ESSONNE ET HUREPOIX

ANNÉE 2025 BULLETIN N° 94

TABLE DES MATIÈRES

VIE DE LA SOCIÉTÉ 3

MARQUES OLIVEIRA DEBOVE (Vera) : Les sources historiques de Montlhéry, découverte d'un habitat mérovingien 19

FIRON (Anne-Marie) : Les Languedoue, maison noble de Beauce, et leurs alliances 27

GINESTE (Bernard) : Un cas judiciaire de sodomie à Morigny à la veille des Guerres de Religion 71

PASQUIER (Jean-Claude) : La déploration de l'église Saint-Médard de Maisse 79

THIÉBAUD (François) : Les établissements religieux du Dourdannais au début du XVIIe siècle 99

PEZOT (Jacques) : Les carrières de meules de moulin dans le village des Molières 117

BIANCHI (Serge) : Le destin tragique d'Anisson Dupéron, imprimeur du Roi, seigneur de Ris-Orangis (1749-1794) 135

GATINEAU (Frédéric) et LAURENT (Cathie) : Il y a 200 ans… le cloître Saint-Spire à Corbeil 153

BLÉTEL (Jean-Louis) et GATINEAU (Frédéric) : Les reliquaires de l'église Saint-Rémi de Fontenay-le-Vicomte 179

ROBINOT (Claude) : Trois affaires d'abus sexuel dans la région d'Étampes jugées entre mai et octobre 1877 187

BRETON (Patrick), MERLINO (Jean-Louis) TOMASINI (Françoise) : La résistance autour d'un bourg rural du sud-Essonne : la Ferté-Alais 215

WAREMBOURG (Jean-Marc) : Le prieuré de Saint-Hilaire : un haut lieu culturel et artistique au temps de Michel Leiris (1953 – 1990) 227

BLÉTEL (Jean-Louis) : Roger Soubie (1898-1984), un affichiste à Fontenay-le-Vicomte 249

VALENTIN (Boris) : Le site magdalénien d'Étiolles en 2024 257

OLLIVIER-ALLIBERT C. , MEVEL L. et CARON-LAVIOLETTE E. : Le site préhistorique des Tarterêts III à Corbeil-Essonnes 263

IN MEMORIAM (2024-2025) 267

GATINEAU (Frédéric) : Bibliographie essonnienne 271

GATINEAU (Frédéric) : Vie et publications des associations historiques essonniennes (2024-2025) 305

GATINEAU (Frédéric) : Chronique d'art et d'archéologie essonnienne (2024-2025) 315

GATINEAU (Frédéric) : Anniversaires et commémorations essonniennes en 2026 329

Supplément au bulletin N° 94 : tables et index 2015-2024 suppl. p.2

Index des chroniques de Morigny suppl. p.27

DRAC ÎLE-DE-FRANCE

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère Culture Communication

Essonne TERRE D'AVENIRS

SHAEH — N° 94 — 2025

ESSONNE ET HUREPOIX

BULLETIN
de la Société historique et archéologique
de l'Essonne et du Hurepoix
N° 94 (2025)



SHAEH CHAMARANDE

Illustration de couverture :
Vue de l’église Saint-Spire à Corbeil en 1837

© 2025 *Société historique et archéologique de l’Essonne et du Hurepoix (SHAEH)*
site : www.sha-essonne-hurepoix.fr

Archives départementales de l’Essonne, 38, rue du Commandant-Arnoux,

91730 Chamarande

ISSN 1778-9257

LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES
DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L’ESSONNE ET DU HUREPOIX

BULLETINS

Année 1973	Année 1980	Année 1990	Année 2002	Année 2013
Année 1975	Année 1981	Année 1991	Année 2003	Année 2014
Année 1976	Année 1982	Année 1992	Année 2004	Année 2015
Année 1977	Année 1984	Année 1993	Année 2005	Année 2016
Année 1978	Année 1985	Année 1994	Année 2006	Année 2017
Année 1979	Année 1986	Année 1995	Année 2007	Année 2018
	Année 1987	Année 1996	Année 2008	Années 2019-2020
		Année 1998	Année 2009	Année 2021
		Année 1999	Année 2010	Année 2022
		Année 2000	Année 2011	Année 2023
				Année 2024

Les bulletins antérieurs à 2000 sont soldés à 15 €. Le prix est de 20 € pour les autres.
Les frais d'expédition sont compris.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

XI - Louis BRUNEL, *Juvisy au XVIIIe siècle. - Le détournement du Pavé royal de Lyon. Ses conséquences économiques et humaines,* 1975, 178 p., 20 pl., 10 €.
XII - J.-M. MORICEAU, *La population du Sud de Paris aux XVI et XVIIe siècles* et P. DUMONTIER, *L'oppidum de Champlan,* 1979, 85 p., 22 p., 10 €.
XIII - J. GAUCHET, *Un notable à Brunoy au début du XIXe siècle : le général-ambassadeur Antoine Dupont-Chaumont, 1759-1838,* 1983, 74 p., 10 pl., 10 €.
XIV - J. DELIVRE, *L'immigration dans le doyenné d'Étampes après la Guerre de Cent Ans* et J.-P. CROCY, *L'Hôtel-Dieu d'Etampes de 1695 à 1789,* 1988, 143 p., 26 ill., 10 €.
XV - S. BIANCHI, *La déchristianisation dans le district de Corbeil, 1793-1799,* 1990, 160 p., 27 ill., 10 €.
XVI - S. LEFÈVRE, *L'aménagement du Sud de l'Île-de-France par les établissements* religieux. *XIe-XIIIe siècles*, 1993, 160 p., 23 ill., 10 €.
XVII - *Archéologie et Numismatique. Miscellanées* (D. GIGANON, *Archéologie aérienne au sud-ouest de Paris ;* Y. TABORIN, *Identification du territoire exploité par chaque groupe magdalénien d'Étiolles ;* V. GOUSTARD et D. ORSSAUD, *Diagnostics archéologiques aux « prisons de Montlhéry »* ; G. NIQUET, *Nouveau regard sur les monnaies d'Étampes),* 1998, 96 p., 53 ill., 10 €.
XVIII - Louis BRUNEL, *Vincent DUVAL (1722-1807), un curé de Corbeil dans la tourmente. Contribution à l'histoire du Jansénisme et de la Révolution,* 2005, 106 p., 6 ill., 10 €.
XIX - Jean-Marie FAYE, Nicole GOUTRAY, France LÉOTARD, Gérard LEROY, Jacqueline & Jean-François MELON, Dominique NOTTEGHEM, *Histoire de l’enseignement en Essonne sous l'Ancien Régime,* 2008, 212 p., 26 ill., 20 €.
XX - Élise BAILLIEUL (dir.), *Art et Architecture à Étampes au Moyen Âge,* 2010, p. 197, 145 ill., 20 €
XXI - Alain BÉNARD, *Les mégalithes de l'Essonne,* 2012, 120 p., 80 ill., 20 €.
XXII - Jean-Marie BREMARD, Pierre GAILLARD, Maurice GELBARD, Gérard LEROY, Dominique NOTTEGHEM, Françoise PAYEN, Jean-Pierre QUAEGEBEUR, Maïté STÉPANSKI, *L’Essonne, un berceau de l’aviation,* 2013, 167 p., 99 ill., 20 €. Coédition avec l’UTL.
XXIII - Michel CRABOL, Jacques HUARD, Gérard LEROY, Roland MELKIOR, Jean-Paul RUELLE, Jean-Marc WAREMBOURG, *Histoire de la vigne et du vin*, 2016, 242 p., 78 ill., 20 €. Coédition avec l’UTL.
XXIV - Michel AMAURY, Dominique BASSIÈRE, Serge BIANCHI, Pierre CATHALA, Jacques GÉLIS, Gérard GUELDRY, Jean-Jacques IMMEL, Annie JACQUET, Michel RIMBOUD, *L’Essonne au XVe siècle, Colloque du 7 novembre 2015, Montlhéry*, 2017, 128 p., 30 ill., 20 €.
XXV - Nicole BARBARIN, Jean-Marie BREMARD, Jean-Marie FAYE, Gérard LEROY, France LEOTARD, Jacqueline MÉLON, Dominique NOTTEGHEM, *Châteaux disparus en Essonne*, 2019, 312 p., ill., 20 €. Coédition avec l’UTL.
XXVI - Bernard GINESTE, *Chroniques de Morigny (1060 – 1150), éditées, complétées, traduites du latin et annotées*, 2024, 532 p. 30 €.

LIVRET DU CENTENAIRE (1996, 88 p., 23 ill.) : 7 €.

BULLETIN

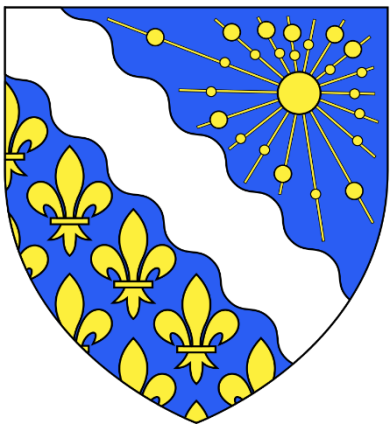
N° 94 (2025)

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ESSONNE ET DU HUREPOIX

(Fondée en 1894)

Publié avec le concours
de la Direction régionale des affaires culturelles de l'Île-de-France
(Ministère de la culture et de la communication)
et du Conseil départemental de l'Essonne

SHAEH



CHAMARANDE

Toutes demandes de renseignements peuvent être adressées à :

Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix
Archives départementales de l'Essonne
38, rue du Commandant Arnoux
91730 Chamarande

www.sha-essonne-hurepoix.fr

Cotisation annuelle (2025) :

membre ordinaire : 30 €

membre bienfaiteur : 35 €

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de la SHAEH

Vie de la Société
SHAEH 2025

Cette année, nous renouons avec une ancienne tradition de notre bulletin qui est la publication de tous nos membres actifs, adhérents en 2024 et/ou 2025 dont vous trouverez la liste à la fin de cette section. Nous en profitons pour faire un petit retour en arrière et vous présenter quelques données sur le temps long de la vie de notre société.

Au cours de l'année 2025, notre trésorière Arlette Delépine et notre secrétaire Jean-Claude Delépine ont démissionné, tous deux pour des raisons personnelles, sans lien avec les activités de la SHAEH dont ils restent membres ; ils participeront toujours à nos réunions avec plaisir.

Nous tenons ici à les remercier chaudement pour leur engagement important envers notre société depuis 2010 pour Jean-Claude et depuis 2015 pour Arlette ; nos AG et sorties d'automne étaient toutes un succès ces dernières années grâce à eux et ils vont nous manquer. François Thiébaud a pris la responsabilité de la trésorerie le 21 janvier 2025 et Nathalie Proux le poste de secrétaire.

La partie importante de ce bulletin est la publication de travaux de recherches en histoire locale qui est notre raison d'être ; ces articles, présentés chronologiquement, couvrent l'histoire de notre territoire du VIIe au XXe siècle, offrant ainsi à nos membres divers choix de lecture selon leurs centres d'intérêts. Ces articles sont suivis des mises à jour des fouilles archéologiques sur notre territoire, aux Tarterets et bien sûr à Étiolles.

Comme ces dernières années, notre président nous fournit sa bibliographie essonnienne et des chroniques sur la vie de nos associations locales, l'art essonnien et les célébrations nationales concernant l'Essonne.

Vous trouverez également à la fin de ce bulletin, l'index des personnes, lieux et matières de toutes nos publications entre 2015 et 2024 inclus, y compris l'index des Chroniques de Morigny présenté séparément.

COMPOSITION DU CONSEIL ET DU COMITÉ

Les neuf membres du Conseil d'Administration en exercice sont les suivants :

Président : M. l'abbé Frédéric Gatineau
Vice-Président : M. Serge Bianchi
Trésorier : M. François Thiébaud
Secrétaire Générale : Mme Nathalie Proux
Autres membres du Conseil d'Administration : Messieurs Alain Bénard, Bernard Gineste, Frank Senaud, Jean-Marc Warembourg.

Le comité de lecture est constitué des neuf membres suivants :

Coordinateur : François Thiébaud
Autres membres du comité de lecture : Annie Jacquet, Nicole Lemaître, Nathalie Proux, Serge Bianchi, Frédéric Gatineau, Bernard Gineste, Alan Swan, Jean-Marc Warembourg.

Le rôle du comité de lecture est de donner une cohérence aux articles publiés dans nos bulletins annuels et mémoires, tant en termes de contenu que de forme.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

L'Assemblée Générale de notre Société s'est tenue le 7 juin 2024 à Palaiseau dans la salle des Champs Frétauts prêtée aimablement par le Musée palaisien du Hurepoix (ancienne Société Historique de Palaiseau).

Rapport d'activité 2024

L'AG 2024 s'est tenue à Étampes le 15 juin 2024 et a fait l'objet d'un compte rendu dans notre dernier bulletin.

La sortie d'automne s'est déroulée le 5 octobre 2024 à Linas où les participants ont pu, entre autres choses, assister à une présentation de notre hôte dans une salle de classe reconstituée telle qu'elle était au début du XXe siècle. Cette petite touche nostalgique a plu à tout le monde (voir photo ci-dessous).

Nous avons pu également visiter Notre-Dame de Bonne-Garde à Longpont et découvrir les travaux de restauration du portail. Après le déjeuner, nous avons visité la chapelle du château de Lormoy puis sommes retournés à Linas pour voir une exposition sur les 100 ans de l'autodrome de Linas (et non de Montlhéry !).



Bien sûr, l'année 2024 a été marquée par la sortie des Chroniques de Morigny traduites en français par notre ami Bernard Gineste ; nous en avons déjà parlé mais il convient de le répéter compte tenu de l'importance de l'ouvrage.

Rapport financier 2024

Notre trésorière, Arlette Delépine, présente le bilan au 31 décembre 2024 (bilan ci-dessous). Le bilan financier de l'année est satisfaisant. L'année 2024 a été marquée par plusieurs événements impactant notre bilan :

Positivement :

- La publication des Chroniques de Morigny, et du bulletin annuel 2024, imprimés auprès d'une même imprimerie à des conditions très correctes, les frais de routage et d'envoi en diminution grâce aux bonnes relations avec la société de routage,
- Plusieurs relances de la base adhérents réalisées par courrier, ont permis de remonter substantiellement le niveau des cotisations des adhérents,
- La réduction du nombre de pages du bulletin annuel à 350 pages. En effet, un dos de bulletin de plus de 3 cm de hauteur, augmente le coût d'envoi, et ne permet plus l'envoi en masse par certains moyens postaux,
- L'année 2024 a été marquée par le record du nombre de personnes présentes à l'A.G d'Étampes du 15 juin 2024, (plus de 70 personnes) pour l'évènement constitué par la sortie des Chroniques de Morigny et la vente de Chroniques associée,

Négativement :

- La suppression d'une partie des subventions (subvention du Département).
- Le coût des frais de repas à la hausse (repas comprenant apéritif, vin et boissons, café). De plus, il devient difficile de trouver un restaurant qui puisse accueillir plus de 60 personnes, le samedi.
- L'augmentation du coût des frais bancaires. Nouveau, un coût de 30 euros pour « suivi frais administratif et financier » appliqué par la Banque Postale, sans nécessité ni utilité pour nous.

Pour information, plus de 140 reçus fiscaux ont été édités.

Le bilan est positif, et la surveillance des principaux paramètres est à poursuivre… Notre président fournit des prestations rémunérées de visites et de conférences dont les règlements sont versés à notre association, ce dont nous le remercions.

Soumis au vote, les rapports d'activités et financiers sont approuvés à l'unanimité.

Compte de résultats 2024 & Bilan au 31 décembre 2024 (€)

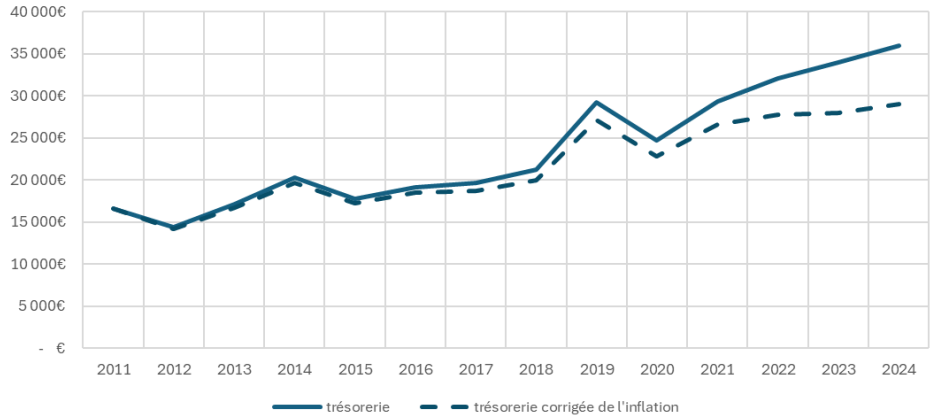
Solde au 1er janvier 2024	
Livret A	12 060
Compte courant Caisse Epargne	16 899
Banque Postale	4 991
Total Solde Bancaire :	**33 950**
RECETTES :	
Intérêts livret A	362
Cotisations adhérents	6 994
Subventions (DRAC)	1 500
Destockage bulletins anciens et	
Vente Chroniques de Morigny	2 726
Sorties Étampes et Linas	3 423
Total Recettes :	**15 005**
DÉPENSES :	
Cotisations externes	70
Assurances organisateur	213
Frais bancaires	265
Frais de bureau	80
Affranchissements	710
Frais de site	77
Publication Bulletin	2 332
Routage bulletin	1 265
Publication Chroniques	4029
Frais de port pour les Chroniques	328
Sorties Étampes et Linas	3 555
Total Dépenses :	**12 925**
Solde au 31 décembre 2024	
Livret A	12 422
Compte courant Caisse d'Epargne	18 429
Banque Postale	5 179
Total solde bancaire :	**36 030**

Fait à Ris-Orangis le 24 janvier 2025 la Trésorière A. DELÉPINE

Historique des comptes de la SHAEH

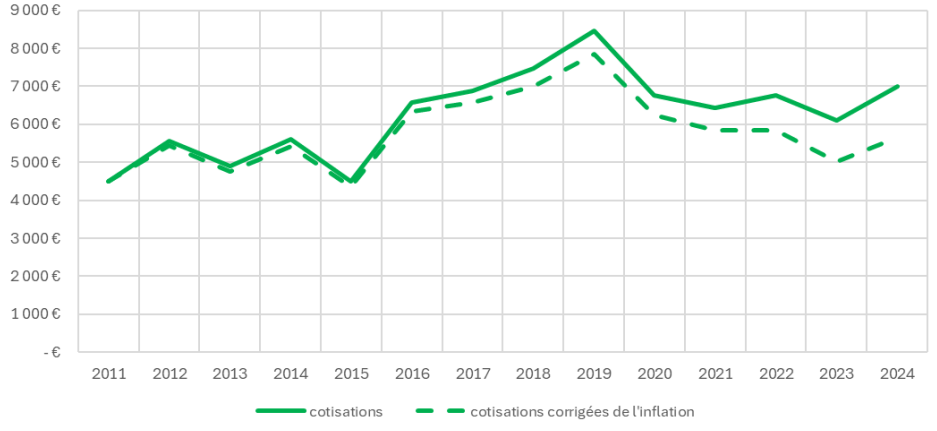
Le changement de trésorier est l'occasion de faire un bilan des comptes de la SHAEH depuis plusieurs années que nous vous présentons ci-dessous pour mémoire :

Trésorerie : la trésorerie de l'association se maintient, même corrigée de l'inflation ; un « matelas » minimum est nécessaire pour régler les factures d'impression avant de recevoir les revenus des ventes de bulletin ; mais compte tenu du niveau actuel, nous n'avons pas demandé de subventions pour 2025 au département ou à la DRAC.

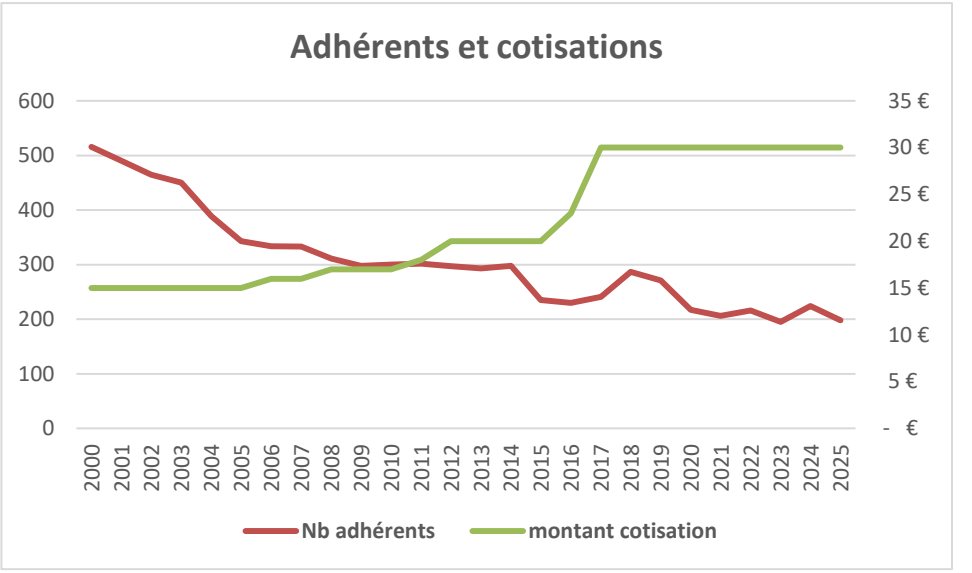


Adhérents :

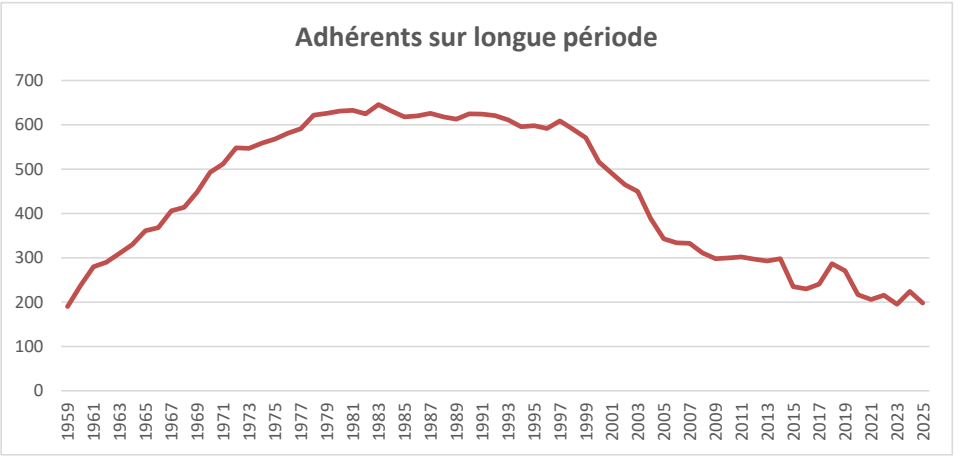
Nous avions 218 adhérents en 2024 dont 22 adhérents honoraires non payants ; ces 218 adhérents comprennent 149 individuels, 3 sociétés commerciales, 17 institutionnels (bibliothèques, mairies, archives) et 49 associations ou sociétés locales. Ces adhérents provenaient de 90 communes différentes dans l'Essonne et de 17 communes hors-Essonne.



Le revenu des cotisations s'est maintenu ces dernières années grâce à l'augmentation du prix de l'adhésion qui est passé de 18€ en 2011 à 30€ en 2024.

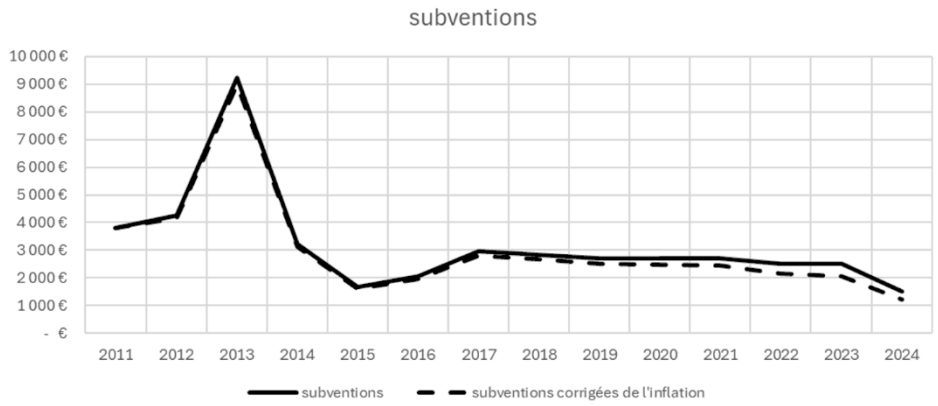


Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du nombre d'adhérents sur une longue période :



Notre ancienne trésorière Arlette Delépine précise que la réduction du nombre de cotisants sur une longue durée est liée en partie au désengagement des bibliothèques et institutionnels qui privilégient la numérisation de leurs fonds aux dépens des ouvrages physiques.

Subventions : la DRAC et le département de l'Essonne ont fidèlement subventionné la SHAEH jusqu'à ces dernières années. En 2024, nous n'avons pas demandé de subvention au département et en 2025, à aucun des deux organismes.



Nos actions et projets pour 2025

Notre président a réalisé plusieurs conférences dont une sur l'abbaye de Cerny le 5 avril 2025 à Chamarande, et plusieurs sorties rémunérées dont deux avec le collège de Corbeil.

Nous envisageons la publication (tardive) des actes du colloque sur 1870 en Essonne qui a eu lieu le 21 mai 2022 à Palaiseau, ainsi que la publication des actes du premier colloque sur 1939-1945 en Essonne qui a eu lieu le 17 mai 2025 à Corbeil ; un second colloque sur le même thème est en préparation pour novembre 2025 à Massy-Palaiseau.

La sortie d'automne 2025 n'est pas finalisée mais pourrait se faire à Yerres.

L'AG a permis à de nombreux membres de commenter la présentation des activités puis s'est conclue en fin de matinée.

La journée s'est poursuivie par la visite du musée palaisien du Hurepoix, guidée par plusieurs membres de l'association sous la direction de Bernard Bertet.

L'après-midi était consacré à la visite de l'église Saint-Martin de Palaiseau avec une conférence de madame Françoise de Guilhermier-Jacquot sur le jansénisme et les Arnauld, à l'occasion du 300e anniversaire du retour des cendres d'Antoine Arnauld (le grand Arnauld) dans la crypte de l'église.

Enfin, la journée s'est conclue par une intervention de Bernard Gineste sur l'histoire de saint Rimé (Rigomer) et sainte Ténestine et le *miracle* de Palaiseau en 512 qui a fait l'objet d'un article dans notre bulletin N° 90 de 2022.

Divers

Pour mémoire, nos anciens bulletins sont conservés aux Archives Départementales à Chamarande. Un projet de convention avec les AD 91 est en discussion avec la nouvelle directrice madame Masson.



Les nombreux participants à la conférence sur le jansénisme à l'église Saint-Martin

Le Président
Frédéric GATINEAU

le Trésorier
François THIÉBAUD

LISTE DES ADHÉRENTS EN 2024 & 2025

Particuliers (160) :

Prénom	NOM	Ville
Gilles	BAUDUIN	Arpajon
Marie-Thérèse	VERCRUYSSE	Ballancourt-sur-Essonne
Bruno	ARGUEYROLLES	Ballancourt-sur-Essonne
Jacki	GELIS	Blois
Henri	GUITTET	Boissy sous Saint-Yon
Roger	GUILLEMARD	Boissy-Saint-Leger
Alain	BENARD	Bondoufle
Nicole	MARCILLE	Bondoufle
Jean-Michel	JAN	Boussy-Saint-Antoine
Pierre	GERARD	Boutigny-sur-Essonne
Marie-Madeleine	THIBIERGE	Brétigny-sur-Orge
Michel	DILL	Brétigny sur Orge
Pierre	PERROT	Brétigny sur Orge
Simone	PERDEREAU	Breuillet
Jean-Louis	ROUILLON	Breuillet
Gérard	NIQUET	Brières-les-Scellés
Brigitte	THIROUIN	Briis-sous-Forges
Alan	SWAN	Briis-sous-Forges
Claudine	DUMEIGE	Brunoy
Marcel	MOULON	Brunoy
Monique	BERHUY	Bruyères-le-Châtel
Jean-Marc	MORICEAU	Caen
Patrick	LAHAYE	Calenzana
Pascal	GENET	Cerny
	Le Maire	Chalo-Saint-Mars
Vincent	BRETEZ	Chaville
Sylvie	CONTREPOIS	Corbeil-Essonnes
Vincent	BETRY	Corbeil-Essonnes
Marguerite-Marie.	CADOT	Corbeil-Essonnes
Jean-Michel	FRITZ	Corbeil-Essonnes
Frédéric	GATINEAU	Corbeil-Essonnes
Philippe	SALVON	Corbeil-Essonnes
Didier	LARIVIERE	Courcouronnes
Serge	BIANCHI	Draveil

Prénom	NOM	Ville
Ghislain	BRUNEL	Draveil
	LE MAIRE	Écharcon
Françoise.	PAYEN	Épinay-sous-Sénart
Jean	BOIDÉ	Épinay-sur-Orge
Dominique	SIMON	Épinay-sur-Orge
Jean-Jacques	BESNARD	Étampes
Thierry	BOUDIN	Étampes
Marie-Françoise	CHARON	Étampes
Jacky	CORBEL	Étampes
Jean-Pierre	DURAND	Étampes
Bernard	MINET	Étampes
Madeleine	MORCHOINE	Étampes
Marc et Jocelyne	PESCHOUX	Étampes
Peter-C	ROBBINS	Étampes
Claude	ROBINOT	Étampes
Olivier	TIJOU	Étampes
François	LASERSON	Étréchy
Michel	MARIOLLE	Étréchy
Jean-Jacques	RENARD	Étréchy
Nicole	BRULAIS	Évry-Courcouronnes
Jacques	LONGUET	Évry-Courcouronnes
Odile	NAVE	Évry-Courcouronnes
Joseph	NOUVELLON	Évry-Courcouronnes
Franck	SENAUD	Évry-Courcouronnes
Patrick	BRETON	La Ferté-Alais
Françoise	TOMASINI	La Ferté-Alais
Jean-Louis	BLÉTEL	Fontenay-le-Vicomte
Alain	GREICHGAUER	La Forêt-Sainte-Croix
	Le Maire	La Forêt-Sainte-Croix
Marie Françoise	BEAUPPARAIN	Forges-les-Bains
Éric	LESAGE	La Garde
Françoise	CASSIN-PRIEUR	Gif-sur-Yvette
Sylviane	GRESILLON	Gif-sur-Yvette
Robert et Colette	GUETIENNE	Gif-sur-Yvette
Josée	GUICHARDAZ	Gif-sur-Yvette
Bernard	LIAN	Gometz-le-Châtel
Françoise	BAZIN	Gometz-le-Châtel
Michel	RIMBOUD	Gouvieux

Prénom	NOM	Ville
Jean-Pierre	PAMPIN	Itteville
Arnaud	D'ANDURAIN	Lardy
Guillaume Eloi	VIVAUX	Lardy
Philippe	DE LEUDEVILLE	Leudeville
Marie-Thérèse	LEFEBVRE BANNERY	Liège (Belgique)
Annie	JACQUET	Limours
Christian	REMOND	Limours
Cathie	DELCELIER	Longpont-sur-Orge
Jacques	ERGAND	Longpont-sur-Orge
Marie Laurence	LEBON	Longpont-sur-Orge
Patrice	CANAL	Longvilliers
Nicolle	NION	Mâcon
Christian	POIRIER	Maisons-Laffitte
Thierry	CITRON	Maisse
	Le Maire	Maisse
Jean-Paul	BAUT	Marcoussis
Jean	CAROLUS-DURAN	Marcoussis
Jacques	BARDET	Marolles-en-Hurepoix
Claudine	CHARTRIN	Marolles-en-Hurepoix
Philippe	DES GARETS	Marolles-en-Hurepoix
Francine	NOËL	Massy
Stéphanie	GAUTIER	Mennecy
Évelyne	DEWYNTER	Morigny-Champigny
Éric	DU BOYS	Les Molières
Jeanette	GIVAJA	Les Molières
Dominique	LEREBOUR	Les Molières
Jacques	PEZOT	Les Molières
Luc	GRONDARD	Mondeville
Christian	CHALON	Montgeron
Colette	ESPINASSE	Montlhéry
Liliane	GAROUSTE	Montlhéry
Jean	LESCURE	Montlhéry
Michel	BOILLEAU	Morangis
René	DAVOINE	Neuvilly
Jean-Michel	BARTHOLI	Nice
Maurice	GELBARD	Oncy-sur-École
	Le Maire	Ormoy-la-Rivière
Julien	RAMEAU	Ormoy-la-Rivière

Prénom	NOM	Ville
Michel	DE LISI	Orsay
Xavier	EUSTACHE	Orsay
Claude	MALASSÉ	Orsay
Jacqueline	PICHARD	Orsay
Hervé	MARTIN	Palaiseau
Jean-Marc	DELAUNAY	Paris
Nicole	LEMAITRE	Paris
Jean-Pierre	PIOTELAT	Paris
Jacques	STAES	Pau
François	JOUSSET	Plourivo
Elodie et Gaspard	PEIGNE	Prunay-sur-Essonne
Virginie	VERHAEGHE	Puiselet-le-Marais
Anne-Marie	FIRON	Pussay
Dominique	CANTRYN	Rambouillet
Arlette	DELÉPINE	Ris-Orangis
Michèle	DELÉPINE	Ris-Orangis
Jean-Claude	DELÉPINE	Ris-Orangis
Hoang	NGUYEN	Ris-Orangis
Madeleine	SOUCHAUD	Ris-Orangis
François	THIÉBAUD	Saint-Cyr-sous-Dourdan
Jean-Pierre	LIENASSON	Saint-Escobille
Arlette	BRIGAT	Saint-Germain-lès-Corbeil
Daniel	HOFFMANN	Saint-Germain-lès-Corbeil
Olivier	BERLIN	Saint-Sulpice-de-Favières
Jacqueline	SAINSERE	Saint-Sulpice-de-Favières
Jean-Paul	RENAULT	Sainte Geneviève Des Bois
Jean-Marc	WAREMBOURG	Saint-Hilaire
Didier	LECOANET	Saintry-sur-Seine
Bernard	MOTTE	Saint-Yon
Dominique	PICCINNO	Saulx-les-Chartreux
Philippe	OULMONT	Savigny-sur-Orge
Émile	DUPLAN	Soisy-sur-Seine
Marc	JARDIN	Soisy-sur-Seine
Michel	VAUTRIN	Saint-Germain-sur-École
Daniel	DRONIOU	Tassin-la-Demi-Lune
Jean-Paul	VERNET	Le Val-Saint-Germain
Yvette	NOUTRE	Verrières-le-Buisson
Hubert	CHAMPETIER	Videlles

Prénom	NOM	Ville
Dominique	POUYAT	Villebon-sur-Yvette
Nathalie	PROUX	La Ville-du-Bois
Thierry	ETIENNE	Villejust
Laurent	SELLIER	Viry-Châtillon
Jeannie	BUISSON	Viry-Châtillon
Patricia	CHEVALLIER	Viry-Châtillon
Elisabeth	IENNE	Viry-Châtillon
Laurent	SELLIER	Viry-Châtillon
Christian	MARCHIVE	Yerres
Alain	SENEE	Yerres

Membres Particuliers à titre honoraire (7) :

Prénom	NOM	Ville
Pierre	GERARD	Boutigny-sur-Essonne
Marie-Madeleine	THIBIERGE	Brétigny-sur-Orge
Marianne	CHARDINE	Dourdan
Sylvain	DUCHENE	Étampes
l'Abbé Jean	MERMINOD	Lamontgie
Mizou	BAUMGARTNER	Palaiseau
Monique	SCHIRATTI	Pringy

Entités adhérentes à titre honoraire (7) :

Prénom	NOM	Ville
	Archives Départementales de l'Essonne	Chamarande
Stéphane	BERHAULT (Aedificio)	Mennecy
	DRAC Île de France	Paris
Antoine	Madelenat (RL & Associés architectes)	Paris
	Fédération des Sociétés Historiques de Paris et de l'Île-de-France	Paris
	Bibliothèque Mazarine	Paris
	Musée d'archéologie nationale	Saint-Germain-en-Laye

Bibliothèques et institutions adhérentes à la SHAEH en 2024 & 2025 (19) :

NOM	Ville
Bibliothèque Médiathèque	Corbeil-Essonnes
Archives Municipales	Corbeil-Essonnes
Archives Départementales de Seine-et-Marne	Créteil
Archives Départementales de Seine-et-Marne	Dammarie-les-Lys
Bibliothèque de l'Université Évry-Val d'Essonne	Évry-Courcouronnes
Archives Municipales	Grigny
Mairie, Mission histoire locale & Patrimoine	Grigny
Musée de Préhistoire de l'Île de France	Nemours
Bibliothèque de la Sorbonne	Paris
Bibliothèque Historique de la ville de Paris	Paris
DRAC Île de France	Paris
Institut National d'Histoire de l'Art	Paris
Amalivre (librairie)	Paris
Bibliothèque Publique d'Information	Paris
Service Départemental d'Archéologie	Pontoise
Médiathèque Olivier Léonhardt	Sainte-Geneviève-des-Bois
Musée d'Archéologie Nationale	Saint-Germain-en-Laye
Musée de l'Île-de-France	Sceaux
Archives Municipales	Viry-Châtillon

Associations locales adhérentes à la SHAEH en 2024 & 2025 (51) :

NOM	Interlocuteurs	Ville
Maison de Banlieue et de l'Architecture		Athis-Mons
Authon Patrimoine		Authon-la-Plaine
Ballancourt au fil du temps	Mme Turon	Ballancourt-sur-Essonne
Archives Vivantes	Monique Grahier	Bièvres
Bouray et son histoire		Bouray -sur-Juine
Bouville et son Histoire	Pierre Féret	Bouville
Atelier d'Histoire Locale de Bures-sur-Yvette (AHLBY)	Geneviève Fontaine	Bures-sur-Yvette
Les amis du Patrimoine		La Chapelle-la-Reine
Société archéologique d'Eure-et-Loir		Chartres
Société Dunoise		Châteaudun
Centre Généalogique de l'Essonne		Chilly-Mazarin
Renaissance & Culture de Longjumeau		Chilly-Mazarin
MPV/CINEAM	Claude Breteau	Corbeil-Essonnes
Amis des Monuments et Sites de Seine-et-Marne		Coulommiers
Association des Amis du Château et Musée de Dourdan	Martine Bou	Dourdan
Étampes-Histoire		Étampes
UTL Essonne	Jacques Huard	Évry-Courcouronnes
Les Histoires…au fil de La Ferté-Alais	Françoise Tomasini	La Ferté-Alais
Association Artistique et Culturelle du CEA	Ange Lotodé / Mickaël Decourty	Gif-sur-Yvette
Mémoire Castelgometzienne	Léo Cartal	Gometz-le-Châtel
L'Orme du Bout Ass. Hist de Grigny		Grigny
CCJV Histoire Locale Lardy,Janville,	Christian Réault	Lardy
Linas Patrimoine Et Traditions		Linas
Société Historique de Longpont		Longpont-sur-Orge
Association Historique De Marcoussis (AHM)		Marcoussis
Histoire Et Patrimoine	Jacques Bardet	Marolles-en-Hurepoix
Massy Storic	Francine Noël	Massy

NOM	Interlocuteurs	Ville
Sté d'histoire et d'art de la Brie et Pays de Meaux		Meaux
Mennecy et son Histoire	Nicole Duchon	Mennecy
SHASECM	Bernard Binvel	Méréville
LAMGE les amis de Milly en Gatinais	Michel Leturcq	Milly-la-Forêt
Association Sports et Loisirs	Mémoire au village	Les Molières
Société historique de Montlhéry	Joël Braquet	Montlhéry
Nozay et son Histoire	Annie Raymond	Nozay
À la découverte du plateau de Palaiseau	Anick Mellina	Palaiseau
Musée Palaisien du Hurepoix	Bernard Bertet	Palaiseau
Société hist. et archéo de Pontoise du Val d'Oise et du Vexin		Pontoise
Société d'histoire et d'archéologie		Provins cedex
St-Cyr & patrimoine	François Thiébaud	Saint-Cyr-sous-Dourdan
Saint-Escobille-Hist. & Patrimoine		Saint-Escobille
Sté hist & archéo St Arnoult-en-Yvelines	Patrick Rieder	Saint-Arnoult-en-Yvelines
Groupe historique Toussus-le-Noble		Toussus-le-Noble
Ass. Valpuiseaux HistoirE (AVE)	Xavier & Bernadette Christ	Valpuiseaux
Association des Étangs et Rigoles de Saclay		Vauhallan
Saint-Louis du Temple	Marie-Christine Gallier	Vauhallan
Syndicat d'Initiative		Vauhallan
Amicale Vert-le-Grand Autrefois		Vert-le-Grand
Videlles Passé Présent	Mr Schiesaro	Videlles
Société d'Hist. Draveil-Vigneux		Vigneux
Mémoires Vives de Villabé	Michèle Forlivesi	Villabé
Ass. Environ Patri de Wissous		Wissous

Notons que le nombre total des membres ci-dessus est de 244 car il regroupe des adhérents de 2024 et 2025.

Les sources historiques de Montlhéry Découverte d'un habitat mérovingien

Vera MARQUES OLIVEIRA DEBOVE

Dans l'histoire de France, Montlhéry occupe une place stratégique et symbolique. Dominant la vallée de l'Orge et servant de poste d'observation avancé sur la route de Paris à Orléans, son château médiéval, édifié au début du XIe siècle par Thibaud File-Étoupe, a souvent été perçu comme le point de départ de l'occupation significative du site. Cette vision classique, encore largement répandue dans les synthèses historiques et les notices archéologiques, tend à négliger les phases antérieures d'habitat, pourtant probables compte tenu des dynamiques de peuplement connues en Île-de-France à l'époque mérovingienne ainsi que de la présence de la route antique Paris-Orléans et de la *mutatio* voisine, Linas.

Or, une nouvelle source historique récemment analysée, issue d'une série diplomatique bien connue sous le nom de « carton des rois », vient profondément bouleverser cette lecture. Il s'agit d'un testament connu depuis le XVIIIe siècle dans lequel le nom de Montlhéry n'était pas lu[1]. Ce document atteste l'existence d'un habitat structuré à Montlhéry à l'époque mérovingienne, avant l'installation du pouvoir castral. Il évoque également une confusion historiographique tenace : la supposée première mention de Montlhéry comme dépendance forestière des Yvelines, en réalité issue d'une erreur de lecture ou d'attribution, que cette nouvelle source permet de rectifier.

---

[1] Il a été publié par MABILLON, *Annales*, t. I, 1703, p. 706-707 — par FÉLIBIEN *Histoire de Denis*, 1706, pièces just. XIC, p. X-XI, – par TEULET, *Diplomata*, 1848/851, p. 336, n°s XXI-XXII ; – par PARDESSUS, *Diplomata*, t. II, 1849, p. 211-212, n° CCCCXIII (d'après *Bréquigny et La Porte du Theil*, *Diplomata*, t. I, 1791, n° CCXII ; – par J. TARDIF, *Monuments*, 1866, p. 21-22, n° 26.
Il faut renvoyer à la dernière et seule édition critique : *Chartae latinae antiquiores. Fac Simile -Edition of the Latin Charters prior to the Ninth Century,* éd. by Albert BRUCKNER and Robert MARICHAL. Part XIII. *France* I, par Hartmut ATSMA et Jean VEZIN, Dietikon-Zurich, 1981, n° 569, p. 80-89, avec le fac-similé au format de l'original.

L'objectif du présent article est double : d'une part, présenter en détail cette source inédite et évaluer sa fiabilité en la confrontant aux connaissances historiques et archéologiques disponibles ; d'autre part, proposer une nouvelle interprétation de l'origine de Montlhéry à la lumière de cette découverte. Cela implique une relecture critique des textes antérieurement utilisés, une contextualisation dans les dynamiques du haut Moyen Âge dans la région et une discussion sur les conséquences de cette réévaluation pour l'histoire locale comme pour la topographie.

Le cadre historiographique : Montlhéry avant l'An mil

L'histoire de Montlhéry a longtemps été racontée à partir de son château. Érigé en 1008 par Thibaud, fils de Bouchard Ier, comte de Montmorency, le castrum de Montlhéry est rapidement devenu le centre d'un pouvoir seigneurial local influent, jouant un rôle clé dans les affrontements féodaux des XIe et XIIe siècles. Cette origine castrale a contribué à occulter les formes d'occupation antérieures, d'autant plus que les sources écrites médiévales sont peu loquaces.

Les grandes synthèses historiques et archéologiques, telles que celles d'André Châtelain, Jean Mesqui ou plus récemment de Denis Hayot, ont reconstruit l'évolution de Montlhéry à partir des données castrales et fiscales disponibles à partir du XIe siècle. Pourtant, la recherche archéologique menée en Île-de-France, notamment dans la plaine de France, le Hurepoix ou les vallées de l'Essonne et de l'Orge, a mis en évidence la présence d'habitats mérovingiens souvent peu visibles, mais bien réels, parfois même superposés aux implantations castrales postérieures.

Les travaux récents[2] ont d'ailleurs contribué à relancer la question des phases pré-castrales de Montlhéry, en analysant les formes de fortification antérieures et les traces possibles d'une occupation tardo-antique ou haut-médiévale. Toutefois, faute de sources écrites claires, ces hypothèses restaient encore en suspens. L'apparition d'un document diplomatique venant du haut Moyen Âge, et attestant explicitement d'un habitat à Montlhéry avant l'an mil, change donc radicalement la donne historiographique.

Par ailleurs, une confusion s'est installée dans l'historiographie : plusieurs auteurs ont considéré que la première mention de Montlhéry correspondait à une référence à la forêt des Yvelines, suggérant un espace forestier inoccupé en 768[3].

Propterea per hanc praeceptionem specialius jubemus, atque perpetualiter statutum esse volumus, ut jam dicta silva Aequalina cum omni integritate sua, quicquid deintus seu a foris ibidem aspicit, id est tam mansis, terris, domibus, aedificiis, accolabus, mancipiis, silvis, vineis, campis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et immobilibus, pecuniis, peculiis, utriusque sexus gregis cum pastoribus, necnon et diversa feraminum genera, seu et forestarios, cum ipsorum mansibus, in ipsa foreste per diversa loca commantes :

[2] V. MARQUES OLIVEIRA., *Sondages des courtines nord-ouest et sud du château de Montlhéry (Essonne)*, Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix, N°89, 2019-2020, p.7-42.

[3] J. TARDIF, *Monuments historiques,* Claye, Paris, 1866, p.51.

id est Cotonarias cum omni integritate, et in Ulfrasiagas mansos duos, et Humlonarias cum integritate ; Visiniolo similiter, Ursionevillare similiter ; in Puciolis mansos duos, et adsummumbragium cum omni integritate, praeter mansum dimidium ; et in Villarcellum mansum unum ; in brogarias mansum unum, et Actricomonte cum integritate, et Ansbertovicinio similiter ; in villare mansos duos ; in Popiniagas mansum unum, et in Vallis similiter[4].

Cette interprétation reposait sur un passage mal identifié, et surtout sur l'absence d'autres mentions. Il existe, dans un premier temps, une confusion dans la transcription d'*Actricomonte*[5], qui est parfois cité *Aetricomonte*. La nouvelle source met en lumière une erreur dans cette lecture : le texte cité n'évoquait pas Montlhéry mais un autre domaine, qui pourrait être Aigremont[6]. Benjamin Guérard a identifié Aigremont en tant que *Mons Actrico*, dont la toponymie serait *Archimons* en 767, *Actricus mons* en 768, *Acremons* au Xe siècle, *Acer mons* au XIIIe siècle, puis *Acrimons* ou *Acrimonte* en 1254, *Egremont* en 1757 et dont la signification viendrait du latin *Acer, acris*, ce qui signifie étroit. Alors que Montlhéry viendrait du prénom du forestier Lederic[7], cité en 620 dans la *Chronica Monasterii Sancti Bertini* et dont la toponymie aurait évolué ainsi *montis lherici* en 1008, *Leherici* au XIIIe siècle, *Montlhéry* au XVIe siècle, *Mont le Herry* au XVIIe siècle. Par cette nouvelle analyse, Montlhéry pourrait être cité dès 690 en tant que *Villa Lecterico* dans le testament d'Idda.

Cette relecture nécessite de réévaluer non seulement l'origine du nom de Montlhéry, mais aussi la topographie des lieux à l'époque mérovingienne et carolingienne, ainsi que la continuité possible d'occupation entre les phases rurales et la fondation du château.

Le carton des rois : nature et authenticité de la source

Le document récemment redécouvert, est l'expédition du testament du fils d'Idda[8], conservé aux Archives Nationales (série K). Il s'agit d'un papyrus original de 1530 mm de haut sur 350 mm de large, hélas mutilé, daté

[4] « C'est pourquoi, par cette préception, nous ordonnons plus expressément et voulons qu'il soit statué à perpétuité que la forêt dite Aequalina, avec toute son intégrité, tout ce qui en dépend ou qui lui est extérieur mais y est rattaché — c'est-à-dire : les manses, les terres, les maisons, les bâtiments, les cultivateurs, les esclaves, les forêts, les vignes, les champs, les prés, les pâturages, les eaux et les cours d'eau, les biens meubles et immeubles, les richesses, les troupeaux des deux sexes avec leurs bergers, ainsi que les différentes espèces de gibier, et aussi les forestiers, avec leurs manses, disséminés en divers endroits de cette même forêt — soient intégralement compris : Cotonarias avec toute son intégrité ; dans Ulfrasiagas, deux manses ; Humlonarias avec toute son intégrité ; à Visiniolo, de même ; à Ursionevillare, de même ; dans Puciolis, deux manses, ainsi qu'Adsummumbragium avec toute son intégrité, à l'exception d'un demi-manse ;dans Villarcellum, un manse ; dans Brogarias, un manse ; et Actricomonte avec intégrité, ainsi qu'Ansbertovicinium, de même ; dans Villare, deux manses ; dans Popiniagas, un manse ; et dans Vallis, de même ».

[5] Ibid.

[6] B. GUÉRARD, *Essai sur le système des divisions de la Gaule*, 1832, p.141.

[7] L. A. MILLIN, *Antiquités Nationales ou recueil de monuments* […], 1790, p.46.

[8] Archives Nationales, K3 n°1.

approximativement de 690, par Mabillon dans les *Annales*, datation reprise par Félibien et les érudits suivants … Atsma/Vezin proposent « la seconde moitié du VIIe siècle », sans autre précision. L'écriture mérovingienne de type cursif, ainsi que les formules diplomatiques, s'inscrivent pleinement dans le corpus des chartes royales de la seconde moitié du VIIe siècle, dont le document a été authentiqué par la présence du nom des témoins ainsi que la mention *autenticum vidi*, *exemplar subscripsi*[9].

Ce document atteste la donation par le fils d'Idda d'une *villa* située à *Lecterico* près du *Pago Stampinse*, c'est-à-dire une maison située à Montlhéry près du village d'Étampes, en faveur de l'abbaye Saint-Denis. L'analyse paléographique confirme sa datation vers 690, en cohérence avec les noms des témoins évoqués dans la marge inférieure mais Atsma et Vezin en doutent et préfèrent en rester à « la seconde moitié du VIIe siècle ».

La fiabilité du document repose donc sur plusieurs critères convergents : matérialité du support (papyrus et encres compatibles), forme linguistique du texte (latin bas impérial évolué), structure diplomatique classique (préambule, narration, disposition, sanction, corroboration), et contexte archivistique cohérent.

Dans le cadre du projet Papyrus médiévaux des Archives nationales (Pap-MedAn) : vers une meilleure connaissance des pratiques de l'écrit au haut Moyen Âge dirigé par Marie-Adélaïde Nielen, en partenariat avec le Centre de recherche pour la conservation (CRC), ce testament est étudié afin de connaître sa fiabilité, qui n'est actuellement pas suspectée.

Analyse textuelle de la notice : éléments toponymiques, juridiques et territoriaux

Le testament stipule la donation d'une villa à Montlhéry, *in pago Stampinse, simile modo et villa Lecterico, in pago jamdicto Stampinse, quam unacum Herone et matronae suae cummutavi cum omni jure eorum cum mancipiis, peculiis, agris cultis et incultis, vel adjacentias eorum habendum et possedendum instituo*, une formule typique des dotations royales du VIIe siècle[10]. L'usage du terme villa désigne ici non pas une simple habitation mais une entité domaniale complète, structurée, disposant de terres cultivées, de bois, de prairies, de droits sur l'eau et d'infrastructures telles que des moulins.

L'onomastique *Lecterico*, forme latinisée du futur Montlhéry, se compose d'un anthroponyme probablement germanique (*Hléricus* ou *Hildricus*), indiquant l'ancienneté d'une possession aristocratique antérieure. Ce toponyme n'apparaît pas dans d'autres sources antérieures à ce diplôme, ce qui lui confère une valeur de première mention écrite.

Le caractère juridique de la transaction est confirmé par la formule in *perpetuum donamus atque tradimus*, marquant une donation irrévocable,

[9] S. GIRARD, *Les papyrus médiévaux des archives nationales : faux et usages de faux*, ARAAFU, CRBC N°38, 2002, p.61.

[10] « La villa de Castanito, dans le pagus de Stampensis, de même que la villa de Lecterico, dans ledit pagus de Stampensis, que j'ai échangées avec Heron et sa femme, je les établis pour être tenues et possédées, avec tous leurs droits, leurs esclaves, leurs biens personnels, leurs terres cultivées et incultes, ainsi que leurs dépendances ».

accompagnée de la clause de protection royale en faveur de l'abbaye bénéficiaire. Ce type d'acte montre l'intégration précoce de Montlhéry dans le réseau domanial mérovingien et son association à des structures religieuses majeures, bien avant sa réactivation castrale au XIe siècle.

Redéfinition de la première mention de Montlhéry : critique d'une erreur historiographique

Jusqu'à présent, la première mention écrite de Montlhéry était datée de 768, dans une charte de Pépin le Bref, qui donna une partie de ses biens de la forêt d'Yveline aux moines de l'abbaye de Saint-Denis. Cette affirmation, largement reprise dans l'historiographie locale, repose sur une lecture erronée des sources disponibles. L'apparition du nom *Montlhéry* dans le contexte de la *Aequalina foresta* dans les documents du haut Moyen Âge a pu conduire à une confusion entre territoire forestier et occupation permanente.

La redécouverte de ce testament dans le carton des rois impose une révision fondamentale de cette chronologie. Il montre que le site était non seulement identifié dès le VIIe siècle, mais aussi structuré en tant qu'unité domaniale sous contrôle royal. Cela implique que l'occupation de Montlhéry ne résulte pas d'une simple clairière castrale du XIe siècle, mais s'enracine dans une dynamique d'exploitation et de contrôle territorial bien plus ancienne.

Ce constat permet aussi de réinterroger la nature même de l'historiographie locale, souvent tributaire des sources postérieures, et d'appeler à une meilleure prise en compte des documents mérovingiens dans la reconstruction des paysages et des pouvoirs locaux. Il s'agit donc d'un véritable tournant, qui réinscrit Montlhéry dans l'histoire du *regnum francorum* dès le haut Moyen Âge.

Conséquences topographiques et archéologiques : vers une nouvelle carte du Montlhéry mérovingien

L'affirmation de l'existence d'une villa mérovingienne à Montlhéry dès le VIIe siècle a des répercussions majeures sur l'interprétation de la topographie locale. Elle permet de réinscrire le site dans une dynamique d'organisation foncière précoce, structurée autour d'un domaine royal, et non d'un espace vierge destiné à recevoir une fortification au XIe siècle. Ce constat oblige à une relecture des éléments conservés dans le paysage urbain et rural, à commencer par la trame agraire, les cheminements anciens et les microtoponymes.

Les conséquences de cette découverte ne sont pas uniquement textuelles : elles appellent une révision de la carte archéologique de Montlhéry. Jusqu'ici, les seules traces matérielles d'occupation antérieure à l'an mil étaient ténues : quelques fragments céramiques isolés, des structures difficiles à dater avec certitude. La confirmation d'un habitat structuré au VIIe siècle relance l'intérêt pour une exploration plus systématique du sous-sol montlhérien, notamment dans les secteurs périphériques du château et en contrebas de la butte castrale.

Une prospection géophysique ou un programme de sondages ciblés pourrait permettre de localiser la villa mentionnée dans la notice, d'identifier ses limites, ses bâtiments et sa trame agraire. Des comparaisons peuvent être établies avec d'autres sites d'Île-de-France, comme Argenteuil, Chelles ou Nanterre, où des

habitats mérovingiens similaires ont été repérés à proximité d'abbayes ou de voies de circulation anciennes.

En outre, cette villa pourrait avoir influencé la localisation du château ultérieur : les fondations castrales médiévales s'installent rarement ex nihilo. Il est désormais envisageable que le choix du site pour la construction du castrum de Thibaud en 1008 ait été motivé par la préexistence d'un noyau d'habitat, voire de structures défensives plus anciennes. Cette hypothèse devra être testée par une approche pluridisciplinaire, combinant sources écrites, archéologie, toponymie et géomorphologie.

Perspectives de recherche : interdisciplinarité et recontextualisation régionale

La redécouverte de l'habitat mérovingien de Montlhéry ouvre de nombreuses perspectives de recherche, tant à l'échelle locale qu'à celle de l'histoire du peuplement de l'Île-de-France. Il s'agit tout d'abord de mobiliser les outils de l'archéologie, en lien avec les politiques d'urbanisme de la commune, afin d'identifier les zones les plus propices à des investigations de terrain. L'examen des archives cadastrales, des matrices fiscales anciennes et des toponymes conservés dans la microtoponymie pourrait également permettre de préciser les contours du domaine mérovingien.

Une approche interdisciplinaire intégrant géoarchéologie, paléo-environnement et SIG (système d'information géographique) s'avère pertinente pour restituer les logiques de localisation du domaine et comprendre son insertion dans les réseaux d'échanges et de circulation. À cet égard, l'hypothèse d'une continuité d'occupation entre villa mérovingienne et castrum médiéval pourrait être testée à travers l'étude des morphologies agraires et des itinéraires anciens (chemins, gués, franchissements).

En outre, cette découverte appelle une recontextualisation régionale. Montlhéry ne peut être considéré comme un cas isolé : il s'inscrit dans une série de sites mérovingiens denses et stratégiquement situés autour de Paris, parfois redécouverts tardivement (comme à Châtres, Massy ou Linas). La mise en réseau de ces sites permettrait de mieux comprendre la structuration du territoire royal franc à l'époque mérovingienne et la logique des dotations ecclésiastiques.

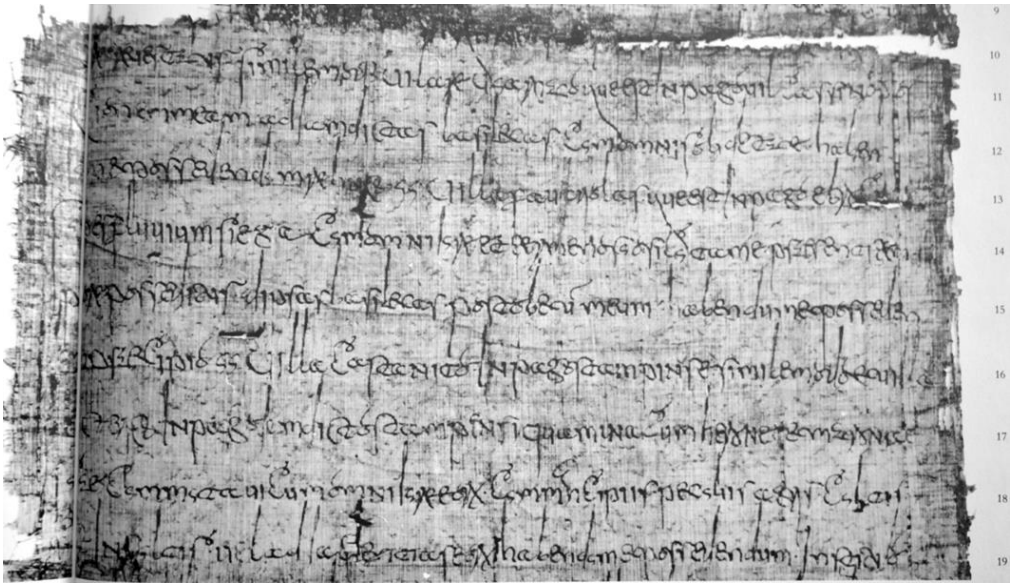
Conclusion

La lecture d'un document mérovingien attestant l'existence d'une villa à Montlhéry dans le courant du VIIe siècle constitue une avancée majeure pour la connaissance de l'histoire du site. Elle oblige à reconsidérer la chronologie traditionnelle de l'occupation, souvent réduite au seul épisode castral du XIe siècle, et réhabilite la continuité du peuplement dans le bassin parisien.

La critique d'une erreur historiographique concernant la première mention du lieu, ainsi que l'analyse toponymique et diplomatique du testament d'Idda, montrent combien les sources anciennes peuvent encore offrir des révélations significatives lorsqu'elles sont réexaminées avec un regard neuf. Cette étude appelle à une relecture plus attentive de la documentation mérovingienne dans son

ensemble, et à une meilleure intégration des apports de la diplomatique dans les études de topographie historique.

Enfin, la perspective d'un Montlhéry mérovingien pleinement structuré, inséré dans les logiques territoriales de la royauté franque, offre un nouveau cadre d'interprétation pour les origines du bourg médiéval. Elle invite à prolonger l'enquête, à la fois dans les archives et sur le terrain, afin d'éclairer un pan encore largement méconnu du passé francilien.



La mention de Montlhéry (lignes 16-17) dans un papyrus du VIIe siècle
AN K3, n°1

Les Languedoue, maison noble de Beauce, et leurs alliances

Anne-Marie FIRON

À travers l'histoire de cette très ancienne famille de Beauce qui réside à Pussay de 1485 à 1710, c'est toute la vie et l'évolution de la noblesse d'épée du bailliage d'Étampes et de ses réseaux d'alliances matrimoniaux et militaires qui se déroulent. Hommes d'armes auréolés de gloire aux XVe et XVIe siècles, côtoyant de près les rois de France, mais dont l'étoile pâlit au XVIIe siècle en raison des événements et des changements opérés dans l'armée, ils vont devoir s'adapter à un nouveau mode de vie pour survivre. Si certains nobles d'épée déclinent, s'endettent et se ruinent, les Languedoue vont savoir rebondir et tirer le meilleur parti de leurs terres en se transformant en « entrepreneurs ». Leur vie, comme celle des grandes familles qui les entourent, ne pourrait réellement s'épanouir sans la présence de leurs épouses qui les secondent admirablement dans la gestion de leurs affaires. Elles sont souvent séparées de biens d'avec eux, le métier des armes se révélant très dispendieux, et gèrent les domaines par procuration, en leur absence, voire même lorsqu'ils sont présents. Au décès de leurs époux, pour cause de guerre ou de maladie, elles assument pleinement la charge des successions en attendant que leurs enfants soient grands. Les sentiments sont loin d'être exclus de leur histoire, en particulier lorsque leurs enfants décèdent.

Les registres paroissiaux, les actes notariés ou les registres d'audience de la prévôté de Pussay, nous livrent de nombreux détails sur leur vie quotidienne, les visites « d'écuyers » au château, leurs démêlés avec les villageois, mais aussi la protection qu'ils leur accordent, les transactions ou procès qu'ils mènent avec leur entourage et les autres seigneurs. Les manuscrits et titres de la Bibliothèque nationale de France, les convocations aux bans et arrière-bans ou les élections aux États généraux nous révèlent leurs faits d'armes et les relient à l'histoire du bailliage d'Étampes et à celle de la France. Une moitié de château, une ferme et une superbe pierre tombale témoignent encore de leur présence à Pussay pendant trois siècles.

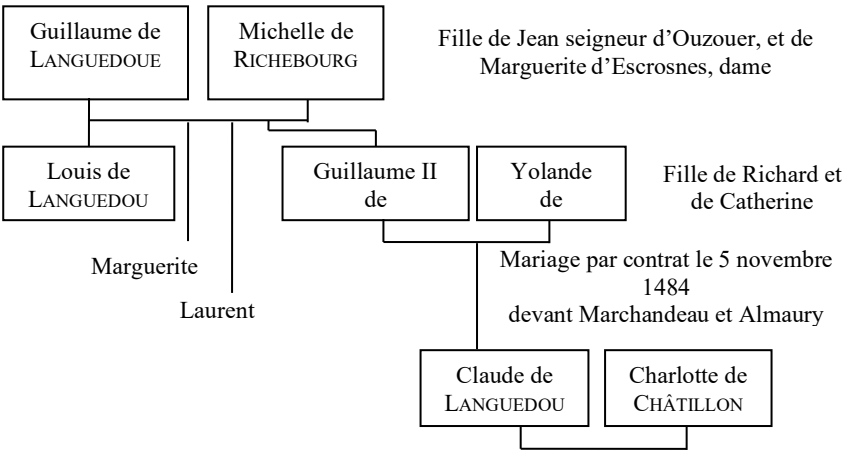
AUX ORIGINES DE LA FAMILLE DE LANGUEDOUE

« Languedoue, ancienne Famille noble, originaire du pays Chartrain en Beauce, & dont l'origine se perd dans l'obscurité des tems », c'est ainsi que cette famille, est présentée dans le dictionnaire de la noblesse de La Chenaye-Desbois dans sa 2e édition de 1774. Lorsqu'il prend possession de la terre et seigneurie de Pussay en 1485, Guillaume de Languedoue, 2e du nom, a déjà une longue ascendance issue de la noblesse d'épée en Beauce, mais aussi dans les pays de Loire, du Nivernais à la Touraine, qui date, pour ce que l'on en connaît, de 1220. Cette terre, il la tient de sa mère, Michelle de Richebourg, dont la sœur, Bertranne, a épousé Charles d'Allonville[1]. Les deux familles ont déjà contracté plusieurs mariages dans les siècles passés, les alliances matrimoniales allant de pair avec les alliances militaires. Marguerite, la fille d'Olive de Languedoue et de Renaud de Gouffier, avait apporté en dot à Jean d'Allonville, la terre de Réclainville qui lui venait de sa mère, ainsi que 200 francs or, dont le duc de Bourgogne avait gratifié sa grand-mère, Catherine Chenard. Plus tard, Jeanne de Languedoue avait épousé le 17 août 1421, Pierre d'Allonville, seigneur des Carneaux et de Louville, petit-fils de Jean précédemment cité. Des liens sont donc déjà tissés avec les d'Allonville et avec les ducs de Bourgogne dont il faudra bientôt se souvenir.

Guillaume n'est pas l'aîné de la fratrie : il a un frère plus âgé, Louis, un frère plus jeune, Laurent, et une sœur Marguerite. Dans la coutume de Paris, et ce sera identique dans la coutume d'Étampes en 1556, l'aîné a droit, dans le cas de fiefs nobles, au préciput et à la part avantageuse, à savoir le principal lieu seigneurial et les deux-tiers des revenus de la seigneurie lorsqu'il n'y a que deux enfants, la moitié seulement lorsqu'il y a plus de deux enfants ; ce droit d'aînesse préservant l'intégrité du domaine. En tant qu'aîné, Louis hérite des terres de Villeneuve, La Bezègue, Épincy, Moutiers et Quémonville (hameau de Boisville-la-Saint-Père), Guillaume et Laurent héritent des terres de Pussay, Chavannes et Gaudigny en indivis, Guillaume résidant à Pussay et Laurent à Gaudigny. Marguerite est probablement dotée en argent lors de son mariage avec Guillaume de Meaussé, seigneur de la Rainville[2].

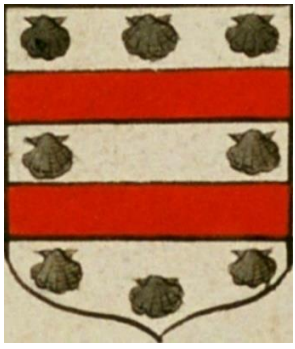
[1] Guillaume de Languedoue, premier du nom, a épousé Michelle de Richebourg dont la mère Marguerite d'Escrones, épouse de Jean de Richebourg, était dame d'Oysonville et de Pussay.

[2] Si La Chenaye-Desbois et d'Hozier sont d'accord quant aux fils de Guillaume et Michelle, ce n'est pas le cas pour leur fille Marguerite. Le premier la dit mariée à Pierre Desmazis, le second à Guillaume de Meaussé, voir BNF, Cabinet d'Hozier 206, MF 17049 et le *Grand Armorial de France*, tome 5, page 30.



À peine en possession des lieux, le 27 avril 1487, Guillaume doit régler un différend de bornage avec son voisin de Grandville, un laboureur de Pussay ayant céder ses droits sur une pièce de terre située à Grandville à Philippe des Plantes[3], moyennant l'abandon de toutes poursuites contre lui. La transaction est passée en présence de Guillaume de Languedoue qui renonce à toute prétention sur cette pièce de terre et décide, en accord avec Philippe des Plantes, de faire placer des bornes à leurs armes, aux limites des seigneuries de Grandville et de Pussay[4].





Un cultivateur de Grandville a eu la grande chance de retrouver l'une de ces bornes : celle de Philippe des Plantes « d'azur au chevron d'or accompagné de trois roses de même ». Les armes des Languedoue : « un écu d'argent à deux fasces de gueules accompagnées de huit coquilles de sable posées, trois en chef, deux en fasce et trois en pointe »[5], figuraient probablement sur une borne semblable.

[3] Philippe des Plantes, seigneur de Grandville et de Malassis, est conseiller du roi en sa cour de parlement. Il décède le 5 avril 1519. Sa femme Jeanne Le Prévost est décédée quant à elle le 24 mars 1504 et ils étaient enterrés dans l'église Notre-Dame des Blancs-Manteaux à Paris. Épitaphier du Vieux Paris.

[4] Claire BÉCHU, Florence GREFFE et Isabelle PÉBAY conservateurs aux Archives nationales : *Inventaire analytique du minutier central des notaires de Paris, minutes du XVe siècle de l'étude XIX*, liasse 1.

[5] Extrait des Dossiers Bleus DB 382 du cabinet des titres de la BNF.

DE L'IMPORTANCE DES ALLIANCES

Les alliances sont indispensables d'une part pour perpétuer le lignage et le nom, mais aussi pour conserver le prestige et la puissance de la Maison, voire l'accroître. Dans la mesure où la coutume donne la plus grande part des biens à l'aîné, il ne reste plus grand-chose aux cadets si la famille n'a pas prévu des alliances avantageuses, sauf à se tourner vers une charge ecclésiastique pour les garçons ou vers un état de religieuse pour les filles. Cette solution-là ne s'envisage pas le moins du monde chez les Languedoue qui sont essentiellement des hommes d'armes et marient leurs filles. Cela implique de conserver un domaine important car l'état de militaire coûte cher. Il nécessite d'entretenir des chevaux, des armes, des équipements. Parfois, l'aîné des Languedoue accueillera ses frères puinés et ses sœurs au lieu seigneurial, le château de Pussay devenant le point d'ancrage de la famille.

Mais les alliances sont tout aussi indispensables pour rassembler et mobiliser autour de soi un nombre important d'écuyers pour partir à la guerre, service auquel les nobles ne peuvent se soustraire dès lors qu'ils ont fait profession des armes. Jean-Marie Constant évoque ces alliances : « Entre 1450 et 1550 les Languedoue se trouvèrent liés par des mariages avec dix familles du voisinage. Ces derniers conclurent des alliances avec d'autres nobles. Le tout constituait un inextricable ensemble de cousins appartenant à 23 lignages rassemblés par 64 mariages. Il en est de même pour les d'Allonville et les deux parentés ne manquèrent pas de s'associer. L'influence locale d'un lignage peut se mesurer au nombre de parents directs ou indirects qu'il pouvait éventuellement mobiliser. Cette parenté était proche : elle vivait à 19 km en moyenne du château de Pussay, domaine des Languedoue. On pouvait la visiter dans la journée et entretenir des relations suivies avec elle »[6].

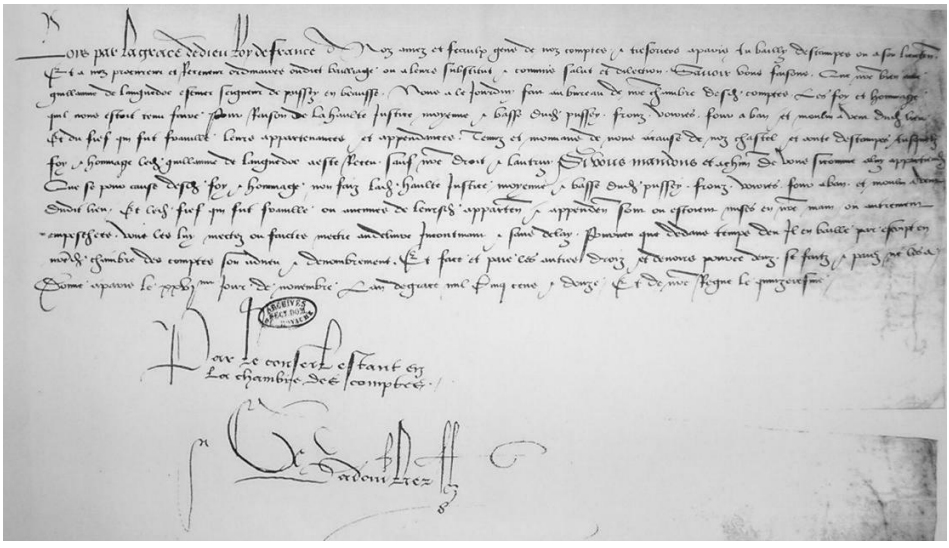
La guerre de Cent Ans nous donne l'occasion de voir ces alliances à l'œuvre, lorsque le royaume sombre dans la guerre civile opposant les Armagnacs et les Bourguignons. Pendant cette guerre, Pierre d'Allonville, capitaine d'Alluyes, prend parti pour le duc de Bourgogne, comme les Languedoue et les Chenard. Souvenons-nous des 200 francs or offert par le duc de Bourgogne à Catherine Chenard épouse de Jean III de Languedoue ; les hommes d'armes sont fidèles en amitié. Il tente de rendre Chartres aux Anglo-Bourguignons en juillet 1433 et pour cela, il s'allie aux Languedoue, aux l'Aubespine et aux Villiers de L'Isle-Adam. « L'on découvrit une conspiration contre la ville de Chartres, tramée par trois habitans un prêtre confrère du grand Beaulieu, d'intelligence avec l'Aubespine & Villeneuve, capitaines du parti de Bourgogne, qui devaient s'en saisir par escalade, entre la porte St. Jean & la tour appelée le Grouin-Pasteau. L'Isle Adam, prévôt de Paris, Guillaume de Languedoue, Pierre d'Allonville, l'Aubespine & Villeneuve, étaient destinés pour se tenir en embuscade à la tête de cinq à six cent hommes à Séresville, s'approcher & se jeter vers minuit dans l'arrière-fossé, &

[6] Jean-Marie CONSTANT : *La vie quotidienne de la noblesse aux XVIe et XVIIe siècles*, Hachette, page 148.

deux heures après monter à l'escalade, facilités par les conjurés. L'entreprise fut découverte & l'un des trois premiers nommés, arrêté & constitué prisonnier. Son procès lui fut fait par l'official, qui le condamna à une prison perpétuelle, & auparavant à être exposé au haut d'une échelle qui avait été plantée dans le cloître, vis-à-vis la porte de l'évêché »[7]. Charles VII sut les réutiliser et on les vit très présents à la Cour dès lors. Les deux familles sont si liées qu'elles n'hésitent pas à se prendre mutuellement pour arbitre lors de contestations.

DESCRIPTION DU DOMAINE DE PUSSAY

L'acte de foi et hommage est un devoir dû par le vassal à son seigneur à chaque mutation de vassal, soit par succession, donation, vente, échange ou autre. Il doit être renouvelé à la mort du vassal ou du suzerain. Guillaume de Languedoue renouvelle son hommage au roi Louis XII le 26 novembre 1512, ce dont la chambre des comptes du roi lui délivre reçu. Cet acte nous indique que Guillaume possède des biens à Pussay et Fraville, avec justice haute, moyenne et basse, voiries, four à ban, moulin à vent de ces lieux. Il a dès lors quarante jours pour présenter la liste exacte, ou dénombrement, de toutes ses possessions et en payer les droits aux trésoriers du roi.



Reçu de l'acte de foi et hommage du 26 novembre 1512, donné par Louis XII à Guillaume de Languedoue (AN – P8 n° 10)

Guillaume de Languedoue et Yolande de Sabrevois ont eu plusieurs enfants dont Claude qui se marie le 3 octobre 1528 avec Charlotte de Châtillon. D'Hozier précise certains points de leur contrat de mariage : « … il fut promis à ladite de Chastillon par son père pour tout le droit successif en biens meubles et immeubles qui lui pouvoient apartenir par la succession de feue Marguerite de Thuillières sa

[7] Guillaume DOYEN : *Histoire de la ville de Chartres, du pays chartrain et de la Beauce*, tome 2, 1786, page 37.

mère [mère de Charlotte, soit] deux cent livres tournois de rentes payables par chacun an au troisième d'octobre par manière d'hoirie et l'assigner sur les terres et seigneurie de Marigni et Bonnes et outre, la somme de cinq cents écus d'or soleil, pour une fois payée, savoir deux cents écus comptant et trois cents écus, deux ans après la consommation dudit mariage ce qui fut accepté par ledit Claude de Languedoue et par ses père et mère qui douairent ladite Charlotte de Chastillon du douaire coutumier ». Nous ne connaissons pas le montant de ce douaire, mais quelques années plus tard, en 1581, Charlotte réclamera son douaire à Claude, l'un de ses fils, lequel transigera avec sa mère pour la somme de 33 écus d'or plus 22 écus 48 sols 8 deniers de rente viagère à prendre par an sur ses biens[8]. Nous aurons plusieurs fois l'occasion de constater que les mères ou les épouses de ces hommes d'armes sont très combatives et n'hésitent pas à engager des procès pour faire respecter leurs droits.

Guillaume de Languedoue et Yolande de Sabrevois sont enterrés dans l'église de Pussay ainsi que l'atteste un acte notarié du 2 juillet 1761[9] qui précise qu'une pierre tombale était placée dans le chœur de l'église près du balustre du sanctuaire et au bas d'un pilier. L'emplacement était à l'époque choisi pour être au plus près des saints, afin qu'ils intercèdent pour le défunt. La pierre gravée à leurs effigies portait cette épitaphe : « Ci gist Messire de Languedoue écuyer en son vivant seigneur de Pussay qui décéda le 5e jour de janvier l'an [à cet endroit la pierre était cassée] de Sabrevois sa femme laquelle trespassa. Priez Dieu pour eux ». Guillaume est donc décédé le 5 janvier 1530, puisque son fils Claude porte foi et hommage au roi en 1530, le délai pour ce faire étant de 40 jours à partir du décès du vassal[10]. Pour la première fois, nous avons également connaissance de l'aveu et dénombrement qui a suivi en mai 1531, et qui liste les biens possédés à Pussay par Claude à l'époque, à savoir :

- une maison couverte d'ardoise avec cour, granges, colombier, étables couvertes de tuiles, et une autre maison couverte de tuiles avec cour, jardin, verger, garenne, avec haute, moyenne et basse justice de Pussay, droits de voirie, four à ban où il y a une maison couverte de tuiles, moulin à vent, garenne de trois arpents close de fossés ;
- Deux autres « lieu manoir » avec maisons, granges, bergeries, étables, toits à porcs, le tout couvert de tuile sauf une bergerie en chaume, cour, jardin, vigne et ouche ;
- Un autre lieu avec maisons à demeurer, grange, bergerie, étable et toit à porc partie couverte de tuiles partie de chaumes, cour, jardin et ouche[11] .

Outre le château, demeure des Languedoue, le domaine comprend donc trois fermes et l'ensemble des terres qui en dépendent s'étend sur 183 hectares[12]. Des

[8] BNF – Cabinet d'Hozier 206.
[9] AD 28, 2E 27/179, minutes du notaire Louis SAVOURÉ.
[10] AN – P8 n°38.
[11] AD 78 – D/1488.
[12] Concernant les mesures de surface, nous nous sommes référés à Charles Forteau qui nous dit que le muid était de 24 mines et que la mine représentait 20 ares à Pussay. Par ailleurs, au vu des calculs effectués dans les contrats, un muid représente douze setiers, le setier équivaut à deux mines, la mine à deux minots et le minot à trois boisseaux.

baux ultérieurs nous informent qu'il comprend également des bois. Cette description ne mentionne aucune écurie, mais elles existent forcément puisque les Languedoue entretiennent de nombreux chevaux indispensables à leur activité. Il est à noter que presque tous les bâtiments sont couverts d'ardoises ou de tuiles qui ont remplacé le chaume, déjà à l'époque. Cet aveu et dénombrement aurait dû se continuer par la liste de tous « les vassaux et hauts sujets et personnes qui tiennent dudit Claude de Languedoue écuyer seigneur dudit Pussay à cause de sondit lieu et hotel seigneurial de Pussay héritage terre et autres possessions immeubles tant en fief censive champart rentes qu'autrement… ». Le premier de ces vassaux est nommé, il s'agit de Guillaume Lambert qui tient « plusieurs terres tant en fief que cens et champart et droit de corvées… », mais la liste s'arrête brutalement. L'aveu est reçu le 7 février 1532.

La superficie du domaine est tout à fait significative, si nous la rapprochons de celle donnée par Jean-Marie Constant : « Les études actuelles tendent à prouver que la noblesse gagne de l'argent et s'enrichit au XVIe siècle, notamment en Beauce… Le gentilhomme campagnard y possédait en moyenne 84 hectares de terre alors que le militaire était à la tête d'un domaine de 182 hectares »[13]. C'est très exactement la superficie de terre que les Languedoue possèdent à Pussay, sans tenir compte de ce qu'ils possèdent dans d'autres lieux. Par ailleurs, ils détiennent un four et un moulin banaux ce qui n'est pas négligeable : « leurs revenus équivalaient à celui d'une métairie d'une cinquantaine d'hectares de terre labourable ». Ils disposent de plusieurs bergeries et de moutons, source de fumure pour les terres mais également source importante de revenus. En revanche, ils doivent faire face à d'importants frais de guerre et d'entretien de leurs bâtiments.

À l'époque de Claude de Languedoue, la seigneurie se porte bien. Ce n'est probablement pas un hasard si la construction du bas-côté sud de l'église date de 1536 comme indiqué sur une clé de voûte. Ce bas-côté mène à la chapelle de la Vierge sous laquelle sont enterrés les Languedoue.



CLAUDE DE LANGUEDOUE ET LES GUERRES DU ROYAUME

Nous avons peu de renseignements sur la participation de Claude de Languedoue aux guerres qui opposèrent François 1er et Charles-Quint à partir de 1520 et se poursuivirent avec leurs successeurs respectifs : Henri II et Philippe II, mais en tant qu'homme d'armes, il a dû y participer.

[13] Jean-Marie CONSTANT, dito.



Ce bas-relief sculpté par Pierre Bontemps sur le tombeau de François 1er à la basilique de Saint-Denis montre la bataille de Marignan et reproduit fidèlement les armes et costumes de l'époque



Bas-relief du tombeau de François 1er montrant la bataille de Cérisoles, à laquelle participe Adrien de Sainxe, un noble du bailliage d'Étampes ; piquiers et arquebusiers escortent deux canons.

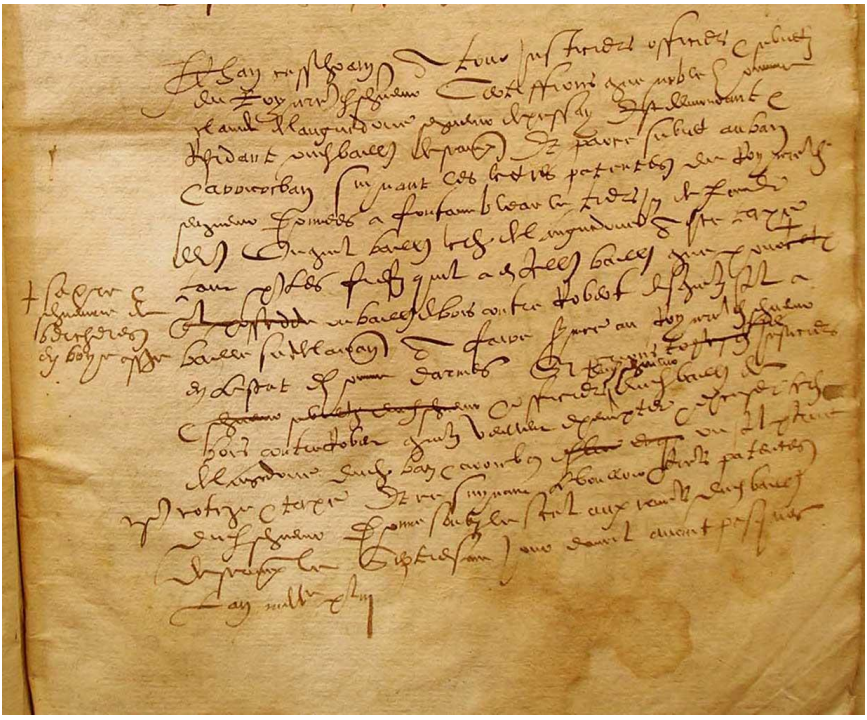


Bas-relief du tombeau de François 1er : Lansquenets et arquebusiers

Pour faire face à ces guerres permanentes, le roi convoque en 1543 le ban et l'arrière-ban de ses vassaux[14]. Lors de cette convocation, Claude de Languedoue

[14] C'est une proclamation publique faite à tous les vassaux de se trouver au lieu d'assemblée qui leur est assigné par le roi, pour servir dans l'armée. Les vassaux ont alors la possibilité d'assurer en personne le service du roi, de se faire représenter ou de se libérer du service en payant une taxe pour les frais de guerre, calculée d'après leur revenu, sous

déclare être prêt à faire service au roi en payant la taxe correspondant aux revenus de ses biens, ce que confirme Jean Cassegrain, lieutenant général du bailliage, le 7 avril 1543. De plus, comme Claude a déclaré au bailliage d'Étampes la totalité des biens qu'il y possède, mais aussi « sa comté et seigneurie de Berchères-en-Brie » et qu'il a été taxé au bailliage d'Étampes pour l'ensemble, Jean Cassegrain demande à ce qu'il soit exempté de la taxe au baillage de Brie-Comte-Robert.



Certification donnée pour Claude de Languedoue, par Jean Cassegrain, le 7 avril 1543 (AD91 – B/1537)

Claude de Languedoue meurt quelque temps après, à la fin de l'année 1545. Il ne prendra donc pas connaissance des lettres patentes de François 1er qui l'autorisent à se fortifier. Dans les années 1540, François 1er accorde à de nombreuses villes le privilège de s'entourer de murailles et fossés afin de se protéger contre les attaques, entre autres à Claude de Languedoue et aux habitants de Pussay en mai 1546. Elles commencent ainsi : « François savoir faisons a tous present et advenir nous avons receu humble supplication de noz chers et bien amez Claude de Languedoue escuier seigneur du bourg et ville de Pussay en beausse duche destampes et des manans habitans dudit lieu… »[15]. Les lettres expliquent que le bourg de Pussay est situé dans une contrée fertile, possède « plusieurs bonnes et belles maisons » et une population importante dont « plusieurs marchands y affluant et demeurant ». Ses habitants sont pillés et rançonnés par

peine de se voir infliger une amende, voire la saisie de leurs fiefs. (Traité du ban et de l'arrière-ban par Gilles-André de la Roque – 1674).

[15] AN - JJ 257 n°184.

des vagabonds et gens de mauvaise vie qui usurpent leurs champs, cassent et emportent leurs biens, les molestent et oppressent tant, qu'ils ne peuvent « satisfaire aux charges qu'il leur convient supporter en plus le paiement de nos aides et tailles ». François 1er leur permet donc de s'entourer de murailles à quelques conditions : nommer une personne « de loyauté et de conscience » pour recueillir le plus justement et égalitairement, « le fort portant le faible », les deniers nécessaires à cette construction ; en rendre compte au bailli d'Étampes ; et surtout faire en sorte que les impôts n'en soient ni retardés ni diminués. Ces murailles et fossés, ont bien été construits puisque de nombreux actes ultérieurs y font allusion.

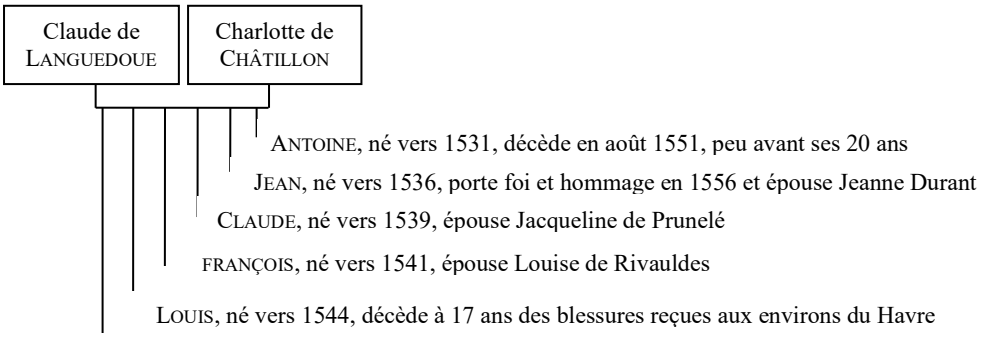
LA DEMANDE DE « SOUFFRANCE » DE CHARLOTTE DE CHÂTILLON

Charlotte et Claude ont eu neuf enfants vivants : cinq garçons et quatre filles. Nous comprenons dès lors qu'il faut un domaine considérable ou des alliances avantageuses pour marier tous ces enfants et entretenir cinq hommes d'armes. Nous prendrons aussi conscience que les guerres emportent nombre de ces jeunes hommes dans la mort et ce sera souvent le cas chez les Languedoue. Lorsque Claude de Languedoue décède, ses enfants sont encore mineurs et ne peuvent donc porter foi et hommage au roi[16]. Antoine, l'aîné, a 15 ans, Jean 10 ans, Claude 7 ans, François 5 ans et Louis 2 ans[17]. Sa veuve, Charlotte de Châtillon, demande alors « souffrance » au roi le 9 janvier 1546 pour son fils aîné Antoine jusqu'à sa majorité[18]. L'aveu et dénombrement est donné en la chambre des comptes le 3 juillet 1546 et la « souffrance » lui est accordée.

[16] La majorité féodale est l'âge auquel les coutumes permettent au vassal de porter la foi et hommage à son seigneur. La coutume de Paris « porte que tout homme tenant fief, est réputé âgé à vingt ans, & la fille à quinze ans accomplis, quant à la foi & hommage & charge de fief ».

[17] Source : d'Hozier qui donne leur âge en 1551, soit 5 ans plus tard. Il ne donne cependant pas l'âge de leurs sœurs : Jeanne, Charlotte, Claudine et Marguerite. Antoine était l'aîné des garçons, mais pas forcément le premier enfant du couple.

[18] La « souffrance » est un délai, que le seigneur accorde à son vassal, pour lui rendre foi et hommage, en considération d'un empêchement légitime nécessaire, comme en cas de minorité ou de maladie. Dans tous les cas, elle doit être demandée au seigneur dominant, par le tuteur en personne, si le vassal est mineur, ou par un fondé de procuration spéciale si le vassal est majeur. Le délai pour demander la « souffrance » est de quarante jours, comme pour un acte de foi et hommage normal. Faute de la demander dans les quarante jours, le seigneur dominant peut faire saisir le fief.



Après le décès de Claude de Languedoue, Charlotte de Châtillon se remarie avec François de Rimbert, seigneur de la Chapelle[19]. René Desprez, seigneur de la Queue, son beau-frère, est nommé tuteur des enfants et en attendant qu'Antoine atteigne ses 20 ans, il réitère la demande de « souffrance » le 15 octobre 1550 et offre le revenu d'une année de la seigneurie de Pussay ou cent écus d'or selon la coutume du pays, conformément à l'aveu rendu par Claude de Languedoue en 1531[20]. Or Antoine décède en août 1551 juste avant ses 20 ans et il va donc falloir attendre que Jean atteigne à son tour ses 20 ans. Jean porte foi et hommage au roi de France Henri II en 1556 à sa majorité féodale. Le reçu de l'acte de foi et hommage de 1556 donné par Henri II à Jean de Languedoue précise d'ailleurs que les terres et seigneurie de Pussay lui sont échues « au titre du successif de feu Anthoine de Languedoue son frere auxquels foy et hommage ledit Languedoue a este receu sauf notre droit en autruy… »[21]. Il porte à nouveau foi et hommage le 25 février 1561 au roi Charles IX.

Foi et hommage à son suzerain, aveu et dénombrement ensuite, paiement des droits enfin, dans le délai imparti par la coutume de laquelle relève le vassal : ces trois actes doivent être accomplis chaque fois que le fief est ouvert et s'ils ne le sont pas, le suzerain, ou seigneur dominant, est en droit de saisir féodalement le fief. C'est ainsi qu'une saisie féodale est prononcée le 3 juillet 1555, à la requête du cardinal de Lorraine, duc de Chevreuse, contre René Desprez, tuteur des enfants, pour ne pas avoir déclaré cinq muids de terre à Pussay et les droits seigneuriaux en dépendant, terre qui relevait du duc de Chevreuse. René Desprez s'oppose à la saisie, mais Claude de Languedoue ayant précédemment payé ces droits en 1538, il est débouté en 1572 et Charles IX ordonne le 3 septembre d'en effectuer le paiement auprès du cardinal. René Desprez n'a peut-être pas omis volontairement de payer ces droits, mais les procédures de ce genre sont nombreuses.

[19]André DU CHESNE : *Histoire de la maison de Chastillon sur Marne*, géographe du roi – 1621.
[20] AD 78 – D/1488, extrait de la sentence de 1572.
[21] AD 78 – D/1488.



Acte de Charles IX daté du 3 septembre 1572 (AD78 – D/1488)

LES TROIS FRÈRES : JEAN, CLAUDE, FRANÇOIS ET LEURS ÉPOUSES

Contrairement à ce qui existe habituellement dans les familles, aucun des trois frères n'embrasse la carrière ecclésiastique, tous trois font profession des armes. Sitôt que François atteint la majorité légale, un partage s'ensuit.

Le partage

Les trois frères, partagent leurs biens devant Baudier, notaire à Pussay, le 4 septembre 1566. Il est alors probable que Jean ait reçu les seigneuries du Clos, du Petit Hermeray et de Bourdonné dans le canton de Houdan, puisqu'il paraît à la rédaction de la coutume de Montfort-l'Amaury pour ces fiefs-là en 1556 et qu'il est dit « gouverneur de Dourdan et de Gallardon » dans un acte de 1581, ce que confirme également La Chesnaye-Desbois. Claude aurait reçu les seigneuries de Rétréville et de La Barre et François la seigneurie de Pussay. Mais des différends éclatent entre eux, car l'aîné, Jean, se sent lésé par le partage. Un compromis est fait en 1583 devant Etienne Pernet notaire à Étampes et « ils promettent de s'en rapporter au jugement de trois gentilshommes qu'un chacun d'eux nommerait pour juger et vider lesdits différends… »[22]. Il ressort de ce jugement que chacun des trois frères reçoit un tiers de la seigneurie de Pussay, ce qui va s'avérer important pour la suite. Jean reste très présent à Pussay, Claude y revient assez souvent, mais c'est le cadet, François, qui investit réellement le château de Pussay.

Le rôle des épouses

Les épouses jouent un rôle très important dans la famille. S'il est vrai qu'à l'époque, les femmes ne peuvent passer elle-même aucun acte de vente ou d'achat, aucun bail ou autre transaction, sans l'accord de leur mari, il faut cependant reconnaître qu'elles ne sont pas totalement dépourvues de moyens face à cette juridiction. D'une part car leur mari s'absente pour cause de guerre et qu'elles gèrent alors le domaine et d'autre part, car elles ont apporté une dot non négligeable à leur mariage et elles sont bien souvent séparées de biens d'avec leur époux.

[22] BNF – Nouveau d'Hozier 202.

Jean épouse Jeanne Durant, fille d'un conseiller au parlement, par contrat passé le 3 août 1579. À l'occasion de la succession de sa mère, nous apprenons par le notaire qu'elle détient une procuration de son mari en date du 26 juin 1581, « avec pouvoir par icelle entre aultres choses de conduire même en dresser ses négoces et affaires domestiques et aultres quelsconques, faire partage et inventaire avec ses cohéritiers des biens et successions de feu noble homme Me Jehan Durant et damoiselle Denise Tronson jadis sa femme, ses père et mère et aultres pouvoirs spéciaulx contenuz en ladite procuration… »»[23]. Le couple n'aura pas d'enfants.

Claude épouse Jacqueline de Prunelé le 2 septembre 1563. Elle est la fille d'Urban de Prunelé, seigneur de Guillerval et de Saint-Aignan, et de Jeanne-Françoise des Ligneris, d'où viendra Charles, seigneur, entre autres, de Dommerville par son mariage avec Marie de la Villeneuve. Le département des Manuscrits de la BNF ne conserve malheureusement aucune trace de ses états de service.

François épouse Marie Picot le 21 octobre 1566 par contrat passé devant Picault, notaire royal à Coulommiers-en-Brie. Elle est la fille de Louis, baron de Dampierre dans l'Aube, seigneur de Pommeuse et premier président à la Cour des Aides de Paris. Ils n'auront pas d'enfant.

Il épouse ensuite, le 1er juin 1580, Louise de Rivauldes. Il est alors gentilhomme de la Chambre du cardinal de Guise qui est présent au contrat de mariage, ainsi que son frère Jean, gentilhomme de la chambre du roi, et son beau-frère Emery de la Chabrienne, seigneur de Neuville, époux de sa sœur Charlotte.

Louise est la fille de feu Jean de Rivauldes en son vivant écuyer sieur de Rivauldes en Sologne, et de Claude du Plessis. Elle est aussi l'une des demoiselles d'Anne d'Este, fille aînée d'Hercule II d'Este, duc de Ferrare, et de la princesse Renée de France, petite-fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, et épouse de François de Guise.

La future épouse promet d'apporter le jour des épousailles, mille écus d'or soleil que le futur promet d'employer en héritage ou rente pour elle ou les siens. De son côté, il constitue un douaire coutumier pour les enfants à venir du mariage, de la moitié de ses biens sujets à douaire où qu'ils soient situés et il doue sa future épouse de l'autre moitié. En outre il donne l'usufruit à son épouse et la pleine propriété aux enfants à venir, de la somme de deux mille écus à prendre sur tous ses biens non sujets audit douaire. Ainsi, François a préparé sa succession dès la rédaction de son contrat de mariage. Le contrat est passé au château d'Anne d'Este le 1er juin 1580[24]. Nous voyons se consolider avec ce mariage la relation entre François de Languedoue et la Maison de Guise. D'ailleurs, le 9 juin 1582, François s'adresse au Cardinal quant aux deux moulins de Guillerval, dépendant de son abbaye de Saint-Denis qui sont en ruine « par la négligence de vos hommes qui n'y étaient résidents et à faute de les avoir entretenus ».

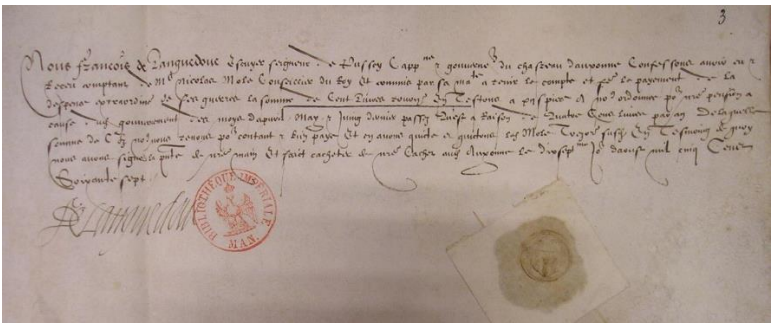
[23] AN, registres des insinuations au Châtelet de Paris, Y126, folio 429 V°.
[24] AN, minutes des notaires Darbonne et Croiset, MC/ET/VIII/387.

LES LANGUEDOUE DANS LES GUERRES DE RELIGION

Les états de service de François et Jean

En 1562, au début des huit guerres de religion qui vont se succéder, Jean est âgé de 26 ans et François de 21 ans. Ils ont donc pu et dû participer à la première guerre ; mais nous ne connaissons pas leurs états de service à ce moment-là. En revanche, il est possible que Louis, âgé de 17 ans soit décédé alors que les guerres de religion commençaient au Havre, ville en grande partie protestante en 1561.

En revanche, nous pouvons suivre François lors de la seconde guerre, à la bataille de Saint-Denis en 1567 et d'Hozier nous décrit ainsi son parcours : « gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, portant la clef d'or, gouverneur d'Auxonne, d'Avênes, admis dans l'ordre de Saint-Michel vers le règne d'Henri III est rappelé sous le titre chevalier de l'ordre du royaume dans un acte du 13 avril 1613 postérieur à sa mort. Il s'attacha d'abord au cardinal de Guise qui le fit gentilhomme de sa maison, et s'étant trouvé en 1567 à la bataille de Saint-Denis il y donna des marques de la plus grande valeur, il était déjà pourvu en 1569 du gouvernement d'Auxonne et le possédait encore en 1580 :… »[25]. Il était même déjà pourvu du gouvernement d'Auxonne dès août 1567, ainsi que l'atteste le reçu de sa pension de 100 livres pour les mois d'avril, mai et juin 1567 :



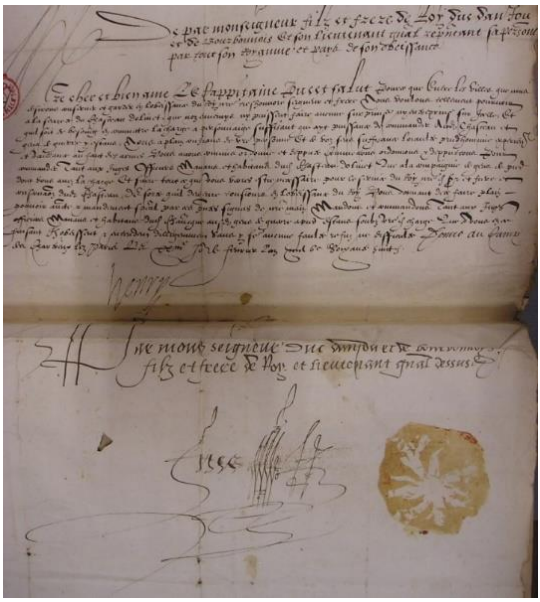
Reçu de sa pension par François de Languedoue, le 17 août 1567 (BNF – PO 1644)

Cet autre document daté de 1568, le nomme également à la sûreté du château d'Olivet[26]. Il est signé Henry, duc d'Anjou, frère du roi et lieutenant général du royaume, futur Henri III, lequel précise qu'il désire conserver et garder en l'obéissance du roi le château d'Olivet et donc pourvoir à sa sûreté. Il a donc besoin d'en confier la charge « a personnaige suffisant qui ayt puissance de commander audit chasteau et gens de guerres y estans ». Ayant pleine confiance « de votre personne et de vos sens suffisance loiaulte prudhommie experience et vaillance au faict des armes nous avons commis ordonne et deputte… pour commander tant aux juges officiers manans et habitans dudit chasteau dolivet que a la compaignie de gens de pied dont vous avez la charge et faire tout ce que vous verez estre necessaire pour le service du Roy notredit seigneur et frere et

[25] BNF – Cabinet des Titres, Français 32872.
[26] BNF – Pièces Originales 1644. La date de la 1ère pièce originale est donnée en légende, celle de la seconde est le 13 février 1568.

conservation dudit chasteau de sorte quil demeure toujours en lobeissance du Roy vous donnant de ce faire plain pouvoir auctorites et mandement special par ces presentes signees de notre main… ». L'ordre est daté du camp de Chartres le 13 février 1568.

Il montre l'importance que Charles IX et son frère le duc d'Anjou, accordent à la conservation et à la défense des places royales en cette période troublée d'affrontements entre catholiques et protestants ; et par conséquent, l'honneur qu'il fait à François de Languedoue de le nommer à cette place.



Ordre d'Henry, frère de Charles IX et futur Henri III, pour François de Languedoue en 1568 (BNF– PO 1644)

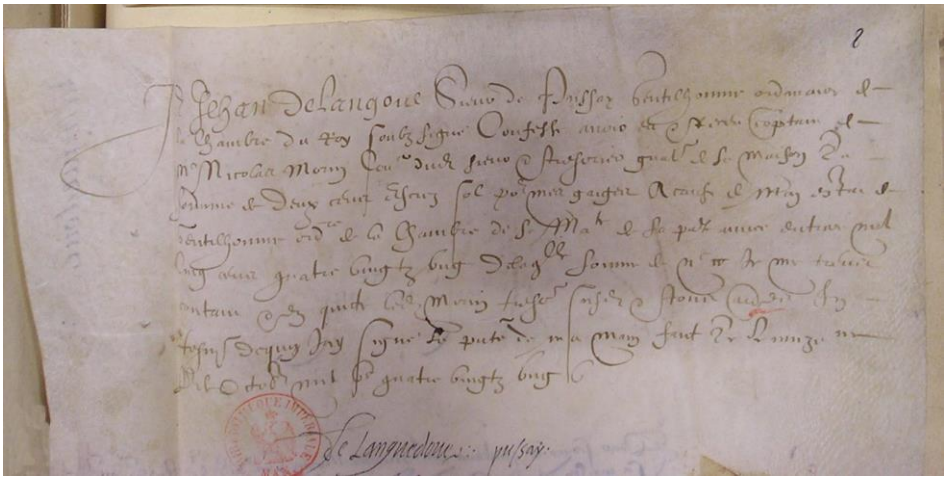
Juste après la bataille de Saint-Denis en novembre 1567, Dom Basile Fleureau rapporte que le duc d'Anjou envoya plusieurs compagnies de gens d'armes à Etampes dont celle du « capitaine Pussay de Languedoue ». Charles Forteau s'interroge sur le capitaine dont parle Dom Basile Fleureau et pense à Jean de Languedoue. Il est tout à fait possible que les deux frères aient combattu à Saint-Denis. La paix de Longjumeau (23 mars 1568) ne dure que cinq mois.



Cour du musée d'histoire naturelle dans l'ancien hôtel du Dauphin. Dans cette maison fut signée la paix de Longjumeau qui mit fin à la seconde guerre de religion entre les catholiques et les protestants, le 23 mars 1568. AD 91– 2FI101/97

Les États généraux convoqués à Blois se déroulent dans un climat très défavorable aux huguenots. Nous verrons au paragraphe suivant quelle fut alors la position du bailliage d'Étampes.

Pour l'heure, nous retrouvons François de Languedoue dans ces guerres et d'Hozier poursuit ainsi son parcours : « Il reçut plusieurs lettres des roys Charles IX et Henri III à l'occasion de diverses blessures qu'il eut à leur service et aussy au sujet de la mort de Charlotte de Châtillon sa mère ; le 25 novembre 1577 et le 28 janvier 1578 le roy lui accorda deux gratifications de mil écus d'or en considération de ses services dans les guerres depuis vingt ans particulièrement au dernier passage du duc Casimir [Jean Casimir du Palatinat] par la Bourgogne où il reçut un coup d'arquebuse au travers du genou dont il était devenu estropié, ayant été depuis vingt deux mois comme il était encore alors, entre les mains des chirurgiens pour se faire panser, dans laquelle occasion il avait consommé une partie de son bien ; il jouissait à cette dernière époque de 2 000 livres de pension de la cour ; et on le trouve employé dans l'état des gentilshommes de la chambre du roy Henry III de l'an 1581 ; »[27]. On peut imaginer les souffrances de François de Languedoue après le coup d'arquebuse et les opérations des chirurgiens d'alors pendant 22 mois ! C'est d'ailleurs à cette époque-là qu'il épouse Louise de Rivauldes. Il a alors environ 39 ans, mais le mérite et le courage de ces chevaliers ne sont pas pour déplaire à l'époque, tout comme les balafres qu'ils arborent à l'image d'Henri de Guise. Concernant son emploi de gentilhomme de la chambre du roi, il pourrait y avoir là, de la part de d'Hozier, une confusion entre François et Jean, car sur son contrat de mariage de 1580, François est présenté comme gentilhomme de la chambre du cardinal de Guise. En revanche, Jean fait bien partie des gentilshommes de la chambre du roi, ainsi que l'atteste le reçu de 200 écus soleil pour ses gages de l'année 1585[28].



Reçu de ses gages par Jehan de Languedoue en 1585 (BNF – Pièces Originales 1644)

[27] BNF – Cabinet des Titres, Français 32872.

[28] BNF – Cabinet des Titres, Pièces Originales 1644. La date de la pièce originale est le 15 octobre 1585.

Les guerres de religion ne sont cependant finies ni pour le royaume, ni pour lui, ni pour son frère Jean. La mort de François d'Alençon, dernier frère du roi, en 1584, fait d'Henri de Navarre l'héritier légitime du trône. En 1587, reîtres et lansquenets allemands traversent la moitié de la France pour prêter main forte aux huguenots français d'Henri de Navarre[29]. Basile Fleureau relate qu'à la suite de la victoire du duc de Guise à Auneau le 24 novembre 1587, le roi et les chefs de la Ligue signent un traité à Chartres en juillet 1588. Ces derniers demandent entre autres choses, l'extirpation de l'hérésie. Ce traité publié en forme d'édit est envoyé dans tous les bailliages pour signature. Les habitants du bailliage d'Étampes se liguèrent le 19 août 1588 et au nombre des signatures des gentilshommes, Basile Fleureau note deux Languedoue, deux d'Allonville et plusieurs autres parmi lesquelles de Poilloue, de Morainville, de Xainxe, de Saint-Pol, de Bouville, de la Tranchée, etc. ce qui ne les empêchera pas, les uns comme les autres, de rallier plus tard Henri IV.

Les États généraux de 1576 et 1588

La période qui sépare la première Ligue de 1576 de la seconde en 1585 est une période troublée pour les nobles, surtout à partir de 1585 où Henri de Guise s'oppose ouvertement à Henri III. À ce moment-là, les nobles hésitent entre leur fidélité au roi et l'attrait que présente le « Balafré ». La noblesse est liée au roi par un serment de fidélité, elle est née avec l'obligation de le servir et elle s'en fait un honneur. Pour autant elle ne se reconnait pas dans l'entourage du roi et de ses « mignons ». Il ne s'agit pas tant d'une affaire religieuse que d'une question d'honneur. Ainsi, si les élections de 1576 opposent ligueurs et huguenots, celles de 1588 sont marquées par les conflits entre ligueurs et royalistes. La noblesse se scinde alors en deux comme le pays en général, parfois à l'intérieur même des familles, mais la solidarité noble est plus forte que le fanatisme religieux.

L'assemblée où l'on procède à l'élection du député aux États généraux et à l'élaboration du cahier de doléances est le moment décisif du processus de consultation et de concertation. En 1576, aux bailliages de Vendôme et d'Étampes, des protestants sont élus, mais finalement écartés par le moyen de l'exclusion des comparants par procuration. Le député élu du bailliage d'Étampes est Jean de Languedoue qui jouit d'une grande confiance auprès de ses pairs. Jean est alors gentilhomme de la chambre du roi, son frère François est gentilhomme de la chambre du cardinal de Lorraine et cette double appartenance ne gêne alors personne. Quant au cahier élaboré par le bailliage, il ne fait pas référence aux protestants, contrairement à la majorité des cahiers de doléances qui exigent l'interdiction des cultes protestants, l'expulsion des pasteurs, l'obligation d'assister aux cultes catholiques. « Certains députés catholiques sont parfois chargés de cahiers qui ne font pas référence aux huguenots. C'est le cas du Nivernais Pierre de Blanchefort, qui n'approuve pas la révocation de l'édit de pacification [l'édit de Beaulieu] et également des députés de Saintonge, de Provins, de Touraine, d'Angoumois, d'Étampes et quelques autres. Ils ne

[29] Voir le récit complet de la bataille d'Auneau dans le Bulletin ALNEELLUM Histoire de la Beauce n° 25 – 2e semestre 1991.

représentent pas la majorité, les autres députés souhaitant que le catholicisme reste religion d'État et que la religion protestante soit interdite, mais la plus grande partie de la noblesse ne pouvait se laisser persuader à rompre les édits et à faire la guerre aux huguenots »[30]. Pourtant, l'édit de Beaulieu est aboli.

Ainsi, en 1576, les protestants du bailliage d'Étampes ne posent pas de problèmes, sans doute parce qu'ils ne sont pas non plus très nombreux. D'ailleurs, la tournée du gouverneur d'Étampes, Nicolas Petau dans les villages, bourgs et bourgades du bailliage d'Étampes le 23 septembre 1568, pour s'enquérir de ceux qui portent les armes pour le prince de Condé, prendre les mesures de rétorsion qui s'imposent, et désigner en chaque lieu les personnes catholiques aptes à porter les armes pour le roi, ne mentionne que peu de protestants dans la partie du bailliage concernée par la visite[31]. Cette relation est certes incomplète puisqu'elle ne concerne que treize bourgs ou villages du bailliage, mais le gouverneur n'y trouve qu'une vingtaine de seigneurs ou d'habitants protestants, la grande majorité d'entre eux étant catholiques.

En 1588, la situation a évolué. Le roi d'un côté, les Guise de l'autre, font pression pour que leurs partisans soient élus aux États généraux. Et cette fois, dans le bailliage d'Étampes, François d'Allonville, un fidèle du roi, est élu. Jean de Languedoue est toujours gentilhomme de la chambre du roi, mais le positionnement de son frère chez les Guise a probablement joué en sa défaveur. Jean-Marie Constant explique que dans le bailliage d'Étampes, les familles Languedoue et d'Allonville font figure de notables puisqu'elles parviennent à faire élire l'un des leurs comme député de la noblesse aux États généraux de 1560 à 1588. En 1576, Jean de Languedoue est nommé aux assemblées de noblesse pour les États généraux. Cependant dit-il, « parce que protégé des Guise, il laissera la place à un d'Allonville d'Oysonville dont la fidélité au roi est à toute épreuve, forgée par un siècle de services. C'est là où l'on voit jouer la fidélité à ses amis et alliances plus qu'aux idées ». Il est certain que les choix furent parfois difficiles à assumer pendant les guerres de religion et que des dilemmes déchirèrent les consciences nobiliaires.

Après l'assassinat d'Henri de Guise à Blois sur ordre du roi le 23 décembre 1588 et de son frère Louis, cardinal de Lorraine. Charles, leur frère, duc de Mayenne, investit Paris et cherche à s'assurer les environs dont la ville d'Étampes. Ayant appris début juin qu'Henri III et Henri de Navarre venaient avec une armée de 35 000 hommes de pied et 5 000 chevaux pour assiéger Paris, le duc de Mayenne envoya pour renforcer la garnison d'Étampes 200 chevaux sous la conduite du seigneur de Pussay, ce que d'Hozier confirme : « le duc du Maine l'envoya au mois de juin 1589 à Étampes avec 200 chevaux, et François d'Isy seigneur de la Montagne lui remit par ordre du roi le 7 de ce mois le gouvernement

[30] Manfred ORLÉA, *La noblesse aux États généraux de 1576 et 1588*, publications de la Sorbonne, N.S. Recherches – 39. Presses Universitaires de France.

[31] AD 91 – B/1542 et pour le texte intégral, Cf. *Le bailliage d'Étampes se prépare à la troisième guerre de religion (la chevauchée du bailli d'Étampes, Nicolas Petau, en septembre 1568)*, Anne-Marie FIRON et Bernard GINESTE, SHAEH, année 2015, bulletin n°85.

de cette ville qui fut prise d'assaut le 23 du même mois le seigneur de Pussay y ayant soutenu un siège très meurtrier ».

Les cahiers de doléances de 1588

Les cahiers de doléances du tiers état du bailliage d'Étampes lors des États généraux de 1588, livrent son opinion sur la question religieuse[32]. Le premier article demande au roi de ne conserver que la seule religion catholique, apostolique et romaine et que soit ôtée et interdite, tant en public qu'en particulier, toute autre « prétendue religion ». Que tous bénéfices possédés par « ceux de la nouvelle religion » soient déclarés vacants et qu'il y soit pourvu par élection d'hommes catholiques. Nous voyons là une des conséquences des guerres de religion dans ce bailliage catholique. Ceci étant, s'il n'accepte pas la nouvelle religion protestante, le tiers état n'accepte pas non plus les abus de l'église catholique. Il demande à ce que la multiplicité des bénéfices soit interdite et que ceux qui en possèdent plusieurs aient à opter pour celui qu'ils veulent desservir. Il demande que les seigneurs ecclésiastiques ou séculiers qui prennent dîmes et champarts soient tenus de suppléer le revenu du curé ou du chapelain et que ce ne soit pas aux habitants des lieux de le faire et aussi que toute justice séculière soit ôtée aux gens d'église.

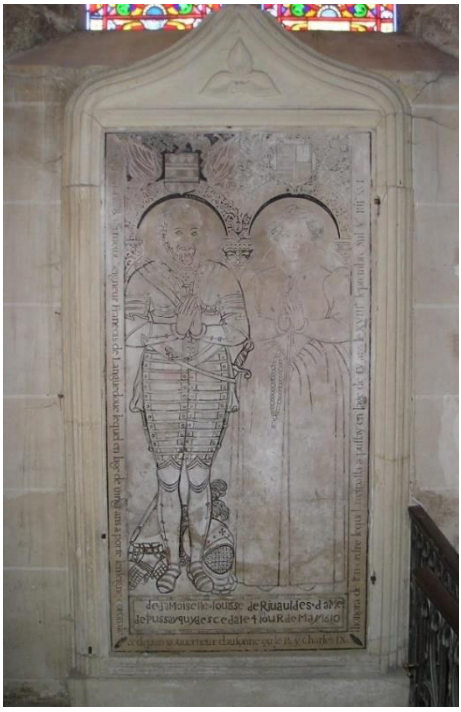
Parmi les remontrances de la noblesse, François d'Allonville, se plaint que la plus grande ruine du peuple provienne de la permission donnée aux gens de guerre de tenir les champs et loger dans les maisons des laboureurs. La tyrannie qu'ils exercent « avec d'infinis violements et rançonnements » est cause que la plupart des gens abandonnent leurs maisons et terres. C'était d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles Claude de Languedoue et les habitants de Pussay avaient demandé à s'entourer de murailles. La noblesse demande donc que les capitaines soient tenus d'avertir les gouverneurs, baillis et sénéchaux qui enverront un gentilhomme pour dresser les étapes et vivres, constater les plaintes et sévir. Cet article a dû rester lettre morte car de nombreux pillages et viols auront encore lieu par la suite. Cependant, cette doléance de la noblesse montre qu'elle vit au plus près du peuple et le protège.

UNE SUCCESSION DIFFICILE POUR LOUISE DE RIVAULDES

La pierre tombale de François de Languedoue

Sa pierre tombale reflète tout à fait son parcours. L'épitaphe, tout d'abord, retrace les événements marquants de sa vie, ceux qui doivent le faire revivre dans la mémoire des hommes : « Cy git noble & vertueux Seigneur François de Languedoue lequel en lage de vingt ans a porté l'enseigne coronale [c'est ce qui compte le plus pour lui et on l'imagine à 20 ans plein d'ardeur, de fougue et de courage] & depuis gouverneur dausone ou le Roy Charles IX l'honora de son ordre [là c'est l'homme mûr qui parle et qui a des responsabilités] lequel trespassa a Pussay en lage de LV ans le XVIIIe septembre Mil Vc IIIIvv XVI ».

[32] AD 91 – B/1542.



Il est assez rare de voir l'âge, 55 ans, inscrit sur la pierre, et la date est là pour la commémoration. Son effigie est celle d'un chevalier en armure avec son épée, mais sa tête et ses mains sont nues, il a posé son casque et ses gants à ses pieds. Cette représentation insiste plus sur le caractère spirituel et l'accession dans l'au-delà que sur le temporel, présent quant à lui, dans l'épitaphe. Il exprime une attitude humble, mais derrière cette attitude on perçoit une grande force intérieure et une grande sérénité, avec un front très légèrement plissé. Ses cheveux bouclés et longs lui confèrent une certaine beauté.

Le graveur a rendu cette effigie très expressive. Au-dessus de sa tête figure ses armes et deux étendards rappelant l'enseigne de ses 20 ans. Pour réaliser cette pierre, Louise a fait appel à un excellent tombier. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les lettres de l'épitaphe de son mari avec celles de sa propre épitaphe portée dans le cartouche au bas de la pierre, ces dernières sont beaucoup plus grossières.



Détail du haut de la pierre avec les armes

À ses côtés, Louise de Rivauldes est vêtue simplement mais avec grâce et pour seul ornement un chapelet qui pend à sa ceinture. Une exception pourtant : ses cheveux sont clairement apparents contrairement à de nombreuses effigies. Seul un petit bandeau les maintient. La pièce d'étoffe légère couvrant son cou et sa gorge pourrait s'apparenter au signe distinctif du veuvage. D'ailleurs, la cordelière qui entoure son blason est constituée de nœuds bien particuliers. Dans son « dictionnaire héraldique » écrit en 1949, Georges de Crayencour explique : « Les veuves portent deux écus : celui aux armes de leur

mari et le leur ; tous deux accolés et entourés, à partir du XVI[e] siècle, d'une cordelière à entrelacs ou d'un cordon de soie tressé d'argent et de sable… la cordelière en filet à nœuds est une sorte de lacs d'amour… ». On peut voir là un signe de l'amour éternel et de l'indissolubilité de leur mariage avec l'époux perdu.

Cette pierre ne se trouvait pas adossée au mur sud de la chapelle de la Vierge, comme elle l'est aujourd'hui, mais sur le sol entre le maître autel et celui de la Vierge, toujours en quête du salut.

François meurt donc relativement jeune et il s'est marié tard avec Louise de Rivauldes, si bien que leurs enfants sont encore petits. Tout comme Charlotte de Châtillon avant elle, Louise de Rivauldes porte souffrance au roi le 25 octobre 1596, pour ses enfants mineurs, dont elle a la garde, à savoir « Jean âgé de six ans ou environ, Louis âgé d'un an, Françoise de douze ans, Jeanne de onze ans, Charlotte de six ans, Elysabette de trois ans ». Jean et Charlotte sont probablement jumeaux puisqu'ils sont tous deux âgés de six ans. De plus, la noblesse se trouve à la fin des guerres de religion dans une position difficile : elle s'est appauvrie en raison des dépenses énormes dues aux guerres, François a englouti une partie de son bien pour faire soigner ses blessures et n'oublions pas que chacun des trois frères disposent d'un tiers de la seigneurie de Pussay. Sur ce, l'aîné Jean, décède à son tour fin janvier 1598, puisque Louise de Rivauldes demande à nouveau souffrance le 13 mars 1598 pour Jean et Louis, pour la moitié du tiers de Pussay ; la moitié seulement puisque leur oncle, Claude, seigneur de Rétréville et de la Barre, hérite de l'autre moitié.

Achat du tiers du domaine par Pierre Baron

À la suite d'une saisie réelle de la terre et seigneurie de Pussay sur Claude justement, Pierre Baron se voit adjuger, le 12 janvier 1605, le tiers de la seigneurie que Claude possède. Pierre Baron n'est pas un inconnu à Pussay. Il est grand maître général réformateur des eaux et forêts vers 1600, sieur de Cottainville[33] et depuis quelques années il achète des terres aux environs. Les Languedoue ne peuvent accepter de voir démembrer leur patrimoine foncier qui est tout à la fois la marque de leur puissance et de leur prestige, mais aussi la source de leurs revenus. Une solution s'impose comme elle s'impose à l'époque à tous les nobles dans la même situation qu'eux : le retrait lignager. C'est un droit accordé aux parents de ceux qui ont vendu un héritage propre ou qui ont été forcé de le vendre, de le retirer sur l'acquéreur, en lui remboursant le prix ou moyennant une rente.

C'est ainsi que le 17 juillet 1606, devant Pierre Jutet notaire royal à Étampes, Pierre Baron, cède par retrait lignager à Françoise de Languedoue épouse d'Estienne de la Vallade[34], sieur de Hanches demeurant à Pussay, la tierce partie du château de Pussay, moyennant 300 livres de rente annuelle. Bien que la rente

[33] Certains actes situent Cottainville près d'Auneau (Eure-et-Loir), d'autres actes le situent à Châtenay (Eure-et-Loir). Nous pensons que cette dernière proposition est plus vraisemblable.

[34] Après le décès de Louise de Rivauldes le 1[er] mai 1610, Estienne de la Vallade sera nommé tuteur des enfants mineurs Louis et Elisabeth. Il fait figure dans cette période de soutien de famille.

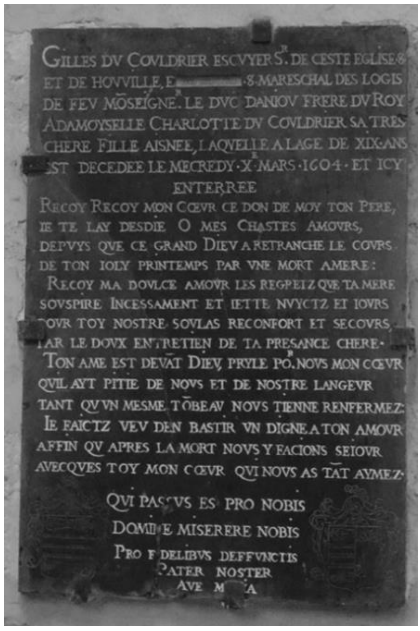
soit dite foncière annuelle et perpétuelle, les contractants pouvaient néanmoins la racheter quand bon leur semblerait, en payant à Pierre Baron ou à ses héritiers la somme de 4 950 livres, ce qui nous donne une idée de la valeur du tiers du domaine. Le tiers des droits seigneuriaux restait cependant acquis à Pierre Baron[35]. Cette rente ne sera pas payée, ce qui entrainera des procédures qui ne prendront fin que 120 ans plus tard en 1726.

LES LANGUEDOUE AU XVII[e] SIÈCLE

Du partage des biens de leurs parents, Jean hérite de la seigneurie de Pussay et Louis de la seigneurie de Bauzy (Loir-et-Cher) provenant des biens de sa mère. Louis sera de moins en moins présent à Pussay et il semble qu'il se soit retiré ensuite à Bauzy[36].

Mariage de Jean de Languedoue avec Louise du Couldrier

Jean se marie le 25 mars 1613 avec Louise du Couldrier, fille de Gilles, sieur de La Briche et de Houville, décédé depuis 1611 et en son vivant conseiller du roi et maître des eaux et forêts du comté de Dreux, et de Françoise de Baudouin, fille de Michel de Baudouin, gouverneur de Dreux, et de Charlotte des Hostels. Les époux sont entourés de nombreuses personnalités, dont François de Racine, oncle de Jean, sieur de Villegomblain, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de Blois, et des frères et sœur de Louise.


GILLES DV COVLDRIER ESCVYER S. DE CESTE EGLISE &
ET DE HOVVILLE, E[illegible] S. MARESCHAL DES LOGIS
DE FEV MOSEIGNE. LE DVC DANIOV FRERE DV ROY
A DAMOYSELLE CHARLOTTE DV COVLDRIER SA TRES
CHERE FILLE AISNEE, LAQVELLE A LAGE DE XIX ANS
EST DECEDEE LE MECREDY X MARS 1604 ET ICY
ENTERREE
RECOY RECOY MON CŒVR CE DON DE MOY TON PERE,
IE TE LAY DESDIE O MES CHASTES AMOVRS,
DEPVYS QVE CE GRAND DIEV A RETRANCHE LE COVRS
DE TON IOLY PRINTEMPS PAR VNE MORT AMERE:
RECOY MA DOVLCE AMOVR LES REGRETZ QVE TA MERE
SOVSPIRE INCESSAMENT ET IETTE NVYCTZ ET IOVRS
POVR TOY NOSTRE SOVLAS RECONFORT ET SECOVRS,
PAR LE DOVX ENTRETIEN DE TA PRESANCE CHERE.
TON AME EST DEVAT DIEV, PRYLE PO. NOVS MON CŒVR
QVIL AYT PITTIE DE NOVS ET DE NOSTRE LANGEVR
TANT QV'VN MESME TOBEAV NOVS TIENNE RENFERMEZ:
IE FAICTZ VEV DEN BASTIR VN DIGNE A TON AMOVR
AFFIN QV APRES LA MORT NOVS Y FACIONS SEIOVR
AVECQVES TOY MON CŒVR QVI NOVS AS TAT AYMEZ.
QVI PASCVS ES PRO NOBIS
DOMINE MISERERE NOBIS
PRO FIDELIBVS DEFFVNCTIS
PATER NOSTER
AVE M[illegible]A

Poème dédié par Gilles du Couldrier à sa fille Charlotte

Gilles du Couldrier et Françoise de Baudouin ont perdu, le 10 mars 1604, une fille de 19 ans, Charlotte, à laquelle son père a dédié un poème qui exprime toute la souffrance des deux époux : « Recoy recoy mon cœur / ce don de moi ton père, / Je te l'ai dédié, ô mes chastes amours, / depuis que ce grand Dieu a retranché le cours de ton joli printemps par une mort amère : / reçois ma douce amour les regrets que ta mère soupire incessamment et jette nuits et jours / pour toi, notre seul réconfort et secours / par le doux entretien de ta présence chère. / Ton âme est devant Dieu,

[35] AN – MC/ET/LIII/236.

[36] L'inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 du Loir-et-Cher mentionne des quittances données par Jean-Jacques Charron pour l'acquisition de la seigneurie de Mer à Louis de Languedoue et François Tascher de la Pagerie et des actes de demande en retrait lignager exercée par Louis de Languedoue contre Jean-Jacques Charron.

prie le pour nous mon cœur / qu'il ait pitié de nous et de notre langueur tant qu'un même tombeau nous tienne renfermés, / je fais vœu d'en bâtir un / digne a ton amour / afin qu'après la mort nous y fassions séjour / avec toi mon cœur qui nous as tant aimé ».

On ne peut mieux exprimer l'amour des parents pour leur fille décédée, ce qui prouve la sensibilité très grande de ces hommes d'armes.

Après les avoir vu si combatifs sur les champs de bataille, donnant la mort autant que la bravant, eux que la souffrance physique n'arrête pas, comme François de Languedoue, nous les découvrons soudain fragiles, effondrés et perdus face à la mort d'un être cher. Jean de Languedoue exprimera une même douleur lors de la convocation du ban de 1639, après le décès de ses deux enfants morts au service du roi. La mort a beau être omniprésente autour de ces hommes et de ces femmes, elle ne les laisse pas indifférents. Hormis Louise, le couple a cependant d'autres enfants : Ferry, l'aîné, François et Gilles, tous trois hommes d'armes, et une autre sœur : Marie épouse de François de Furet que nous retrouverons souvent au château de Pussay, de même que Ferry.

Louise est une femme qui ne manque pas de ressources, qui a la tête sur les épaules et qui sait mettre en œuvre les moyens pour obtenir ce qu'elle veut. Elle a été à bonne école avec sa mère. Celle-ci promet de donner aux futurs mariés, le jour précédant leurs épousailles, la somme de 12 000 livres, dont 4 000 livres entreront dans la communauté et 8 000 livres seront employées par le futur époux en héritages ou rentes propres à sa future épouse et aux siens. L'époux dote sa future épouse de 550 livres de douaire préfix[37] de rente par an s'il n'y a pas d'enfant vivant du mariage, réduit à 400 livres dans le cas contraire. Louise jouira, en cas de veuvage, de la moitié par indivis de la demeure, cour, basse-cour et jardins du château de Pussay et de ce fait devra payer la moitié des réparations viagères, suivant la coutume de Paris. Nous avons beau savoir que les Languedoue sont des hommes d'armes susceptibles de mourir prématurément, nous ne pouvons que constater que le contrat de mariage est ici d'une précision et d'une prévoyance remarquables. C'est une sage précaution car Jean de Languedoue va s'avérer très dépensier, contracter de nombreuses dettes et mourir bien avant elle ; mais cette précaution aurait pu lui coûter cher, comme nous le verrons, car la période qui se présente maintenant est terriblement troublée.

Jean de Languedoue dans les guerres du XVIIe siècle

La situation a beaucoup évolué sur le plan de l'organisation militaire entre le XVIe et le XVIIe siècle. Le nombre de roturiers servant dans l'armée s'élève, alors que les convocations du ban et de l'arrière-ban ne mobilisent plus les nobles qui préfèrent être taxés plutôt que de servir en personne. Selon La Chesnaye-Desbois, Jean de Languedoue est officier des Chevau-Légers de la Compagnie du Marquis

[37] Le douaire conventionnel ou préfix est fondé sur le contrat de mariage et son montant est fixé par le contrat, soit en argent, soit en fonds ou en rentes. Le douaire coutumier ou légal est fondé uniquement sur la coutume à laquelle les parties s'en rapportent dans le contrat de mariage.

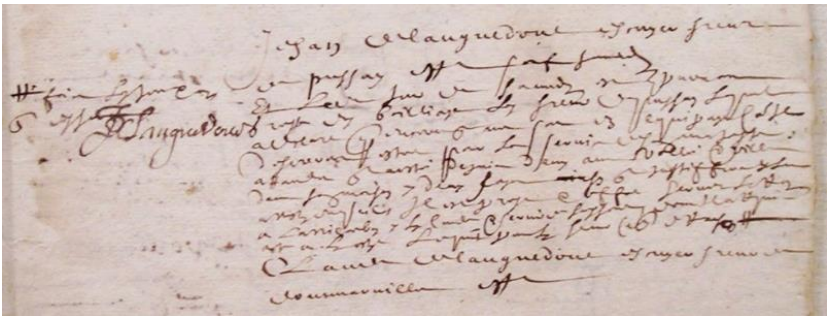
de Bussy. Il s'agit probablement de Léonor de Rabutin, comte de Bussy qui lève son régiment d'infanterie en 1627. Ce dernier est réformé en 1630, puis reformé en 1633 afin de participer aux combats de la guerre de Trente Ans. Jean de Languedoue ayant été très peu présent au château en 1628, entre autres, il est donc possible qu'il se soit trouvé dans ce régiment dès sa formation. Des lettres d'état des 29 février 1638 et 29 août 1643 le disent au service du Roi depuis 30 ans et alors capitaine des carabins sous le duc d'Épernon

Le roi convoque le ban et de l'arrière-ban de ses vassaux en 1635, en 1639, puis en 1642. Une fois confectionné le rôle de la taxe de tous les propriétaires de fiefs du bailliage d'Étampes, les taxes sont rapidement signifiées aux intéressés. Ils ont alors huit jours pour s'engager à servir en personne, ou fournir les soldats correspondants à leur taxe, ou payer la taxe entre les mains du substitut du procureur du roi au bailliage d'Étampes. Sinon ils encourent la saisie de leurs fiefs. En 1635, 56 propriétaires de fiefs sont inscrits sur le rôle de Pussay, soit une taxe totale de 895 livres. Six personnes, ou familles, fournissent à elles seules 80 % de la taxe, dont Jean de Languedoue, Jacques d'Allonville, René Truchon, sieur de Châtillon, pour ses fiefs à Pussay, Gommerville, Bierville, Dommerville et Guillerville. Les autres propriétaires de Pussay soumis à la taxe sont laboureurs, mais il s'y trouve également deux charretiers, un cordonnier, un tisserand, un cardeur et un chaussetier, ce qui prouve que dès qu'ils possèdent un peu d'argent, les villageois investissent dans la terre[38].

Lors de la convocation du ban et de l'arrière-ban de 1642, Jean de Languedoue explique qu'il est âgé, il a environ 52 ans, mais surtout il a été par deux fois volé et sa maison pillée au point de ne plus avoir d'équipement pour servir le roi. Cependant, il est tout de même prêt à le servir. Ces vols et ces pillages sont probablement en relation avec la guerre de Trente Ans, les bandes armées, de quelque camp qu'elles soient, ayant fait des ravages dans toute la région[39]. Ensuite, nous n'avons plus guère d'information sur l'activité « professionnelle » de Jean de Languedoue. Il décède fin 1649 ou début 1650, alors que les événements de la Fronde ont démarré un an plus tôt, sans que l'on connaisse les raisons de son décès.

[38] AD 91 – B/1537 et 1538.

[39] AD 91 – B/1537. Beaucoup plus tard, en 1833, le maire de la commune de Pussay écrira : « Il existe un château où il y a encore trois tourelles ; il en a été abattu une en 1833 et une autre environ 25 ans avant, les murs ont 3 pieds ½ d'épaisseur, les anciens se rappellent avoir vu plusieurs fondements de tour aux environs du château. Il y a des canonnières à toutes les tourelles, l'on a trouvé en remuant la terre de la cour du château, deux boulets de canon, l'un de 12 livres et l'autre de 48 livres qui sont chez moi. Signé le maire, Gry » (AD 78 – 12M3). Rien ne prouve qu'une bataille ait eu lieu sous les fenêtres du château à ce moment-là, mais rien ne le réfute non plus. La présence de boulets de canon indique simplement que des combats ont eu lieu, mais ne précise pas l'époque.



Rôle des gentilshommes tenus de comparaître à l'arrière-ban de 1642, page concernant Jean de Languedoue. (AD 91 – B1537)

Le meurtre de Gabriel de Languedoue

Un événement dramatique illustre le tempérament de ces hommes d'armes : le meurtre de Gabriel de Languedoue. Alexandre Baron, le fils de Pierre qui avait acquis le tiers de Pussay en 1606, tue Gabriel de Languedoue, au château de Pussay fin 1638[40]. La notion d'honneur est très importante parmi les gentilshommes et explique en grande partie les nombreuses querelles qui les opposent. C'est elle qui, avec la bravoure au combat, donne au gentilhomme son rang social et lui accorde l'estime de ses pairs. Que l'un d'entre eux manque de respect à un autre et c'est aussitôt pour ce dernier l'obligation de venger l'affront ou l'injure qu'il a subi. La violence fait à l'époque partie intégrante de la vie. Dans le cas présent, nous ne connaissons pas l'événement déclencheur de l'assassinat, mais Alexandre Baron est reconnu coupable de l'assassinat de Gabriel de Languedoue. Il est condamné à « faire amende honorable et ledit sieur estre conduict et mené en la place publique dudit estampes pour sur un eschaffaud estre rompu et brisé vif ses biens requis et confiscquez… laquelle sentence a este executtee en esfigye … »[41]. Le jugement octroie ainsi 32 000 livres à la veuve et aux enfants de Gabriel de Languedoue, 20 000 livres à Louise du Couldrier, alors propriétaire du château de Pussay où a eu lieu le crime et 1 000 livres envers le roi. Le procureur du roi saisit et confisque, dès le 30 décembre 1638, les terres et les biens que possède Alexandre Baron à Pussay, Cottainville et Châtenay[42]. Mais Antoine Baron, le frère d'Alexandre, s'oppose à la saisie et prétend que ces biens

[40] Gabriel de Languedoue descend du 5e fils de Claude de Languedoue et Charlotte de Châtillon, prénommé également Claude qui eut de son mariage avec Jacqueline de Prunelé un fils prénommé Charles, seigneur de Dommerville et de Saint-Aignan, lequel se maria avec Marie de la Villeneuve et eut, entre autres, Gabriel, sieur de Lalun.

[41] L'exécution par effigie consiste à attacher à la potence le tableau ignominieux où est représentée la figure du criminel absent, condamné à mort. « Dans les provinces où les exécutions sont plus rares, les effigies sont ordinairement peintes & coloriées à la ressemblance de l'accusé, le mieux qu'il est possible ; on le représente avec ses habits ordinaires, & autres choses qui peuvent le caractériser, afin que cela fasse plus d'impression au peuple » Encyclopédie de Denis Diderot et Jean le Rond d'Alembert.

[42] Le dédommagement octroyé à Louise du Couldrier sera pris en compte lors de la transaction finale de 1724 relative à l'ensemble des sommes dues au titre du retrait lignager de 1606 jamais réglé à Pierre Baron et ses descendants.

lui appartiennent. Alexandre est gracié en 1642 et il vend les biens qu'il possède à Pussay à sa sœur Geneviève en 1648. Toutes les procédures sont bonnes pour échapper aux poursuites.

Le rôle de la femme avec Louise du Couldrier

C'est donc Louise qui va assumer la charge du domaine en des temps difficiles et incertains. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder la courbe des naissances à Pussay : sa chute au milieu du siècle est due aux guerres et aux pluies intenses qui ont ruiné les récoltes. Son niveau à la fin du siècle restera inférieur à celui qu'elle avait au début du siècle. Jean et Louise ont donné naissance à 11 enfants dont 7 arrivent à l'âge adulte : Louise, Françoise, Charlotte, François, Marguerite, Gaston-Jean-Baptiste et Louis. Ces deux derniers seront tués au service du roi. Heureusement, l'aîné François va assurer la descendance. Dès sa naissance, il a été placé sous des auspices propices : son parrain est le cardinal François de La Rochefoucauld, grand aumônier de France, évêque de Senlis, abbé commendataire de Tournus et Sainte-Geneviève, sa marraine est Isabeau de La Rochefoucauld, veuve de Jean-Louis de La Rochefoucauld, comte de Randan, gouverneur d'Auvergne. Certes, ils ne sont pas présents en personne, mais cette mention prouve leur relation. Les baptêmes de leurs autres enfants attestent également des relations multiples et influentes que peuvent avoir les Languedoue bien au-delà du bailliage d'Étampes.

Après le décès de son mari, Louise qui était « civilement » séparée de biens d'avec lui depuis au moins 1643, fait officiellement valoir son contrat de mariage vis-à-vis de ses enfants pour récupérer son bien. Le 27 février 1651, elle requiert à la prévôté de Pussay[43] qu'ils soient condamnés à lui payer la somme de 12 000 livres qu'elle a apportée et celle de 600 livres qui constitue son préciput, plus les intérêts à courir depuis le jour du décès de son mari jusqu'au jour du paiement. En outre, elle demande à ce que tous les héritages, rentes et meubles délaissés par le défunt soient saisis jusqu'à concurrence de la rente de 400 livres qui lui est due annuellement pour son douaire. Sa mère, Françoise de Baudouin, avait, elle aussi, intenté un procès à son fils François en 1636 pour les mêmes raisons[44], tout comme auparavant, Charlotte de Châtillon, avait réclamé son douaire à son fils. Ces femmes connaissent leurs droits et savent les faire respecter. Elles sont souvent séparées de biens d'avec leur mari, ces derniers ayant des frais de guerre très lourds.

Louise gère le domaine comme elle le faisait à l'époque où son mari partait au service au roi. Elle traite avec son fermier receveur qui exploite les terres, elle donne ou prend à bail des troupeaux de moutons, ce qui lui assure de substantiels revenus, elle se charge des réparations à faire au château. Elle s'occupe également

[43] AD 91 – B/2617 (prévôté de Pussay). Les Languedoue avaient droit de justice, basse, moyenne et haute, sur leur fief et à ce titre, ils avaient recours à des officiers chargés de faire appliquer cette justice. Le prévôt était chargé, dans sa juridiction (ou prévôté), des tâches de justice et de police. Le procureur fiscal était chargé de représenter le ministère public dans les justices seigneuriales. Il veillait aux droits du seigneur et à l'intérêt commun. Greffier et huissier complétaient ces fonctions.

[44] AD 28 - 2E 34/420, minutes du notaire royal de Pussay Jacques Sergent le 9 juin 1636.

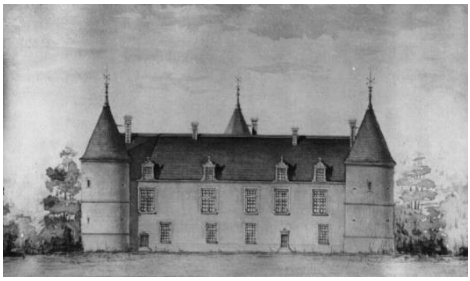
de louer le moulin, non sans mal, car les relations entre les seigneurs et leurs meuniers ne sont pas toujours paisibles. En 1627, elle loue le moulin, la maison et le jardin qui en dépendent pour six ans à Louis Delanoy, meunier d'Intréville, à la charge certes d'entretenir le moulin suivant l'usage, mais aussi d'obliger les habitants de Pussay à apporter leurs grains à moudre au moulin de Pussay[45]. Cette dernière clause explique que les meuniers ne restent pas longtemps en place : Louis Delanoy passe en un an du moulin d'Intréville, à celui de Pussay, puis de Congerville pour finir au moulin de Barmainville. Les habitants font moudre leurs grains là où le prix est le moins cher, l'essentiel étant de ne pas se faire prendre et d'écoper d'une amende. Mais dès lors, on comprend mieux que les meuniers ne puissent remplir leur contrat et abandonnent le moulin. Les archives regorgent de procédures à cet égard.

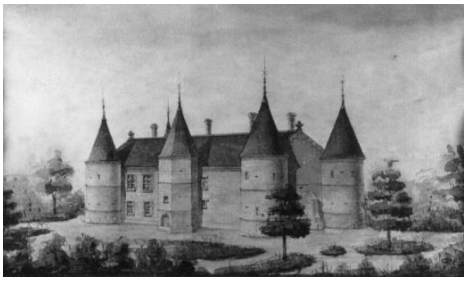
Si Louise entend faire respecter ses droits, elle se préoccupe aussi des villageois. Le 27 mars 1651, Nicole Planson, orpheline et assistée de Jean Retté, le procureur de Louise, demande au prévôt de Pussay de la restituer dans ses droits et libertés pour jouir de ses biens et héritages dont son tuteur profite, alors qu'il ne la nourrit ni ne l'entretient et que même il la maltraite. Il la maltraite tant qu'elle a trouvé refuge au château où Louise l'a amenée et la nourrit. Le tuteur et les proches parents de Nicole sont condamnés à restituer l'héritage et celle-ci pourra en jouir sous l'autorité de Jean Retté qu'elle a nommé pour être son curateur[46]. Malgré les guerres, le château est un lieu relativement protégé puisque, même s'il est attaqué et endommagé, les villageois y déposent ce qu'ils ont de précieux. Cependant, il arrive parfois que, ce faisant, ils mettent leurs biens dans la gueule du loup. Ainsi, « pendant les guerres civiles, pour sûreté et crainte des gens de guerre », Jean Hardoin, laboureur, place au château un petit coffre fermé à clef. Or, ce laboureur doit une grosse somme d'argent à Louise qui demande, en janvier 1651, au prévôt de Pussay, qu'il soit ouvert, en présence du laboureur, afin de savoir ce qu'il contient.

En mai 1651, la situation s'aggrave. Assistée de son procureur, elle s'adresse une nouvelle fois au prévôt de Pussay et lui explique que « du vivant de son mari, un an auparavant et plus qu'il serait décédé, par l'influence des pluies et coups fâcheux », plusieurs bâtiments du château et lieu seigneurial de Pussay, tant au corps de logis, granges, colombier et autres, « ont été grandement détériorés et menacent ruine » s'il n'y est rapidement remédié. Rappelons-nous que son contrat de mariage prévoyait, qu'en cas de veuvage, elle jouisse de la moitié de la demeure, cour, basse-cour et jardins, mais participe aussi à la moitié des réparations viagères. Aussi pour prouver que ces démolitions ne lui sont pas imputables et en être déchargées, elle requiert qu'il soit fait un état des lieux et demande à faire expertiser les dégâts[47]. Il semblerait que des pluies excessives soient tombées pendant plusieurs années de 1648 à 1650, endommageant les récoltes et une forte tempête a effectivement eu lieu en 1651. L'année 1650 fut malheureuse nous dit l'abbé Bernois qui reprend l'annotation d'un vicaire en

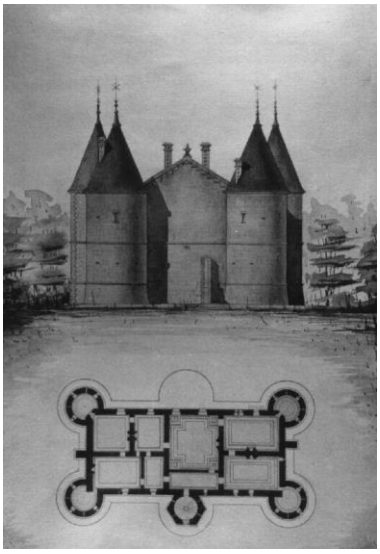
[45] AD 28 - 2E 34/418, minutes de Jacques Sergent le 4 janvier 1627.
[46] AD 91– B/2617, prévôté de Pussay.
[47] Prévôté de Pussay, AD 91 – B/2617.

marge d'un acte de bail à loyer [48]: « Ceste année a esté unanimement appelé l'année de misère ; on n'a rien recueilli de tout le pays. Misère et famine partout ; la guerre d'un autre côté ; Dieu nous console » Quant aux « coups fâcheux », il n'est pas impossible que la famille ait eu à se défendre : nous sommes en pleine Fronde, les Languedoue sont au service du roi et la guerre favorise les actes de violence.





Ces aquarelles ont été peintes en 1889, à la demande du propriétaire de l'époque, selon des dessins antérieurs de l'architecte Clément d'Étampes. Elles reflètent cependant assez bien l'aspect que le château pouvait avoir du temps des Languedoue. À gauche, le château vu de l'entrée principale, à droite l'arrière du château avec ses quatre tours rondes d'origine et sa tour renaissance au milieu

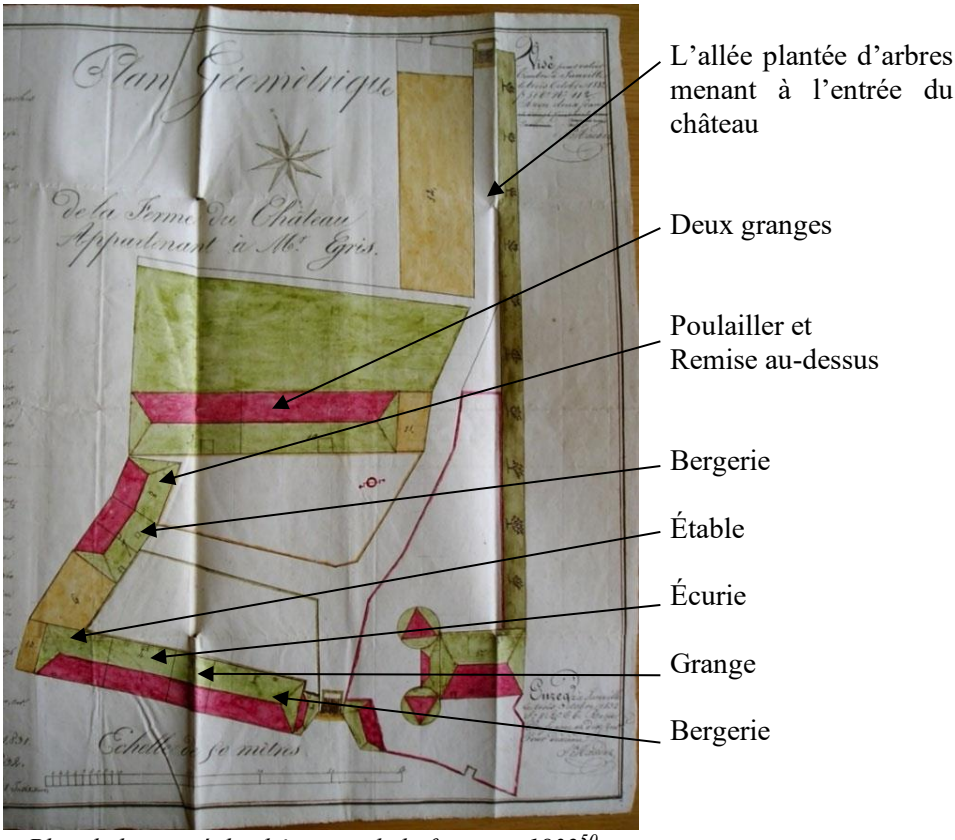


Entre les toitures qui sont toutes démolies et demandent 15 milliers d'ardoises, les tours qui sont endommagées, la grande grange qui est entièrement détruite, les chambres hautes qu'il faut regarnir de soliveaux, les brèches à colmater un peu partout et les murailles écroulées, les travaux se montent à 3 145 livres, ce qui représente une belle somme.

D'autres témoignages nous informent sur les ravages subis par nos campagnes. Le curé de Guillerval note dans les registres paroissiaux : « En 1652, nouvelle invasion et cette fois la misère atteint son apogée, le mal est à son comble. Guerre civile, pillages, viols, assassinats, rien n'y manque, pas même la peste qui arrive faucher les existences qui ont résisté à tant d'assauts… [elle] avait atteint Guillerval dès le mois de février... Elle avait décru en mai pour reparaître bientôt

[48] Abbé Constant BERNOIS *Histoire de Méréville et de ses seigneurs*, repris des archives paroissiales, G1647, page 138.

à la suite des armées. Le 23 avril, l'armée des Princes commandée par Tavannes, composé bizarre de Français rebelles à la royauté et d'étrangers toujours avides de vivre aux dépens d'un pays, était entrée à Étampes. Elle n'avait pas tardé à se répandre aux environs, et Guillerval avait reçu la visite de ces bandes, effroi des paysans tranquilles, pour lesquelles le pillage et le massacre paraissaient choses toutes naturelles »[49]. Une nouvelle calamité s'abat sur le pays en 1656 : une sécheresse intense, qui dure pendant les mois de mai et de juin, menace à tel point les moissons qu'on implore la miséricorde divine par des prières publiques et qu'on organise des processions pour demander de la pluie.



Plan de la moitié du château et de la ferme en 1832[50].

Le corps de logis de la ferme se trouvait dans l'autre moitié avec le reste des bâtiments de ferme et le colombier. Le domaine se poursuivait au-delà des limites tracées sur le plan, avec les jardins, vergers, bois, vigne et garenne[51].

[49] Des descriptions plus détaillées ont été écrites par Charles Forteau *Les registres paroissiaux, Guillerval*, Maxime LEGRAND dans *Étampes pittoresque*, pages 531 et 532 et l'abbé Constant BERNOIS, dito.

[50] Nous verrons plus loin que le dernier descendant, François de Languedoue, et son épouse Hélène de Compans-Bequet ont trois filles et qu'ils vont partager leurs biens en trois et le château en deux.

[51] AD 28 – 2E 27/261

FRANÇOIS, LE DERNIER DES LANGUEDOUE

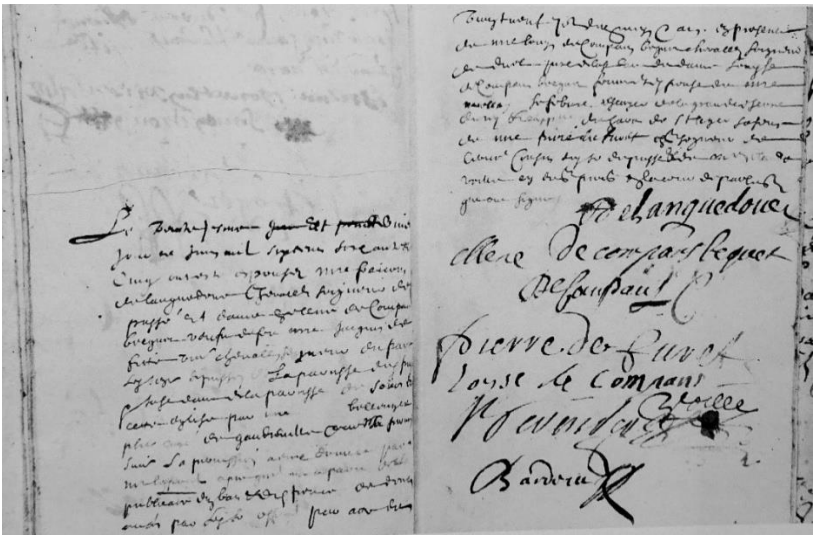
Le 18 juillet 1660, François de Languedoue épouse, par contrat passé devant du Pré, notaire royal à Étampes, Marie Le Roux, fille d'Étienne, Seigneur de Marmontagne et des Carmeaux, maître d'hôtel ordinaire du roi, et de Marguerite Vaillant de Champvallin qui demeurent rue Saint-Louis à Paris sur l'île Notre-Dame[52]. Un an plus tard, le 7 novembre 1661, le curé de Pussay, Hilaire Chandeboys, certifie sobrement sur son registre « avoir inhumé dans l'église de Pussay damoiselle Marie Le Roux en son vivant dame dudit Pussay ». Jacques Sergent, notaire royal au bourg de Pussay, transcrit dans ses minutes à la date du 5 novembre, le testament de Marie Le Roux[53]. Elle désire que son corps soit inhumé dans l'église de Pussay et qu'il soit dit des services funèbres pour la somme de 200 livres pour le repos de son âme. Elle déclare que François de Languedoue, son mari, a apporté et fait entrer dans leur communauté la somme de 8 000 livres ainsi que stipulé par leur contrat de mariage et elle lui lègue « tout ce que les coustumes où ses biens sont scituees luy permet de donner ». Elle donne à Pierre de Furet, seigneur de Cernay, la moitié des biens qui lui appartiennent « pour la bonne amityë quil luy apporté pendant son mariage » et à l'église de Pussay la somme de 150 livres pour faire dire des services annuellement. Enfin, elle prie humblement Henry Desmazis, seigneur du Tronchet d'être son exécuteur testamentaire. Ce choix n'est pas anodin puisque les deux familles se connaissaient de longue date et avaient noué des alliances.

Le testament de Marie en faveur de son époux est très vite contesté par ses frères et sœurs. Afin d'éviter un procès, les cinq frères et sœurs de Marie, Pierre de Furet et François de Languedoue s'entendent, le 23 janvier 1662, sur sa succession. Pierre de Furet se désiste quant au don qu'elle lui a fait dans son testament. Les cinq frères et sœurs de Marie recueillent sa succession, hormis 11 000 livres touchées par son mari et provenant de la vente de rentes appartenant à Marie et sur lesquelles 8 500 livres ont été employées à couvrir les dettes dues par son père, Jean[54].

Rachat des deux-tiers de la seigneurie par sa seconde épouse, Hélène de Compans-Becquet

François n'a pas eu d'enfant de son mariage avec Marie Leroux. Quatre ans après son décès, le 28 juin 1665, le curé de Pussay lui délivre un certificat « pour aller espouser dame Hélène de Compans Bequet veusve de Mre Jacques de Fitte ». Les registres de la paroisse de Coulombs en Eure-et-Loir établissent que le mariage est célébré le 30 juin en présence, entre autres, de Louis, seigneur de Deuil, son père, et de sa sœur Louise. La mère d'Hélène est décédée à l'époque du mariage.

[52] François Alexandre AUBERT DE LA CHENAYE-DESBOIS et BADIER : *Dictionnaire de la noblesse*.
[53] AD 28 – 2E 34/421, minutes du notaire Jacques Sergent le 5 novembre 1661.
[54] AD 91 – 2E 1/77, minutes de Jean Boucher, notaire à Dourdan.



Mariage de François de Languedoue et Hélène de Compans-Bequet le 30 juin 1665 à Coulombs avec les signatures de François, d'Ellene, de Loyse sa sœur, de leur ami Pierre de Furet. (Registres paroissiaux, AD 28 – GG4)

Louis, le père d'Hélène s'est marié en 1621 avec Jacqueline Angélique de Havart de Senantes. Les Havart et les Languedoue étaient plus ou moins cousins puisque Louis de Havart avait épousé Jeanne de Châtillon, la sœur de Charlotte qui avait de son côté épousé Claude de Languedoue. Il est donc plus que probable que Jean-Baptiste Gaston, fils de Jean de Languedoue et de Louise du Couldrier, ait fait partie de ce régiment, dans lequel il serait décédé. Toutes ces grandes familles de Beauce sont étroitement liées.

Le 23 août 1691, au château de Pussay, devant Simon Langlois, notaire royal à Pussay, Hélène renoncera à la succession de son frère Charles, seigneur de Saltun, capitaine d'une compagnie de dragons franche pour le service de sa majesté, car « ladite succession luy est plus onéreuse que profitable »[55]. Avec plusieurs frères servant les armes et morts au combat, Hélène est donc à même de connaître et de comprendre la valeur de la vie et les difficultés financières inhérentes au métier des armes. C'est donc en toute connaissance de cause qu'elle est séparée de biens d'avec son mari et elle va entrer de plein pied dans la procédure qui se poursuit entre les Languedoue et les Baron.

Souvenons-nous : en 1648, Alexandre Baron a vendu à sa sœur Geneviève les deux-tiers de la seigneurie de Pussay[56]. Geneviève a deux sœurs, Marguerite et Louise. À son décès, elle leur lègue ses biens. Marguerite est mariée à René d'Allonville dont elle a eu un fils, Jacques. Le 24 août 1669, ce dernier cède les deux tiers de la terre et seigneurie de Pussay, à titre d'échange, à Hélène. C'est donc Hélène qui, autorisée de son mari, porte foi et hommage à Louis, duc de Vendôme et Étampes, le 1er octobre 1669 pour les deux-tiers qui lui appartiennent

[55] AD 28 – 2E 34/399, minutes du notaire royal de Pussay Simon Langlois le 23 août 1691.
[56] Voir supra. Un tiers de la seigneurie avait été adjugé à Pierre Baron en 1606 et un autre tiers, celui de Louis, le frère de Jean, avait ensuite été racheté également par les Baron.

dans la terre et seigneurie de Pussay. Fortune d'un côté, prestige de la Maison de l'autre, les alliances s'avèrent indispensables. Pour autant, les procédures ne sont pas terminées puisque la rente relative au retrait lignager de 1606 n'est toujours pas payée. Cependant, malgré toutes les contestations en cours, une constante demeure qui est réaffirmée par le Châtelet de Paris le 17 juillet 1669 : quelle que soit la procédure engagée, elle ne peut en rien modifier l'exercice de la justice à Pussay « qui serait toujours exercée par les officiers nommés par ledit sieur de Languedoue et le sieur son père sous son nom ainsi qu'il avoit accoutumé jusqu'à ce que les différends des parties fussent réglés »[57].

François de Languedoue dans les guerres de Louis XIV

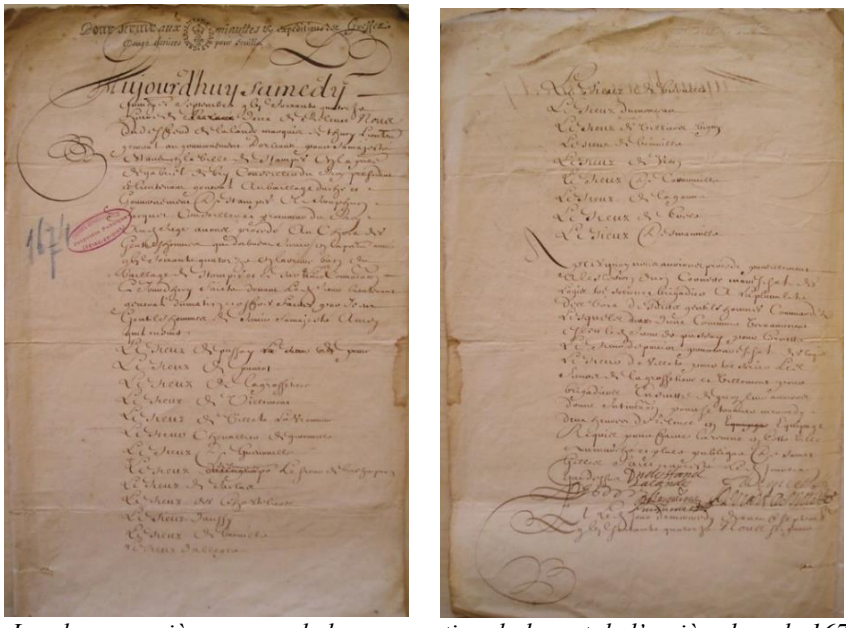
Avant d'entrer dans les guerres de Louis XIV, attardons-nous un instant sur les preuves de noblesse que les nobles vont devoir fournir. Louis XIV souhaite faire cesser les usurpations de noblesse « préjudiciables à l'honneur de la véritable noblesse, et à nos sujets contribuables aux tailles »[58]. Tous ceux qui se prétendent nobles et qui par conséquent sont exemptés de la taille, doivent produire leurs titres de noblesse ou sinon, ils seront déclarés roturiers, contribuables aux tailles et autres impositions, et condamnés à 2 000 livres d'amende et aux 2 sols pour livre. François de Languedoue, dont la noblesse est immémoriale, n'est pas particulièrement ravi de fournir ces preuves. Voici ce qu'il répond : « A nosseigneurs les commissaires généraux députés pour la recherche des usurpations de noblesse en la généralité de Paris. François de Languedoue chevalier seigneur de Pussay et de Bausy demeurant ordinairement audit lieu de Pussay en Beauce vous remontre très humblement que quoique la maison de Languedoue dont il a l'honneur d'hériter soit assez connue pour être vue des plus nobles et plus antiennes de la province de Beauce, néanmoins il a été assigné à la requête de Mathurin de l'Orme soi-disant chargé par sa majesté de l'exécution de l'arrêt du conseil du 22 mars 1666 en l'étendue de la généralité d'Orléans pour rapporter par devant Monsieur de Machault maître des requêtes et commissaire départi en la généralité d'Orléans pour l'exécution des ordres du roi les titres de noblesse en vertu desquels il prend la qualité de chevalier ou d'écuyer ce qui lui serait très aisé de faire à l'égard de sa branche mais comme tous les titres anciens de sa maison au-dessus de François de Languedoue son aïeul ont été produit en votre greffe par Charles de Languedoue écuyer sieur de Dommerville son cousin issu de germain et sont maintenant entre les mains de Monsieur de la Fosse conseiller d'état qui en est rapporteur, il ne les peut point retirer pour les joindre avec ceux de sa branche et les représenter par devant ledit sieur de Machault… ». Il demande donc à être déchargé de l'assignation qui lui est faite et rattaché à son cousin Charles, ce qui sera fait le 3 novembre 1667[59].

À l'époque de François de Languedoue, l'armée est en pleine transformation : d'armée féodale constituée par la noblesse qui monopolisait le commandement,

[57] AD 78 – D/1488.
[58] Déclaration de Louis XIV contre les usurpateurs de noblesse datée du 22 juin 1664 à Fontainebleau, en interprétation de celle du 8 février 1661.
[59] Bibliothèque Nationale de France – Cabinet des titres – Pièces Originales 1644 n° 14.

elle se mue en armée de métier sous la houlette, principalement de Louvois. Celui-ci met sur pied la première armée permanente et régulière, donne aux officiers une instruction sérieuse à travers les écoles de cadets et crée l'intendance de guerre. Mais en 1674 l'armée ne suffisant plus, Louis XIV est obligé de convoquer « le ban et l'arrière-ban de sa noblesse et autres non nobles, communautés et autres vassaux »[60].

Une fois les nobles rassemblés, il est procédé à l'élection d'un cornette[61], d'un maréchal des logis, d'un trésorier et d'un brigadier à la pluralité des voix des gentilshommes. Ces derniers « d'une commune voix élisent le sieur de Pussay pour cornette, le sieur de Paviot pour mareschal des logis, le sieur de Villete pour trésorier, les sieurs de la Grossetere et de Villemont pour brigadiers ». Tous doivent se trouver le mercredi suivant à deux heures, en équipage requis pour passer la revue sur la place Saint-Gilles à Étampes. Le jour dit, le lieutenant général reçoit un ordre du marquis d'Alluye, gouverneur de la province, qui ordonne que l'arrière-ban du bailliage d'Étampes soit regroupé avec celui de Vendôme, car aucun des deux n'a le nombre requis pour composer une compagnie. Il a déjà nommé un commandant et laisse « en la disposition de la noblesse de ce bailliage de nommer un cornette et en celle de la noblesse de Vendosme un mareschal des logis ». Le sieur de Pussay reste donc cornette, le sieur de Villette reste trésorier et le sieur de Paviot passe brigadier. Le lendemain, huit heures du matin, la compagnie part pour aller coucher à Milly. Le gouverneur de la province a donc dû réunir deux bailliages pour arriver au nombre requis pour composer une compagnie.



Les deux premières pages de la convocation du ban et de l'arrière-ban de 1674 (AD 91 – B/1537).

[60] De la ROQUE, *Traité du ban et arrière-ban*.
[61] Officier d'une compagnie de cavalerie chargé de porter l'étendard.

On peut y lire les noms des sieurs de Pussay, de Paviot, de la Grossetiere, de Villemont, de Villette La Vronniere, Chevalier de Gironville, de Gueurville, de Fourcroy pour le sieur de Boisherpin, de Saclas, des Chasteliers, d'Aussy, de Barville, d'Allegre, de Bierville, Dumonceau, de Villiers Vigny, de Boinville, de Vion, de Cottainville, de la Ganne, de Crecé, d'Esmarville. Un nombre bien faible comparé au ban de 1635 et encore plus à celui de 1543.

Il y a certes une défection de la part des nobles pour le service, mais par ailleurs, plusieurs domaines ont été rachetés dès le début du siècle par des bourgeois de Paris, Chartres ou Orléans. Ces derniers se disent nobles mais usent, en tant que bourgeois non portant les armes, du privilège d'exemption octroyé par le roi. Ainsi en est-il par exemple du sieur Choppin, seigneur d'Arnouville, qui se dit chevalier, mais aussi bourgeois de Paris, de même du sieur Duhamel qui possède la terre de Guestreville ou du sieur Barré seigneur de Baudreville ou encore du sieur Rolland Babin pour Thionville, tous bourgeois de Paris. René Truchon, sieur de Châtillon, qui aurait dû payer 225 livres pour ses fiefs à Gommerville, Bierville et Dommerville, en est exempt, par jugement du 31 décembre 1674, en tant que bourgeois domicilié à Blois. Le sieur de Dommerville explique, quant à lui, « qu'il a une maison en ruine, qu'il est obligé de la faire rétablir, que son bien demeurerait en friche et qu'il supplie sa majesté de vouloir remettre son service à l'autre campagne ». Les gentilshommes qui ne rendent pas le service au roi en personne ou qui ne fournissent pas un homme pour les remplacer, tel le sieur de Bois-Herpin, paient une taxe selon leurs revenus. En 1674, pour Pussay, le rôle de la taxe portait sur 24 personnes, chiffre bien inférieur à ceux de 1635 ou 1639, dont huit ont été déchargées comme bourgeois de Paris, Chartres ou Orléans[62]. Et il en va de même dans tout le bailliage d'Étampes.

Si l'on en croit plusieurs auteurs, Turenne, ne fut pas satisfait par les nobles assemblés pour le ban et l'arrière-ban de 1674, car ils ne se conduisaient pas avec le même ordre et la même obéissance que les troupes réglées. Cela expliquerait que l'arrière-ban n'ait plus été convoqué après 1689, date à laquelle Louis XIV doit pourtant y recourir en raison de sa politique qui ameute contre lui toute l'Europe au dehors, et de la guerre civile qui menace à l'intérieur après la révocation de l'édit de Nantes en 1685. Lors de cette convocation, François de Languedoue, explique qu'il a « eu l'honneur de commander les gentilshommes de ce bailliage au dernier arrière-ban en l'année 1674 depuis lequel temps il a été taillé et qu'on lui a tiré une pierre pesant neuf onces, pourquoi il lui est impossible de monter à cheval ». La pierre dont il parle n'est autre qu'un calcul logé dans sa vessie. Le seul traitement consiste à « tailler », c'est-à-dire inciser, pour enlever la pierre de la vessie, ce qui, à l'époque, s'avère particulièrement douloureux. Il est donc exempté mais il n'échappe pas au service l'année suivante. D'ailleurs, il anticipe la convocation et écrit à Delreil qui répercute sa demande le 9 avril 1690 sur Gabriel de Bry : « J'ay reçu un mémoire de Mr de Pussay qui prétend que vous ne l'avez point fait payer de 200 écus qui lui restaient dus pour son service à

[62] AD 91 – B/1538 et B/1539.

l'arrière-ban de l'année 1674 et prétend faire une compensation de cette somme avec celle à quoi ses fiefs pourraient être imposés cette année pour la contribution, se trouvant hors d'état de faire le service à cause de ses incommodités et de son grand âge, je vous supplie de m'informer au plus tôt de ce qui en est et de m'en faire tout le détail. Orléans ce 9 avril »[63]. Le sieur de Villette, trésorier en 1674, confirmera que François n'a pas été intégralement payé de ses appointements.

Le 24 avril 1690, il réitère son excuse et ajoute qu'il a fait au dernier arrière-ban « une fort grosse dépense ». En fait, il ne fera pas le service en personne, il est dans l'incapacité physique de le faire, mais il fera servir un gentilhomme à sa place, ce qui est attesté par le certificat du marquis de Lalande du 13 juin 1690 et celui du marquis de Lescoux commandant l'escadron de Chartres du 15 septembre 1690. Les échanges de lettre entre du Deffand de la Lande, gouverneur de la province et Delreil lieutenant du bailliage d'Étampes nous apprennent également que les troupes ne sont pas assez nombreuses. Le gouverneur pensait trouver assez d'hommes et souhaitait ménager les sieurs de la Montagne, de la Briche et Tessier, mais il ne le peut « Je suis fâché d'être obligé de prononcer contre eux ainsi, mais la lettre de monsieur de Louvois m'y oblige... après un ordre aussi précis, il faut obéir, J'avais cru trouver assez de nombre ».

Le ban et l'arrière-ban sont convoqués tous les ans, mais le 14 mai 1697 François de Languedoue ne comparaît ni en personne, ni par un autre. Il est décédé le 7 mars 1697 à l'âge de 68 ans. Pendant toutes ces dernières années, âgé et malade, il a servi le roi en personne ou en fournissant un homme. En 1674, alors qu'il conduisait l'arrière-ban il a été payé 350 livres et a dû fournir cheval et équipement. Lorsqu'il ne servait pas, il était taxé à 300 livres. Le jeu en valait-il la chandelle ? Il est plus que probable que les Languedoue avaient le métier des armes dans le sang et l'on comprend pourquoi une recherche en usurpation de noblesse pouvait les blesser. Un changement s'est opéré en cette deuxième moitié du XVIIe siècle pour cette ancienne noblesse d'épée : soit elle est ruinée, soit elle a évolué et s'est adaptée à la nouvelle époque.

François et Hélène : « des entrepreneurs »

Cette évolution, François et Hélène la mettent en œuvre sur leur domaine. Des gentilshommes de Beauce au XVIIe siècle, Jean-Marie Constant dit : « qu'il s'agissait en quelque sorte de *gentlemen farmers* avant la lettre. La plupart dirigeaient eux-mêmes leurs exploitations et leurs fermes, comme les laboureurs, et se comportaient comme des chefs d'entreprise »[64]. Nous avons déjà eu l'occasion de le voir en ce qui concerne les Languedoue.

1ère étape : faire rentrer les impôts

Les procédures complexes engagées entre les Baron et les Languedoue, les dégâts causés par la Fronde et les mauvaises années de récolte avaient permis aux habitants de Pussay de ne plus payer les droits seigneuriaux dont ils étaient

[63] AD 91 – B/1537.
[64] Extrait d'un entretien avec La Nouvelle Revue d'Histoire.

redevables. Le 28 mars 1671, alors qu'il est avéré que François de Languedoue possède un tiers de la seigneurie de Pussay et Hélène de Compans les deux autres tiers, ils obtiennent des lettres royales pour se faire payer les arriérés des droits seigneuriaux qui leur sont dus par les habitants depuis 29 ans. Nombreux sont les seigneurs au XVIII[e] siècle qui engagent des actions en réfection de terriers[65] pour être payés des droits seigneuriaux et tout particulièrement des lods et ventes qui correspondent aux droits de mutation. Au XVIII[e] siècle, « la propriété utile l'emporte de plus en plus sur la propriété éminente, ne serait-ce que parce que, le plus souvent, la redevance est devenue quasiment symbolique tandis que les corvées ne sont plus qu'une survivance. De ce fait, le tenancier, encore une fois paysan ou non, est de plus en plus fréquemment désigné par les juristes comme le véritable propriétaire du fonds. D'ailleurs, il devient quasiment *inexpulsable* »[66].

Malgré la publication de ces lettres, les propriétaires de biens mouvant en plein fief des seigneur et dame de Pussay ne passent toujours pas les actes de foi et hommage, aveu et dénombrement qu'ils leur doivent. Ils ne font pas plus les déclarations nouvelles des maisons, héritages et terres sujets aux droits de cens et rentes seigneuriales et ne payent pas non plus les profits de fief et arrérages de ces droits. Ils s'adressent donc au prévôt de Pussay le 27 octobre 1687, pour faire procéder à la saisie réelle des maisons et terres sujets à ces droits, faute de payement de vingt-neuf années d'arrérages, ce qui leur est accordé le jour même[67]. Il n'est cependant pas sûr qu'ils aient eu gain de cause et à tout le moins, là encore, de nombreuses procédures ont dû être engagées.

L'embellissement du château

Le 13 mars 1676, Hélène passe un marché avec Jacques Daillard couvreur à Angerville, pour remettre en état la couverture du corps de logis et des tours du château, refaire les planchers au-dessus de la cuisine dans la tour où est le four, refaire les chambres et cabinets en carreau et palisson[68], boucher et crépir toutes les lézardes des tours et murailles, descendre les quatre lucarnes et mettre en leur place un ovale « selon la moderne de brique » et encore faire un ovale aux fenêtres au-dessus du perron au-dessus duquel il sera fait un chapiteau couvert d'ardoises de hauteur et de largeur telles « qu'il plaira à ladite dame », blanchir tous les pans,

[65] « La réfection des terriers au XVIII[e] siècle, apparaît bien souvent non plus comme *une réaction féodale*, comme on l'a souvent écrit, c'est-à-dire comme un durcissement de la seigneurie, mais comme une opération désespérée, longue et coûteuse, pour récupérer la propriété éminente sur des terres usurpées par les tenanciers (Ghislain BRUNEL, Olivier GUYOT-JEANNIN et Jean-Marc MORICEAU, *Terriers et plans-terriers du XIII[e] au XVIII[e] siècles*) … Les terriers figurent avant tout comme « une arme de défense de la seigneurie ». Gérard BÉAUR : *Ruralité française et britannique, XIII[e]-XX[e] siècles – Les rapports de propriété en France sous l'Ancien Régime et dans la Révolution. Transmission et circulation de la terre dans les campagnes françaises du XVI[e] au XIX[e] siècle*, Presses universitaires de Rennes, pp 187 à 200.

[66] Dito Gérard BÉAUR.

[67] AD 91 – B/2617. Ils ne pouvaient pas réclamer plus de 29 ans d'arrérages.

[68] Autrefois, le tremble servait à faire du palisson pour garnir les entre-deux sous le carreau des planchers, cf. Pierre-Joseph BUC'HOZ : *dictionnaire universel des plantes, arbres et arbustes de la France*, tome 3, médecin naturaliste lorrain, page 396.

pignons et murailles des tours de chaux et sable[69]. Hélène signe seule ce contrat pour lequel elle fournit tous les matériaux et ne paye Jacques Daillard que pour sa main-d'œuvre, soit 230 livres. Elle fait montre ici d'une grande modernité puisque le style « pierre et brique » a été remis en vigueur lors de la construction de la place des Vosges au début du XVII[e] siècle.

Culture de la vigne

Cette modernité se traduit également dans la culture de la vigne. La vigne et la fabrication du vin ne sont pas des activités nouvelles chez les Languedoue : ils disposaient d'un vigneron et un pressoir figurait au nombre des bâtiments du château. Ce qui est nouveau, c'est que désormais, Hélène s'intéresse directement à cette activité. Le 14 janvier 1667, elle donne à cultiver la vigne dépendant du château, pour trois années commençant à la Toussaint dernière, à Adrian Moinson vigneron demeurant à Pussay, lequel s'engage à dûment la labourer et cultiver « à la façon et mode d'Orléans ». Il existe effectivement un livre écrit par Jacques Boullay et paru, quant à la seconde édition, en 1712, sur la « Manière de bien cultiver la vigne dans le vignoble d'Orléans ».

Plantation d'arbres fruitiers

La présence d'un verger sur le domaine des Languedoue est également attesté depuis 1531, mais le 18 janvier 1668, François de Languedoue et Jacques Brossard, jardinier d'Artenay, passent un contrat qui porte sur la livraison et la plantation de 220 arbres fruitiers : pommiers, poiriers et fruits à noyaux, au nombre desquels se trouvent [70]: cinquante poiriers « bon crestien d'yver », vingt « messire jean », dix poiriers de « beurre », vingt poiriers de « bergamotte », dix poiriers de « verte longue », quinze poiriers de « besiery »[71], cinq poiriers « damadette », huit poiriers de « St Laisin »[72], et trois poiriers de « rousselet », quarante pommiers nains, vingt pommiers de rainette, six pommiers de « calville », six pommiers « dappi », quatre pommiers de « cousinot » et quatre pommiers de « glasse »[73]. Nombre de ces poiriers ont été sélectionnés par Jean-Baptiste de La Quintinie qui fut chargé des potagers du surintendant Fouquet, puis de Louis XIV avant de s'occuper des grands personnages de l'époque, notamment en 1665, à Chantilly, chez le prince de Condé. Par ailleurs, la région orléanaise est aussi connue pour ses fruits et le jardinier auquel François de Languedoue fait appel vient d'Artenay. Ceci nous prouve, une fois de plus, que les Languedoue connaissent et appliquent chez eux les dernières nouveautés.

---

[69] AD 28 – 2E 34/428, minutes de Jacques Sergent, le 13 mars 1676.

[70] AD 28 – 2E 34/384, minutes du notaire royal de Pussay Simon Langlois le 18 janvier 1668.

[71] Il existe une Bézy d'Artenay utilisée pour produire le poiré, peut-être s'agit-il de celle-ci.

[72] Probablement la Saint-Lézin, présente dans le potager de Louis XIV.

[73] Probablement la cousinotte dont parle La Quintinie dans son « instruction pour les jardins fruitiers et potagers ». Le pommier de glace est déjà présent dans le potager du roi Louis XIV, sa pomme restant accrochée à l'arbre durant l'hiver, ce qui permet de l'utiliser pour faire le cidre de glace, maturité novembre.

Exploitations des bois

François exploite également les bois qui font partie de son domaine. Il vend par exemple, le 13 janvier 1662, 105 chênes à Marin Lemaire, le boulanger de Pussay, chênes de hautes futaies à prendre et couper dans le bois et le parc dudit sieur de Pussay, à savoir : 82 « dans la tranche de vers le moulin dudit Pussay », 18 « dans la tranche du côté de vers le chemin de Thionville », et cinq dans les écarts du parc, le tout au choix de Marin Lemaire. La coupe se fera dans le décours de lune d'ici quinze jours pour les premiers 82 chênes et d'ici huit jours pour les 23 autres. La vidange se fera à la Toussaint pour les premiers et à Pâques prochain pour les seconds. Les coupes et vidanges « seront faites bien et dûment sans faire autre dégât au bois taillis et autres et aussi ne pourront les charrettes et charrois entrer dans les taillis pour aller querir les bois coupés … ». Cette vente est faite pour la somme de 622 livres, dont 331 sont versées le jour même, Marin ayant promis de s'acquitter du reste à Pâques, ce qui est dûment constaté, le 4 avril 1662, par le notaire en marge du contrat.

Placement de l'argent

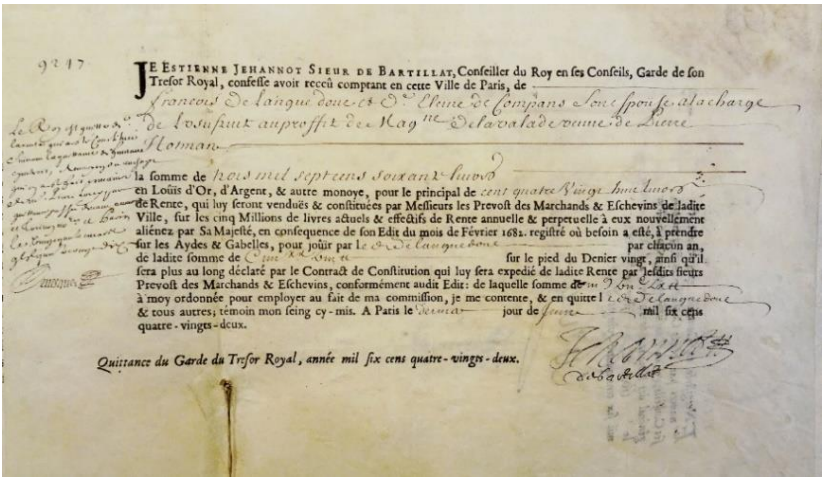
Les guerres nécessitent de plus en plus d'argent et Louis XIV aliène en février 1682, cinq millions de livres sur les revenus des aides et gabelles au denier 20. Les rentes sur l'Hôtel de Ville sont à l'époque un des placements considérés comme les plus sûrs et les plus respectables par ceux qui désirent faire fructifier leur argent, parfois autant que les offices ou les terres, en tout cas préférables aux investissements commerciaux et industriels qui passent pour spéculatifs[74]. Les Languedoue n'échappent pas à la règle de l'époque. François et Hélène souscrivent le 30 juin 1682 pour un montant de 3 760 livres, soit une rente de 188 livres dont il laisse l'usufruit à Marguerite de la Vallade[75], veuve de Pierre Hotman[76]. Marguerite elle-même souscrit pour un montant de 9 000 livres, soit une rente de 450 livres. Comme François et un peu avant lui, elle avait reçu en donation de Jean de Rivauldes, le 30 juin 1665, la somme de 40 000 livres[77]. Preuve est ici donnée que les Languedoue ont de l'argent et que s'ils ne paient pas cette fameuse rente de 300 livres, c'est tout simplement qu'ils ont décidé de ne pas la payer.

[74] Mathilde MOULIN *Les rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris sous Louis XIV* Histoire, Économie et Société, 1998, page 623.

[75] Marguerite de la Vallade était la fille de Françoise de Languedoue et Étienne de la Vallade. Elle se maria avec Pierre Hotman seigneur de Fontenay-sur-Conie le 30 janvier 1666. Elle mourut veuve à Chartres, sans enfant, en 1684 et sa succession fut réglée le 30 janvier 1687 devant Le Maistre, notaire au Châtelet de Paris.

[76] AN MC/ET/CII/113 – minutes du notaire Louis Pillault, Le 30 juin 1682.

[77] AN – Y/207 folio 295.



JE ESTIENNE JEHANNOT SIEUR DE BARTILLAT, Conseiller du Roy en ses Conseils, Garde de son Tresor Royal, confesse avoir receû comptant en cette Ville de Paris, de François de Languedoue et Helene de Compans son espouse a la charge de Roman la somme de trois mil septcens soixante livres en Loüis d'Or, d'Argent, & autre monoye, pour le principal de cent quatre vingt huit livres de Rente, qui luy seront vendües & constituées par Messieurs les Prevost des Marchands & Eschevins de ladite Ville, sur les cinq Millions de livres actuels & effectifs de Rente annuelle & perpetuelle à eux nouvellement aliénez par Sa Majesté, en consequence de son Edit du mois de Février 1681. registré où besoin a esté, à prendre sur les Aydes & Gabelles, pour joüir par le dit de Languedoue par chacun an, de ladite somme de cent livres sur le pied du Denier vingt, ainsi qu'il sera plus au long déclaré par le Contract de Constitution qui luy sera expedié de ladite Rente par lesdits sieurs Prevost des Marchands & Eschevins, conformément audit Edit: de laquelle somme de trois cens livres à moy ordonnée pour employer au fait de ma commission, je me contente, & en quitte le dit de Languedoue & tous autres; témoin mon seing cy-mis. A Paris le trente jour de juin mil six cens quatre-vingts-deux.

Quittance du Garde du Tresor Royal, année mil six cens quatre-vingts-deux.

Rente souscrite par François et Hélène le 30 juin 1682 (AN – MC/ET/CII/113)

Un excellent placement consiste aussi à investir dans les baux à cheptel qui se pratiquent en Beauce depuis longtemps et sur une grande échelle, tout comme le commerce de laine. En 1673, François de Languedoue donne à bail pour trois ans à Charité Savouré 102 bêtes à laine : 80 brebis, 20 agneaux et 2 béliers. Il y est précisé que le preneur fera tondre les bêtes, devra nourrir les tondeurs et voiturer les laines aux marchands qui les auront achetées, mais aussi que ces bêtes ont été achetées par François de Languedoue avec les deniers que Louis de Compans, son beau-père, a offerts à ses petites-filles Hélène, Louise et Charlotte et qu'en conséquence son épouse et lui-même consentent qu'elles en jouissent et disposent ainsi que des revenus qui en proviendront[78]. Les sentiments de ces grands-parents envers leurs petits-enfants sont les mêmes qu'aujourd'hui.

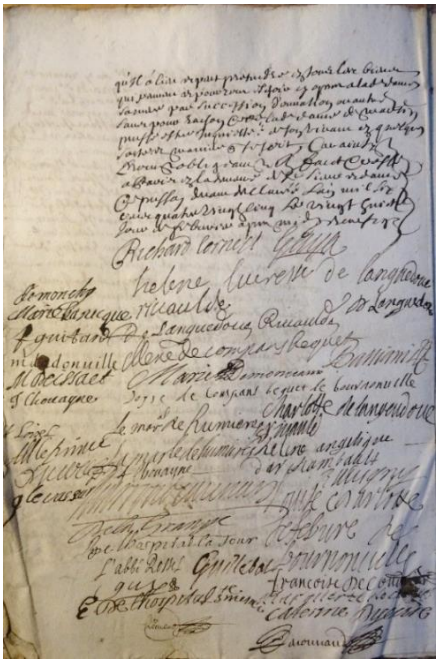
L'EXTINCTION D'UN LIGNAGE

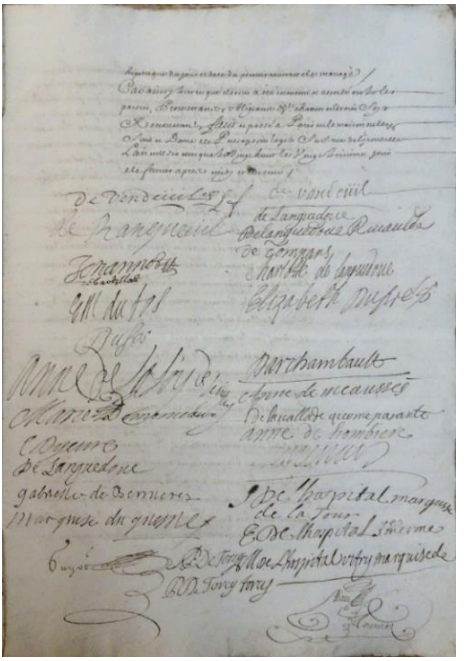
Les trois filles de François et Hélène

François de Languedoue et Hélène de Compans-Bequet ont trois filles : Hélène, Louise et Charlotte. Le contrat de mariage d'Hélène-Lucrèce de Languedoue et de Richard-Corneil Gaya, major de la ville de Compiègne, est passé à Paris le 28 février 1685. Il est le fils de défunt Vincent Gaya, seigneur de la Salle, major et commandant de Compiègne, et de dame Catherine Martin. Il est assisté de Christophe Marie sieur de Monceaux, conseiller du roi et substitut du procureur du roi au châtelet de Paris[79]. De très nombreuses personnalités assistent au contrat de mariage, entre autres Louis de Crevant, maréchal d'Humières, gouverneur de la ville de Compiègne et Camille comte de Balliani, gentilhomme de la chambre du duc de Mantoue et son envoyé auprès de sa Majesté. La présence au mariage d'un représentant du duc de Mantoue s'explique car Richard Gaya, le grand-père de Richard-Corneil, déjoua en 1638, un complot qui avait pour but de

[78] AD 28 – E 34/427, minutes du notaire Jacques Sergent le 23 juin 1673.
[79] AN – MC/ET/CXVII/126, minutes du notaire Jacques Le Normand le 28 février 1685.

mettre la ville de Casal en Italie, alors sous la protection de Louis XIII, entre les mains des Espagnols. « Pour récompense de ce service important Louis XIII l'appela en France et lui accorda ainsi qu'à ses enfants et descendants, par lettres patentes du 20 janvier 1639, une pension annuelle et perpétuelle de 2 000 livres à prendre sur les deniers de la recette des tailles de notre élection de Compiègne… »[80].





Dernières pages des contrats de mariage entre Hélène de Languedoue et Richard de Gaya et entre Louise de languedoue et Antoine de Vendeuil (AN – MC/ET/CXVII/126 et MC/ET/LXXVIII/402)

Il n'est pas impossible que le mariage de Louise-Françoise de Languedoue ne doive quelque chose à Louise de Compans-Becquet, la sœur d'Hélène. Louise fut en effet mariée en dernières noces à Nicolas Lefebvre, sieur de Bournonville et écuyer ordinaire de la Grande Écurie du roi de 1664 à 1681. Il est donc certain que ce dernier connaissait Antoine de Vendeuil[81], sieur d'Estelfay, écuyer ordinaire du roi en sa Grande Écurie, qui dirige l'académie équestre de la rue des Canettes à Paris. Son épouse, Louise Delaloy, décède en 1686 et Antoine de Vendeuil se remarie avec Louise de Languedoue. De nombreux parents, amis et personnalités assistent au contrat de mariage[82].

« L'Académie de la rue des Canettes près Saint Sulpice, a toujours été célèbre par la capacité des Écuyers & par l'adresse des Gentilshommes. M de Vendeuil,

[80] AN - O/1/122 folio n° 12, Maison du Roi.

[81] Nous avons adopté la graphie « Vendeuil » conformément à l'inscription sur la pierre tombale, mais les textes et les signatures donnent indifféremment « Vandeuil ».

[82] AN – MC/ET/LXXVIII/402, minutes des notaires Guyot et Bru le 23 février 1688.

qui en est à présent le Chef, en donna des marques dans le dernier Carrousel qu'il fit faire le 11 de ce mois… ». Ainsi s'exprime le « Mercure Galant » de septembre 1713. Il s'agit là, non plus d'Antoine de Vendeuil, décédé le 1er août 1710, mais de François-Anne, fils issu de son premier mariage et associé à son père depuis 1705. Antoine-François, fils du second mariage d'Antoine avec Louise-Françoise, fait également partie de cette académie. Le 17 avril 1747, sur la proposition du prince Charles de Lorraine, Grand Écuyer de France, les deux frères sont respectivement nommés par le roi, écuyer ordinaire et écuyer cavalcadour de la Grande Écurie de sa Majesté[83], à la suite de la démission d'Abel de Montchenu pour le premier et François Louis de Lubersac de Livron pour le second. A l'époque, la charge d'écuyer ordinaire coûte 15 000 livres, celle d'écuyer cavalcadour 7 000 livres. Aussi le Grand Écuyer leur « assure » ces sommes par un emprunt que les deux hommes souscrivent auprès d'Antoine François Boula de Mongodefroy, conseiller au parlement[84].

Le contrat de mariage de Charlotte avec René-François d'Archambault est signé le 15 mai 1692[85] René-François est le fils de Louise de Compans-Bequet et de son second mari Jean-François d'Archambault, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, grand bailli d'épée de Chatillon-sur-Indre, aide de camp de sa majesté en ses armées, capitaine d'une compagnie de gens de pied dans le régiment de Vaubécourt[86]. Il meurt le 7 juillet 1652. René-François n'a qu'un an lorsqu'il est nommé grand bailli d'épée de Chatillon-sur-Indre par Louis XIV et qu'il lui est fait don de la charge de gentilhomme ordinaire voulant, dit sa majesté dans ses brevets, récompenser dans le fils, les services des pères. Il est élevé page du roi en sa grande écurie, entre ensuite dans la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du roi et se distingue dans plusieurs actions. René-François d'Archambault était ainsi cousin germain de Charlotte de Languedoue puisque leurs mères étaient sœurs. Ce mariage est le type même de contrat arrangé pour régler une dette : François de Languedoue et son épouse devaient la modeste somme de 13 920 livres à Louise de Compans, la sœur de sa femme ! Il est ainsi stipulé dans le contrat de mariage que le futur époux ne pourra demander le remboursement de cette somme, qu'après le décès du survivant d'entre eux, ces derniers s'engageant à continuer le paiement des intérêts aux futurs époux de six mois en six mois.

Le testament de François et Hélène

Le 17 décembre 1696, François de Languedoue demande à Jacques Sergent, notaire royal, de venir au château, car Hélène son épouse est malade et ils souhaitent tous deux rédiger leurs dernières volontés. D'ailleurs, Me Paul-

[83] L'écuyer cavalcadour s'occupe des chevaux et des écuries d'un prince ou d'un roi et l'accompagne dans ses déplacements d'apparat. À l'époque, outre le Grand Écuyer, il y a à la Grande Écurie du roi, trois écuyers ordinaires et trois écuyers cavalcadours.

[84] AN – MC/ET/LXXXVIII/603, minutes du notaire Louis Bronod.

[85] AN – MC/ET/LXXVIII/428, minutes des notaires Guyot et Bru le 15 mai 1692.

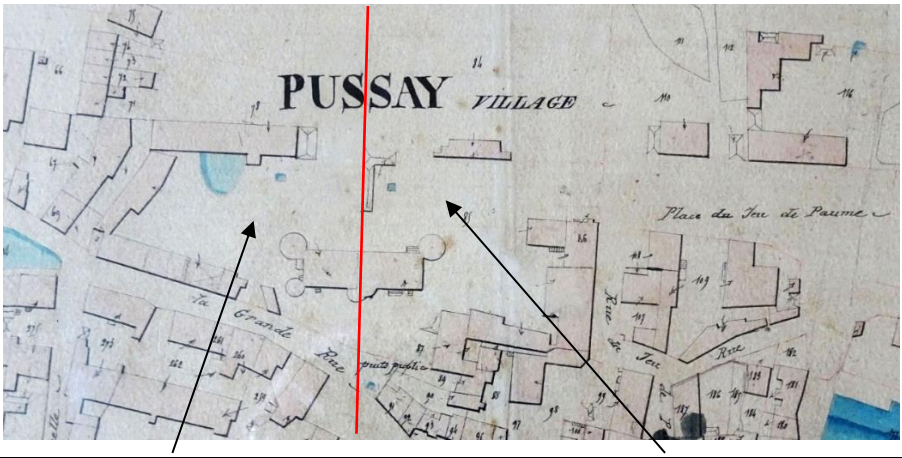
[86] Louise a épousé en premières noces Jacques de Hautier, baron de Saint-Hilaire, puis en secondes noces Jean-François d'Archambault et au décès de ce dernier, elle se remarie avec Nicolas Lefebvre de Bournonville.

Mathurin Cassegrain chirurgien à Angerville est à leurs côtés et signera le testament en tant que témoin[87]. François demande à être inhumé entre le maître autel et l'autel de la Vierge là où sont inhumés ses pères ; quant à Hélène elle souhaite être inhumée de l'autre côté de la chapelle de la Vierge « pourquoy il sera nécessaire de lever quelques marches dudit autel ». Ils lèguent à la cure et fabrique Saint-Vincent de Pussay la somme de 30 livres de rente par an pour faire dire et célébrer chaque année au jour de leur décès deux services solennels avec vigiles à neuf leçons et une messe haute avec recommandation tous les dimanches. Hélène lègue 40 livres à Thérèse, sa femme de chambre, ainsi que des vêtements, 20 livres à son cocher, 20 livres à chacune des deux femmes qui ont pris soin d'elle Elle lègue à sa petite fille d'Archambault « tout le droit qui peut compter et appartenir à ladite dame testatrice dans la succession de Mre de Havart située dans le pays du Maine… ». À l'époque, en 1696, c'est la seule petite fille qu'elle a et qui vit près d'elle puisque ses deux autres filles, Hélène et Louise, vivent l'une à Compiègne et l'autre à Paris et qu'elles ont mis au monde des garçons. Enfin, ils veulent que les biens dont leurs trois filles hériteront soient substitués, chacun à leur égard, aux trois enfants mâles nés ou à naître de leurs filles, en sorte que les parts appartiendront toujours à l'aîné de leurs filles, « à condition que lesdits enfants mâles porteront les noms et armes de Languedoue lequel nom précèdera celui de la famille desdits enfants ». Et si ces enfants décèdent sans héritiers mâles, leur part demeurera substituée au survivant. Cette clause concernant le nom et les armes de Languedoue montre à quel point la perpétuation du nom est importante. Pour terminer, ils nomment pour exécuteur testamentaire, le marquis de Torcy, fils de la marquise de la Tour.

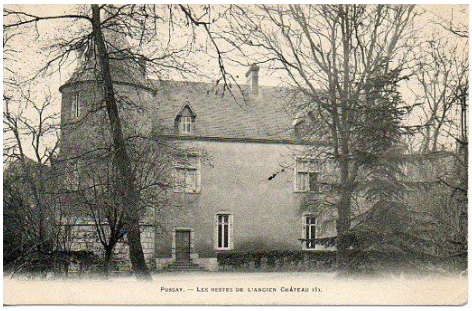
Hélène décède le 31 décembre 1696 à l'âge de 63 ans. François ne survit guère à son épouse, il s'éteint le 5 mars 1697, à l'âge de 68 ans. Deux jours après, il est inhumé dans le chœur de l'église. L'hommage au roi est rendu le 8 avril 1697 au château d'Étampes, par Corneil-Richard Gaya et René-François d'Archambault[88]. Les trois filles et leurs époux se retrouvent le 5 mai 1703 au château de Pussay pour convenir de la meilleure façon de partager leurs biens, à savoir : les terres, fermes et seigneurie de Pussay, celles de Rivauldes et les ponts de Bauzy en pays blaisois. Trois lots sont constitués par des experts et c'est ainsi que le château se retrouve coupé en deux. Une moitié de château échoit à Louise et Antoine de Vendeuil avec la terre et seigneurie de Rivauldes, l'autre moitié du château échoit à Charlotte et René-François d'Archambault avec la ferme de la basse-cour, Hélène et Richard-Corneil de Gaya recevant la ferme de la « Recette » avec tous les bâtiments qu'elle comporte et une somme de 6 000 livres.

Sur ce plan de Pussay datant du cadastre de Napoléon de 1832, nous voyons encore très bien le château au cœur du village, avec ses tourelles, avant la démolition de la moitié gauche. La propriété des Languedoue s'étendait alors bien au-delà de cet agrandissement, jusqu'au tour de ville nord et jusqu'à la rue d'Étampes à l'est. Au nord se trouvait le parc, les bois et les vergers, à l'est la vigne.

[87] AD 28– 2E 34/377, minutes du notaire Jacques Sergent le 17 décembre 1796.
[88] AD 78 – D/1488.



Partie droite du château (selon le partage) qui reçoit en outre la terre et seigneurie de Rivauldes	Partie gauche du château (selon le partage) avec la ferme de la basse-cour





À gauche, le château vu côté entrée à l'époque, une moitié semblable mais inversée, avec une tourelle d'angle identique, existait alors sur la droite de la carte postale. À droite, cette moitié de château vue de l'autre côté.

À l'époque, en 1703, seuls Charlotte et René-François d'Archambault occupent encore le château pour peu de temps. La terrible année 1710 se profile à l'horizon : Charlotte décède à 42 ans le 6 avril 1710, Antoine de Vendeuil le 1er août, son corps est inhumé devant l'autel de Saint-Jean, René-François d'Archambault décède le 28 septembre, son corps est inhumé dans le chœur de l'église, et sa fille aînée, Louise-Hélène, le 6 octobre 1710 à 18 ans.

Les filles de François et Hélène ont certes hérité de leurs biens, mais aussi de leurs dettes et en l'occurrence, des arriérés de cette fameuse rente de 300 livres que l'arrière-grand-tante de François avait contractée auprès de Pierre Baron le 17 juillet 1606 et que François de Languedoue n'a jamais réglée bien que le jugement de la cour de Rouen du 14 juin 1687 lui en ait intimé l'ordre. Le 29 janvier 1726, soit 120 ans après le contrat de constitution de rente de 1606, les héritières de Pierre Baron et les fils aînés de chacune des trois filles se retrouvent pour terminer la procédure. Considérant l'ensemble des arriérés moins les dommages relatifs au meurtre de Gabriel de Languedoue, cette affaire leur coûte 14 361 livres dont ils s'acquittent, mettant un terme à toutes poursuites. À cette occasion, nous

constatons que Louis de Languedoue de Gaya, major et commandant pour le roi des ville et château de Compiègne, Antoine-François de Languedoue de Vendeuil, capitaine de cavalerie dans le régiment royal de Roussillon qui dirige avec son frère François-Anne l'académie équestre de la rue des Canettes à Paris, et Jacques-François de Languedoue d'Archambault, grand bailli de Châtillon-sur-Indre, portent bien le nom de Languedoue avant le leur, comme le voulait Hélène et François ; un nom qui les honorent visiblement.

Aujourd'hui, ce nom est oublié et méconnu. Pourtant, il a brillé pendant trois siècles, fait rayonner le bourg de Pussay et retenti dans le bailliage d'Étampes et au-delà. À travers cette famille noble et ses alliés, c'est tout un pan de l'histoire de la région qui revit dans ses aspects militaires certes, économiques et sociaux en partie, mais aussi humains. Leur vie met en lumière le métier des armes dont font profession les nobles d'épée, son coût aussi bien financier qu'humain et combien il a dû évoluer au fil des siècles. Elle illustre aussi la notion d'honneur et de courage, la violence de l'époque, la fidélité aux alliances et aux idées, la dureté des combats et des guerres, mais aussi l'amour qu'ils portent à leur famille et à leurs enfants. Si la confiance et la solidarité structurent les relations sociales, celles-ci ne sont cependant pas dépourvues de querelles, de faillites et de procès en tous genres. Mais leur histoire éclaire aussi et surtout, la grande complémentarité entre épouses et époux et le rôle essentiel joué par les femmes, dans la gestion des affaires de leur mari et de leurs domaines et leur grande expérience de la vie, un rôle trop peu souvent mis en avant. C'est ici l'occasion de rendre hommage au nom des Languedoue.

Un cas judiciaire de sodomie à Morigny à la veille des Guerres de Religion

Bernard GINESTE

Tom Hamilton, de l'Université anglaise de Durham, a fait connaître en 2021 une intéressante affaire de mœurs survenue dans l'enceinte de l'abbaye de Morigny de 1551 à 1561. Cet article, très bien documenté[1], notamment au point de vue de l'histoire locale[2], est consacré à « Un scandale de sodomie à la veille des Guerres de Religion en France »[3]. Nous entendons en résumer ici l'essentiel au bénéfice de ceux qui ne lisent pas l'anglais, sans nous interdire de légères réserves et quelques remarques supplémentaires.

L'historien, face aux faits divers, est toujours en position délicate. Il lui faut choisir un angle d'étude susceptible de mettre à distance le caractère sensationnel des faits considérés, pour s'élever de la petite à la grande histoire, et du particulier au général. Par chance, Hamilton ne semble pas avoir songé à étudier cette affaire, comme on aurait pu s'y attendre, sous l'angle des études de genres, dont la vogue commence à fatiguer tout le monde. Il propose plutôt d'y voir un cas judiciaire intéressant permettant d'aborder et de traiter la question suivante : « Pourquoi, malgré tous les obstacles de forme et d'information qui se dressent sur leur route, les plaignants portent-ils plainte devant une cour d'assises à cette époque ? »

LES FAITS

Dans ce cadre, il fait remarquer que Pierre Logerie, portier de l'abbaye et auteur des faits, n'avait jamais été dénoncé à la justice par l'abbé Jean Hurault (1529-1559), sous lequel ils se seraient donc poursuivis impunément, d'une

[1] Le dossier sur lequel se fonde Hamilton est conservé aux Archives nationales de France sous les cotes X2A/127 (24 mars 1561), X2A/922 (7 et 8 octobre 1561) et X2A 128 (8 octobre 1561).

[2] Hamilton a notamment lu les *Antiquitez de la Ville et du Duché d'Estampes* de Basile FLEUREAU, Paris, Coignard, 1683, et la *Coutume d'Étampes* dans sa réédition de 1724.

[3] Tom HAMILTON, « A Sodomy Scandal on the Eve of the French Wars of Religion », *The Historical Journal* 64/4 (septembre 2021), pp. 844-864.

manière qui paraît avoir été notoire. Il ne le fut que sous l'abbé suivant, Jean Hureau de Boistaillé (1560-1572), abbé purement commanditaire, proche parent du précédent, qui se contenta de jouir des revenus afférents au titre d'abbé, sans se mêler jamais des affaires du monastère, d'autant que sa carrière d'ambassadeur lui faisait passer le plus clair de son temps en Italie. Pourquoi cette dénonciation eut-elle donc finalement lieu ? Hamilton n'arrive à aucune réponse décisive sur ce point, mais, chemin faisant, il nous livre plusieurs observations pertinentes, et cela suffit à rendre son travail intéressant.

Hamilton insiste beaucoup sur le fait que l'abbé Jean Hurault, qui ne dénonça pas de son vivant ce cas de sodomie passible de la peine capitale, n'avait pas pourtant pas hésité en 1557 à se plaindre du cambriolage sacrilège de son église, qui l'affecta profondément et durablement, et dont l'auteur, un gentilhomme impie du voisinage, fut vite identifié et condamné avec tous ses complices au dernier supplice. Or, selon Hamilton, l'abbé ne pouvait guère ignorer que la rumeur publique accusait depuis longtemps son portier d'être un bougre. Mais, outre qu'au fond nous ne savons rien de ce que savait ou ne savait pas cet abbé, ni à quand remontait l'émergence de ladite rumeur, qu'en peut-on conclure ? Par ailleurs, Hamilton donne à entendre que son successeur immédiat, qui était de la même noble et puissante famille des Hurault, n'aurait sûrement pas dénoncé lui-même ces faits par crainte de salir la mémoire d'un membre de son lignage, et que c'est seulement parce qu'il se désintéressa totalement de la gestion du monastère que l'affaire arriva devant la justice. Mais, outre leur caractère indémontrable, ces considérations n'expliquent toujours pas comment et pourquoi le prévôt en fut finalement saisi.

Pourquoi donc Pierre Logerie fut-il finalement dénoncé et traduit devant le prévôt de Morigny, et plus tard, en appel, devant le Parlement de Paris ? On ne mentionne ici que pour mémoire une hypothèse romanesque de Hamilton qui n'est pas le meilleur de son article : le portier du monastère aurait pu être tenu pour responsable, au moins par son inattention, du cambriolage de 1557, ce qui lui aurait valu l'animosité des moines et sa dénonciation comme bougre dès la mort de l'abbé qui avait (supposément) fermé les yeux sur ses agissements. Il nous paraît plus simple et vraisemblable de s'en rapporter à ce qu'en dit l'inculpé lui-même. Le moine qui a porté l'accusation était en conflit ouvert avec lui dans le cadre de la gestion de l'une des activités sans doute les plus lucratives du monastère, à savoir la production de livres[4], c'est-à-dire vraisemblablement de manuscrits liturgiques. Il s'agirait donc ici simplement d'un règlement de compte entre dignitaires, pendant la période de flottement créée par la nomination d'un abbé séculier. Ce nouvel abbé se désintéressant totalement à ce qu'il semble de la gestion du monastère et se contentant de percevoir les revenus attachés à son titre, il fallut certainement aux différents dignitaires de la communauté un certain temps pour se faire à l'idée que la direction spirituelle autant que matérielle de leur

[4] *Op. cit.*, p. 856 : « Logerie claimed that this monk sought to chase Logerie out of the abbey… and that, in vengeance for the fact that Logerie wanted to control the books that he made in the abbey, the monk said that he would kill Logerie or it would cost him more than two hundred *écus* ».

communauté reviendrait désormais au prieur Doches, et que c'est à lui qu'il reviendrait notamment de régler les conflits qui les opposaient.

Voici les quatorze personnes en question, leur profession et âge au moment de l'interrogatoire de 1561, la datation des faits considérés et leur âge approximatif à cette époque. Notons l'intérêt de cette liste. D'une part en effet les cas de jugements en cette matière sont rares et mal documentés. D'autre part, à ce que relève Hamilton, « les documents conservés comprennent le témoignage d'un plus grand nombre de témoins que toute autre affaire de sodomie jugée par les magistrats du Parlement ».

Témoins	**Métier**	**Âge**	**Datation des faits**			
			Ancienneté	Fréquence	Âge de la victime	Date
Guillaume Olivier	cordonnier	23/24 ans	5/6 ans		17/19 ans *jeune enfant*	1554/1555
François Rasle	?	26 ans	+ de 3 ans		De 23 ans	Av. 1558
Noël Prieur	vigneron	20 ans	3 ans		17 ans, *jeune garson*	
Cantian Marolles	vigneron	23 ans		1 fois	*Petit garson, jeune*	
Cantian Foucher	vigneron	22 ans		2 fois		
Regnault Vereton	vigneron	?	7/8 ans			1553-1154
Pierre Verrier	vigneron	20 ans	2 ans		18 ans	v. 1559
Henri Laburre	?	22 ans			*Jeune*	
Simon de Villiers	meunier	20 ans		1 fois		
Jean Vraisement	vigneron	21 ans	7 ans		14 ans	v. 1554
Pierre Dorasse	vigneron	23 ans				
Germain Rivière	?	22 ans ½	6 ans	1 fois	16 ans ½	v. 1555
Caïn Poullet	vigneron	27 ans	10 ans		17 ans	v. 1551
Bastien Boyseau	vigneron	19/20 ans	4 ans		15/16 ans	v. 1557
		20 à 27 a.	2 à 10 ans		de 14 à 19 ans	1551-1559

En résumé, on recueille en mars 1561, après les avoir convoqués, le témoignage de quatorze jeunes gens âgés de 19 à 27 ans, relativement à des faits survenus de 2 à 10 ans plus tôt, c'est-à-dire approximativement entre 1551 et 1559, à un moment où ils avaient de 14 à 19 ans, tandis que l'inculpé est jugé à l'âge d'environ 60 ans pour des faits qui se seraient déroulés pendant les dix années précédentes[5].

DÉNONCIATION ET QUALIFICATION DES FAITS

Pourquoi aucune procédure ne fut jamais initiée par ceux que de nos jours on appellerait les *victimes* de ces faits ? Il ressort en effet des déclarations de ces quatorze jeunes gens, aides-jardiniers ou aides-vignerons au moment des faits, qu'ils ne songèrent jamais à porter plainte et qu'au contraire ils ne se rendirent au tribunal de la prévôté que sous la contrainte d'une assignation. C'est sur ce point à mon sens que le travail de Hamilton est le plus convaincant, le plus pertinent et le plus suggestif.

La première raison par laquelle ces jeunes gens se justifient de n'avoir pas dénoncé d'eux-mêmes les faits est la crainte que leur aurait inspirée l'auteur des faits. L'un d'eux dit même expressément avoir reçu des menaces de mort de Pierre Logerie juste après les faits, au cas où il les dénoncerait. C'était de fait un ancien soldat, qu'on appelait localement « le gendarme de Morigny ». Le jeune Guillaume Olivier, pourtant déjà âgé d'environ 18 ans au moment des faits, et sommé d'expliquer pourquoi il s'était laissé faire par le prévenu, déclare *qu'il n'en pouvoit estre maistre*, avant de répéter qu'il était alors encore *jeune enfant* et qu'il *ne pouvoit estre maistre dudit Logerye*. Cela peut s'entendre tant de la force physique de l'intéressé que du point de vue moral. Pierre Logerie en effet était son patron. Plusieurs des témoins invoquent plus simplement la crainte qu'ils avaient de perdre leur emploi en dénonçant l'inculpé qui, en tant que portier laïc du monastère, en gérait les vignes et le jardin, où leurs parents les envoyaient travailler. Tout ceci n'a rien qui caractérise spécialement cette époque et qui du moins la distingue de la nôtre, comme l'ont montré de nombreuses affaires qui ont défrayé la chronique de ces dernières années dans tous les secteurs de la société.

La deuxième raison du silence de ces jeunes gens, et sans doute la plus profonde, n'est nulle part exprimée clairement par notre documentation, bien qu'elle ait été mise en lumière par Hamilton d'une manière qui nous paraît très convaincante. L'accusation de sodomie posait en effet un certain nombre de problème à la justice et aux justiciables de ce temps. Tout d'abord le concept lui-même de *sodomie* était très flou, « terme qui, dans les documents juridiques français du début de l'époque moderne, désignait le plus souvent les relations sexuelles anales entre hommes ou la bestialité, mais aussi un éventail imprécis d'autres actes sexuels tels que le viol anal des femmes ou la masturbation publique » (Hamilton).

[5] Ceci nous ramène, soit dit entre parenthèses, du point de vue anthropologique, au type classique du couple formé dans la Grèce antique par *l'éphèbe* et le *pédéraste*, le premier jeune adolescent, et le second d'âge mûr.

Pour décrire les faits, au lieu de claires précisions anatomiques, on use d'une périphrase empruntée au *Livre du Lévitique*. Ainsi par exemple, voici comment est rapporté la déclaration du jeune Pierre Dorasse : « Puis Logerie se mit sur Dorasse *comme un homme sur sa femme*. » C'est une réminiscence évidente de *Lévitique* 20, 13 : *Si un homme couche avec un homme comme il couche avec une femme, ils ont tous les deux commis une abomination ; ils seront punis de mort, leur sang retombera sur eux*. De même Caïn Poulet, qui raconte à 27 ans ce qui s'est passé dix ans plus tôt : « Pendant toute la nuit, Logerie ne cessa de s'approcher de lui et de faire comme *un homme faict à une femme* ».

Au lieu des claires précisions qu'on trouve usuellement de nos jours dans les cas de genre, distinguant les simples attouchements de la masturbation, et la simple masturbation, active ou passive, de la pénétration, buccale ou anale — précisions importantes de nos jours pour établir la nature et le degré de l'atteinte qui a été portée à l'intégrité physique et morale d'une personne — on se contente d'une périphrase scripturaire qui envisage les faits d'un seul et unique point de vue, en les caractérisant avant tout comme une infraction à la loi divine entraînant théoriquement la peine capitale pour tous ceux qui y ont eu part de quelque manière que ce soit.

Et c'est là uniquement, à ce qu'il nous semble, qu'il faut chercher la raison pour laquelle les jeunes gens en question n'ont eu aucune part au déclenchement de la procédure pénale dont nous parlons. En une telle matière, ils n'avaient rien à espérer mais plutôt tout à craindre de la justice du temps, qui n'envisageait pas des actes de cette nature comme des agressions (commises par un agresseur sur une victime) mais comme des transgressions, dont on devait seulement décider qui était coupable ou complice, ne serait-ce que par sa passivité. Qu'espérer d'une telle procédure ? Sûrement pas d'être reconnu comme victime et d'obtenir réparation. Au mieux de ne pas être soi-même poursuivi. Car, comme on l'a vu, *Si un homme couche avec un homme comme on couche avec une femme, ils ont fait tous deux une chose abominable ; ils seront punis de mort*.

DIMENSION MÉTAPHYSIQUE DE CE GENRE D'AFFAIRES

En effet les infractions de nature sexuelle ne sont pas alors considérées comme des atteintes à l'intégrité physique et morale d'un sujet de droit, mais avant tout comme un trouble à l'ordre public et surtout divin, qui constitue un danger et une menace diffuse pour toute la société. Rappelons que dans l'épisode biblique qui donne son nom à la sodomie, livre de la *Genèse*, chapitre 19, toute la ville de Sodome est frappée par la colère divine, et qu'elle est entièrement détruite, après que ses habitants ont exigé que leur soient livrés deux voyageurs, pour leur faire subir les derniers outrages.

Hamilton cite un texte du temps très intéressant à cet égard, quoique sans le comprendre. En novembre 1609 un certain Jean Gabriel passe devant le Parlement de Paris pour une « grande abomination », à savoir un « crime de sodomie », et le magistrat instructeur fait remarquer qu'un tel crime est « une manière de ruiner tout le monde ». Hamilton pense à tort qu'il s'agit de l'important coût financier des procédures qui en découlent et qui seraient proprement ruineuses, point auquel

il consacre un développement spécial. Mais, dans le français du temps, « ruiner tout le monde » signifie en réalité, et sans l'ombre d'un doute, « menacer de destruction le monde entier ». On le pense et on le dit alors aussi d'autres graves péchés, comme l'idolâtrie[6].

S'il faut en croire Pietro Martire d'Anghiera[7], à la génération précédente, vers 1513, le conquistador Vasco Nunez Balboa fit déchirer par ses chiens de combat quarante courtisans qu'il avait trouvés à la cour du cacique Quaraca, près de Panama, et qui lui avaient semblé être des sodomites. Les gens du pays l'en auraient félicité : « Levant au ciel leurs yeux et leurs mains, ils laissaient entendre que Dieu avait ce crime en horreur, et que c'était pour le punir qu'il déchaînait la foudre et les éclairs, et permettait de fréquentes inondations qui ravageaient toutes les récoltes. C'était encore la cause de la famine et des maladies. » Il est probable que notre source unique relative à cet épisode, Pietro Martire d'Anghiera, auteur italien mort en Espagne en 1526, et qui ne fut pas témoin des faits, prête ici aux indigènes du Panama surtout ses propres croyances en la matière. Car c'est ce qu'on pense aussi en France, s'il faut en croire un certain François Hotman[8] qui décrit ainsi la cour de Charles IX en 1574 : « Qui est celuy qui pourra plus porter tant de paillardises monstrueuses, qui pourra seulement ouïr parler sans une horreur et confusion extrême de ces vilaines de la cour qui se meslent ensemble, et de tant de bougres et Sodomites abominables qui y sont ? Bref *tout l'univers* semble se plaindre (par manière de dire) d'une si longue patience et douceur de Dieu, et n'est pas possible que la France puisse plus soustenir ces monstres-là. »

Le prévôt de Morigny, et après lui le Parlement de Paris, ne s'intéressent donc pas à cette affaire comme à un cas d'agression sexuelle, mais comme à un cas de transgression qui, d'une manière confuse, menace l'ordre même de la société, voire du cosmos tout entier. Il n'y a pas pour elle dans cette affaire de victimes, mais seulement des suspects dont il faut évaluer le degré de culpabilité, pour les frapper avant que la colère divine ne s'abatte sur tous.

Ce qui le démontre en particulier c'est la nature de la *réparation* opérée par la justice au terme de ce procès où Pierre Logerie fut reconnu coupable de *sodomie*.

---

[6] Pierre Viret, dans son *Instruction chrestienne*, Genève, Conrad Badius, 1566, p. 67 : « Car jà soit qu'il n'y ait peine si grande qu'un tel crime mérite, touteffois la grandeur de celle que Dieu propose yci sert beaucoup à donner mieux à entendre combien ce crime d'idolâtrie est detestable devant luy. Or nous ne devons estre esbahis s'il luy desplaist fort : car il n'est possible d'en pouvoir commettre ou imaginer un plus grand, ne duquel il puisse sortir de plus grans maux : veu que c'est la source de tous les autres, *et la ruine de tout le monde*. Car comme celuy qui oste le Roy et le Prince du royaume et de la seigneurie qui luy appartient *ruine tout le royaulme* : aussi l'idolâtre, ostant à Dieu l'office qui luy appartient, renverse, autant qu'en luy est, tout le Royaume de Dieu, et *tout le monde*, ostant le gouvernement d'iceluy à Dieu qui l'a creé, et le baillant à Satan son adversaire, qui ne tasche qu'à *tout confondre et ruiner*. »

[7] Antonio DE NEBRIJA *P. Martyris Angli Mediolanensis Opera*, Séville, 1511, dont la présente traduction du latin en français par Paul GAFFAREL, *De orbe novo : les huit décades de Pierre Martyr Anghiera*, Paris, Leroux, 1907, p. 226.

[8] *Histoire des massacres et horribles cruautez commises en la personne de messire Gaspar de Colligny… traduite en françois*, sans mention de lieu d'édition ni d'éditeur, 1573, p. XXXIX.

Il fut condamné à mort, exécuté, et ses biens confisqués, non pas au profit de ceux qu'on appellerait de nos jours ses victimes, mais du monastère. Et pourquoi du monastère ? Tout simplement parce que Logerie avait été jugé en première instance par le tribunal de la prévôté de Morigny, son cas relevant de la justice seigneuriale qu'y exerçaient les moines par l'intermédiaire de leur prévôt, non pas en tant que religieux, mais comme seigneurs du lieu. C'est donc parce qu'il revient aux seigneurs d'exercer par délégation la puissance publique que les biens confisqués du condamné sont dévolus au monastère. Ailleurs, c'est au roi lui-même qu'ils seraient revenus. Il n'est en revanche à aucun moment question d'évaluer et encore moins de réparer le préjudice subi parce qu'on appellerait aujourd'hui des victimes.

Les jeunes gens qui ont été impliqués dans ces faits les caractérisent naturellement, quant à eux, avec une réprobation très appuyée. Ils les évoquent comme des cas de *meschanceté* et *d'enormitté*, et les qualifient de *villains* et de *horts*[9]. Ils n'usent pour en parler plus précisément que de la périphrase du livre du Lévitique qu'on vient de dire, qui les envisage essentiellement comme une infraction à la loi divine, qui prescrit en la matière la peine capitale pour tous ceux qui y ont eu part, sans distinction. Et c'est là uniquement, à ce qu'il nous semble, qu'il faut chercher la raison pour laquelle les jeunes gens en question n'ont eu aucune part au déclenchement de la procédure pénale dont nous parlons. Ils n'y participèrent même à ce qu'il semble qu'à reculons, parce qu'ils encouraient eux-mêmes la peine capitale dans cette affaire, sans l'ombre d'un doute[10].

CONCLUSION

L'imprécision de ces récits entoure donc ces faits d'un certain flou, d'autant qu'il faut les lire avec précaution, pour ne pas les entendre de travers. Ainsi, le jeune Pierre Verrier, 20 ans, déclare que deux ans plus tôt Pierre Logerie *le vint quérir*, puis *le pria de coucher avecques luy*. Qu'est-ce à dire ? Deux jeunes gens déclarent qu'ils avaient reçu de leurs parents l'autorisation explicite de partager le lit de leur employeur. Mais cela doit s'entendre dans le contexte socio-économique du temps. « C'était une époque, où le clergé dénonçait le partage du lit entre personnes du même sexe comme inapproprié et honteux ; mais s'il en était si dépité, c'est que le partage du lit était alors très répandu, cet usage revêtant une signification plus générale et manifestant de forts liens d'amitié ou de famille, et

[9] *Hort*, aussi écrit *ord*, du latin *horridus*, « repoussant, immonde, sale », adjectif sorti de l'usage au cours du XVII[e] siècle, non sans avoir d'abord produit le substantif *ordure*.

[10] Selon le *Lévitique*, 20, 15, en cas de bestialité, il faut aussi abattre la bête dont il a été fait usage ; et c'est bien ce qu'on fait en France à Meaux au moins le 15 mars 1540, d'après un manuscrit conservé à la BnF sous la cote Ms. fr. 10969, *Procès faits à divers sodomites jugés au Parlement de Paris*, tome 1, pp. 9-10 et 12 : un certain Guillaume Garnier est alors condamné par le bailli du lieu à être brûlé vif, et *sa grande chienne noire* à être exécutée par le bourreau puis brûlée comme son maître, double condamnation confirmée en appel. On voit par là qu'il ne s'agit pas là d'une logique proprement judiciaire mais purement religieuse et rituelle : il fallait conjurer par une sorte de sacrifice humain autant qu'animal on ne sait quelle grave menace pesant désormais sur l'ordre du monde.

restant souvent inévitable eu égards aux conditions de vie rigoureuses du début de l'ère moderne, à tous les niveaux de la société. »[11]

Les autorisations parentales alléguées, soit dit entre parenthèses, manifestent clairement que personne ne songeait à mal en la matière, ce qui met à mal la thèse selon laquelle le public aurait été informé depuis longtemps par la rumeur de ce que Pierre Logerie était un *bougre*. Au contraire il était notoirement en concubinage avec une certaine Bouveau. Le jeune Gaston Boyseu, âgé de 19 à 20 en mars 1561, déclare qu'au moment des faits survenus quatre ans auparavant, c'est-à-dire vers 1557, il *pensoit estre avecques un homme de bien*.

En définitive, et comme toujours en pareille affaire, les faits eux-mêmes, dans leur réalité matérielle de détail, restent environnés d'un certain flou, mais le cadre général de leur déroulement, topographique, social, moral, idéologique et juridique, se dégage assez clairement. Il reste surtout difficile de comprendre selon quels mécanismes aléatoires la machine judiciaire se met en branle dans certains cas seulement, pour appliquer de manière inexorable le châtiment théorique, archaïque et cruel, d'une pratique sexuelle pourtant relativement fréquente depuis l'aube des temps.

-

[11] HAMILTON, alléguant en ce sens les recherches de Jean-Louis FLANDRIN, *Les amours paysannes. Amour et sexualité dans les campagnes de l'ancienne France (XVIe–XIXe siècle)*, Paris, 1975, pp. 192-193.

La déploration de l'église Saint-Médard de Maisse

Jean-Claude PASQUIER

L'église St Médard de Maisse possède un relief curieux, implanté dans sa façade Ouest, au-dessus du portail. De petites dimensions, sensiblement carré (55 x 50cm), mais encadré de deux pilastres décorés, il est réalisé en calcaire tendre du genre tuffau, et à la fois mutilé et fortement érodé. La pierre en est suffisamment creusée pour qu'on puisse le qualifier de haut-relief. Quelques probables rebouchages sommaires confirment un mauvais état général de conservation ; on voit en outre que le bras gauche mutilé d'un des personnages montre la trace d'une réparation ancienne (tenon), hélas à l'évidence non pérenne.





L'ouvrage s'avère curieux à plusieurs titres :

- Par son format, ses dimensions réduites et le sujet traité (cf infra), incongrus à un tympan de portail, et aussi à la dédicace de l'édifice.
- Par la position inadéquate qu'il occupe ici, mal abrité des intempéries (pluies & gel). De ces deux premiers points, on peut déduire sans grand risque d'erreur que cette implantation malvenue n'est pas celle d'origine, en tout cas ultérieure aux derniers grands travaux de transformation de l'église, au XVe siècle. Ce qui sera confirmé plus loin. Il figurait néanmoins à cet emplacement en 1907, lors de son classement au titre des MH[1].
- Mais il l'est surtout par quelques détails iconographiques rares, qui lui font mériter plus d'attention qu'on ne semble lui en avoir prêté. C'est surtout ce dernier point qui sera traité ici.

On y voit d'abord au premier plan le Christ mort affaissé au sol, la couronne d'épines et les clous de la crucifixion à ses pieds. Le buste relevé, plus ou moins soutenu, il est entouré de plusieurs personnages masculins et féminins. L'érosion importante du relief rend malaisée leur identification à qui n'est pas coutumier de cette composition particulière, qui ressortit néanmoins à un archétype connu.

A contrario de l'appellation mentionnée par les Monuments Historiques, le sujet traité n'est pas à proprement parler une « mise au tombeau », bien que les personnages en soient les mêmes, mais celui d'une scène qui la précède immédiatement dans la dramaturgie christique occidentale depuis le XIVe siècle, connue aussi sous le nom de thrène (cf infra l'origine de ce nom). Deux moments supplémentaires, non mentionnés par les Évangiles canoniques, furent en effet inventés au Moyen-Âge, insérés entre *la Déposition de Croix* et *la Mise au tombeau* proprement dite :

Le premier est celui nommé *Lamentations*, *Déploration sur le Christ Mort*, ou *thrène* : Marie, les Saintes Femmes, l'apôtre Jean et aussi d'autres personnages que nous détaillerons plus loin se lamentent autour du corps du Christ qui vient d'être descendu de croix, et s'apprêtent à l'embaumer puis le déposer dans son tombeau. Ce motif a été traité par les peintres italiens, par nombre de primitifs flamands, et avec insistance par Dürer dans ses *Passions* gravées (dont la *Petite Passion* sur bois de 1507-1512). C'est de cela précisément qu'il s'agit ici. Assez souvent traité, le sujet fut généralement peint ou gravé, mais plus rarement sculpté.

Le second, développé en Thuringe et Rhénanie au XIVe siècle sous le nom de Vesperbild, puis en France au XVe siècle, fut au contraire très souvent traité en ronde bosse ; c'est celui plus connu sous le nom tardif de *Pietà* ; communément donné aux *Vierges de Pitié*, ou plus simplement en abrégé *Pitiés*, après que le jeune Michel-Ange ait sculpté en 1499 celle célèbre du Vatican : une commande française au demeurant, due au cardinal Jean Bilhères de Laugralas, abbé de Saint-

[1] L'église est classée aux Monuments Historiques du 5 mai 1907 (PM 91 000281 de la base Mérimée).

Denis, ambassadeur de France auprès du Pape Alexandre VI Borgia, et passée à l'occasion de la mort de Charles VIII[2].

On a parfois utilisé abusivement ce nom de pietà pour désigner des *Déplorations* (par exemple pour celle de Nouans peinte par Jean Fouquet).

ORIGINE DU MOTIF

L'un et l'autre sujets résultent d'une longue évolution. Ils semblent nés dans l'imagerie pieuse du christianisme oriental, par l'entremise de l'Évangile apocryphe de Nicodème, et d'un récit palestinien du VIIe siècle attribué à Joseph d'Arimathie. L'argument en fut initié au Xe siècle par les écrits de Symeon dit le Métaphraste (une sorte de Voragine oriental), qui imagine la Vierge recevant dans ses bras le corps désarticulé du Christ lors de la déposition de croix, et qui renvoie ainsi sémantiquement aux Vierges à l'Enfant de la *Nativité :* « sur mon sein tu as souvent dormi du sommeil de l'Enfance, lui fait-il dire ; maintenant tu y dors du sommeil de la mort »[3]. Idée reprise plus tard dans le huitième tercet du *stabat mater dolorosa* (« elle vit l'enfant bien-aimé mourir seul et abandonné (*desolatum*), et soudain rendre l'âme »). C'est ce que montrait pour la première fois une fresque serbe remarquable de l'église St Pantalemion de Nerezi près de Skopje (bâtie vers 1164 par Alexis Comnène), et à la fin du même siècle une illustration d'un manuscrit de l'Évangile de Luc[4].



Fresque de Nerezi

[2] L'œuvre était initialement destinée à la chapelle dite « des Rois de France » de l'ancienne basilique Saint-Pierre de Rome, où le commanditaire devait se faire ériger un tombeau.
[3] Jean-Paul MIGNE, *Patrologie grecque*, CXIV, col 216 B-C.
[4] British Library: *tétraévangile*, Harley 1810, folio 205v.

Quelques mystiques occidentaux reprirent le thème à leur compte, décrivant dans leurs visions pathétiques la scène à peu près telle qu'on la peignait en Orient[5]. À la fin du XIIIe siècle le franciscain italien Jean de Caulibus, plus connu sous le nom de Bonaventure, décrit, non sans pathos, dans ses *Méditations sur la Passion du Christ*, ce qu'on voyait déjà sur les fresques de Nerezi, mais mentionne en clair la présence d'autres personnages : « Tous reçoivent le corps de notre Seigneur, et l'allongent sur le sol. Notre-Dame en prend la tête sur ses genoux ; les autres sont tous là autour d'elle, proférant force grandes lamentations sur lui, comme si c'était leur propre enfant unique », etc. Même discours ou presque chez le mystique rhénan Henri Suso au siècle suivant, ou Bernardin de Sienne à celui d'après.

Le thème général se divisera bientôt en deux branches distinctes : dans l'une la Vierge est encore entourée de tout ou partie des protagonistes de la Descente de Croix ; dans l'autre, qui se veut plus poignante encore, elle affronte seule l'épreuve terrible de porter le corps mort sur ses genoux. La première se développe un peu partout dans l'aura de l'art byzantin, via Venise : les hymnes de l'*Epitaphios thrènos* (« complainte de la mise au tombeau », d'où vient le nom de *thrène* associé à ces déplorations) seront intégrés dans la liturgie grecque de l'*ortros* du Samedi Saint au milieu du XIVe siècle. Le motif de la *Pietà*, inconnu en Italie et en Orient, restera au contraire propre à l'Ouest de l'Allemagne (souvent d'un expressionnisme assez terrifiant), puis généralisé à la France sous une forme plus adoucie[6]. Il existe bien sûr des types iconographiques mixtes, ou intermédiaires.

Une des plus anciennes représentations occidentales d'un thrène à personnages multiples (ils sont sept outre Jésus) se voit sur une mosaïque de la coupole du baptistère de Florence[7] (ci-dessous. Comme à Nerezi, on y voit Marie à demi couchée sur le corps du Christ, étreignant son buste, tandis que Jean, soutenant les pieds du mort, tente de la retenir. Les deux autres Marie se lamentent derrière eux, penchées vers le corps, tandis que Marie-Madeleine manifeste sa douleur en levant les bras au ciel avec indignation : expression spécifique de désespoir, elle aussi transmise depuis l'Antiquité par l'art byzantin (voir *thrène* de St Clément d'Ohrid), qui sera reprise par Simone Martini vers 1336 dans son *polyptyque Orsini*, et souvent imitée ensuite. Se tiennent debout à droite, un peu à l'écart, les deux fidèles qui viennent l'instant d'avant de procéder à la *Déposition de Croix* : Joseph d'Arimathie et Nicodème[8], déjà présents à Nerezi. Tous sont ici nimbés, étagés sur deux ou trois niveaux. Les plus passifs de ces personnages rappellent la *Sacra Conversazione* de nombre de compositions italiennes du *quattrocento*. Cette composition florentine inspirera en partie une *Lamentation* de Lorenzo Monaco, à dix personnages (vers 1405, Prague). Remarquons en outre que la scène de

[5] Par exemple : Mechtild de Stanz, à Töse ; sainte Gertrude au XIIIe siècle ; Bernard de Sienne au siècle suivant.

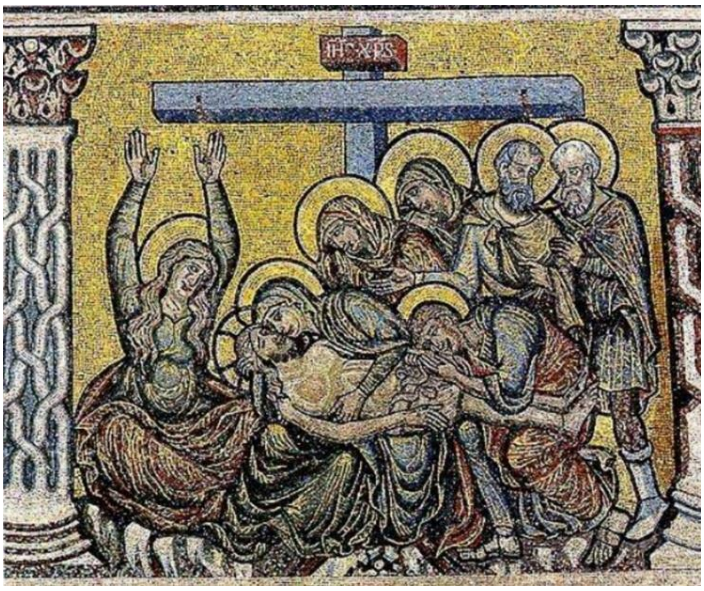
[6] Son poignant monologue dans le *Mystère de la Passion* d'Arnoul Gréban (vers 1450), ne fait que développer la vision citée à l'instant de Symeon Métaphraste, identifiant le corps mort à celui de son enfant perdu.

[7] Vers 1225-1228 ; attribution hypothétique à Fra Jacopo da Torrita et à Andrea Tafi.

[8] Outre l'apocryphe portant son nom, ce dernier n'est mentionné que dans Jean, 3, 1-3 et surtout 19, 39.

Florence, inscrite comme la nôtre dans un carré, est encadrée de deux pilastres ouvragés.

Voilà qui constitue sans aucun doute une première approche de notre relief.



Lamentation de Florence

DESCRIPTION DU RELIEF DE MAISSE :

Celui-ci comporte huit personnages au lieu de sept, en sus du corps de Jésus. Au premier plan ce corps inerte à demi redressé, tout juste déposé, le bras droit pendant, dans une position conforme à celle d'autres compositions que nous verrons plus loin (en particulier dues à des primitifs flamands), ou autres sources (cf *infra*). Le visage en est fortement érodé, devenu complètement indistinct ; on n'en devine que les cheveux qui retombent sur les épaules. Le personnage agenouillé qui en soutient le buste est vraisemblablement la Vierge, dont les curieux plissés du voile se devinent encore, en dépit là aussi d'une forte érosion du visage (cf *infra* pour ce détail). A sa gauche se tient St Jean, lui aussi agenouillé, tête nue et presque imberbe, qui la soutient de l'épaule pour l'empêcher de défaillir. Au centre, une Sainte femme voilée, à genoux, croise les bras sur sa poitrine, en signe de deuil (voir la *Pietà* de Villeloin, au Musée de Tours ; également une Sainte Femme de la *Mise au tombeau* de Nogent-le-Rotrou). Un autre personnage féminin est accroupi derrière les genoux du Christ, non voilé, lui soutenant l'avant-bras gauche. À ses cheveux défaits coulant sur les épaules, on devine Marie-Madeleine, conforme aux canons iconographiques de l'époque. De son bras gauche mutilé elle tenait peut-être le flacon d'onguent qui en est l'attribut conventionnel.

Restent les quatre personnages debout en arrière-plan. Ceux de droite sont à l'évidence des hommes âgés respectables, reconnaissables à leurs barbes, l'une

pointue, l'autre plus carrée. L'un d'eux à droite est coiffé d'un bonnet (où se remarque une réparation maladroite), et tient encore en main un pan du linge ayant servi de civière pour transporter le corps depuis la croix. C'est très probablement de Joseph d'Arimathie qu'il s'agit, organisateur de la *Déposition*, lequel avait fait don de son propre tombeau pour l'ensevelissement (*Matthieu*, 27, 60). Ce détail insolite particulier va du reste nous permettre dans un instant d'identifier une des sources iconographiques de la composition. L'autre, tête nue, est sans doute Nicodème qui assistait Joseph ; il tient contre lui de sa main droite un gros objet oblong (cf *infra*). Second détail rare. Ces deux personnages peu actifs, debout, rappellent ainsi ceux du baptistère de Florence. Un personnage de forte stature occupe la position centrale, les mains croisées sur la poitrine. Les drapés de sa robe et de son encolure le désignent comme féminin, bien que le visage et le modelé du voile aient complètement disparu ; on peut penser que c'est la troisième Marie parmi les Saintes Femmes, ainsi que les Évangiles de Matthieu, Marc et Jean en détaillent la présence. Mais il se peut aussi comme parfois (cf *infra*), qu'il s'agisse de Marie elle-même, restée seule debout à l'écart, en référence au stabat mater.

À l'évidence les têtes sont volontairement regroupées sur plusieurs niveaux (isocéphalie), depuis la position couchée jusqu'à celle debout. Cette isocéphalie des pleurants (toutes les têtes à même hauteur, hormis celle du Christ), alignés debout derrière le tombeau, est du reste le principe compositionnel de la plupart des « mises au tombeau » en ronde bosse de la fin du XVe siècle (à l'exception de celle de Solesmes). À cet égard la mosaïque du baptistère de Florence en constitue à l'évidence un prototype. Au contraire du principe d'isocéphalie pure adopté par la plupart de ces *Mise au tombeau* sculptées, on voit ici un triple étagement : en bas le Christ et Marie-Madeleine, au second étage Marie, Jean, une Sainte femme ; à l'arrière-plan, debout, Joseph, Nicodème, une Sainte Femme (?), et un personnage inconnu dont il sera question dans un instant. Cet étagement dans le plan a probablement valeur d'éloignement dans l'espace, conforme en cela au texte de l'Évangile, par exemple Marc, 15, 40-41 : « il y avait des femmes qui regardaient de loin (grec : makrothen). Parmi elle étaient aussi Marie la Magdaléenne, Marie mère de Jacques le petit (mineur) et de Josès, ainsi que (Marie) Salomé (mère des fils de Zébédée) et beaucoup d'autres femmes qui étaient montées avec lui à Jérusalem ». Luc insiste un peu plus encore sur cette distanciation : « ... les femmes étaient restées à bonne distance » (makrothen; Lc, 23, 49).

Le personnage debout au fond à gauche, absent des représentations classiques de cette scène, est ici en surnombre. Sa jaquette sévère à col remontant sur la nuque autorise probablement à l'identifier à un gentilhomme moderne en oraison, mains jointes par les doigts, en costume d'apparence « civil », donc extérieur au drame. Possiblement le donateur de l'œuvre, si l'on se rapporte aux usages iconographiques de la fin du XVe siècle et du début XVIe. Ainsi le commanditaire en prière figure-t-il dans nombre de *Déplorations* du XVe. Accessoirement ce détail vestimentaire permet probablement de dégrossir la datation de notre relief : première moitié, voire premier tiers, du XVIe siècle.



On voit en effet le même costume porté par Nicolas de Monstier, donateur de la *Mise au tombeau* de l'église St Jean Baptiste de Chaource[9]. Il y porte au flanc gauche une épée, conforme à son titre d'écuyer (inscription). Le nôtre la portait peut-être, mais elle n'est pas visible sous l'angle d'où il est vu.

Même costume encore pour Pons de Gontaut, commanditaire en compagnie de son frère, abbé, de la *pieta* sculptée de Biron (près de Montpazier, Périgord, premier tiers du XVI[e]), attribuée à un maître de l'école d'Albi[10].

On devine en outre, encadrant la scène, hormis les pilastres latéraux, des bribes d'architecture, dont une colonnette à droite, destinées à évoquer une sorte d'enfeu, comme il est d'usage dans l'iconographie italienne.

FACTURE

Le décor des pilastres latéraux, assez banal au début du XVI[e], permet à coup sûr d'attribuer l'œuvre à un artiste italien. On trouve de tels cadres décorés en plusieurs ouvrages majeurs, réalisés par des artistes venus à Amboise à la faveur des guerres d'Italie de Charles VIII et de Louis XII. C'est le cas du vaste enfeu abritant la *Mise au tombeau* monumentale de St Pierre de Solesmes (vers 1496), ou encore le cadre du tombeau des enfants de Charles VIII dans la cathédrale St Gatien de Tours (Girolamo Paciarotto, vers 1507). Outre ces encadrements, les parties principales de ces deux ouvrages sont pourtant dues au ciseau de sculpteurs français réputés, proches de Michel Colombe. Il est permis de penser que dans notre cas les faibles dimensions de l'ouvrage excluent sans doute la contribution de plusieurs artistes.

En témoigne (ci-dessous) le petit Retable de la naissance de la Vierge en terre cuite émaillée, réalisé sur place en 1517 par Girolamo Della Robbia, en imitation d'une gravure sur bois de Dürer (de 1498) pour le château de Cognac de François I[er][11] ; lequel est lui aussi encadré de pilastres à décor de candélabres, motif décoratif commun en Italie, et d'un dessin apparenté aux nôtres[12]. Mais on peut aussi leur comparer ceux du relief de saint Georges de la chapelle du château de Gaillon, attribués au florentin Paciarotto (vers 1509). On notera que Della Robbia ajoute au dessin de Dürer, en bas à droite, la figure en pied de Louise de Savoie, mère du roi donateur. Il lui adjoint en outre un détail saugrenu : il a remplacé en bas de l'image le monogramme de Dürer qui figure sur la gravure

[9] Après 1515 ; possiblement 1527, date du testament de son épouse Jacqueline de Laignes, qui le fit réaliser.

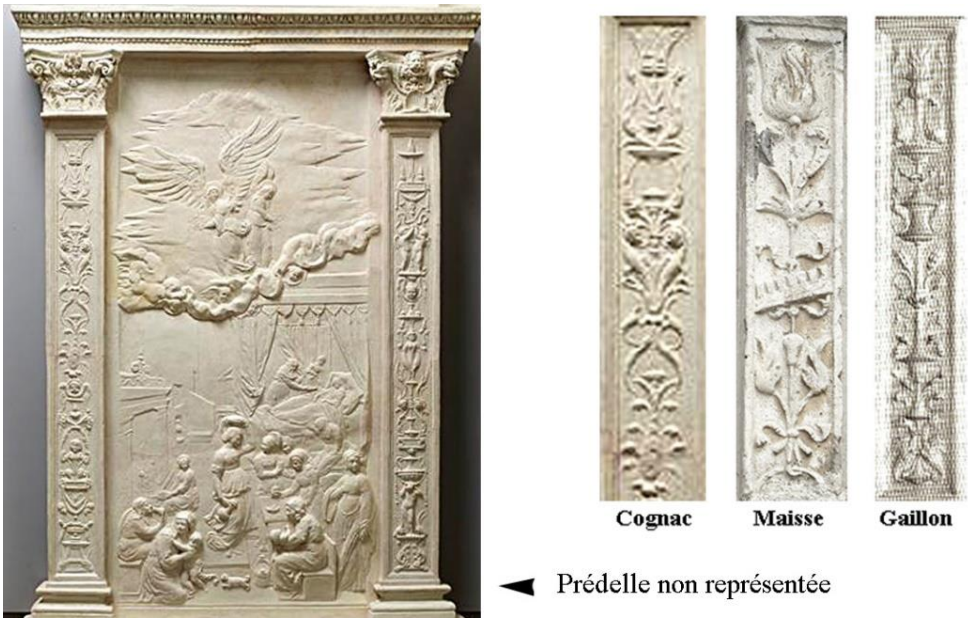
[10] Metropolitan Museum, New York, inv. 16-31-1.

[11] Cette gravure fait partie d'une série dont des copies ont été exécutées en 1506 par Marcantonio Raimondi.

[12] Musée de la céramique de Sèvres, inv. 9100.

originale par un petit chien passant incongru, à la manière dont justement Dürer le plaçait quelquefois[13].

Un panneau céramique polychrome antérieur, du même Della Robbia, orné d'encadrements similaires, avec comme ici des bouquets serrés par des rubans, se voit au musée du Bargello[14].



Della Robbia à Cognac, avec à droite trois décors sculptés

La composition de notre relief offre plus de correspondances avec la mosaïque du baptistère de Florence citée plus haut (Joseph et Nicomède debout), qu'avec d'autres d'Italie (celle en terre cuite de Mazzoni à Modène, 1478), ce qui permet en outre de penser que le sculpteur en question pourrait bien être originaire de Toscane. Or c'est justement le cas de plusieurs artistes ayant œuvré à Fontainebleau dans la première moitié du XVIe siècle, dont Della Robbia, né à Florence en 1488 dans une famille d'artistes renommés, et appelé en France par François Ier († à Paris en 1566). Par leur décor « en candélabre », et bouquets serrés par des rubans, les pilastres de notre relief s'apparentent aussi à ceux réalisés en 1509 par le florentin Paciarotto pour le retable de saint Georges de la chapelle du château de Gaillon, pour le cardinal Georges Ier d'Amboise (sculpture de Michel Colombe). Ce qui pourrait confirmer la probable origine florentine de notre sculpteur.

[13] À deux reprises dans la Petite Passion sur bois (après 1507) ; planches 14 et 16 ; ou dans la planche sur cuivre de l'Adam et Eve de 1504 : auquel il substituait un lapin dans la Madone aux trois lièvres de 1496 (voir aussi La Vierge parmi les animaux de 1503).

[14] Résurrection dite « de Monteolivetto », vers 1510 ?



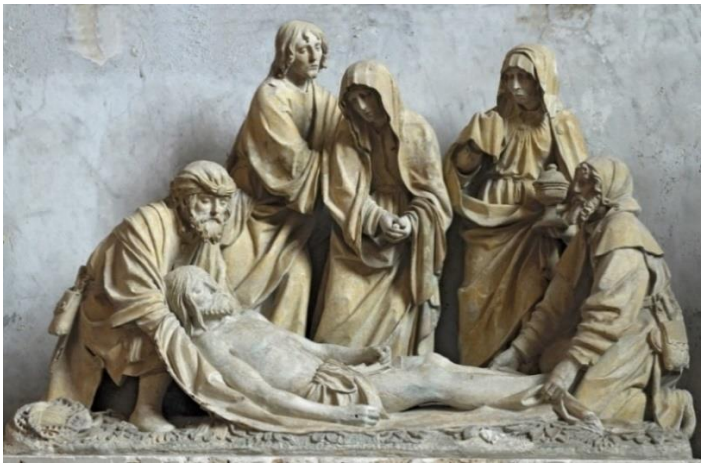
Solario

Notons qu'on doit également une *Déploration*, différente de la nôtre (ci-dessous) mais regroupant les mêmes personnages (dont une sainte femme debout à l'arrière), à un peintre milanais venu lui aussi en France vers 1509 : Andrea Solario ; tableau destiné là encore à l'une des résidences privées du cardinal Georges d'Amboise (Gaillon ou Vigny)[15]. Le traitement du sujet semble donc avoir été initié par de riches donateurs de cette époque, destinés aux oratoires, dits de « dévotion privée », de leurs résidences personnelles, plus qu'à des retables d'édifices religieux publics. Ceci en explique probablement les dimensions souvent modestes. Notre panneau entre certainement dans cette catégorie. Dans le domaine de la grande sculpture, ce sont surtout les *Mise au tombeau* monumentales et les *pietàs* qui rencontreront la faveur des commanditaires fortunés.

[15] Musée du Louvre ; exposition France 1500, Paris, 2010, image ci-dessous.

Le motif des *thrènes* a été maintes fois traité sous différentes appellations génériques (*Lamentations*, *Déplorations*, voire *Dépositions de croix* ou *pietàs*, etc.) par les peintres dits primitifs flamands, dans la foulée de celles de Van der Weyden[16], (Memling le traite à trois reprises) ; et aussi gravées plus tard par Dürer pour ses Passions. La composition en est relativement répétitive : le corps du Christ, à demi redressé, est soutenu aux épaules par saint Jean ou Joseph d'Arimathie, et étreint par Marie, dans une intimité qui rappelle parfois celle de la fresque de Nerezi, tandis que Marie-Madeleine se désole un peu plus loin. Cette composition est en général commune à ses suiveurs flamands. Mais on en doit aussi une précoce de la même veine à Jaume Cabrera[17], une autre à Boticelli, preuves d'une large diffusion de ce modèle en Europe de l'Ouest depuis Venise, porte d'entrée.de l'art byzantin.

On doit au maître de Chaource (Jacques Bachot) et à son atelier, la reprise d'une composition semblable, mais en ronde bosse, et en grand opus (Troyes, église Saint-Jean-au-Marché). Ces belles compositions restent néanmoins assez éloignées de la nôtre, en raison surtout du nombre réduit de leurs protagonistes, comparées aux fresques d'Orient, et à la mosaïque du baptistère de Florence. Ce nombre réduit (et variable) se justifie encore par les incertitudes descriptives des textes des Évangiles : « Marie la Magdaléenne et Marie de Joses regardèrent où l'on déposait le corps de Jésus » (lit-on en Mc, 15, 47). Matthieu y ajoute l'autre Marie : « parmi celles qui regardaient de loin figuraient Marie la Magdalénienne, Marie, mère de Jacques et Joses, et la mère des fils de Zébédée » (= Marie Cleophas et Marie Salomé ; Mt, 27, 56). On comprend de ce fait pourquoi deux des Saintes Femmes sont parfois absentes des *Déplorations* ; tandis qu'à Villeneuve l'Archevêque (ci-dessous), Jacques Bachot les tient nettement à l'écart du groupe principal.



Villeneuve l'Archevêque

[16] Entre autres : *Lamentation* de la Vierge, tableau dit de la chartreuse de Miraflorès, 1442-45, à Berlin.
[17] Musée de la cathédrale de Gérone, Catalogne.

Outre la présence du donateur et les pilastres ouvragés du cadre, la *Déploration* de Maisse présente quelques détails iconographiques notables qui permettent la comparaison avec des ouvrages contemporains :

a. la distribution dans l'espace des personnages en respectant une règle dite d'isocéphalie, ici étagée sur trois niveaux comme à Florence ;
b. la présence en arrière-plan d'une sainte femme debout ;
c. Nicodème tenant en mains un gros paquet, en conformité avec la description de l'Évangile de Jean ;
d. Joseph d'Arimathie tenant encore en main le drap ayant servi de civière lors de la Déposition de croix.

A - La règle d'isocéphalie étagée est de rigueur dans les mises au tombeau sculptées monumentales de la fin du XVe et début du XVIe siècles. Un exemple remarquable en est fourni par un haut-relief précoce de la cathédrale de Rodez, produit dérivé manifeste de l'art byzantin de Nerezi, montrant une scène d'onction du corps de Jésus, précédant de peu la mise au tombeau proprement dite. Marie y est littéralement couchée contre le corps de son fils. Exceptées celles de Marie et Jésus, toutes les autres têtes sont alignées sur un seul niveau, comme dans les *Mise au tombeau* en ronde bosse[18].



Belcastel

Comportant, avec Joseph et Nicodème, sept personnages en sus du Christ, entourés d'angelots portant les *arma christi*, c'est là une composition hybride, mais plus proche cette fois de la *Mise au tombeau* que de la *Descente de croix*. Notons également, celle plus tardive en haut-relief, que l'on voit à Marolles-les-Bailly (Aube). Même alignement encore des pleurants dans la *Mise au tombeau* en ronde bosse de l'église St Martin de Cologne (vers 1509). C'est le cas aussi de ladite « Mise au Tombeau » de Pont-à-Mousson, très remarquable à cet égard : trois Saintes Femmes, hormis Marie, et pas seulement Marie-Madeleine, y tiennent un pot d'onguent : il doit donc s'agir, comme à Rodez, d'une « onction ».

Cette isocéphalie prend une signification particulière à Saint-Pierre de Solesmes, où Marie-Madeleine, esseulée, est à genoux au premier plan du *Sépulcre*, les autres protagonistes étant placés debout derrière le tombeau ; Notons que cet isolement particulier de la Sainte se voit également au premier plan du tableau de la *Déploration* d'Andrea Solario présenté ci-dessus. On peut penser qu'à

[18] Vers 1420, attribué au maître de la statuaire de Belcastel (cf Jacques BAUDOIN, *Sculpture flamboyante du Rouergue et Languedoc*, 2003).

Maisse cet étagement des têtes sur trois niveaux équivaut à ce que seraient divers degrés de distanciation dans une composition en ronde bosse spatialisée. Voir par exemple la *Mise au tombeau de Folleville* à l'église Saint-Jean de Joigny (1515-1517), où les personnages sont répartis en trois groupes dans l'espace autour du tombeau.

L'opposition entre le pathos agité, douloureux, des personnages du premier plan et le hiératisme plus sévère de ceux du fond, peu marquée dans la fresque serbe de Nerezi, était pleinement assumée, comme dans notre relief, dans la composition de la mosaïque de Florence déjà étudiée, (douleur et recueillement ; sacrifice et rédemption).

B - La présence d'une Sainte Femme debout en arrière-plan avait été notée dans la fresque de Nerezi. Elle est moins marquée au Baptistère de Florence. On en voit une recension appuyée dans le tableau de Solario mentionné à l'instant ; peut-être en référence à l'hymne du Stabat Mater. C'est un motif que Dürer reprendra à plusieurs reprises dans ses gravures (*Déploration de la Grande Passion* sur bois (1498-99, ci-dessous) ; *Déploration* peinte de Munich (1500).



Dürer, Grande Passion

C - Nous avons identifié précédemment à Nicodème le personnage de notre relief qui porte à pleins bras un gros objet oblong érodé, dont on peut penser qu'il

s'agit, comme mentionné par Jean ,19, 39, de ce paquet d'une « centaine de livres (*ekaton litras*) de myrrhe et d'aloès », (soit environ 30 kg), acheté par lui pour la circonstance. Volume important nécessitant d'être tenu à bras le corps. Ce détail peu fréquent figure parfois sous la forme d'un gros pot d'onguent porté par Nicodème, par exemple dans la *Mise au tombeau de Folleville* à Joigny, déjà mentionnée. On notera qu'on le voyait de même quelques décennies plus tôt au « sépulcre » de Saint-Pierre de Solesmes (*Mise au tombeau*, fin XVe siècle). Sa place près de Joseph y est fort originale par ailleurs, puisqu'il est remplacé aux pieds du Christ par un donateur (en costume de théâtre). Ce gros pot porté par lui apparaît également dans la *Déploration du Christ* sur cuivre gravée par Dürer en 1507[19], ou sur celle peinte par le même vers 1500 à la demande de l'orfèvre Albrecht Glimm, dont nous reparlerons dans un instant (Munich, Alte Pinakothek).

D - Reste un détail significatif de notre relief mentionné précédemment et laissé jusqu'ici en suspens. C'est celui du linge ayant servi au transport du corps de Jésus, encore tenu d'une main par l'un de ceux qui viennent de le déposer au sol. Ce détail « vériste » original, rarement représenté, et très différent ici de ce qu'il est ailleurs, trouve assurément sa source dans l'Évangile ; celui de Marc précise en effet : « Joseph acheta un drap de lin (*agorasas sindona*), descendit Jésus de la croix, l'enveloppa dans le drap et le déposa dans un tombeau creusé dans la roche » (Mc 15, 46) ; Matthieu ajoute que ce tombeau était celui que Joseph s'était fait confectionner pour lui-même (Mt, 27, 60). C'est dire l'importance donnée au personnage. Lors de la Déploration qui précède, ce drap, qui a servi de civière lors de la déposition est posé au sol sous le corps. S'il est absent dans le tableau de Solario cité ci-dessus, on voit souvent Nicodème et Joseph en tenir encore les extrémités dans nombre de grands *Sépulcres* sculptés. C'est aussi le cas dans quelques lamentations flamandes (Petrus Christus et Van der Weyden), mais très différemment de la nôtre. Car dans aucune on ne voit comme à Maisse ce drap pendre encore, inerte, de la main du porteur. Même remarque concernant les nombreuses *Déplorations* gravées de Dürer, auquel ce sujet, découvert lors de ses voyages à Venise, semble avoir été cher, qui l'a traité à cinq reprises au moins[20].

Une seule exception se voit cependant dans la *Déploration Glimm* peinte de Munich, déjà citée, dont c'est le geste même qui paraît imité dans notre relief. Un même personnage y tient en effet le drap d'une main et le pot d'onguent de l'autre. Ce qui dans notre relief, comme dans l'Évangile (*supra*), est distribué entre les deux vieillards, est dans ce tableau assumé par un seul. Il reprend en la modifiant la composition contemporaine de la célèbre *Grande Passion* sur bois (1498-99 ; image ci-dessus)[21], où l'on voit Madeleine lever les bras au ciel, comme à Florence

[19] Petite passion sur cuivre (catalogue Bartsch N°14).
[20] Outre les deux déjà citées, celle sur bois en 1507-1512 dans une Petite Passion, et sur cuivre un peu plus tôt (catalogue Bartsch N°14).
[21] E. PANOFSKY, *La Vie et l'Art d'Albrechts Dürer*, Princeton, 1943. Réédition Hazan, 1987, p.103-104.

(cf *supra*) ce qui apparaît comme une référence insistante à l'Italie, où le graveur découvrit probablement le motif des thrènes lors de ses voyages (1495, 1505).

On voit aussi dans cette peinture munichoise, comme dans notre panneau, l'une des femmes, accroupie, soulever l'avant-bras de Jésus, La Vierge y est debout, à l'arrière, hiératique, solitaire, comme nous avons vu l'une des saintes femmes du nôtre. Le paysage montagneux d'arrière-plan, traité en « perspective atmosphérique » emprunte autant à l'art italien (cf *supra* Solario) qu'à celui flamand. Un paysage boisé et vallonné à la flamande apparaît en arrière-plan, où se devinent au loin les hauts clochers d'une grande ville d'un côté, et les croix du calvaire de l'autre. C'est un paysage assez semblable qui occupera l'arrière-plan d'une *Lamentation* de Giovanni Bellini, peinte vers 1510-1516.On notera qu'en bas du tableau figurent, minuscules, le commanditaire et sa famille. Il fut commandé en effet à usage de dévotion privée, en hommage à l'épouse défunte du donateur.



Lamentation de Munich

Ce tableau reprend, en la modifiant fortement, la composition en pyramide d'une gravure réalisée auparavant pour sa célèbre *Grande Passion* sur bois (*supra*, 1498-99, f°20), où l'on remarque aussi quelques similitudes iconographiques avec la nôtre, pourvu qu'on la regarde en miroir (inversion G-D), et en dépit de l'absence des deux vieillards debout. Mais en notant que ces derniers sont présents sur d'autres gravures ultérieures de Dürer traitant le même sujet (dont la *Petite Passion* sur bois,1507-1512 ; cf *infra*). Un second tableau semblable (à Nuremberg) est peut-être une œuvre d'atelier, d'après la gravure de la Grande Passion.

En rapport avec Dürer, on peut signaler une autre *Déploration* en bas-relief du début du XVIe siècle. C'est l'une des scènes de la *Passion* du retable alsacien de Kaysersberg, en bois, sculpté par Hans Bongartz, d'après dit-on des gravures de Martin Schongauer et de Dürer. On y voit trois Saintes Femmes, Jean, Joseph et Nicodème, mais rien qui les rapproche un tant soit peu de la *Déploration Glimm*, ni de notre panneau.

L'accumulation de détails communs au tableau de Dürer et à la composition de notre relief, dont deux presque uniques, semble prouver que notre sculpteur, tout italien qu'il fût, connaissait bien l'œuvre du graveur allemand, et pas seulement par les gravures recopiées par Raimondi (*supra*). Nous avons mentionné plus haut que c'était justement le cas de Della Robbia, et sans doute de quelques proches, ce qui était suffisamment rare chez ses compatriotes pour être souligné. Un dernier détail pourrait le confirmer : le dessin tourmenté de ce qui demeure visible des plis du voile de la Sainte Femme qui soutient le corps du Christ sur notre relief, n'est pas sans évoquer ceux, bizarres, de deux femmes venues du burin de Dürer : la Vierge d'une *Crucifixion* de la *Passion* sur cuivre de 1511 (ci-contre, catalogue Bartsch N°13), une femme de la gravure précédente de 1498, ainsi qu'une sainte Anne trinitaire de 1512 (Bartsch 43).





La datation vers 1500 du tableau de Dürer, non contestée, et celle de 1512 des dernières gravures citées, peuvent donc certainement servir de *terminus post quem* à celle de notre relief ; et celle du retable en terre cuite de Cognac (1517) de point de repère chronologique. C'est compatible avec ce que nous avons cru deviner du costume d'un hypothétique donateur qui figurerait sur le nôtre, par comparaison avec celui de Chaource, bien daté lui aussi (après 1515).

L'état actuel d'érosion des visages et des drapés permet difficilement d'être plus affirmatif, par des arguments d'ordre stylistique, quant à l'identité de son auteur ; mais ce qui subsiste du noble visage de Joseph d'Arimathie, ou même de celui d'une des Saintes Femmes, révèle une facture plus qu'honorable.





L'hypothèse d'une œuvre de Della Robbia (qui ne fut pas un grand imagier), voire de son atelier ou de sa mouvance, réalisée vers 1515-1530, me semble donc demeurer défendable, bien que non établie ; tout au plus peut-on parler d'un faisceau d'indices concordants ; le principal est surtout la double référence à la fois à la mosaïque de Florence et au tableau de Dürer. Qui mieux que lui pourrait en effet effectuer le pont constaté entre deux œuvres si distantes par le style, l'âge et le lieu ? Connu surtout comme coroplaste, il est avéré qu'il fut aussi sculpteur[22]. Parmi les artistes italiens ayant travaillé en France, on peut en mentionner d'autres : Jérôme Pacherot (Paciarotti, déjà cité), qui travailla pour Georges d'Amboise à Gaillon. Mais aussi, parmi les coroplastes (spécialistes de la terre cuite) ayant travaillé à Fontainebleau sous la direction de Rosso : Jérôme Solabrin, Guido Mazzoni, Antoine Juste (déjà mentionné à Gaillon), et le florentin Pietro Torrigiano. Juste de Juste, fils d'Antoine, fut même quelques temps « sculpteur de marbre du roi » à Fontainebleau, juste avant 1540. Le futur sculpteur champenois Domenico Ricoveri, dit Dominique Florentin, y travailla brièvement aussi vers 1538-1540. Mais à la différence de Della Robbia, aucun de ces artistes n'est connu pour avoir été particulièrement attiré par l'art de Dürer.

Une question implicite à ce qui précède reste à poser : comment Della Robbia, ou un artiste de sa mouvance, avait-il pris connaissance du tableau de Munich de Dürer ? Il est probable que pour le retable de Cognac (ci-dessus), il s'était inspiré, même longtemps après, des gravures du cycle de la Vie de la Vierge recopiées par Raimondi en 1506 (cf *supra*), dont il possédait donc un exemplaire en 1517. Mais il ne semble pas qu'un dessin de ce tableau en ait fait partie. Celui-ci, qui avait été déplacé très tôt, revendu successivement à diverses collections privées, ne semble pas avoir quitté Munich : il s'y trouvait à coup sûr dans la Galerie du Grand-duc de Bavière, où il est répertorié vers 1610.

Mais on sait aussi, par son *Journal*, que lors de son voyage à Anvers, Malines et Bruxelles en 1520-21, Dürer avait distribué, échangé ou vendu à ses hôtes et à nombre d'artistes italiens rencontrés, un nombre considérable de tirages de ses gravures, de dessins, et même de portraits et peintures faits à la hâte, aujourd'hui non identifiés, ou pour la plupart perdus[23]. Parmi lesquels le génois Tommaso Bombelli, trésorier payeur de Marguerite d'Autriche, régente des Pays-Bas, de nombreux négociants italiens implantés localement, clients habituels des « flamands », et un certain Sebald Fischer qui lui achète en quantité des tirages de gravures pour les revendre. Il y rencontre alors Jean Provost, actif à Bruges, mais surtout le peintre italien Tommaso di Andrea Vincidor (dit « Polonius »), élève et proche de Raphaël, avec qui ils échangent des gravures. On peut donc imaginer que dans cette large braderie publicitaire aient figuré des dessins préparatoires, des esquisses, ou même des copies rapides de tableaux comme celui de Munich. Il est attesté en tout cas qu'il avait alors dessiné à la plume des « scènes de la

[22] À la fin de sa vie, on lui doit : transi en marbre de Catherine de Médicis, au Louvre ; travail qu'on ne commande pas à un novice.
[23] P. VAISSE, *Dürer*, 1995, p. 171-179.

Passion » en format large[24]. Travaux de circonstance revendus, recopiés, dispersés dans des collections privées, puis finalement à leurs tours souvent perdus. Il en va de même des feuilles de deux carnets d'esquisses et de croquis de l'artiste, démantelés, dont assez peu subsistent également. Un seul exemple : il avait rencontré le peintre Ian Gossaert à Anvers, et avait échangé des dessins avec lui. Or sur un dessin de sa propre *Déploration* (après 1520), Gossaert placera un gros pot d'onguent dans la main de Nicodème. Coïncidence ? Non, puisqu'on s'accorde à dire qu'il le dessinait d'après la *Passion* sur cuivre de Dürer (1507, Bartsch N°14), qui est pourtant tout-à-fait différente (personnages en nombre très réduit), même s'il est exact que ce détail y figure bien. Étienne Gravelle avait en outre déjà souligné la parenté de certains retables sculptés champenois avec des dessins de Dürer[25], qui avaient donc été connus hors de Flandre (cf *supra*). Ce n'est certes pas une preuve, mais au moins une présomption qu'un dessin au moins du tableau de Munich ou de celui de Nuremberg avait pu circuler. Ce n'est là évidemment que pure conjecture, mais au demeurant plus vraisemblable que l'invocation de simples coïncidences iconographiques.

Reste à savoir qui aurait bien pu passer commande de ce panneau, et où. Un personnage de la proximité du roi à la cour de Fontainebleau, pour une résidence privée ? C'est fort plausible. Un titre de paiement de 1536 prouve que Della Robbia avait exécuté un relief céramiqué du palais, parmi nombre d'autres artistes italiens y ayant œuvré. Tout un contingent d'artistes (cf *supra*) devenus pour un temps tourangeaux avait donc suivi la Cour vers les nouveaux palais. L'effet de contagion propre aux cours princières poussait en outre les notables à se faire mécènes pour imiter le prince, comme la Renaissance italienne en avait fourni le modèle. On pense à Fontainebleau par la proximité, mais notre panneau aurait tout aussi bien pu faire partie du mobilier du « château de Madrid » construit par François Ier dans le bois de Boulogne, destiné à une chapelle (cf *supra* à Cognac), dont della Robbia avait assuré la décoration. Rien ne permet de le dire, et l'état de notre panneau rend impossible toute identification du donateur ; il ne semble pas que des armoiries y figurent, à moins qu'elles n'y aient jadis été seulement peintes.

Comment est-il parvenu ici, et quand ? Faute de documents, on peut imaginer qu'un riche collectionneur l'ait ensuite acquis de ce premier donateur : une œuvre de dévotion privée pouvait en effet être vendue, à la différence d'une œuvre d'église ; et que lui ou l'un de ses descendants en ait fait une donation pieuse à l'église St Médard, si ce n'est à l'ancien prieuré Saint-Éloy, ou même à l'église Notre-Dame de Maisse (vendue puis démontée sous l'Empire). Pourquoi ne pas penser alors à Jean ou surtout André Hurault de Boistaillé, nobles implantés localement, qui furent ambassadeurs à Venise, et dont on sait qu'ils furent grands bibliophiles et collectionneurs, et qu'ils fréquentèrent assidûment la cour de Fontainebleu dans le troisième quart du XVIe siècle ? Mais ce peut être aussi bien toute autre personnalité locale plus tard, remplissant les mêmes conditions. Le

[24] P. VAISSE, op. cit. p.190.

[25] Dont celui en haut-relief, en bois, de Rumilly-les-Vaudes (Aube), vers 1530 (*Notice archéologique sur l'église de Rumilly*, in *Revue de Champagne et de Brie*, vol VIII, 1896, p. 588-592).

panneau pourrait même avoir été acquis lors de la vente de biens nationaux après la Révolution ; ou par exemple avoir été racheté lors de la dispersion du mobilier du « château de Madrid » après 1792, puis offert en donation. Mais on ne peut exclure non plus qu'il provienne tout bonnement des décombres de l'oratoire du château de Maisse, détruit par un incendie en 1871 ; ce qui peut passer pour des traces de bistre parsemant sa surface pourraient en résulter.

Les établissements religieux du Dourdannais au début du XVIIe siècle

FRANÇOIS THIÉBAUD

L'histoire architecturale des églises de notre région est généralement bien documentée sur la base des archives diocésaines et départementales pour les XVIIIe et XIXe siècles. Pour les périodes plus anciennes l'histoire des églises est souvent brièvement décrite mais pas toujours bien documentée, faute de source fiable. Or les archives notariales comportent des détails intéressants sur l'histoire des établissements religieux pour la fin du XVIe et le début du XVIIe siècle après la fin des guerres de religion, les archives antérieures étant pauvres et éparses.

Les destructions importantes de la guerre civile ont nécessité de nombreuses réparations qui sont ainsi documentées. Cet article est basé sur une revue systématique de tous les actes notariés de Dourdan, Le Val-Saint-Germain, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Rochefort-en-Yvelines et Saint-Chéron entre 1580 et 1650 (des milliers). Plusieurs centaines d'actes notariés de la région de Dourdan ont été retranscrits et servent de base à cette présentation[1]. Ces actes sont principalement :

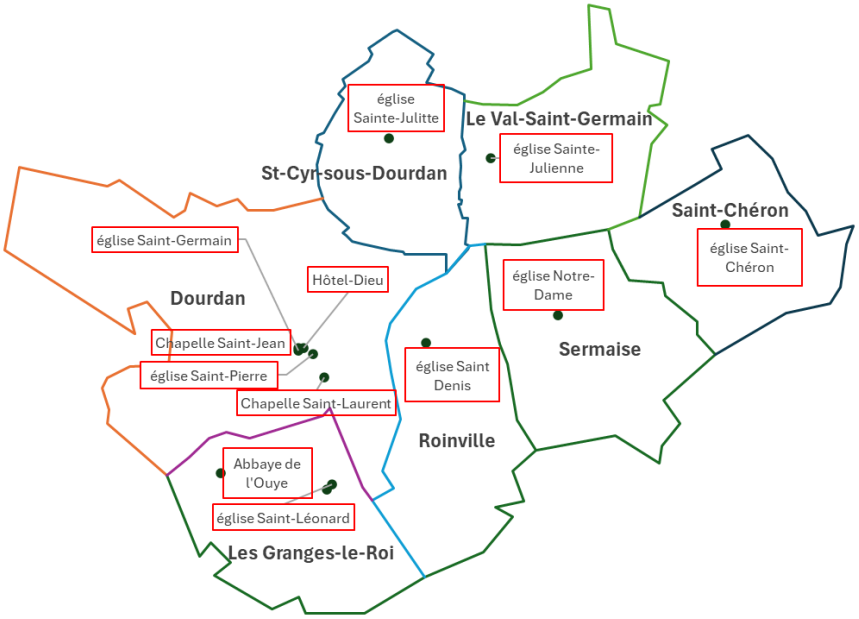
- Des inventaires des meubles et ornements
- Des marchés de travaux de constructions et réparations
- Des contrats de services pour l'entretien
- « Vie de la cure »

Le dernier alinéa concerne des mandats de sous-traitance du service divin, des litiges impliquant des curés, des baux particuliers pour les moulins, les dîmes, les champarts, des testaments de curés ou vicaires. Les baux à ferme de terres ne sont pas inclus, sauf exception, car trop nombreux et de peu d'intérêt.

Ces quatre approches nous donnent un aperçu de ce qu'était la situation religieuse du Dourdannais juste après les guerres de religion.

La carte ci-après identifie les paroisses, les établissements religieux et le nombre d'actes étudiés pour chaque établissement. Plusieurs actes concernent le prieuré de Saint-Évroult (dépendant de l'abbaye de Saint-Rémy-des-Landes) et sont incorporés dans l'analyse de Saint-Chéron.

[1] Ces transcriptions sont classées par établissements et disponibles en ligne sur le site de l'association des Amis du Château et Musée de Dourdan (www.dourdan-acmd.fr). On ne donnera pas toutes les références d'acte dans cet article pour ne pas surcharger en notes de bas de page ; tout est disponible dans les documents précités ; une liste des archives consultées est incluse en fin de cet article.



Les inventaires

Les inventaires des meubles et ornements étaient réalisés lors de la passation de fonction entre les marguilliers. Ceux-ci, au nombre de deux ou trois, étaient nommés pour deux ans ; on dispose de 24 inventaires :

établissements	nb d'inventaires
Saint-Germain	4
Saint-Pierre	9
Hôtel-Dieu	2
Saint-Denis	1
Saint-Chéron	3
Sainte-Julienne	4
Sainte-Julitte	3
Total général	26

L'inventaire des meubles à l'Hôtel-Dieu en 1607 est fait pour Pierre Chaunet, administrateur, qui à son tour les cède en 1608 au curé Pierre Chenouvrier le nouvel administrateur. Celui-ci les transmet ensuite au curé Simon Barbier ; à chaque transmission, une note en marge indique la vérification de l'inventaire. On retiendra parmi les objets *la relique de madame Sainte-Barbe*.

Pour l'église Saint-Pierre, on dispose de neuf inventaires entre les années 1607 et 1648, ce qui permet de constater l'évolution pendant 35 ans de ce que possédait l'église Saint-Pierre. Il y a relativement peu d'acquisitions pendant cette période ; certains inventaires sont incomplets car des objets non mentionnés étaient présents, avant et on les retrouve après.

Le tableau ci-dessous a valeur d'exemple et illustre le type d'objets que l'on retrouve dans les autres inventaires.

INVENTAIRES DES MEUBLES ET ORNEMENTS DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE DOURDAN

1615	1623	1630	1634	1636
Objets d'argent, cuivre, airain				
1 croix d'argent avec 4 évangélistes				
1 calice d'argent doré et 1 ciboire d'argent servant à porter l'ostie aux malades				
1 chappellet avec une croix d'argent				
2 lampes d'étain, 2 chandeliers d'airain, 10 chandeliers de cuivre				
1 encensoir de cuivre				
3 bénitiers de cuivre		2 bénitiers de cuivre		
	1 grosse bague d'argent	1 chappellet d'argent avec un agnus dei		
1 calice d'étain			1 calice d'étain	2 calices d'étain
1 calice de cuivre doré		3 burettes d'étain et leur platine	2 burettes d'étain et leur platine	
4 burettes d'étain		10 burettes d'argent	2 burettes d'argent	
1 grand plat d'étain			1 grand plat d'étain	
			1 calice avec son plateau d'étain	
		3 chandeliers d'étain		3 chandeliers d'étain
linge				
32 nappes		31 nappes	31 nappes	30 nappes
12 serviettes		17 serviettes	14 serviettes	14 serviettes
4 pouchouer de toile blanche servant à mettre les calices				
2 sinoples de toile de lin (neuf et vieil)				
1 canile de damas rouge				
1 petite serviette au pilier du maître autel pour porter le pain béni				
		1 nappe pour le corbillon		
Vêtements				
1 chasuble de damas vert avec étole et fanon et 1 chasuble de damas blanche avec étole et fanon				
2 chasubles de damas rouge avec étole et fanon				
1 chasuble des trépassés avec étole et fanon				
3 chappes de damas rouges, 2 camelins de damas rouge				
2 chappes de camelot rouge et 2 camelins de camelot noir				
		1 étole de damas rouge		
6 aubes servant à dire la		4 aubes garnyes de leurs amicts		
		2 ceintures neuves		
			2 chappes de camelot noir & 2 tuniques de damas rouge	
1 robe de damas blanc			1 chasuble de camelot rouge	
			1 chasuble de damas rouge cramoisy avec étole et manipule	
			1 étole de camelot noir avec 3 croix et galon d'argent	
			1 étole de toippe de velours noir	
			2 chappes neufves de damas rouge	1 escharpe de taffetas rouge garnye de franges d'or et d'argent
livres				
1 grand livre en parchemin pour la messe			1 grand livre en parchemin pour la messe	
1 grand livre en parchemin pour dire matines et vêpres				
2 grands livres de papier notés				
1 grand missel		2 missels		
1 manuel avec 2 processionnaires		1 rituel et 1 petit missel à dire les épitres		
parements				
1 parement de velours noir				
1 parement de velours rouge pour le maître autel				
2 custodes de camelot rouge				
1 parement figuré de damas vif servant à l'autel saint Gilles				
1 parement de camelot rouge servant à l'autel saint Sébastien				
2 custodes de camelot rouge				
1 parement de camelot blanc sur l'autel Notre-Dame				
1 robe de velours rouge figuré servant à Notre-Dame				
1 ciel de soie mélée servant au saint Sacrement				
1 petit ciel de damas servant au saint Sacrement porté aux malades				
2 parements de damas vif				
2 parements de serge verte servant aux autels				
2 custodes de camelot blanc				
		1 bannière de damas rouge		
		1 raizeau & 1 voile de toile		
		1 parement de damas rouge garni d'une croix & 2 custodes de pareil damas		
autres objets				
1 paire de fers servant à faire pain à l'autel				
1 tapis vert pour les gagiers				
		2 sonnettes servant aux processions		
		1 échelle de bois		
		1 chappellet de bois pour porter le saint Sacrement		

NB : Le format de cette publication peut rendre ce tableau difficilement lisible, retrouvez - le sur le site des Amis du Château de Dourdan : https://www.dourdan-acmd.fr/histoire



Ce qu'il reste aujourd'hui de l'église Saint-Pierre de Dourdan

Pour l'église Sainte-Julienne du Val-Saint-Germain on dispose de quatre inventaires entre 1631 et 1635 avec de multiples surcharges sur les documents. La particularité de cet inventaire est la présence de bijoux sous forme de bagues, de perles de nacre que l'on ne retrouve pas dans les autres églises ; les ornements semblent plus riches qu'ailleurs.

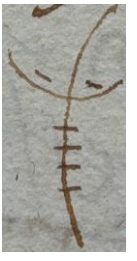
L'inventaire de l'église de Saint-Chéron en 1634 comprend 93 actes de donations s'étendant de 1480 à 1620. Ils fournissent les noms de très nombreux notaires oubliés de cette ville. On retiendra que le notaire Jacques David a enregistré 16 donations pour la seule année 1620.

Enfin, notons qu'en 1648 les marguilliers *sortants* de l'église Saint-Germain de Dourdan transmettent à leurs collègues *entrants* le *muid frère* qui servait de muid étalon pour la halle de Dourdan appartenant à la paroisse.

Les marchés de travaux

Ces marchés concernent principalement des travaux de maçonnerie, menuiserie, charpente, couverture, serrurerie et vitrage. Ce sont des contrats généralement de valeur conséquente avec un record pour le nouvel autel de l'église Saint-Germain de Dourdan qui a coûté 3 764 livres en 1648 [85 k€ actuels] hormis les balustres. Les travaux à l'église de Saint-Chéron en 1634 s'élèvent à 750 livres tournois [26 k€]. Les paiements comprennent généralement un acompte puis un paiement au prorata d'avancement et une retenue à la fin pour règlement après la *visitation par gens ad ce congnoissants*.





Signatures : à gauche,
du couvreur Marin Barillault
à droite,
du menuisier Pierre Baroin

types de marché	Nombre d'actes
maçonnerie	28
menuiserie	14
vitrerie	2
couverture	12
charpenterie	4
sculpture/ferronerie	3
carrelage	1
peinture	1
fonte de cloches	2
Total général	67

Si les types de marché sont principalement de maçonnerie, ce sont les marchés de couvertures qui sont les plus onéreux. On retiendra le marché passé en 1643 à l'église Saint-Germain avec le couvreur en ardoises Lévy Tourmente (au nom prédestiné), pour le clocher de l'église Saint-Germain ; la couverture d'ardoise *devra être rousse noire* ; le contrat est du montant (important) de 950 livres.

Abbaye de l'Ouÿe : travaux de couvertures en 1609 avec remplacement des ardoises, fourniture d'un coq et d'une girouette pour mettre sur la croix en haut du clocher.

Hôtel-Dieu de Dourdan : en 1621, l'administratrice Marie Dumoulin passe un contrat de menuiserie pour refaire un plancher ; le charpentier de Bonnelles doit faire en sorte que les travaux permettent à la chapelle de rester ouverte pour son usage normal ; le délai est très long (14,5 mois) avec deux termes de paiement à 6 mois d'intervalle ; le dernier paiement est fait avant la fin des travaux, ce qui est surprenant.

Église de Saint-Chéron : le 18 janvier 1634, les marguilliers attribuent un contrat de maçonnerie à *la famille Pigeault* d'Orsonville qui comprend cinq maçons. Ils devront démolir puis reconstruire les ailes et bas-côtés de l'église, murs, pan, pignon et piliers ainsi que la charpente. Le délai court jusqu'à la Toussaint, soit un peu plus de neuf mois pour un montant considérable de 750 livres, qui seront payées au fur et à mesure de l'avancement.

Ce contrat a deux particularités notables : il spécifie que les maçons devront travailler tous les jours sans interruption, sauf quinze jours au moment des moissons ; la seconde particularité est qu'une note en marge est une quittance pour les 750 livres, datée du 30 octobre 1634. Elle montre que la famille Pigeault a respecté le délai et le budget : c'est suffisamment rare pour être noté.

Église Saint-Denis de Roinville : En 1608 le menuisier Léonard Vian doit réaliser des cloisons pour séparer le chœur et protéger un coffre. Il devra faire la chaise du prédicateur, un siège en bois, un petit escalier. Il y a des travaux d'entretien des gouttières en 1613 ; puis en 1616, on fabrique un nouvel autel sur la base d'un plan (malheureusement pas disponible) et un menuisier doit faire *une peinture de la Vierge conforme à celle qui se trouve à l'église Saint-Germain de Dourdan*. En 1624 il faut remplacer le toit de la cure qui a été détruit par *la chute*

de la couverture de ladicte église … par les vents et naufrages derniers. Le curé ne se peult à présent loger.

En juillet 1627, le notaire fait un état des lieux de la cure qui s'avère être dans un état déplorable : les fenêtres, murailles, *couverture sont cassées, bossées et menacent ruine*. En novembre suivant, les marguilliers s'adressent aux habitants pour leur demander s'ils acceptent les devis des réparations à faire à la cure. Les habitants, finalement, acceptent en janvier 1628 les devis de menuiserie et serrurerie mais demandent aux marguilliers de négocier le devis du maçon.

Église Saint-Pierre de Dourdan :

En 1611, le curé Simon Barbier profite de la sortie de la messe pour emmener les habitants visiter son presbytère et y constater les dommages à réparer. Il est accompagné d'un charpentier et d'un maçon qui décrivent l'état de la maison et, sans surprise, disent qu'il faut tout refaire. Les habitants ne sont pas enthousiastes car ils savent qu'ils devront payer et déclarent que la demande de leur curé ne doit pas leur nuire ni leur préjudicier.

En 1613, le menuisier Pierre Baroin doit créer une clôture en forme de balustrade devant l'autel de saint Sébastien ; l'année suivante, il fait un *banc à dossier servant de siège pour l'hostel saint Gilles* et un grand cercueil de chêne.

En septembre 1617, les paroissiens sont informés que le chœur de l'église doit être détruit et reconstruit, car il menace ruine ; en même temps, les marguilliers attribuent un contrat de maçonnerie et menuiserie à Louis Gerbin pour 655 livres pour d'importants travaux au prieuré Saint-Pierre : construction de deux cheminées, ouverture de fenêtres, mise en place de barreaux, d'huisseries, de serrurerie et de menuiserie.

En 1623, deux maçons de Sermaise signent un marché pour la réfection de murailles à l'église Saint-Pierre de Dourdan. Le montant de 120 livres est payé partiellement par les voisins du presbytère car il s'agit d'un mur mitoyen. En mars 1635, le couvreur en ardoise Jean Tournemain prend un marché de réparation de la couverture en ardoise du clocher Saint-Pierre. En décembre de la même année il est en conflit avec les marguilliers pour le paiement de travaux supplémentaires ; finalement, ceux-ci lui attribuent en compensation un marché d'entretien des ardoises pour un an.

En 1637, le couvreur François Marion prend un contrat de réfection de la toiture endommagée par le tonnerre. Il s'engage, de plus, à entretenir la plomberie et les ardoises pendant 10 ans !

Chapelle Saint-Laurent (à la maladrerie) :

En 1627, des travaux de menuiserie par Jacques Vian nous informent que la chapelle était utilisée ; il y fait un huis, des huisseries et deux fenêtres pour les deux chambres.

Église Saint-Germain de Dourdan : En 1602, d'importants travaux sont réalisés pour refaire complètement le prieuré et la *tourette* : Le texte comprend tout d'abord un cahier des charges très détaillé des travaux, des fondations à la couverture ; puis dans une deuxième partie, le marché lui-même, passé avec le maçon Leroy par les marguilliers. Dans une troisième partie, les habitants se chargent de payer des réparations d'une habitation attenante où loge le chapelain. Le délai pour finir les travaux est de deux ans pour un montant de 50 écus 10 sols

pour la besogne et 80 écus pour les matériaux, soit un total d'environ 392 livres dont l'avance, de 40 écus, est gardée en caution. Pourtant, une quittance en fin de contrat datée du 27 janvier 1603 pour 420 livres montre que Leroy a réalisé les travaux en six mois. Mais ce marché sera contesté par Leroy jusqu'à une résolution à l'amiable en 1609. En 1605, on remplace les vitres ; en 1607, on refait entièrement le carrelage pour 90 livres et les habitants se réservent le droit de faire carreler le chœur ; les gagiers se reposent sur la compétence artistique du maçon qu'ils évoquent (avec un brin de moquerie ?) *selon le don et génie qu'il dit congnoissant* ; la même année on restaure les vitraux. En 1609, le menuisier Vian fabrique un banc pour les gagiers selon le plan (perdu encore) ; il doit finir pour Noël, mais ne termine que le 8 avril !

En 1611 deux paroissiens âgés témoignent de l'état pitoyable du prieuré qu'ils attribuent à *la négligence et mauvais ménage* du prieur Pierre Duchesne ; celui-ci n'en a pas fini avec les paroissiens, qui vont se plaindre de lui pendant des années. En 1613, le notaire somme le prieur de fulminer[2] la quérimonie[3] impétrée[4] pour le marchand Médard, ce qu'il refuse, Duchesne étant l*e dernier des acharnés*. En 1614, le maçon Leroy doit faire une plateforme de maçonnerie autour du clocher et boucher trois fenêtres ; la même année, un menuisier fait une cloison autour du maître autel.

En novembre 1618, le maçon Denis Dumas est en charge de la construction d'un cloître en pierre pour l'église ; en décembre, il travaille sur les fondations du prieuré. Il souhaite que les deux marguilliers confirment que la profondeur qu'il a creusée est suffisante. Il se déplace successivement à chacun de leur domicile mais aucun des marguilliers ne veut prendre d'engagement. Dumas argumente que ses gens et ses matériaux sont prêts et qu'il va subir des pertes et dommages. Les marguilliers prétendent qu'ils ne savent pas de quoi il parle, qu'on ne les a pas informés, qu'il ne reste plus personne qui ait connaissance de ce marché et que la sommation de Dumas ne peut leur nuire ou préjudicier : belle ambiance ! On se croirait au XXIe siècle.

En 1619, Leroy réalise des travaux de maçonnerie et menuiserie au prieuré pour rehausser les cheminées qui gênent le voisin Pierre Boudon, conseiller du roi. En 1624, le maître couvreur Lagodier s'engage à remplacer la couverture de la nef de l'église puis avec un 2e contrat, du clocher ; il signe un 3e contrat complémentaire en avril 1625 pour le petit clocher, la lanterne et la couverture du chœur. Ces travaux sont repris en 1632 par Pasquier Dumas pour toutes les couvertures, sauf celles des chapelles de la conception, de sainte Marguerite et de saint Blaise qui appartiennent à des particuliers. Les marguilliers n'en ont pas fini avec les toits car en 1635, François Marion doit réparer la couverture, remplacer les ardoises, ressouder le plomb et replacer la grande croix.

Notons un étonnant contrat pour la construction de deux ponts sur l'Orge *au faubourg du pont des champs* et *sur le chemin de Saint-Laurens* ; il s'agit sans

[2] Une fulmination est la publication d'une sentence ecclésiastique.

[3] Une quérimonie est une requête présentée au juge d'église, pour obtenir la permission de faire publier un monitoire.

[4] Impétrer signifie obtenir quelque chose de l'autorité compétente, en vertu d'une demande, d'une requête, etc. Impétrer un titre, un privilège.

doute d'un pont de la route d'Étampes près du moulin Choiselier qui dépendait du prieuré ; c'est le curé Guillaume Belin qui doit payer les travaux ; ce contrat est intéressant car il donne des spécifications très détaillées pour les ponts.

En 1643, pour le marché de charpenterie des trois clochers, l'artisan de Bullion a dessiné lui-même son système de levage des poutres sur une plateforme, dont le bois lui sera donné par les marguilliers ; il ne facture pas la fabrication mais la gardera à la fin du chantier ; le clocher fait 13 m de haut et l'artisan doit jucher dessus la croix qui fait quatre mètres de haut ; le délai est de six mois et le montant du contrat est de 440 livres en trois termes ; il finit avec deux mois de retard. Le coq est réalisé par un ferronnier parisien à qui l'on spécifie qu'il sera *de cuivre jaulne, approchant de la grosseur d'une oye*. Ces empilages devaient représenter un grand danger pour les ouvriers ; la vue ci-après illustre l'élancement de l'édifice.



Église Saint-Germain de Dourdan

Église Saint-Léonard des Granges-le-Roy

En 1645, L'assemblée des paroissiens décide de réparer le chœur de l'église *en péril imminent au point que l'on ne peut plus y dire la messe*. Ils déclarent que c'est la responsabilité des grands décimateurs de payer pour les travaux estimés à 6 000 livres, que les dîmes des Granges ne peuvent couvrir. Ces trois décimateurs sont l'abbé de l'abbaye Saint-Chéron-lès-Chartres, les dames de l'abbaye de Villiers et le prieur de l'Ouÿe ; ces derniers ont des procureurs présents mais ils ne donnent pas leur avis ou leur l'avis n'est pas rapporté dans l'acte. Les habitants les somment de démarrer les travaux dans les quinze jours au risque qu'ils s'en chargent eux-mêmes, aux frais des décimateurs. Les travaux à réaliser sont décrits, évidemment assez complets. Cette menace apparaît bien théorique ; en avril 1650, la même menace est proférée avec un délai d'un mois ; il ne s'était donc rien passé en 2 ans. Finalement les travaux sont lancés en décembre 1650 par ces mêmes paroissiens, sans doute las de l'inaction des grands décimateurs et en manque de service divin dans leur église.

Les contrats d'entretien

Ces contrats concernent les vitres, les horloges, les luminaires, l'entretien domestique. Ces marchés sont passés en général pour un ou deux ans avec des paiements trimestriels ; ils sont très souvent renouvelés. Les mêmes artisans prennent ce type de marché pour plusieurs églises en même temps.

Entretien des vitres : En 1605 Claude Régnier prend un contrat d'entretien pour l'église Saint-Germain de Dourdan ; ce contrat est renouvelé en 1607 avec Philippe Régnier puis en 1609 et 1611. Le vitrier Abraham Colin prend des contrats entre 1627 et 1633 à Dourdan, Saint-Cyr, Les Granges-le-Roy ; curieusement, à Saint-Cyr, le notaire écrit *Graham Colley* ; s'agit-il d'un anglais ayant francisé son nom en Colin ? Le montant varie de sept livres annuelles pour les petites églises à 25 livres pour Dourdan ; on notera deux gros contrats de 72 et 90 livres pour le remplacement de nombreuses vitres. En 1645 à Dourdan, Abraham Colin prend un marché en collaboration avec son fils Jean.

Entretien de l'horloge : On dispose de sept contrats entre 1609 et 1620 passés avec des *serruziers* (serruriers) pour 20 à 40 livres annuelles. Le serrurier doit s'assurer que l'horloge sonne les heures et il doit fournir les aiguilles et *entretenir les choses nécessaires à une sène réparation*. En 1617, le serrurier Pierre Loucher prend un marché d'entretien de l'horloge de l'église Saint-Germain pour 40 livres annuelles plus un forfait de 10 sols chaque fois que l'horloge devra être démontée ; il doit *bien et deuement gouverner l'orloge,… faire sonner toutes les heures pendant deux ans, … fournir l'huile et autres nécessitez*. En 1619, le contrat attribué à Noël Brissard le 3 janvier est rompu le 20 janvier et les marguilliers demandent aux paroissiens si l'un d'eux veut reprendre le contrat *au rabais* ; Jacques Martin, serrurier, se présente mais requiert de ne pas payer le loyer d'une petite maison à côté qui appartient à l'église. Devant cette demande inattendue, les marguilliers ne veulent pas se prononcer et reportent l'attribution du contrat ; en l'occurrence, deux semaines plus tard. Le 3 février, le notaire fait une nouvelle déclaration, rappelant les clauses du bail en mentionnant un prix de 20 livres par an alors que le contrat du 3 janvier était de 30 livres. Bien sûr, personne ne se présente ; le contrat est donc attribué à Jacques Martin pour 20 livres.

Entretien du luminaire : Étienne Potet, *marchand mercier osticier* (fournissait-il aussi des osties ?) de Dourdan a signé de nombreux contrats pour le luminaire des églises Saint-Germain et Saint-Pierre ; il doit fournir, pendant deux ans, de la cire neuve, tant blanche que jaune, de l'huile à brûler et récupérer la vieille cire des souches ; il doit remplir et porter les cierges ; il est rémunéré tous les trois mois à raison de 17 sols la livre de cire neuve et onze sols la livre d'huile à brûler, mais on lui déduit une petite somme pour la vieille cire qu'il récupère.

Service des cloches : Un contrat est passé à Sermaise en 1634 pour lequel Gilles Maurice, vigneron, s'engage à sonner les cloches moyennant 16 livres annuelles, les dimanches et jours de fêtes solennelles, sans comprendre les messes funéraires car les amis des trépassés aident à sonner les cloches ce jour-là.

Service de bedeau : Jacques Yvon s'engage en 1632 envers les marguilliers de l'église Sainte-Julienne du Val-Saint-Germain pour entretenir l'église, blanchir le linge, essuyer les bassins, nettoyer l'église et carillonner les cloches lors des fêtes solennelles ; fournir de buis lors des rameaux, aider à sonner les cloches le

dimanche, porter les bassins lors des processions et porter les bannières en rues. Tout cela pour 20 livres annuelles. En 1621 à Saint-Cyr, Jean Deslandres accepte de sonner les cloches et balayer l'église pour quatre livres par an seulement ; l'incongruité de cet acte est qu'il signe parfaitement son nom, contrairement aux marguilliers qui ne savent pas signer ; il était érudit et pourtant affecté aux tâches les plus rudimentaires.

Service de chant : Aux Granges-le-Roy en mars 1650, les paroissiens consentent à payer 20 livres à Martin Lhomme, maître d'école *pour ayder à chanter et célébrer le service divin comme il a cy-devant faict dès le jour de toussaint dernier.* Six mois plus tard seulement, son successeur maître d'école Simon Huguenin signe le même contrat pour 30 livres, soit 50% d'augmentation.

La « vie de la cure »

De nombreux actes, très variés, illustrent la vie de la cure ; on en donnera ici quelques exemples par thème :

Sous-traitance du service divin :

Une pratique assez courante était la sous-traitance par un curé de son service en échange d'un loyer annuel ; le curé en titre ne résidait pas forcément dans la paroisse. Retenons quelques cas intéressants parmi la trentaine d'actes de cette nature. En 1590, Pierre Gaboys, curé de l'église Saint-Germain est au lit malade ; il transporte son revenu à Pierre Gerbin pour trois ans ; prévoyait-il de guérir d'ici là ? Il ne savait pas que Dourdan allait être partiellement détruit quelques semaines plus tard lors du siège mené par les protestants en 1591 ! Les habitants présents déclarent qu'*en cas de dissenssion ou dérèglement de sa vie et déportement, ils pourront le* [Gerbin] *démettre et le remplacer par un homme digne et capable aux mêmes conditions*. Quant à François Legendre, curé de Sermaise et administrateur de la chapelle Saint-Laurent de Dourdan, il sous-traite son service divin en 1611 et en 1616, en précisant qu'il se réserve les fruits et les poires du potager. Disons quelques mots de ce Legendre : c'était le neveu de Yvon Legendre receveur à Dourdan ; il était régulièrement endetté ; en 1617, le prieur Simon Barbier de l'église Saint-Pierre s'engage à le prendre à sa table tous les jours et à le nourrir ; il devra écouter la messe à l'église Saint-Pierre à moins qu'il ne la dise à Sermaise, auquel cas il devra prévenir Barbier avant ; on imagine que Barbier essayait de « reprendre en main » Legendre.

En 1612, Mathieu Morin, curé de l'église Saint-Pierre, part habiter à Paris et sous-traite sa charge pour neuf ans à deux prêtres pour un loyer annuel de 72 livres dont l'un paiera 42 livres (car il occupe la chambre) et l'autre 30 ; Un long paragraphe détaille ce qu'il adviendra si l'un d'eux ou les deux décèdent pendant la durée du bail, leurs hoirs étant tenus de payer le loyer échu au moment du décès ; les preneurs seront tenus d'héberger Morin et *son homme* lorsqu'ils visiteront le prieuré plusieurs fois par an.

Jacques Vrier, prieur de l'église Saint-Pierre, sous-traite son temporel au curé Simon Barbier en 1625, 1626, 1627.

Confréries : il existait de nombreuses confréries à Dourdan : la confrérie Sainte-Barbe des chaussetiers dont un acte de 1598 nous décrit en détail le fonctionnement ; la confrérie Saint-Crespin et Saint-Crespinien des savetiers et

cordonniers détaillée dans un acte de fondation de 1600[5] ; enfin, la confrérie saint Nicolas des merciers et épiciers ; elle s'engage à payer le luminaire dans l'église pour saint Nicolas, le service divin pour la confrérie et le service funèbre au cas où l'un d'entre eux décède, ou sa femme.

La fête saint Étienne à Dourdan : un acte du 4 août 1624 décrit par le menu la célébration de la fête saint Étienne ; les marguilliers procèdent à une enchère auprès des habitants pour adjuger la couronne qui sera portée par le *roi de la feste Saint-Estienne*. L'acte enregistre les enchères successives dont le plus gros enchérisseur est Pierre Lecousturier pour son fils Claude, au montant de 31 livres. Les jeunes faisant la fête St Étienne vont ensuite *quérir le roy au son des fifres, tambour, haultboys et viollons*. Cet acte est signé par 25 habitants, en plus du notaire, dont le fils Claude Lecousturier avec une belle signature. Suivent deux quittances des 8 et 21 août suivants pour le paiement des deux derniers tiers de l'enchère.

Prise de possession de la chapelle Saint-Jean : le 7 avril 1627, Jacques Lechef prend possession de la chapelle Saint-Jean du château de Dourdan au nom de la reine mère Marie de Médicis ; Lechef était chanoine de l'église collégiale Saint-Médéric de Linois [aujourd'hui Saint-Merry de Linas]. Louis XIII avait donné le château de Dourdan à sa mère en 1611. On retiendra également un acte de 1636 dans lequel est citée madame de Frontenac, religieuse et prieure du prieuré Saint-Jean de Dourdan.

Assemblée de 26 curés à Dourdan : Le 25 avril 1615, 26 curés se retrouvent à Dourdan pour nommer un représentant à l'assemblée diocésaine provinciale de Chartres. Ces assemblées sont censées valider les comptes qui ne l'ont pas été depuis 20 ans et doivent gérer les abus dont se plaignent les ecclésiastiques. L'intérêt de ce document est la liste des noms des curés de 26 paroisses de l'officialité de Dourdan appartenant *à la plus grande et sayne partie des bénéficiaires de l'officialité*.

Procès, plaintes envers des curés : Les curés ne sont pas dépourvus de procédures judiciaires, loin s'en faut ; cette recherche a identifié 44 actes de litiges ! On retiendra l'emprisonnement de Mathurin Lemercier curé de Saint-Cyr-sous-Dourdan en 1603 pendant plus de 10 jours en prisons royales de Dourdan pour dette envers Pierre Planson l'ancien curé de Saint-Cyr devenu curé du Val-Saint-Germain ; pour sortir, il doit vendre du grain qui lui appartient (à lui ou à la cure ?). Lemercier est un habitué des tribunaux et sera en procès avec de nombreuses personnes, même après sa retraite. Le curé Planson ira également en prison quelque temps après pour dettes. Plus tard, le curé Gervais Robert s'est aussi retrouvé *en geoles royales* en 1639 : cela fait trois curés de Saint-Cyr en prisons !

En 1604, le curé de Dourdan, Pierre Duchesne, refuse au prédicateur Louis Duhamel d'intervenir dans son église ; il le fait pour éviter un scandale car il considère qu'il n'a pas l'autorisation officielle des jacobins de Chartres. Les habitants présents protestent qu'ils n'ont que de bonnes choses à dire au sujet du

[5] Voir article dans le bulletin de liaison N° 77 des Amis du Château et Musée de Dourdan par François THIÉBAUD, juin 2023.

prédicateur. Toutefois le curé de Dourdan refuse. Cet acte illustre la difficulté de reprise en main des paroisses que le diocèse de Chartres a essayé d'exercer au début du XVII[e] siècle en missionnant des prédicateurs, mal perçus par les curés.

En 1630, Le notaire se déplace au prieuré Saint-Germain de Dourdan. Il somme et interpelle le curé Guillaume Belin de remettre les registres baptistères de l'église à Pierre Pelault, greffier en chef du bailliage et prévôté de Dourdan. Ce dernier lui a déjà fait plusieurs sommations verbales, protestant qu'il doit apporter les registres à la cour pour compulser les âges des particuliers (pour un recensement sans doute). Belin répond qu'il peut bailler une copie des registres mais qu'*il lui faut du temps et loisir compétant pour le faire*. Pelault a requis acte de ce refus.

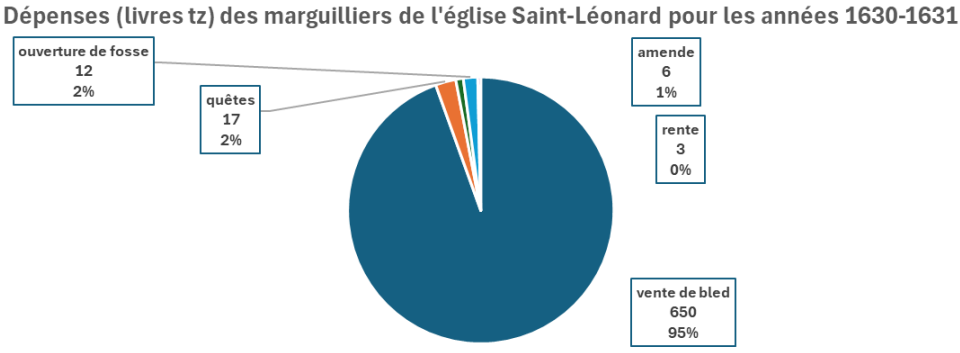
Retenons également cet acte de 1634 à l'église Saint-Germain de Dourdan : de nombreux notables de Dourdan (41 signatures) enregistrent une protestation contre cinq à six autres particuliers qui ont apparemment signé quelques jours avant un consentement pour accueillir dans la ville de Dourdan des pères augustins ; ils auraient même fait cet accord dans le bureau des marguilliers de l'église. Les notables expriment leur profond désaccord, argumentant que ces particuliers seront seuls responsables de la prise en charge des pères augustins qu'il faudra loger et vêtir. Ils regrettent que cette dévotion ne soit pas dirigée vers les deux paroisses de Dourdan qui sont pauvrement entretenues, citant même une dette de 3 000 livres pour l'église Saint-Germain. Les particuliers ne sont pas nommés mais sans doute bien identifiés. Les notables s'accordent à financer un procureur pour s'opposer à toute installation dans la ville des pères augustins.

En 1636, les paroissiens de Saint-Pierre de Dourdan se retrouvent à l'issue de la messe, à la tablette des gagiers et déclarent qu'ils sont d'avis de *poursuivre le sieur prieur curé par toute voye afin d'avoir ung vicaire qui reste en ladicte paroisse, ainsy qu'yl en est tenu & obligé*. On imagine que le curé Jacques Vrier n'y était pas favorable, en raison du coût qu'il devait financer mais que les paroissiens avaient besoin d'un vicaire pour compléter le service du curé qui n'assurait pas toutes ses tâches. Finalement Jacques Vrier renonce à sa charge en octobre 1639 puis fait son testament ; il laisse la cure à Anne Leroux, clerc tonsuré, sans aucun loyer ni aucune condition.

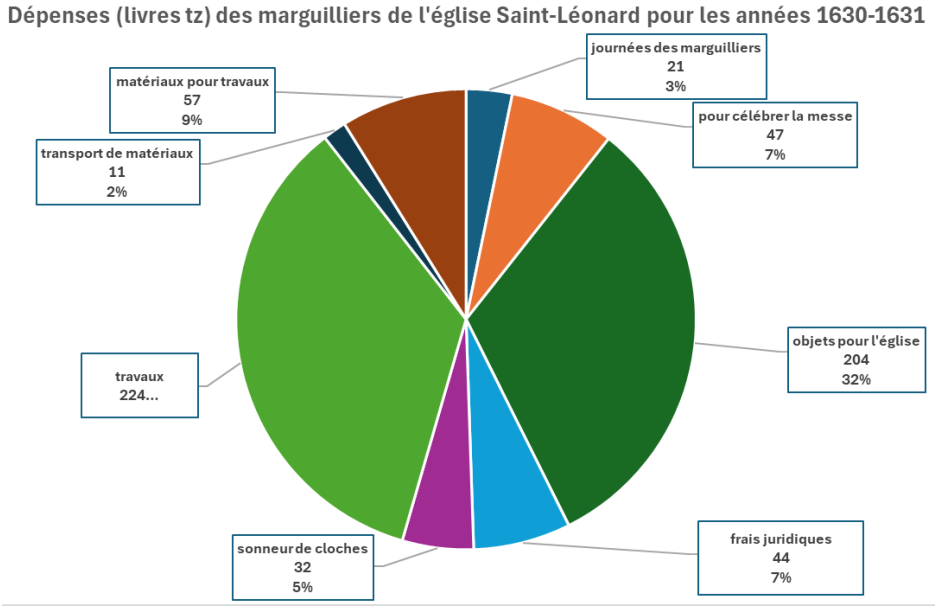
Droits d'inhumation : Deux actes évoquent les *droits d'enterrage* dans le cimetière ; en 1646 à Saint-Cyr, les anciens habitants témoignent que de tous temps ces droits de 30 sols ont été partagés entre les marguilliers et le curé chacun *pour la peine que les curés ont à visiter les malades pendant l'hiver et quand le temps est fâcheux*. En 1632, les marguilliers de l'église Saint-Léonard des Granges-le-Roy enregistre une recette de 30 sols à 3 livres pour les droits *d'ouverture de fosse,* qui varient apparemment selon les « clients ».

Comptes des marguilliers : les comptes de fabrique pour ce début du XVII[e] siècle sont précieux. Le plus intéressant est celui de 1632 aux Granges-le-Roy qui décrit en 33 pages les recettes et dépenses pendant deux ans ; qui plus est, les comptes sont justes ce qui n'est pas le cas ailleurs. Onze personnes, outre le notaire, sont présentes pour la *rendition* des comptes des marguilliers de la fabrique de l'église Saint-Léonard pour les années 1630 & 1631. L'analyse des comptes montre un excédent de recettes sur ces deux années, excédent que les

marguilliers *rendant* doivent payer lors de l'audition des comptes. L'analyse des recettes montre que la vente du blé reçu comme paiement des baux de terres représente la quasi-totalité des recettes. D'autres recettes comme les droits d'inhumation, les arrérages de rente, les quêtes sont marginales :



L'analyse des dépenses est illustrée ci-dessous :



Les journées des marguilliers correspondent au paiement du temps passé pour des déplacements à Dourdan et dans les environs. Les frais juridiques sont les frais d'actes, le temps passé pour plaider ou assister à des procédures. Les deux plus gros postes de dépenses sont des « objets pour l'église » et comprennent l'achat d'une croix d'argent à un orfèvre parisien pour 125 livres tournois (y compris le transport) et la fourniture de cire pendant deux ans s'élevant à 62 livres. Les travaux concernent l'église et la sacristie pour de la maçonnerie, menuiserie, serrurerie principalement. On trouve aussi des frais de cabaret lors des processions […], les frais du *prédicateur*. Le total des dépenses est de l'ordre de 322 livres par an.

Les comptes de l'église Saint-Germain pour 1626 donnent

	1626	1633
Dépenses	507 livres	581 livres
Recettes	454 sols	321 livres
Solde	**Excédent de 53 livres**	**Perte de 260 livres**

Le notaire précise en 1626 que les *marguilliers ont été remplacés pendant la contagion* ; en 1633 le notaire écrit : *le tout, sauf erreur de calcul duquel compte ainsy faict*. Le compte de 1635 est de 108 livres ; mais il est probablement partiel.

À Saint-Cyr en 1643, les dépenses se montent à 186 livres et les recettes à 199 livres grâce à de nombreux dons.

Notons qu'en 1617, à Dourdan, les marguilliers rendant les comptes pour la fabrique Saint-Germain demandent à être déchargés d'une relique *d'un petit morceau du chef de saint Étienne* que l'ancien prieur leur avait donné.

Épidémies : la région n'a pas été épargnée par les épidémies qui ne sont jamais précisées mais pouvaient être une fièvre contagieuse à défaut d'être une vraie peste. En complément de la mention ci-dessus de la contagion de 1626, on lit qu'à Roinville *une épidémie épouvantable envoya 80 personnes dans la tombe en 1632-1633*.

Baux de moulin : Le moulin Choiselier de Dourdan appartenait au prieuré Saint-Germain ce qui donne de nombreux baux et prisées du moulin.

Baux divers : On dispose de très nombreux actes pour les baux des grosses et menues dîmes, du four banal, des champarts, des clouzeaux, de l'office de mesureur de grains, des moulins. On retiendra que les dames religieuses de l'abbaye de Villiers à Cerny avaient un droit de dîmes à Dourdan. En 1623, les grosses dîmes du territoire de Saint-Chéron demandaient un loyer annuel de 440 livres qu'accepte de prendre un manouvrier de Saint-Évroult ; le montant élevé pour cet homme en bas de l'échelle sociale peut surprendre. En 1635, les marguilliers baillent le jeu d'orgues de l'église Saint-Germain à Chénard, (fils du meunier du moulin Choiselier) moyennant 50 livres par an *dont on desduira les manques, sy ce n'est que ledit Chénard soit mallade ou démis légitimement*. En 1604 le prieur Pierre Duchesne baille la dîme du vin à Jean Richard, boulanger qui se voit attribuer aussi le droit de foire qui appartient à la *maladière Saint-Laurens*[6].

En 1618 à Sermaise, les gagiers procèdent à la baillée de 50 héritages selon la coutume, aux enchères *à la bougie éteinte* après avoir lu la description des héritages aux habitants pour que *personne ne puisse prétendre avoir cause d'ignorance*. Les vignes, pâtures et chènevières sont baillées à prix d'argent et les terres labourables sont *baillées à blé froment mesure de Dourdan*.

En 1627, Louis Deschamps, curé des Granges-le-Roy, échange les grosses dîmes de la cure contre les dîmes du vin. En 1633, le curé de Dourdan baille le droit de jouissance de l'herbe du cimetière alors qu'en 1646, le curé de Saint-Cyr interdit aux particuliers de passer dans le cimetière.

[6] La maladrerie de Dourdan est toujours appelée *maladière*.

Les derniers lépreux à Dourdan : Joseph Guyot déclare dans sa Chronique d'une ville royale de Dourdan qu'en 1689, *de mémoire d'homme, on n'a vu de lépreux à Dourdan*. Ceci a fait dire aux historiens suivants que les lépreux avaient disparu de Dourdan depuis plusieurs siècles. Or, en 1619, le notaire enregistre les témoignages de sept anciens dourdannais âgés de 52 à 67 ans attestant de la présence de lépreux jusqu'en 1611-1612, date à laquelle le service divin a été interrompu et les terres restées en friche. Les deux derniers lépreux s'appelaient Michel Haber et Jacquette Tremblay.

La levée de soldats :

Le 7 mars 1636 aux Granges-le-Roy, à la sortie de la messe, les paroissiens assemblés procèdent à l'élection de cinq hommes aptes à porter les armes pour le service de sa Majesté et à se tenir prêts d'ici le 18 mars. Les habitants autorisent un emprunt de 245 livres pour payer leurs uniformes et autres frais. Deux jours plus tard à Roinville, les paroissiens empruntent 270 livres pour équiper quatre soldats pour une réserve du régiment de Navarre. Puis, une élection a lieu sous forme de « nomination » ; les paroissiens à tour de rôle nomment l'un des leurs, en l'occurrence Thomas Vallée, qui se retrouve désigné pour rejoindre les troupes de sa Majesté ; l'acte ne dit pas s'il était volontaire.

Sacrilège à Souzy :

Bien que Souzy-la-Briche soit éloigné de Dourdan et n'ait pas fait l'objet de recherche particulière, on notera cet acte de 1633, dans lequel on relate que Jean l'Échassier seigneur en partie de Souzy, dénonce auprès de l'official de Dourdan, un sacrilège arrivé il y a quelques jours dans le cimetière de l'église Saint-Martin de Souzy. L'autre seigneur de Souzy, Jacques de Renier[7], a en effet retourné et dispersé des ossements pour se construire une citadelle ; ce faisant, il a également restreint considérablement l'accès à l'église, empêchant ainsi les femmes et les enfants d'y accéder : car il faut progresser sur des planches et s'exposer à des périls.

Conclusion

Cette recherche systématique de tous les actes notariés dans les archives de l'Essonne et des Yvelines a permis d'identifier un très grand nombre d'actes qui peuvent désormais être exploités, paroisse par paroisse, dans les études architecturales des églises. On dispose également de nombreuses preuves sur le fait que la vie rurale au début du XVIIe siècle était très structurée, avec un nombre significatif de notables administrant la vie sociale ; les curés n'étaient pas si puissants. Ils devaient composer avec les marguilliers qui répondaient directement aux habitants, financeurs des travaux et contrats d'entretien.

Les documents regroupant toutes ces transcriptions comprennent également pour chaque établissement, une revue bibliographique de ce qui a déjà été publié pour cette période et une énumération des curés de chaque établissement, curés oubliés la plupart du temps.

[7] Ce patronyme n'est écrit qu'une seule fois dans l'acte et est peu lisible ; il faudra le confirmer.

Liste des archives consultées pour cette étude

AD	Lieu	Notaire	Cotes	Années
91	Dourdan	Janvry, puis Denis Boucher	2E 1/12 à 2E 1/56	1579 à 1628
91	Dourdan	Jean Boucher	2E 1/57 à 2E 1/82	1629 à 1651
91	Dourdan	Pierre Boudet	2E 2/1 à 2E 2/7	1564 à 1651
91	Dourdan	René Legendre	2E 3/2 à 2E 3/4	1585 à 1598
91	Dourdan	Debouville & Daoust	2E 3/5	1599 à 1602
91	Dourdan	Georges Imbault	2E 3/6 à 2E 3/9	1624 à 1632
91	Dourdan	Claude Lecamus	2E 3/10	1635 à 1637
91	Dourdan	Balthazard Imbault	2E 3/11 à 2E 3/19	1637 à 1650
91	Dourdan	Louis Richer	2E 4/2 à 2E 4/6	1596 à 1609
91	Dourdan	Thomas Richer	2E 4/7 à 2E 4/9	1614 à 1623
91	Rochefort	Denis Momonceau	2E 78/126 à 2E 78/127	1611 à 1613
91	Rochefort	Denis Momonceau	2E 78/658	1615-1616
91	Le Val-Saint-Germain	Nicolas et Michel Vadureau	2E 78/167 à 2E 78/169	1584 à 1650
91	Saint-Chéron	Hervé puis Georges Lecousturier	2E 78/240 à 2E 78/248	1574 à 1646
91	Saint-Chéron	Simon Lecousturier	2E 78/249 à 2E 78/250	1646 à 1650
91	Sermaise	Simon Lecousturier	2E 78/235 à 2E 78/239	1612 à 1639
91	Roinville	Richer puis Boucher	2E 76/12 à 2E 76/13	1603 à 1648
91	Dourdan	Baillage	B/829	1642-1643
91	Dourdan	Baillage	B/847	1643-1644
91	Dourdan	Baillage	B/861	1606-1651
91	Dourdan	Baillage	B/915	1600-1649
91	Dourdan	Baillage	B/1018	1627-1651
91	Angervilliers	Dutartre	E/4012	1582
78	Saint-Arnoult	Arrault	3E34-37	1587

AD	Lieu	Notaire	Cotes	Années
78	Le Val-Saint-Germain	Laigneau	3E 34-17	1589
78	Saint-Arnoult	Lemercyer	3E 34-39	1593
78	Bandeville	Nicolas Pichon	3E 34/1	1599 à 1619
78	Bandeville	Noël Alliger	3E 34/2	1623 à 1637
78	Saint-Cyr	Noël Alliger	3E 34/96	1604 à 1633
78	Foisnard	Thierry	3E 34/14	1625 à 1634
78	Le Val-S.-G.	Michel Vadureau	3E 34/18 à 3E 34/20	1613 à 1634
78	Le Val-S.-G.	Jean Chappé	3E 34/21	1636 à 1638
78	Le Val-S.-G.	Michel Vadureau	3E 34/22	1638 à 1651
78	Rochefort	François Poluche	3E 34/116 à 3E 34/118	1622 à 1637
78	Rochefort	Estienne Bouvier	3E 34/119 à 3E 34/125	1639 à 1650
95	Rochefort	Divers[8]	10 J-1839 à 10 J-2932	1600 à 1650

Diocèse	Paroisse	Cotes	Années
Évry	Les Granges-le-Roi	K-1161	aucune
Évry	Le Val-Saint-Germain	K-1151	aucune
Évry	Sermaise	K-1941	aucune
Évry	Saint-Chéron	K-1751	aucune
Évry	Roinville-sous-Dourdan	K-1701	aucune
Évry	Dourdan	K-0751 B1 à B55	1602 à 1650
Évry	Saint-Cyr-sous-Dourdan	K-1771	aucune

[8] Il s'agit d'un fonds d'archives de la seigneurie de la Roche-Guyon dans lequel ont été ajoutées par erreur des archives de Rochefort-en-Yvelines ; celles-ci étaient la propriété de la famille de la Roche-Foucault, seigneurs de Rochefort ; ce fonds a été dévolu par erreur au Val-d'Oise qui ne souhaite pas le rendre aux Yvelines.

Les carrières de meules de moulin dans le village des Molières

Jacques PEZOT[1]

INTRODUCTION

Ce texte est consacré à la production et à la commercialisation de meules de moulin dans le village des Molières plus particulièrement du début du XVII[e] siècle jusqu'au milieu du XIX[e]. Il correspond à l'état actuel de nos recherches, dont les conclusions pourraient varier en fonction de nouveaux éléments.

Par commodité, nous avons choisi le terme générique de « meulier », qui se retrouve le plus fréquemment dans les actes notariés anciens. Mais, lorsqu'un acte porte la mention « carreyeur » ou « carrier », celle-ci est conservée.

ORIGINE DU NOM DU VILLAGE DES MOLIÈRES

Pour qui a tant soit peu entendu parler de l'extraction de meules aux Molières, la proximité des mots meules, meulière, Molières semble évidente et la conclusion que le village tire son nom de cette activité entamée dans un très lointain passé paraît s'imposer.

Pourtant sur le site « cnig.gouv.fr », destiné à aider les élus à choisir des noms de lieux appropriés on trouve : « Molières, Noues : terrains marécageux ou boueux ».

À noter que Molières et Noues sont associés dans cette définition or il y a sur le territoire de la commune un hameau qui s'appelle La Noue…

Par ailleurs, la consultation du site de l'IGN : « Les noms de lieux en France » conduit au même type de réponse.

De leur côté, les historiens qui s'intéressent à l'origine des noms de lieux estiment que Molière vient du latin mollis signifiant mou.

---

[1] Cet article collaboratif a été conçu, élaboré et rédigé par plusieurs membres de *Mémoire au Village,* Les Molières, 2024.

Plusieurs étymologies sont donc possibles et même si l'hypothèse d'un lien entre le nom du village et une activité meulière paraît très vraisemblable, un doute sur son origine subsiste.

Quelle qu'en soit l'origine, on trouve la mention de ce nom sous la forme latine « ad Mollerias [..] terris [..] Molleriarum » (*aux Molières [...] les terres dites des Molières*) dans un acte de 1162 relatant un don du chevalier Payen à l'abbaye de Cernay[2].

UN PASSÉ LOINTAIN

En 1190, Simon, seigneur de Chevreuse, fait don aux Templiers d'un bien appelé Le Boullay dont font partie les carrières de Saint Jean. En 1291, des lettres patentes du roi confirment cette donation : « Le Commandeur a […] le droit de fortage sur les pierres à meule que l'on extrait dans sa seigneurie à raison de cinq sols par meule »[3].

LOCALISATION DES CARRIÈRES

Coquebert-Montbret[4] situe ainsi les Molières et leurs carrières, en 1796 :

Les carrières […] sont ouvertes sur le territoire de la commune des Molières, […] *au milieu d'une plaine fertile nommée La Plaine de Gomets, qui sépare le bassin de l'Yvette de celui de la rivière d'Orge. L'espace qu'elles occupent n'a que deux ou trois cents mètres de largeur, mais il s'étend du sud sud-est au nord nord-ouest, sur une longueur d'environ 3 kilomètres depuis la ferme d'Armenon jusqu'à la naissance du vallon de Saint Paul sur le territoire de la commune des Trous* [aujourd'hui Boullay-les-Troux]*, limitrophe de celle des Molières.*

[…] *Le moment ne paraît pas prochain, où cette branche d'industrie passera aux communes voisines, qui, jusqu'à présent, n'y prennent aucune part.*

Le village des Molières, qui s'y livre seul jusqu'ici, peut avoir cent feux et quatre cents habitans de tout âge ; quoiqu'il soit entouré de terres fertiles et bien cultivées, l'agriculture n'y est qu'un objet secondaire. L'exploitation de carrières a lieu de temps immémorial ; cet endroit est désigné, dès le onzième siècle, sous le nom de Moleriae.

[…] *Nous avons déjà parlé de la fertilité de la plaine de Gomets ; elle la doit sur tout à une couche épaisse d'argile placée immédiatement au-dessous de la terre labourable, et qui entretient à la surface une humidité bienfaisante. Cette couche empêche les eaux de s'infiltrer dans le massif du sable qui lui succède, et qui règne jusqu'à la profondeur de 50 à 60 mètres et plus. On observe la même chose dans un grand nombre de plaines des environs de Paris et de Versailles. Elles offrent beaucoup de mares, de lagunes et d'étangs.*

---

[2] BNF : *Cabinet de Clairambault, Titres scellés*, vol.209.

[3] Eugène MANNIER, *Ordre de Malte : les Commanderies du Grand-prieuré de France*, Paris, 1872.

[4] *Journal des Mines*, publié par le Conseil des Mines de la République, n° 22, Messidor an IV, 1796, Charles COQUEBERT-MOMBRET.



© IGN O-10 ou K-18 au 80.000ème levée par M. Faulte lieutenant au corps royal des ingénieurs géographes pendant la campagne de 1821

Cette très belle carte met en évidence les deux principaux sites d'extraction du village, l'un à l'est, dans la plaine s'étendant entre la ferme d'Armenon et celle de Quincampoix et la Cocquetière et le second à l'autre extrémité du village, au lieu-dit Bois-de-Saint-Jean. Les carrières y sont figurées par de petits cercles.

Entre Armenon et Quincampoix, les excavations ne sont plus visibles, elles ont été comblées comme le stipulaient certains contrats « jetter les descombres dans la mesme carrière »[5], et remises en culture.

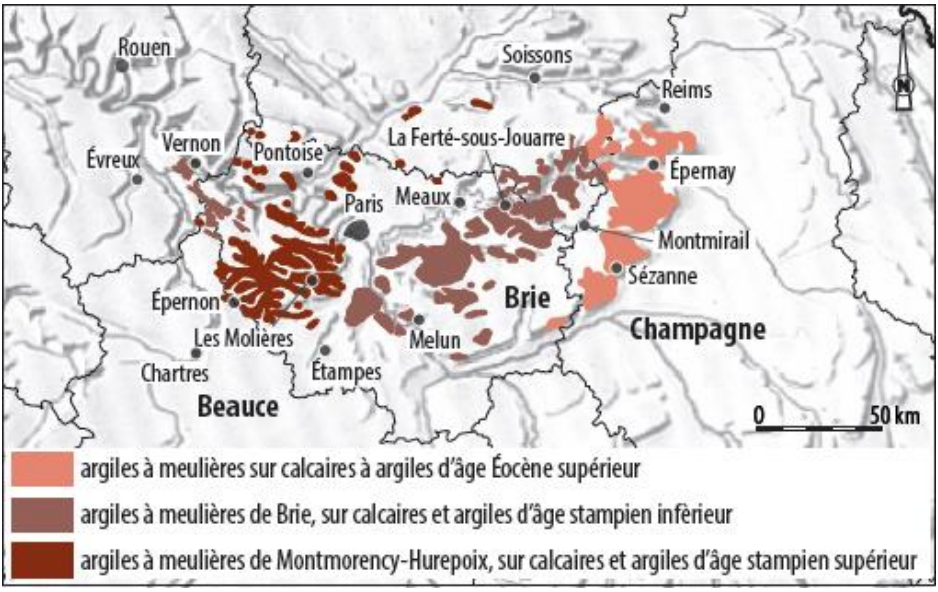
En revanche, leurs traces sont bien visibles à la Coquetière et pour quelques temps encore dans le Bois-de-Saint-Jean où une malencontreuse opération de comblement est en cours.

LA MEULIÈRE DES MOLIÈRES

D'après le géologue François Boyer, la pierre des Molières est tirée d'un niveau de calcaire lacustre tertiaire silicifié, dont la transformation géologique a produit la meulière-roche. L'existence de deux niveaux horizontaux de meulières a été reconnue par les géologues dès le début du XIXe siècle, niveaux disposés stratigraphiquement de part et d'autre de la formation bien connue dite des sables de Fontainebleau : les meulières de Brie affleurent à l'est de l'Île-de-France et ont donné lieu à une véritable production industrielle de meules de moulin

[5] AD 91 - 2E 56/1234, minutes de Béart Musset, Limours-en-Hurepoix, 12 août 1671.

centrée sur La-Ferté-sous-Jouarre en Seine-et-Marne. Les meulières de Beauce surmontent les sables de Fontainebleau et se développent à l'ouest et au sud de Paris, elles ont une origine lacustre et mêlent calcaire et silice pure. La pierre des Molières appartient à ce groupe.



Répartition géographique des argiles à meulière d'Île-de-France en fonction de l'âge de la couche parentale (d'après Ménillet, 1985, fig 2, p 215). Cartographie S Lepareux, S Couturier. – Revue archéologique de l'Est, supp n° 43, actes colloque Reims 15 au 17 mai 2014, p 234

Le rôle d'une meule est d'arracher au grain son enveloppe qui constitue le son, libérant ainsi la farine.

Toutes les meulières ne sont pas propres à cet usage, certaines n'ont pas une dureté suffisante et leurs cavités, trop grosses, permettraient que la farine et les grains mal moulus s'y agglutinent ; c'est dans la construction que ces meulières peu denses sont largement employées, comme pierre à bâtisse.

La meulière à meules, elle, est très dure. Cette propriété fondamentale a un double intérêt : la meule s'use peu et peut donc servir longtemps sans être remplacée ; la meule ne se polit pas, elle conserve une surface rugueuse, les petits trous dont elle est parsemée la rendent abrasive.

Au-delà de cet avantage économique, la dureté de la pierre présente un atout dans la qualité de la farine produite, elle est plus blanche et plus saine : en effet lorsqu'une meule s'use, elle libère des petits fragments minéraux qui colorent la farine et font un pain peu agréable à manger, de plus la présence de ces grains use gravement les dents. La farine obtenue à partir de meules qui s'usent beaucoup est de médiocre qualité.

Pour faire une belle farine, le choix d'une bonne pierre est donc fondamental et les meuniers abandonnent progressivement les meules en pierre locale pour se tourner vers des productions plus performantes, à caractère régional voire national comme celles des Molières.

FABRICATION DES MEULES

Pour rédiger ce paragraphe, nous faisons principalement appel à trois documents académiques couvrant l'espace d'un siècle :

- Un mémoire sur la pierre meulière par Jean-Étienne Guettard[6] (abrégé en J. G.) ;
- Un article du Journal des Mines[7] de Charles Coquebert-Mombret, (abrégé en C. C-M) consacré aux carrières des Molières ;
- Un rapport sur le gisement des pierres meulières des environs de Paris par Ours Pierre Armand Dufrénoy[8] (abrégé en O. D.) ;



Meule monolithe retrouvée dans une mare

Dans la période qui nous occupe, un standard s'est établi quant au diamètre des meules : ce diamètre est de six pieds et demi, soit pratiquement deux mètres, l'épaisseur n'est pas clairement définie, 13 pouces, soit 35 cm semble une bonne valeur ; avec une densité d'environ 1,8 tonnes par m^3, cela conduit à une masse proche de deux tonnes. Pour fabriquer des meules, la première étape est de localiser les pierres et d'estimer leur taille ; pour cela : on exécute un sondage au moyen d'une grande tige de fer qu'on enfonce dans le sable, un sondage semblable n'exige qu'une demi-journée de trois ouvriers (O.D.).

Lorsqu'une pierre a été trouvée, il faut la dégager et ce sont les terrassiers qui interviennent. Il semble qu'aux Molières la couche de terre soit peu épaisse ;

[6] Jean-Étienne GUETTARD, *l'Histoire de l'Académie pour l'année 1758*, Paris, Imprimerie royale 1773.
[7] Journal des Mines, op.cit.
[8] Ours Pierre Armand DUFRÉNOY, extrait du *Bulletin de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale* pour 1834.

nous avons même un exemple où cette couche n'est que de 50 cm et la hauteur de la pierre de 2,5 m environ[9]. L'exploitation, peu profonde, se fait à ciel ouvert.

L'étape suivante est de séparer une ébauche de meule de la roche principale :

On commence par creuser une cavité circulaire, de la grandeur qu'on veut donner à la meule, & c'est ordinairement, [...], une grandeur de six pieds & demi de diamètre : on se sert à cet effet de pics pointus des deux côtés. Lorsque cette cavité peut avoir deux ou trois pouces de profondeur, on l'augmente dans cette dimension en y insérant des coins de fer, qu'on frappe avec de gros marteaux qu'on appelle des tétus, & qui sont pointus d'un côté & plats de l'autre : ces coins sont placés entre deux morceaux de bois de chêne, qui sont coupés en talus comme les coins ; ils peuvent avoir deux ou trois pouces de long sur deux de largeur & un d'épaisseur : on appelle boîtes ces morceaux de bois pris séparément ou deux à deux. Lorsqu'un coin de fer est placé entre deux de ces morceaux, on dit qu'il est dans une boîte. On pose ces boîtes dans la cavité circulaire de façon qu'elles soient inclinées l'une à l'autre par leur côté inférieur ; on insère les coins entre ces boîtes de telle sorte, que la tête du coin est dirigée en dehors de la pierre & la pointe en dedans. [...] *Tout étant ainsi disposé, on frappe sur les coins avec des tétus jusqu'à ce qu'on ait détaché du rocher la pierre ainsi cernée*. (J.G.)

[Aux Molières], *ils ne font jamais de meules un peu considérables d'une seule pièce, quoique les blocs de pierre soient souvent assez forts pour le comporter. Ils prétendent que des masses aussi peu maniables seraient trop difficiles à charger sur les voitures. Ils les composent d'un morceau principal qui est l'oeillard, et de quelques autres qu'ils nomment clavaux ou quartiers*. (C. C-M.) Ces morceaux sont également nommés *carreaux*.



Un carreau inutilisé

[9] AD 91 – 8 S5, déclarations et autorisations d'ouvertures de carrières, acte du 28 août 1867.

L'*œillard* est la pièce centrale de la meule, il est percé d'un trou par où passe l'axe de la meule. Si cette meule est une tournante, c'est par là qu'est versé le grain entre elle et la gisante (meule fixe). Dans l'œillard de la tournante est enchâssée une pièce de fer (l'anille) par l'intermédiaire de laquelle le mouvement de rotation est imprimé à la meule.

Pour sortir de la carrière ces morceaux encore bruts, ils font usage d'un treuil ou tour, et d'un câble qu'ils passent autour de la pierre ; à mesure que le câble s'enroule sur le treuil, la pierre glisse sur deux poutrelles disposées pour la recevoir, et monte ainsi le long du plan incliné que forme l'excavation […]

Parvenus au haut du trou, les morceaux sont taillés de la figure et dans les dimensions qui conviennent pour que leur réunion puisse former des meules (C. C-M.).

L'œillard et les carreaux peuvent être expédiés puis assemblés par leur destinataire ; dans le cas où l'on va jusqu'à la fabrication d'une meule entière, œillard et carreaux sont ajustés puis scellés ensemble au moyen de plâtre et le tout est enserré par des cercles de fer mis en place à chaud.

La fabrication de ces carreaux, que l'on appelle aussi moulage, permet d'utiliser, pour la confection des meules, beaucoup de fragmens de pierre meulière, employés auparavant pour la bâtisse. Le moulage est la seule chose qu'on exporte au loin ; depuis son introduction, le commerce des meules a pris, un développement considérable (O. D.)

Considérées à l'origine comme un pis-aller résultant de la rareté des pierres assez grandes pour faire des meules monolithes, les meules en carreaux se sont progressivement imposées, et pas seulement pour faciliter le transport.

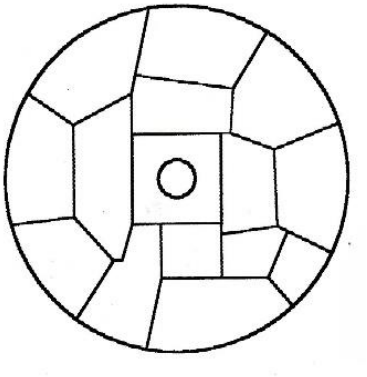


Schéma d'une meule formée d'un assemblage de carreaux

En effet il est difficile de trouver un monolithe parfaitement homogène, à l'inverse on peut sélectionner les carreaux à assembler pour obtenir un tel résultat ; bien plus, on peut choisir la qualité de chaque pierre en fonction de sa position dans la meule et du rôle qu'elle doit y jouer (selon sa distance au centre la vitesse linéaire d'un point de la meule est différente et donc aussi l'action produite).

Malgré leur prix plus élevé car la main d'œuvre est plus importante – il y a en général cinq faces à ajuster au lieu d'une seule, puis il faut sceller les carreaux entre eux, il faut aussi fournir les cerclages – les meules en carreaux ont connu un franc succès.

PRODUCTION

La quantité de meules produites annuellement, selon les sources dont nous disposons, serait très importante.

La quantité que cette commune en peut fournir chaque année, dépend du succès qu'ont les recherches, du temps plus ou moins favorable aux travaux en plein air, (les ouvriers ont pratiqué, près des trous, pour se mettre à l'abri de la pluie, des réduits voutés, de forme circulaire, qui ne dépareraient pas un jardin dans le genre pittoresque) et du nombre de bras disponibles (trente jeunes gens de cette seule commune servent dans les bataillons de la République) ; je crois qu'on peut l'estimer à 300 ou 400, année commune. (C. C-M).

En 1834, selon Ours Dufrenoy, *aux Molières, on exploite annuellement de deux cents à trois cents meules* (page 139).

OUTILLAGE

Nos carrières sont de petite taille si l'on se réfère aux nombreuses fosses encore décelables de nos jours. L'outillage y est rudimentaire mais efficace. Il s'avère, en outre, qu'il est commun à divers lieux et n'a que peu varié en près de deux siècles.

Voici la liste que l'on trouve dans un testament[10] :

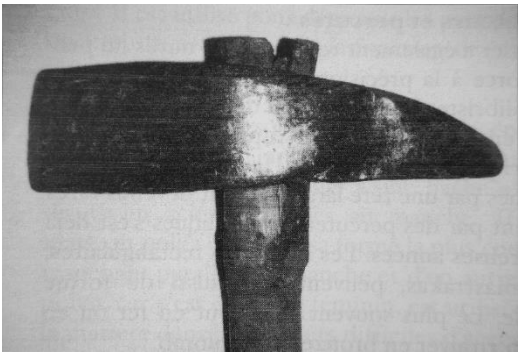
Le 15 avril 1780, Catherine Guet, âgée de 81 ans, lègue par testament à l'un de ses fils une carrière *propre à tirer meulle de moulin ... et les outils propres au travail de la dite carrière qui sont en quatre marteaux, deux testus, deux pics, dix coins de fer, le tour, les fourches et les bois*.

En 1654, selon la description faite par Jan Amos Komensky dit Comenius (1592-1670), ces mêmes outils, à l'exception du têtu, étaient utilisés en Allemagne. La gravure ci-dessous, représentant des meuliers au travail, les décrit avec exactitude : le tour [treuil], les bois (2, aux Molières, les fourches), le marteau (ii, en bas gauche), le pic (8, au coin à droite), les coins de fer (6) et leurs boîtes (7), auxquels s'ajoutent la pince (5, derrière le personnage de droite), le burin (9, sur la meule) et la masse (10) :



Extrait de « Lapidarius – Der Steinbrecher » Comenius (Jan Amos Komensky), 1654

[10] AD 91 – 2E 56/83, minutes de Jean-Louis Rué, Limours-en-Hurepoix, 1er avril 1780.



Têtu « Carriers et meuliers de la région d'Épernon », Jean-Paul Duc page 132

MODE D'EXPLOITATION

Avant même l'industrialisation du XIXe siècle, de gros exploitants sont apparus à La Ferté-sous-Jouarre ; ils contrôlent l'ensemble de la chaîne : permission de fouilles, fabrication, commercialisation et transport[11].

Les quantités produites aux Molières attestées au XVIIIe siècle auraient pu faire qu'un type de production semblable s'y développe, ce ne fut pas le cas. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, l'extraction de la meulière y était organisée artisanalement. Il y avait un grand nombre de carrières mais il s'agissait majoritairement de petites exploitations. On trouve des tailles d'un arpent soit 5110 m², trois quartiers soit 3800 m², un demi arpent voire un demi quartier... (archives notariales).

CONTRAT DE FORTAGE

Le meulier était rarement propriétaire du terrain de la carrière qu'il exploitait. Il avait seulement l'autorisation d'extraire la pierre et d'exploiter la carrière pour faire des meules. En contrepartie, il devait au propriétaire du terrain un droit, appelé droit de fortage, pour chaque meule fabriquée. Le montant de ce droit – cinq à sept livres – a peu varié au fil du temps.

Certains contrats précisaient que les trous devaient être rebouchés après exploitation ou encore que les pierres à bâtisse revenaient au propriétaire.

Le revenu du propriétaire dépendant du nombre de meules produites, le contrat pouvait stipuler un travail ininterrompu dans la carrière sauf en août et septembre, voici un exemple de contrat[12] :

Furent présens en leurs personnes Nicolas Quené et Jean Sausset, marchandz demeurant à Limours, ont baillé et délaissé à tiltre de fortage trois quartiers de terre à eux apartenant […] et promettent faire jouir à Marin Lenoble, meullier demeurant aux Mollières et à Marin Lenoble son fils, à ce présent, preneur pour

[11] Alain BELMONT, *La pierre à pain*, Presses universitaires de Grenoble, passim, 1998.
[12] AD 91 2E 56/1234, minutes de Béart Musset, Limours-en-Hurepoix, 9 novembre 1670.

eux y fouiller et faire tirer meulles de moullin dans lesdits trois quartiers tant que pierre demeure et continuera sans discontinué et travailler à la réserve du mois d'aoust et septembre moyennant le prix et somme de cent sols tournois de fortage par chacune meulle…. (–)

Il faut noter que l'obtention de cette permission de fouille ne comportait pas de versement d'argent initial au propriétaire mais seulement l'engagement de verser le fortage et que, du moment que ce versement était exécuté, le meulier était absolument maître du contrat, il pouvait le vendre à qui bon lui semblait, le transmettre à ses héritiers ou le partager.

De son côté, le propriétaire conservait la propriété du sol.

Beaucoup de permissions de fouille devaient se négocier à l'amiable car nous avons trouvé peu de contrats de fortage sur la période que nous avons explorée.

Demi-carrière

Il était sans doute difficile de travailler seul dans sa carrière ; une solution consistait à vendre la moitié de ce droit de fortage à un autre meulier pour travailler ensemble et partager à parts égales les revenus de la vente des meules ainsi que les frais y compris la redevance de fortage due au propriétaire. Les textes désignent souvent une telle opération sous le nom de vente d'une demi-carrière.

Fut présent en sa personne Anthoine Hesmé, marchand demeurant aux Molières, lequel de son bon gré (amis) et asosié avec luy Jacques Lamenay pour travailler avec luy à motié de profict pour tirer des meulle de moulin dans la carière […] *proche le bois de St Jean, tant que la pierre durera et continuera en icelle,* […] *moyennant le prix et somme du fortage de trois livres pour ledit Lamenay* […][13].

Lamenay recevra la moitié du profit de la vente de chaque meule et il paiera la moitié d'un droit de fortage de six livres dû au propriétaire, soit 3 livres, Hesmé payant l'autre moitié.

Plutôt que des ventes à proprement parler, ce sont en fait des cessions de droit d'exploitation qui n'impliquent pas le propriétaire du sol.

Le montant payé par l'acheteur évolue beaucoup au cours du temps. De valeurs autour de 20 livres en 1671[14], il peut atteindre 95 livres en 1724[15], soit un doublement du prix en tenant compte de l'inflation.

À un instant donné, la différence entre les droits d'entrée peut s'expliquer par les variations de la qualité de la pierre d'une carrière à l'autre ainsi que par l'estimation du nombre de meules que l'on espère pouvoir tirer à cet endroit. La durée d'exploitation d'une carrière est hypothétique, l'expression *tant qu'il y aura des pierres* se retrouve dans de nombreux actes.

Le partage d'une carrière est un mode d'organisation du travail très répandu ainsi à ce jour nous n'avons pas recueilli moins de 27 actes de partage de carrière sur environ trois années. Une confirmation supplémentaire de cette pratique est

[13] AD 91 - 2E 56/1234, op. cit., avril 1670.
[14] AD 91 - 2E 56/1234, op. cit., 7 mai 1671.
[15] AD 91 - 2E 56/1237, minutes de François Jamain, 30 novembre 1724.

fournie par les actes de ventes de meules : sur les 14 dont nous disposons pour cette même période, 12 ont été conclus conjointement par deux vendeurs associés.

Avantages pour chacune des deux parties :

- Le vendeur a empoché le prix de la vente de la demi-carrière.

  À deux la production double, les revenus et les droits de fortage aussi ; après partage en deux, le vendeur aura exactement le même revenu que lorsqu'il était seul.

  Inconvénients le gisement qu'il exploite s'épuise deux fois plus vite, c'est ce que compense la somme versée par l'acheteur.
- L'acheteur a dû payer l'achat mais il a ainsi accès aux revenus que procure la vente de meules.
- Pour le propriétaire du fonds, pas de changement dans son revenu global, il voit ses droits de fortage doubler temporairement mais ils cesseront deux fois plus tôt avec l'épuisement de la carrière.

Au-delà de la commodité de travailler à deux dans une carrière, on peut s'interroger sur ce mécanisme des demi-carrières. Bien des contraintes pèsent sur le meulier : les carrières sont éphémères, leur production est incertaine et les ouvertures sont dépendantes de la découverte, ou non, de nouveaux gisements, les demi-carrières sont-elles une méthode pour compenser ces aléas ?

Ce type d'association existait déjà au début du XVIIe siècle, il correspond peut-être à une tradition locale ancienne.

Un mode de fonctionnement si répandu n'est pas sans susciter des cas particuliers ainsi :

- Un meulier, propriétaire du sol, souhaite ouvrir une carrière dans son terrain et recherche un meulier avec qui s'associer pour l'exploiter. Lors de la vente d'une meule, le propriétaire percevra la moitié du prix de celle-ci, son associé lui paiera en outre la moitié du droit de fortage dû au propriétaire[16]

- Achat d'une demi-carrière par un non meulier : ce peut être un cabaretier, un boulanger ou comme ici, un hôtelier, des personnes dont on se demande s'ils iront jamais faire des meules eux-mêmes :

Fut present Nicolas Lenoble careyeur demeurant en ce lieu des Molllieres lequel a volontairement reconneu et confessé par ces presentes avoir vendu à Pierre Préaux hostellier demeurant en ce dit lieu […] *une moitié de carrière* […] *la dite moitié de carrière audit vendeur appartenant comme ayant acquis la totalité de la* […] *veuve Doucet pour, par ledit Préaux, tirer et fabriquer meules et autres marchandises avec Jean Plassard auquel ledit vendeur a cy devant vendu l'autre moitié de la carrière tant que pierre se poursuivra et paiera ledit Préaux les fortages selon la coutume à la dite veuve Doucet* […][17].

En général le meulier était la personne qui allait travailler elle-même dans la carrière. Mais certains contrats mentionnaient la possibilité d'y faire travailler un salarié selon la formule « travailler ou faire travailler ».

[16] AD 91 - 2E 56/1234, op. cit., 21 mai 1670.
[17] AD 91 - 2E 56/1237, op. cit., 23 février 1728.

COMMERCIALISATION

Il n'y avait pas un canal de diffusion unique, mais plusieurs modes variant selon les circonstances, et non selon les périodes.

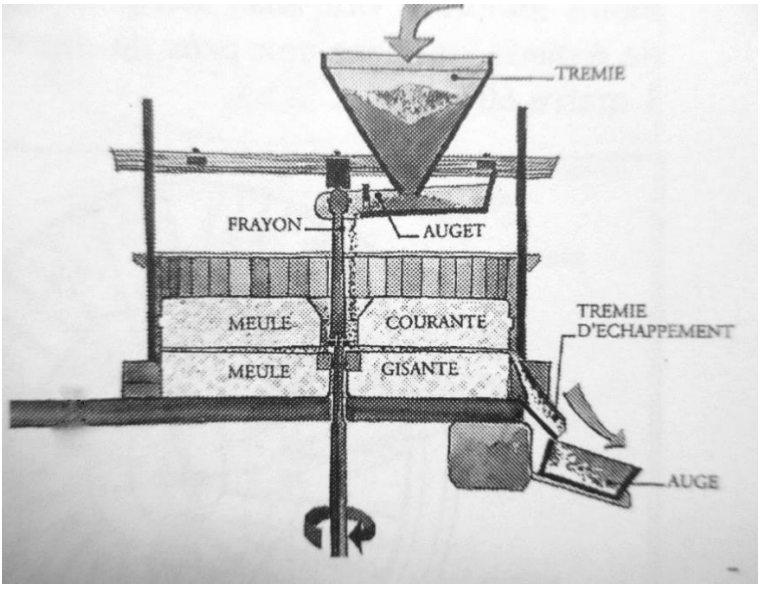
- entre le meulier et le meunier (sans intermédiaire)
- entre le meulier et un marchand
- entre le meulier et un grossiste / négociant

En circuit direct, un accord intervient entre un meulier et un meunier, pour l'usage d'un moulin défini[18] : […] *Pierre Paul Roussin, marchand carrier aux Mollières et François Lenoire, marchand meusnier au moulin à vent de Bierville, parroisse de Gommerville en Beauce,* […] *ledit Roussin [certifie avoir] vendu deux meulles de moulin audit François Lenoire* […] *agissant pour le compte de François Lefevre, laboureur, propriétaire dudit moulin, moyennant la somme de trois cent dix neuf livres, compris le charjage....*

Cela exclut, de fait, l'existence d'un marchand, local ou lointain, qui aurait la mainmise sur la production globale des meuliers.

Ici, la distance entre la carrière et le moulin est d'environ 50 km.

En circuit intermédiaire, des marchands extérieurs viennent acheter des lots de meules. La destination finale est inconnue du meulier. Ainsi, le 13 mai 1670, un marchand vient de Mortagne (Orne), et signe six contrats pour un total de 10 meules à différents carriers. Il y est précisé[19] *lesdits Lozanne ont vandu et promettent livrer* […] *aux rouliers quy viendront de sa part*



Meules en fonctionnement, coupe schématique

[18] AD 91 - 2E 56/88, minutes de Jean-Louis Rué, Limours-en-Hurepoix, 1er juin 1788.
[19] AD 91 - 2E 56/1234, op. cit.

De même, le 21 juin 1670, c'est un marchand de Mamers (Sarthe), qui vient s'approvisionner ; il signe sept contrats et achète 14 meules, sur des actes dans lesquels seuls les prix de vente des meules et les noms de meuliers diffèrent, […] *Jacques Andry et Jean Roger ont présentement vandu audit sieur de Monhinot deux meulles de moulin fournies de leurs fournitures que le dit sieur de Monhinot a présentement choisies et marquez moyennant le prix et somme de quatre vingt saise livres …*

Il est à remarquer que dans la quasi-totalité de ces actes, ce sont deux carriers associés dans l'exploitation d'une carrière en commun qui signent la vente. Les mentions marginales nous indiquent qu'il s'agit d'envois fractionnés, dont nous connaissons le nom des différents rouliers chargés du transport[20].

Ici, la distance entre la carrière et le moulin est d'environ 150 km.

Nous sommes dans un schéma identique à celui identifié par Alain Belmont à Cinq-Mars-la-Pile[21] : *En principe, au-delà de 50 km, le marchand de meule prend le relais des meuniers et démarche lui-même les clients potentiels*.

Lorsqu'intervient un négociant, le meulier ne fixe pas le prix de vente mais s'engage à fournir les meules. Il n'est payé qu'après la vente de la marchandise, sur le montant négocié par le marchand. Le contrat suivant est très intéressant car il décrit d'une façon très précise le rôle de chacun.

Ainsi, le 16 septembre 1736[22] : *Furent présents Denis Grangé, marchand voiturier demeurant à Orléans,* […] *et sieur Jean Marechal, marchand carreyeur et laboureur, et sieur Nicolas Lenoble et Eustache Lenoble, marchands carreyeurs, tous demeurants en ledit lieu des Mollières* […] *ont* […] *fait le traitté qui ensuit, sçavoir que ledit sieur Grangé a promis, […] enlever et faire charier par les voitures ou autres, tous et un chacun des meulles à moullin que lesdits sieurs Marechal et Noble, promettent* […] *livrer sur les charrettes dudit sieur Grangé lorsque lesdites voitures viendront sur les carrières desdits sieur Marechal et Noble, pour estre conduites et déchargées dans la cour dudit sieur Grangé, pour estre vendüe par ledit sieur Grangé, suivant leurs valleurs, et au profit desdits partis, sçavoir que ledit sieur Grangé persevera par chaque meulle pour sa voiture trente six livres et quant à la vente et prix desdites meulles suivant la connoissance que ledit sieur Grangé donnera par écrit du marché de celuy ou celle quils les achepteront, lesdits sieur Marechal et Noble perseveront après la voiture, le prix expliqué par la lettre de voiture de chacune meulle, et le surplus de la vente et prix de chacune meulle, sera partagé, entre lesdits partis, sçavoir moitié audit sieur Grangé, et l'autre moitié auxdits sieur Marechal et Noble* […]

Ici, la distance entre la carrière et la cour du négociant est d'environ 120 km.

Nous ne connaissons pas, actuellement, la part relative de chaque type de diffusion. De même, il n'est pas précisé dans les actes le type de meule (monolithe, en carreaux prête à l'emploi, œillard et carreaux à assembler par l'acheteur...).

[20] AD 91 - 2E 56/1234, op. cit.
[21] Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, 122-4 2015.
[22] AD 91 - 2E 56/1237, op. cit.

DIFFUSION

En 1809, une enquête est diligentée sur l'ensemble du territoire concernant les subsistances, dont l'approvisionnement en pain, dans laquelle nous trouvons, logiquement, un recensement des moulins à farine.

S'appuyant sur les résultats de cette enquête,[23] indique que 10 départements se fournissent en meules aux Molières, ce qui place notre village au cinquième rang des producteurs français de meules, loin derrière La Ferté-sous-Jouarre : 46 départements. Rouen fournit 11 départements mais c'est un lieu d'approvisionnement, non un centre de production et peut-être des meules des Molières s'y vendent elles, *la Seine n'est éloignée des Molières que de 24 km*[24] *!*

Sur la base de cette enquête de 1808, Alain Belmont[25] dresse une carte des départements où l'on trouve des meules des Molières, il s'agit du Loiret, de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher, de l'Orne, de la Seine-et-Oise et de la Sarthe, en indiquant toutefois qu'avec la distance, les origines se brouillent.

Déjà, en 1758, Jean Guettard notait, dans son Mémoire sur les pierres meulières, *J'ai été en état de déterminer la nature des pierres meulières de la Rochelle, au moyen de quelques éclats de ces pierres […] elles ne se tirent pas des environs de la Rochelle, on les y transporte de Nantes, où elles descendent probablement par la Loire, puisque ces pierres portent à la Rochelle & dans le bas Poitou le nom de Parisis ; ce qui sembleroit désigner qu'elles viennent des environs de Paris : il y a lieu de penser cependant qu'elles ne sont appelées ainsi que parce que venant d'un lieu éloigné, qu'on a cru être du côté de Paris, on leur a imposé un nom qui pouvoit désigner le lieu d'où on les tiroit. À Houlbec, on donne le nom de pierres meulières parisiennes à une sorte de ces pierres, que les ouvriers prétendent se tirer d'un endroit appelé la Meulière, & qu'ils croient être peu éloigné de Paris.*

L'acte de 1736, concernant les meulières acheminées chez un négociant à Orléans, pourrait tout à fait correspondre à ce schéma de diffusion…



La croix Valentin :
deux meules servent d'embase à la croix

[23] Owen WARD, *Meules à grains*, Actes du colloque international, La Ferté-sous-Jouarre, 16-19 mai 2002, p 279.
[24] A. BELMONT, *La Pierre à Pain*, T2, p 306.
[25] Op. cit., T1, p 202.

PLACE DES MEULIERS DANS LA SOCIÉTÉ VILLAGEOISE DES MOLIÈRES

Il est impossible de dissocier les meuliers du reste de la population locale, ne serait-ce que par l'importance du nombre d'hommes exerçant cette profession. En 1692, leurs noms apparaissent dans 53,66 % des 41 actes d'état civil.

Compte tenu de la multitude des petites carrières, les relations avec les propriétaires de terrains pour les permissions de fouilles tendent également à intensifier les liens entre tous les membres du village.

La profession de meulier n'induit, en elle-même, ni notabilité particulière, ni aisance de fait ni, à l'inverse, position subalterne sur l'échiquier social. Les contrats de mariage sont divers en valeurs et en biens. Il en est de même des inventaires après décès.

En revanche, la forte représentativité des meuliers entraîne, en toute logique, une forte présence dans les instances locales.

La fonction de bedeau est bien souvent assurée par des carreyeurs : Étienne Morand de 1725 à 1741 puis son fils, Étienne Morand vers 1742, Vincent Hucheriot de 1755 à 1782…

Les commis notaires sont également fréquemment issus de ce milieu, tels François Jamin en 1723, Louis Quiclet en 1730, d'ailleurs identifié « carreyeur et commis notaire » en août 1731, Nicolas Bordier en 1745, également syndic de la paroisse en 1761…

Il en est de même des maîtres d'école : Noël Behot, (fils de carrier), de 1762 à 1770 ; Étienne Morand en 1743, 1745, puis précepteur de la jeunesse en 1745 et 1746 ; Jean Barthélémy Roussin, à plusieurs reprises entre 1772 et 1809…

Il est également à noter que le premier maire élu, en 1790, est Louis Denis Bordier, carreyeur.

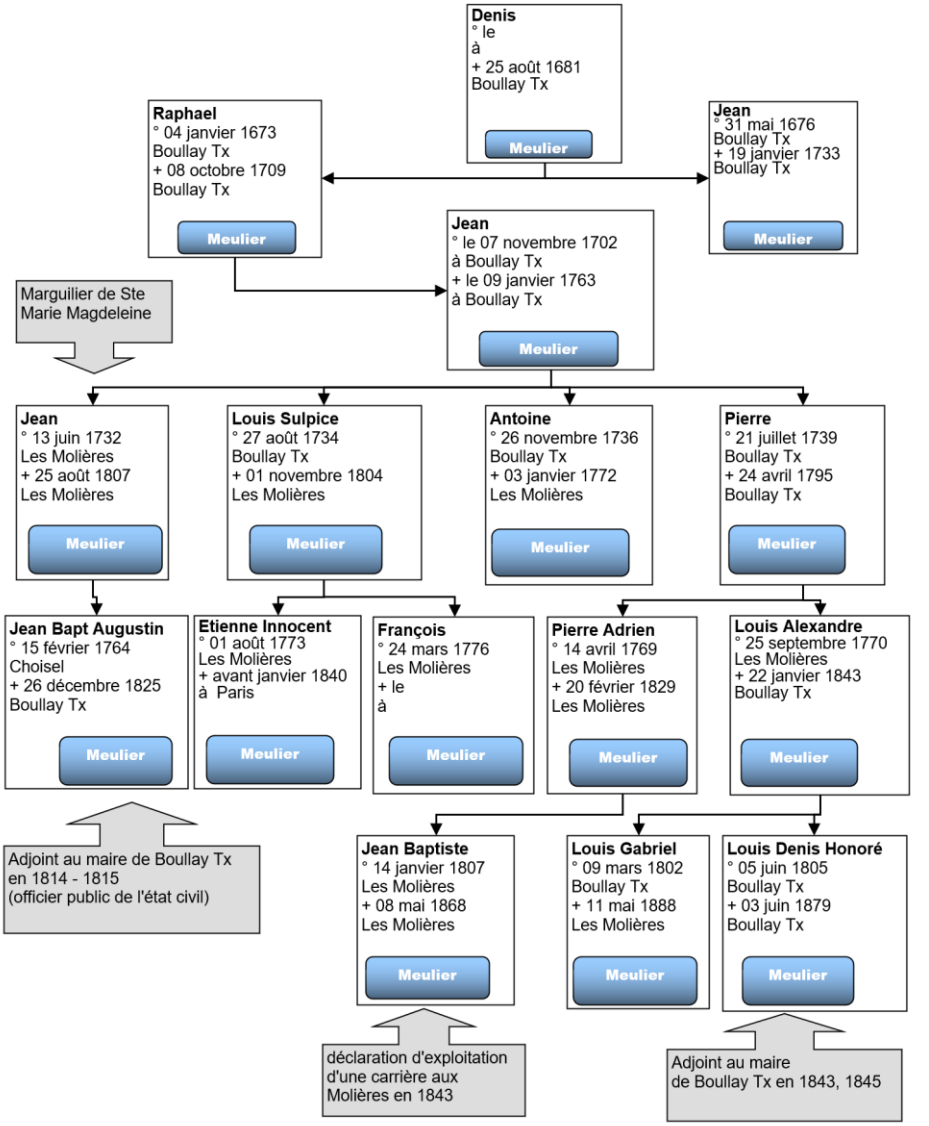
Ces meuliers habitaient le village, mais nous ignorons, en l'état actuel de nos recherches, la part respective de l'agriculture et de l'activité meulière.

Les Fleureau, meuliers de père en fils

Famille dont l'implantation moliéroise est attestée depuis 1537[26] par Jehan, laboureur, les Fleureau sont l'une des quelques « dynasties » de meuliers que nous avons pu reconstituer, demeurant aux Molières ou aux Troux (actuellement Boullay-les-Troux), selon l'attache du foyer. Les deux villages sont voisins et, d'ailleurs, ils se partagent les carrières Saint Jean.

Le plus ancien meulier actuellement connu dans la « dynastie » est Denis, et, si l'on s'en tient à sa descendance directe, nous constatons une présence ininterrompue depuis le règne de Louis XIV d'environ 350 années, dont six générations et deux siècles à façonner des meules à moulin.

[26] Terrier, BNF ARS-MS-6523.



Le tableau ci-dessus n'est, en aucun cas, une généalogie au sens strict du terme. N'y figure qu'une partie de cette descendance. Nous avons choisi de mettre en valeur la notion de « meulier » et la transmission de cette tâche au fil des générations. Il n'apparaît aucune fille, car aucune n'exerçait cette profession, mais elles pouvaient hériter d'une carrière en biens propres. Les fils partant vers d'autres professions n'ont pas été, non plus, pris en compte.

Il est d'ailleurs surprenant de constater que, lorsqu'un fils ne suit pas la voie de son père en devenant meulier à son tour, les descendants, tant enfants que petits-enfants, ne sont pas, eux non plus, meuliers. Les métiers qu'ils exercent sont divers, journalier, cordonnier, cultivateur, marchand, tailleur d'habit, maçon, treillageur, laboureur, charretier, charron, garde champêtre… Trois d'entre eux signeront les cahiers de doléances en 1789 (deux aux Molières et un

aux Troux), deux autres seront commissaires répartiteurs des impôts en 1797 et 1798 (un aux Molières et un aux Troux).

Pierre Fleureau, né en 1739, exerçait en même temps la profession de cabaretier. Peut-être le travail de la pierre permettait-il cette polyvalence, ou bien employait-il d'autres carriers ?

Ces familles de meuliers sont très bien insérées dans le tissu local dont ils étaient l'une des composantes essentielles, comme en atteste la lecture de l'état civil.

LA FIN, L'OUBLI



Carte postale éditée par le café Boursault, archives communales

Encore florissante en 1830, l'activité meulière semble décliner rapidement ainsi que le montre la situation rapportée ci-dessous[27] :

Des exploitations illicites dans la commune des Molières :

Vers 1840, la commune des Molières est le centre d'une triple exploitation : on y extrait à la fois de la meulière pour les constructions, du grès pour les pavés et de la meulière pour meules de moulin.

Or, aux termes d'un arrêté préfectoral du 27 février 1830, les exploitants de carrière doivent faire une déclaration de leur activité mais aucun exploitant des Molières ne s'est acquitté de cette obligation.

En 1843, l'ingénieur des Mines prend un arrêté mettant en demeure les exploitants de carrières de la commune des Molières de faire la déclaration prescrite par l'arrêté de 1830. Cette injonction est transmise aux intéressés par l'intermédiaire du maire.

[27] AD 91 - 8S5, op. cit.

La réponse du maire au sous-préfet de Rambouillet nous permet de savoir qu'il y a alors 12 exploitants de carrières sur la commune, deux d'entre-eux exploitant plusieurs carrières.

Par cette réponse du maire, on apprend surtout qu'à cette date, il n'y a plus que cinq maîtres carriers, – dont Jean-Baptiste Fleureau – qui se consacrent à la fabrication de meules aux Molières, parmi les autres, un seul produit du grès et les autres de la meulière à bâtisse[28].

À la même époque, Sénarmont fait état de 19 carrières de meulière aux Molières, sans distinguer les meules de la pierre à bâtisse[29].

En rapprochant ces données, on peut en conclure que sur 19 carrières, une produit du grès, 13 de la meulière à bâtisse et cinq seulement des meules. Désormais, l'activité meulière est devenue secondaire.

Cependant, en 1867, il y a encore un dernier irréductible[30] :

Le nommé Lenoble Jean Baptiste, propriétaire aux Molières, [...] *a l'honneur de vous exposer très respectueusement que, depuis 15 ans, il exerce audit lieu, la profession de maître carrier, pour extraction de grosse meulière que, notamment, depuis le mois de mai 1866, il exerce la dite profession sur une carrière à ciel ouvert sise terroir des Molières, lieu-dit le Bois de Solligny,* […] *appartenant à madame la Comtesse de Thelusson, qui lui a concédé le droit d'extraction sur une surface de 42 ares 21 centiares, trois mètres de profondeur au plus* […] *; que, jusqu'à ce jour, s'il a exploité sans être muni d'une autorisation préfectorale, c'est qu'il ignorait complètement les dispositions de la loi à cet égard, ce qu'il regrette de n'avoir pu accomplir ; et, qu'en agissant ainsi, il ne faisait que comme tous ceux qui, avant lui, avaient extrait de la grosse meulière pour meules à moulins, sans être par eux porteurs d'une autorisation de monsieur le Préfet et sans savoir qu'elle leur fut nécessaire…*

Le déclin de la production de meules aux Molières est sans doute dû à l'épuisement du gisement. En effet, malgré l'apparition de nouvelles techniques (les meules à cylindre), on continue à faire des meules à la Ferté-sous-Jouarre et à Épernon jusqu'en 1940, soit encore pendant un siècle[31].

Avec la fin des meules, le métier de carrier aurait pu disparaître aux Molières mais il a connu un nouvel essor grâce à l'ouverture de carrières de grès et de meulière à bâtir ; ainsi Sénarmont y recense 72 carriers en 1844[32].

Cette nouvelle activité a effacé l'ancienne dans la mémoire des habitants.

---

[28] AD 91 - 8S5, op. cit. 22 mars 1843.

[29] Henri de SÉNARMONT, *Essai d'une description géologique du département de Seine-et-Oise*, Paris 1844, dans Cahier N° 8 de *La maison de banlieue et de l'Architecture*, p 12.

[30] AD 91 - 8S5, op. cit., 28 août 1867.

[31] Jean-Paul DUC, *Carriers et meuliers de la région d'Épernon*, p 70.

[32] Op. cit. p12.

Le destin tragique d'Anisson Dupéron Imprimeur du Roi, Seigneur de Ris-Orangis (1749-1794)

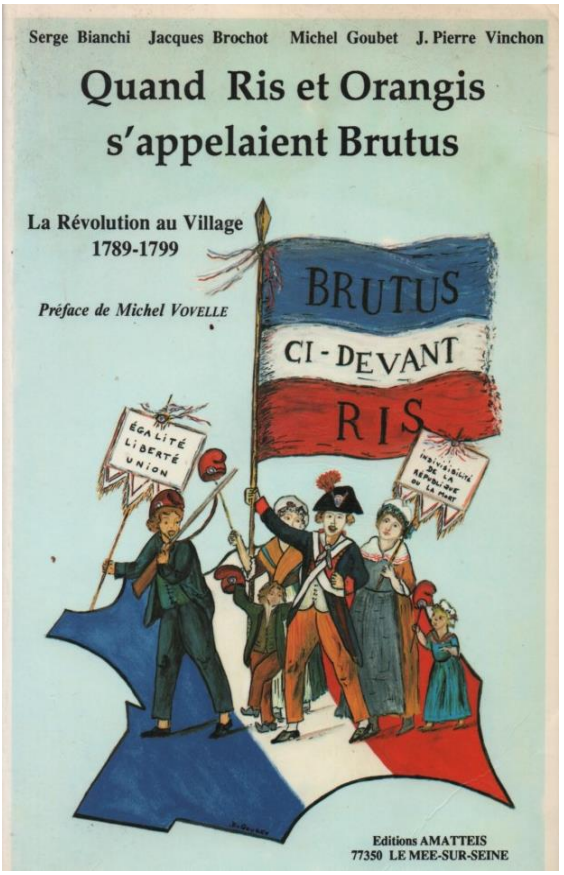
Serge BIANCHI[1]

Le 25 avril 1794 (7 floréal an II), Étienne-Alexandre-Jacques Dupéron, ci-devant seigneur de Ris et Orangis, est guillotiné sur la place de la Révolution (actuelle Concorde). C'est l'épilogue d'une lutte tragique pour la détention du pouvoir local, que l'on peut suivre, presque jour après jour, après la formation de la première municipalité de Ris, dès août 1787. « L'affaire Dupéron », éclairée par des archives complémentaires, municipales, départementales, nationales, est révélatrice des changements que la Révolution française a opéré en matière d'exercice du pouvoir local dans les « communes » de France. Les sept années de luttes politiques et sociales à Ris et Orangis, marquées par le conflit entre Dupéron et Guillaume Raby, premier maire élu, le 11 janvier 1790, en application de la loi de décembre 1789, témoignent de la radicalisation des rapports de force dans un village de 500 habitants, dont les échos ont retenti sous les voutes des assemblées nationales, Constituante, Législative et Convention ! La biographie de Dupéron dépasse alors la seule personne du directeur de l'Imprimerie royale française en illustrant les mutations politiques et sociales apportées par la Révolution française, à travers le conflit (mortel) entre les partisans de Dupéron, dernier seigneur de Ris et Orangis et ceux de Guillaume Raby, premier maire de la commune révolutionnée.

Nous présenterons cette lutte en trois parties, centrées sur la personnalité de Dupéron. Les prémisses de l'affrontement, entre août 1787 et l'élection du 11 janvier 1789, avec la formation de groupes de pression structurés, révèlent des antagonismes profonds. Les luttes pour le pouvoir municipal, le contrôle de la garde nationale et celui du pouvoir religieux s'exacerbent jusqu'à l'élection de la Convention nationale, en septembre 1792. Enfin, les dénonciations de Rissois entraînent l'exécution de Dupéron et de deux de ses partisans rissois, Lescoffier et Lebault.

---

[1] Serge BIANCHI, *L'Essonne, l'Ancien Régime et la Révolution*, colloque cité, 1990, Maury Imprimeurs, 1991, page 184. *Communes de l'Essonne sous la Révolution* : *Essai de bilan cartographique des comportements* : *L'Essonne, l'Ancien Régime et la Révolution* 1990, Maury Imprimeurs, 1991, pages 193-202.



LE HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR DE RIS ET ORANGIS

Né à Paris au milieu du siècle des Lumières (1749), fils du directeur de l'Imprimerie royale, créée en 1640 et installée au Louvre, Étienne-Alexandre-Jacques Dupéron appartient à une famille célèbre d'imprimeurs-libraires, depuis le XVII[e] siècle. Il est qualifié de « haut et puissant seigneur » dans les actes officiels, surnommé Jacques III, comme appartenant à cette dynastie d'imprimeurs, les Dupéron, originaires de Lyon, anoblis sous Louis XIV. Il réside comme ses prédécesseurs dans un hôtel parisien, proche du Louvre où il exerce sa profession d'imprimeur, sans appartenir à la communauté des libraires et imprimeurs parisiens.

Ce titre lui confère un statut, un titre, des prérogatives et des privilèges considérables, confirmés régulièrement par lettres patentes : être attaché à la Maison du Roi, être supérieur à ses collègues imprimeurs, être exempté de certains impôts, imprimer les actes et édits royaux et … les vendre.

Il est réputé pour certaines innovations techniques, à partir du moment où il s'associe à son père, dès 1765, à l'âge de 26 ans. En 1783, il se signale par des innovations techniques remarquables, dont l'invention autoproclamée d'une presse à bras à un coup, présentée à l'Académie royale des sciences et publiée en 1785, comme « nouvelle presse exécutée pour le service du roi ! » Il est reconnu

pour d'autres innovations techniques, tel un apprêt pour « blanchir et adoucir le papier », la même année 1785. Il produit dès 1787 des papiers à base de végétaux dans des moulins situés près de Montargis, appartenant à son associé. C'est alors qu'il succède à son père comme Imprimeur royal au moment de la Pré-Révolution, en 1788, avant d'établir à Versailles une succursale de l'imprimerie du Louvre, en rachetant l'imprimerie « du cabinet du roi » de la veuve Hérissant et son privilège. Il publie alors la correspondance des États généraux. Lors de son apogée, l'Imprimerie royale d'Anisson Dupéron compte 80 presses ! En octobre 1790, il est l'auteur de plusieurs mémoires relatifs à l'impression des assignats. Le 12 novembre 1791, il imprime une circulaire concernant l'abonnement des autorités locales aux décrets de l'Assemblée nationale (Législative).



Presse d'imprimerie inventée par Anisson Dupéron, admirée par Beaumarchais et Benjamin Franklin

De façon plus étonnante, il édite une lettre le 25 septembre 1793, en pleine tempête personnelle, comme Directeur de « l'Imprimerie nationale » (sic) adressée au comité civil de la section du Panthéon français, au moment de l'installation de la Convention nationale. Il possède alors une fortune et une réputation indéniables, ayant acheté à un confrère une collection unique de 133 manuscrits rares[2]. C'est donc ce notable, si important dans l'édition nationale, qui devient le protagoniste principal du conflit politique et social du village et de la commune de Ris-Orangis, entre l'élection de la première municipalité contemporaine (1788) et son exécution au printemps 1794.

« Nulle terre sans seigneur » : c'est la coutume qui prévaut en Île-de-France à la fin de l'Ancien Régime. Anisson Dupéron est ainsi seigneur de Ris, Orangis, fiefs acquis par sa famille, achetés au marquis de Bombelles (Ris) et au marquis de Faucon (Ris). Il en est aussi le principal propriétaire, avec plus des trois quarts de la superficie des deux villages, dont deux fermes de plus de 300 arpents à Orangis (120 hectares), louées à ses fermiers, François Cadier et Nicolas Haudry, et la ferme seigneuriale de Ris, tenue par le régisseur Lescoffier, son intendant et principal employeur local. Comme nombre de grands seigneurs, il réside en été dans son château rissois et le reste de l'année dans sa résidence parisienne. Ses intérêts sont donc délégués à son intendant et à son régisseur, Nicolas Lebault, âgé d'une trentaine d'années. De nombreux journaliers et manouvriers travaillent les terres et les fermes du seigneur et dépendent de son bon vouloir.

Il mène une vie fastueuse entre ses deux résidences. Prenons le mariage d'une de ses filles, le 14 juillet 1783, célébré dans la chapelle du château de Ris par le curé Deschamps, docteur en théologie et l'évêque de Poitiers. De « hauts et puissants seigneurs » qui ont paraphé l'acte de mariage assistent à la cérémonie. Tout semble sourire à Dupéron, en 1788 : « noblesse, fortune, un rang des titres » ainsi que la réputation d'homme des Lumières. La Révolution au village va rebattre les cartes et faire connaître la commune de Ris (Orangis) jusqu'à Versailles et Paris[3].

LA « RÉVOLUTION MUNICIPALE » REBAT LES CARTES

D'une part, Dupéron profite des débuts de la Révolution constituante, en exerçant le monopole de l'impression de milliers de lois, tirées chacune à 5 000 exemplaires, pour être connues dans tout le royaume, départements, districts, cantons, voire communes. De l'autre il doit faire face à une opposition menée par des notables rissois, contre les privilèges seigneuriaux. Le premier signal d'alerte est l'élection de la première municipalité moderne en 1787, qui se réunit régulièrement et tient ses archives à partir de mai 1788. Le syndic est un épicier, Gabriel Salin, élu le 12 août 1787. Ses adjoints sont aisés : aubergiste (Bezault), entrepreneur en bâtiment (Guillaume Raby) … Lors de la rédaction des cahiers de doléances de Ris, en avril 1789, ils vont remettre en cause les abus (à leurs yeux) du régime seigneurial, voire féodal. Huit articles sur 57 mettent directement en

[2] Inventaire de la collection Anisson, Paris, 1900, 2 volumes, par Ernest COYECQUE.

[3] Jean-Pierre VINCHON, *Lutte pour les pouvoirs à Ris-Orangis*, 89 en Essonne, n° 7, Nouveaux pouvoirs et citoyenneté, pages 25-29.

cause Dupéron, ce qui peut sembler paradoxal pour celui que l'abbé Guiot, curé de Corbeil, qualifie de « meilleur des hommes…Ce n'est pas là de ces gentilhommes/ Tout hérissé de féodalités… », « d'une candeur tendre, aimable et parfaite »[4]. Le cahier demande que le seigneur paie la confection des terriers, contenant les redevances de ses « censitaires » (article 6) ; que les titres seigneuriaux soient vérifiés « lorsqu'ils ont été obtenus injustement contre leurs vassaux » (article 2) ; que les droits réels soient fondés sur des « titres valables » (article 4) ; que le seigneur supprime ses colombiers et abatte ses pigeons (article 11) ; qu'il ne puisse nommer lui-même un procureur fiscal pour contrôler les impôts ; qu'il rende à la commune des « carrières d'argile » (article 7) ; enfin, qu'il renonce au privilège du contrôle du bac de Ris, sur la Seine, entre Ris et Draveil, qui lui rapporte 800 livres par an (article 9), au détriment des intérêts de l'État ! Autant dire qu'au printemps 1789 un bras de fer est engagé entre Dupéron et les 27 Rissois qui ont signé ces doléances[5].



Passage du bac au hameau de la Borde
(Aquarelle de J. Clavreul)

[4] Almanach de Corbeil, poème cité dans *Quand Ris et Orangis s'appelaient Brutus*. *La Révolution au village*, Amatteis, 1989, pages 287-290, annexe 9.

[5] Cahier de doléances de Ris, différent de celui d'Orangis, AD 91, cité dans *Quand Ris…*, pages 299-302. Pour une vue d'ensemble sur les revendications des communes de l'Essonne, 89 en Essonne, l*e temps des doléances*, numéro 2, avril 1989, 90 pages.

Ce bras de fer se poursuit lors de la mise en place de nouveaux pouvoirs au sein des communes : ceux de la municipalité et de la garde nationale. Les tensions politiques du village de Ris vont s'afficher dans les institutions politiques et administratives mises en place par l'Assemblée constituante ; au canton, au district, au département et jusqu'à l'Assemblée nationale ! Anisson Dupéron semble en position de force, par les appuis politiques que lui offrent ses « pairs », tel le comte de Clermont-Tonnerre[6], député à la Constituante, porte-parole des Monarchiens et président du « bureau intermédiaire » de Corbeil ; voire le général Lafayette, commandant de la garde nationale ! Mais le « parti » qui lui est hostile s'appuie sur une stratégie politique tout aussi efficace.

Une « guerre civile » au village ?

Jusqu'au 1er juillet 1790, la tension ne cesse de monter entre les partisans de Dupéron et ceux de Guillaume Raby, les deux principaux protagonistes de cette « guerre civile » au village de Ris. Les litiges se manifestent quant à la direction des deux institutions majeures mises en place par la Constituante : la municipalité et la garde nationale. Le « massacre » de Ris est l'aboutissement de cette lutte locale pour le pouvoir, d'une « tragi-comédie » en cinq actes.

Premier acte : Les vignes du seigneur

Le 28 septembre 1789, l'assemblée villageoise se réunit pour constater la présence d'hommes armés au service de Dupéron dans les vignobles appartenant à des Rissois. Elle délègue deux élus (le syndic Sallin et Raby) et deux gardes messiers, chargés de la surveillance des terrains avant la récolte, auprès du ci-devant seigneur. Celui-ci décline toute responsabilité et renvoie la délégation, qui proteste : « leur vie et leurs biens sont dans le plus grand risque ». Une dizaine de jours plus tard, l'un des partisans de Dupéron (Lechantre) est arrêté, déféré à la prison de Ris, puis dans une geôle parisienne. Moins d'un mois plus tard, un représentant parisien se déplace à Ris pour entendre les doléances de Dupéron, dont « le manque d'égard » des habitants à son encontre. La municipalité en place conteste cette « démarche indigne », et la libération prématurée de Lechantre. Le décor est planté.

Acte deux : le contrôle de la garde nationale[7]

Le 24 octobre 1789 est élue la garde nationale de Ris, lors d'une élection très large, en présence de 52 habitants, près du double de l'assemblée des doléances. Il s'agit de mettre en place le second pouvoir villageois, pour les hommes âgés de 21 ans. Cette élection est précoce, en raison des tensions latentes. Son major est le citoyen Vatar, proche de Sallin et de Raby, Mais le 20 novembre, la municipalité dénonce les manœuvres de ceux qui veulent former une autre garde

[6] « Ce Clermont, vertueux personnage », selon l'abbé Guiot !

[7] L'ouvrage de référence est : *La Garde nationale entre nation et peuple en armes. Mythes et réalités, 1789-1871*. Roger DUPUY (sous la direction), Serge BIANCHI (sous la direction), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

nationale en « débauchant » les gardes « officiels », et nommer comme commandant Anisson Dupéron. Ils ont signé une pétition de 30 Rissois, pour refuser le service et destituer la municipalité en place, pétition proposée par le curé, Galopin de la Mazure, et son vicaire Parent. L'autorité religieuse vient au secours de l'autorité seigneuriale pour prôner la désobéissance civique. Quand un fauteur de trouble est arrêté pour refus de servir dans la garde, un tambour rend son instrument après avoir subi des menaces de Lescoffier, le concierge de Dupéron. Dans le même temps, huit cavaliers de la maréchaussée patrouillent dans Ris, logés par la commune, sur ordre d'un ami de Dupéron, le ministre de la Guerre La Tour du Pin. La municipalité en place fait porter deux lettres au ministre de la Guerre et à l'Assemblée constituante. Une réunion est fixée au 20 décembre, sous contrôle du comte de Clermont-Tonnerre, qui préside la commission intermédiaire de Corbeil, organe de décision avant la mise en place des communes et des départements. Le commandant national de la garde, le marquis de Lafayette, semble soutenir le parti de Dupéron. Mais les gardes nationales locales, de Villeneuve-Saint-Georges, Grigny, Savigny-sur-Orge, Épinay-sous-Sénart et Yerres proclament leur soutien à la garde de Ris et leur méfiance à l'égard de Clermont-Tonnerre, accusé de parti-pris et d'ingérence dans les affaires de la commune. 30 citoyens signent une pétition réclamant l'arbitrage de la Constituante, pièces à l'appui. Ils contestent une autre pétition, émanant de Dupéron et de 68 signataires, dont des « femmes en puissance de leur mari (sic) … », une troupe « composée d'inconnus, de vachers, garçons bouchers, domestiques non taillables », à côté d'une dizaine de citoyens actifs ! Quatre députés de la commune, dont Sallin et les officiers municipaux sont chargés de porter la pétition à la Constituante, pétition imprimée à 1 000 exemplaires pour être diffusée dans la communes proches.

Cette « lutte civile » pour le contrôle de la garde nationale de Ris précède un second conflit majeur pour le contrôle du pouvoir municipal.

Acte trois : les deux municipalités rissoises

La loi municipale de décembre 1789 va entraîner de nouveaux affrontements autour de l'élection de la nouvelle municipalité de Ris, aux pouvoirs considérables.

En réalité, les Rissois procèdent le même jour à deux élections. L'une, rendue officielle par la présence des membres de la municipalité précédente se tient dans l'auberge du citoyen Bezault, ancien officier municipal. Elle regroupe 27 citoyens payant les 10 livres d'imposition, dans les formes prescrites par la loi. On élit d'abord le maire au suffrage direct. Guillaume Raby, entrepreneur en bâtiment, rallie la majorité des suffrages. Il est secondé par deux officiers municipaux, chirurgien (Jacques Gravier) et aubergiste (André Alland) ; par six notables, dont l'ancien syndic Gabriel Sallin ; et par le procureur de la commune. Cette élection aurait été légale, si une autre élection ne s'était déroulée, simultanément, dans l'église de Ris[8], à l'instigation du curé Delamazure, principal soutien de Dupéron. Le second maire est le directeur de la poste aux lettres, Nicolas Marchand. Les

[8] *Quand Ris et Orangis s'appelaient Brutus*, op. cit. page 85.

deux officiers sont un épicier et un aubergiste ; le procureur, un boulanger. En réalité, cette seconde assemblée, en nombre comparable de votants aurait été composée, selon la municipalité Raby « de gens répudiables, qui ne peuvent avoir le titre de citoyens actifs, tous fermiers de Dupéron ou rattachés à lui par des intérêts particuliers »[9].

Cette municipalité prétend être la seule légale et introduit un recours devant la Constituante, recours examiné entre autres, en commission, par le fameux docteur Guillotin et par le vicomte de Noailles, célèbre depuis la nuit du 4 août 1789 pour sa proposition d'abolir les privilèges. La commission annule les élections du 11 janvier et convoque tous les citoyens Rissois à une nouvelle élection, le 23 mars 1790, sous le contrôle d'un député, Meusnier-Dubreuil[10] et… des gardes nationales de Villeneuve-Saint-Georges (chef-lieu de canton) et de Ris, qui filtrent l'entrée des 56 citoyens « actifs reconnus », sans difficultés apparentes. Tout paraît légal… lorsque se présente au seuil de l'église… Anisson Dupéron en personne, et 10 de ses partisans. Meunier Dubreuil se trouve devant un cas de conscience. Sur les 67 présents, les 11 derniers sont refusés par le bureau pour des raisons de domicile, de domesticité, de dettes, de « démence », de « passif » ! Ils participent toutefois à l'élection du bureau et du secrétaire, avant de quitter l'église pour statuer sur leur légitimité ! Dupéron propose l'arbitrage de 12 maires des communes voisines, arbitrage refusé par Meusnier-Dubreuil, qui propose de revoter le lendemain et de « décider seul et définitivement sur les contestations » !

Tout se décide donc dans l'assemblée du lendemain, dans l'église, à 9 heures du matin !

Lors de cette nouvelle assemblée, il manque Meusnier-Dubreuil, Anisson Dupéron et ses dix partisans, ainsi que le curé Delamazure, qui refuse de tenir la présidence, dans ces conditions. Il ne reste plus que 30 présents, qui reconduisent sans hésiter les 10 membres de la municipalité Raby ! On imagine le climat dans la commune, même si la plupart des partisans de Dupéron et du curé signent finalement le procès-verbal de l'élection, un mois plus tard !

Un mémoire contre le maire circule aux environs de Ris, à la fin du mois de juin 1790, portant 43 signatures. Il est à l'initiative des deux principaux partisans de Dupéron : Lescoffier, qui paie et arme les opposants ; le curé Galopin, qui refuse de bénir le drapeau de la garde nationale, de lire au prône les décrets de la Constituante, qui est même déchu de ses droits de citoyen actif pour avoir contesté l'autorité municipale.

Acte quatre : le « massacre de Corbeil », le 30 juin 1790

La journée du 30 juin 1790 restera dans les annales de Ris et de la garde nationale. Les deux partis vont s'affronter, mais dans les rues de Corbeil, pour le contrôle de la garde nationale. Dès 8 heures du matin, Raby est menacé par un boucher rissois, avant de rencontrer le comte de Clermont-Tonnerre, commandant de la garde nationale du district. Ce dernier accepte de surseoir à l'accréditation de la seconde garde nationale, présente en nombre à Corbeil. Au moment où Raby

[9] Selon une autre source, cette assemblée secrète se serait tenue dans un cabaret de Corbeil.
[10] Député né dans la Creuse et élu dans le bailliage de Mantes au 4e tour.

consomme une bière chez un limonadier corbeillois, il est assailli par « quarante hommes » ! La suite est épique ; « il ouvrit la fenêtre et sauta dans la rue où il mit la main à son sabre…alors plus de 60 de ces hommes tombèrent sur lui et le frappèrent de coups de bâton dont il souffre beaucoup. La garde de Corbeil survenant, il remit à l'officier son sabre entièrement fracassé : il fut conduit à l'Arquebuse, où étant, M. de Clermont-Tonnerre arriva … et lui dit qu'il venait de parler à tous ces furieux ; que son intention était de ramener la paix ». La conciliation dure jusqu'à 10 heures du soir ! Une rixe éclate entre les partisans de Dupéron et ceux de Raby, provoquant la mort (accidentelle) d'un partisan de la municipalité, le père Moutier. Les pierres volent, les fusils et les baïonnettes s'affrontent. Deux versions s'opposent. Celle de Lescoffier, qui fait état de menaces de mort contre les « aristocrates », par les gardes nationaux commandés par le major Vatar, à la recherche de cartouches. Et celle de Vatar, qui accuse les hommes de main de Lescoffier d'avoir « assassiné » deux gardes « couverts de sang, ayant d'énormes blessures à la tête, au front ».



Rixe entre Rissois à Corbeil, le 30 juin 1790, le maire Guillaume Raby à terre

Acte cinq : Dupéron « réconciliateur »

Il a fallu un mort et une rixe pour que la paix soit, provisoirement rétablie, à l'initiative du ci-devant seigneur. Le lendemain de la rixe, 2 juillet 1790, Dupéron se rend à l'église et signe un « pacte d'union ». Galopin accepte de bénir les drapeaux de la garde nationale réunifiée, dont le chef « honoraire » est désormais… Dupéron, qui porte, enfin, la cocarde nationale ! Il prête serment, avec l'auditoire « à la Nation, à la Loi et au Roi » et prononce un discours d'apaisement : « il a invité tous les citoyens à une réconciliation générale ; il a annoncé qu'il renonçait, sincèrement, à toutes ses prétentions antérieures ; qu'il reconnaissait comme bonne, justement et légalement constituée la municipalité actuelle ; qu'il priait tous les citoyens attachés à son parti d'en faire autant … il a prié que tous les malheurs passés soient oubliés » ! Miracle : Dupéron ouvre le bal avec… la citoyenne Raby, l'épouse de son ennemi ! Le roi et le ministre sont avertis de cette réconciliation. Le 10 juillet est célébrée la mémoire des victimes de la rixe. Et, le 14 juillet, la fête de la Fédération, qui semble sceller à Paris une réconciliation nationale, se déroule dans le château de Ris, où tout le village prête le serment fédératif et signe le nouveau pacte d'union des Rissois ! La tragédie s'est transformée en liesse villageoise, reproduite le 8 août par le châtelain.

Le grand perdant de ce petit « miracle » est Lescoffier, arrêté le 25 août, transféré un moment au Chatelet pour avoir comploté contre la municipalité Raby, et lâché par son maître ! Il quitte d'ailleurs le village, le 2 décembre 1790, avec le qualificatif de « vrai tyran » ! La page semble tournée. Le 4 décembre 1791, une société des Amis de la Constitution est fondée, regroupant un tiers des citoyens actifs de la commune, comprenant des partisans des deux anciens partis, se réunissant les dimanches et les jours de fête. C'est l'une des premières sociétés populaires villageoises du district de Corbeil, témoignant de l'intensité de la mobilisation civique précoce des Rissois[11].

Ainsi semble se terminer la guerre civile au village de Ris, bientôt réuni à Orangis.

DE LA PAIX CIVILE AU PROCÈS DUPÉRON !

Un consensus fragile ?

La trêve semble durer près de deux ans[12]. Guillaume Raby reste maire de la commune, réélu le 15 janvier 1792, tandis qu'Anisson est à la tête de « sa » garde nationale, le 14 juillet 1792. Raby fait état des sentiments civiques de Dupéron, le 25 août 1792, en pleine tourmente politique et militaire, après la révolution du 10 août : « fonctionnaire public en sa qualité de commandant du bataillon [il] mérite de conserver l'estime publique ». Il est vrai que l'Imprimeur du Roi connaît des difficultés politiques. Le 4 juillet 1792, il est inculpé par l'Assemblée législative

[11] Serge BIANCHI, *Enquête sur 63 sociétés populaires*, 89 en Essonne, N° 7, Nouveaux pouvoirs et citoyenneté, pages 41-46.

[12] Malgré un litige important à propos du bac de Laborde, qui provoque une pétition des communes de Ris et de Draveil. Le district de Corbeil donne raison à Venteclef, le passeur payé par Dupéron, en janvier 1792. *Quand Ris…*, op. cit. page 100.

pour avoir imprimé un arrêté inconstitutionnel du département de la Somme. Il conserve un moment son titre d'imprimeur de la République française avant d'être démis de cette fonction et de se retirer sur ses terres rissoises à l'automne 1792.

La patrie est en danger face à l'invasion prussienne. La féodalité est en passe d'être abolie. Les citoyens français vont élire la Convention, qui proclame la république le 21 septembre 1792. À cette date, Guillaume Raby, épuisé par cinq années de gestion de la commune, a donné provisoirement sa démission, le 7 septembre. Il ne se représente pas aux élections de décembre 1792, qui voient siéger une municipalité pacifiée, où les anciens partisans de Dupéron sont aussi nombreux que les anciens partisans de Raby et Sallin ! La paix civile a succédé à la guerre civile au village.

L'affaire Lebault-Dupéron

18 août 1793 : l'intendant-régisseur de Dupéron, Nicolas Lebault, ancien secrétaire greffier de l'administration du district de Corbeil, fait l'objet d'une dénonciation comme « accapareur de bois ». Il est visé par le Comité de surveillance de Ris, fondé le 12 mai 1793, et comprenant des partisans de Raby et Sallin. Le 21 août 1793, Lebault est déféré devant le tribunal révolutionnaire de Corbeil, qui instruit l'affaire impliquant Anisson Dupéron. D'un côté, la municipalité se déclare incompétente pour juger le ci-devant seigneur. De l'autre, le comité de surveillance charge Dupéron, en faisant l'historique des conflits depuis 1787 ! Si Lebault est blanchi par le tribunal criminel de Corbeil, le 5 octobre 1793, Raby est mis en cause par le juge de paix du canton pour propos calomnieux envers Dupéron. En retour, il se présente à la Convention pour plaider sa cause, sans résultat immédiat. Mais la machine judiciaire se met en marche, lorsque Raby est autorisé, le 19 octobre 1793 à se rendre au Comité de Sûreté générale de la Convention à Paris, pour accélérer la procédure de mise en cause de « l'accapareur ». Simultanément, la délégation rissoise est admise, avec les honneurs à la séance du club parisien des Jacobins ! Le lendemain est formée La Société populaire de Ris, qui succède aux Amis de la Constitution, avec une majorité de citoyens hostiles à Dupéron. Ce dernier tente alors de rallier à nouveau ses partisans pour désamorcer les travaux de la commission d'enquête relatifs à l'accusation d'accaparement. La guerre civile reprend, mais Dupéron n'a plus les cartes en main. Les nouveaux pouvoirs, nationaux (Sûreté générale, Convention, Jacobins) et locaux (Comité de surveillance et Société populaire) sont en mesure de provoquer la chute conjointe de l'ancien seigneur et du curé de Ris, dénoncé à la Convention par la Société populaire, en octobre 1793, ou le 10 brumaire an II, selon le nouveau calendrier républicain. Raby, membre du Comité de surveillance et de la Société populaire se fait le procureur d'Anisson et du curé Bisson. Le 3 novembre, des scellés sont posés sur le château de Dupéron, qui sent le vent tourner. Le 14 décembre, Dupéron déclare regretter de n'avoir pu assister à la fête philosophique de Ris-Brutus, célébrée solennellement le 10 décembre précédent

(20 frimaire an II), sous la direction de son « major général », le citoyen Raby[13]. Il est déjà trop tard !

LE PROCÈS ET L'EXÉCUTION DE DUPÉRON

« L'affaire Dupéron » est exemplaire de l'évolution politique et judiciaire sous la Convention. Elle révèle et exacerbe des tensions antérieures pour un dénouement tragique, tout en mettant la commune de Ris-Brutus au premier plan de l'actualité.

L'instruction de l'affaire

Dupéron est arrêté en mars 1794, sur la dénonciation de Fouquier-Tinville, accusateur public auprès du Tribunal révolutionnaire, en compagnie de ses subordonnés, Emmanuel Lescoffier, Jean-Baptiste Lebault et Jean-Claude Jaquet, un homme de loi parisien, devenu son commissionnaire. Détenus un moment dans la prison de Corbeil, ils sont traduits devant le Tribunal révolutionnaire parisien le 25 avril 1794 (6 floréal an II), en compagnie de deux autres accusés : François Gouron, 35 ans, fabricant de papier peint parisien … et Louis Charlemagne Gouffé de Beauregard. En apparence irréprochable, membre de la société populaire de Villecresnes, il paie ses relations avec Dupéron lors de la « guerre civile » de 1790, quand il dirigeait la garde nationale de Corbeil. L'affaire Dupéron est traitée au tribunal à travers plus d'une centaine de pièces, réunies par l'accusateur public et par le président de la section du tribunal, Pierre Noël Subleyras. Ce dernier interroge les six prévenus le 13 mars 1794 (23 ventôse an II) dans une enquête préliminaire. Le jugement définitif est prononcé le 24 avril 1794. Au moment du procès de Georges Danton, en avril 1794, les séances du tribunal ne sont plus publiques, pour éviter des manifestations « gênantes » ! Toutes les pièces relatives au procès ont été conservées, et l'on peut retracer, heure par heure son déroulement, dramatique. Chacun tente de réfuter les charges et de « charger » ses co-accusés. Anisson, par exemple, interrogé le 15 mars, nie toute implication et met en avant son dévouement à la cause de Ris et de ses habitants (sic). Mais le piège tendu par les « sans-culottes » de Ris-Brutus se referme sur les agissements de Dupéron, de manière implacable.

Le public apprend que Dupéron, du fond de sa prison, a tenté d'acheter le soutien de Raby, par l'intermédiaire de Gouffé de Beauregard. Guillaume Raby et ses amis ont feint d'accepter les 31 500 livres proposées par Jaquet, à son domicile ou à l'auberge « de l'Égalité » de Ris-Brutus ! Les citoyens de Ris remettent la somme au Comité de Sûreté générale, et se portent témoins à charge lors du jugement final.

[13] Pour le procès-verbal et l'interprétation de la fête civique et philosophique de Ris-Brutus, Serge BIANCHI, *La Révolution et la première république au village*, pages 520-527.

Le procès final

Le 24 avril 1794, se joue le destin de Dupéron et de ses cinq co-accusés. Ils font face à huit Rissois, devant onze jurés[14] et trois juges, réputés pour leur intégrité, dont Dobsen, ancien avocat au bailliage de Châtillon-sur-Seine[15]. Les Rissois sont engagés politiquement et administrativement, comme Raby, administrateur du district de Corbeil. Des officiers municipaux en place (Auguste Legrand, 29 ans, artiste ; Louis Andry, 37 ans, épicier) ; des membres du Comité de surveillance (Nicolas Juvet, 30 ans ; Antoine Berté, 34 ans ; Toussaint Dessart, tailleur, 47 ans) ; l'archiviste du district de Corbeil (François Corp, 46 ans) ; et un journalier, (Jean-Louis Mangeon, 36 ans). On peut imaginer la tension de leurs témoignages en face d'accusés qu'ils ont fréquentés pendant tant d'années.

Au terme de ces témoignages (il n'y a plus de témoins pour la défense !), les onze jurés se retirent pour délibérer. Le président lit alors les conclusions et le verdict final, matérialisé par des bâtons, apposés sur une simple feuille.

Voici la première question (décisive) posée aux onze jurés :

« Est-il constant que depuis 1789 jusqu'au commencement de la présente deuxième année républicaine il a existé dans la commune de Brutus ci-devant Ris une conspiration tendant à allumer la guerre civile, par l'effet de laquelle les citoyens de ladite commune ont été armés les uns contre les autres et par la suite de laquelle il a été distribué des sommes considérables afin de corrompre les membres des autorités constituées de cette commune pour obtenir l'élargissement de l'un des conjurés et, par ce moyen, avilir les autorités constituées ? ».

La réponse est oui à l'unanimité : onze bâtonnets !

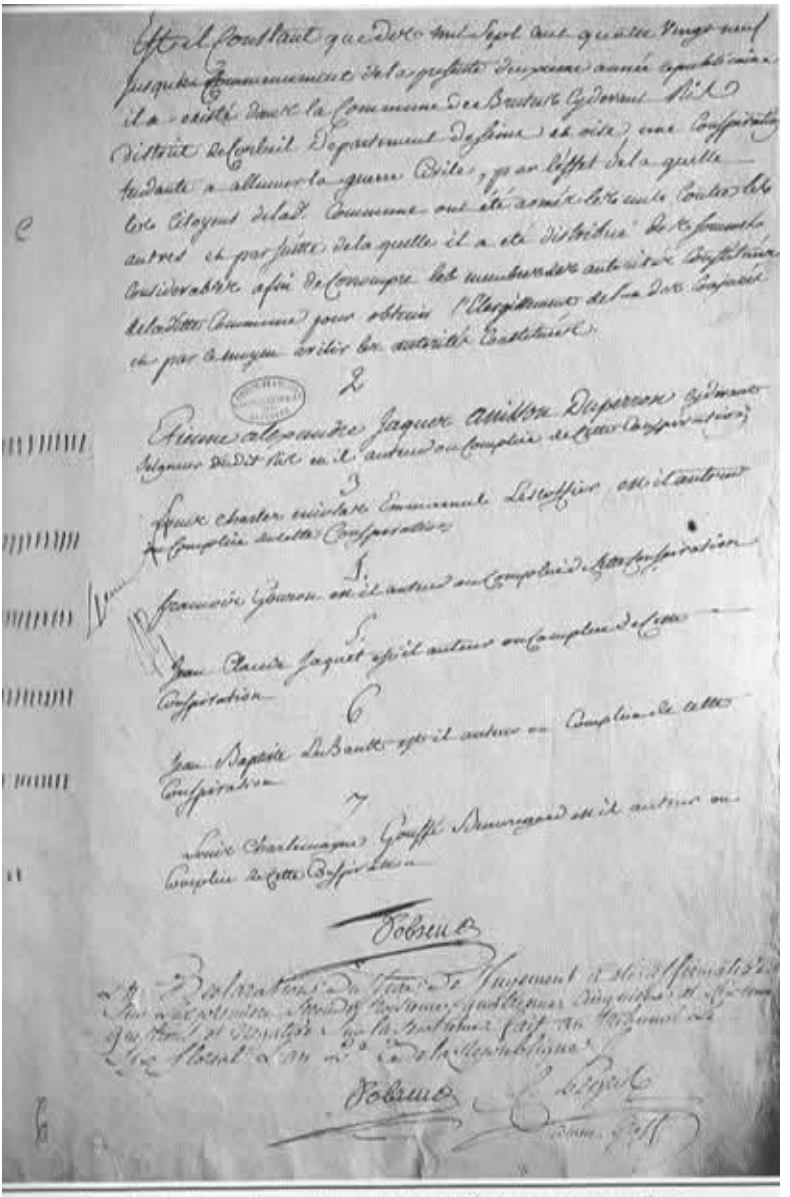
Quatre accusés sont condamnés à mort, à l'unanimité des bâtonnets … Jean-Baptiste Lebault, également, par dix bâtonnets… Louis Gouffé Beauregard est acquitté, par quatre bâtonnets sur onze, à deux voix près !

Les cinq condamnés passent la dernière nuit à la Conciergerie, attenante au Tribunal révolutionnaire.

Le lendemain matin, 25 avril 1794 (7 floréal an II), ils montent dans la charrette qui doit les mener à la place de la Révolution, actuelle Concorde, où se tient la guillotine. Habillés de blanc, les cheveux coupés, Dupéron et ses co-accusés passent par la rue Saint Honoré, non loin du couvent des Jacobins.

[14] Dont le peintre Topino-Lebrun, qui sera exécuté sous le Directoire ; et l'orfèvre Campagne, représentatif de la sans-culotterie parisienne.

[15] Maintenu à son poste après thermidor, il poussera sa conscience jusqu'à témoigner en faveur de Fouquier-Tinville !



Vote des jurés condamnant à mort Anisson Dupéron et ses complices.
(Document Archives nationales)

L'oraison funèbre d'Anisson Dupéron, ancien seigneur de Ris, Imprimeur du Roi et de la République est rédigée par un de ses amis, le libraire Nicolas Ruault, dans son Journal d'un bourgeois de Paris :

« Une des choses qui m'ont le plus affligé dans les affreuses journées dont je viens de vous parler, c'est d'avoir rencontré allant à la mort un homme de connaissance intime avec lequel j'ai été lié comme d'amitié et que vous avez vu souvent chez le président Bonneuil : M. Anisson Dupéron, directeur de l'Imprimerie royale. Je revenais des Tuileries ; de loin j'aperçois le long du

Louvre une charrette pleine de condamnés et je suis étonné du chemin extraordinaire qu'on leur faisait prendre. Que vois-je dans cette fatale voiture ? Le malheureux Anisson ! Il me reconnaît, il hausse les épaules, il lève les yeux au ciel. Frappé de stupeur, ignorant qu'il eût été arrêté, je porte mon mouchoir à mes yeux et m'appuie contre le mur. J'ai su, que par un raffinement de barbarie, on avait ordonné à la charrette de marcher par le Louvre, à la place de la Révolution, afin que cet infortuné passât, vivant encore, devant son domicile ».



La charrette conduit Dupéron à l'échafaud (dessin Jacqueline Clavreul)

ÉPILOGUE

Ainsi se termine l'affaire Dupéron, au moins sur le plan judiciaire. Elle va laisser bien des traces à Ris. Les terres du ci-devant seigneur, mises sous séquestre, puis louées à des Rissois, sont restituées à la veuve d'Anisson, non sans problèmes juridiques. Madame Dupéron revendra la propriété, amputée de 40 % de sa superficie.

Les dénonciateurs de Dupéron sont poursuivis, dès janvier 1795 par le représentant en mission Charles Delacroix, et le nouveau maire, Bidault. Ce dernier refuse des certificats de civisme au maire précédent et l'ancien secrétaire. Il fait désarmer des accusateurs de Dupéron, comme Guillaume Raby et Juvet fils, puis Berté, Andry et Galois, après examen précis des pièces de la dénonciation. Raby et Berté sont emprisonnés pour avoir fait partie du Comité de surveillance au cœur de l'affaire Dupéron ; puis relâchés en l'an IV. Tout semble enfin rentrer dans l'ordre à la fin du Directoire …

Le mot de la fin pourrait revenir à un habitant de Grigny, proclamant un mois après son exécution que « Dupéron était mort innocent et qu'il ne voudrait pas être dans la culotte de ceux de Ris ». Mais ce serait paradoxal pour ces adversaires de Dupéron, que Jacques Brochot qualifie de « sans-culottes de l'oubli[16] » !

CONCLUSION

L'affaire Dupéron-Raby nous paraît exemplaire des mutations politiques introduites par la Révolution, à tous les échelons de la pyramide administrative et des rapports sociaux au village. Au début de l'année 1790, l'unité administrative de base devient la commune. Désormais dans des villages comme Ris, « des paysans, des épiciers sont investis d'une mission publique et de tâches de plus en plus variées et importantes »[17]. Les luttes entre les deux municipalités et les deux gardes nationales de Ris, face aux pouvoirs traditionnels du seigneur et du curé, révèlent l'acuité de la révolution politique opérée par la Constituante dans des villages où des oppositions latentes s'expriment désormais au grand jour. Les municipalités modernes s'insèrent dans un réseau administratif et politique nouveau, qu'elles sollicitent, en termes d'arbitrage ou de conflit. Les cantons, pour les gardes nationales ; les districts pour les arbitrages relatifs aux municipalités accomplissent un travail remarquable, en écho aux tensions villageoises. Parallèlement les municipalités et les gardes mises en place en 1790 multiplient les relations, les pétitions, les manifestations, dont elles informent les autorités supérieures, les départements, jusqu'à l'Assemblée constituante. D'où l'intervention des gardes communales et de district dans les tensions rissoises ;

[16] Épilogue de l'ouvrage *Quand Ris et Orangis s'appelaient Brutus*, op. cit. page 263.

[17] Qualificatifs utilisés par Jacques BROCHOT, *Contribution pour un essai de définition de la sans-culotterie rurale*, *L'Essonne, l'Ancien Régime et la Révolution*, colloque cité 1990, Maury Imprimeurs, 1991, page 184. Ses critères sont « l'indépendance économique, l'intégration à la communauté, l'instruction et la culture, l'action, la recherche du pouvoir, l'appartenance à une organisation, un appareil, la dénonciation au nom de la Terreur, et la mise en cause en prairial an III, lors du désarmement des terroristes » au moment des « journées de la faim ».

d'où, également, les arbitrages de responsables du district (Corbeil), du département (Versailles) et de la Constituante quand les « partis » de Ris s'affrontent, se dénoncent et se déchirent. Les tensions entre Dupéron et Raby en sont une illustration remarquable, plaçant Ris (et Mennecy) au cœur de l'actualité révolutionnaire. L'année 1793 et l'an II relancent les conflits locaux en favorisant la mise en place de nouveaux cadres d'expression politique, comités de surveillance et sociétés populaires. Face aux pouvoirs traditionnels, ces institutions, dirigées à Ris par les adversaires (sans-culottes ?) de Dupéron[18], sont en mesure d'impliquer leurs adversaires, de les dénoncer auprès de la Convention et du tribunal révolutionnaire. L'exécution de Dupéron semble mettre un terme à la lutte sans merci pour l'exercice du pouvoir à Ris-Orangis.

Mais les suppressions du district et des municipalités sous le Directoire relancent les affaires antérieures et remettent en question les autorités de l'an II, municipalité, garde nationale, société populaire. La centralisation consulaire et impériale effacera les traces de la « révolution municipale », renouant avec la tradition de l'Ancien Régime, conformément aux analyses d'Alexis de Tocqueville.

Le Bicentenaire de la Révolution a permis de retracer l'acuité des luttes, sociales et politiques, pour le pouvoir au village, à travers les destins devenus exemplaires d'un Dupéron et d'un Raby. Des manifestations en costumes d'époque mettant en scène ces protagonistes ; une pièce de théâtre ; un ouvrage d'histoire locale : ces commémorations ont restitué le climat particulier de la Révolution à Ris-Brutus.

Nous pensons que cette histoire locale d'une commune particulièrement « révolutionnaire » est essentielle à la compréhension de la période fondatrice 1789-1799, à condition d'être confrontée aux autres cas locaux de communes « réfractaires » ou « révolutionnées ».

[18] Le qualificatif de sans-culotte pour Guillaume Raby peut poser problème : Michel Vovelle pose la question à Jacques Brochot : *L'Essonne, l'Ancien Régime et la Révolution*, colloque cité 1990, Maury Imprimeurs, 1991, page 184. Ils se mettent d'accord pour cette définition du sans-culotte : « Quelqu'un qui ne transige pas et qui va jusqu'au bout ».

Républicain — 12-10-89 — PAGE 5

loisirs dans l'Essonne

L'Essonne au rendez-vous de l'Histoire à l'Hôtel de Lassay

L'Essonne en révolution, c'est le titre générique d'une monographie de neuf ouvrages réalisée par le comité départemental pour la commémoration du bicentenaire. Sous la houlette de Serge BIANCHI, le comité a œuvré des années pour que cette série voit le jour. Mercredi dernier, le travail de l'ensemble des membres du comité a été consacré à l'occasion d'une réception organisée à l'hôtel de Lassay, résidence du président de l'assemblée nationale Laurent FABIUS.

Une bonne partie de ce que l'Essonne compte d'historiens, de politiques et d'amateurs éclairés de l'histoire s'est retrouvée mercredi, en fin de journée, dans les salons de l'hôtel de Lassay, répondant à l'invitation du président de l'assemblée nationale. Cette réception a permis de rendre hommage au travail de toute une équipe. **« Un travail exemplaire »** devait même préciser Laurent FABIUS **« qui fait progresser la conscience républicaine »** et permet **« à toute une communauté de se réapproprier sa mémoire »**. Parmi les très nombreux invités à cette soirée, on notait la présence de MM. GUYARD, MANDON, BERSON, députés, et TOURNIER-LASSERVE vice-président de conseil général, des différents auteurs qui ont participé à la rédaction des neuf ouvrages et de tous ceux qui bénévolement, par amour de l'Histoire ont collecté des renseignements, classé des documents, corrigé des épreuves, bref apporté leur pierre à l'édifice commun.

Salut et fraternité

Les premiers mots prononcés par Serge BIANCHI, ont été pour remercier les éditions Amattéis, dont le responsable **« en régionaliste convaincu »** a largement contribué à la bonne réalisation des ouvrages. Evoquant ensuite les diverses péripéties qui ont émaillé l'écriture de la monographie, il devait préciser qu'à elles seules elles mériteraient un livre ! Pour Serge BIANCHI, cette entreprise collective a eu un grand mérite, elle a permis aux Essonniens de prendre conscience de la richesse de leur patrimoine historique et même d'aller à sa rencontre. Ainsi plus de 20 ouvrages sont nés de cette initiative. En conclusion, Serge BIANCHI devait rappeler que l'aboutissement de ce travail n'était pas une consécration, mais le point de départ d'une aventure qui allait se poursuivre bien au-delà de 89 notamment à travers la publication d'une revue intitulée **« 89 en Essonne »**.

Le député Mandon prenait lui aussi la parole pour féliciter les divers auteurs : **« Ils donnent la preuve que les communes de l'Essonne (département artificiel) ont une histoire, un passé. Cette expérience est unique en France mais pour modeste qu'elle soit, c'est une pierre de plus à l'édification d'un département qui souhaite affirmer son identité »**. Enfin, le toujours plus jeune député de France souhaitait que l'intérêt de cette série d'ouvrages n'échappe pas aux Essonniens, que la publicité la plus large accompagne la diffusion de « L'Essonne en révolution », afin que « notre département n'ignore plus la qualité et l'envergure du travail réalisé par quelques-uns ».

G. HARCHAOUI.







OIS
IBLES
38, route
de Fontainebleau
91200 ATHIS-MONS
R.N. 7 - 69.38.25.78

ON
à Evry



usic, un trio venu d'outre-Manche et un
ination sera samedi soir 14 octobre, à 21 h,
ant son passage au Zénith.
nal 92.3.
u centre commercial de l'Agora, à Evry, de
u à Maisons-Alfort, Fasch scène billetterie,
76.73.48)
.18 ou 64.97.01.02.

Il y a 200 ans … le cloître Saint-Spire à Corbeil

Frédéric GATINEAU et Cathie LAURENT

La présente étude est née de la découverte d'un document exceptionnel, conservé aux archives municipales de Corbeil-Essonnes. Il s'agit d'une série de 13 plans dont un plan général de la ville, neuf plans des différentes sections du territoire de Corbeil et trois plans particuliers. L'ensemble de ces plans sont très bien conditionnés par les archivistes locaux mais n'avaient, jusqu'à maintenant, jamais fait l'objet d'aucune étude et ne sont cités par aucuns travaux.

Les planches grands formats comportent deux dates : 1823 pour les calculs trigonométriques et le plan général et 1826 pour les plans des sections. Ces plans sont donc contemporains des plans du cadastre dit « Napoléonien » de Corbeil (1823) mais ils comportent de nombreux détails complémentaires qui les rendent beaucoup plus riches pour l'étude du bâti ancien. Ils sont nettement plus détaillés. Ils comportent les tracés des immeubles frappés d'alignement. De plus, à chaque bâtiment ou groupe de bâtiments est attribué un numéro qui correspond à la numérotation utilisée pour les recensements de ville. Sans ce plan, en effet, il est difficile de savoir avec précision où habitent les familles recensées. À Corbeil un arrêté daté du 17 février 1778 décrète la numérotation des maisons de la ville de Corbeil[1] mais l'étude des différents recensements de la ville conservés à partir du début du XIXe siècle, est assez malaisée car les numérotations comportent des incohérences d'une année sur l'autre. À partir de l'établissement de ces plans en 1823/1826 les numérotations deviennent homogènes et suivies. Pour résumer : grâce aux numéros portés aux plans de cadastre on connait les propriétaires des bâtiments ; grâce à ces « nouveaux » plans on sait exactement qui habite dans chacun des logements à la période donnée.

[1] Registre des délibérations de l'Assemblée des habitants de Corbeil de 1766 au 20 août 1790.

Après avoir fait numériser soigneusement ces plans par les soins d'Yves Morelle, que nous remercions vivement, l'idée nous est donc venue de réaliser une sorte de « radiographie du Corbeil d'il y a 200 ans ». Pour cette occasion les deux recensements de 1822 et 1824 ont été intégralement saisis. Ce travail assez considérable fournira une masse de données qui devrait être très utile pour les chercheurs de l'avenir. Afin de donner une idée précise de l'intérêt de ces recherches nous publions ici l'étude d'une petite portion du territoire Corbeillois, mais nous envisageons d'étendre cette méthode à toute la ville et d'en assurer la publication complète dans un avenir proche.



Le plan général de 1823 conservé aux Archives Municipales de Corbeil-Essonnes

UN DOCUMENT EXCEPTIONNEL

En plus des 14 plans, ce document comporte aussi 3 planches de textes explicatifs.

Le premier nous donne quelques éléments statistiques qu'il est bon de retranscrire dans leur intégralité :

Plan géométrique de la ville de Corbeil terminé le 1er mars 1826
Monsieur Dallemagne maire
Messieurs Gorsat Monsieur Lerambert adjoints

Géographie et statistiques : Corbeil. Ancienne ville de l'Île-de-France, bâtie sur les bords de la Seine qui la traverse du Sud au Nord, et au confluent de la rivière de Essonne. C'est aujourd'hui le chef-lieu du quatrième arrondissement

communal du département de Seine-et-Oise. La ville est à 50 km nord-ouest de Versailles, 32 nord de Paris et à 15 km sud-est de Melun. Cette ville est située dans une position assez agréable, au milieu d'un pays assez fertile.

Elle est le siège d'une sous-préfecture et d'un tribunal de première instance, dont dépendent quatre cantons dont la superficie est de 65 547 ha répartis entre 94 communes. Bureau d'enregistrement des hypothèques et de la poste aux lettres.

La commune est en général plutôt de consommation[2] *sauf les grains, les farine et quelques produits industriels qui forment une branche de commerce assez considérable à l'extérieur. Marché public le mardi et le vendredi de chaque semaine ce dernier étant aussi celui des grains. Foire annuelle qui dure huit jours et a lieu dans la semaine de l'Ascension. Les communications avec Paris sont multipliées. On compte trois voitures publics partant et arrivant deux fois par jour. Les coches, trois fois par semaine montant et descendant, et trois rouliers allant et venant de Corbeil à Paris et de Paris à Corbeil.*

La superficie du territoire de cette ville est de 207 ha 57 perches métriques

On compte 564 maisons, une église principale, une succursale, un hospice, une bibliothèque publique, une maison d'arrêt, trois vastes bâtiments servant de grenier pour l'approvisionnement de Paris, six moulins à blé qui renferment 28 meules, un moulin à mécanique, de manufacture de Schals et Coton, une fabrique de soques pour chaussures, 3 tanneries et une mégisserie. Il y a 56 rues, 9 ruelles, 2 impasses, 4 places, 5 ports et autant de quais, 2 abreuvoirs, deux allées pour promenade et quatre ponts dont le plus considérable et sur la Seine, sa longueur est de 113,70 m cent, il est composé de cette arche, celle du milieu à 21,50 m d'ouverture. La population de Corbeil s'élève à 3 795 habitants ; elle augmenterait si le canal projeté le long de la rivière d'Essonne recevait son exécution. Cette ville deviendrait alors l'entrepôt des marchandises expédiées de la Seine à la Loire ou de la Loire à la Seine. L'embouchure du canal projeté étant rapprochée de 50 km au moins de Paris par rapport à celle des canaux de Briarres et d'Orléans, la navigation serait moins longue, elle aurait lieu presque par tous les temps de Corbeil à Paris. Il paraît même, d'après le projet, que la distance entre Corbeil et Orléans est plus courte que celle de Moret au Pont-aux-Moines, dernière écluse du canal d'Orléans dont elle est éloignée de 10 km. Cette distance ne pouvant pas être parcourue en tout temps vu le peu d'eau qui il y a souvent dans la Loire.

Une deuxième planche est intitulée « *résultats des calculs des opérations trigonométriques pour le plan de la ville de Corbeil par Lobgeois ingénieur* ».

Enfin une troisième planche nous donne le détail des repères trigonométriques à partir desquels on a levé les plans. Ces notes témoignent d'une grande rigueur méthodologique :

Canevas trigonométrique pour le plan de la ville de Corbeil.

A extrémité orientale de la base.

B extrémité occidentale de la base.

[2] Corbeil consomme plus de denrées qu'elle n'en produit.

C extrémité de la base auxiliaire.
D pavillon carré de la manufacture[3].
E clocher à Essonnes[4].
F pavillon dans le parc de la Réserve[5].
G faitage nord de la Réserve.
H faitage occidental du grand grenier.
I Faîtage oriental du grand grenier.
K flèche en fer sur le grand moulin[6].
L flèche en fer du clocher de Saint-Spire[7]
M paratonnerre du petit Tremblai[8]
N pompe à feu[9].
O clocher de Soisy sous Etiolles.
Q signal base auxiliaire.
R signal base auxiliaire.
S Peuplier sur le bord de la rivière de la Juine[10].
T Clocher de Saint Jean[11].
U borne de la 3e base auxiliaire.
V bornes de la 3e base auxiliaire.
X Poteau de l'octroi[12].
Y Peuplier sur la limite avec le Perrai[13]

[3] Il s'agit de la manufacture de toile de Chantemerle dont la majeure partie est située sur le territoire d'Essonnes.
[4] Il s'agit du clocher de l'église Saint-Étienne.
[5] La « Réserve » désigne ici le grand bâtiment des halles dite *grand grenier de la réserve* construite sous l'impulsion de l'abbé de Terray sur l'emplacement duquel se sont construits les bâtiments du site nord des actuels Grands Moulins.
[6] À l'époque les bâtiments des Grands Moulins étaient uniquement construits sur ce qui est le site sud, près de l'Hôtel de Ville actuel.
[7] Le clocher de Saint-Spire est le repère général pour l'établissement de cette triangulation. Il est à l'intersection de l'axe nord sud et de la perpendiculaire est ouest.
[8] Le Petit Tremblay désignait une riche propriété située sur la rive droite de Corbeil.
[9] La pompe tirait l'eau de la Seine. Elle était située sur la rive droite près du débouché de la rue de la Tuilerie.
[10] La Juine est en fait un affluent de la rivière Essonne dont le confluent se situe dans les marais d'Itteville mais la confusion entre Juine et Essonne est assez fréquente à l'époque. Ce grand peuplier devait être situé au bord de la rivière Essonne au droit de l'actuelle passerelle de la rue Vigier.
[11] Il s'agit de l'église de l'ancienne commanderie Saint-Jean qui depuis la Revolution est une annexe de la Poudrerie d'Essonnes. Le clocher en question était une flèche à la croisée du transept. Le fait qu'il serve de repère trigonométrique semble indiquer que contrairement à ce qu'on affirme généralement, la flèche n'a pas été démolie à la Révolution mais au cours du XIXe siècle.
[12] L'octroi en question était situé sur la route de Melun à Corbeil, à la limite de la commune du Perray (Saint-Pierre-du-Perray).
[13] Le peuplier en question devait être situé sur le bord de l'actuelle rue de la Montagne du Perray.

Z Peupliers au Vieux-Marché[14].
& Flèche en fer du clocher Saint-Léonard[15].
a clocher de Saintry.
b faitage de la maison du sieur Lobgeois dans Saintry[16].
c girouette du château de Nagis [17]
c ancienne maison commune.
e clocher de la prison[18].
f console en fer du côté nord du pont.
b 1 signale pour le triangle d'Essonnes.

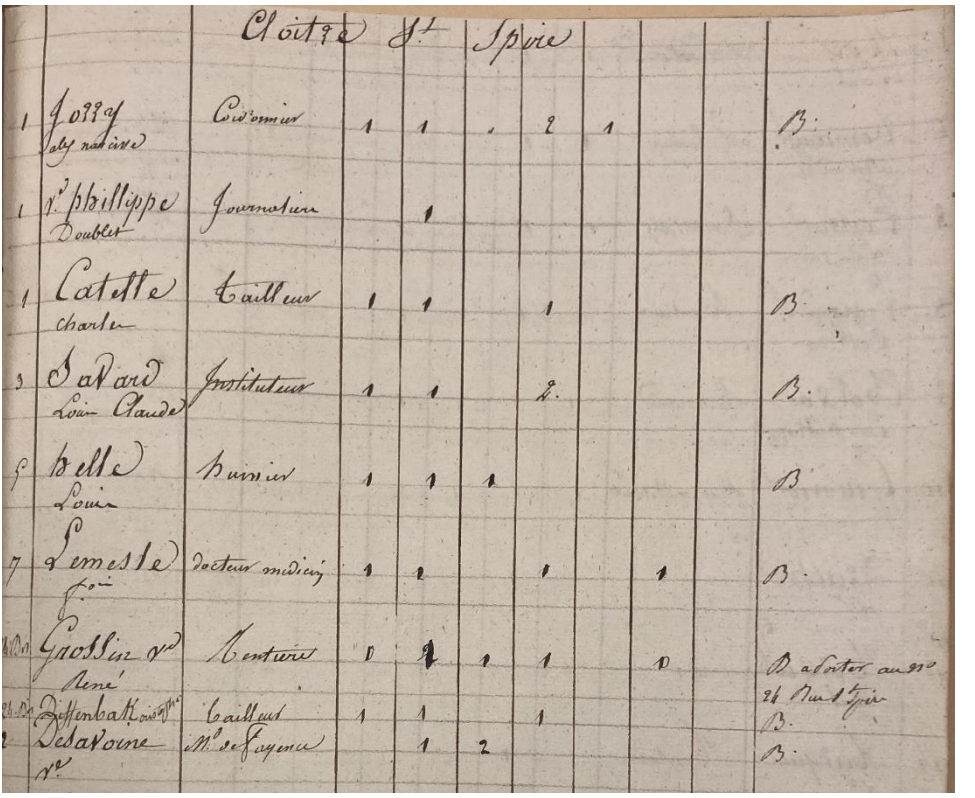
UN DOCUMENT COMPLÉTÉ PAR DE MULTIPLES SOURCES

Pour la connaissance du Corbeil des années 1820 il faut consulter divers types de documents. Les registres de Recensement pour les années 1822 et 1824 sont évidemment l'autre base de ce travail[19]. La page de titre du recensement de 1822 porte la mention « fait par M Billiot commissaire de Police » qui trahit bien la volonté d'encadrement de la population. Tout précieux soient-ils, ces registres manuscrits comportent de nombreuses erreurs en particulier sur les âges. Il convient donc, quand cela est possible, de vérifier les données sur l'État-Civil.


Recensement.
De la Population De la
Ville De Corbeil A l'époque
Du 1er Janvier 1822.

Recensement de 1822, conservé aux AC de Corbeil-Essonnes

[14] Le Vieux Marché est un écart de la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil.
[15] L'église Saint-Léonard sera démolie en 1884.
[16] Ce Lobgeois, qui habite Saintry, est l'ingénieur qui a assuré la trigonométrie nécessaire à l'établissement du plan.
[17] Le château de Nagis est aujourd'hui disparu. Il ne reste que les deux piliers de l'entrée du parc.
[18] Le clocher en question n'est autre que le clocher de l'ancienne église Saint-Guénault « convertie » à la Révolution en prison et en bibliothèque.
[19] Registres de Recensement de 1822 et 1824 conservés aux AM de Corbeil-Essonnes.



Une page du recensement de 1824, conservé aux AC de Corbeil-Essonnes

LES PLANS DU CADASTRE DE 1823 ET LES MATRICES CADASTRALES[20]

Les registres d'écrous de la maison d'arrêt de Corbeil sont conservés pour ces dates. Ils sont également précieux pour essayer de comprendre qui sont les personnes incarcérées lors de cette période[21].

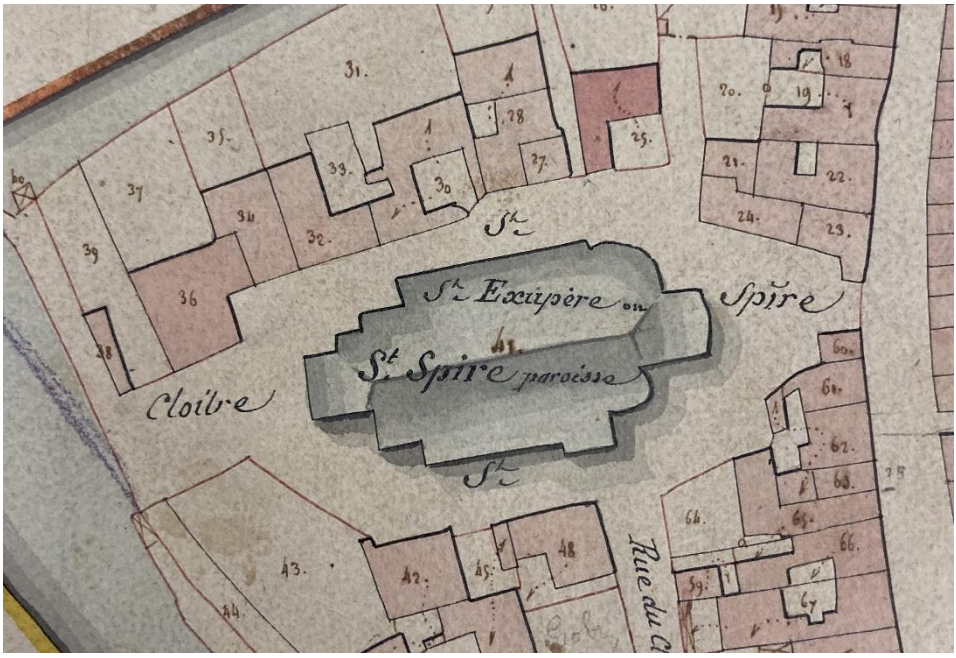
Les minutes des notaires en particulier ceux de l'étude Jozon apportent une connaissance fine des lieux et des personnes. Toutes les ventes et inventaires après décès concernant les biens sis à Corbeil ont été saisis pour la période concernée 1822 -1827. Cependant les minutes de l'étude Jozon sont en cours de reclassement aux archives départementales et, de ce fait, ne sont pas très accessibles. De plus des notaires extérieurs à Corbeil ont pu enregistrer des actes qui concernaient aussi Corbeil.

Les archives paroissiales et diocésaines sont particulièrement utiles pour l'étude du cloître, dominé par la présence tutélaire de l'église Saint-Spire.

[20] AD 91 - série 3 P.
[21] AD 91 – 2 Y 9.

LE CLOÎTRE SAINT-SPIRE, UN SITE SINGULIER

Le Cloître Saint-Spire présente la particularité topographique d'être une voie « encerclante ». Elle fait entièrement le tour de l'ancienne collégiale Saint-Spire, devenue cathédrale depuis 1966.



Extrait du plan cadastral de Corbeil

Il faut entendre ici le mot cloître, non pas comme une galerie couverte semblable à ceux que l'on trouve dans les monastères mais bien, dans son étymologie première c'est à dire un « lieu clos »[22]. L'endroit était effectivement fermé par des portes. Le portail monumental du cloître Saint-Spire reste un des sites emblématiques du Vieux Corbeil, maintes fois dessiné, peint et photographié à toutes les époques. Il était jadis doté de portes en bois et ferronneries qui fermaient l'accès au cloître, en particulier la nuit. Une décision de la municipalité de Corbeil le 9 novembre 1792 entérine leur enlèvement et leur vente[23]. La

[22] On retrouve l'équivalent d'un « cloître » de ce genre autour de la collégiale ND d'Étampes. La « rue du Cloître Notre-Dame » contourne la collégiale ND sur ses façades est, nord et sud et, comme à Corbeil, toutes les maisons qui la bordent étaient, soit d'anciennes maisons du chapitre, soit des maisons de l'ancien Hôtel-Dieu tout proche.

[23] *L'assemblée arrête qu'il sera dimanche prochain, trois heures, procédé à la maison commune, à la vente et adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des arbres étant dans le cimetière de Saint Spire et des grandes portes qui servaient ci-devant à fermer le cloître de Saint Spire, les portes du cloître Saint Spire ont été adjugées au sieur Davier, menuisier moyennant 200 livres et les arbres du cimetière de Saint Spire au sieur Martin Sabran moyennant 65 livres* (Registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Corbeil).

disparition des portes est directement liée à celle du chapitre en tant qu'elles représentaient un symbole du pouvoir spirituel et temporel que les chanoines exerçaient sur cette portion de Corbeil. Le côté ouest du cloître était quant à lui fermé par la rivière Essonne et de petites fortifications aujourd'hui disparues mais dont les récentes fouilles semblent avoir retrouvé les bases.

Toutes les maisons situées à l'intérieur du cloître appartenaient au chapitre Saint-Spire. Cet écart clos, au cœur de la ville constituait même une seigneurie indépendante, avec sa justice, son auditoire et sa prison. Ce petit espace formait aussi une paroisse indépendante à savoir une chapelle dédiée à Saint-Martin située à l'intérieur même de la collégiale et à l'usage exclusif des habitants du Cloître ou de leurs ayants droit : chanoines, clercs, sacristains, musiciens, chantres ainsi que leurs domestiques. Comme toute paroisse « indépendante » le cloître disposait également de son cimetière, situé non loin du clocher porche. La Municipalité le fera disparaitre dès le début de l'année 1791[24].

Cet article n'a pas pour objet de faire l'histoire, d'ailleurs fort complexe, du chapitre de la collégiale Saint-Spire et de son cloître canonial. Tout juste noterons-nous quelques événements importants liés à la suppression du chapitre et à la vente de leurs biens, 30 ans avant l'établissement de notre plan.

Le 20 février 1790 on commence par faire l'inventaire des biens du chapitre il y est question de « *l'église et cloître d'icelle dans l'enceinte duquel sont 12 maisons dont 8 seulement ont un petit jardin à l'usage de chaque chanoine*[25] ». Le 12 juillet de la même année un autre « *État des biens dépendant des bénéfices de Saint-Spire de Corbeil* précise qu'il y a dans le cloître : *11 maisons qui servent de logements à l'abbé et à 10 chanoines. Une maison servant de logement au maître des enfants de chœur. Une maison servant de logement au sacristain, 2 petites pièces servant d'auditoire et de prison*. Par ailleurs la chapelle Saint-Barthélemy fondée en la collégiale Saint-Spire possédait un jardin dans le cloître Saint-Spire, trois maisons dans le cloître dont une appelée la *maîtrise des enfants de chœur*, un terrain servant de cimetière au même cloître. La chapelle Sainte-Croix dans la même église Saint-Spire possède aussi une maison dans le cloître Saint-Spire et la chapelle Saint-Nicolas un jardin[26]. En novembre 1790 la municipalité de Corbeil déclare être dans l'intention d'acquérir les biens nationaux suivants : « *6 maisons sises cloître Saint-Spire et un bâtiment sis cloître Saint-Spire servant de prison et d'auditoire* ». Cette demande n'aboutira pas complètement et tous les biens du chapitre, passeront à des mains privées à l'exception « d'une seule maison avec cour et jardin et un bâtiment attenant ».

Les bâtiments sont désormais entretenus par le district en attendant leur vente ; ainsi le 2 novembre 1790 *le sieur Vincent vitrier à Corbeil est créancier de la*

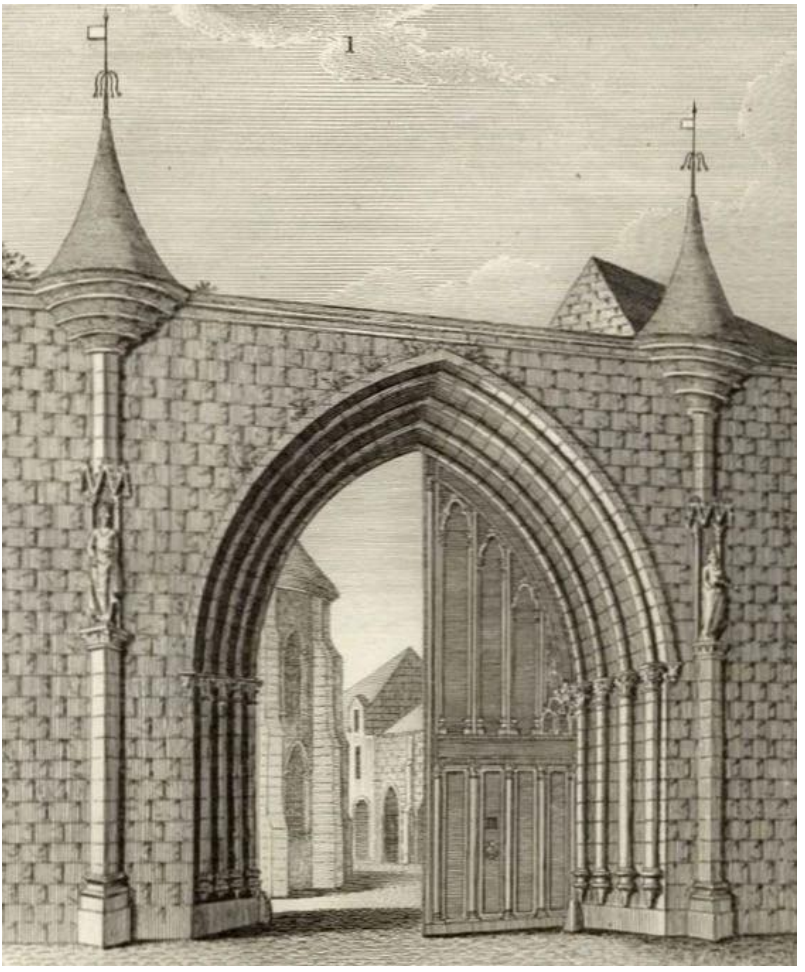
[24] « L'assemblée délibérante et Monsieur le procureur de la commune arrêtent unanimement que le cimetière situé dans le cloître de Saint Spire sera interdit à compter de ce jour ». (Registre des délibérations de l'Hôtel de Ville de Corbeil, AM Corbeil-Essonnes).

[25] « Registre des délibérations et actes capitulaires du chapitre de l'église royalle et collégialle de St Spire de Corbeil commencée le 20 juillet 1789 », AD 91 - E Suppl 58/2.

[26] AN - Q 2 168.

nation pour avoir fourni des ouvrages de son métier emploié à la maison dite de la chapelle Ste Croix sise cloître Saint-Spire[27].

En février, mars et avril 1791 ont lieu les premières adjudications des différentes maisons du cloître : Louis Ladey de Marcoussis en acquiert une, Massé Charlet de Corbeil une autre, Antoine Mariette de Corbeil une, Antoine Bruaux de Corbeil une, Nicolas Grivouat de Corbeil une, Cirus Dehis d'Arpajon deux maisons, Louis Baron de Corbeil une, Jean Popelin de Corbeil deux, Pierre Hereau de Corbeil une[28].



La porte du cloître vue par Millin en 1790

Il existait aussi dans le cloître une curieuse chapelle en dehors de la collégiale. Il semble qu'on pourrait situer son emplacement entre les actuels n° 6 et 8. Elle

[27] AD 78 - 3 Q 20.
[28] AD 91 - 1 Q 13.

apparait sur un dessin de Millin publié en 1791[29]. Devenue inutile les restes de cette chapelle furent détruits au cours de l'année 1792[30].

Au fond du cloître l'ancienne chapelle St Gilles avant sa démolition. Les statues des saint Leu et saint Spire sont alors en place, elles ont aujourd'hui disparu.

En 1793 la « normalisation » du cloître se poursuit. Deux délibérations de la municipalité concernent un plan « *des alignements du ci-devant cloître qu'il conviendrait d'observer pour rendre la voye publique plus commode* »[31]. En janvier 1794 deux maisons du cloître sont vendues (ou revendues). Le 4 mars 1794 l'assemblée municipale *ordonne la démolition du portail du cloître*[32]. Fort heureusement cette décision ne sera pas suivie d'effet. En juin 1801 la municipalité loue *un cellier appartenant à la commune situé cloître Saint-Spire, tenant à ladite église, faisant face à la maison appartenant à la citoyenne His, occupée par le receveur de l'enregistrement pour trois ans… la location a été mise à prix par le citoyen Charles Antoine Mariette*[33] *demeurant cloître Saint Spire à la somme de 23 Fr*[34]. Les ventes (ou reventes) continuent. En aout 1801 une maison du cloître est vendue à un sieur Popelin[35].

En 1802, Saint-Spire devient officiellement l'unique paroisse pour la ville de Corbeil. Mesleart en sera le premier curé. On cherche une maison pour le loger, on se tourne naturellement vers le cloître, site idéal pour le presbytère. Pour ce, on envisage « *l'acquisition d'une maison appartenant à la veuve Péroud* ». Ce projet n'aboutira pas[36]. En février 1816, nouvelle attaque contre le grand portail du cloître « *un habitant de Corbeil adresse au Conseil municipal de cette ville une pétition par laquelle il demande l'autorisation d'abattre l'arcade de la porte Saint-Spire, avec l'abandon des matériaux qui devaient en provenir* ; il ajoute qu'*il se propose de construire sur cet emplacement en régularisant l'alignement de la rue*. Le Conseil répond à cette demande par un refus motivé qui, entre autres considérants, faisait ressortir *l'intérêt qu'il y avait pour la ville, au point de vue historique et artistique, à conserver ce monument*[37].

---

[29] *Antiquités nationales ou Recueil de monumens pour servir à l'histoire générale et particulière de l'empire françois, tels que tombeaux, inscriptions, statues... : tirés des abbayes, monastères, châteaux et autres lieux devenus domaines nationaux*, t. I, Paris, éd. Marie-François Drouhin, 1790.

[30] *Monographie de l'église Saint-Spire de Corbeil (Seine-et-Oise)* par M. Pinard, impr. de Crété (Corbeil) 1857.

[31] Registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Corbeil.

[32] Ditto.

[33] Charles Antoine Mariette était un des anciens chanoines de Saint-Spire. Il participera activement à la reconnaissance des reliques « rescapées » de Saint-Spire. Nommé premier curé concordataire en 1802 il mourra dans sa maison cloitre, en septembre, avant d'avoir pris possession de sa cure.

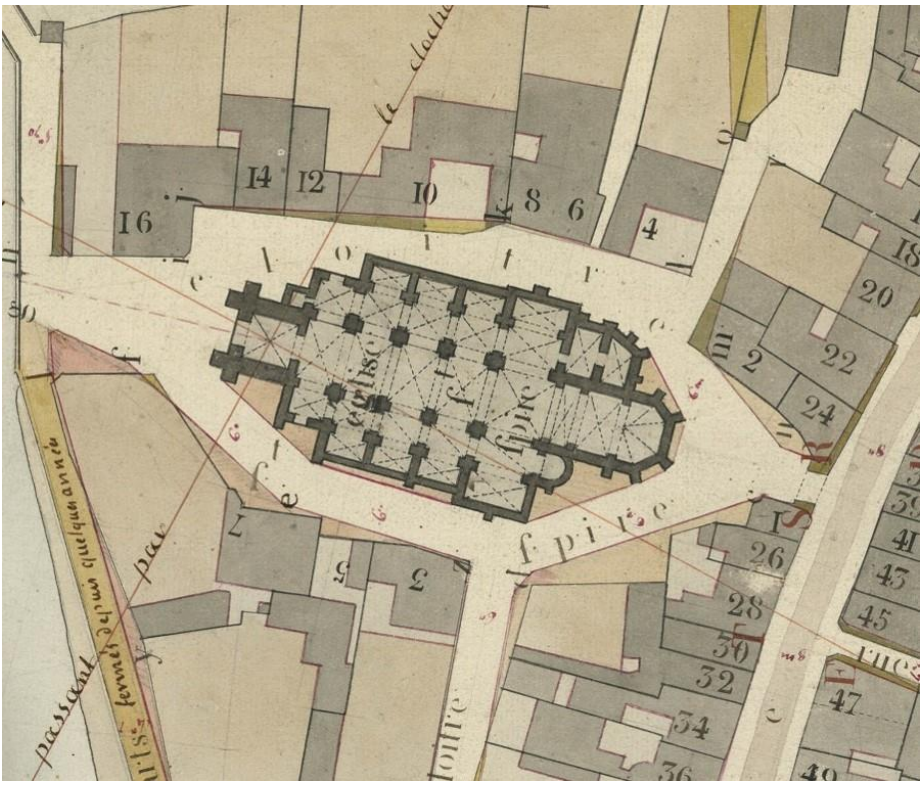
[34] Registre de délibération du conseil municipal de Corbeil.

[35] AD 91 - 4 Q 1 / 764.

[36] Registre de délibération du conseil municipal de Corbeil.

[37] Dufour, *le cloître de l'église Saint-Spire de Corbeil*, Bulletin de la société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix, 1904.

LE CLOÎTRE ET SES HABITANTS EN 1822



Extrait du plan de 1823/1826
conservé aux Archives Municipales de Corbeil-Essonnes

N°1 (actuel n°1 cloître Saint-Spire). Le propriétaire de l'immeuble est Pierre Noel Alexis Cretot, marchand de vin à Corbeil. L'immeuble, attenant au pilier sud du portail du cloître, correspond assez bien au plan de 1826. Il sera en partie démoli et reconstruit en 1834 puis cédée en 1842 à Nicolas Gille, convoyeur à Paris.



Le n° 1 cloître Saint-Spire, état vers 1917

N°1 Logement 1 : Famille JORY – Locataire. Dans ce logement vivent cinq personnes :

Narcisse Jory, 39 ans, est cordonnier, sa boutique donne sur la rue Saint-Spire. Il est né le 13 janvier 1783 à Corbeil. Il s'est marié le 14 mai 1808 à Corbeil avec Louise Hoyeau. Il se remariera le 30 décembre 1840 à Corbeil avec Natacha Crucq. Il recevra la médaille de Sainte Hélène en 1857 et décédera le 16 septembre 1859 à Corbeil chez son neveu.



Signature de Narcisse Jory

Son épouse Louise Hoyeau, est née le 18 octobre 1780 à Corbeil, elle décédera le 13 juin 1838 à Corbeil et leurs deux filles : Louise Caroline née le 7 juin 1814 à Corbeil et Louise Octavie, née le 17 mars 1818 à Corbeil.

Vit également dans ce foyer une certaine Louise Jory, 18 ans, peut-être la sœur de Narcisse.

N°1 Logement 2 : Dans ce logement vit une seule personne locataire : Catherine Rosalie veuve Doublet née Jaulois, 50 ans, journalière. Philippe Doublet son défunt mari est décédé le 7 décembre 1812 à Corbeil il était tisserand. Elle-même décédera le 30 mars 1840 à Corbeil à cette époque elle trois enfants vivants : Philippe Clément né en 1790 à Boutigny, en 1824 il habite au 2 Cloître Saint-Spire, Rose née à Corbeil, François né à Corbeil, domestique.

N°1 Logement 3 : Famille Catel – Locataire. Dans ce logement vivent trois personnes :

Charles Gabriel Catel, 34 ans, tailleur d'habit, né à Chatillon sur Loing, (Loiret). Il décédera le 23 avril 1832 à l'hospice de Corbeil à cette époque il est domicilié rue Saint-Spire.

Claudine Violim, née le 14 juin 1791 à Vézelay (Yonne), 23 ans après le décès de son époux, elle se remarie le 27 aout 1855 à Corbeil avec Jean Baptiste Barbe.

Auguste Élie, leur fils est né le 17 février 1821 à Corbeil.

N°3 (actuel 13 cloître Saint-Spire) : C'est assurément aujourd'hui le bâtiment le plus intact du cloître. Il semble avoir gardé ses ouvertures y compris celle d'une ancienne cave donnant sur la rue.

Famille SAVARD – Propriétaire. Dans ce logement vivent trois personnes :

- Louis Savard, instituteur, né le 23 décembre 1793 à Paris, est veuf de Marie Poilvey (décédée le 30 juillet 1812 à Corbeil). Il s'est remarié le 18 novembre 1812 à Corbeil avec Marie Marguerite Bugny.

- Marie Marguerite Bugny, née le 2 décembre 1792 à Corbeil, est veuve de Paul Fleury (décédée le 29 mai 1805 à Corbeil).

- Joséphine Annette Fleury, 20 ans, fille de Louis Savard, elle se mariera le 15 novembre 1826 à Corbeil avec Pierre Martin Poirier domicilié alors 8 cloître Saint Spire



L'ancien n°3 cloître Saint-Spire



Le n°3 : Détail de la façade nord

N°5 (actuel n°15 cloître Saint-Spire) :

- Famille HELLE – Locataire. Le propriétaire est la famille voisine. Le bâtiment restera dans la famille Savard jusqu'en 1882. Dans cette maison vivent cinq personnes :

- Louis Helle, né le 1 décembre 1781 à Sucy (Seine-et-Marne), huissier. Il s'est marié à Brunoy le 15 novembre 1808 avec Jeanne Louise Guilloux.
- Jeanne Louise Guilloux, est née le 12 mai 1782 à Brunoy.
- Adèle Helle, 12 ans leur fille.
- Charles Pierre Helle, leur fils est né le 12 octobre 1811 à Corbeil, il décédera, célibataire, le 5 février 1904 chez sa cousine à Neuilly Saint Front (Aisne).



L'ancien n°5 cloître Saint-Spire ; le petit bâtiment à gauche et la maison au fond de la courette correspondent exactement au plan de 1823

- Marie Catherine veuve Helle née David, 69 ans est la mère de Louis Helle

N°7 (actuel n°17 cloître Saint-Spire) : - Famille WIDMER- Locataire. Le propriétaire est Lemesle, médecin à Corbeil. Dans cette maison vivent six personnes :



Portrait de Victor Widmer

- Victor Widmer est né le 25 février 1775 en Suisse. Il est le petit-fils de Philippe Jacob Oberkampf, inventeur de la toile de Jouy et neveu de Frédéric Oberkampf, propriétaire de la fabrique d'indienne de Corbeil. Avec son frère Philippe ils deviennent directeurs de cette manufacture de Corbeil dès 1796. Il s'est marié le 14 mai 1808 à Jouy en Josas. En 1822 il est toujours directeur de la manufacture de toile. Victor Widmer s'est par ailleurs distingué en tant que capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers de Corbeil et d'Essonnes, poste qu'il occupera jusqu'en 1829. En 1821 le maire d'Essonnes mentionne dans une lettre soutenant la demande de légion d'honneur pour Widmer les nombreux incendies auxquels il a participé[38]. Il décédera le 24 aout 1843 à Grenoble.

- Françoise Jeanne dite Pamela Clusel, son épouse est née le 1 février 1786 à Paris, marié le 14 mai 1808 à Jouy en Josas. Elle décèdera le 28 mai 1833 à Versailles.

- Jules Widmer, leur fils ainé, est né le 28 octobre 1809 à Corbeil, rue des grandes Bordes, décédé le 4 aout 1866 à l'hôpital militaire de Rennes.

- Mathilde Widmer, leur fille ainée est née le 8 novembre 1812 à Corbeil, rue des grandes Bordes, Elle décédera à Avranches le 4 aout 1866.

- Amélie Widmer, leur fille cadette est née le 17 février 1817 à Essonne, rue des Bordes.

- Fernand Widmer leur fils cadet est né le 7 aout 1819 à Essonnes, rue des Bordes.

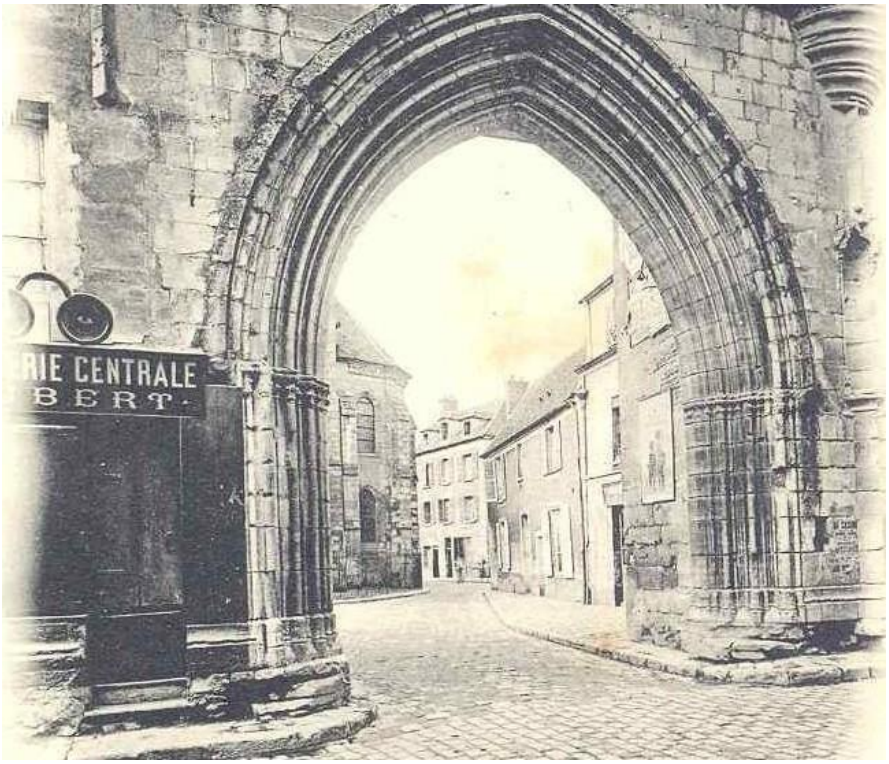
- Angélique Viandon, 20 ans domestique.

[38] Le 16 juillet 1802 à l'incendie de la Charbonnière de la Poudrerie d'Essonne. Le 1er janvier 1814, à l'incendie occasionné au même établissement par l'explosion de la batterie Saint-François. Le 12 mars 1814, à l'incendie occasionné au même établissement par l'explosion de la mécanique à triturer la poudre. Le 16 septembre 1814, à l'incendie de plusieurs maisons à Grand Vaux commune de Savigny sur Orge. Le 1er novembre 1816, à l'incendie d'une meule à la ferme de Platières commune de Lisses. Le 5 décembre 1816, à l'incendie de la ferme du Sr Blanchard à Ormesson. Le 19 décembre 1816, à l'incendie de la ferme d'Ormoy à Tigery. Le 21 février 1817, à l'incendie d'un petit bâtiment à la papeterie d'Essonne. Le 4 mai 1817, à l'incendie de deux meules de grain à Wissous. Le 17 mars 1819, à l'incendie de dix arpents de bois de haute futaie dans la forêt de Sénard. Le 16 octobre 1820, à l'incendie occasionné par l'explosion et la destruction de la poudrerie d'Essonne. « Les 6 frères Widmer » Boilly 1845.



À droite l'ancien n°7 cloître Saint-Spire, état vers 1900

N°2 le propriétaire de l'immeuble est Thomas Gorsat, adjoint au maire (actuel n°4 cloître Saint-Spire) l'actuel n° 2 cloître Saint-Spire est répertorié au 24 rue Saint-Spire dans le recensement.



Derrière la grande arche du porche, à droite de l'église,
l'ancien n°2 cloître Saint-Spire, état vers 1900.

N°2 Logement 1 : Famille DESAVOINE – Locataire. Dans ce logement vivent trois personnes :

- Marie Lelièvre, 45 ans, fruitière, mariée le 28 novembre 1796 avec Jacques Desavoine (charrier d'eau) lequel est décédé le 2 avril 1808 à Corbeil.

- Nicolas Pierre Desavoine leur fils est né le 14 septembre 1800 à Corbeil, il décédera célibataire à l'hospice de Corbeil le 13 juillet 1859.

On sait que les époux Desavoine ont eu deux autres fils : Victor né en 1803 et Louis Napoléon né en 1806.

- Pierre Valentin Lelièvre, père de Marie Lelièvre, né le 2 novembre 1751 à Étampes, est décédé le 8 février 1830 à Corbeil (11 rue Saint-Spire). Il était chaudronnier.



Signature de Valentin Lelièvre

N°2 Logement 2 : -Famille CHALIVA – Locataire. Dans ce logement vivent cinq personnes :

- Louis Baltazard Chaliva, tisserand, né à Corbeil le 30 décembre 1796. Marié le 26 avril 1815 avec Louise Poirier. Il a exercé comme sacristain de l'église Saint-Spire. Il décédera le 30 janvier 1842 à Corbeil.

- Louise Madeleine Sophie Poirier, son épouse est née le 19 février 1797 à Corbeil, 8 cloître Saint-Spire.

- Louise Chaliva, leur fille est née le 16 mars 1816 à Corbeil. Elle se mariera le 28 aout 1837 à Corbeil. - Apoline (Pauline, Victorine) Chaliva, leur 2e fille est née à Corbeil, elle décédera le 6 mai 1822 âgé d'un an en son domicile cloître Saint-Spire.

- Théophile Delibreau, est nourrice. Elle exerce certainement auprès de la petite Apoline.

On sait par ailleurs que les époux Chaliva avait un fils Victor né en 1818. Il n'apparait pas au recensement de 1822, sans doute est-il placé en nourrice quelque part car on sait qu'il est bien vivant puisqu'il se mariera en 1840 à Choisy-le-Roi. En 1824 on retrouve la famille Chaliva au 8 cloître saint Spire.

N°2 Logement 3 : -Famille Doublet – Locataire. Dans ce logement vivent 2 personnes :

- Philippe Clément Doublet, tisserand, est né le 22 novembre 1790 à Boutigny il se marie le 3 juillet 1813 à Corbeil.

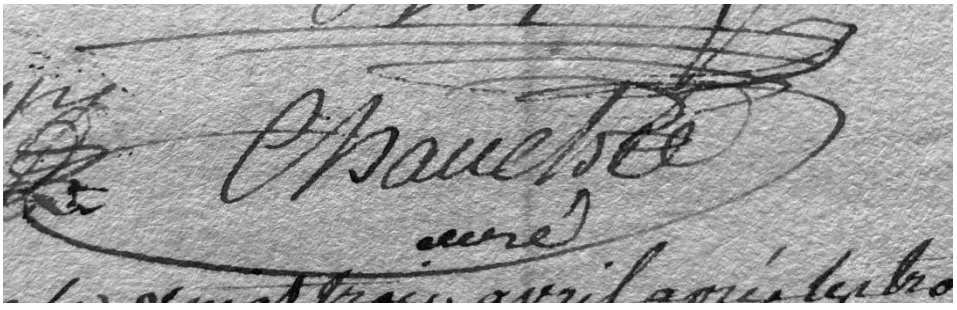
- Louise Françoise Denise, son épouse, est née le 30 mars 1785 à Gisors. Elle est tisseuse.

N°4 (actuel n°8 cloître Saint-Spire) : La ville loue cette maison pour qu'il serve de presbytère. La maison gardera cet usage jusqu'en 1908, date à laquelle M Mainfroy achète l'actuel n° 14 cloître Saint-Spire pour que cette maison devienne le nouveau presbytère. Le propriétaire est Clément Pierre Étienne Drouin, prêtre à Escolive (Yonne). Le bail passé le 2 septembre 1822 chez maitre Jozon notaire

à Corbeil nous donne une description assez précise des lieux. « *La maison consistant au rez de chaussée en une cuisine, une petite salle à manger, un salon, un ….., conduisant à une pièce ……..sur le caveau ci-après désigné, au premier étage en trois chambres à cheminée, deux petits cabinets dont un servant de passage pour aller à une pièce donnant sur le cloître et sur la cours, grenier sur …, deux caves sous ladite maison, cour devant ayant son entrée sur le cloître, jardin derrière planté d'arbres fruitiers, treille dans ce jardin existent, un berceau en treillages, un petit bâtiment en appentit servent à mettre des …et autre bâtiment servent de lieu d'aisance. En un caveau régnant sous l'aile du bâtiment, donnant et ayant son entrée par le cloître, et dont Monsieur Drouin s'était réservé la jouissance par le bail devant Gorsat du 26 septembre 1814 (….) moyennant la somme de 450 frs de loyer annuel* »[39]. Après bien des pourparlers et pour mettre le curé doyen à l'abri du désagrément d'avoir pour propriétaire une personne privée qui peut, au terme de chaque bail récupérer son bien, la maison a été acquise par la ville, de madame veuve Drouin, suivant acte passé devant M[e] Jozon et son collègue, notaires à Corbeil, le 12 janvier 1827, moyennant le prix principal de 12.000 francs[40].

Dans cette maison vivent 4 personnes :

- Paul Chauchet, né le 27 décembre 1765 à Briquenay (Ardennes). Prêtre du diocèse de Metz il est curé de Morsang-sur-Orge lorsqu'il est nommé curé de Corbeil en 1816. Il succède au curé Raussin, nommé à la cure de Saint-Germain-en-Laye. Le curé Chauchet sera nommé chanoine honoraire en 1831, il décédera le 3 juin 1832 et sera remplacé par le curé Gérard.



Signature du curé Chauchet

- Elisabeth Chauchet, la sœur du curé est née le 26 juillet 1773 à Briquenay, elle décédera célibataire le 12 septembre 1862 à Briquenay.

- Henriette et Thérèse Jacquart âgées respectivement de 18 et 12 ans sont mentionnées en tant que domestiques dans le recensement. Ce sont en fait les nièces orphelines du curé Chauchet. Elles sont les filles de sa sœur, Jeanne Catherine décédée en 1808 à Briquenay et de Paul Jacquard décédé en 1815.

N°6 (actuel n°10 cloître Saint-Spire) le propriétaire de l'immeuble est Claude Gérard lequel cédera le bâtiment en 1832 à Louis Guérin, pâtissier à Corbeil.

[39] AD 91 - 8U/14.

[40] *État des propriétés communales et des différents services de la ville de Corbeil* présenté au Conseil Municipal dans la séance du 24 Mai 1878.



L'ancien presbytère Saint-Spire (entre 1808 et 1908)

N°6 Logement 1 : Famille MIZERY-Locataire Dans ce logement vivent deux personnes :

- Claude Mizery, 27 ans mégissier ; il s'est marié à Corbeil le 1 octobre 1817.
- Marie Cécile Chenon, 30 ans, son épouse est née au Plessis-Chenet. Elle décédera le 28 aout 1823 à Corbeil cloître Saint Spire.
- Félix Clément Mizery est né le 18 juillet 1818 à Corbeil. Après le décès de sa mère, son père et l'enfant quitte le cloître puisqu'ils n'apparaissent plus au recensement de 1824.

Suivant l'inventaire après décès de Marie Cécile Chenon, on sait que la famille vivait au 1er étage. « *Dans une pièce au premier étage prenant son entrée à gauche de l'escalier, éclairée par une croisée sur le Cloitre Saint Spire. Près de la cheminée une pelle, une pincette, un soufflet, un fer à repasser un petit fourneau, une salière en bois. Deux chandeliers de cuivre jaune et deux verres à boire, un sucrier et son plateau en porcelaine, une paire de mouchelles et son porte mouchelles en fer blanc, un miroir dans son cadre en acajou. Dans un placard à gauche de la cheminée six verres à boire, vingt-deux assiettes en terre et fayence, quatre plats deux soupières un saladier, une curiale et son pot le tous de Fayence, deux tasses à déjeuner, une salière une poissonnière. Un chandelier de fer, trois bouteilles et deux demi-bouteilles de verre brun, dix cuillères d'étain et quatre fourchettes de fer. Un lit composé d'une couchette à deux dossiers de bois peint en gris et jaune, roulettes à laquelle fonds l'angle d'une paillasse deux matelas de laine courant de toile à carreaux, un traversin et deux oreillers de coutil*

remplis de plume, une couverture de coton le tout avec deux rideaux d'alcôve et leur pente en indienne. Une table à manger sur son châssis en bois blanc et chêne et une petite table vernie en bois de noyer garnie d'un petit tiroir. Un petit miroir de toilette une gravure dans son cadre doré. Six chaises foncées de paille commune, une autre chaise aussi foncée en paille commune. Une commode en bois de noyer garnis de quatre tiroirs dont trois fermant à clef à dessus de marbre. Deux grands rideaux de croisée en calicot avec leurs tringles. Une armoire en bois de merisier ouvrant à deux venteaux. Dans un petit cabinet prenant son entrée par une porte vitrée donnant sur la pièce. Dans un cabinet servant de cuisine prenant son entrée en face de l'escalier éclairé par une croisée sur le cloître ».



Reconstitution du logement Mizery d'après l'inventaire après décès de 1823 (IA)

On apprend, également, qu'au 1er mai 1824 soit huit mois après le décès de son épouse, Monsieur Mizery devait :

1-à Monsieur PETIT, médecin pour visites et soins lors de la dernière maladie de la défunte environ 30 frs.

2-à Monsieur DANVERT, médecin parier somme pour même cause.

3-à Monsieur PETIT, pharmacien pour fourniture de médicaments 19frs 90 cts.

4- à Monsieur CAILLE mercier, 14 frs.

5- à Monsieur GERARD propriétaire des lieux habités 30 frs pour loyers échus.

6-à Monsieur MARTIN aubergiste, pour fourniture de bois 59 frs 54 cts.

7-à Monsieur BAUMONT officier, 12 frs.

8-à Monsieur FREMONT, boulanger pour fourniture de pain 17frs 40 cts.

9- à Dame AUCLAIR couturière 4 frs.

N°6 Logement 2 : Famille Ray - Locataire Dans ce logement vivent quatre personnes :

- Louis Ray, 77 ans, journalier né à Décizes (Nièvre) ; Il décédera le 15 août 1825 à l'hospice de Corbeil âgé de 80 ans.
- Marguerite Roullière, 64 ans née à Corbeil, décédée le 21 octobre 1829 chez son petit fils Pierre Louis Ray, employé place Saint Guesnault à Corbeil.
- Marguerite Dagere veuve Ray, 43 ans est la belle fille de Louis Ray.
- François Pierre Louis Ray, 18 ans, est le fils de Marguerite Ray. En 1825, il est cité comme employé, domicilié à Essonnes, rue Royale.

N°6 Logement 3 : Famille Remauge- Locataire Dans ce logement vivent trois personnes :

- Alexandre Joachim Remauge, 62 ans, journalier, est né à Paris. Il décédera le 2 novembre 1831 à Corbeil 6 cloître saint Spire.
- Catherine Remauge née Bernardon, 67 ans son épouse. On sait qu'au décès de sa fille Anne Louise en 1827, elle demeure rue de la Quarantaine.
- Noël Bernardon (sans aucune autre mention).



L'ancien n°6 cloître Saint-Spire

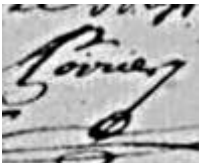


Le petit passage entre l'ancien n° 6 et le n°4 qui figure sur le plan existe toujours

N°8 (actuel n°8 cloître Saint-Spire) : Le propriétaire de l'immeuble est Claude Gérard lequel cédera le bâtiment en 1832 à Louis Guérin, pâtissier à Corbeil. Cet immeuble a considérablement été modifié.

N°8 Logement 1 : Famille Poirier-Locataire Dans ce logement vivent quatre personnes :

- Louis Pierre Poirier, sacristain de Saint Spire est né le 14 janvier 1778 à Corbeil. Marié le 21 décembre 1795 à Corbeil.
- Sophie Vivier, 47 ans son épouse.
- Pierre Martin Poirier, leur fils est né en 1802, il se mariera avec sa voisine d'en face Joséphine Fleury domicilié au 3



Signature de Louis Poirier

cloître Saint Spire, le 15 novembre 1826. Il décédera le 23 février 1860. Il est alors instituteur à Corbeil.

- Pierre Victor Poirier, leur second fils, est né le 25 février 1805 à Corbeil. Instituteur comme son frère ainé, il se mariera en 1827 à Yerres avec Marguerite Richard.

N°8 Logement 2 : Famille Legrand - Locataire. Dans ce logement vit seule :

- Catherine Legrand, 69 ans rentière, née à Morsang-sur-Seine. Elle décédera célibataire le 7 aout 1831 à Corbeil rue Saint Spire.

N°8 Logement 3 : Famille Brieure-Locataire. Dans ce logement vit seule :

Une dame Brieure rentière âgée de 52 ans.

N°10 (actuel n°10 bis cloître Saint-Spire) : Le propriétaire de l'immeuble est Pierre François Guesnier. En 1828 l'immeuble sera vendu à Louis Petit qui le cèdera en 1839 à Magniant (avoué) Cet immeuble a considérablement été modifié.

N°10 Logement 1 : Famille Guesnier, propriétaire. Dans ce logement vivent huit personnes :

- Pierre François Guesnier 45 ans officier en retraite. Il décédera le 9 octobre 1826 à Corbeil.
- Julie Joséphine Ghisolfi, 42 ans son épouse.
- Beatrix Guesnier 19 ans leur fille ainée.
- Céline Guesnier, 17 ans leur fille.
- Achille Guesnier, 15 ans leur fils
- Stanislas Guesnier, leur fils né à Corbeil le 10 juin 1815.
- Ferdinand Guesnier, sans doute frère jumeau de Stanislas.
- Emile Guesnier, leur fils né à Corbeil le 5 février 1817.

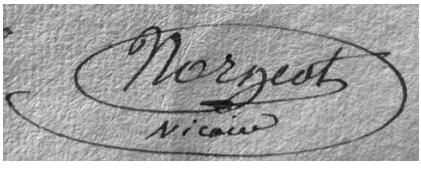
N°10 Logement 2 : Famille Barret, locataire. Dans ce logement vivent quatre personnes :

- Julien Barret, 45 ans, tailleur.
- Marguerite Dunjean, 42 ans, son épouse.
- Henry Barret, 18 ans, leur fils ainé.
- Jean Barret, 15 ans, leur fils cadet.

Cette famille n'apparait plus sur le recensement de 1824.

N°12 (actuel n°12 cloître Saint-Spire) : le vicariat. Le propriétaire du 12 Cloitre Saint Spire, comme celui du 10 est Pierre François Guesnier. Dans cette maison vivent deux personnes :

- Noël Norgeat, 27 ans est l'unique vicaire de Saint-Spire. Norgeat signe les premiers actes à Saint-Spire dès 1818. Il quittera Corbeil en 1832 après la mort du curé Chauchet. L'abbé Rasse le remplacera comme vicaire[41].



Signature du vicaire Norgeat

- Catherine Norgeat, 26 ans sa sœur.

[41] AD 78 - 1V49.

N°14 (actuel n°12 cloître Saint-Spire) : -Famille MARQUIS -Propriétaire. Dans cette maison vivent deux personnes :

- Louise Thémard veuve Marquis, 71 ans rentière, elle est née à Paris. Elle est veuve de Pierre Marquis, brassier, décédé à Paris en 1808, elle décédera le 5 février 1830 à Corbeil 14 cloître Saint Spire.
- Rose Lemoine, 70 ans, domestique.

L'acte de vente du 24 juillet 1820 passé devant Maitre Jozon décrit assez précisément la maison :

« *Une maison couverte en tuiles, consistant en trois pièces au rez-de-chaussée ayant leur entrée par un corridor :*

- dont une salle à manger à droite avec partie office

- Un salon vis-à-vis l'entrée de la maison et donnant sur le jardin

- Une cuisine à gauche ayant, également, une sortie sur le jardin et couverte d'un petit toit particulier auquel est adapté un plomb qui ramène les eaux sur la propriété.

- Deux pièces à cheminée avec cabinet au 1er étage

- Une pièce à feu avec cabinet et grenier au second étage

- cave et caveau sous la maison

- Jardin derrière clos de murs des deux cotés sur un bras de la rivière dite d'Etampe où se trouve un lavoir, un cabinet d'aisance et autres dépendances… »



L'ancien n° 14 cloître Saint-Spire

N°16 (actuel n°14 cloître Saint-Spire) : Il ne deviendra le presbytère Saint-Spire qu'à partir de 1908[42].

Famille LEFORT – Propriétaire. Dans cette maison vivent cinq personnes à demeure et 16 jeunes pensionnaires[43] :

- Jean Baptiste Nicolas Aubin Lefort, maitre de pension, est né le 28 février 1774 à Maincy (Seine et Marne). Le 31 août 1819, il perd son épouse Charlotte Angélique Jasenne décédée à Corbeil. En 1825 il demeure rue du Pont. Il décédera le 21 juin 1855 à Corbeil, il demeure alors au 7 rue Saint-Spire, il est désigné comme « bibliothécaire de la ville de Corbeil ».
- Alexis Céline Lefort, sa fille est née à Corbeil le 26 juin 1803. Elle se mariera le 17 octobre 1825 avec Jean Louis Jourdheuil, professeur de langue latine.
- Jean-Baptiste Lefort, 14 ans son fils.
- Jean Louis Jourdheuil, 20 ans, professeur, le futur époux de Alexis Céline Lefort.
- Catherine Cesson, 24 ans domestique.

L'acte de vente du 28 juin 1820 passé devant Maitre Jozon nous donne une description très précise des lieux

« *Deux maisons tenant l'une à l'autre vis-à-vis de l'église et près le rempart. La première éclairée sur la rue du Cloître, sur la petite cour de la grande maison et sur le jardin. Consiste en un rez-de-chaussé ayant entrée par un perron et divisée en plusieurs pièces, savoir :*

- *Un cabinet et une cuisine à droite d'une allée en corridor conduisant depuis l'entrée jusqu'au jardin.*
- *Salon à gauche et cabinet en suite*
- *Au premier étage composé de plusieurs pièces et cabinets*
- *Étage au-dessus formant chambres de domestique, fruitier, petit cabinet et grenier, auquel étage on monte par un escalier prenant au rez-de-chaussé à gauche de l'entrée corridor.*
- *Autres dépendances caves, jardin clos de mur et bordé par un bras de la rivière dite d'Etampes avec une sortie sur le rempart et un port à laver sur le dit bras de la rivière.*

La seconde maison éclairée sur la cour et le Cloître Saint-Spire où elle a son entrée, consiste en

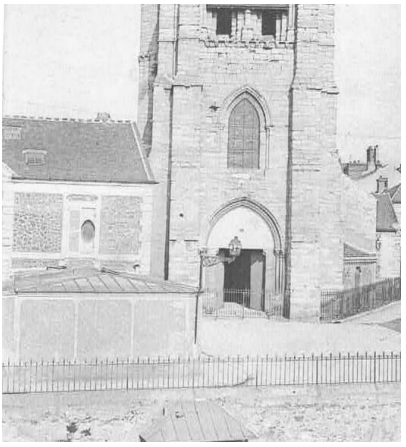
- *Un rez-de-chaussé composé d'un petit salon, une cuisine, une antichambre et une petite pièce servant de garde mangé sous l'escalier.*
- *Un premier étage au-dessus deux petites chambres et un grenier.*
- *Cave sous habitation*
- *Cour plantée et petit jardin avec hangar le long du rempart descente et port à laver sur la rivière Etampe.*
- *Petit bâtiment appuyé au pignon de la première maison et attenant au jardin du côté duquel porte ce petit bâtiment en formant un bucher*. »

[42] Le diocèse de Versailles rachètera le bâtiment en 1938 à la succession Mainfroy. Il est aujourd'hui propriété du diocèse d'Evry-Corbeil.

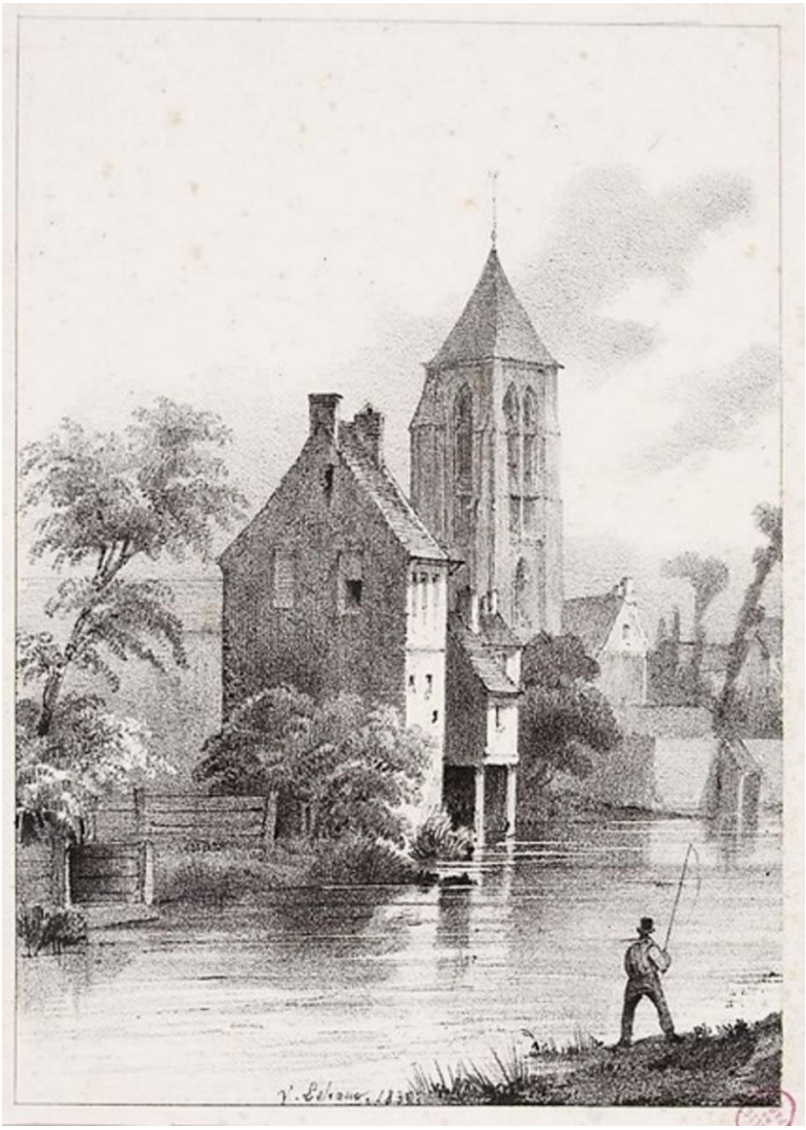
[43] Sur le recensement de 1824, le pensionnat y est mentionné avec 19 pensionnaires.

Par ailleurs un inventaire après décès effectué le 17 avril 1820 nous donne d'autres précisions concernant une des deux maisons.

- « *Dans une cuisine éclairée sur la cour par une petite croisée, ayant son entrée par une porte donnant sur le passage conduisant dans une petite pièce …*
- *Dans un passage communiquant à la cuisine éclairée par une croisée donnant sur le Cloître Saint-Spire….*
- *Dans une petite réserve à coté et à droite de l'escalier de communication au 1er étage de la maison ayant son entrée par une porte donnant sur le passage…*
- *Dans un placard à deux venteaux pratiqués dans une embrasure d'une croisée et à droite de la porte d'entrée…*
- *Dans un petit salon éclairé par deux croisées donnant sur le cloître ayant son entrée sur le petit passage….*
- *Dans une buanderie ayant son entrée par une porte donnant sur le jardin éclairé par un châssis dormant…*
- *Dans le jardin…*
- *Sous le hangar situé dans le jardin…*
- *Dans un passage voûte donnant sur la rivière dite d'Essonne …*
- *Dans un caveau à côté du passage si dessus par lequel il a son entrée….*
- *Dans une chambre au premier étage ayant son entrée par une porte donnant sur l'escalier et éclairée par trois fenêtres sur le Cloître….*
- *Dans un petit cabinet ayant son entrée dans la chambre éclairée par une croisée donnant sur le jardin …*
- *Dans une petite chambre au second étage ayant son entrée sur l'escalier ci devant décrit et par une autre petite chambre éclairée l'une et l'autre par chacune une croisée donnant sur le Cloître…*
- *Dans une petite chambre au second précédant celle-ci-dessus décrite ayant son entrée par une porte sur l'escalier….*
- *Dans un petit grenier ayant son entrée par une porte donnant dans la chambre ci devant décrite éclairée par une lucarne donnant sur la prairie Saint Jean…*
- *Sur le palier à côté de la chambre ci-dessus décrite…* »



Sur la droite l'ancien n° 16 (état vers 1900)



Dessin daté de 1830. Au second plan, au bord de l'Essonne, la grande maison pourrait correspondre à l'ancien n° 16 cloître Saint-Spire, mais son aspect interroge. Le clocher quant à lui est très fidèlement dessiné

À noter que l'église Saint-Spire elle-même est très bien traitée dans ce plan de 1826. A la différence du plan du cadastre de 1823, les contours, les ouvertures, les contreforts et même les croisés d'ogives du bâtiment sont tous rigoureusement représentés et correspondent, à peu de chose près, à l'existant. Durant cette période Saint-Spire n'a connu comme aménagement notable que la pose d'un nouveau baptistère en marbre noir. Il est toujours en place

Cette « radiographie du cloître Saint-Spire il y a 200 ans » nous donne une sociologie contrastée de l'espace du cloître. 75 personnes et 16 pensionnaires habitent le cloître Saint-Spire en 1822. L'âge moyen est de 30 ans !

Les 21 familles qui y vivent sont de conditions assez diverses. Ce sont de petits notables : un maitre de fabrique, un huissier, un officier en retraite, trois rentier(e)s. On compte aussi trois membres du corps professoral : un maitre de pension, un professeur, un instituteur, sans oublier les personnels liés à la proximité de l'église Saint-Spire : un curé, un vicaire un sacristain. Enfin le cloître abrite aussi des travailleurs de condition plus simple : deux tailleurs, deux tisserands, un mégissier, un cordonnier, une fruitière, trois domestiques et trois journaliers.

Sur les 12 maisons qui y ont leurs adresses, seul 1/3 des maisons sont habitées par leur propriétaire. Cet état des choses se vérifie d'ailleurs dans l'ensemble du Corbeil de l'époque. La propriété y est encore très concentrée aux mains de quelques possédants.

31 ans après la suppression du chapitre de Saint-Spire, le cloître a radicalement changé d'usage et d'aspect. Dès 1791, avec les premières ventes, sont arrivées ici des populations nouvelles, dans des maisons jusqu'ici occupées par les chanoines. Depuis, biens des propriétaires et des locataires s'y sont succédés. Mais, en 1823, à l'époque où est dressé le plan, les plus anciens habitants du cloître ont dû connaître l'état antérieur à la Révolution. Cet espace particulier, jadis rythmé par la vie liturgique de la collégiale (dévotions, pèlerinages, processions) est devenu pour eux une rue ouverte, dans une voirie normalisée et industrieuse.

Cependant la monumental présence de la vieille église qu'elle entoure confère à cet espace, encore aujourd'hui, un charme très particulier. Chacun des immeubles semble être comme protégé par la très vieille dame, autant qu'ils veillent sur elle. 230 ans après le départ des chanoines, vivre dans le cloître c'est vivre à la fois au cœur de la ville et cependant légèrement en retrait. Ce privilège est désormais un peu offert à tous les visiteurs.

Les reliquaires de l'église Saint-Rémi de Fontenay-le-Vicomte

Jean-Louis BLÉTEL et Frédéric GATINEAU

Dans la tribune de l'église Saint-Rémi de Fontenay-le-Vicomte on trouve, un peu reléguées au-dessus d'un meuble, quatre chasses reliquaires relativement grandes. Jusqu'à maintenant, ces objets n'ont fait l'objet d'aucune étude précise.

Le recollement du mobilier de l'église effectué le 31 août 2004, par la conservatrice des antiquités et objets d'art de l'Essonne de l'époque, signale de façon assez laconique :

Quatre Reliquaires en métal, sans date, dimensions : hauteur 78,00, longueur 51,00, largeur 28,5 architecture gothique : travée à trois baies en arc et plein cintre, avec anges dans tympans ; un des reliquaires contient a priori des documents ; facture sans intérêt particulier. Relatif bon état.

Un examen sur place permet d'apporter de nombreuses précisions. La nature du métal tout d'abord, il s'agit de laiton. Les quatre chasses sont strictement identiques et mesurent en fait 81 cm de haut si l'on compte la croix sommitale. Les chasses elles-mêmes sont assez encrassées, les tissus rouges qui les décorent sont très empoussiérés. La chasse n°1 a perdu un de ses pieds.

Trois d'entre elles contiennent des documents authentifiant les reliques qu'elles conservent dans des médaillons. Ces neufs médaillons, en métal argenté présentent tous la même forme ovale, la même taille (2 cm sur 1, 5 cm) et la même décoration. Chacune des chasses contiennent un, deux ou trois médaillons.

Les documents en question émanent des services de l'archevêque Pietro de Villanova Castellacci et ils se rapportent chacun à un médaillon. Ils sont signés à Rome du 5 juillet 1867. Les mêmes documents sont contresignés par le vicaire général du diocèse de Versailles le 8 octobre 1868. Notons que les trois médaillons de la chasse n°1 ont perdu leurs authentiques.

Les authentiques attestent que les fragments de reliques conservés à Fontenay proviennent tous de Rome. Elles ont transité par les services du diocèse de Versailles dont dépendait Fontenay en 1868. On sait que beaucoup de reliques conservées dans les églises françaises viennent de Rome car nombre des anciennes reliques ont été détruites ou perdues à la Révolution.

La chasse n°1 contient trois médaillons :



Le reliquaire 1 et ses reliques



S Petri ap
(St Pierre apôtre)



S Taddaei ap
(St Thaddée apôtre)



S Pauli ap
(St Paul apôtre)

La chasse n°2 contient trois médaillons :



Le reliquaire 2 et ses reliques



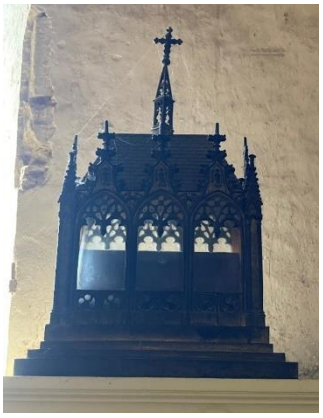
S Alois gonz
(St Louis de Gonzague)



Pallio St Joseph Spons
Manteau de saint Joseph époux de la Vierge Marie



St Anton Pado
Saint Antoine de Padoue



Le reliquaire 3

La chasse n°3 contient un seul médaillon ; celui de : St Ludovic Regis, St Louis, roi de France.

La chasse n°4 contient deux médaillons.



Le reliquaire 4





Les reliques du reliquaire 4 :

S Augst
Saint Augustin
évêque et docteur

S Carol Bor
Saint Charles Borromée
évêque de Milan

Ces quatre chasses ne figurent pas dans la description de l'église que nous laisse Francis Martin en 1887[1].

En revanche elles figurent bien sur l'Inventaire des biens dépendants de la fabrique paroissiale de Fontenay le Vicomte réalisé le 5 mars 1906 par Albert Béhier, percepteur, dûment commissionné et assermenté, spécialement délégué par le directeur des domaines à Versailles… quatre reliquaires en cuivre doré.[2]

Une mention complémentaire rédigée à la fin du document nous donne une précieuse indication sur l'origine de ces reliques à Fontenay.

Au cours des présentes opérations le sieur Louis Roch, garde de M de la Prévalaye, est venu dire qu'il revendiquait les objets (ostensoir en cuivre avec émaux, ciboire cuivre doré calice, trois croix d'autel en cuivre doré, 12 chandeliers, trois candélabres, deux lustres cristal, quatre reliquaires, deux candélabres, deux lustres, deux tapisseries, quatre chaises couvertes de velours avec leur prie-Dieu) lesdits objets ayant été mis à disposition de la fabrique par Mme de la Villeboisnet, mère de M de la Prévalaye.

Les quatre chasses figurent sur une photo de mariage à Fontenay datée de 1953. On les reconnait, très à l'honneur, au fond du chœur de l'église. Sans doute ont-elles été retirées lors des récentes restaurations de l'église. Dans les années 1970 les reliques n'étaient guère à la mode pas plus que le mobilier du XIXe siècle.



L'église en 1953 avec au fond les quatre reliquaires

[1] Notice manuscrite de Francis Martin, membre de la commission départementale de Seine-et-Oise, sur la commune de Fontenay le Vicomte, 1887.

[2] AD91 - 8 V 3.

Dans les reliquaires il faut toujours distinguer le « contenu » du « contenant ». Les quatre chasses (les contenants) ont été achetées puis déposées dans l'église de Fontenay par la famille des chatelains locaux, lesquels possédaient par ailleurs une chapelle à l'intérieur du château de Fontenay à partir de 1868[3]. En revanche, on sait que dans le droit et la pratique de l'église les reliques elles-mêmes (le contenu) ne peuvent faire l'objet de commerce. Elles ont dû être obtenues de Rome sur demande spéciale et par voie de relations. Nos quatre chasses de Fontenay sont de factures néo-gothiques très classiques. Elles ont été probablement achetées sur catalogue dans un magasin d'objets religieux et n'ont à l'évidence pas été conçues pour abriter des médaillons d'aussi petites tailles. On trouve dans la collection des reliquaires de la basilique de Longpont un grand nombre de ce type de chasses assez imposantes et décoratives mais qui n'abritent en fait que de tout petits médaillons reliquaires.

La famille la Villeboisnet est alliée aux Prévalaye depuis le 13 décembre 1848, date du mariage, à Fontenay, de Charles Espivent de la Villeboisnet et de Louise Sophie Thierry de la Prévalaye. On sait que ces deux familles, issues de vieilles familles bretonnes, sont très pieuses. On trouve un Espivent de la Villeboisnet comme président de l'archiconfrérie ND de Bonne-Garde en 1861. C'est lui qui écrit au pape pour obtenir une indulgence pour les pèlerins de Longpont. Il sera un des gros donateurs pour les travaux de reconstruction du chœur de l'église de Longpont en 1875. Il restera président de la confrérie de Longpont jusqu'en 1897. C'est sous sa présidence et grâce aux soins infatigables du curé Arthaud que le reliquaire de Longpont va s'enrichir de façon considérable. La même famille sera aussi très active dans la construction de la future basilique du Sacré Cœur de Montmartre.

À Fontenay-le-Vicomte la famille des chatelains fait un peu « la pluie et le beau temps » localement, tant des affaires civiles que religieuses. En 1862, Mmes de la Villeboisnet et de la Prévalaye vont jouer un grand rôle pour faire réériger Fontenay en paroisse indépendante de Ballancourt.

On connait le point de vue du conseil municipal de Fontenay sur la question : *considérant que dans une commune le prêtre est naturellement le gardien de la morale et que sa présence seule est une garantie pour les bonnes mœurs, qu'il est très pénible pour les enfants qui se préparent à la première communion d'aller aux instructions du catéchisme jusqu'à Ballancourt distante de la commune de près de trois kilomètres, que la commune possède une église solide et convenable à laquelle il ne manque, pour être parfaite, que quelques réparations. Mais considérant qu'elle ne possède pas de presbytère la commune concède qu'elle ne peut, pour le moment, en bâtir un. La commune accepte l'offre de Mme de la Villeboisnet et se propose d'augmenter annuellement d'une somme de 200 f le supplément de traitement du desservant… Émet le vœu que le gouvernement veuille bien nommer un desservant à Fontenay après l'avoir érigé en succursale*

[3] Arch diocese d'Évry - K 08 81.

et à cet effet, il prie M le maire de faire près de l'autorité supérieure les démarches nécessaires pour arriver à ce but[4]

Le conseil de fabrique de Ballancourt partage le même avis : … *considérant la distance de Fontenay à Ballancourt, chef-lieu de la paroisse. Que Fontenay possède une église où le culte s'exerce depuis le Concordat et que ladite église est pourvue d'un mobilier très complet … Grâce aux nombreuses libéralités des dames de la Prévalaye et de la Villeboisnet cette mesure ne sera que fort peu onéreuse à la commune de Fontenay puisque ces dames s'engagent à loger les desservants dans une maison qu'elles consacrent exclusivement à cet usage en la mettant à la disposition de la commune.*[5]

À l'occasion de l'érection de Fontenay en succursale un état du mobilier de l'église est dressé mais les chasses reliquaires n'y figurent pas[6].

Les chatelains participent de leurs libéralités à la bénédiction des trois cloches le 27 octobre 1872, au recrépissage de l'église en 1878. En 1890 l'abbé Cauvigny dans son rapport à l'église résume la situation : *Le presbytère appartient au château ainsi que l'orgue et les lustres*.[7] En 1898, les travaux de ravalement de l'église sont encore assurés par les châtelains. En 1898, Mme de la Prévalaye se plaint au vicaire général de l'attitude du nouveau curé lequel est immédiatement déplacé. En 1903, c'est M Espivent de la Villeboisnet marquis de la Prévalaye (qui est aussi maire de la commune !) qui est hostile au nouveau curé Lhomme, ce dernier devra également partir l'année d'après.



Tombe de la famille de la Villeboisnet et de la Prévalaye au cimetière de Fontenay-le-Vicomte

[4] Registre de la municipalité de Fontenay le Vicomte, AD91 - E dépôt 52 1D2.
[5] arch dioc K 08 81.
[6] arch dioc K 08 81.
[7] AD78 - 2 V 40.

Autre signe qui montre combien la famille de la Villeboisnet s'intéressait et récupérait des reliques, il existe dans l'église de Marolles-en-Hurepoix un reliquaire dans lequel on trouve l'inscription suivante : *voile de la sainte Vierge donné à l'église de Marolles en Hurepoix, par M*^{elle} *de la Villeboisnet. L'authentique est dans le bureau de Bellebat, juillet 1887*.

Pour résumer, la présence de ces quatre chasses dans l'église de Fontenay est une trace de l'influence considérable de la famille des chatelains locaux au cours du XIXe siècle. Outre leur valeur spirituelle, puisqu'il s'agit de reliques avec leurs authentiques, leur aspect décoratif mérite sans doute à ces reliquaires une meilleure mise en valeur que cette relégation à la tribune.

Trois affaires d'abus sexuel dans la région d'Étampes jugées entre mai et octobre 1877

Claude ROBINOT[1]

Depuis quelques années, les archives départementales des Yvelines mettent à la disposition du public et des chercheurs les dossiers de procédure des assises de Versailles. Parmi les affaires criminelles jugées par la cour, 1301 dossiers concernent l'actuel département de l'Essonne. Dans ce corpus, 186 affaires de mœurs pèsent pour 14 % du total, auquel il faut ajouter une dizaine de cas qui, n'ayant pas été retenus pour les assises, ont été jugées par les cours correctionnelles à Étampes ou à Corbeil. Sur ces procès jugés à Versailles, un seul a donné lieu, en 1824, au prononcé d'une peine capitale (le viol était aggravé par un assassinat et un vol). Les cas les plus graves, accompagnés de violences, sont punis par des peines de travaux forcés (13 %) ou une réclusion de 5 à 15 ans (20 %). L'emprisonnement est la peine la plus souvent appliquée pour ces crimes (43 %) pour une durée d'un à cinq ans. Enfin, les jurys d'assises ont conclu à l'acquittement de 22 % des accusés. Dans la cohorte des inculpés, les professions les moins qualifiées sont sur-représentées (41 journaliers, 16 carriers et terrassiers, 13 charretiers). On trouve aussi dans des proportions égales, des cultivateurs, des ouvriers qualifiés des artisans et des commerçants. En remontant l'échelle sociale, on trouve des rentiers et des propriétaires mais aussi un ingénieur, un commissaire de police et le concierge du tribunal d'Étampes !

Dans ce corpus on trouve aussi neuf instituteurs et six ecclésiastiques. Leur nombre n'est pas excessif rapporté à l'ensemble, mais leur apparition récurrente et assez régulièrement distribuée tout au long du siècle a attiré notre attention. Nous n'évoquerons que quelques affaires parce qu'elles se déroulent dans un même cadre géographique (celui des bourgs et villages de l'Étampois) et sur une courte période. L'étude est loin d'être exhaustive ni même terminée, d'autres affaires sont en cours d'étude, nous en parlerons ultérieurement.

[1] Étampes-Histoire.

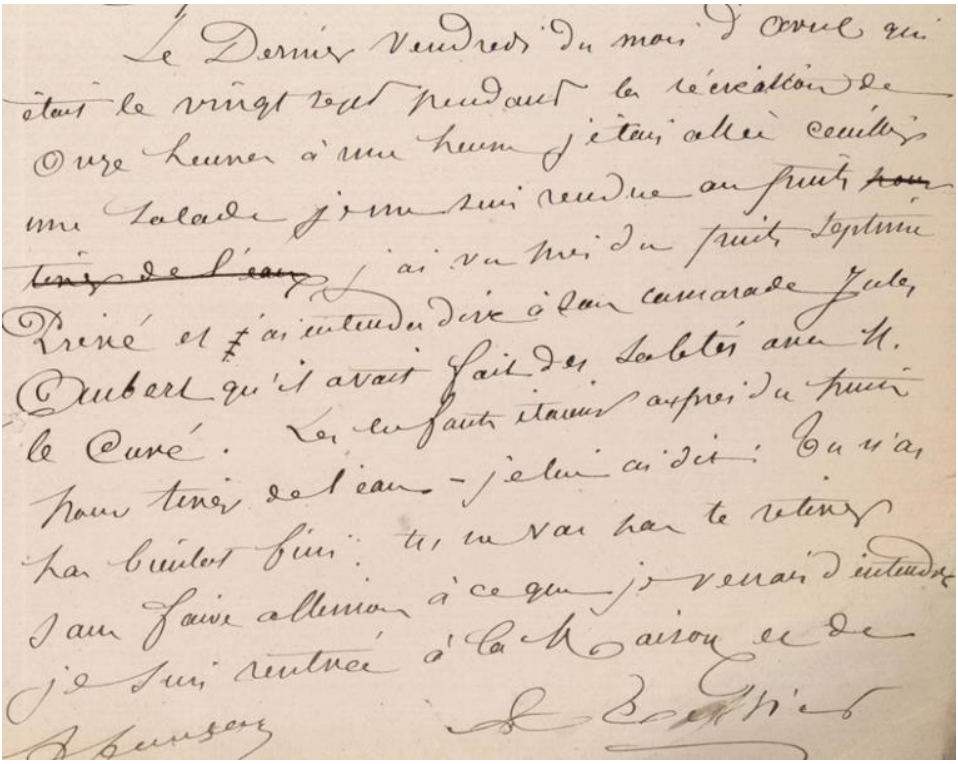
Entre le printemps et l'automne 1877, trois scandales sexuels donnent lieu à des poursuites judiciaires dans trois villages voisins : Bouville, Valpuiseaux et Maisse, tous situés à moins de 10 kilomètres d'Étampes, dans la région rurale du Gâtinais français. Autre similitude, les accusés sont tous des personnes publiques exerçant une autorité, deux prêtres et un garde-champêtre. Les victimes sont toutes des enfants entre 9 et 13 ans dont il faut recueillir le témoignage. Le terme d'abus sexuel est à la fois vague et euphémisant ; il a été choisi dans le titre faute de mieux, car dans le code pénal napoléonien, si l'on parle de viol, celui-ci n'est jamais défini. Il suppose l'emploi de la violence physique et la résistance de la victime toujours difficiles à établir. Le plus souvent les accusations portées par les articles 330-334 parlent d'attentats à la pudeur avec ou sans violences ou d'outrages publics à la pudeur. Les peines sont aggravées si l'auteur exerce une fonction d'autorité et si les victimes sont des enfants. Le travail de la justice et particulièrement du juge d'instruction consiste à qualifier les faits et présenter la procédure devant la chambre de mise en d'accusation qui ensuite décide du renvoi aux assises de Versailles. L'appartenance des trois communes concernées au même espace géographique et l'enchainement chronologique des affaires nous donne l'opportunité d'observer la pertinence de la procédure d'instruction assurée par le même magistrat du tribunal d'instance et le travail d'enquête de la gendarmerie. C'est aussi l'occasion de mieux connaître et comprendre des sociétés villageoises du début de la troisième république, non seulement dans leur vie quotidienne mais aussi dans les sentiments et croyances plus intimes, mis en évidence dans les témoignages.

LES TURPITUDES D'AMBROISE POL, CURÉ DE BOUVILLE.

La découverte d'un crime sexuel et la rumeur publique villageoise : mai 1877

« *Le dernier vendredi du mois d'avril qui était le vingt-sept pendant la récréation de onze heures à une heure* [il s'agit en fait de la coupure de mi-journée] *j'étais allée cueillir une salade je me suis rendue au puits j'ai vu près du puits Septime Privé et je lui ai entendu dire à son camarade Jules Aubert qu'il avait fait des saletés avec M. le curé. Les enfants étaient auprès du puits pour tirer de l'eau ; Je lui ai dit : tu n'as pas bientôt fini, tu ne vas pas te retirer, sans faire allusion à ce que je venais d'entendre. Je suis rentrée à la maison…* »

Joséphine raconte aussitôt à sa mère ce qu'elle a entendu (et mal compris) puisqu'elle demande le sens de quelque mot obscène entendu, que sa mère horrifiée refuse de lui révéler. Madame Mathon mettra trois ou quatre jours à en parler à son mari. Celui-ci l'écoute à peine et dit qu'il ne faut pas prêter attention aux propos du petit Septime qui est un bavard et *parle à tort et à travers*. Monsieur Mathon est l'instituteur communal ; sa fille Joséphine fait office de *monitrice* même si elle n'a aucune autorité sur les élèves. Elle s'occupe des petits de quatre et cinq ans, *leur apprend leurs lettres et les surveille*. L'école est mixte et l'été, alors que les travaux agricoles sont à leur comble, M. Mathon et sa fille acceptent les enfants dès l'âge de deux ans.



Extrait de la déposition de Joséphine Mathon, faite le 19 juillet, devant le juge d'instruction, pièce n°21 du dossier de procédure.
[L'ensemble du dossier d'assises se trouve aux AD 78 sous la cote 2U -613]

Pourtant, la rumeur commence à enfler dans le village dans les premiers jours de mai. Un père d'élève en parle à l'instituteur, d'autres disent avoir entendu Septime dire que M. le curé l'avait battu et qu'il se vengerait, qu'il le fera renvoyer *là où était M. Guignard, l'ancien instituteur de Bouville qui a été condamné aux assises*. Ces propos parviennent à l'oreille de M. Jousse, le maire du village le 29 avril mais, comme l'instituteur, il n'y prête d'ailleurs aucune attention. L'enfant Septime qui n'a que 10 ans, semble pourtant bien informé alors que le procès Guignard est en cours et que le verdict n'a pas encore été prononcé[2]. Soit les journaux qui publient régulièrement les chroniques judicaires en ont parlé, soit la rumeur a couru à la vitesse du train qui relie plusieurs fois par jour, Étampes et Bouray.

Le maire ne comprend la gravité de l'accusation que la semaine suivante : *le dimanche, après l'office, voyant que M. le curé n'avait pas dit la messe, je me suis rappelé la conversation de l'instituteur ... Aussi le lendemain lundi 7 de grand matin je suis allé voir les parents de Septime ... On fait lever Septime. Je lui ai*

[2] AD 78 - 2U 607. Effectivement l'ancien instituteur de Bouville a été condamné à 10 ans de travaux forcés le 5 mai 1877 à Versailles, reconnu coupable d'attentat aux mœurs sur des jeunes filles à Bouray.

demandé si ce qu'il disait était vrai, il m'a répondu que oui. J'ai insisté pour savoir ce que le curé lui faisait. Il m'a répondu qu'il lui prenait la main la lui mettait dans son pantalon et le faisait toucher, que le fait s'était produit deux fois après la moisson aux Roches Gaillard[3]. Le maire demande s'il y avait d'autres enfants concernés, le petit Privé donne les noms de Charles Martin et Auguste Veston qui ont entre 9 et 11 ans. Le maire interroge les deux enfants ; le premier refuse de parler, le second pleure et raconte des comportements douteux du curé. À une heure de l'après-midi, M. Jousse se rend à Étampes et signale les faits au parquet. L'affaire prend une tournure judiciaire. Aussitôt le procureur Vial inculpe l'abbé d'attentats à la pudeur dans un réquisitoire introductif et demande au juge d'instruction d'ouvrir une information à Bouville. Le greffier et le procureur se portent immédiatement sur les lieux. Le presbytère étant fermé, le juge Tessier et les gendarmes le font ouvrir par la gouvernante, prennent sa déposition et procèdent « à une fouille minutieuse ». En conclusion, le procès- verbal contient cette formule délicieuse *n'ayant pu trouver le prévenu nous avons fait saisir sa photographie*. Le soir venu, la petite troupe rentre à Étampes. Qui parle de lenteur de la justice ?





La photographie de gauche est l'œuvre de Pierre Petit, célèbre photographe parisien qui se proclame au dos du cliché photographe de l'épiscopat français, des lycées et des institutions ; nombre d'évêques et même le pape sont passés par son studio, ainsi que des personnalités politiques et littéraires. Il est surnommé par ses

[3] AD 78 2U 613 ; dossier de procédure, déposition du maire M. Jousse, pièce 13.

amis du Caveau « Collodion le chevelu » ! Un choix qui montre les ambitions de l'abbé Pol. Le cliché de droite n'est qu'une reproduction du premier, faite par le photographe étampois Richou. C'est ce tirage que le juge joint aux avis de recherche. L'heure de Bertillon n'a pas encore sonné, c'est toujours mieux que le signalement écrit... *front découvert, visage ovale, sans barbe, figure distinguée* qui ne suffit plus à l'identification d'un prévenu.

La fuite organisée du curé Ambroise Pol

La veuve Lebel, une femme de 50 ans, qui fait office de gouvernante du curé, interrogée par les gendarmes nous raconte les circonstances de la disparition de son maître auquel elle reste très attachée. Le 2 mai *j'ai entendu dire dans le village qu'on reprochait à M. le curé de s'être conduit comme l'instituteur qui vient d'être condamné aux assises. Elle le prévient aussitôt il a levé les yeux au ciel disant ; je suis innocent. Il est parti le lendemain pour consulter ses supérieurs. Il est revenu le vendredi. Il m'a dit je suis nommé ailleurs. Le samedi il est parti de grand matin en me disant qu'il allait visiter sa nouvelle cure, sans me la faire connaître.* La gouvernante qui croit en l'innocence du curé espère qu'il reviendra ou qu'elle pourra le rejoindre dans sa nouvelle cure.

C'est dès le 29 avril que Ambroise Pol, sentant sa position vaciller, organise sa fuite. Ce jour-là, l'abbé se présente à la recette d'Étampes, dépose trois titres au porteur de rente à 5 % pour une valeur de 800 francs et les échange contre huit billets de 100 francs ! Le 3 mai, il se rend à l'évêché de Versailles et demande au vicaire général une autre affectation, se disant victime de calomnies. Son supérieur refuse avant d'en savoir plus sur cette affaire ; il lui accorde toutefois un congé pour aller se reposer à Paris, auprès de son protecteur, le curé de Saint Roch.

Le 5 mai au soir, de retour à Étampes, il se rend directement au domicile du baron Paul Morand, receveur particulier des finances, pour récupérer ses titres, mais apprenant qu'ils sont frappés d'un timbre d'annulation, il insiste pour en avoir d'autres. Le receveur, confiant dans cet ecclésiastique, lui en avance un de son propre portefeuille, pour une valeur de 200 francs ! Le curé accepte et disparait au risque d'ajouter l'escroquerie aux crimes sexuels.

Le prêtre en cavale n'oublie pas de mettre de l'ordre dans ses affaires. Le 12 mai, alors que les marguilliers tenaient un conseil de fabrique *la domestique de M. l'abbé Pol est venue solder les comptes de son maître, elle a déclaré que cet argent avait été donné par une personne qui veut rester inconnue.* Dans sa fuite, Ambroise Pol ne perd jamais le sens de ses intérêts. Il écrit à son frère pharmacien à Nonencourt dans l'Eure et lui demande d'être son fondé de pouvoir. Il lui envoie une procuration qui l'autorise à percevoir tous les revenus, dividendes ou rentes qui pourraient lui être dus. Le 30 mai, l'abbé écrit au caissier de la recette des finances : D*evant faire une absence je ferais retirer mes titres par une tierce personne* [...] *mon frère, en vertu de cette procuration est devenu mon représentant pour toutes mes affaires et un autre moi-même*[4]. Conscient de la situation, alors qu'il se sait recherché, il ajoute avec un certain cynisme : *Par égard pour mon frère et en raison des circonstances, veuillez s'il vous plait traiter*

[4] AD 78 2U-613, dossier d'assises, pièce de procédure 41.

avec lui à l'intérieur du bureau et non devant le public, je vous en serai reconnaissant[5].

Toujours à la recherche d'argent pour financer sa fuite, Ambroise Paul écrit à plusieurs prêtres de ses amis et leur réclame des honoraires pour des messes qu'il aurait dites à leur demande. Malheureusement, son ami et protecteur a quitté sa paroisse de Saint Roch pour un voyage en Corse, il lui répond d'Ajaccio : *Me voilà encore bien loin de la France, quoique l'on puisse prétendre y être quand on est en Corse, mais mon cher ami, que j'ai peine à me figurer que cela ressemble à une possession française* [...] *le souvenir de Napoléon est le seul lien solide qui nous attache à cette population, dont la perte ne serait pas, à mon avis, une grande calamité*. Quand il rentre à Paris dans sa paroisse, le curé de Saint Roch doit répondre aux questions de la préfecture de police. Il leur apprend que son protégé vit désormais à Londres chez le révérend Clophane Caffin où il fait suivre son courrier. Un choix réfléchi puisque l'Angleterre n'extrade pas les personnes pour les crimes dont il est accusé.

Le procureur de la République tiendra compte de ces faits dans l'acte d'accusation qui note que *l'abbé Pol a pris la fuite avec une précipitation qui équivaut à un aveu. Il s'est réfugié à l'étranger*.

L'enquête éclaire aussi les zones d'ombres de la personnalité d'Ambroise Pol

Les liens que le curé de Bouville entretient avec sa parentèle sont plus que distants. Lorsqu'il sollicite l'aide de son frère pharmacien près d'Évreux en lui envoyant une procuration, ils ne se sont pas vus depuis plus de deux ans. Ce qui n'empêche pas l'abbé d'invoquer les sentiments fraternels et de se proclamer victime d'une cabale. *Je confie tout à ton affection, à ton dévouement et à ta sagesse. Je suis innocent des faits qu'on m'impute, j'ai voulu soustraire ma personne et le caractère dont je suis revêtu aux horreurs et aux ignominies d'une détention dont mes ennemis me menacent. J'ai voulu éviter à la religion dont je suis le ministre la douleur d'un scandale*. Cette lettre écrite un jour avant sa fuite en mai 1877, fait un écho involontaire à la situation politique tendue d'alors. Comme Mac Mahon, l'abbé Pol ne sait ni se soumettre ni se démettre.

Quant à ses relations avec son père, elles sont inexistantes. L'ancien chapelier d'Issoudun déclare aux gendarmes venus se renseigner qu'il n'a pas vu son fils depuis longtemps et qu'il a entamé des démarches judiciaires pour obtenir de lui un secours financier ou une pension, car il n'a jamais répondu à ses lettres. Le vieil artisan n'a pas bonne réputation dans le voisinage. Il aurait dilapidé sa fortune et vivait en concubinage avec une jeune femme qu'il a fini par épouser à son veuvage. Ils ont eu cinq ou six enfants, le dernier n'ayant que six ans. Pour toutes ces raisons, les gendarmes de l'Indre sont convaincus que le fugitif n'est pas venu se réfugier ici.

Avant sa fuite en Angleterre, Ambroise Pol avait écrit à Edouard Mott, un compagnon de séminaire, pour lui demander de lui trouver une cure dans le diocèse de La Rochelle. Sa réponse laisse entendre que Pol n'a pas beaucoup

[5] Idem.

d'appétence pour les charges paroissiales *j'ai peine à croire que le bon Dieu vous appelle à rester dans une position où la sanctification est parfois si difficile. Rappelez-vous que je vous disais à Issy que vous ne m'avez jamais paru taillé pour le ministère séculier.…*

Effectivement, au sortir du séminaire, comme beaucoup de jeunes prêtres encore marqués par les études, il aurait souhaité se consacrer à l'enseignement et chercher un emploi comme précepteur privé pour les enfants de la bourgeoisie. À trente ans passés, il est vicaire à Rambouillet et va y demeurer près de deux ans.

Le procureur Vial d'Étampes demande des renseignements sur son séjour dans cette sous-préfecture, à son collègue de Rambouillet qui lui répond : *Aujourd'hui encore la moralité de ce prêtre ne pouvait aux yeux de l'opinion publique être l'objet d'aucun soupçon* [...] *Cependant, des personnes parfaitement autorisées et qui, en raison de leur caractère ont demandé à n'être point nommées m'ont affirmé que l'abbé Pol aurait en effet il y a deux ans environ séduit deux jeunes filles placées dans un orphelinat, que ces deux jeunes filles, âgées au plus de 13 ans seraient devenues enceintes et qu'au moyen d'une somme considérable dont on n'a pu m'indiquer le chiffre et la provenance on avait obtenu le silence des parents. On voit que cette somme a été donnée par la communauté des sœurs de Sainte Suzanne. Les enfants vivant dans un établissement dont la direction leur est confiée.* [...] *l'autorité diocésaine ayant été avertie de ces faits aurait immédiatement retiré à l'abbé Pol la fonction de vicaire, qu'il aurait été envoyé pendant une année à la Trappe*, [à Soligny dans l'Orne où il fait pénitence de janvier à août 1875].

Le procureur de Rambouillet, sans illusion, ajoute à l'intention de son collègue : *Je crains qu'il ne me soit pas possible d'obtenir des renseignements plus détaillés sur ces faits, car l'opinion publique ne la connait pas, et les investigations de la police se heurteraient nécessairement contre le secret professionnel imposé au médecin et le même à la confession derrière lequel se retranchera le prêtre mêlé à cette affaire*[6].

On voit que la mécanique de dissimulation et d'étouffement des scandales sexuels qui pourraient éclabousser l'institution religieuse sont bien au point et promis à une longue postérité ! Non seulement le prêtre violeur est protégé par les sœurs mais aussi par sa hiérarchie épiscopale qui lui inflige une peine-pénitence qui semble très légère au regard d'une condamnation pénale. Mais ce comportement ne peut aussi perdurer qu'avec la complaisance passive d'autres institutions, laïques celles-là. Le silence des médecins qui ont accouché les enfants, l'état-civil qui les enregistre et les autorités judiciaires. On sent dans les propos du procureur de Rambouillet le refus de secouer une opinion publique ignorante. Pas si naïve que ça pourtant, car dans sa demande de renseignement le procureur Vial fait lui aussi état d'une source autorisée qui lui a dit que *quelqu'un aurait donné soixante mille francs aux parents pour qu'ils n'ébruitent pas l'affaire*. Visiblement, on sait plus de choses à Étampes qu'à Rambouillet. Il est vrai toutefois que la conspiration du silence et du secret rend presque impossible l'établissement des faits indispensables à une procédure criminelle.

[6] AD 78 2U-613, dossier d'assises, pièces de procédure n° 25 et 26.

Établir les faits et la culpabilité de l'abbé Pol, sur la base des articles 331 et 333

Lorsqu'on lit les rapports de gendarmerie ou les dépositions faites auprès du juge d'instruction dans des affaires sexuelles, surtout s'il s'agit de mineurs, on est frappé par l'insistance avec laquelle les enquêteurs s'attardent sur des détails sordides qui sont ensuite consignés par écrit. Notre sensibilité contemporaine est heurtée à la lecture de ces dépositions. Les gendarmes et l'instructeur ne semblent manifester aucune empathie pour les victimes, voire ils se complaisent à remuer le couteau dans la plaie. Il est rare, mais pas impossible, qu'au détour d'une lettre ou d'une note, ils laissent paraître leurs convictions et leurs sentiments. Cette distance et cette froideur professionnelle est dictée par l'obsession d'établir les faits et de les qualifier selon les termes qui définissent les délits et crimes sexuels dans le code pénal de 1810.

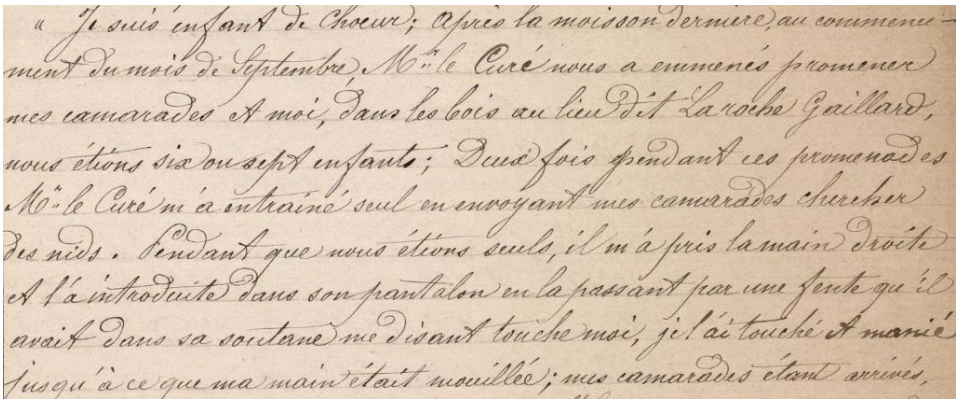
Dans l'article 331, les crimes de viol et d'attentat à la pudeur avec violence sont punis de réclusion et l'article 332 précise que le coupable de ces crimes subira les travaux forcés, si sa victime est un enfant au-dessous de l'âge de quinze ans accomplis. En outre, l'article 333 prononce la perpétuité si les coupables sont « instituteurs [...] fonctionnaires publics, ou ministres d'un culte ». Ces trois articles sont ceux dont relève le curé de Bouville. Mais comme le remarque Anne-Claude Ambroise-Rendu[7], le code pénal ne donne aucune définition précise du viol et de l'attentat à la pudeur avec violence. « C'est à la jurisprudence, éclairée par la science des médecins légistes » qu'il revient de définir la gravité des abus sexuels qui, très souvent ont été commis sans violence clairement établie. Les catégories actuelles de contrainte, de manipulation et consentement ne datent pas de ce siècle -là.

Dans le cas qui nous intéresse, tout se joue le 7 mai 1877. Le juge envoie deux gendarmes à cheval qui commencent dès trois heures de l'après-midi à recueillir la parole des enfants. Le juge d'instruction et son greffier, sous la supervision du procureur, procéderont ensuite à une investigation plus méticuleuse et approfondie auprès des protagonistes qui sont en même temps : accusateurs, témoins et victimes.

Les gendarmes se contentent de rédiger *un procès-verbal constatant... attentats à la pudeur sur les jeunes garçons âgés de moins de 12 ans* qui commence par la phrase : *Dans l'interrogatoire auquel nous avons assisté, le nommé Privé ... a déclaré ce qui suit :* comme si les pandores n'étaient que des observateurs distants, uniquement mandatés pour recueillir le récit des faits. L'écriture appliquée des

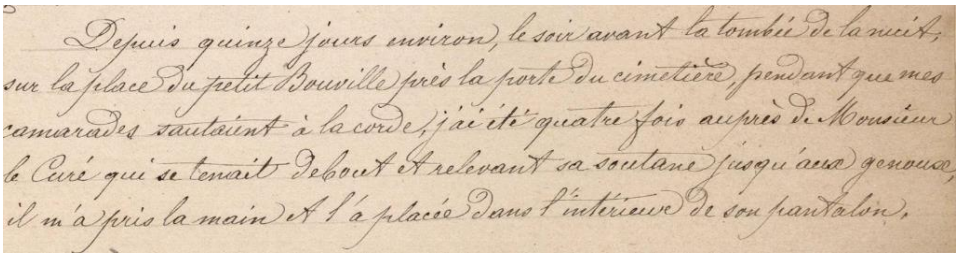
[7] Voir à ce sujet, l'étude fondamentale d'Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Attentats à la pudeur sur enfants : le crime sans violence est-il un crime,* (1810 - années 1930) Revue d'histoire moderne et contemporaine, 2009/4
shs.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2009-4-page.
Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Un siècle de pédophilie dans la presse (1880-2000) : accusation, plaidoirie, condamnation*, Le temps des média 2003/1, p 31-41.
shs.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2003-1-page.

gendarmes ne fait que souligner la crudité et la brutalité de l'abus sexuel subit par Septime Privé, un enfant de 10 ans[8].



« Je suis enfant de choeur ; après la moisson dernière, au commencement du mois de Septembre, M^r le Curé nous a emmenés promener mes camarades et moi, dans les bois au lieu dit La roche Gaillard, nous étions six ou sept enfants ; deux fois pendant ces promenades M^r le Curé m'a entraîné seul en envoyant mes camarades chercher des nids. Pendant que nous étions seuls, il m'a pris la main droite et l'a introduite dans son pantalon en la passant par une fente qu'il avait dans sa soutane me disant touche moi, je l'ai touché et manié jusqu'à ce que ma main était mouillée ; mes camarades étant arrivés,

Extrait n° 1 du procès-verbal de gendarmerie, Septime Privé, 10 ans



Depuis quinze jours environ, le soir avant la tombée de la nuit, sur la place du petit Bouville près la porte du cimetière pendant que mes camarades sautaient à la corde, j'ai été quatre fois auprès de Monsieur le Curé qui se tenait debout et relevant sa soutane jusqu'aux genoux, il m'a pris la main et l'a placée dans l'intérieure de son pantalon.

Extrait n°2 Auguste veston 10 ans

Il y a aussi le témoignage du petit Charles Martin, âgé de 9 ans, qui relate des faits similaires à ceux d'Auguste Veston.

Ces trois garçons sont les trois principales victimes des attouchements de l'abbé Pol, c'est sur la base de leur déposition que le juge d'instruction peut qualifier les faits et fonder l'accusation. Après avoir demandé aux enfants de répéter leurs propos, le juge Tessier les harcèle de questions, demandant des détails, cherchant des incohérences, un oubli ou une affabulation, essayant d'évaluer le degré de passivité des enfants, leur conscience de la gravité des actes. Le magistrat cherche aussi à établir s'il y a eu usage de la violence et de la contrainte. Pour lever les incohérences ou résoudre des contradictions, le magistrat termine son investigation par une confrontation entre les enfants. En raison de leur âge, ils sont dispensés du serment avant de déposer, il n'en demeure pas moins que le dispositif judiciaire suffit à intimider les jeunes garçons.

Tessier pousse Septime Privé dans ses retranchements pour obtenir l'aveu de détails d'une grande crudité mais qui qualifient l'attentat à la pudeur.

D : *Est-ce que votre main était placée sur ce que vous appelez le devant ou s'il y avait encore la chemise entre votre main et son devant ?*

R : *Ma main était à nu sur son devant*

[8] AD 78 2U-613, dossier d'assises, pièce de procédure n°5.

D : *Je vous demande pour la troisième fois, est-ce qu'il n'est rien arrivé ?*
R : *Non Monsieur*
D : E*st-ce que vous avez été mouillé ?*
R : *Oui Monsieur*

Le magistrat instructeur insiste parce qu'il faut lever l'hypothèque d'une vengeance ou d'une dénonciation calomnieuse. En effet, Septime a dénoncé le curé parce que ce dernier l'a giflé et menacé de le renvoyer du service de la messe. L'origine de cet incident étant une moquerie de l'enfant envers la bonne du curé.

Il m'a donné des claques et m'a roulé par terre, j'étais déjà habillé en enfant de chœur quand j'ai été ainsi battu [...] M. le curé m'a forcé à servir la messe, je l'ai servie en répondant de travers, comme je lui avais dit dans la sacristie lorsqu'après m'avoir battu il a cherché à me ramender à lui en me disant : allons soyons bons amis. Pendant qu'il me battait je l'avais menacé de parler de ce qui s'était passé entre nous à la Roche Gaillard.

Lors de la confrontation organisée après que les trois garçons ont été entendus séparément, le juge Tessier demande à Auguste Veston et Charles Martin s'ils avaient vu les relations entre le curé et Septime.

Auguste Veston : *ce n'est pas vrai je ne l'ai jamais vu* ; Martin Charles : *ni moi non plus*. Le juge s'adresse alors au petit Veston : *tout à l'heure quand je vous ai entendu vous m'avez dit que vous en aviez causé avec Septime lundi dernier ?* L'enfant avoue : *oui Monsieur, je reconnais que j'en ai causé avec Septime, lundi dernier*.

Délicat pour les enfants de reconnaitre devant Tessier *les saletés* du curé ! la confrontation s'arrête là. Le juge a les témoignages croisés et concordants des enfants, Septime en a bien parlé avant les violences de l'abbé Pol. Dans les jours qui suivent, l'instructeur auditionne les témoins indirectement liés à l'affaire pour recouper les faits.

On peut aussi remarquer que ce qui finit par emporter la conviction du juge, ce sont autant les témoignages que le fait que les parents de tous les enfants concernés n'étaient pas hostiles au curé. L'absence de sentiments anticléricaux lui font écarter la suspicion de vengeance.

Épilogue Judiciaire

Le procureur Vial peut rédiger le réquisitoire définitif. Après avoir fait la synthèse des dépositions, le magistrat du parquet ajoute ces deux remarques :

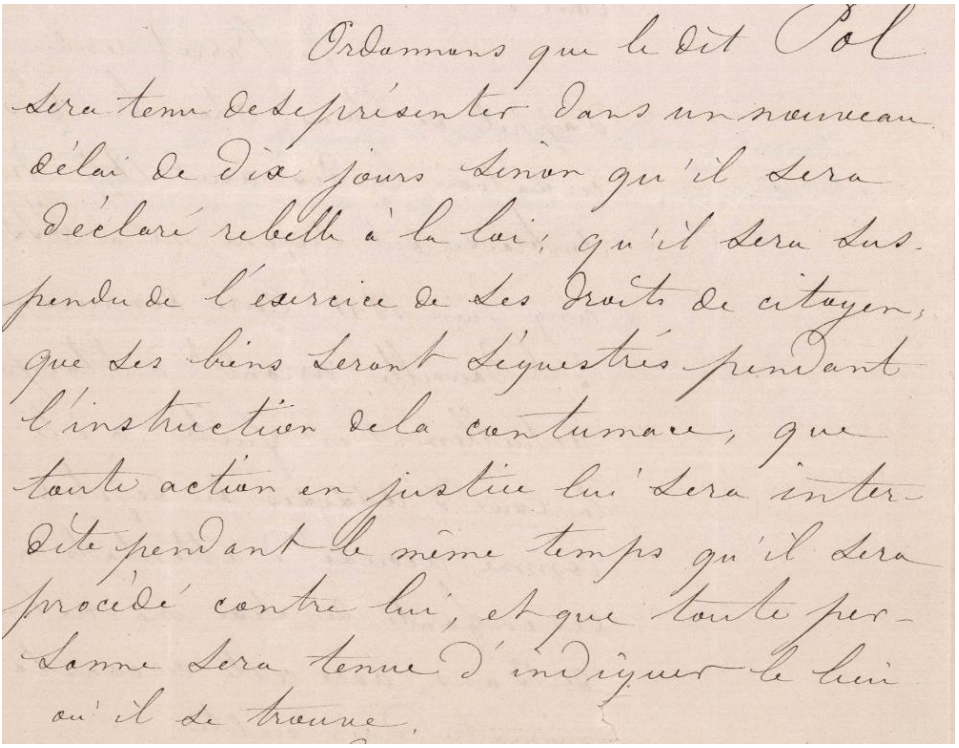
Mr le juge d'instruction n'a pu obtenir qu'avec beaucoup de peine leurs dépositions. On ne peut donc pas supposer qu'ils aient voulu calomnier le curé ; ni eux ni leur famille n'ont d'ailleurs d'animosité ni contre l'abbé Pol ni contre la religion.

L'abbé Pol au reste a pour ainsi dire avoué sa culpabilité en prenant la fuite : dès que le bruit des attentats a commencé à circuler à Bouville et avant même que la justice en fût informée, il a disparu, n'attendant pas même la réalisation de valeurs mobilières qu'il avait fait vendre, dans un pays étranger où l'extradition n'est pas accordée pour le crime qu'il a commis.

On a l'impression qu'aux yeux du parquet ces deux arguments ont autant de poids que les déclarations des victimes. L'absence de sentiments anticléricaux et la fuite précipitée sans attendre son dû sont considérées comme des preuves !

La suite relève de la procédure habituelle. Le dossier est transmis au parquet de la cour d'appel de Paris et, après examen, le substitut requiert la mise en accusation et le renvoi devant la cour d'assises de Seine et Oise (10 août 1877).

Le jugement par contumax ne sera rendu qu'en novembre 1877, l'abbé Pol est condamné à 20 ans de travaux forcés. Le délai s'explique par l'obligation de respecter le code de procédure pénale qui exige dans un cas de contumax que l'ordonnance de renvoi devant la cour d'assises de Versailles et l'acte d'accusation soit transmis à Étampes et signifiés au dernier domicile de l'accusé, et à la mairie de Bouville. Passé un délai de 10 jours, le dossier revient à Versailles. La cour d'assises de Versailles prend une ordonnance de déchéance au mois d'octobre 1877, qui elle aussi doit être transmise à Étampes, signifiée et affichée dans le village de Bouville, au presbytère et à la mairie. (voir extrait ci-dessous) :



Ordonnons que le dit Pol
sera tenu de se présenter dans un nouveau
délai de dix jours sinon qu'il sera
déclaré rebelle à la loi ; qu'il sera sus-
pendu de l'exercice de ses droits de citoyen,
que ses biens seront séquestrés pendant
l'instruction de la contumace, que
toute action en justice lui sera inter-
dite pendant le même temps qu'il sera
procédé contre lui, et que toute per-
sonne sera tenue d'indiquer le lieu
où il se trouve.

Extrait de l'ordonnance de déchéance affichée à Bouville et publiée « à son de trompe ou de caisse »[9].

Dans un village de quelques centaines d'habitants et dans ceux d'alentours, on imagine sans peine l'effet produit, d'autant que les journaux locaux, comme *l'Abeille d'Étampes* reproduisaient dans leur colonnes les décisions de justice.

[9] AD 78 2U-613, dossier d'assises.

LE CURÉ, L'INSTITUTRICE ET LA RUMEUR DE VALPUISEAUX

Alors que l'abbé Pol, curé de Bouville, est jugé par contumax devant les assises de Versailles, une autre affaire de mœurs éclate le 13 septembre 1877, à Valpuiseaux, où l'on accuse le curé Charles Canal de s'en être pris à deux ou trois petites filles du village. La concomitance des accusations et la similitude des accusés posent question. Est-ce le bruit du scandale qui, en traversant la route qui sépare les deux communes, a provoqué une psychose ? Les accusations sont-elles fondées ? Le jeune abbé de 29 ans ne dessert la cure que depuis juillet 1876, son ordination comme prêtre ne date que de deux ans. Il est aussi étranger à la région puisqu'il vient de Thuir, dans les Pyrénées Orientales. Tous ces facteurs ne jouent pas en sa faveur et peuvent alimenter le soupçon. À la fin du mois d'août, une lettre de dénonciation parvient sur le bureau du procureur de la République à Étampes.

Le 13 septembre, le procureur Vial, le juge d'instruction Tessier, le greffier Fontaine viennent s'installer à la mairie de Valpuiseaux pour instruire l'affaire, comme ils l'avaient fait à Bouville au mois de mai précédent. C'est peu de dire qu'ils connaissent cette région du Gâtinais !

Le procès-verbal de l'instruction déroule la procédure :

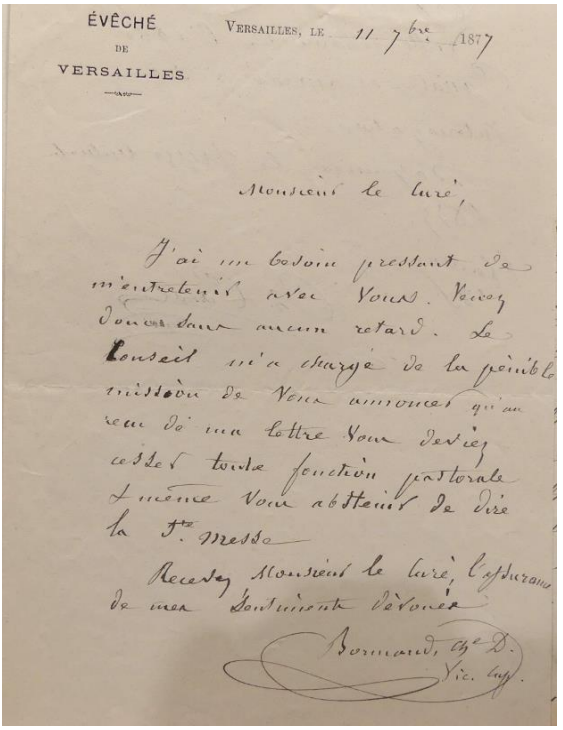
Informés par Monsieur le Procureur de la République que divers attentats auraient été commis sur un certain nombre de petites filles de Valpuiseaux dans le courant du mois d'août et de septembre par le desservant de cette paroisse. Nous nous sommes transportés en ladite commune de Valpuiseaux, accompagnés de M. le Procureur de la République, assisté de Frédéric Fontaine greffier, après avoir requis Monsieur le Docteur Muret de se rendre à Valpuiseaux, où étant nous avons procédé dans la salle de la mairie de Valpuiseaux à l'audition des témoins qui nous ont été indiqués.

Le décor est planté. Il manque juste un protagoniste, l'inculpé qui n'est pas présent à son domicile au moment du transport de justice. Charles Canal vient de partir, il est à Maisse sur le quai de la gare où le procureur vient le « cueillir ». Il accepte de comparaître et tous les deux retournent à Valpuiseaux. L'abbé ne cherchait pas à fuir mais il se rendait à Versailles, convoqué par le vicaire général du diocèse qui lui avait écrit la lettre suivante :

Monsieur le curé

J'ai un besoin pressant de m'entretenir avec vous. Venez donc sans aucun retard. Le conseil m'a chargé de la pénible mission de vous annoncer qu'au reçu de ma lettre vous deviez cesser toute fonction pastorale et même vous abstenir de dire la Ste messe[10].

[10] AD 91 3U/2824, dossier de procédure, instruction contre Charles Canal.



ÉVÊCHÉ
DE
VERSAILLES

VERSAILLES, LE 11 7bre 1877

Monsieur le Curé,

J'ai un besoin pressant de m'entretenir avec Vous. Venez donc sans aucun retard. Le Conseil m'a chargé de la pénible mission de Vous annoncer qu'au reçu de ma lettre Vous devriez cesser toute fonction pastorale et même Vous abstenir de dire la Ste Messe.

Recevez Monsieur le Curé, l'assurance de mes Sentiments dévoués

Bernard, Vge D.
Vic. Gal.

On comprend mieux ce départ précipité du curé Canal provoqué par l'impérieuse injonction de sa hiérarchie qui, cette fois, a réagi immédiatement en prenant une mesure de suspension. Alors que dans le cas du curé de Bouville, qui avait pourtant un lourd passif, le diocèse avait tardé à réagir.

De retour à Valpuiseaux, le curé est conduit à la mairie où il accepte de répondre aux questions du juge d'instruction Alfred Tessier, qui lui donne lecture qu'une plainte déposée le matin même par Melle Perroux, l'institutrice libre du village. Très surpris, le prêtre répond : *Je ne pensais pas que c'était Melle Perroux qui put porter contre moi une pareille accusation. Je sais que depuis quelque temps elle va se confesser dans une paroisse voisine. Quand j'ai vu que vous l'entendiez, j'ai cru qu'on m'accusait d'avoir des relations avec elle. J'avais entendu dire que mon prédécesseur l'avait fait venir pour avoir des relations avec elle. Je n'imaginais pas qu'on portait contre moi la même accusation.*

Quant aux faits dont vous venez de me parler, je proteste énergiquement. Je suis innocent…

Le juge lui demande ensuite si, le dimanche 19 août, il n'a pas fait venir successivement trois jeunes filles dans la sacristie. Le curé répond qu'il n'a aucun souvenir particulier de ce jour- là *j'ai pu descendre à la cure ou lire mon bréviaire dans le cimetière … je n'ai jamais touché une petite fille du bout du doigt. Il est malheureux qu'un scandale pareil soit donné par une personne que je croyais pieuse.*

Après son interrogatoire, Charles Canal donne son opinion sur son accusatrice :

Melle Perroux est très impressionnable, j'ai dû devoir lui faire une observation au sujet d'une enfant qui a été refusée pour la première communion. Elle en a été blessée. Du reste, c'est une personne qui voudrait diriger le curé de la paroisse et qui à la prétention de lui indiquer les points sur lesquels il doit prêcher et comment il doit exercer son ministère.

Adèle Perroux s'est présentée à la mairie de Valpuiseaux en janvier 1876, pour ouvrir une école dans une maison appartenant au curé. Elle est titulaire d'un brevet de capacité délivré par le ministère de l'instruction, elle le présente au maire ainsi

qu'un certificat de moralité[11]. La demoiselle Perroux est âgée de 45 ans, elle a été institutrice libre depuis 1855, avant de venir à Valpuiseaux. Elle est restée trois ans dans la communauté des sœurs de l'Immaculée Conception qu'elle a quittée *parce qu'elle ne se sentait pas une vocation bien déterminée pour la vie religieuse*[12]» . C'est donc une fervente catholique qui est chargée d'enseigner aux filles du village comme institutrice libre.



La maison existe encore aujourd'hui, rue de l'église à Valpuiseaux, le bâtiment était connu sous le nom de « la classe des demoiselles ». Le curé Delalande l'avait acquise pour cet objectif en 1875. Après le départ de Marie-Adèle Perroux en 1879, elle a été vendue à plusieurs reprises et semble avoir perdu son rôle de salle de classe.

Dans sa déposition, elle dit avoir entretenu de bons rapports avec le prêtre jusqu'à l'Ascension dernière : *il venait souvent dans mon école. Il examinait les enfants une fois par mois [...] j'ai donné congé à mes élèves le 15 août et je suis partie le 16 pour Paris. C'est à mon retour qui a eu lieu le 21 août que j'ai cru reconnaître quelque chose d'extraordinaire dans l'expression des jeunes filles qui se réunissent chez moi pour aller à l'office. Le dimanche suivant qui est je crois le 26 août après les vêpres, j'ai interrogé Amélie Naudin et cette enfant m'a déclaré ce que j'ai dit ce matin à M. le procureur dans la plainte qu'il m'a fait signer.*

D : *Veuillez nous dire comment vous avez interrogé Amélie Naudin et qu'elles ont été les réponses* ?

[11] Il y a aussi dans le village un instituteur communal, M. Hughes Delume qui s'occupe des garçons et restera totalement étranger à cette affaire.

[12] AD 91 3U/2824, renseignements de la préfecture de police de Paris, adressés au procureur de la République d'Étampes.

R : *voici à peu près la conversation que j'ai eu avec cette enfant. Je lui ai demandé si elle souffrait, si elle avait quelque chose. Je faisais allusion à une souffrance morale et non à une souffrance physique. Comme elle ne me répondait pas, j'ai insisté en disant : tu as quelque chose. Elle a fait un signe affirmatif. Je lui ai alors demandé ce qui s'était passé pendant que j'étais à Paris, pensant qu'au catéchisme M. le curé avait monté les enfants contre moi, comme il l'avait déjà fait une fois en leur disant au confessionnal que je les instruisais mal, au point de vue religieux*.

On voit donc qu'il y a une rivalité et un contentieux entre l'ancienne novice et le jeune prêtre sur l'enseignement religieux. Adèle Perroux livre au juge Tessier l'échange dialogué qu'elle a eu avec Amélie Naudin. Il est reproduit tel quel dans la déposition. Le choix des mots, le vocabulaire et le ton employés en disent autant sur l'institutrice que sur les faits rapportés.

Elle [Amélie Naudin] *m'a fait cette réponse :*

– *on a pêché contre la modestie.*
– *Ceci n'est pas possible en plein catéchisme*
– *C'est à la porte de l'église et autour de l'église*
– *je ne puis le croire on vous aurait vu et la crainte vous aurait retenue.*
– *Ou avez-vous donc commis ces fautes contre la modestie.*

Elle ne me répondait pas, je l'ai pressée de questions, elle ne voulait pas me répondre. Elle a fini par me dire :

– *À la sacristie.*

J'ai dû la presser encore, pour savoir avec qui. Elle a voulu d'abord me parler d'une personne du village, comme je lui objectai que cela était impossible, elle a fini par me dire que c'était avec M. le curé. Cette enfant a eu l'air d'être soulagée quand elle en a fait l'aveu. J'ai demandé si les fautes étaient graves, elle m'a répondu – oui.

L'institutrice cherche à en savoir plus ; dans un premier temps, l'enfant refuse. Adèle Perroux poursuit son enquête :

J'ai insisté alors pour savoir ce qui s'était passé. J'ai d'abord demandé s'il s'était découvert devant elle. Elle m'a répondu que non. Je lui ai demandé si c'était le curé qui l'avait découverte

– *Oui il m'a relevé mes cottes*
– *Est-ce qu'il t'a regardée ?*
– *Oui*
– *Est-ce qu'il t'a touchée ?*
– *Oui*
– *Y a-t-il eu autre chose*
– *Non.*

Adèle Perroux signale que les faits se seraient produits après le catéchisme que le curé fait entre la messe et les vêpres. Il aurait fait rentrer l'une après l'autre, quatre jeunes filles dans la sacristie et leur disant de sortir par la porte qui donne sur le cimetière. L'institutrice donne les noms de Marie Groux, Ernestine Breton

et Eugénie Perthuis. Cette dernière *m'a avoué avec beaucoup de peine que lorsqu'elle était allée à son tour dans la sacristie auprès de M. le curé celui-ci l'avait fait asseoir par terre, l'avait étendue, regardée et touchée et de plus s'était placé sur elle. Je n'ai pas insisté pour avoir plus de détails et elle ne m'en a pas donné*. Adèle Perroux conclut sa déposition en ajoutant que depuis ce premier attentat aux mœurs, les attouchements se seraient régulièrement reproduits y compris deux jours avant l'instruction.

Les accusations sont graves. Adèle Perroux enquête et arrache les aveux de ses élèves qui confessent leurs fautes. Alfred Tessier se doit de vérifier auprès des enfants les paroles rapportées par leur institutrice.

Les jeunes filles déposent sans prêter serment car elles sont toutes mineures. Recueillir leur parole dans une procédure intimidante n'est pas chose aisée comme en témoigne la déposition d'Amélie Naudin, âgée de 12 ans :

L'enfant refuse de répondre, nous insistons auprès d'elle pour savoir si Melle Perroux nous a dit la vérité ou si elle a menti, elle reconnait que Melle Perroux a dit la vérité. On remarquera l'habileté du juge qui offre à l'enfant la possibilité de choisir entre vérité et mensonge, dans le questionnement qui suit, il cherche à vérifier la solidité de cette affirmation d'Amélie en lui faisant décrire sa relation avec le curé :

– *que vous a-t-il fait ? L'enfant ne répond pas.*
– *Ne vous a-t-il pas retiré vos vêtements ?*
– *Si, Monsieur*
– *Même votre chemise ?*
– *Oui Monsieur*
– *Que vous a-t-il fait ?*
– *Il m'a touchée*
– *En vous touchant vous maniait-il, c'est-à-dire la main restait elle sur vos parties sexuelles ?*
– *Oui Monsieur.*
– *Vous a-t-il fait mal ?*
– *Non Monsieur.*

Le juge fait ensuite confirmer par Amélie qu'elle est retournée plusieurs fois, voir le curé et lui demande à la fin, avant de signer si elle confirme ses déclarations. On sent dans le questionnement que Alfred Tessier n'est pas entièrement convaincu de la sincérité de la déposition. Il interroge ensuite Marie Groux, elle aussi âgée de 12 ans qui déclare :

On dit que j'ai été avec M. le curé mais ce n'est pas vrai. C'est Melle Perroux qui m'a appelée menteuse quand je lui ai eu soutenu que ce n'était pas vrai [...] elle soutenait qu'on lui avait dit que j'avais été avec M. le curé et que je mentais en disant le contraire. Elle nie aussi que ses camarades soient allées les unes après les autres dans la sacristie.

Le juge lui pose une dernière question :

– *Pourquoi pleuriez-vous tout à l'heure avant de venir devant nous ?*
– *Parce que je me disais avec les camarades : qu'est-ce que maman va dire qu'on nous fait aller devant ces messieurs ?*

Le doute s'installe encore plus lors de l'interrogatoire d'Eugénie Perthuis qui comme ses camarades commence par refuser de répondre puis finit par avouer que tout est faux et que c'est Melle Perroux *qui m'a forcée à le dire*. Ameline Naudin, à son tour, refuse de confirmer les propos de sa sœur.

Après l'épreuve de la déposition devant le juge, les enfants passent devant le docteur Muret qui est venu d'Étampes à la demande de la justice pour examiner les enfants. Trois d'entre elles subissent un interrogatoire et un examen « médico-judiciaire ». En effet, l'observation gynécologique des jeunes filles qui ont entre dix et douze ans s'accompagne d'un questionnement sur leur sexualité, la masturbation et la fréquentation des garçons.

Le docteur Muret commis par le juge Tessier est le médecin de l'hôpital d'Étampes. L'examen se fait devant la femme de l'instituteur communal du village, dont la présence doit probablement rassurer les enfants. Nous ne citerons pas la partie clinique du rapport qui est très détaillée et qui montre le caractère très intrusif et probablement impressionnant de ce que subissent Amélie Naudin, Marie Groux et Eugénie Perthuis.

Pour la première, le médecin donne ses conclusions :

Amélie Naudin est âgée de 12 ans, elle est grande, mince, elle n'est pas encore réglée [...] on aperçoit l'hymen qui ferme tout à fait le vagin [...] Le reste du corps n'offre rien à noter. Cette petite fille nous dit qu'elle éprouve de la cuisson aux parties après avoir uriné. La chemise de l'enfant est souillée en avant et en arrière par des taches dues à la malpropreté [...] Conclusions. Cette petite fille ne porte aucune trace de violences. Elle n'a pas été déflorée. Elle se livre à des habitudes d'onanisme, habitudes qu'elle a fini par nous avouer - Elle nous a dit aussi qu'elle s'était amusée avec plusieurs jeunes garçons - cette petite fille dans ses réponses fait preuve d'une grande dissimulation.

Pour Marie Groux, l'examen et les conclusions sont similaires : *cette enfant nous raconte avec une certaine facilité qu'elle s'est amusée plusieurs fois avec de jeunes garçons*. Eugénie Perthuis est qualifiée de délicate et timide, n'ayant subi aucune violence mais elle *s'adonne aux mauvaises habitudes*.

Ce rapport joint à la procédure, outre le fait qu'il confirme les soupçons de l'instructeur, va au-delà du secret médical, témoigne de la sexualité ordinaire de jeunes adolescentes d'un village et révèle les préjugés d'un médecin qui porte sur les jeunes filles un jugement moral, probablement partagé par bon nombre de ses confrères.

Fort de cet élément nouveau, Alfred Tessier reprend l'interrogatoire d'Amélie. Le juge lui demande pourquoi elle n'a pas parlé à sa mère des douleurs dont elle a parlé avec le docteur. Amélie répond *j'avais peur d'être battue*. Elle refuse de répondre quand le magistrat lui dit que Marie Groux a nié avoir rencontré le curé Canal. Une confrontation est alors organisée avec sa camarade :

– *Vous nous avez déclaré que quand vous étiez sortie d'avec M. le curé vous aviez, ainsi qu'il vous l'avait demandé, dit à Marie Groux de se rendre à la sacristie...*
– *Oui M. je l'ai dit mais ce n'est pas vrai*
– *Elle n'a jamais été avec M. le curé*
– *Oui Monsieur, elle n'y a jamais été*

– *Et vous ?*
– *Moi non plus*
– *Parce que Melle Perroux m'avait questionnée. Elle m'a seulement dit que j'avais quelque chose, je lui ai fait plusieurs réponses qu'elle n'a pas acceptées. Alors j'ai dit que j'avais été avec M. le curé et mes camarades y avait été avec moi.*

Les auditions sont terminées, la religion du juge est faite. La nôtre aussi. La « dissimulation » dont le Dr Muret accuse Amélie Naudin est en fait provoquée par les douleurs qu'elle ressent et la peur d'être battue par sa mère si elle lui en parle. C'est aussi l'origine du trouble perçu par l'institutrice qui alors bouscule la jeune fille de questions. Poussée dans ses retranchements, Amélie invente une histoire d'attouchements assez scandaleuse pour piquer au vif les sentiments religieux de la demoiselle Perroux, exalter son imagination et nourrir sa rivalité avec le curé. Ensuite Amélie Naudin s'enferre dans le mensonge qu'elle a servi à l'institutrice avec une certaine intuition psychologique.

Ce petit évènement provoque un grand émoi et déclenche un transport de justice jusqu'à la mairie de Valpuiseaux le 13 septembre 1877. À la fin de la journée, l'affaire est bouclée, le greffier peut fermer le dossier de procédure. Le 24 septembre, le juge d'instruction prend une ordonnance de non-lieu *l'inculpation d'attentat à la pudeur n'est pas établi.*

Elle ne l'est pas aux yeux de Melle Perroux qui écrit une longue lettre au procureur de la république pour justifier son attitude

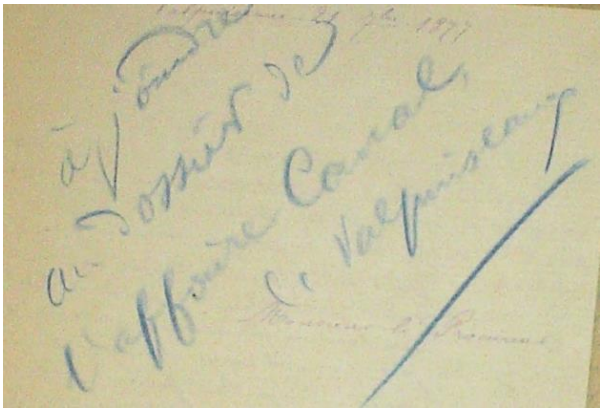
Dans ma déposition du 13 septembre relative à M. le curé de Valpuiseaux j'ai donné à entendre à Monsieur le juge d'instruction que je faisais quelques réticences. Mon intention était de ménager le ministère de M. le curé dans ce qu'il a de plus intime. Il répugnait à ma conscience de livrer à l'autorité civile des faits qui ne relèvent que de l'autorité ecclésiastique. Cependant, les faits avaient une valeur relative assez considérable pour prouver que je me croyais dans le vrai en déposant contre M. Canal. Pour ma justification et pour ma seule justification, veuillez, M. le procureur m'autoriser à donner la clé de cette affaire dont vous n'avez que la conclusion. Au début de son ministère à Valpuiseaux M. Canal a exprimé à plusieurs reprises des inquiétudes sur le secret de la confession mal gardé par les enfants et peu respecté par les parents qui interrogent pour savoir ce qui s'est dit. J'ai rassuré M. le curé en lui disant que je ferai comprendre aux enfants qu'elles se compromettent en parlant [...] J'ai l'intention, m'a-t-il dit, d'en parler en chaire et de dire aux parents que la confession ne les regarde pas. Je crois que vous feriez mieux de ne rien dire. [...]

Cette querelle sur la « confession » est à l'origine d'une rivalité et d'une animosité croissantes entre le jeune curé (29 ans) arcbouté sur le dogme et l'institutrice libre plus pragmatique. Le prêtre vient à plusieurs reprises dans son école parler de la confession, elle le lui reproche, craignant la réaction des parents dont l'autorité est remise en cause.

L'affaire s'envenime lorsque Melle Perroux conseille à une jeune parisienne originaire du village d'aller se confesser ailleurs car M. le curé lui aurait dit : *je ne vous oublierai pas, ne m'oubliez pas non plus, lorsque vous écrivez, mettez-*

moi un mot - Avez-vous des tentations contre la pureté ? Le curé s'en rend compte et en prend ombrage.

L'institutrice accuse aussi M. Canal d'avoir voulu la compromettre, elle s'en plaint auprès du procureur : *Je crois vous avoir déclaré verbalement que deux enfants Amélie Naudin et Eugénie Perthuis m'ont confié que M. Canal leur conseillait de dire à leurs parents que je faisais le mal avec elles et qu'elles m'avaient surprise en faute dans la grange avec mon frère. Que je les forçais à dire que M. le curé dégradait son ministère….* Cette lettre est datée du 21 septembre 1877, quelques jours avant l'ordonnance de non-lieu. Pour le procureur Vial l'affaire est close. La lettre est archivée avec une grande note au crayon bleu (ci-dessous)



La prévention d'attentat à la pudeur contre le curé Jules Canal a fait long feu ; en revanche les traces laissées par ce fait divers, consignées dans le dossier de procédure, nous offrent une matière assez riche pour comprendre l'histoire culturelle d'un village du Gâtinais français. Dans ce village de Seine-et-Oise, comme dans beaucoup d'autres des alentours, le curé desservant est un *horsin* peu coutumier des pratiques religieuses du pays. Les habitants restent très attachés aux rites religieux, aux fêtes locales, ils tiennent à ce que leurs enfants assistent au catéchisme et fassent leur première communion. Le curé est là pour assurer les sacrements indispensables, baptêmes et obsèques. La messe dominicale est un rite partagé et un lieu de sociabilité surtout dans un village aux nombreux hameaux, mais si le prêtre entend les sermonner, leur dicter une conduite qui remet en cause l'autorité parentale, ils vont se cabrer. La posture rigide et cléricale du curé Canal a dû en heurter quelques -uns, surtout dans une période où les partisans de la monarchie et du cléricalisme ont subi un revers avec la mise au pas du président Mac Mahon. Il est significatif dans cette histoire que les trois jeunes filles concernées ont plus peur de leurs parents que du curé et de l'institutrice ! Les flammes de l'enfer et le péché mortel ont ici un poids relatif. On remarquera aussi que le secret de la confession est allègrement bafoué, le secret médical aussi !

Les conséquences pour le village ne sont pas négligeables, l'institutrice libre ne restera pas à Valpuiseaux, elle plie bagages en 1879 continuera sa carrière d'enseignante libre sous d'autres cieux. Elle décède à 75 ans dans un petit village de Lozère. Le curé Canal quitte Valpuiseaux et une autre cure lui est attribuée. Il

n'y aura pas de curé dans le presbytère du village pendant plus de dix ans. Les offices sont toutefois assurés par un desservant extérieur. On retrouve le curé Canal dans le diocèse de Versailles à Saint Germain les Arpajon, puis à Chanteloup. Une fiche du préfet pour le ministère de l'intérieur et des cultes en fait un portrait peu flatteur en 1889[13] : *le préfet conclut à une demande d'ajournement à la dde de secours de cet eccl- Il a pris fait et cause pour l'administration municipale réactionnaire contre les écoles laïques – 2 avril 1889 – du préfet – mêmes consid. Quant à son attitud. polit. De plus la légèreté de son caractère et son âpreté au gain le font mésestimer dans sa paroisse, lui refuser le secours*[14].

Les républicains sont au pouvoir et surveillent de très près l'attitude politique des prêtres qui dans leur paroisse peuvent être hostiles au gouvernement. On lui verse pourtant des secours financiers jusqu'à sa démission en juillet 1904.

Dernière remarque, cette fois sur le travail de la justice. On ne peut que souligner la rapidité de sa réaction et son efficacité. Cela tient beaucoup à la personnalité du juge Alfred Louis Tessier que nous avons vu instruire des affaires de mœurs à Bouville. Il connait bien son ressort judiciaire. Il est magistrat à Étampes depuis 1862 et il le restera jusqu'à sa retraite en 1893. Cette longévité dans le ressort est le fruit d'un choix personnel. Sa fiche administrative indique qu'il refuse les postes dans d'autres régions et en Algérie, il refuse aussi les avancements. Il décède à Étampes en 1908. La raison de cet attachement à la région tient à son mariage. Il a épousé Ernestine Rosalie de Martel, la fille du marquis de Martel, une des très grosses fortunes foncières de la région. Les de Martel étaient seigneurs d'Autry-sur-Juine avant la Révolution. Ses supérieurs hiérarchiques le décrivent ainsi : *M. Tessier est un magistrat d'un esprit fin et distingué, un peu froid dans l'abord, il est pourtant d'une urbanité parfaite. En dehors des relations que lui imposent ses devoirs professionnels, M. Tessier voit peu de monde et vit dans un isolement presque absolu [...] il n'est pas sympathique aux idées républicaines*[15]. Effectivement, Tessier est plutôt bonapartiste, il doit en partie sa carrière à la princesse Julie Bonaparte et au général de Saint-Arnaud qui l'ont chaleureusement recommandé à ses supérieurs. C'est aussi un catholique pratiquant. Pourtant force est de constater sa parfaite neutralité dans les affaires qu'il instruit, peu de choses transparaissent de ses opinions, sinon quelques préjugés relatifs à son milieu. C'est un parfait professionnel. Quant au procureur Paul Vial, le portrait est différent et moins flatteur. Il est parquetier à Étampes par intermittence de 1873-1877, postulant sans succès à la magistrature assise. En 1879, il est procureur à Troyes. Le ministre a demandé un rapport le concernant, il est sans appel : *Le procureur Vial est réactionnaire et clérical, son hostilité notoire [...] rend très utile son déplacement [...]ce procureur n'a du reste aucune*

[13] La loi de séparation ne date que de 1905. Le curé Canal est sous le régime du concordat napoléonien, à ce titre, il est fonctionnaire rémunéré par l'État, le préfet donne son avis pour une demande de secours financier.

[14] Archives nationales, fiches du ministère de l'intérieur sur les ecclésiastiques, diocèse de Versailles.

[15] Archives nationales : Ministère de la justice, dossier des magistrats.

valeur[16]. Il ne sera pas utile de le déplacer, Vial démissionne après son refus d'appliquer les décrets du 29 mars 1880, qui expulsent les congrégations religieuses. Ses opinions cléricales ne semblent pas avoir eu d'influence sur son action judiciaire. Dans les affaires que nous avons évoquées, il se range sans difficulté aux avis du juge d'instruction.

LE GARDE-CHAMPÊTRE DE MAISSE ET L'ORPHELINE PLACÉE COMME DOMESTIQUE

Un jour avant l'abandon des poursuites contre le curé de Valpuiseaux, une autre affaire à connotation sexuelle éclate, cette fois dans le bourg voisin de Maisse.

L'accusation

Tout commence par deux lettres écrites à l'inspecteur du service des enfants placés de Seine et Oise, les 19 et 23 septembre 1877 par la femme Chapelle qui accueille deux jeunes enfants en nourrice (4 et 6 ans) et Marie Champenois, une jeune fille de 13 ans, placée par l'hospice d'Étampes. Dans la première lettre, la nourrice accuse sa domestique d'être devenue méchante et de tout casser dans son ménage depuis le 20 mai, date du renouvellement de sa première communion. Elle se dit aussi avoir été obligée de l*ui donner le bâton pour la corriger*. L'inspecteur lui répond qu'en exerçant ces violences, elle ne respecte pas son engagement de bon traitement et d'éducation. Peu satisfaite de cette réponse, elle écrit une deuxième lettre et revient à la charge :

Monsieur l'inspecteur

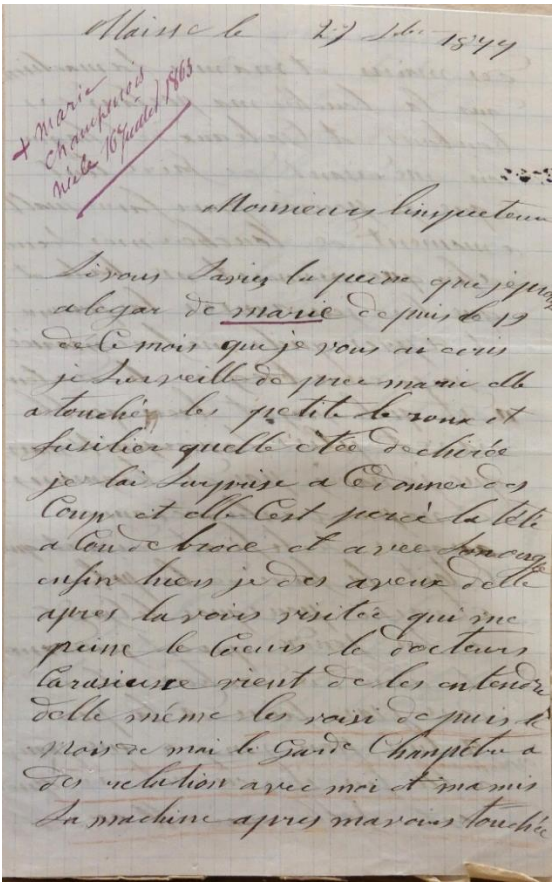
Si vous saviez la peine que j'éprouve à l'égard de Marie depuis le 19 de ce mois que je vous ai écrit. Je surveille de près Marie, elle a touché les petites Leroux et Fusiller qu'elle a été déchirée. Je l'ai surprise à lui donner des coups et elle s'est percée la tête [...] *Enfin, hier j'ai des aveux d'elle après l'avoir visitée ce qui me peine le cœur. Le Docteur Carassieux vient de les entendre d'elle, les voici :* « *depuis le mois de mai le garde-champêtre a des relations avec moi et m'a mis sa machine après m'avoir touchée des mains et m'a mis sa machine dans la bouche m'apportant des bonbons et des gâteaux* » [...] *Ne pouvant rien faire de Marie qu'elle me demandais d'aller à l'herbe, je l'ai laissé aller et elle a avoué que « tous les jours il s'est servi d'elle, la faisait coucher dans les vignes et les blés* ».

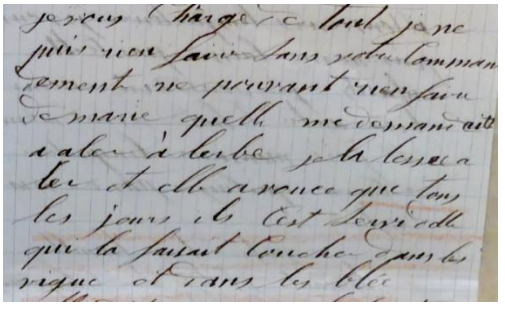
[...] *Le docteur m'a dit qu'il voyait bien qu'elle n'avait plus sa virginité mais que je n'avais point de témoins et n'a pas voulu me donner aucun certificat disant que c'était l'affaire de la police.* [...] *Monsieur l'inspecteur ne me laissez pas cette enfant, je vous dirai encore bien autre chose à vous-même et prie Monsieur l'inspecteur qu'il n'y a pas de ma faute*

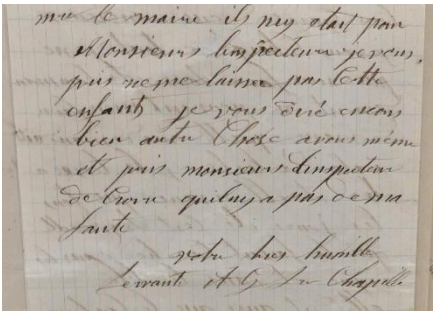
Votre très humble servante A.G. fe Chappelle.

[16] Idem.

Cette femme de journalier, même si elle emploie une orthographe et une syntaxe très personnelles, (voir l'original page suivante) est assez habile pour argumenter et s'appuyer sur une visite du docteur et des aveux pour demander qu'on la débarrasse de cette jeune fille qui s'accuse des pires turpitudes. Il y a urgence, car deux jours après l'envoi de cette lettre, au petit matin, deux gendarmes à cheval de Milly débarquent à Maisse, suivis du juge d'instruction, du procureur de la République et du greffier du tribunal d'instance d'Étampes.







Extraits de la lettre de Anne Guinet, femme Chapelle, conservées dans le dossier d'instruction. C'est le juge qui souligne en rouge les déclarations pouvant donner lieu à une poursuite judiciaire.

Le 1er octobre 1877, le juge d'instruction Amédée Desaul, le procureur de Vial et leur greffier s'installent à la mairie pour recevoir les dépositions des principaux protagonistes ; pendant ce temps les gendarmes enquêtent et recueillent des témoignages dans le bourg.

La première à être entendue est la petite Marie Champenois. L'interrogatoire d'identité est en lui-même édifiant : elle ignore son âge, le nom de son père, elle se souvient que sa mère s'appelait Caroline et qu'elle est née à Essonnes. Elle ne sait pas non plus signer de son nom. Elle dépose sans prêter serment.

Dans la première partie de la déposition, Marie confirme les propos évoqués dans la lettre, elle décrit des agressions sexuelles répétées, dans des termes identiques, ajoutant une description où se mêlent l'extrême crudité des actes et un vocabulaire enfantin : *La seconde fois et les autres il me relevait la chemise par derrière* [...] *il m'en avait après la chemise et il ne voulait pas que maman le voit et quand il avait fini il m'essuyait avec son mouchoir et m'apportait de petites dragées dans un morceau de papiers et des petits gâteaux rouges. Il me disait de les manger tout de suite et de n'en pas garder*.

Le juge demande aussi s'il est vrai qu'elle a touché ses petites sœurs. Marie confirme et dit que c'est sur les conseils du garde-champêtre, qu'elle se fera renvoyer de chez la nourrice et qu'il pourra ainsi la marier ! La description qu'elle donne des attouchements et des violences pousse le juge, avec une certaine habileté à lui demander si elle s'en est prise à d'autres petites filles du pays. Là elle répond négativement.

En conclusion de l'interrogatoire le juge lui demande pourquoi elle se donne des coups de brosse et s'écorche avec ses ongles ? Elle dit que *c'est lui qui me disait de faire cela, pour faire enrager maman et me faire battre très fort, de faire à ce qu'on voit les coups pour me faire renvoyer et qu'il me fasse marier*. »

D : *qui c'est lui* ?

R : *c'est le garde-champêtre*

C'est sur cette dernière réponse que s'achève la déposition. Les juges sont-ils convaincus de la véracité des propos tenus par Marie ? Le dossier ne contient pas leurs conclusions à ce stade de l'enquête mais il est probable qu'ils ont des doutes sur cette volonté de charger systématiquement le garde d'actes sexuels, ainsi que les attouchements et l'automutilation.

Sans attendre les conclusions, Marie est retirée de chez la femme Chapelle, retourne à l'hospice d'Étampes, puis est confiée à une institution religieuse Le bon Pasteur de Conflans à Charenton.

La deuxième déposition est celle de Anne Guinet, femme Chapelle, ainsi dénommée car elle est séparée de corps et de biens de son mari[17]. C'est donc une femme seule, âgée de 51 ans qui, ne disposant que de modestes revenus, prend en nourrice plusieurs enfants de l'hospice contre une rémunération mensuelle. Les enfants lui sont confiés jusqu'à l'âge de 12 ans. Ils sont ensuite placés chez un artisan, un boutiquier ou chez des paysans pour apprendre un métier. C'est le cas

[17] Le droit au divorce institué par la Révolution avait été restreint par le code civil et supprimé par la Restauration. La troisième République ne le rétablira qu'en 1884. En revanche le juge civil peut prononcer la séparation de corps et/ou de biens dans certains cas, disparition, condamnation infamante...

de Marie Champenois à qui sa patronne doit apprendre l'état de servante ou de domestique[18]

L'interrogatoire d'Anne Chapelle est le plus long de tous, sur quatre pages bien pleines, cette femme dépose comme on bavarde, une véritable commère, qui raconte avec force détails des situations où elle est toujours à son avantage. Ses relations avec le garde-champêtre sont un morceau choisi de cette prose : *Le garde-champêtre venait très souvent chez moi, depuis le mois de février 1876, époque depuis laquelle j'ai des enfants en nourrice, pour vérifier les objets de ménage, pour voir si les enfants étaient bien traités. Il en faisait souvent des compliments, plaisantait avec moi en me faisant des agaceries. Naturellement je l'ai toujours repoussé, comme une honnête femme doit faire. Et même la dernière fois je l'ai menacé de lui écraser la figure avec mon rabot s'il me parlait encore de ces choses-là. Depuis ce temps-là il n'est plus revenu à la maison.*

Elle raconte ensuite les premiers soupçons qu'elle a eus envers Marie alors qu'elle l'avait envoyée *faire de l'herbe*. Marie était arrivée après le diner avec à peine un demi-tablier d'herbe. La nourrice se lance alors dans un récit dialogué !

Malheureuse d'où viens-tu ! tu étais bien sûr à te toucher ? Quel était celui qui était avec toi ? Tu étais donc renfermer dans la cabane de Sirigant le cantonnier car je ne t'ais vu nulle part quand je t'ai cherchée. Elle m'a répondu : non maman [...] *si ce n'est pas lui quel était donc celui avec lequel tu étais. Elle m'a répondu je n'étais avec personne aujourd'hui. Je lui ai demandé mais les autres jours avec qui allais tu ? avec le garde champêtre. Je lui ai demandé quand cela avait commencé. Elle m'a répondu que c'était la veille du commencement de la retraite de la première communion*.

Le reste est le récit des relations que la jeune fille aurait eues avec le garde, avec force détails et toujours présenté comme les aveux que Marie fait à sa maitresse. Un récit bien détaillé et très précis, trop peut-être. La main sur le cœur la femme Chapelle proteste qu'elle a t*oujours fait son devoir de chrétienne avec cette enfant-là* [...] *et c'est ma plus grande peine de cœur elle ne pouvait pas communier dans cet état-là.*

La déposition de Louis Duché qui est entendu comme prévenu d'attentat aux mœurs est beaucoup plus brève, il se défend des accusations portées contre lui : *tout cela est complètement faux. C'est la femme Chapelle que tout le monde connait dans le pays pour être folle, qui a inventé tout cela mais il n'y a pas un mot de vrai*.

D : *Comment se fait-il que la petite Marie Champenois vous accuse formellement ?*

R : *C'est la femme Chapelle qui lui a dit de répondre tout cela. La femme Chapelle m'en veut depuis sa séparation de corps. Elle a trouvé que je n'avais pas répondu à l'enquête comme elle l'aurait voulu.*

[18] C'est une pratique assez fréquente dans la région d'Étampes d'autant que la ville abrite l'un des trois hospices de Seine-et-Oise. Voir la revue des archives départementales *Le papyvore :* Claude ROBINOT *« Les enfants placés de Valpuiseaux »* à venir premier trimestre 2025.

L'accusation serait donc le fruit d'une vengeance personnelle. Le garde-champêtre a une bonne réputation dans Maisse mais comme il avait été condamné à 6 jours de prison pour des coups quelques années plus tôt, le juge d'instruction maintient l'accusation.

Les suites de l'enquête instaurent le doute

Le rapport d'expertise que le Docteur Carassieux livre aux autorités judiciaires est très en retrait de ce qu'il avait pu constater lors que sa première visite faite à la demande de la veuve Chapelle. Il procède à un examen gynécologique des deux enfants (4 et 6 ans) et de la jeune fille. Ses constatations sont en contradiction totale avec les déclarations faites auprès des enquêteurs. Aucune trace de violence, aucune mutilation. Quant à Marie sa virginité est confirmée.

Les gendarmes avaient de leur côté recueilli la déposition de Louis Duché venu à la caserne de Milly pour rendre compte du comportement de la femme Chapelle :

Il y a environ 15 jours je passais devant la maison de Mme Chapelle, cette femme m'engage à rentrer chez elle, elle me raconte qu'elle a une fille d'hospice Melle Marie Champenois agée de 14 ans, lui cueillait tous ces fruits et même volait du raisin dans les champs, que pour la punir elle l'avait attachée à côté de ses chênes pendant 24 heures par les mains et les jambes sans lui donner à boire ni à manger, que cette petite s'amusait avec d'autres enfants dont elle avait la garde [...] *comme cette femme est un peu idiote je ne lui ai rien dit, mais j'en ai rendu compte à Mr le Maire.* Le lendemain le garde porte une lettre du maire, le ton monte et elle répond : *qu'elle se moquait de la justice, de Mr le Maire et qu'elle em... la gendarmerie, sur ce je l'a appelée coquine et salope d'avoir enfermée une enfant*.

C'est à la suite de cette altercation que la femme Chapelle commence à accuser Louis Duché et sa servante auprès des gendarmes qui sont venus vérifier le récit du garde champêtre.

En continuant leur enquête de voisinage dans le bourg, les pandores de Milly recueillent la rumeur publique maissoise peu favorable à la femme Chapelle.

Octavie Huret, femme d'un musicien, raconte qu'en août 1874, la femme Chapelle lui a dit : *Comment vous êtes encore enceinte, vous ne devriez pas garder cela, venez donc chez moi, je vous le ferait couler. Je vous donnerai des herbages, ou bien allez chercher huit sansues et placez-les-vous sur les parties*.

François Pinasson, cultivateur déclare qu'au mois de mars dernier *vers six heures du soir, me trouvant me trouvant sur le passage à niveau du chemin de fer de Maisse, lorsque la femme Chapelle est venue à moi en me disant attends donc que je te montre des poils de trois q... Ensuite elle va dans la cour de la gare, prend le cigare dans la bouche du Sieur Roineau de Boigneville et se met à le fumer, je reviens à Maisse avec les Sieurs Chaillou Désiré, tailleur et Chalaine Victor et la femme Chapelle qui arrivait à la porte de M. Saucier notaire, se baisse place ses deux mains entre ses jambes fait ses besoins et barbouille la porte de cette maison, ensuite elle s'est mise à crier en simulant des cris d'animaux*.

En remettant leur rapport au procureur le gendarme Félix Tabourin et son collègue Alphonse Brasseur concluent : *Aucune personne de la commune de Maisse ne croit la culpabilité du garde champêtre* d'autant qu'ils ont poussé le

zèle inquisitorial à faire la tournée des boulangers et des épiciers du village pour vérifier si Louis Duché avait acheté les bonbons, les dragées ou les gâteaux qu'il aurait remis à Marie !

Quant à leur jugement sur la femme Chapelle, *elle a le moral très faible, c'est la femme la plus méchante que l'on puisse rencontrer*.

Marie Champenois revient sur ses aveux, l'accusation tombe

L'inspecteur de l'assistance publique de Seine-et-Oise, dans une lettre au procureur décrit le parcours de l'enfant. Elle avait été placée chez un médecin de Saint Cloud mais *son entêtement et le peu de développement de son intelligence, l'avait fait renvoyer. Je l'ai confiée le 30 avril dernier à Madame Chapelle qui la met à ma disposition ne pouvant rien en faire* [...] *je vais prendre des dispositions pour la remettre à l'hospice d'Étampes*.

Elle est en fait placée à Charenton où le juge d'instruction du département de la Seine vient à nouveau l'interroger sur une commission rogatoire de son collègue d'Étampes, qui ne cache pas ses doutes sur l'innocence de la jeune fille. Marie dépose à nouveau le 13 octobre 1877 et disculpe le garde-champêtre : *Tout ce que j'ai raconté au sujet du garde champêtre est faux*. Elle raconte qu'à plusieurs reprises sa patronne l'a attachée pour la punir d'avoir mangé ses poires ou quand elle allait à la messe. La lettre du maire a fortement irrité Anne Chapelle qui, pour se venger du gendarme, a inventé le stratagème. Trois ou quatre jours après l'altercation, elle apostrophe Marie en lui disant : *Je ne suis pas étonnée que tu restes si longtemps à faire de l'herbe, tu t'amuses avec le garde champêtre ... elle me dit qu'elle allait me faire mettre en prison tout de suite, alors j'ai eu peur et alors j'ai répondu oui à toutes les questions qu'on m'a posé à la mairie* (lors de la première déposition).

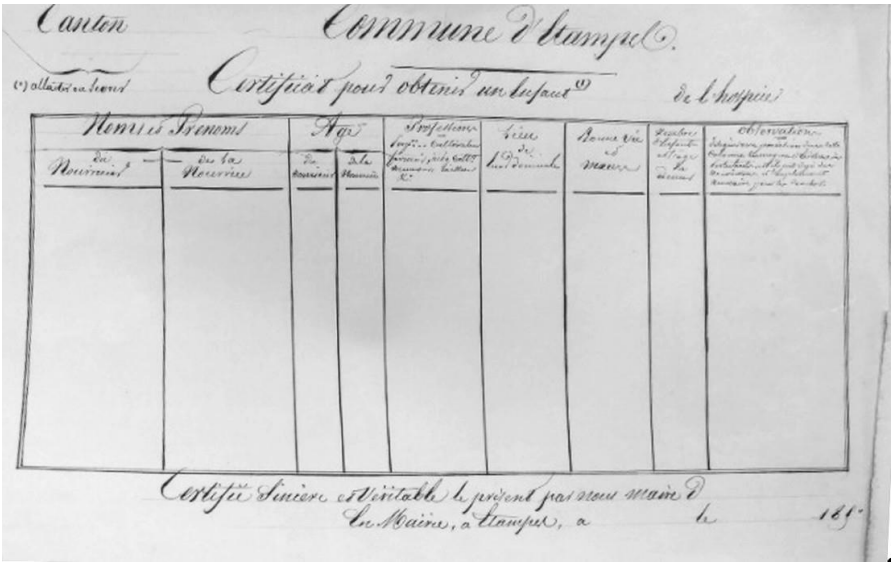
À partir de ce moment, la messe est dite et la conviction des magistrats est faite. Le procureur au vu du dossier prononce un réquisitoire d'abandon des poursuites contre les deux prévenus le 13 octobre. L'ordonnance de non-lieu est prononcée dix jours plus tard dans des termes d'une grande prudence judiciaire *attendu que l'inculpation n'est pas suffisamment établie à l'égard d'aucun des deux inculpés*.

Conclusions

Cette affaire, qui n'est pas d'une grande originalité, sinon par la personnalité pittoresque de le femme Chapelle, mérite qu'on s'y arrête. La justice correctionnelle, toujours aussi réactive, fonctionne comme une justice de proximité puisque le juge d'instruction et le procureur n'hésitent pas à quitter le siège d'Étampes pour s'installer à la mairie de Maisse, comme ils l'avaient fait à Valpuiseaux. L'enquête des gendarmes est faite en parallèle avec le plus grand sérieux. Le garde et la jeune fille ne sont que prévenus et non inculpés pendant la durée de la procédure. Cette prévention est la conséquence des articles code pénal

de 1810[19] et du code de procédure criminelle que magistrats appliquent en instruisant et qualifiant les faits.

On peut aussi mesurer le poids de l'opinion lorsque l'affaire est portée sur la place publique. Pour les Maissois, le père Duché est innocent et son accusatrice une excitée. Cette rumeur joue aussi en faveur de la petite Marie Champenois, le village par l'intermédiaire du garde champêtre, s'est aperçu des mauvais traitements dont elle était victime et le rapporte aux autorités, le maire puis l'inspecteur de l'enfance assistée. Ces institutions fonctionnent et prennent des mesures de protection. On est loin de l'image des enfants abandonnés livrés à des familles exploiteuses et violentes, même si ces phénomènes existent. Le contrôle s'exerce régulièrement, les maires des villages concernés par le placement d'enfants doivent répondre de l'honnêteté et de la compétence des familles accueillantes, d'autant qu'elles sont rémunérées par une indemnité mensuelle. Il est donc courant que le garde champêtre informe l'autorité municipale.


Canton Commune d'Etampes.

Certificat pour obtenir un Enfant de l'hospice

Noms et Prenoms | Age | Profession | Lieu de Domicile | Bonne vie et mœurs | Signature | Observations

Certifié sincère et Véritable le présent par nous Maire d'Etampes, à le 187

Modèle de certificat pour obtenir un enfant de l'hospice. Le maire, outre les renseignements d'identité, doit aussi remplir une rubrique « bonne vie et mœurs » des postulants, ainsi que leurs moyens d'existence, le nombre d'enfants à charge et la place où coucher les enfants. Un livret doit être tenu. L'indemnité était de 12 francs mensuels vers 1850[20].

[19] L'article 330a du code pénal napoléonien parle *« d'outrage public à la pudeur »* et *« d'attentat aux mœurs »* la peine est aggravée si la victime à moins de 15 ans (art 332). La qualification de viol n'est reconnue que s'il y a eu violence (art 331). Les notions de contrainte et de surprise dans la qualification du viol ne seront ajoutées dans le code après 1980.

[20] AD 91- H DEPOT / 1/Q/68.

La Résistance autour d'un bourg rural du sud-Essonne : la Ferté-Alais

Patrick BRETON[1,2], Jean-Louis MERLINO[1], Françoise TOMASINI[1,2]

Dans le Sud-Essonne, la Résistance dont le chef est Louis Moreau[3] dit « Vincent », s'organise autour d'Étampes. Son réseau se spécialise dans la réception d'armes parachutées, la cache des requis S.T.O. (Service du Travail Obligatoire) et des aviateurs alliés, la diffusion de tracts mais surtout le renseignement.

C'est Raphaël Bouillon dit « Ral », directeur d'école à La Ferté-Alais, qui est le correspondant cantonal[4] de « Vincent ». Sous couvert de remise de notes de service à ses collègues, il transmet les informations utiles à « Vincent ».

Le docteur André Subercaze, maire de La Ferté-Alais, fait la liaison entre les différents groupes de clandestins. Les bois de la région offrent en effet des caches idéales pour les maquisards et les réfractaires au S.T.O. qui se sont échappés de Paris.

M. Sémété, commandant la Gendarmerie cantonale, rend aussi d'énormes services et sauve un nombre important de personnes en les avertissant d'opérations les concernant.

À compter de l'été 1943, le réseau de résistants en lien avec les maquisards et réfractaires au S.T.O. est très efficace et plus que jamais à l'œuvre pour entraver l'action de l'occupant. Les bombardements et les largages alliés deviennent aussi plus fréquents.

On relate ci-après des faits trop rarement rapportés mais qui ont fortement marqué l'histoire locale.

---

[1] Membres des « Histoires Au Fil de...La Ferté » (HAF).

[2] Membres de la SHAEH.

[3] Louis Moreau entre dans le combat clandestin en 1942. Début 1944, il est responsable du secteur sud du département de Seine-et-Oise. Sa fonction d'inspecteur de l'enseignement primaire lui permet de circuler avec une relative facilité vers Dourdan, Milly-la-Forêt, Arpajon, La Ferté-Alais. Il est arrêté sur dénonciation le 29 juin 1944 et déporté ; il décède dans le camp de Buchenwald le 28 septembre 1944. Décoré à titre posthume de la médaille de la Résistance (*Bulletin Historique et Archéologique du Sud Essonne*, n°08, 2014). Il sera remplacé à la tête du réseau par M. Morange, commis à la perception d'Étampes (*Étampes et l'aviation*, Livret d'exposition 2009).

[4] À cette époque, La Ferté-Alais est chef-lieu de canton.

L'AIDE AUX FORCES ALLIÉES

Un bombardier en difficulté

Tôt le matin du 3 septembre 1943, le bombardier quadrimoteur B-17 « Torchy 2 »[5] décolle de l'aérodrome de Thorpe Abbotts (Angleterre). L'avion embarque dix membres d'équipage américains[6].

2nd Lt	Charles B. Winkelman	Pilote
2nd Lt	Ralph D. Smith	Copilote
2nd Lt	William H. Booth	Navigateur
2nd Lt	Howard M. Harris	Bombardier
T/Sgt	Thomas E. Combs	Ingénieur
T/Sgt	Jean E. Ray	Opérateur radio
S/Sgt	Thomas L. Cuccaro	Mitrailleur tourelle
S/Sgt	Michael F. Darcy	Mitrailleur latéral gauche
S/Sgt	Alfred J. Zeoli	Mitrailleur latéral droit
S/Sgt	Ennis M. Bankhead	Mitrailleur de queue

Il fait partie de la 349e escadrille comprenant 18 avions commandés par le Major Veal. Faisant partie du *100e Bombardier*, ce ne sont pas moins de 72 avions qui se dirigent ce jour-là vers la région parisienne[7]. Selon le pilote Winkelman, trois cibles sont visées par la 349e escadrille : l'une est l'aérodrome de Villacoublay ; une autre est l'usine Renault de Boulogne-Billancourt, transformée en un site de réparation de tanks et de construction de matériel de guerre ; la troisième est l'aérodrome de Chartres. Mais les nuages sont si épais que l'escadrille ne peut bombarder aucune des deux cibles parisiennes. Elle se dirige alors en formation vers Chartres. C'est durant ce trajet que « Torchy » est pris sous le feu de la Flak[8] et touché. Le moteur 1 s'arrête, le feu se déclare entre les moteurs 1 et 2 et dans la soute à bombes, puis le moteur 3 présente des ratés. Le pilote décide

[5] Initialement, ce devait être la forteresse volante « Forever Yours » mais pour une raison inconnue, elle fut remplacée au dernier moment par « Torchy » selon le témoignage du Lt Harris. « Forever Yours » sera déclarée perdue en 1943 au-dessus de Munster en Allemagne. Un des derniers B-17 en état de voler est toujours visible au musée Jean-Baptiste Salis à Cerny.

[6] T/Sgt : technical sergent (Sergent de 1è classe) ; S/Sgt : staff sergent (sergent d'Etat major), correspond à un grade intermédiaire entre Sergent et Sergent-chef dans l'armée française.

[7] Le 3 septembre 1943, les avions anglo-américains ont bombardé Paris et sa banlieue. La D.C.A. a accueilli les bombardiers par un feu nourri et les avions ont été en grande partie dispersés. C'est un peu au hasard qu'ils ont laissé tomber leurs bombes sur plusieurs arrondissements et sur la banlieue. Certains arrondissements ont été particulièrement touchés : les 6e, 12e, 14e, 15e et 16e. On déplorera 97 morts et 188 blessés à Paris (*l'Abeille de Seine-&-Oise* n° 37, 11 septembre 1943, AD 91 34NUM23) ; 10 morts et 37 blessés dont 22 graves pour le département de Seine-et-Oise (*l'Abeille d'Étampes* n°37, 11 septembre 1943, AD 91 34NUM22).

[8] Flak pour Fliegerabwehrkanone : artillerie antiaérienne plus connue sous le sigle D.C.A.

de quitter la formation. Alors que l'avion plane, il est attaqué par deux appareils Messerschmitt ME-109.

Mission : sauver l'équipage

Il est un peu plus de 10 h du matin quand la sirène de La Ferté-Alais retentit. Selon Sœur Marie-du-Christ[9], on voit « *un bombardier américain tomber en flammes, des parachutistes s'élancer dans le vide et on entend le bruit de l'explosion de l'avion qui s'écrase à moins de deux kilomètres de chez nous* [l'hospice] *dans un champ de la commune de d'Huison-Longueville* ». En fait, l'avion s'est écrasé entre le château Carnot et les champs de la ferme de la Grange Poulain, vers Cerny, appartenant à la famille Billarand. L'équipage a pu sauter en parachute sauf le mitrailleur de queue, le S/Sgt Bankhead, dont les cordes du parachute restent prises dans la queue de l'appareil et peut-être également le pilote, selon le témoignage d'une personne ayant vécu l'évènement : « *Le pilote reste à bord dans la partie avant de l'avion et avec les deux moteurs gauche en feu après des spirales serrées, réussit à poser son appareil qui explose peu après, détruisant de nombreuses vitres dans les villages alentours, dont les vitraux de l'église de Cerny* »[10].

René Léger dit « d'Artagnan »[11] se rend immédiatement sur les lieux pour porter assistance aux parachutistes :
« *En arrivant sur les lieux, face à la ferme Billarand, une voiture allemande me précédait d'une vingtaine de mètres venant de La Ferté-Alais. Les occupants de cette voiture allemande se sont emparés des deux parachutistes tombés à proximité*[12]*. Plusieurs minutes après, des cars allemands venant de Corbeil et d'Étampes, chargés de troupes, sont arrivés sur les lieux et ont procédé à des battues pour rechercher les autres aviateurs sans obtenir de résultat…* »[13].

Malgré le danger[14] trois parachutistes - probablement ceux qui ont atterri au

---

[9] Sœur Marie-du-Christ, née Germaine Métayer, d'origine canadienne, est infirmière à l'hospice pendant la guerre 1939-1945. Elle fait partie de la congrégation Saint-Joseph de Saint-Vallier et quitte l'hospice de La Ferté-Alais en 1968. Fondée au Puy-en-Velay, cette congrégation est vouée à l'enseignement et au soin des malades ; elle sera transférée au Canada en 1953 (source : Ministère de la Culture du Québec).

[10] En réalité, Winkelman a sauté en parachute et atterrit non loin de l'endroit où l'avion s'est écrasé. Il réussit à s'échapper en marchant plusieurs jours à travers bois, aidé par les fermiers locaux, sans doute jusqu'à Montlhéry (dernier lieu évoqué dans son témoignage in : *Recueil de témoignages traduits par Monette Roussel de Cerny*, appartenant à Mme Renault née Billarand, Archives HAF.

[11] Service Historique de la Défense GR 28 P 424296 Vincennes. Originaire de Paris où il nait le 18 juin 1899, il est très certainement réfractaire au S.T.O. puisque identifié comme cultivateur dans un procès-verbal de gendarmerie du 21 juin 1945. Médaillé de la Résistance par décret du 16 juin 1946 (J.O. du 17 juillet 1946).

[12] Il s'agit de Ray et Cuccaro qui seront prisonniers de guerre.

[13] Gendarmerie nationale, brigade de La Ferté-Alais, *Procès-verbal d'audition de M. René Léger de La Ferté-Alais sur l'affaire des femmes Mimault et Rouleau*, inculpées d'atteinte à la Sûreté de l'État, 21 mai 1945.

[14] Avis publié dans *l'Abeille d'Étampes* n°39 du 26 septembre 1942 : « Il est défendu de cacher, d'héberger ou de prêter assistance de quelque façon que ce soit à des membres d'un

plus proche de l'endroit où l'avion s'est écrasé - sont rapidement pris en charge. Deux sont recueillis par M. Perron de d'Huison, l'un le jour même, l'autre le lendemain matin. Le dimanche 5 septembre ils sont conduits par René Léger au château de la Michaudière, à Guigneville. Ils sont rejoints par un troisième homme dans la nuit du 5 au 6, accompagné par Robert Canivet et André Subercaze. Il s'agit d'Alfred Zeoli qui, sauvé par les patriotes, a été caché par la famille Canivet d'Orgemont. C'est Sœur Marie-du-Christ, connaissant quelque peu l'anglais, qui assure la communication entre Zeoli et les Résistants : « *Le dimanche matin, 5 septembre, Robert Canivet demande que je me rende le soir à la résidence du maire de la Ferté-Alais, le Dr Subercaze, pour mettre au point la remise de Zeoli en mains sûres […]. Le soir, vers 20 heures, je pars au rendez-vous. Je prends ma trousse d'infirmière comme si je me rendais chez les malades. Mais que ça me fait drôle ! Je n'ai plus de jambes. Sœur Marie-Elise qui me rejoint un peu plus tard nous dit en arrivant : « Ouf, je ne sens plus mes jupons ». Il semblait que tout le monde nous regardait, nous soupçonnant de faire quelque chose de pas très liturgique* »[15].

Le 6 septembre, René Léger conduit les trois parachutistes au train de 13 heures à la gare de Bouray, pour les envoyer à Paris chez un dénommé Raquin, où ils seront gardés plusieurs jours avant leur éventuel rapatriement. L'arrivée à bon port est confirmée par message secret[16].

Après la fin de la guerre, Zeoli restera en contact pendant plusieurs années avec Sœur Marie-du-Christ. C'est par ces échanges épistolaires qu'il apprendra que Robert Canivet avait été dénoncé et arrêté par la police allemande puis envoyé à Buchenwald où il décèdera. Quatorze autres personnes de la Ferté-Alais avaient aussi été arrêtées[17].

Les autres parachutistes sont recueillis dans les villages voisins et, pour certains, regroupés par la suite à La Ferté-Alais. C'est le cas du lieutenant Howard Harris dont l'association *Les Histoires au fil... de La Ferté-Alais* a recueilli le témoignage à l'occasion d'une exposition sur la guerre 1939-1945, en 1984. On donne ici la traduction d'un extrait de sa lettre du 16 septembre 1984.
« *Mon avion a été touché comme nous approchions de notre cible, j'ai sauté en parachute et atterri près de l'aéroport d'Orly où j'ai couru et me suis caché dans un bois en m'enterrant ainsi que mon matériel dans la terre meuble et des feuilles. Les Allemands me mitraillaient lorsque j'étais encore en l'air en train d'atterrir. Ils s'approchèrent si près de moi lorsque j'étais caché que je pouvais les entendre dire : « le meilleur moment pour les avoir c'est lorsqu'ils sont encore en l'air ». Dans la soirée, j'ai commencé une marche de quatre jours vers le sud. Le 5e jour,*

équipage ou d'un avion, ou à des parachutistes ennemis. Toutes les infractions seront punies de mort. Le commandant militaire en France ; signé Von Stulpnagel ».

[15] Extrait des souvenirs de Sœur Marie-du Christ, Archives HAF.

[16] Voir note 13. Le retour a sans doute été plus difficile que prévu car Zeoli est resté caché à Juvisy pendant environ trois mois.

[17] Selon le témoignage d'Alfred Zeoli recueilli dans le livret de Mme RENAULT (ferme de la Grange Poulain) ; toutefois, nous n'avons pas trouvé de documents ou autres témoignages permettant de corroborer cette information.

je suis entré dans un café de La Ferté-Alais[18]*. J'y ai consommé du pain et du vin... En quittant le café, alors que je marchais, j'ai été contacté par une Anglaise à bicyclette qui cherchait l'équipage d'un bombardier Lancaster qui avait été abattu. Elle m'emmena à la résidence de la vicomtesse de Sugny*[19] *où l'on m'a nourri et ensuite caché dans la chapelle privée. M. René Léger m'aida ensuite en prenant contact avec M. André Lefèvre à Paris afin de me trouver une chambre. Il m'a ensuite fait prendre le train de Paris. J'ai alors été contacté par une dame d'âge moyen. La famille Lefèvre avait convenu avec elle qu'elle m'hébergerait. Je l'ai suivie jusqu'à un garage près de la maison des Lefèvre à Juvisy-sur-Orge où j'ai retrouvé Alfred Zeoli, un membre de notre équipage. Nous avons été hébergés à cet endroit pendant environ 3 mois. Je pense que la durée de notre séjour est due à de gros problèmes rencontrés par la Résistance, mais je n'en ai jamais été sûr. Alfred est parti avant moi. Il était trop dangereux que nous restions ensemble. De Juvisy j'ai été emmené par leur fille Paulette pour rencontrer une femme habillée tout en rouge*[20]*. Après deux essais infructueux, nous l'avons rencontrée et elle m'a conduit à Paris et m'a mis dans un train allant vers le sud de la France et les Pyrénées* ».

Après bien des péripéties, le Lt Harris rejoint l'ambassade des États-Unis à Madrid puis Gibraltar. Blessé aux deux jambes, il est finalement transporté par avion militaire à Londres. Soigné, il regagne quelques jours plus tard la base de Thorpe Abotts, d'où il est rapatrié vers les USA.

Quant à René Léger, il est arrêté par les autorités allemandes et déporté. Libéré du camp de concentration de Bergen-Belsen par les troupes britanniques le 15 avril 1945, il est élu maire de La Ferté-Alais peu après.



Plaque-souvenir du crash du bombardier, à proximité du ru de Cerny. (Cliché HAF)

[18] Le Lt Harris est revenu en 1982 à la ferme de M. et Mme Billarand avec qui il avait gardé des contacts. Il aurait retrouvé ce café : c'était l'ancien café « Le bol d'air » à d'Huison.

[19] Le château du vicomte de Sugny se trouvait à d'Huison.

[20] Il s'agit de Mme Gabrielle Viame.

Les largages du Tertre

Pendant l'hiver 1943-1944 les Fertois, toujours impliqués dans la libération du pays, sont de plus en plus volontaires pour des missions dangereuses, en particulier lors du parachutage d'armes par les Alliés.

En Essonne, trois terrains sont utilisés pour le parachutage d'armes ou d'agents de liaisons : à La Ferté-Alais, à Forges-les-Bains et à Breuillet. Celui de La Ferté-Alais est une zone aménagée sur le plateau du Tertre, en bordure du bois du Gland ; il constitue le terrain le mieux adapté dans le secteur. Le message[21] « son chant me dit tout » diffusé par la BBC, avertit la Résistance du parachutage de containers ou d'agents de liaison. Selon un rituel bien rodé les maquisards réceptionnent le matériel, cachent les parachutes et attendent un camion venu de Paris pour emporter la marchandise le lendemain ou le surlendemain. Il y aura une douzaine de largages sur La Ferté-Alais, représentant une trentaine de tonnes de matériels destinés à l'armée des ombres.

Selon le témoignage de Sœur Marie-Adrienne de l'hospice de La Ferté-Alais, les largages ont commencé dès l'année 1942 : « *Pendant l'occupation allemande les maquisards recevaient les armes anglaises sur le tertre de La Ferté-Alais. C'est là qu'a été tué Monsieur Dutartre*[22] *, père de Monique, une de nos enfants du patronage*[23]*. Ce coiffeur aimait la France jusqu'à risquer sa vie pour la libération du pays. La nuit il allait avec ses camarades recevoir les armes parachutées par les Alliés, c'est à la suite d'une dénonciation qu'il a été tué* ».

Les événements du 3 au 5 juillet 1944

Ils restent profondément marqués dans la mémoire des Fertois.

Le 3 juillet le message : « son chant me dit tout » annonce un parachutage ; mais la météo est si mauvaise que l'avion ne vient pas. Le 4 juillet, le même message est répété deux fois, ce qui annonce le parachutage d'un commando SAS[24] dont la mission est la destruction d'avions au sol sur différents aérodromes autour de Paris, en commençant par celui d'Étampes[25]. L'opération est fixée au 5 juillet. Ce jour-là, douze hommes sautent d'un Stirling : Cpt P. Garstin, Lt H. Wiehe, Sgt T. Varey, Cpl H. Lutton, L/Cpl G. Jones, L/Cpl S.Vaculick (alias J. Dupontel), T. Barkert, Castelow, Norman, Morrison, Walker, Young. Ils ont pour mission de saboter les aéroports de l'Ouest parisien. L'équipe de réception est

[21] Début juin 1944, des centaines de messages codés seront diffusés par la B.B.C., chacun s'adressant à un réseau de Résistance particulier avec une signification très précise.

[22] Augustin Dutartre est décédé à Corbeil le 17 octobre 1942 probablement des suites de blessures. Il est enterré à La Ferté-Alais.

[23] Sur la demande d'Émile Leconte, curé de La Ferté-Alais, Sœur Marie-Adrienne et Sœur Marie-Andrée ont organisé pour les jeunes, un patronage le jeudi après-midi.

[24] SAS : Special Air Service (forces spéciales des forces armées britanniques, créées en 1941 par le lieutenant David Stirling). Elles ont intégré des unités étrangères, en particulier françaises. Plus de 80 opérations seront effectuées par le SAS durant la seconde guerre mondiale dont la mission GAIN 502 dont il est question ici.

[25] P. TILLET, *History of WWII infiltrations in France.* rev. 100-31 122019, pp 135 - 179 Tableau des infiltrations.

composée de Jean Bourgeat[26], le chef, dit *la Gamine*, Georges Héren dit *Moustique*, Gilbert Berlet dit *le Coiffeur* et de quatre Fertois : André Branche, René Sergent, Marcel Lemaître et Victor Vilain. Elle gagne le terrain dans la nuit. Mais ce sont les Allemands qui occupent les lieux. André Branche, venu des bois de Bouray-sur-Juine, tombe le premier dans l'embuscade tendue par les Allemands et est abattu. Bourgeat et Berlet qui le suivent à 200 ou 300 mètres, essuient à leur tour des tirs de mitraillettes. Berlet reste caché 12 heures dans un buisson et assiste de loin à l'accueil par les Allemands des 12 SAS parachutés. Les autres membres de l'équipe de réception : Lemaître, Sergent et Vilain ont la chance d'arriver après les autres et de pouvoir s'enfuir.

Après un combat acharné, trois SAS parviennent à s'échapper (Castelow, Norman, Morrison). Les neuf autres SAS sont faits prisonniers dont deux, grièvement blessés (Wiehe et Lutton), sont hospitalisés à l'hôpital de la Pitié à Paris. Lutton décède le 6 juillet 1944. Wiehe est opéré le 27 juillet après trois semaines de souffrance. Paralysé, il est finalement libéré[27]. Dès le 5 juillet, l'équipe de La Ferté-Alais est dispersée[28]. Les sept autres SAS prisonniers sont conduits au quartier général de la Gestapo à Paris. Ils y sont torturés puis emmenés le 9 août dans l'Oise, près de Noailles (bois de Parisis-Fontaine) pour y être exécutés[29]. Deux SAS réussissent à s'échapper : Ginger Jones et Serge Vaculik[30].

Un lourd bilan

Dans l'après-midi du 5 juillet, la mairie prévient l'hospice que le corps d'un Allié tué la nuit précédente, va être amené[31]. Laissons Sœur Marie-du-Christ[32] conter la suite :

« *Quelques instants plus tard, arrive une charrette tirée par un cheval. Le mort y est étendu, la tête recouverte d'un sac de jute. Dans un élan patriotique je me hâte, une fois le corps étendu sur la dalle, d'enlever le sac. Si c'était un Canadien ! Mais les habits sont ceux d'un ouvrier français, ils portent la marque de la Fabrique Lafont de Lyon […]. Dans ma mémoire je repasse les noms des Fertois travaillant dans la Résistance. J'avais la puce à l'oreille, car le gendarme qui accompagnait le maire, avait emmené celui-ci à l'extérieur ; en entrant il affirmait, après un clin d'œil imperceptible : « Moi, je ne connais pas ce gars-là, moi, je n'ai jamais vu ce gars ». Cette affirmation me semble trop forcée et plutôt contradictoire ; comme*

[26] Jean Bourgeat (Fontaine-Mâcon, 1913 - Troyes, 1987), résistant. C'est, dit-on, dans les bois de Bouray-sur-Juine que Bourgeat aurait fait la connaissance d'André Branche, entrepreneur en bâtiment et réfractaire au S.T.O. Il avait fait venir de Fontaine-Mâcon deux copains F.F.I. : Georges Héren et Gilbert Berlet.

[27] Correspondance du 28 août 2016 du Père Alexis Wiehe, curé-archiprêtre à Toulon. H. Wiehe décèdera dans son île natale (île Maurice) le 12 mars 1968.

[28] D'après le récit de M. LEMAÎTRE et M. VILAIN, recueilli en avril 1949 (Essonne 1940-1944).

[29] Lord ASHCROFT, *Escape from a Nazi firing squad*, published 17 october 2020, News, Medals in Britain at War. *Bulletin municipal Berthecourt*, n°77, 2014.

[30] Serge VACULIK, *Béret Rouge*, Ed. France-Empire 1974.

[31] La morgue de l'hospice servait de morgue municipale.

[32] Voir note 9.

un éclair me vient un nom et je leur dis : « Mais c'est André Branche ! ». « Chut ! chut ! » me fit-on. A ce moment-là, les autorités se demandaient s'il valait mieux, oui ou non, reconnaître le défunt, le résistant, à cause des représailles que pouvait encourir la population de la municipalité. Finalement le décès d'André Branche fut officiel ».

Les autorités allemandes préviennent qu'il reste un autre corps à découvrir.

« *Ce ne fut que le 11 juillet qu'un bûcheron alerté par l'odeur fétide qui se dégageait d'un taillis le découvrit au fond d'une étroite coupe, à environ deux cents mètres de la corne du bois où avait été trouvé André Branche. Jeune et corpulent, de haute taille, il avait été atteint d'une balle sous la clavicule droite et d'une seconde balle à la partie antérieure gauche de l'abdomen. Une poche de son veston contenait encore quatre anneaux d'amorçage de grenades et dans la poche droite avant avaient été laissées trois grenades rondes anglaises intactes et une lettre à son adresse. C'était Georges Héren, surnommé Moustique, né et domicilié dans les environs de Vouziers (Ardennes) qu'il avait quitté en 1942, réfractaire, lui aussi* »[33].

L'état du corps nécessite la mise en bière et l'inhumation immédiates dans le cimetière de La Ferté-Alais.

Au total, le bilan de cette opération est lourd : deux résistants abattus[34], neuf SAS capturés dont cinq fusillés et un décédé suite à ses blessures. On n'a jamais su qui avait dénoncé cette opération de parachutage.

LA LIBÉRATION DES OTAGES DU CHÂTEAU DE VILLIERS, LE 22 AOÛT 1944

Les jours précédents

Après le débarquement en Normandie, les premiers soldats américains font une entrée discrète dans l'extrême sud-ouest du département le 16 août 1944.

Le 17 août[35], sept chars[36] américains traversent La Ferté-Alais en se dirigeant vers Melun. Le 18 août, ils repassent en direction d'Étampes.

Le 20 août vers 11 heures, arrivée d'un détachement d'Allemands (environ 200 hommes) avec des pièces de campagne ; elles sont mises en position dans les principales artères et carrefours.

Au cours de ces journées, la situation est confuse : unités ennemies et alliées s'enchevêtrent.

[33] Extrait du discours du docteur Subercaze, maire de La Ferté-Alais lors de l'inauguration du monument élevé à la mémoire d'André Branche et de Georges Héren en 1944.

[34] La découverte des corps d'André Branche et de Georges Héren fait l'objet d'une courte information dans les n° 29 et 30 de *l'Abeille d'Étampes* des 15 et 22 juillet 1944, dans la rubrique La Ferté-Alais, sous le titre : *Découverte de deux cadavres*.

[35] D'après le compte rendu en date du 11 septembre 1944 adressé par André Subercaze, maire de La Ferté-Alais, au sous-préfet de Corbeil. AD 91 982W/4.

[36] Selon une autre source, ce serait des automitrailleuses.

Au matin du 22 août

Le 22 août vers 7 h, arrivée d'une nouvelle colonne allemande de 300 hommes, demandant à cantonner dans la ville. Le commandant de ce détachement fait ordonner immédiatement d'annoncer à la population : « *La circulation est interdite, fenêtres et persiennes fermées, portes ouvertes. Un attentat a eu lieu aux abords de La Ferté-Alais. Pour le cas où pareil fait se reproduirait le feu serait mis à la ville et cinq hommes pris sur le lieu de l'attentat seraient fusillés*[37] ».

En effet, un soldat allemand a été tué à Pont de Villiers durant la nuit précédente par un partisan des F.F.I.

Alors que les habitants n'ont pas pu être encore tous avertis, de nombreuses patrouilles surexcitées pénètrent de gré ou de force dans toutes les maisons, perquisitionnent et emmènent les hommes pour les parquer dans les jardins du château de Villiers, à Cerny, sous prétexte d'un contrôle d'identité. La kommandantur locale est en effet installée dans ce château.

Pendant ces perquisitions, les Allemands saccagent, prennent bicyclettes, linge, nourriture, bijoux, argent, etc. Vers la place Carnot ils tuent un réfractaire au S.T.O., José Garcia dit *Antoine*, qui tente d'échapper à leurs recherches.

Voici le témoignage d'un jeune Fertois alors âgé de 17 ans, ayant vécu ces événements[38] :

« *Tout se déclencha le mardi 22 août. Le « père Bonnet », le bourrelier tambour de ville, annonça le matin de bonne heure que les maisons devaient rester ouvertes par ordre du commandement allemand [...]. La canonnade s'approchant, les voisins de la ruelle se regroupèrent dans notre cave qui avait l'avantage d'avoir accès dans la cour, d'être voutée et de posséder une source. On entendit des coups de fusil. Puis des coups violents furent donnés sur la porte d'entrée de la maison qui avait été fermée malgré l'annonce du matin. Comme les coups redoublaient, je dis à ma mère : « Je vais ouvrir la porte, ils vont tout casser ». Devant moi, un immense Waffen-SS, grenades à manche dans ses bottes, vociférant, me fit sortir « RAUS SCHNELL » avec violence. Ma mère qui m'avait suivi et qui voulut s'interposer, fut jetée à terre. Je descendis la rue*[39] *avec le fusil d'un Allemand dans le dos. Des soldats tiraient dans les soupiraux et on me fit arrêter devant la mercerie de Mlle Gambrelle*[40]*. J'étais là depuis quelques minutes quand mon père arriva. Ma mère, dans sa détresse, l'avait appelé et les soldats allemands lui avaient fait subir le même sort qu'à moi.*

Les Allemands, pensant avoir débusqué tous les occupants de la maison, ne poursuivirent pas plus loin leurs investigations.

Le soldat allemand qui nous gardait nous fit prendre le chemin du pont de Villiers[41] *en tenant son arme braquée dans notre dos [...]. Au soldat, je demandai*

---

[37] Voir note 36.

[38] Témoignage recueilli en mai 1994 auprès de Guy Damais, âgé de 17 ans en 1944 (*Bulletin municipal de Cerny* - juin 1994) - Archives HAF.

[39] Il s'agit probablement de l'actuelle rue André Branche.

[40] Cette mercerie était située à l'angle de l'actuelle place de la Libération et de la rue Eugène Millet.

[41] L'actuelle rue Eugène Millet.

si on voulait nous faire creuser des trous quand nous reviendrions : il n'avait qu'une réponse « Nicht retour ». Je ne voulais pas croire que j'allais mourir.

Je crus pourtant mes dernières minutes arrivées après avoir dépassé la rue du pont de Villiers. De l'autre côté de la route, un groupe d'une dizaine ou d'une quinzaine de soldats se tenait l'arme au pied et quand notre garde nous fit diriger vers le mur du château de Villiers, j'ai eu la certitude d'être mis devant un peloton d'exécution.

Mais non ! Une porte que je n'avais jamais remarquée auparavant s'ouvrait et nous suivîmes une allée en sous-bois jusqu'à une pelouse à proximité du château lui-même. Beaucoup de Fertois étaient déjà là à ma grande surprise [...]. D'où un soulagement malgré la mitrailleuse installée en face de nous à l'arrière d'un camion et les avertissements des Allemands qui sont là : « Si l'un de vous tente de s'enfuir, cinq seront immédiatement fusillés" ».

Ce sont en fait près de 200 otages qui sont ainsi regroupés dans les jardins du château de Cerny, en attendant d'être fusillés. Quatre d'entre eux ont été arrêtés à la maison de retraite, dont deux sont âgés de plus de 80 ans[42].

Et pendant ce temps[43]

Un détachement allemand vient de s'installer dans l'immeuble situé en face de l'église Notre-Dame. Ce matin-là, Mme Fernande Fraysse est de service au téléphone dans le bureau de poste situé, à cette époque, juste à côté de l'église. Les Allemands entrent dans ce bureau et le fouillent. Sans comprendre la langue allemande, Mme Fraysse parvient à deviner qu'un certain nombre d'hommes du pays ont été conduits par les Allemands au château de Villiers pour y être fusillés. À un moment donné, la cabine téléphonique de Boissy-le-Cutté l'avise que les Américains sont dans le pays avec plus de 150 véhicules. Devant le danger immédiat que courent les otages, elle insiste pour que les Américains viennent au plus vite à leur secours. Par ailleurs, une ligne téléphonique jumelée est affectée aux Allemands ; elle réussit à en enlever le fusible, les coupant ainsi de toute communication avec leur commandement.

Ces conversations entre Mme Fraysse et la cabine de Boissy-le-Cutté ont lieu en présence des Allemands, qui circulent dans le bureau de poste. Pourtant, pour elle, l'essentiel est de lancer un S.O.S. aux Américains et de priver les Allemands de toute possibilité de communication, afin de sauver coûte que coûte les otages. Elle ne se rend pas compte de l'immense risque qu'elle prend.

Ainsi prévenus, les Américains ne tardent pas à pénétrer par surprise dans le parc du château de Villiers, délivrant les 197 otages et provoquant la débandade des Allemands.

Le 22 août 1994, Guy Paponnaud maire de La Ferté-Alais, dévoile une plaque en l'honneur de Mme Fraysse, sur le mur de l'ancien bureau de Poste : « *Ici, le 22 août 1944, Mme Fernande Fraysse, téléphoniste, par sa présence d'esprit et son*

[42] Témoignage de Sœur Marie-du-Christ. Elle y rapporte également qu'un Fertois connaissant la langue allemande aurait saisi une conversation entre deux soldats, selon laquelle « *les hommes parqués seraient mitraillés ; femmes et enfants réunis dans l'église à laquelle tout d'abord on mettrait le feu, et ensuite à la ville entière* ». Archives HAF.

[43] D'après un article paru dans le journal *Le Républicain* du 16 février 1945.

courage, a permis l'arrivée rapide des troupes américaines sauvant ainsi la vie de 197 otages et évitant l'anéantissement de la ville par les canons ennemis. Les Fertois se souviennent et remercient. 21 août 1994 ».



Plaque commémorative en l'honneur de Mme Fraysse sur la façade de l'ancien bureau de poste de la Ferté-Alais
(Réalisée en plexiglass, elle est difficile à photographier - cliché HAF) plaque-souvenir du crash du bombardier, à proximité du ru de Cerny. (Cliché HAF)

Voici le témoignage de cette libération vécue par le jeune Fertois[44] :

« Nous étions debout, anxieux quand brusquement retentit tout proche un violent coup de canon. Les tirs des mitrailleuses suivirent. Ce fut la ruée derrière un remblai puis des arbres et nous nous sommes plaqués au sol. J'étais sur des ronces [...]. Les épines me pénétraient dans les chairs [...]. Combien de temps dura la fusillade au-dessus de nos têtes ? Le bruit des balles semblait s'éloigner vers le moulin du Gué[45], les têtes se relevèrent. Les Allemands avaient disparu comme par enchantement mais nous restions méfiants. A une fenêtre, au dernier étage du château, une femme cria qu'elle voyait des chars avec des drapeaux français : ce fut d'un coup le sauve-qui-peut. Nous rejoignîmes à la course les fossés qui entouraient le château [...]. Un char américain entra par la porte du château donnant sur la route d'Étampes[46]. Cette fois, nous n'avions plus rien à craindre. Sans plus attendre, je repris en courant le chemin par lequel j'étais arrivé. Des chars dévalaient la rue Eugène Millet. Un Noir américain me dit qu'il avait tué des Allemands.

La foule s'était déjà massée sur la place[47] [...] et acclamait les Américains qui jetaient force cigarettes et, c'est muni d'un de ces paquets, que je rentrai à la maison rassurer ma mère, mon frère et ceux qui étaient là ».

Ce jour-là, La Ferté-Alais est libérée !

---

[44] Voir note 39.
[45] Le moulin du Gué est situé à environ 500 m du château, en aval sur l'Essonne.
[46] Il s'agit de la grille d'honneur du château, sur l'ancienne RN191.
[47] La place de la Libération qui, avant-guerre, s'appelait le carrefour du Cheval blanc.

Épilogue

Il y a encore quelques brèves escarmouches entre les Américains et les Allemands, dont une cinquantaine est capturée par les F.F.I.

« *L'officier allemand qui avait ordonné la prise d'otages s'était mis dans un des trous creusés sur la route de Baulne, près du silo. Il fut tué sur place. On retrouva, d'après ce qui m'a été dit, plus de 100 douilles de cartouches qu'il aurait tirées*[48] ».

En 1946, une souscription publique permet de faire graver une plaque commémorant ces événements : *« Dans ce parc, le 22 août 1944, les troupes nazies rassemblaient pour y être fusillés, 197 civils de La Ferté-Alais et des environs qui ne durent la vie qu'à la prompte intervention des troupes américaines alertées par Mme Fernande Fraysse, téléphoniste à la poste »*. Elle est apposée au-dessus de la petite porte d'entrée dans le parc du château de Villiers, à proximité de la route d'Étampes.



L*a porte par laquelle les Allemands ont fait entrer les otages dans le parc du château de Villiers, à l'intersection entre la RD449 et la RN191, à Cerny.*
Elle est surmontée par la plaque commémorative (rond rouge) - cliché HAF.



La plaque commémorant la prise d'otages au Château de Villiers, apposée en août 1946 au-dessus de la petite porte d'accès au parc du château
cliché HAF

[48] Voir note 39.

Le prieuré de Saint-Hilaire : un haut lieu culturel et artistique au temps de Michel Leiris (1953 – 1990)

Jean-Marc WAREMBOURG

Introduction

La présence à Saint-Hilaire durant plusieurs décennies de Michel Leiris et de Daniel Henri Kahnweiler, l'un des plus grands marchands d'art du XXe siècle avec sa collection remarquable d'art contemporain, reste assez largement méconnue. Mais le prieuré de St Hilaire, puisque c'est de lui dont il s'agit, fut bien autre chose qu'un musée. Ce fut aussi, comme nous allons le voir, un lieu d'accueil, de travail et de détente pour Kahnweiler, Leiris et leurs nombreux amis, peintres, écrivains, poètes, philosophes, musiciens.

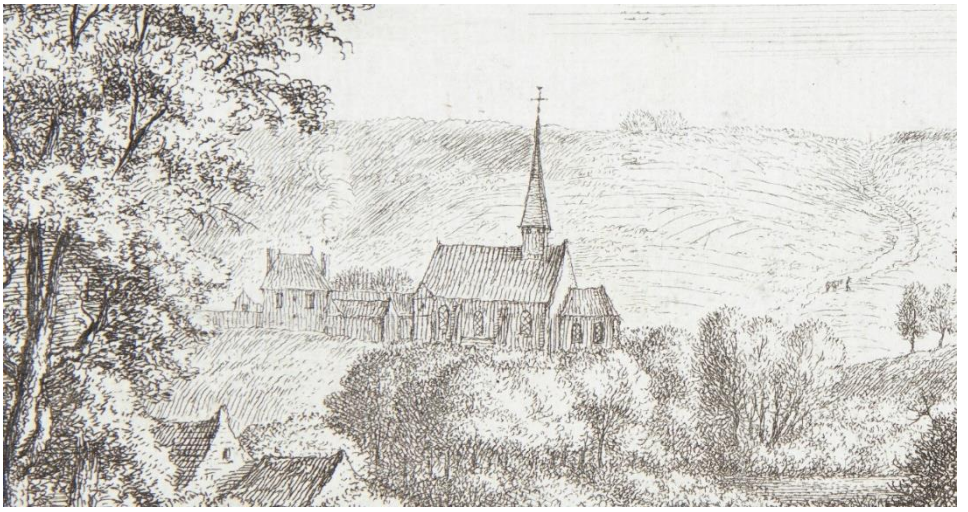
Le sujet se prête aussi à redécouvrir les grands mouvements intellectuels et artistiques du XXe siècle, et plus particulièrement le cubisme si cher à Kahnweiler.

Une brève histoire du prieuré

Le prieuré, qu'on appelle localement « le château », doit son nom à l'installation au Moyen-Âge d'une petite communauté de sœurs bénédictines dépendant de l'abbaye de Villechasson, en Seine-et-Marne. Bien avant la vente du prieuré à la Révolution comme bien national, les religieuses avaient quitté les lieux et mis le domaine en fermage[1], la chapelle du prieuré était devenue église paroissiale.

C'est un certain Simon Bourgine, meunier de son état, qui fait, en 1791, l'acquisition des bâtiments du prieuré, et même, un peu plus tard, de l'église et du cimetière, au grand dam des habitants qui voient avec dépit leur paroisse rattachée à celle de Chalo-Saint-Mars.

[1] Les registres d'état civil de Saint-Hilaire, conservés depuis 1641, ne mentionnent aucun décès de religieuse.



Le prieuré et l'église de Saint-Hilaire, gravure d'Albert Flamen (détail), 1664

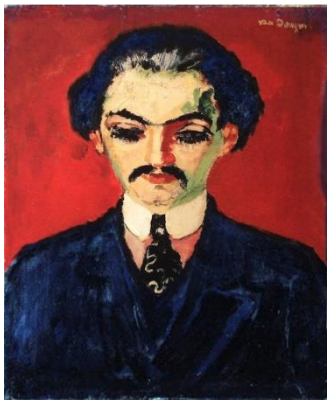
M. Bourgine effectue d'importants travaux et donne au prieuré sa physionomie actuelle, comme en témoigne le plan des bâtiments, inchangé depuis 1825, date des relevés du cadastre napoléonien. Par la suite, le prieuré est passé dans les mains de différents propriétaires dont la famille Houdaille de 1906 à 1953, mais, à partir de 1953, le prieuré connut une nouvelle et imprévisible destinée : il est racheté par la galerie Louise Leiris, appartenant à Louise Godon, à son époux Michel Leiris, et à son beau-père le marchand d'art Henri Kahnweiler.



Le prieuré, état actuel

Faisons d'abord connaissance avec les maîtres des lieux. Le cercle familial qui passe presque rituellement ses week-ends ainsi que les fêtes de Noël au prieuré se compose de Henri Kahnweiler (veuf de Lucie Godon depuis 1945), sa belle-sœur Jeanne Godon, les époux Louise (née Godon) et Michel Leiris, auxquels se joignent souvent le peintre Elie Lascaux et son épouse Berthe Godon, autre belle-sœur de Kahnweiler. Après le décès d'Elie Lascaux en 1968, sa veuve et sa fille Germaine avec son mari Javier Vilato, peintre lui aussi, continueront de fréquenter le prieuré.

Daniel Henri Kahnweiler (1884 – 1979)



Kahnweiler par Van Dongen en 1907
(Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou)

Daniel-Heinrich est né en 1884 à Mannheim (Bade-Wurtemberg) dans une riche famille juive. Après ses études secondaires, sa famille le destine aux métiers de la banque, mais il se passionne très vite pour la musique et l'art. À partir de 1902, il travaille chez un agent de change à Paris[2]. Il y fait la connaissance de Lucie Godon, serveuse de restaurant et mère célibataire d'une petite fille Louise. Il épouse Lucie en 1904, à l'âge de 20 ans. La différence de fortune et de classe sociale ne sera pas un obstacle, le couple restera très uni jusqu'au décès de Lucie. En 1907, à l'aide d'un pécule de 25 000 F or octroyé par ses oncles banquiers, il ouvre sa première galerie à Paris. Lorsque la guerre de 1914 éclate, Kahnweiler, toujours de nationalité allemande à l'époque, refuse de se battre contre la France. Considéré comme déserteur en Allemagne et comme ennemi en France, il doit se réfugier en Suisse mais voit tous les biens de sa galerie mis sous séquestre. Après la guerre, une fois rentré en France, il tente sans succès de récupérer ses biens qui seront vendus aux enchères avec comme expert Léonce Rosemberg, l'éternel rival. Il avait déjà réuni à l'époque une imposante collection de tableaux, dessins et sculptures comme en témoigne le catalogue de la vente qui se fit à Drouot le 13 juin 1921 :

Georges Braque : 22 toiles
André Derain : 24 toiles et 3 céramiques
Juan Gris : 9 toiles, un dessin
André Guillaumin : une toile
Fernand Léger : 7 toiles
Pablo Picasso : 26 toiles et 4 dessins
Kees Van Dongen : 6 toiles
Maurice de Vlaminck : 32 toiles
Art africain : 7 objets
Livres des éditions Kahnweiler : Apollinaire, Max Jacob

Le couple Kahnweiler s'installe à Boulogne où il reçoit de nombreux artistes et écrivains parmi lesquels Robert Desnos, Juan Gris, Max Jacob, André Malraux, André Masson, Erik Satie et Michel Leiris, introduit par Masson, leur ami commun. Ce seront les fameux « dimanches de Boulogne ».

La nouvelle galerie d'art qu'il a ouverte en 1920, assure la promotion de peintres qui figurent parmi les plus grands noms du XXe siècle et qui furent aussi ses amis : Derain, Vlaminck, Picasso, Braque, Gris, Léger, Masson. Ses qualités de découvreur et protecteur de cette peinture avant-gardiste furent telles qu'on le

[2] Ayant été élevé par des gouvernantes françaises, il parle le français couramment.

surnomma « l'accoucheur du cubisme ». Un grand absent : Kahnweiler a dû renoncer à Henri Matisse, trop cher et déjà en contrat avec Bernheim ; ce sera le regret de sa vie.

En 1935, Kahnweiler obtient la nationalité française mais en 1940, il doit vendre sa galerie à Louise Leiris pour en éviter une nouvelle confiscation, au titre de bien juif cette fois. Il quitte Paris le 12 juin 1940, la veille de l'arrivée des troupes allemandes, avec une partie de ses collections[3]. Il passe l'Occupation caché chez les Lascaux à Saint-Léonard-de-Noblat, en Haute-Vienne, bientôt rejoint par les Leiris et Raymond Queneau, dont l'épouse était juive. En octobre 1944, il rentre à Paris, logé chez les Leiris. Son épouse Lucie y décède d'un cancer peu de temps après.



Kahnweiler par Juan Gris (1921)

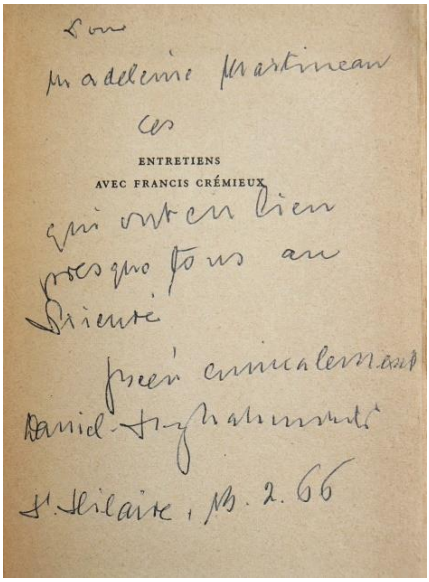
Après la guerre, la galerie Louise Leiris marche très bien et gagne beaucoup d'argent, en particulier avec les lithographies numérotées et signées de Picasso. Elle a alors l'exclusivité des œuvres de Picasso.

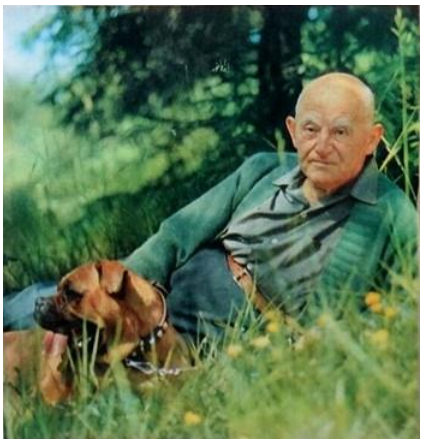


Kahnweiler en grande discussion avec Picasso à La Californie (Cannes),1957

[3] Dès septembre 1939, il avait confié aux Lascaux 150 toiles de ses collections.

Les entretiens que Kahnweiler eut à Saint-Hilaire en 1961 avec Francis Crémieux constituent l'autobiographie qu'il n'a jamais écrite. Ils furent publiés sous le titre *Mes galeries et mes peintres*.





Kahnweiler à St-Hilaire avec la chienne Dine en 1961 (photo Paris-Match)

Il a dédicacé ce livre (ci-contre) à la gardienne du prieuré Madeleine Martineau. La dédicace est intéressante car elle confirme que ces entretiens ont eu lieu presque tous au prieuré.

Le 21 juin 1964, à l'occasion de ses 80 ans, une grande fête fut organisée au prieuré. Elle a réuni les amis et les peintres de la galerie. René Leibowitz y a créé pour l'évènement son « quatuor à cordes ».

Henri Kahnweiler est mort à Paris, chez les Leiris, le 11 janvier 1979, en léguant sa fortune et ses collections à sa belle-fille Louise Leiris. Quelques années auparavant, en 1973, il avait été anéanti par le décès de Picasso, son ami depuis 60 ans.

Henri Kahnweiler fut aussi éditeur de *jeunes* talents (Malraux, Apollinaire, Max Jacob) et auteur de plusieurs livres sur le cubisme.

Michel Leiris

Comme il l'écrit dans la postface de *Journal*, Michel Leiris est passé *du surréalisme à l'existentialisme en passant par la psychanalyse et l'ethnologie*.

Son œuvre immense[4] touche à des domaines très variés : poésie, littérature, beaux-arts, politique, ethnologie et même tauromachie.

Pour tenter de cerner la personnalité de Michel Leiris, il faut user de qualificatifs en apparence contradictoires : timide et discret, mais aussi excentrique et volontiers provocateur, courtois et respectueux, à la fois complexé et orgueilleux, il pouvait devenir extrêmement violent, parfois sous l'emprise de l'alcool dont il usait pour dominer ses inhibitions. Il se dit snob, faible et lâche, pourtant ses prises de position en faveur du FLN durant la guerre d'Algérie puis

[4] La bibliographie de Michel Leiris, publiée en 1997 par Louis YVERT, comporte 464 pages !

en faveur de la décolonisation, ne manquaient pas de courage. Il se voulait avant tout poète, mais il est surtout connu pour son travail autobiographique (*l'âge d'homme*) ; dans son *Journal* (1922 – 1989) publié après sa mort, il prétend ne laisser aucune ombre sur sa personnalité, mais par exigence et obsession de sincérité, il brosse de lui-même un portrait peu flatteur. À propos de sa rupture avec Marcel Jouhandeau, il écrira ces phrases qui donnent le ton : « *Comme toujours, j'ai donné à ma bassesse des allures héroïques. Si je suis l'être le plus vil, je veux au moins qu'il me reste l'unique grandeur de voir clair en moi-même.* »

En 1966, il écrira dans ce même journal à propos de lui-même : « *quelqu'un que je ne manquerais pas de détester si je le rencontrais* ». Il se dira aussi « *d'une laideur humiliante* ».

C'est parmi ses amis qu'il faut chercher sur lui des points de vue plus élogieux. Ses amis peintres en particulier trouvaient en lui l'écrivain qui comprenait le mieux leur art.

« *La première chose que je voudrais dire à son propos, c'est que les Français ne lui ont pas donné, je trouve, la place qu'il mérite. C'est, je pense, un grand, un très grand écrivain et il demeure peu connu chez vous, et c'est dommage*. [...] *J'aimais beaucoup Michel Leiris, c'était un ami merveilleux et un homme tout à fait passionnant. Il avait une réelle connaissance de la peinture, une connaissance en quelque sorte de l'intérieur.* »[5]

Son amitié avec Henri Kahnweiler est aussi un paradoxe, tant leurs deux caractères sont opposés : Kahnweiler sûr de lui, volontiers autoritaire, exigeant pour lui comme pour les autres, Leiris, hésitant, « toujours assailli par le doute ».



Peut-être faut-il voir dans cette série de portraits réalisés par Picasso, une tentative de cerner les multiples facettes de la personnalité de Michel Leiris ?

[5] Francis BACON, *Entretiens avec Michel Archimbaud ;* Gallimard, Paris, 1996. Les entretiens se sont tenus entre octobre 1991 et avril 1992 dans l'atelier de Bacon en Angleterre.

Revenons à sa biographie, ou plus modestement à quelques jalons biographiques.

Michel Leiris est né en 1901 à Paris dans une famille de la bourgeoisie moyenne catholique, mais aussi héritier d'une tradition socialiste et anticléricale par son grand père maternel. Il est le dernier né de la famille, il a deux frères plus âgés et une cousine orpheline Juliette, recueillie par ses parents, qu'il considère comme sa sœur et dont il sera toujours très proche. Après un bac philo obtenu de justesse, il s'essaie à divers petits travaux tout en menant une vie nocturne assez débridée. Il commence des études de chimie mais se sent une vocation de poète. Il prend des leçons avec Max Jacob qui l'accompagne de ses conseils et de ses critiques, puis rencontre André Masson qui l'encourage dans cette voie. C'est dans l'atelier de Masson, rue Blomet, que Leiris fait, au début des années 1920, les rencontres qui marqueront son existence : Louise Godon (qui deviendra son épouse) et Daniel-Henry Kahnweiler, Georges Bataille, Raymond Queneau, Robert Desnos, Georges Limbour, Armand Salacrou, Juan Gris, Picasso, Giacometti, Marcel Jouhandeau. En 1922, il entre en contact avec l'écrivain Raymond Roussel[6] pour qui il gardera une admiration immense.



Max Jacob et Michel Leiris en 1923

En 1926, Michel Leiris épouse Louise Godon, qui s'est toujours fait passer pour la jeune sœur de Lucie, l'épouse de Kahnweiler. Un secret de famille très bien gardé puisque Michel Leiris lui-même n'apprendra qu'à la veille de son mariage que Louise était en fait la fille naturelle de Lucie. Le secret ne sera levé qu'après le décès de Leiris. Le mariage civil a lieu à Boulogne-Billancourt avec la seule présence de Marie Leiris, la mère de Michel, les Kahnweiler et Elie Lascaux.



Mariage de Louise Godon et Michel Leiris, 2 février 1926

Avec Georges Bataille, Leiris fait un bout de chemin avec le mouvement surréaliste, qu'il quittera en 1929, tout en restant fidèle à ses principes. Il n'adhéra que brièvement au parti communiste (six mois, le temps de se rendre compte qu'il n'avait décidément pas le profil du militant de base) et s'en démarqua nettement après 1968, désillusionné de n'avoir pas trouvé le régime idéal

[6] Raymond Roussel (1877 – 1933) avait hérité de son père une immense fortune, qui avait été gérée par le père de Michel Leiris.

qu'il a cherché d'abord dans la Chine maoïste, puis dans le Cuba de Castro. Il est toujours resté un défenseur actif des droits de l'homme, de l'antiracisme et de la décolonisation.

De 1931 à 1933, il participe en tant que secrétaire archiviste, à la mission ethnographique Dakar – Djibouti, à la suite de quoi il publiera *L'Afrique fantôme*. Il fut le premier à dénoncer les conditions de la collecte de plus de 3 000 artefacts ethnographiques que la mission a rapportés, ce qui lui vaudra de se brouiller avec Marcel Griaule, le responsable de cette mission[7]. Ce n'est qu'après son retour qu'il se formera véritablement à l'ethnologie en reprenant ses études.



Les membres de l'expédition avec des villageois en Éthiopie (juillet 1932), à droite, Michel Leiris (Musée du quai Branly Jacques Chirac)

En 1942, Leiris fait la connaissance de Sartre et de Beauvoir, dont il devient très proche à la fin de la guerre. Il participe à la Résistance par ses publications clandestines tout en admirant ceux qui prennent les armes, ce dont il ne se sent pas capable.

En mars 1944, est jouée dans l'appartement des Leiris une pièce écrite par Picasso *Le désir attrapé par la queue* en compagnie de Jacques Lacan, Cécile Éluard, Pierre Reverdy, Louise Leiris, Picasso, Zanie Aubier (comédienne), Valentine Hugo (peintre), Simone de Beauvoir, Brassaï, Sartre, Camus, Jean Aubier.

Après la guerre, il partage son temps entre son bureau du Musée de l'homme, ses nombreuses publications, son combat contre le colonialisme, ses nombreux

[7] En 2025, le musée du quai Branly Jacques Chirac organise une exposition avec la collaboration de scientifiques africains et français et publie un ouvrage intitulé *Mission Dakar – Djibouti (1931 – 1933) : contre-enquêtes*, avec l'objectif de retracer les conditions parfois contestables de la collecte de ces patrimoines. Le journal tenu par Michel Leiris ainsi que ses notes personnelles ont constitué de précieuses contributions.

voyages qu'il perçoit comme un remède à ses angoisses (nouveau voyage en Afrique, puis New-York en 1948, Rome en 1949, Chine en 1955, Pays-Bas en 1959, Japon, Cuba en 1967). Beaucoup de ces voyages ne sont pas des vacances mais des voyages *professionnels*, professionnels au sens large c'est-à-dire en rapport avec ses activités littéraires, artistiques, politiques, ethnographiques.

Dans les années 1950, c'est d'abord Kahnweiler, qui envisage l'achat d'une maison de campagne. Si Louise Leiris fut enthousiaste dès le départ, Michel était plus réticent. Comme il l'écrira dans *Frêle bruit* (1976), il a fallu plusieurs années *pour que* [la maison] *l'adopte et devienne sa complice dans une nécessité presque hygiénique*. La compagnie de ses chiens, qu'il retrouvait chaque week-end, y fut sans doute pour beaucoup. Michel Leiris a eu successivement 5 chiens : Dine, Puck, Typhon, Ralph et Temrock, tous des boxers sauf le dernier, un airedale mais aucun ne parviendra à lui faire oublier Dine, sa chienne préférée.

Lors d'un entretien avec le journaliste Jean de Rambures, il raconte, à propos de ses week-ends : « *En principe, je les consacre entièrement à travailler et à faire de longues promenades avec mon chien. Je pourrais vous dire combien de temps je consacre à cet animal. Mais je ne pourrais en faire autant pour le travail. Et d'ailleurs, une partie du livre se fait justement pendant la promenade du chien, dans ma tête*. »

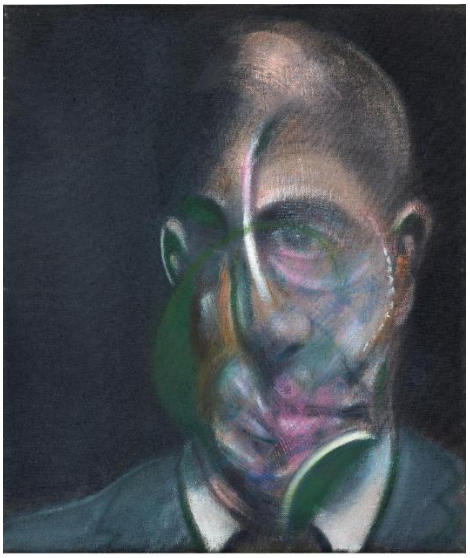
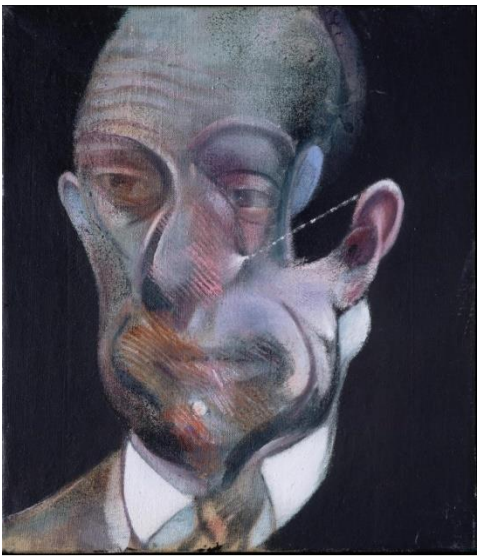


Michel Leiris jouant avec Dine au prieuré

Les années 1960 sont des années de deuil (Bataille, Métraux, Tzara, Breton, Giacometti de qui il était très proche), mais aussi le début d'une grande amitié avec Francis Bacon (1909 - 1992), qu'il a largement contribué à faire connaître.

Didier Ottinger (conservateur général du musée Pompidou), écrit :

« *Bacon, élabore (comme Giacometti avant lui) des figures toujours au bord du chaos et de la disparition... Francis Bacon a vu, dans les écrits de Leiris, le miroir littéraire de son entreprise picturale*. »

Portraits de Leiris par Bacon, 1976 et 1978
(Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou)

Vers la fin de sa vie, Leiris prend plaisir à renouer avec une partie de sa famille notamment avec Jean-Max Toubeau, petit-fils de Maxime Toubeau, cousin germain de Michel Leiris par sa mère Marie Madeleine Caubet.

Jean-Max Toubeau, peintre lui-même, nous livre ce témoignage sur les dernières années de la grande époque du prieuré :

« Michel Leiris était mon arrière-grand-oncle… C'est à partir de ma première exposition à Paris, en 1975, que des relations d'amitié, bientôt affectueuses, se sont développées entre Michel et moi. Nos conversations me passionnaient. Elles ont continué pendant les nombreuses séances de pose qu'il m'a généreusement accordées, jusque dans son grand âge. J'ai fait d'assez nombreux portraits de lui — crayons, fusains et peintures. »

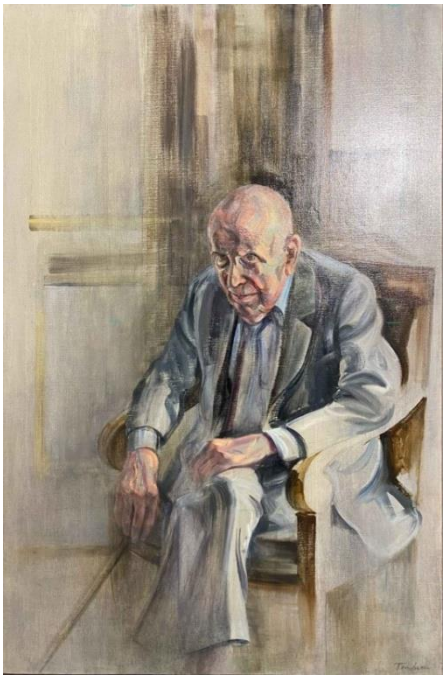
« … Michel et Zette m'ont parfois invité à leur rendre visite au Prieuré, dans ce lieu exceptionnellement beau, où se trouvaient alors beaucoup d'œuvres d'artistes de la Galerie Leiris : une peinture murale au-dessus de la cheminée, de Georges Braque, je crois[8]*, et je me souviens de peintures ou dessins de Picasso, Fernand Léger, Juan Gris, André Masson, André Beaudin… Le grand jardin dominant la vallée était peuplé de sculptures de Picasso, Henri Laurens, Hans Arp, parmi d'autres.*

Toutes ces œuvres témoignaient alors de la fréquentation des lieux, durant des années, par de nombreux grands artistes, auteurs et créateurs amis de Kahnweiler et des Leiris.

[8] La peinture murale du salon est en fait de Fernand Léger.

Ce serait un beau défi de tenter de prolonger sous une forme nouvelle l'histoire artistique de ce site merveilleux du Prieuré, plein de grâce, sans être imposant… »

De son côté, Michel Leiris écrira dans sa correspondance : « *Poser pour Jean-Max n'est nullement une corvée car c'est une occasion de parler avec lui, qui est un garçon charmant et intelligent.* »



Michel Leiris par Jean-Max Toubeau (1988)

Michel Leiris s'est éteint à Saint-Hilaire le 30 septembre 1990 en léguant la plus grande partie de sa fortune à des associations humanitaires. Auparavant, en 1984, son épouse Louise et lui-même avaient fait don aux musées nationaux de leurs propres collections et de celles héritées de Kahnweiler : 90 peintures, 85 dessins, 30 sculptures et des œuvres d'art primitif. La plus grande partie de ces œuvres se trouvent au Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou. Les dossiers se rapportant à sa carrière d'ethnologue furent déposés en 2006 aux archives du Collège de France par Jean Jamin, son exécuteur testamentaire.

Michel Leiris n'était pas médiatique. S'il a collaboré à de nombreuses revues littéraires et artistiques, il n'a accordé que peu d'interviews dans la presse écrite et à la radio. Il se méfiait particulièrement de la télévision et ce n'est qu'à la fin de sa vie qu'il a accordé sa seule interview télévisée. Enregistrée au prieuré en 1988, l'émission *un siècle d'écrivains*, présentée Bernard Rapp, fut diffusée en 1996 sur France 3.

Il est impossible de cerner en quelques pages la personnalité riche et complexe de Michel Leiris : il aurait fallu développer l'influence de la psychanalyse omniprésente dans sa vie et son œuvre, évoquer l'expérience homosexuelle qu'il a eue avec Jouhandeau, sa tentative de suicide en 1957, ses passions pour la musique (l'opéra et le jazz) ainsi que pour la tauromachie dont le cérémonial se rapproche, selon lui, de l'écriture.

L'excellent ouvrage *Michel Leiris* d'Aliette Armel comblera ces lacunes.[9]

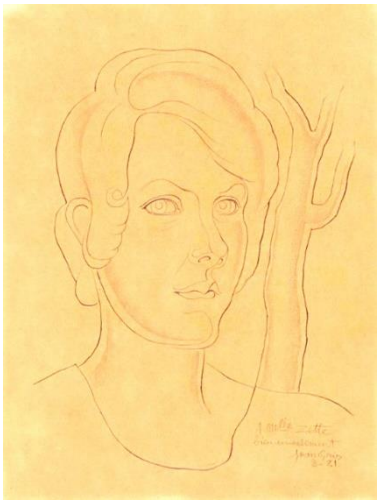
[9] Aliette ARMEL, *Michel Leiris*, Fayard, 1997.

Louise Leiris (1902 – 1988)

Louise Leiris était issue d'une famille très modeste de petits artisans et de vignerons, originaire de Sancerre. Comme nous l'avons vu, sa naissance illégitime fut un secret de famille très bien gardé. C'est à Paris, loin des ragots sancerrois, que Lucie (Léontine pour l'état civil) Godon donna naissance à Louise. Lucie était serveuse dans un restaurant que fréquentait Henri Kahnweiler et c'est ainsi qu'ils entrèrent en relation. Un riche héritier qui épouse une serveuse, le conte de fée aurait pu être de courte durée mais il dura jusqu'au décès de Lucie en 1945, quelques jours après la capitulation de l'Allemagne.

Louise fut d'abord confiée à ses grands-parents à Sancerre, puis élevée par sa mère et Henri Kahnweiler, qui, non seulement l'avait acceptée, mais lui transmit aussi sa passion pour la peinture et en fit plus tard son unique héritière.

Louise, que tout le monde appelait Zette, devint rapidement collaboratrice de son beau-père, et, comme lui, elle a consacré sa vie à la défense et à la promotion de la peinture contemporaine. Pendant la dernière guerre, elle fut la propriétaire officielle de la galerie qui porte toujours son nom et elle fut beaucoup plus qu'un prête nom : elle assuma seule sa préservation et sa gestion pendant ces temps difficiles.



Zette, par Juan Gris (1921)



Promenade à Saint-Hilaire : de gauche à droite, Julian Pitt-Rivers (ethnologue), Louise Leiris, Michel Leiris, Sonia Orwell (veuve de Georges Orwell, dont les Leiris furent très proches)

La vie conjugale des Leiris fut assez tumultueuse et entrecoupée de crises. Pourtant, comme l'écrit Aliette Armel en citant Leiris, l'essentiel de son œuvre peut être *considérée comme une très longue lettre à cette coutumière et tendre*

confidente, sa compagne au regard clair. Le couple Leiris n'a pas eu d'enfants, sur la fin de sa vie, Michel le regrettera.

Le prieuré au temps des Leiris

Le calme et la sérénité qui entourent le *château* de Saint-Hilaire ne laissent pas entrevoir la vie intellectuelle foisonnante que ces lieux ont connue. Même à l'époque de Leiris et Kahnweiler, les séjours de toutes ces personnalités se faisaient discrets et les Saint-Hilairois étaient loin de soupçonner la notoriété de ces visiteurs, de même qu'ils ignoraient la valeur (artistique et marchande) des œuvres exposées et entreposées.

Le prieuré, fut d'abord un lieu de détente et de loisir, mais il fut beaucoup plus qu'une simple maison de campagne : lieu de travail et de création, lieu de rencontre des intellectuels et artistes contemporains, refuge pour les amis en difficulté comme les enfants de Roland Tual et ceux d'Aimé Césaire, *musée* d'art contemporain, le prieuré de Saint-Hilaire fut un peu tout cela.

Michel Leiris a écrit à Saint-Hilaire une grande partie de ses dernières œuvres (les derniers volumes de *La règle du jeu*, *À cor et à cri* ; c'est là, lors de ses nombreuses promenades avec ses chiens, qu'il en trouve l'inspiration. Nous avons vu aussi que la seule et unique interview télévisée qu'il accordera fut tournée au prieuré et que, de son côté, Kahnweiler y a enregistré la plupart de ses entretiens avec Francis Crémieux.

On ne saurait citer tous les artistes, intellectuels et personnalités diverses qui passèrent un week-end ou davantage au prieuré.



Michel Leiris dans les bois de Saint-Hilaire

Le prieuré fut aussi un extraordinaire lieu de stockage et d'exposition d'art contemporain, mais, selon l'expression de Georges Limbour, un habitué des lieux, ce n'était pas un musée mais *une maison pour vivre où l'on rencontre des tableaux.* Grâce à la description qu'en fait Pierre Assouline dans son livre consacré à Kahnweiler[10], à quelques croquis d'Elie Lascaux et surtout à une précieuse série de photographies

[10] Pierre ASSOULINE, *L'homme de l'art*, éd. Balland, 1988.

de Brassaï, presque toutes prises le 21 octobre 1962, nous pouvons nous faire une idée assez précise des œuvres exposées même si, comme l'explique Assouline, les œuvres étaient exposées sans souci apparent de cohérence et changeaient souvent de place.

Au rez-de-chaussée, probablement dans l'entrée, le visiteur rencontrait d'abord le portrait de Lucie Kahnweiler par Derain. La toile fut achetée par Paul Rosemberg et rachetée en 1940 par Louise Leiris pour le compte de Kahnweiler. Derain fut l'un des premiers artistes pris sous contrat par Kahnweiler.



Lucie Kahnweiler par Derain (1922)
Centre national d'art et de culture
Georges-Pompidou, donation Leiris

Dans le salon, au-dessus d'une commode, la nature morte *Les pains*, de Picasso, toile acquise en 1909, et une gouache de Fernand Léger de 1912 *Nu dans l'atelier*. Toujours au dessus de la commode, un papier collé de Hans Arp (1915). Contrairement aux autres artistes présents au prieuré, Hans Arp ne faisait pas partie de la galerie mais il avait intéressé Kahnweiler qui avait acheté cette œuvre à titre personnel. Au-dessus d'une autre commode, une peinture de Gris et une sculpture de Laurens.



Picasso, « les pains » (1909)
Centre national d'art et de culture
Georges-Pompidou, donation Leiris

Dans un angle sur la cheminée, une terre cuite d'Henri Laurens, très probablement cette cariatide de 1930. Le grand miroir au-dessus de la cheminée reflète une peinture de Picasso.



Henri Laurens, « Cariatide » (1930)
Centre national d'art et de culture
Georges-Pompidou, donation Leiris

Un mur entier de la bibliothèque est tapissé de rayonnages et de livres. Sur l'un des autres murs, *Le sillage* d'André Beaudin[11] .



« Bibliothèque de la maison Leiris », sans date ni auteur mais vraisemblablement de Brassaï, Musée national Picasso, Paris



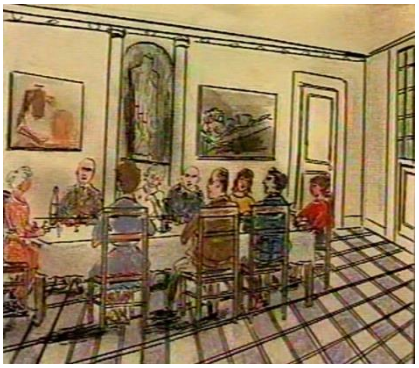
André Beaudin, « Le sillage », 1961
(Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, donation Leiris)

[11] Avec Kermadec, André Beaudin est un des rares peintres en qui Kahnweiler croyait, qui n'ait pas rencontré le succès espéré.

Toujours dans la bibliothèque, au-dessus d'un classique canapé de cuir, un grand tableau (1,30 x1,95 m) *Le printemps* de Picasso.



Pablo Picasso, « Le printemps », 1956
(Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, donation Leiris)



Dans la salle à manger, sobre et lumineuse, une sculpture en pierre de Laurens est encadrée par un Klee et un Picasso.

Une scène de déjeuner dans la salle à manger est croquée par Elie Lascaux (ci-contre), on y reconnait à droite de la statue de Laurens, *La chatte et le coq*, de Picasso (1953). Une photographie non datée et non signée mais probablement de Brassaï, le confirme.



« Salle à manger de la maison Leiris », Musée national Picasso, Paris

Une autre photographie de Brassaï (ci-dessous), datée de 1962, montre la porte qui s'ouvre sur la salle à manger, avec la toile de Picasso *Nature morte à la dame Jeanne*, accrochée à la place de la peinture de Klee, alors que le croquis de Lascaux semble montrer une troisième œuvre.





Pablo Picasso, « Nature morte à la dame-Jeanne » (Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, donation Leiris)

Tout cela confirme que les œuvres changeaient souvent de place. C'est aussi dans cette salle à manger que Fernand Léger a exécuté en 1954, peu de temps avant sa mort, la peinture murale *Décor mural de la salle à manger de D.H.Kanhweiler à Saint-Hilaire.* Comme les autres, l'œuvre fait partie de la donation Leiris mais le musée Pompidou a renoncé à la déplacer, elle est considérée *en dépôt* au prieuré de Saint-Hilaire.



Décor mural de la salle à manger de D. H. Kahnweiler à Saint-Hilaire

Assouline ne la mentionne pas mais une photographie de Brassaï nous le révèle : la toile de Picasso *Femme couchée sur un divan bleu,* était accrochée dans la chambre de Kahnweiler, très sobre elle aussi, au dessus du lit.



Brassaï, Chambre à coucher de D. H. Kahnweiler, 1962, Musée national Picasso, Paris

Pourtant, toutes ces œuvres exposées ne constituaient que la *partie émergée de l'iceberg,* les combles des anciens bâtiments, côté ouest, recelaient bien d'autres trésors : elles furent aménagées pour y entreposer une partie des réserves de la galerie Louise Leiris.

Les œuvres, discrètement transportées (il n'y eut jamais de dispositif d'alarme au prieuré), entraient et sortaient au gré des ventes et des acquisitions.

Dehors, le parc du prieuré réservait bien d'autres surprises : c'était le royaume de la sculpture avec en premier lieu, la statue monumentale de Picasso.[12]

En 1961, Picasso et Kahnweiler s'accordèrent sur le choix d'une statue dont Kahnweiler avait vu une maquette en métal peint à l'atelier *La Californie*, à Cannes.



Les combles de l'aile ouest, aménagées en entrepôt



La maquette en tôle découpée et grillage peint, Musée national Picasso Paris

La *Femme aux bras écartés*, avec une hauteur de 6 m, une largeur de 5 m, et une épaisseur de seulement 10 cm, était un défi technologique. La construction projetée était, à l'époque, la plus grande statue en béton conçue par Picasso. Sa réalisation était donc particulièrement délicate et le concours de plusieurs spécialistes fut nécessaire. L'artiste Carl Nesjar, avec lequel Picasso travaillait depuis 1957, et qui avait mis au point une technique dite *bétogravure* pour la réalisation de sculptures en béton armé. Nesjar se fit assister de Ola Nestande pour le coffrage et Sigur Frager, l'expert en béton.

Nesjar et Kahnweiler décidèrent de placer l'ouvrage dans la première cour intérieure, au nord de la chapelle qui, avec ses murs recouverts de lierre, lui serviraient de toile de fond.

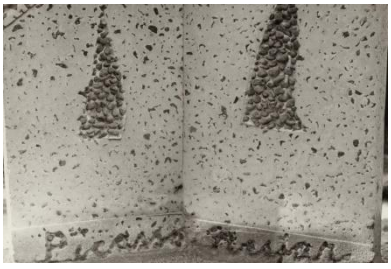
[12] Jean-Marc WAREMBOURG, *Une statue monumentale de Picasso à Saint-Hilaire,* in *Les cahiers d'Étampes-histoire* n° 21, 2024.



Mise en place du coffrage du bras
Musée national Picasso Paris

La première étape, le coffrage, était particulièrement complexe car le béton devait être injecté sous haute pression. Ola Nestande se fit assister par un charpentier britannique. Le coffrage fut ensuite rempli de galets[13], puis de béton. Autre étape délicate : le décoffrage.

Enfin, Nesjar fit apparaitre par sablage les galets qui constituaient les parties sombres de la sculpture.



Signatures et détail du pied montrant la technique de « bétogravure »

La statue fut achevée le 29 aout 1962.

Son démontage et son transport en 1995 furent une aventure aussi spectaculaire que le fut sa construction. Il était impossible de désolidariser la statue du socle en béton sur lequel elle reposait. La statue fut emprisonnée dans une structure métallique très solide et très rigide, ancrée sur ce socle en béton, qui fut ensuite découpé à la scie. Le convoi exceptionnel eut beaucoup de difficulté à quitter le prieuré par la rue étroite qui y mène.



La construction de l'armature et la pose sur le camion

Avant d'être installée définitivement au LaM (Lille Métropole musée d'art moderne) à Villeneuve d'Ascq, la sculpture fut exposée à Düsseldorf près de la Kunsthalle, puis sur les Champs-Élysées à Paris.

On rencontrait dans le parc une autre sculpture de Picasso, *Petite fille sautant à la corde*, un bronze réalisé à partir d'un original en plâtre, panier d'osier et

[13] Les galets, d'un gris bleuté, proviennent de Cayeux-sur-mer.

matériaux divers. Cette œuvre se trouve actuellement au centre Pompidou de Metz.

Pierre Assouline mentionne aussi cette sirène d'Henri Laurens (ci-dessous), qui, semble-t-il, ne faisait pas partie de la donation Leiris et dont nous ignorons la destinée.

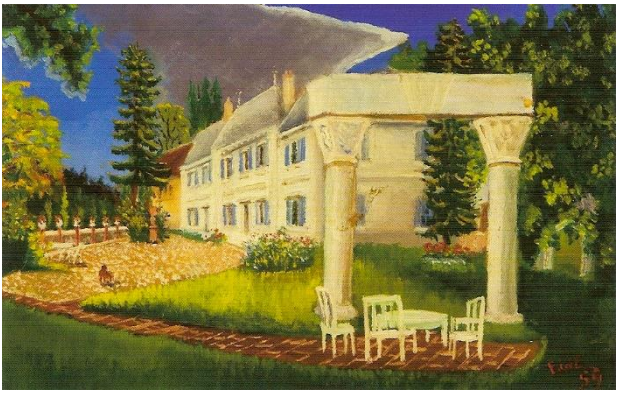




Picasso, Petite fille sautant à la corde (1950)

On pouvait s'attabler dans le parc sous cet étonnant portique, (ci-dessous) dont on trouve une photographie dans les collections du musée Picasso de Paris, et qui fut peint par Elie Lascaux.





Cet aperçu des œuvres qui habillèrent le prieuré ne saurait être exhaustif. La résidence principale des Leiris, au 53 bis, quai des Grands-Augustins à Paris, où Kahnweiler était hébergé, recelait également quantité d'œuvres d'art et il est probable que certaines aient pu voyager d'une résidence à l'autre.
Laissons le mot de la fin à Philippe Sollers qui écrivait en 2007[14]: « *Leiris lui-même, par timidité, modestie, scrupule, admiration excessive ou exigence fondamentale, n'a d'ailleurs jamais voulu jouer les premiers rôles. Des années 20*

[14] Philippe SOLLERS, *Un vrai roman*, Plon, 2007.

à sa mort en 1990, sa présence discrète s'impose pourtant. Ami (ami fidèle) de Bataille, de Picasso, de Bacon, de Sartre, il est de toutes les aventures importantes…

Des peintres, et les plus grands, ont dressé son portrait (Giacometti, Picasso, Bacon). Quel autre écrivain, au XXe siècle, eut cette chance ? »

Chaleureux remerciements à M. et Mme Juillard, M. et Mme Le Gouellaud, Mme Martineau.

Roger Soubie (1898-1984), un affichiste à Fontenay-le-Vicomte

Jean-Louis BLÉTEL[1]

C'est en flânant près du centre Georges Pompidou que j'ai déniché chez un soldeur de livres un ouvrage à la couverture tentatrice intitulée : *Affiches de cinéma – trésors de la bibliothèque de France – 1896-1960* de Stanislas Choko[2].

Je savais que la BNF recueillait et conservait une immense collection d'affiches de cinéma (je sus plus tard qu'il s'agissait de 10 000 affiches). En feuilletant ce livre acheté sur un coup de cœur j'appris que la vénérable institution possédait plus d'affiches de Roger Soubie (723 affiches) que quiconque, y compris de son « ennemi intime » Boris Grinsson[3] (680 affiches), les autres affichistes étant loin derrière.

SUR LA PISTE DE ROGER SOUBIE À FONTENAY-LE-VICOMTE : LE COMPTE À REBOURS VA COMMENCER

En 1958, emménage à Fontenay-le-Vicomte une famille provenant de Granville dans la Manche. Sa maison est un pavillon de forme carrée, avec un 1er étage surmonté d'une girouette. Âgé de 60 ans, Roger Soubie est accompagné de sa femme Odette qu'il a épousé en 1947. Le fils d'Odette, Jean Mas, étudiant, partage le même toit avec sa jeune compagne Thérèse. La famille recomposée (très en avance pour l'époque), s'installa harmonieusement.

Roger parle parfois de son dernier emploi : il était chef de publicité de l'entreprise granvillaise « les Biscottes Magdeleine ». Il parle peu de son véritable métier d'affichiste de cinéma. Quand il s'en ouvre un peu, c'est en artisan, avec détachement : *je travaille dans la publicité* disait-il.

---

[1] Jean-Louis Blétel était voisin de Roger Soubie qui a résidé au 9, grande rue à Fontenay-le-Vicomte entre 1958 et 1968.

[2] Stanislas CHOKO : *Affiches de cinéma – trésors de la bibliothèque de France – 1896-1960,* « les cahiers de l'amateur », juin 1995, 283 pages.

[3] Boris GRINSSON (1907-1999), affichiste français.

Tous les mardis, il « montait » à Paris dans sa traction avant Citroën afin de soumettre son travail de la semaine à ses donneurs d'ordres. Il s'agissait des *major film studios,* les plus prestigieux du cinéma hollywoodien : Universal, MGM (qu'il appelait *la Métro*), Paramount, RKO, Fox, Warner, Les Artistes Associés … J'appris bien plus tard que dans sa profession on le surnommait l'Américain ; et pour cause !

Quand son travail est apprécié et rémunéré, la famille s'en va déjeuner au restaurant ; quand le travail est retoqué, l'artiste est furieux. Le petit voisin que je suis se souvient que par la fenêtre d'une petite chambre du 1er étage qu'il a transformée en atelier, toutes fenêtres ouvertes, il râle : *ils me font ch… ces américains*. En fait d'atelier, il s'agit d'une planche avec punaises, appuyée sur un mur sur laquelle il a des formats 120 x 160, voire plus ; il travaille debut ; pas de chevalet ; il s'attaque à son sujet …

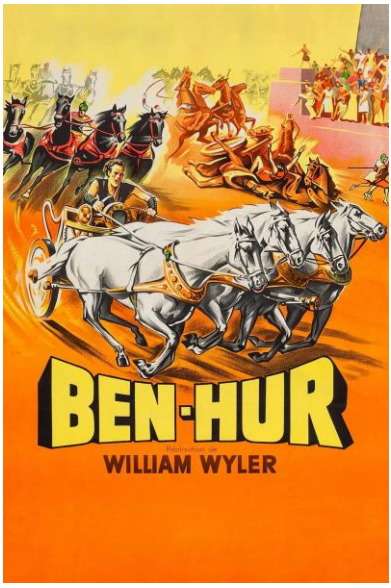


Portrait de Roger Soubie sur un montage réalisé en 2010 pour
Le journal de Fontenay : la Grenouille Verte spécial Roger Soubie

MA DÉMARCHE, MON APPROCHE

Je suis en quête de précision sur le parcours de l'artiste ; je me rends le 29 novembre 2008 à l'Hôtel des ventes de Drouot rue Richelieu pour une *vente aux enchères d'affiches de cinéma*. Salle comble ! En deux heures, à travers la présentation des fameuses affiches dont certaines sont dans un état de conservation remarquable, c'est un demi-siècle de cinéma français et étranger qui défile. Le luxueux catalogue de cette vente aux enchères contient 35 affiches réalisées par Roger Soubie sur les 268 présentées. Quelques chiffres : le total des ventes est de 47 260€ ; la plus grosse vente est pour *La Grande Illusion* de Jean Delannoy (affiche en page 2 du catalogue) qui part pour 4 200€.

On s'échauffe pour une merveille de Roger Soubie : *Le Chien des Baskerville* (réalisée en 1959), achetée pour 1 200€. Les 19 affiches de Roger Soubie partent pour 6 030€. Je ne cacherai pas mes émotions au passage des affiches de *Ben-Hur*, *les Dix Commandements*, *Sous le plus grand Chapiteau du Monde* conçues si près de chez moi entre 1958 et 1968.





Je me suis fait envoyer le catalogue de l'exposition organisée à la cinémathèque de Toulouse par son directeur Raymond Borde en mars/avril 1983.

Et puis j'ai eu le plaisir de rencontrer le 12 novembre 2008 Martine Boyer et Pierre Bourdy qui ont écrit un livre sur la vie de Roger Soubie[4]. À la question de Martine Boyer sur le timbre de voix de l'artiste, j'ai répondu avec bonheur ; je me suis souvenu de la gouaille de mon voisin : il avait l'accent d'un titi parisien comme on ne les trouve plus, ses propos étaient du Audiard avant Audiard.

Et puis il y avait les femmes qu'il portraiturait. Soubie était un maître des « usines à rêve » du cinéma hollywoodien. Selon Roger Borde (déjà cité), son

[4] Martine BOYER & Pierre BOURDY : *Roger Soubie, affiches du cinéma*, Stanislas Choko collection, Paris, 2005.

modèle préféré était Dorothy Lamour. Je me suis plu à l'écouter parler des femmes fatales, des *beaux morceaux* (en français dans le texte), des gambettes de Cyd Charisse, les plus belles jambes du cinéma comme on dit toujours, d'Audrey Hepburn, des plus beaux yeux du cinéma, violets, d'Élizabeth Taylor.

LA CARRIÈRE DE ROGER SOUBIE : L'ARTISTE QUI NE SE VOULAIT QU'ARTISAN

Fils de militaire né le 14 juin 1898 à Cambrai où son père est en garnison, sa famille est originaire des Pyrénées. Sa mère est professeur de chant ; quand son père est muté à Paris, il intègre le lycée Voltaire ; le petit Roger n'y brille guère sauf en classe de dessin. C'est par l'académie Gauthier, voisine du mythique lycée du XI[e] arrondissement qu'est canalisé son talent, pendant quatre ans jusqu'en 1914.

Trouble période ; l'académie n'existe plus. Oisiveté. L'adolescent s'engage en 1916 et se retrouve à Verdun, puis en Italie du nord où la guerre fait rage sur les bords de la Piave. En 1918, avant sa démobilisation, le jeune homme s'inscrit au concours du professorat de dessin des écoles primaires de Paris. Recalé la première année, Soubie réussit l'année suivante. Pour mémoire, le jeune homme est l'un des dix reçus parmi les 1 500 candidats.

Des décennies plus tard, l'enseignant s'essaye par hasard à l'art de l'affiche ; c'est l'époque où la communication touristique ou celle des compagnies ferroviaires s'appuient sur de très belles affiches. Sa proposition initiale est acceptée par « l'inspecteur principal du Paris Lyon Méditerranée ». Suivent les commandes du *Chemin de Fer de l'État* et de *la Compagnie du Midi*. Si le salaire d'enseignant est dérisoire, les commandes d'affiches où de beaux trains traversent une France enchanteresse, sont grassement rétribuées.



Quelques affiches touristiques de Roger Soubie

ET PUIS ARRIVE LE CINÉMA

Son investissement dans cette discipline qui n'est pas encore un art, va s'étaler de 1920 à 1968. Du muet au parlant, notre homme sollicité par les compagnies cinématographiques en recherche de notoriété, va rapidement se retrouver dans la cour des grands, avec la réalisation d'affiches comme celle du célèbre film allemand *le Cabinet du docteur Caligari* de Robert Wiene, chef d'œuvre du cinéma muet.

Un petit détour par des sollicitations de couvertures de revues et des créateurs d'événements. Son affiche annonçant le grand prix Bugatti de 1928 est un pur chef d'œuvre, tant elle évoque le bolide mythique construit en Alsace.

Puis vient le cinéma parlant. L'homme au trait aussi talentueux que fulgurant ne se fera jamais plaisir en tant qu'artiste. Il se met au service du projet et du message à faire passer. Il faut embarquer le spectateur dans une histoire, une intrigue…

Avant la 2e Guerre Mondiale, il a déjà réalisé les affiches d'*Anna Karénine* (1935), la série de *Tarzan* (1934-1937), l*es Révoltés du Bounty* (1935).

Après son mariage en 1947, la série américaine se poursuit avec *Sunset Boulevard* (1950), *Un Américain à Paris* (1951), *Vacances Romaines* (1953), *Rivière sans Retour* (1954), *Les Dix Commandements* (1956).

Pendant ces 10 ans où il vécut à Fontenay-le-Vicomte, le magique parcours d'artiste va se poursuivre. Il continuera à se faire toujours payer « à l'affiche » et ne sera jamais sous contrat avec une « major » vorace d'Outre-Atlantique. Les rapports sont parfois orageux avec l'artiste.









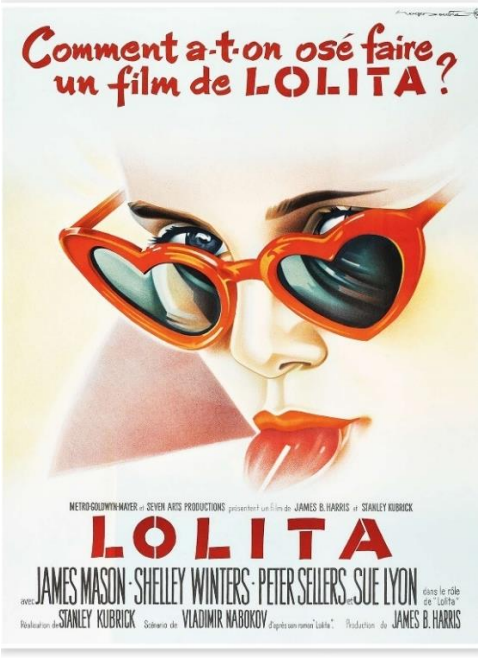
LES ŒUVRES RÉALISÉES À FONTENAY

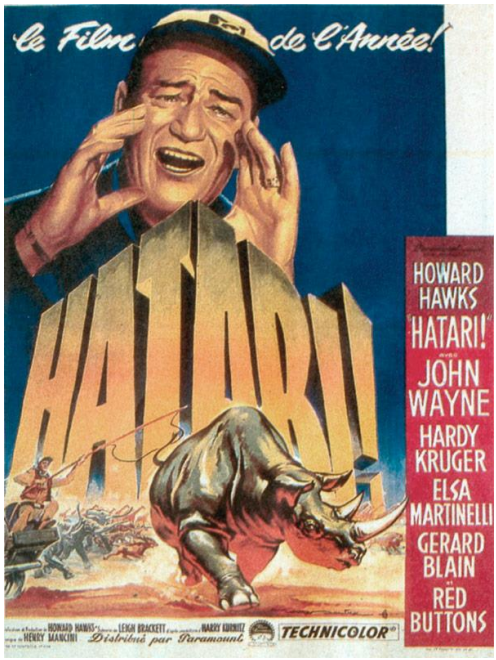
Connaissant les dates d'arrivée à (1958), et de départ de (1968), Fontenay, il ne reste qu'à dérouler ses œuvres « Fontenoises » ; à titre d'exemple, citons :

1958	*Le Rock du Bagne* (avec Elvis Presley)
1959	*Ben-Hur*, *La Mort aux Trousses*, *Le Chien des Baskerville*, *Les Cavaliers* (année féconde)
1961	*Misfits*
1962	*Hatari*, *Lolita*

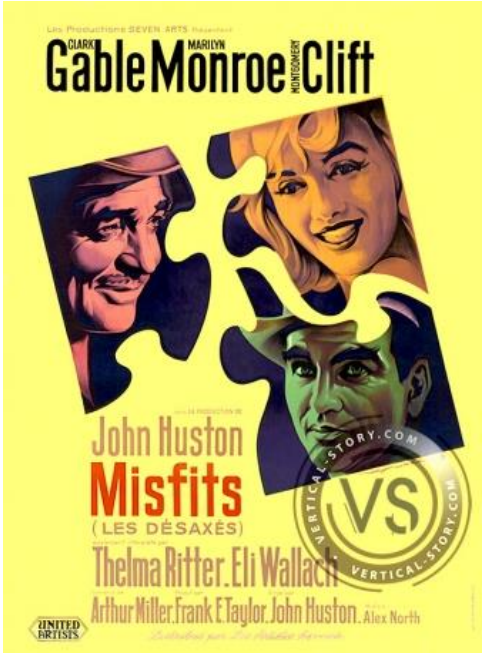





Comment a-t-on osé faire un film de LOLITA ?
METRO-GOLDWYN-MAYER et SEVEN ARTS PRODUCTIONS présentent un film de JAMES B. HARRIS et STANLEY KUBRICK
LOLITA
avec JAMES MASON · SHELLEY WINTERS · PETER SELLERS et SUE LYON dans le rôle de "Lolita"
Réalisation de STANLEY KUBRICK Scénario de VLADIMIR NABOKOV d'après son roman "Lolita". Production de JAMES B. HARRIS


le Film de l'Année!
HATARI!
HOWARD HAWKS
"HATARI!"
avec
JOHN WAYNE
HARDY KRUGER
ELSA MARTINELLI
GERARD BLAIN
et
RED BUTTONS
HENRY MANCINI
Distribué par Paramount
TECHNICOLOR


Un film de JOHN FORD
LA CHARGE HÉROÏQUE
avec
JOHN WAYNE · JOANNE DRU
JOHN AGAR · BEN JOHNSON · HARRY CAREY Jr.
VICTOR McLAGLEN · MILDRED NATWICK · GEORGE O'BRIEN · ARTHUR SHIELDS
Réalisation de JOHN FORD
Une Production JOHN FORD et MERIAN C. COOPER · Argosy Films
Couleur de TECHNICOLOR
RKO RADIO FILMS


Les Productions SEVEN ARTS présentent
CLARK Gable MARILYN Monroe MONTGOMERY Clift
John Huston
Misfits
(LES DÉSAXÉS)
Thelma Ritter · Eli Wallach
Arthur Miller · Frank E. Taylor · John Huston · Alex North
UNITED ARTISTS
VS
VERTICAL-STORY.COM

Dans cette galaxie américaine, il convient de citer aussi quelques bons films français :

1960	Meurtres en 45 Tours
1962	Le Vice et la Vertu
1963	Les Félins (avec Alain Delon)





Plusieurs fois invité chez lui, je ne me souviens guère d'avoir vu dans cette chambre qui fut son atelier que deux ébauches : celle des *Cavaliers* et puis surtout celle où Cary Grant est poursuivi dans un champ par un inquiétant avion biplan dans *La Mort aux Trousses* d'Alfred Hitchcock ; affiche mythique pour moi qui avait 21 ans (voir montage au début de cet article).

Roger Soubie prend sa retraite à l'âge de 68 ans. Avec son épouse il quitte Fontenay aussi discrètement qu'il y est arrivé, pour la ville pyrénéenne de Saint-Gaudens.

Il est tardivement honoré le 14 juillet 1983 du grade de chevalier des Arts et des Lettres pour l'ensemble de son œuvre graphique. Il s'éteint à Saint-Gaudens à l'âge de 85 ans.

Une rue portant son nom à Fontenay-le-Vicomte a été inaugurée en 2021.

Le site magdalénien d'Étiolles en 2024

Sous la direction de Boris VALENTIN

Résumé du rapport de fouille programmé en 2024.

La campagne de fouille 2024 réalisée en juin, a mobilisé une équipe de 25 à 30 personnes.

Elle a porté sur le secteur 2 du locus 2 Est, sur l'amas U 60 et ses abords ainsi que sur la berne AH 64-66 (Fig. 1 et 2).

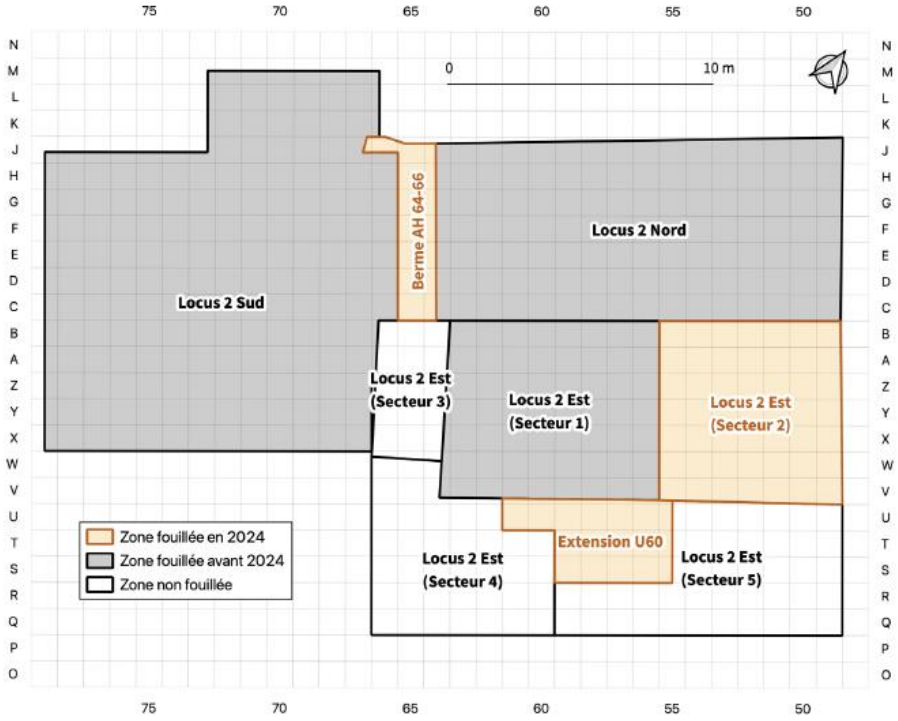


Fig. 1. Emprise des différents secteurs fouillés en 2024



Fig. 2. Vue générale des fouilles 2024

Sur le secteur 2 du locus Est, les vestiges découverts en 2023, un métapode de cerf et des éléments d'armature rappelant des bipointes de l'Azilien ancien (Fig. 3), ont été de nouveau dégagés. Le niveau sous-jacent du Magdalénien supérieur a probablement subi des perturbations limitées et la distinction des 2 niveaux n'est pas évidente. Peu de vestiges découverts : restes fauniques très fragmentés et quelques éléments lithiques d'allure magdalénienne (une lame retouchée et deux mésiaux de lamelles à dos).

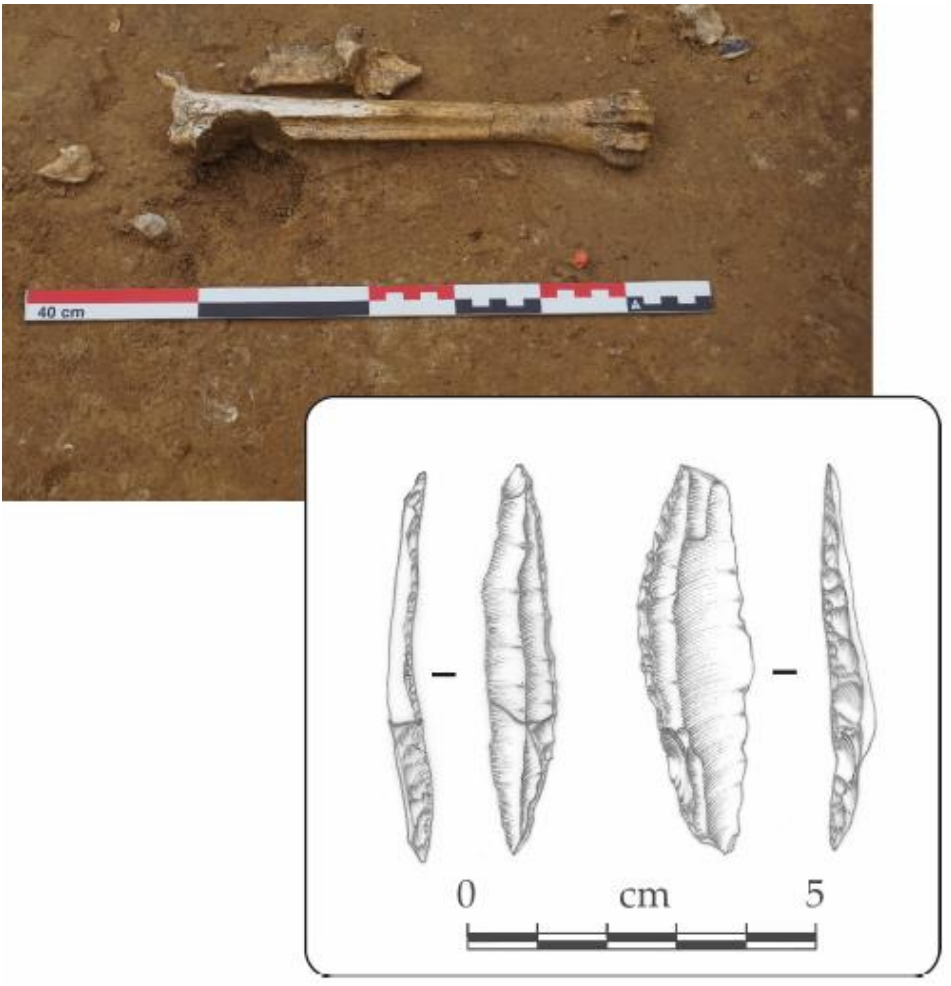


Fig. 3. Métapode de cerf et bipointes attribués à l'Azilien

L'amas U 60 résultant d'une opération de débitage est composé d'un nucléus, d'éclats et de produits laminaires (Fig. 4). Il n'a pas été démonté en fin de campagne pour étude ultérieure. Sa disposition très concentrée suggère un conditionnement dans un sac de peau par exemple.

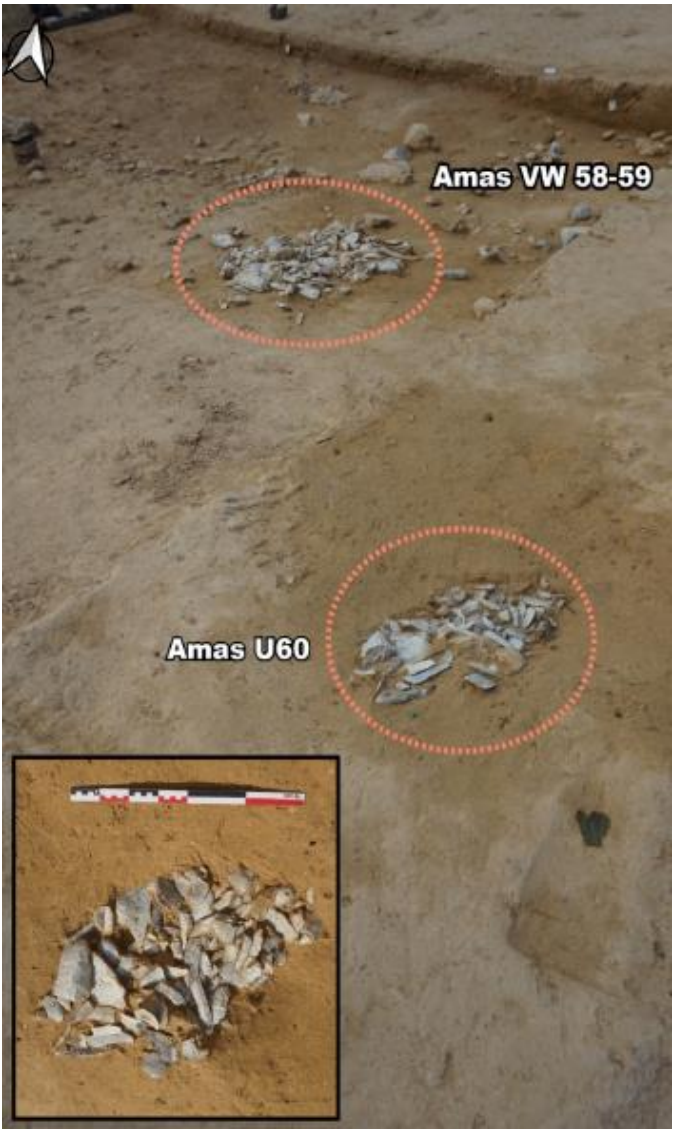


Fig. 4. Amas U 60

La berne AH 64-66, bien qu'étroite avec une largeur de 1.50 m, s'est révélée particulièrement riche en découvertes réparties sur plusieurs niveaux : vertèbres de cheval, éléments de parure en coquillages, plusieurs perçoirs, pierres chauffées, débitages laminaires, restes variés de faune et une dalle calcaire incisée.

Durant cette campagne 2024, une opération particulière a été réalisée. L'enlèvement d'un bois de renne très fragile, découvert dans la berne AH 64-66, a nécessité, après consolidation, tout un processus de conditionnement avant extraction (Fig. 5, 6 et 7).



Fig.5. Le bois de renne dégagé



Fig.6. Le bois de renne



Fig.7. Le bois de renne

L'organisation des fouilles pour l'année 2025 sera conditionnée par la construction d'un hangar de couverture réalisation qui est dans l'attente des autorisations administratives. L'extension des fouilles devrait se poursuivre au sud-est en direction du ru des Hauldres.

Le site préhistorique des Tarterêts III à Corbeil-Essonnes

Sous la direction de C. OLLIVIER-ALLIBERT,
L. MEVEL et E. CARON-LAVIOLETTE

Résumé du rapport de fouille pour l'année 2023.

Le site préhistorique des Tarterêts III a été mis en évidence par une opération de diagnostic menée par l'INRAP en 2012. Motivé par un projet de construction d'un entrepôt voisin de deux sites préhistoriques précédemment découverts, les Tarterêts I et II fouillés en 1969 et 1970, (Fig. 1) cette opération a confirmé la présence de vestiges du Paléolithique supérieur. Cette fouille programmée, réalisée par une équipe pluridisciplinaire issue de plusieurs institutions, INRAP, CNRS, Université, s'est étalée sur quatre ans pour se terminer en 2023. Après un décapage mécanique superficiel (Fig. 2), 150 m² ont été dégagés manuellement. Cette surface restreinte a livré 1 765 vestiges lithiques soit un total de 6 625 depuis le début des recherches (Fig. 3, 4 et 5).

Les nombreux vestiges osseux découverts appartenaient à des chevaux et des rennes. Un vestige appartenant à un auroch et une prémolaire d'une hyène ont également été découverts.

Ces témoins osseux ont permis deux datations au carbone 14 qui ont donné 14 520 et 23 200 années avant le présent. Ces deux datations espacées confirment les observations lors des décapages qui concluaient à des mélanges de plusieurs niveaux d'occupation, gravettien et magdalénien moyen. Le gravettien, mal connu dans le Bassin parisien, est représenté par une pointe de la Gravette (Fig. 6). Il reste l'énigme de la présence d'une dent d'hyène, animal disparu dans nos contrées depuis 40 000 ans ce qui est en contradiction avec les périodes plus récentes présentes sur le site.



Fig. 1. Carte de situation des 3 sites préhistoriques des Tarterêts



Fig. 2. Décapage mécanique des niveaux supérieurs

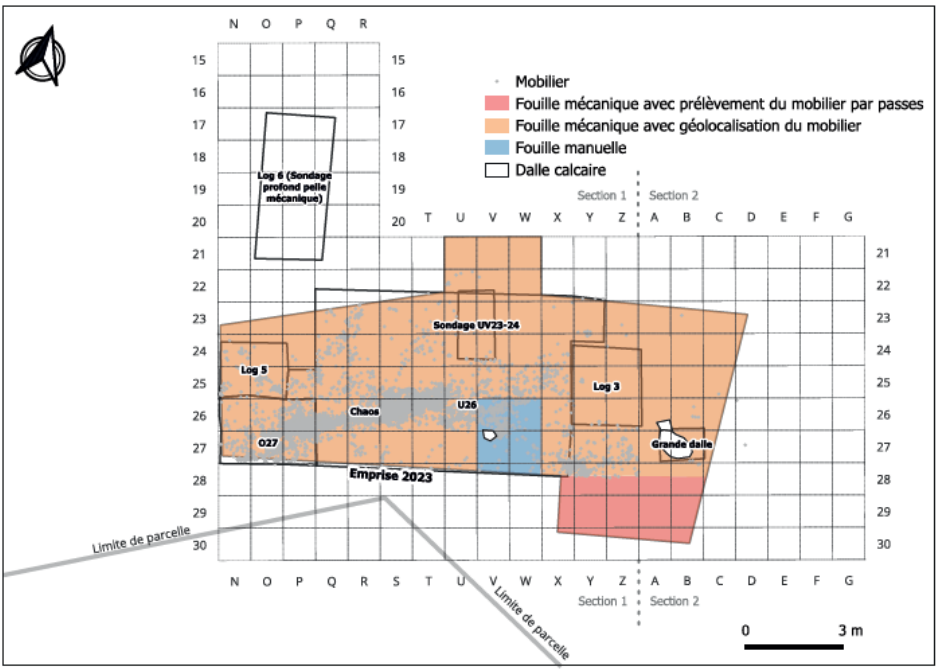


Fig. 3. Plan des surfaces fouillées



Fig. 4. Niveau archéologique décapé avec vestiges en place



Fig.5. Nucléus à lamelles

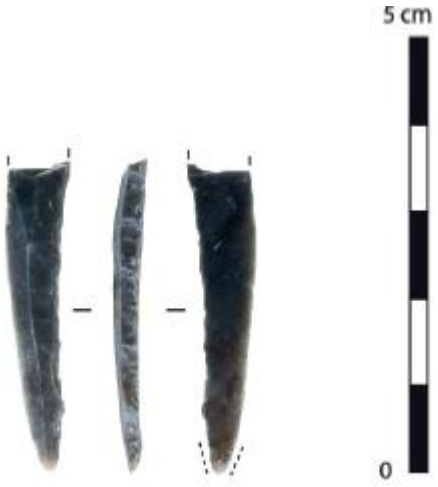


Fig.6. Pointe de la Gravette

IN MEMORIAM
(2024-2025)

Plusieurs membres notables de notre association nous ont quitté récemment.

Raymond et Jacques ANCELLIN
(1930 - 2023/2025)

Nés le 17 septembre 1930 à Taverny les jumeaux Ancellin ne se sont jamais quittés. Ils s'installèrent en 1966 à Saint-Chéron. Rapidement, ils se sont fait connaître en créant le centre Morogues Saulty pour accueillir des groupes de diverses paroisses de Paris, puis plus tard, le centre d'accueil, rue Racary, pour s'occuper à plein temps des personnes âgées. Quelques années plus tard, Raymond et Jacques ont créé l'association Rencontres familiales qui organisèrent, entre autres, des sorties culturelles et de nombreuses expositions d'histoire locale.

Raymond Ancellin est décédé en mai 2023, son frère Jacques nous a quitté en juin 2025. Gardiens fidèles de l'église de Saint-Chéron ils ont longtemps adhéré à notre société. Ils reposent tous deux désormais au cimetière de Saint-Chéron.



Jean-Louis BANNERY
(1934 - 2023)

Le docteur Jean-Louis Bannery, de Bures-sur-Yvette, est décédé le 1er septembre 2023. Il était adhérent à notre société depuis de nombreuses années.

Bernard BINVEL
(1937 - 2025)

Bernard Binvel est décédé à l'âge de 88 ans le 1er mars 2025. Né à Méréville, Bernard a toujours été passionné par sa région. Initié à l'histoire locale par son instituteur il n'a cessé, par ses nombreuses lectures, d'acquérir une véritable compétence en histoire comme en archéologie. Bernard était le président de la Société Historique et Archéologique du Canton de Méréville fondée en 1967. Autodidacte acharné, Bernard Binvel a su, entre autres, efficacement contribué aux fouilles de Saclas ainsi qu'au sauvetage du parc du château de Méréville. Son combat a permis le classement du parc en 1976, bien avant son rachat par le Conseil Général de l'Essonne en 2000. Bernard avait également développé le local de la SHACM pour y abriter une très impressionnante bibliothèque d'histoire locale, constamment enrichie par des dons et des acquisitions. Les obsèques de cette grande figure du Sud Essonne ont eu lieu le 11 mars 2025 en l'église de Méréville. Il repose au cimetière de Méréville.

Jean MERMINOD
(1933 - 2025)

L'abbé Merminod est décédé le 1er juillet 2025 à l'âge de 92 ans. Ordonné prêtre pour le diocèse de Versailles le 18 mars 1961, il a enseigné de nombreuses années au Lycée Saint Charles d'Athis-Mons. Passionné d'histoire locale, il a efficacement contribué à faire (re)découvrir le patrimoine religieux du département. Dans les années 1990, l'abbé Merminod a entre autres, participé avec enthousiasme et compétence à différents recollements d'objets d'art conservés dans les églises de l'Essonne. Son érudition a contribué à sauvegarder un patrimoine qui, à l'époque, était trop souvent négligé.

Nous n'oublions pas que Jean Merminod a assuré la présidence de notre Société pendant 23 ans, de 1982 à 2004. Il restait très intéressé par nos travaux. Ses obsèques ont été célébrées à l'église Saint Denis de Viry-Châtillon le 9 juillet. Il repose au cimetière de Viry-Châtillon.



Yves NEVEU
(1939 - 2024)

Nés en 1939, Yves Neveux, vivait à Étiolles. Il était un adhèrent très fidèle à la société. Avec son épouse ils ont participé à nos nombreuses sorties. Il nous a quitté l'été dernier et ses obsèques ont été célébrées le 13 août 2024 à Paris. Spécialiste de l'histoire d'Étiolles il a mené maintes visites guidées du village et produit plusieurs intéressantes publications. Nous regretterons son tempérament pacifique et sa finesse d'esprit.



Denise POULTON

Denise Poulton est décédée en janvier 2025. Fidèle adhérente de très longue date Mme Poulton a participé jusqu'à un âge avancé à la collecte de documents pour l'établissement des rubriques « chroniques d'histoire essonniennes » et « bibliographies essonniennes » de notre bulletin. Passionnée de musique, elle ne manquait jamais les concerts proposés sur l'orgue historique de la cathédrale Saint Spire de Corbeil-Essonnes.

Bibliographie essonnienne

Frédéric GATINEAU

« Pour qu'une chose soit intéressante, il suffit de la regarder longtemps. »
Gustave FLAUBERT

Cette rubrique a pour but de recenser les parutions récentes qui concernent notre territoire essonnien et ce dans tous les domaines : monographie locale, archéologie, histoire, géographie mais aussi biographies, beaux-arts, littérature. Tous les ouvrages recensés traitent explicitement de tel ou tel aspect du département.

Assurer cette veille documentaire, dans le foisonnement éditorial contemporain, est une tache quasi inépuisable. Toutes les contributions à venir sont bienvenues.

Contact : fregat65@hotmail.com.

NB : Les publications des associations d'histoire locale font l'objet d'une rubrique particulière.

ALGARVE Pierre

Cheminements tome 2. Récit de ma marche jusqu'à Saint Jacques de Compostelle.

(Un chapitre est intitulé « première étape : Authon la Plaine », avec un développement intéressant sur les villages de Corbreuse et d'Authon-la-Plaine ainsi que sur l'abbaye de l'Ouye)

ALLAIN Yves-Marie, CHRISTIANY Janine

L'art des jardins en Europe, *de l'évolution des idées et des savoirs faire* Citadelles et Mazenod, 2023.

(Y figurent des notices sur les jardins de Méréville, Courances et Yerres).

AMILHAT Jean-Claude

L'âge d'or des records automobiles - Autodrome de Linas-Montlhéry - L'histoire d'un Circuit Centenaire.

Éditions Casa 2024.

192 pages, très illustrées.

ANCHISI Allan
Étonnantes histoires d'Oysonville, un village beauceron.
Les éditions du Net 2013.
(Une page est consacrée au dolmen de Congerville-Thionville).

ARTAGNAN Isabelle,
Le pilori au Moyen Âge dans l'espace français, du XIIe au XVe siècle,
Rennes, P.U. 2024.
(L'auteur cite une affaire qui concerne « le prieur de Marolles en Hurepoix » en 1478).

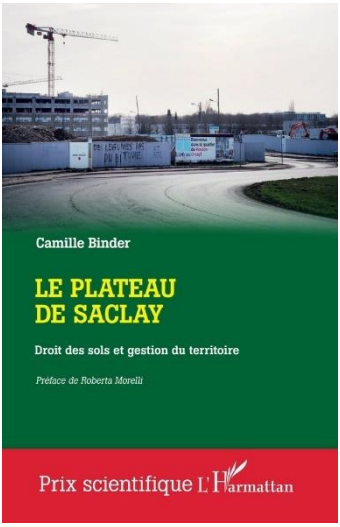
ASSAYAS Olivier, FRODON Jean-Michel
Assayas par Assayas - Des débuts aux destinées sentimentales.
Stock 2014.
(Olivier Assayas livre ses souvenirs d'enfance à Boullay-les-Troux).

BAROIN François
Une histoire de France par les villes et les villages.
Albin Michel 2017.
(Corbeil est une des villes présentées autour de l'année 1348).

BENARD Alain
Les gravures rupestres du massif de Fontainebleau attribuées au mésolithique.
in International & Interdisciplinary Conference Mesolithic Art – Abstraction, Decoration, Messages Mesolithische Kunst – Abstraktion, Dekoration, Botschaften Landesmuseum für Vorgeschichte Halle (Saale) 19. – 21. September 2019.
(Sont cités pour l'Essonne : Boigneville, Villeneuve-sur-Auvers et Buno-Bonnevaux).

BERGOUNIOUX Pierre
Carnet de notes 2011-2015.
Verdier 2016.
(Pierre Bergounioux et son épouse habitent à Gif-sur-Yvette. Le diariste fait très souvent part, et avec beaucoup de talents, de son quotidien à Gif et particulièrement au quartier de Courcelles).

BERN Stéphane
La France de Stephane Bern. Les villages préférés des français.
Hachette Tourisme Le Guide du Routard 2020.
(Le guide comprend des notices illustrées sur la basilique de Longpont, les châteaux de Méreville et de Courances).



BINDER Camille
Le plateau de Saclay. Droit des sols et gestion du territoire.
L'Harmattan 2025.

BLANCHE Jean-Marie
Francis Blanche, mon père.
Plon 2011.
(Un chapitre est consacré au canular téléphonique mise en scène par Francis Blanche en 1956 dans lequel le comédien contacte la standardiste du CEA de Saclay en se faisant passer pour un espion soviétique pas très discret).

BLOT Guillaume
Restos routiers.
Gallimard collection Hoebecke 2025.
(L'artiste présente d'étonnantes photographies de restos routiers parmi lesquels une page est consacrée au restaurant « Pedra Bella » au Bas de Torfou sur la commune de Boissy-sous-Saint-Yon).

BONNARGENT Éric
Les désarrois du professeur Mittelmann.
Éditions du Sonneur 2023.
(Un chapitre de 18 pages, intitulé « Brunoy », est entièrement consacré à d'intéressantes itinérances mentales sur la ville de Brunoy).

BORDET Bruno
Les sentinelles de l'ombre.
Le Lys bleu 2023.
(Une scène décrite sur deux pages se déroule dans le centre Hospitalier Sud Francilien de Corbeil-Essonnes, d'ailleurs ici improprement situé sur la commune d'Évry-Courcouronnes).

BORREL Pierre-Frédéric
Recettes de fête extraites du dictionnaire de cuisine et de pâtisserie 1771. réédition 1826.
Propriété Caillebotte 2023.
(L'ouvrage est illustré par des photos prises dans la propriété Caillebotte à Yerres dont Borrel fut propriétaire en 1824).

BOUABBAS Malek
L'évasion de Fresnes.
Don Quichotte Éditions 2015.
(Un des chapitres est intitulé « 8 h 55 place de Rothembourg, Athis-Mons »).

BOUCHARED Rachid, MARTIN Thibault (sous la direction de)
Des restructurations au travail à l'accompagnement vers l'emploi - Individualisation et responsabilisation.
Presses Universitaires du Septentrion 2015.
(Un article de Sylvie Contrepois dans lequel il est question d'Évry et de Corbeil-Essonnes).

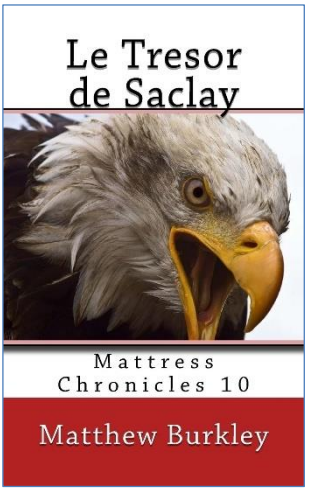
BOUDART Jean-Louis
La Seine en roue libre.
Transboréal 2024.
(Plusieurs dizaines de pages décrivent la traversée de l'Essonne. Le chapitre 3 est même dénommé « au cœur des Tarterets »).

BOUTINEAU Jean-François, PHIL GREFF (illustrations)
Légendes sur un chemin de Compostelle.
The Bookedition 2024.
(Recueil d'histoire parmi lesquelles figurent la légende de dame Hodierne à Longpont, agrémentées d'illustrations originales).

BOUYENVAL Véronique
Nadia, une enfance volée.
Roman biographique 2023.
(Il est longuement question d'un « foyer en Essonne », de nombreuses pages sont aussi consacrées au home d'enfant « la Chanson » à Janvry).

BRAUN Serge
Le pacte d'Atropos.
Éditions Odile Jacob 2019.
(Les enquêtes du commissaire Jordan le mènent au Coudray-Montceaux)

BRUNNER Anne
Volutes.
Éditions Vérone 2023.
(La base documentaire de ce roman est une enquête très poussée sur l'accident aérien survenue le 11 juillet 1973 à Saulx-les-Chartreux).

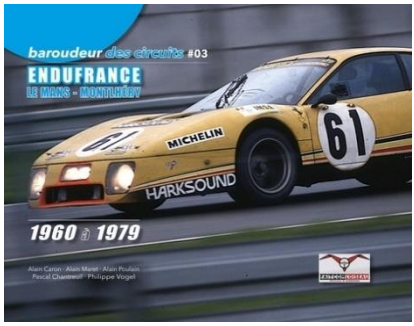


BURKLEY Matthew
Le trésor de Saclay. Matress chronicles 10.
Matthew Burkley 2018.
(Livre en anglais où il est question, sur quelques pages, du CEA de Saclay).

CABESOS Violette
Le soleil rouge du Tsar.
Albin Michel 2020.

(Roman où est cité Leudeville plusieurs fois ainsi que Sainte-Geneviève-des-Bois).

CALET Henri
Je ne sais écrire que ma vie.
Presses Universitaires de Lyon 2021
(Il est question d'un grand père qui a tenu une épicerie à Cheptainville et d'un autre ancêtre originaire de Saclas).



CARON Alain, MARET Alain, POULAIN Alain, CHANTREUIL Pascal, VOGEL Philippe
Baroudeur des circuits #03 - Endufrance - Le Mans et Montlhéry 1960 à 1979.
Fait Comme l'Oiseau 2020.

CAUNE DE Blandine
La mère morte.
Stock 2020.
(Roman dans lequel il est brièvement question du château de Courson-Monteloup)

CENTOMO Julien
Les Chroniques des Terres Perdues – Nemo.
Atramenta 2012.
(Roman qui met en scène la place du village de Guibeville)

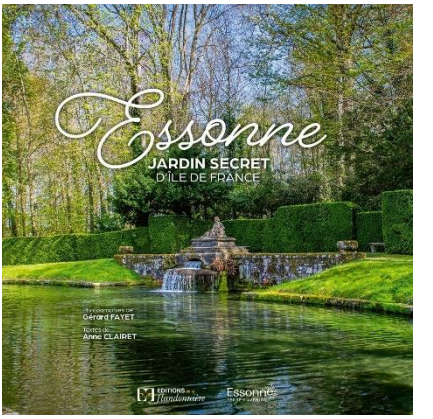
CERDAN Daniel
Dans les coulisses du GIGN.
Calmann Levy 2010.
(Parmi les photos qui illustrent l'ouvrage, deux, dont celle de la couverture, ont été prises dans l'ancienne caserne de Mondésir à Guillerval, centre d'entrainement du GIGN).

CHARDEAU-BOTTERI Stéphanie
Gustave Caillebotte, l'impressionniste inconnu.
Fayard 2023.
(Plusieurs pages sont consacrées aux séjours Yerrois de l'artiste).

CHERRUAU Pierre
De Dakar à Paris. Un voyage à petits foulées.
Calmann-Levy 2013.
(Un chapitre de ce récit de voyage se déroule entièrement à Étampes).

CICERON ANGLEDROIT (alias Claude Picq)
Six planches et une poignée de clous.
Palémon 2022.

(Une scène du roman policier se déroule entre Corbeil-Essonnes et le Coudray-Montceaux).



CLAIRET Anne, (texte), FAYET Gérard (photographies)
Essonne. Jardin secret d'Ile-de-France.
Éditions de la Flandonniére 2024.
(198 pages très illustrées).

COLSON Claude
D'eau et de vie. Poésies.
Éditions LC 2020.
(Recueil de poèmes dont sept sont directement inspirés par le lac du Carouge à Brétigny-sur-Orge et quarante-huit par la mare du Carouge toujours à Brétigny).

COPPIN Brigitte, JEGOU Christian
Un château entre guerre et paix.
Fleurus 2010.
(L'ouvrage comprend une petite notice sur Dourdan, illustrée d'un joli dessin du grand illustrateur villabéen Christian Jegou).

CORDIER Julien
Crystal tome 1 : l'effet miroir.
BOD 2022.
(Une partie de l'intrigue se déroule à Courson-Monteloup).

COTTIAUX Richard SALAKOVA Laura (sous la direction de)
La fin du IVe millénaire dans le Bassin parisien. Le Néolithique récent entre Seine, Oise et Marne (3500-2900 avant notre ère), (Suppl. RAE 34 - Suppl. RAIF 1), 2014.
L'ouvrage contient un article de C. Monchablon, R. Cottiaux, S. Henry-Duplessis, *L'occupation du Néolithique récent du site de "Champtier à Caille" à Lieusaint (Seine-et-Marne) et Saint-Pierre-du-Perray (Essonne)*

DANA Pierre, VASARELY Pierre
Une saga sans le Siècle.
Calmann-Lévy 2019.
(Janville).

DAZ JPA
Morts programmées ? Ou pas, Tome 2.
Stylit 2023.
(Roman dans lequel il est question du Coudray-Montceaux).

DEBUREAUX Matthias
Villages People. 500 villages, 500 personnalités.
Allary éditions 2022.
(On trouve des notices sur les séjours de Foujita à Villiers-le-Bâcle, du duc et de la duchesse de Windsor à Gif-sur-Yvette, des Mosley à Orsay, de François Mitterrand à Souzy-la-Briche, de Blaise Cendrars à Méréville, de Jean Cocteau à Milly, de Nina Ricci à Courances, de Claude François à Dannemois, de Niki de Saint Phalle à Soisy-sur-École, de Yannick Noah à Nainville-les-Roches, de la baronne Staffe à Savigny-sur-Orge, de Louise de Vilmorin à Verrières-le-Buisson)

DESPONDS Didier FONTICELLI Claire (sous la direction de)
Les Mutations du Périurbain - De l'espace décrié aux territoires désirables ?
Le Manuscrit Collection : Devenirs Urbains Parution 2021.
(Boigneville, Chevannes).

DEVISE Philippe
Le temps passe vite – Devise-Ferrière.
Les Trois Colonnes 2024.
(Récit autobiographique qui passe par Crosne, Epinay-sous-Senart et Boissy-sous-Saint-Yon).

DIALLO Mariama
Binta la pilote.
Diallo Éditions 2023.
(Livre jeunesse dont l'héroïne rêve sur les terrasses de l'aéroport d'Orly).

DIOR Pierre
Les épines de la sainte Couronne du Christ en France.
François Xavier de Guibert 2013.
(Une notice de deux pages concerne le reliquaire de la Sainte Épine conservé à la basilique de Longpont).

DIVE Bruno
Au cœur du pouvoir. L'exécutif face aux attentats.
Plon 2016.
(Évry et Courcouronnes sont largement cités).

DUFOUR Julien
Criminels et djihadistes. Dans la tête des Nouveaux Terroristes.
Temporis Éditions 2019.
(Il est question d'une arrestation violente le 8 septembre 2016 à Boussy Saint Antoine).

EGOROFF Grégoire, DE WEVER Patrick, DELZONS Olivier, ROUGET Isabelle
Promenade Géologique à Brunoy.
Éditions Biotope 2023



ERTZBISCHOFF Philippe
La Menuiselle Tome I.
Ertzbischoff 2014.
(Récit autobiographique où il est question d'Authon la Plaine, de Corbreuse et de Richarville).

ESPEL Patrick
L'aventure méridienne.
Christine Bonneton 2025.
(Quatre pages sont consacrées à la traversée de l'Essonne : Sainte-Geneviève-des-Bois, Le-Plessis-Pâté, Leudeville, Saint-Vrain, Itteville, la Ferté-Alais, d'Huison-Longueville, Gironville, Champmotteux).

EVEN Nicole
Archives de la présidence de la République Général de Gaulle (1959-1969)
Répertoire numérique détaillé.
Archives Nationales 2012
Sont inventoriés :
À la côte 5 AG 1/202 la visite au CEV de Brétigny le 19 décembre 1961
À la côte 5 AG 1/265 l'inauguration de l'aéroport d'Orly le 24 février 1961 et la visite du Centre nucléaire de Saclay le 17 mars 1961
À la côte 5 AG 1/513 des documents concernant l'énergie atomique et les essais nucléaire ou il est notamment question du CEA de Saclay et de l'usine du Bouchet (Vert le Petit)
À la côte 5 AG 1/630 et 5 AG 1/2670 plusieurs dossiers daté de 1966 à 1969 concernant les projets de construction de la cité Administrative d'Evry
À la côte 5 AG 1/2713 un dossier concernant le projet de transfert de l'école Nationale des Ponts et Chaussée à Palaiseau (1958-1965)
À la côte 5 AG 1/2579 une note de Gilbert Carrère daté du 23 avril 1968, sur le projet de regroupement des grandes écoles scientifiques sur le plateau de Saclay

FAGET Jacques
Fatal Circus.
Sud-Ouest Editions 2021.
(Roman policier dont un épisode se déroule à la prison de Fleury-Merogis).

FAGUE Patricia
Disparus sans laisser d'adresse.
Éditions de L'opportun 2024.
(Une des histoires concerne Courcouronnes).

FEHRENBACH Jerôme
Les fermiers : La classe sociale oubliée (1680 - 1830).
Passés Composés 2023.
(Le territoire agricole de Champcueil est bien étudié. Il est aussi question de Guigneville sur Essonne).

FLEUTIAUX Pierrette
Destiny.
Babel 2018.
(Une partie de l'intrigue du roman se situe à Courcouronnes).

FOSSEY Didier
Bac Nuit.
Flamant noir éditions 2021.
(Roman policier dont le premier chapitre a pour cadre la cité de la CILOF à Viry-Châtillon).

FOSSEY Didier, DESAULVE Isabelle
Implosion.
Noir Éditions 2022.
(Roman policier dont les premières pages ont pour cadre Viry-Châtillon).

FRANÇOIS Simon
Les portes étroites.
Le masque 2022.
(Roman dont une partie de l'action nous mène à la prison de Fleury-Merogis).

FREGOSI Franck
Gouverner l'islam en France.
Le Seuil 2025.
(La mosquée de Courcouronnes est abondamment citée).

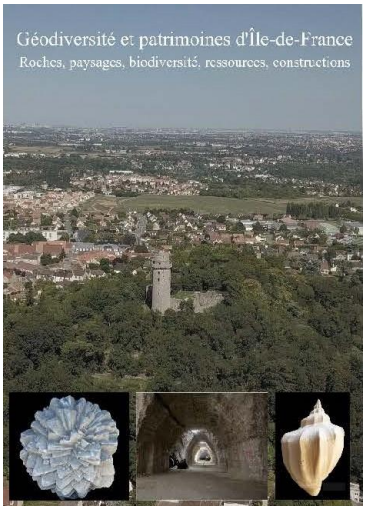
FUMET Stanislas
Lettres à une convertie. Correspondance avec Berthe Tygel (1930-1976).
L'Harmattan 2009.
(Deux lettres du grand homme de lettres à sa filleule sont datées de Saclas, (en 1975 et 1976), chez « Jack Kikpatrick »).

GAGNEPAIN Laurent
Après l'incendie.
Éditions du Petit Pavé 2024.
(Récit où il est brièvement question de la forêt de Sénart, Draveil et la vallée de l'Yerres).

GATINEAU Frédéric
Brouy, les années Louis XVI.
(Article paru dans la Gazette de Brouy octobre 2024).

GAZIER Michele
Le fil de soie.
Le Seuil 2014.
(Roman, dans lequel il est plusieurs fois question du village d'Authon la Plaine).

GEHA Thomas
Cent visages.
Rageot 2014.
(L'intrigue du roman se passe « dans les environs d'Évry, France année 2025 »)



GELY Jean Pierre, BERGERAT Françoise, LE CALLONEC Laurence, OBERT Daniel (sous la direction de)
Géodiversité et patrimoine d'Ile-de-France.
Association des Géologues du Bassin de Paris 2024.
(Ouvrage de 416 pages, très pédagogique et très bien illustré. Les sites géologiques essonniens y tiennent une grande place. Très belle photographie de la tour de Montlhéry en couverture).

GEMME Pierre, REDELSPERGER Jean
Cueilleurs de ciel météorites, une aventure humaine
Librinova 2020.
(Un chapitre est consacré à la météorite tombée à Draveil en 2011).

GENTON Louis
L'institution et l'écrit : Une histoire documentaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (XIe - XVe siècle).
Thèse d'Histoire. Université Paris-Saclay, 2022.
Dans l'inventaire on relève :
Avrainville, prévôté 136, 319, 322, 419
Crosne, chapelle et église 201, 257, 287, 289, 310
Épinay-sur-Orge (anc. Le Breuil), prévôté 206, 319, 322, 372
Palaiseau, villa 59, 69
Paray, seigneurie 109, 149, 150, 201, 219, 319, 322, 331, 332, 370, 371, 372
Souzy-la-Briche, villa 57
Verrières, chapelle et seigneurie 201, 449



GEOFFROY Evelyne
Le destin d'Adelaïde Prevost de la Briche, du château de Montaigu à celui du Marais.

Cercle d'Histoire locale et de généalogie de Jarville-la-Malgrange 2020.
66 pages illustrées.
(Évocation d'une grande figure du château du Marais au Val-Saint-Germain).

GICQUEL Roger
Le parcours de ma vie.
Books On Demand 2023.
(Il est question d'une course organisée dans la forêt de Senart).

GIRAUD-HERAUD Janine, PILLEUL Gilbert (sous la direction de)
Ces villes et villages de France…berceau de l'Amérique Française. Ile-de-France.
Commission Franco-Québécoise sur les Lieux de Mémoire Communs 2012.
(L'ouvrage recense 32 « essonniens » partis en Nouvelle-France. Les notices sont courtes mais précises. Ils étaient originaires d'Angerville, Arpajon, Brunoy, Bruyères-le-Châtel, Corbeil, Courson, Dourdan, Égly, Épinay-sur-Orge, Étampes, Etrechy, Gif, Linas, Longjumeau, Milly, Montlhéry, Ris, Saint-Chéron, Savigny).

GOFFETTE Christophe
Encyclopédie du Rock en France.
Nouveau Monde 2024.
(L'ouvrage contient de nombreuses notices concernant des groupes nés en Essonne. Ces formations, souvent alternatifs, ont pour certains beaucoup compté sur la scène Nationale et ont participé directement à l'histoire du rock en France des années 1970, 80 et 90.

Citons : « I Love UFO » » formé à Arpajon en 2000, le groupe Punk « Neurones en Folie » né à Athis-Mons au début des années 1990, le groupe « Paris Foxy » formé à Épinay-sur-Orge en 1975, les « Prouters » né en 1986 à Massy, le groupe de Ska « 13 e section » né à Grigny et Morsang sur-Orge, le célèbre groupe « Bijou » formé à Juvisy en 1975, le groupe « Laid Thenardier » née lui aussi à Juvisy en 1984, le groupe psychédélique « Skryvania » né à Orsay en 1977, « British Connection » né à St Michel sur-Orge en 1982, « Matt Konture » de Viry Chatillon, « Prologue » né à Yerres en 1971.

Il est aussi question de plusieurs labels nés en Essonne « Trauma Social » installé à Étampes depuis 2001, « Gougnaf Mouvement » créé en 1984 à Juvisy, « 77 KK Records » actif à Limours en 1986 et « Bad Card Records » actif à Vigneux à partir de 1990.

Une notice est consacrée au Plan, scène mythique ouverte à Ris-Orangis en 1984. Une notice concerne aussi le fanzine influent « les héros du Peuple sont immortelles » qui parut à Juvisy entre 1983 à 1986. Enfin une autre notice concerne « le Downnload Festival » qui eut pour cadre l'ancienne Base aérienne 221 de Brétigny-sur-Orge à partir de 2018. On peut déplorer quelques absents parmi lesquels les Teen Kats, groupe de rockabilly né à Etrechy et qui eut son heure de gloire à l'échelon national dans les années 1980)

GOUREVITCH Jean-Paul
Grilles mortelles.
Dialogues en noir 2017.
(Il est brièvement question de la cité de la Grande Borne à Grigny).

GUTHLEBEN Denis (sous la direction de)
Histoire d'une cité scientifique. Le Campus du CNRS à Gif-sur-Yvette. (1946-2016).
CNRS Éditions 2016.
122 pages illustrées.

HAMON Yves
L'effet Antabuse Tome 1 - Marée Montante.
Books On Demand Editions 2018.
(Ce roman policier comporte plusieurs intéressantes pages de descriptions des environs de Chilly-Mazarin).

HARDWICK Steve, HODGIN Duane E
WW II Duty, Honor, Country : The Memories of those who were there.
Universe, Incorporated 2012.
(Parmi les souvenirs évoqués figurent ceux de Mme Phariss qui fut cachée dans le village de Boissy-le-Cutté jusqu'à la Libération en aout 1944).

HENRIC Jacques
Les profanateurs - Journal (1971-2015).
Plon 2025.
(Plusieurs mentions de la maison Itteville, que l'homme de Lettres a achetée en 1972).

HEURTIER Annelise
La fille d'avril.
Casterman 2023.
(Roman de jeunesse dans lequel il est douze fois fait mention de Marolles-en-Hurepoix).

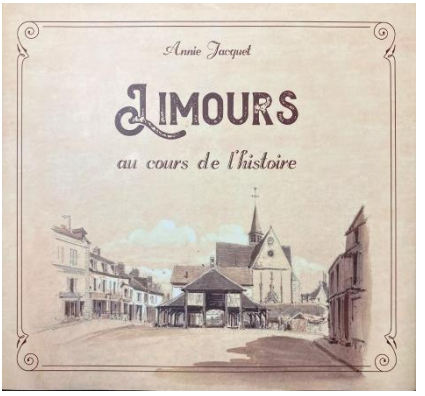


HUGRON Jean-Philippe
Massy, Place du Grand Ouest, quartier de gares.
Paris Sud aménagement AAM Ante Prima Éditions 2024.
(96 pages).

HURTREL Samuel
Diaphragme.
Libre2lire 2025.
(Ce roman comporte une scène dont le cadre est le menhir de la Roche à Gentil à Itteville).

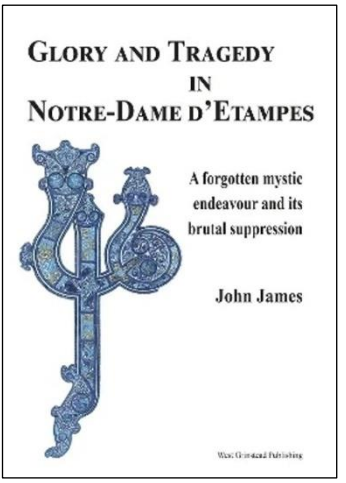
IHUEL François
Onze Métiers - Cent galères - Tome 5.
Nombre 7 Éditions 2023.
(Ce récit de vie comprend de très nombreuses références essonniennes : Évry, Corbeil-Essonnes, Saint-Michel-sur-Orge…).

IVANI Jean-Louis, TROPLAIN Stéphane
Le Voleur de Crimes - L'affaire Léger.
Éditions du Ravin Bleu 2012.
(Minutieuse enquête autour du meurtre du petit Luc Taron, retrouvé mort en 1964 dans le bois de Verrières-le-Buisson).



JACQUET Annie,
Limours au cœur de l'Histoire.
Apostolia 2024.
250 pages très bien illustrées.

JAMES John
Glory and tragedy in Notre-Dame d'Étampes. A forgotten mystic endeavour and its brutal suppression.
West Grinstead Publishing Bega Valley, Australia 2024.
(308 pages très illustrées).



JUGNOT Gérard
Le dictionnaire de ma vie.
Kero 2018.
(Un article de six pages est consacré aux souvenirs d'enfance vécus par l'acteur à Yerres).

JEANNAS Jean Claude et Laurent
Il aimait tellement la vie.
Le Lys Bleu Éditions 2023.
(Poignant récit d'une vie qui se termine à l'hôpital de Champcueil).

JEANNE Fabienne
Les encombrants.
Ella Éditions 2023.
(Récit dont sept pages sont consacrées à la communauté Emmaüs de Longjumeau).

JUBERT Odile, PIKETTI Caroline, PINCHON Victoire
Fonds Jean Longuet, répertoire numérique détaillé de la sous série 671 AP.
Archives Nationales 2013.

(Il est précisé que Jean Longuet participe à l'inauguration du monument Paul Largue à Draveil en 1937).

KAHN Jean-François
Mémoires d'outre-vies.
Tome 1 je me retourne, sidéré …
L'Observatoire 2021.
(Un chapitre est consacré l'affaire Ben Barka et son triste épilogue à Fontenay-le Vicomte).

KELLER Arnaud
La nature nous parle.
Collection le Parc 2022.
(Il est précisé que l'auteur anime des ateliers d'écriture à Évry. Les photos qui illustrent l'ouvrage sont prises à Vigneux, Vert-le-Petit, Évry.).

KEMMET Brendan
L'évasion du Siècle - La vérité sur Rédoine Faïd.
Place des Éditeurs 2019.
(Il est largement question du casse de Bondoufle le 7 juin 1997).

KERFOURN François, PORTA Michel
Les Scop, nous en sommes fiers ! : 42 témoignages ; un patrimoine d'expériences.
Les Petits Matins 2012.
(Parmi les témoignages recueillis figurent ceux de deux dirigeant d'entreprises essonniennes : Roland Sauviat, ancien dirigeant de la SOCOREM créée en 1959 et disparue en 1991 et Jacques Morisset, ancien dirigeant de STPEE créée en 1936).

KEUM57 (alias Kethiri Bilel)
Golo et Ritchie. J'aime bien !
Luna Éditions 2023.
(Bande dessinée qui met en scène deux amis qui vivent à la cité de la Grande-Borne à Grigny).

KHAITZINE Richard
La langue des oiseaux Tome 3, Raymond Roussel - La plus grande énigme littéraire du XXe Siècle.
Dervy 2019.
(Une note mentionne comment l'éditeur Eugene Merle recevait régulièrement Georges Simenon dans son château d'Avrainville, ce qui explique la raison pour laquelle Simenon, dans son roman « la nuit du carrefour », fait loger Maigret à l'auberge d'Avrainville).

KHOSROKHAVAR Farhad
Prisons de France.
Robert Laffont 2016.
(670 pages).
(De nombreuses références à Fleury-Mérogis).

LACROIX Jacques
Les frontières des peuples gaulois. Tome 1. Grands thèmes limitrophes présents dans les noms de lieux, 2021, 560 p.
De très nombreux noms d'origine gauloise nous ont été transmis. Leur étude fournit une mine de renseignements sur les démarcations de jadis. « Essonne » figure parmi les toponymes étudiés.

LANCIEN Ludovic
Les oubliés de Dieu.
Hugo Poche 2020.
(Le chapitre 41 du roman se déroule à Corbreuse).

LANGLOIS Denis
La cavale du babouin.
Éditions la Déviation 2024.
(Le départ de l'intrigue est la traque d'un babouin abattu par les gendarmes à Monnerville en aout 1995. Il est aussi question de Roinville, Lardy et Saint-Vrain)

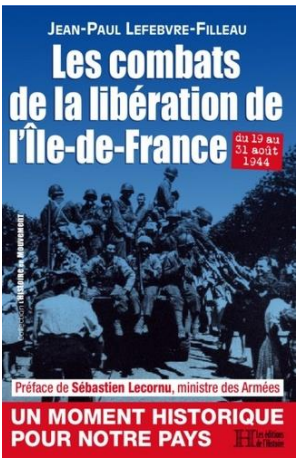
LAVOINE Marc
Quand arrivent les chevaux.
Fayard 2025.
(Souvenirs autobiographiques et romanesque racontés par le chanteur et acteur Marc Lavoine. Wissous y est brièvement évoqué)

LECLAIR Gilles
L'œil du crime.
Michel Lafon 2024.
(Le chapitre intitulé « Les jolies blondes assassinées près de la RN 20 » raconte plusieurs faits divers concernant des corps de jeunes filles retrouvées autour d'Étampes entre 1980 et 1985).

LECLERC Henri
Un combat pour la justice.
La Découverte 2013.
(Un développement intéressant sur Fleury-Merogis).

LECOMTE Raphael
Artiste aux doigts d'ange, mère de famille hors du commun : Paulette Leconte.
Bod - Books On Demand -2024.
(L'artiste en question et son mari ont vécu à Bures et Gif sur Yvette).

LEBEBVRE-FILLEAU Jean-Paul
Les combats de la Libération de l'Ile-de-France.
Les éditions de l'Histoire 2024.



LE FOL Sébastien (sous la direction de)
Les lieux de pouvoir. Une histoire secrète et intime de la politique.
Perrin 2024.
(Plusieurs pages sont consacrées à la résidence de Souzy-la-Briche).

LE THANH Taï-Marc
Le jardin des épitaphes.
Didier Jeunesse 2016.
(Roman post apocalyptique. Plusieurs chapitres se déroulent dans le RER B dont une scène à la gare d'Orsay -Ville).

LE FORESTIER Cyrille (sous la direction de)
Archéologie des nécropoles mérovingiennes en Ile-de-France.
Revue Archéologique d'Ile-de-France 2023.
400 pages très illustrées.
(Pour l'Essonne sont évoquées les nécropoles de Buno-Bonnevaux, Saint Germain-lès-Corbeil ainsi que les stèles funéraires de Grigny et de Baulne).

LE MER Françoise
Le démon de Beg-Meil.
Palemon 2021.
(Roman policier dont l'intrigue commence avec le projet d'une héroïne qui veut épouser un détenu de Fleury-Merogis).

LEPREST Alain
Donne-moi de mes nouvelles, l'intégrales des chansons.
L'Archipel 2024.
(Ce précieux recueil de chanson contient la chanson intitulée « À Courdimanche sur Essonne »).

LE ROY LADURIE Emmanuelle, LORIN Yann (textes réunis par)
Méthodologie et interprétation des habitats, (actes VLIe coll. Halma, Lille, octobre 2019).
Revue du Nord 2021.
Un article de S. Guérin et L. Mathery est intitulé « Présence/absence ou l'art de faire parler les aires d'ensilage et les rejets détritiques à défaut de structures d'habitat à partir du site de Milly-la-Forêt, « Le Bois Rond »/Carrière Fulchiron (Essonne) : un habitat ouvert de la période transitoire »

LILLENSTEIN Jean
Les vies d'Ailen.
L'harmattan 2019.
(Une scène du roman se passe à Chilly-Mazarin).

LORMIER Dominique
Nouvelles histoires extraordinaires du Débarquement et de la Libération.
Alisio 2024.
(Témoignage de Jacques Carpentier, tankiste de la division Leclerc, qui relate le passage par Arpajon et les combats sur la RN 20).

LOUBET Jean-Louis
Une autre histoire de l'automobile.
Presses Universitaires de Rennes 2017.
(Il est question du centre d'essai de Lardy, ainsi que de l'autodrome de Linas-Montlhéry).

LUCAS Janick
Le roman de la petite Yunck.
Verone 2024.
172 pages.
(Roman qui a, entre autres, pour cadre les villes de Corbeil, Évry, Juvisy, Montgeron, Athis-Mons, Sainte-Geneviève des Bois et Vigneux-sur-Seine).

MACHABERT Florent
Le clan des franciliens.
Lettres du Monde 2010.
(Un paragraphe est consacrée au Carmel de Frileuse à Briis-sous-Forges).

MADALENAT Antoine
Essonne, Corbeil-Essonnes, église Saint Etienne. Étude de diagnostic-préconisation suite aux fissurations de la voûte sur lattis. ARL et A 2021.

MALOT Laurent
Monsieur Antoine (roman).
XO éditions 2024.
(Il est question d'une imprimerie à Orsay).

MALOT Laurent
Sème la mort.
Bragelone 2017.
(Le roman policier commence par un quadruple meurtres rue des Barricades à Étampes et a largement pour cadre Étampes et sa région).

MALOUBIER Bob
Orlywood. La saga de Paris Airport.

First 2018.
(446 pages truffées d'anecdotes inédites qui ont pour cadre l'aéroport d'Orly).

MANAUTE Benoit
La manufacture de vitrail et mosaïque d'art Mauméjean. Flambe ! Illumine ! Embrase !
Festin 2015.
(L'ouvrage richement illustré répertorie les réalisations Maumejean pour plusieurs églises de l'actuelle Essonne (vitraux et (ou) décors) : St Denis d'Athis-Mons, chapelle St Charles d'Athis-Mons, St Pierre de Vigneux-sur-Seine, St Spire de Corbeil-Essonnes, ND de Montgeron, St Jacques de Montgeron, ND de France à Juvisy).

MARCINIAK
Cuba mi amor.
Publibook 2010.
(Trois pages de ce récit sont consacrées Chilly-Mazarin).

MARTON Andras
Les pratiques funéraires en Gaule lyonnaise de l'époque augustéenne à la fin du IIIe siècle.
Archaeopress 2021.
(La nécropole de Buno-Bonnevaux est citée).

MERCIER Alain
Saga Noah.
Solar Éditions 2011.
(Une allusion à la maison de campagne que possédait le tennisman à Nainville-les-Roches).

MICHALAT Wendy (édité par)
320 rue St Jacques. The diary of Madeleine Blaess.
White Rose 2018.
(Le journal de Madeleine Blaess est écrit par une étudiante britannique qui avait des papiers français et vivait librement dans la France occupée. Au cours de l'année 1942, elle fait état de visites à l'hôpital de Bligny, de passages à Janvry et Gometz-la-Ville).

MILHAUD Olivier
Séparer et punir.
Une géographie des prisons françaises.
CNRS Éditions 2017.
(Avec la présence de la maison d'arrêt de Fleury-Merogis, la « carte du nombre de détenus incarcérés pour 1000 habitants dans les départements » place l'Essonne en tête de ce triste record).

MONCET Jean-Louis
La Formule 1, Ma Famille.
City Éditions 2022.
(Plusieurs pages sont consacrés au journaliste suisse spécialisé dans la compétition automobile Gerard Crombach (dit Jabby) et à sa résidence de D'Huison Longueville surnommée « Brands-Hatch »).

MONCHAUSSE Jo & Françoise, GODOFFE Jacky
Escalade à Fontainebleau. Les plus beaux sites.
Arthaud 2012.
(Dix pages sont consacrées aux sites d'escalades de Beauvais sur la commune de Champcueil).

MOUNIC Anne
Le dit du corbeau ; et autres nouvelles.
Éditions Feuilles Fictions 2014.
Dans la nouvelle intitulée « Chapeau de paille dans la chapelle des Anges », il est question des peintures murales exécutées par Delacroix dans l'église Saint Sulpice de Paris et de la forêt de Sénart qui a inspiré le peintre pour le paysage en arrière-plan, alors que ce dernier résidait à Champrosay (Draveil).

MOZZANI Eloïse
Légendes et mystères des régions de France.
Robert Laffont 2015.
(Trois pages sont consacrées à des légendes essonniennes).

MUTH Olivier
Louise de Vilmorin 1902 -1969 une vie à l'œuvre.
Catalogue de l'Exposition à la maison Chateaubriand 2019-2020.
SNOEK 2019.
(La maison de Verrières-le Buisson est très présente dans cette ouvrage).

MUTH Olivier (Édition établie, annotée et commentée par)
Louise de Vilmorin Jean Cocteau, correspondances croisées.
Honoré Champion 2019.
(De nombreuses lettres de Louise de Vilmorin sont datées de Verrières-le Buisson).

NGOUNGA Serges
Des larmes aux étoiles Textes à l'absente.
Éditions Baudelaire 2023.
(Recueil de poèmes qui ont pour thèmes la séparation, la plupart sont signés de Mennecy. Un des textes cite explicitement Mennecy).

NGOUNGA Serges
Les racines du bien, ou la parenthèse enchantée.

Éditions Baudelaire 2022.
(Recueil de poèmes. Un des textes est consacré au Parc de Villeroy à Mennecy).

NGUYEN CONG Hoan
De Saigon à Orsay.
Les éditions du Net 2021.
(Itinéraire d'un scientifique vietnamien venu étudié à Bures-sur-Yvette et Orsay dans les années 1960).

NOEL Éric (sous la direction)
Dictionnaire des gens de couleur dans la France Moderne.
Droz 2011.
Parmi les personnes relevées aux archives Nationales (AN F7 8075) et (AN Z ID 139).
- le 7 octobre 1807, Brigitte Lavigne, mulâtresse âgée de 53 ans arrivée à Crosne en 1771, a été déclarée comme femme de confiance, mariée au nommé Bulliard et domiciliée audit lieu.
- le 7 octobre 1807, Louis Toussaint, noir âgé de 32 ans, arrivé en 1784 à Montgeron a été déclaré comme voiturier et père audit lieu de cinq enfants nés depuis 1792.
- le 19 février 1778, Calixte, mulâtre né au Cap, Français âgé de 12 ans, baptisé et passé à Bordeaux en juillet 1773, a été déclaré comme apprenti charpentier chez M Sarla à Montlhéry.
- le 19 février 1778, Luc, mulâtre du Cap-Français, âgé de 15 ans baptisé et passé à Bordeaux en juillet 1773, a été déclaré comme apprenti serrurier chez M. Sarla à Montlhéry.
- le 10 septembre 1777, Alexandre Louis Amir, Indien, âgé de 18 ans, baptisé et passé en France en novembre 1773, a été déclaré au service de M Gourlade domicilié à Saint-Vrain.
- le 10 septembre 1777, Anne Virginie, Indienne âgée de 16 ans, baptisée et passée en France en novembre 1773, a été déclarée au service de M Gourlade domicilié à Saint-Vrain.

ONDERWATER Hans, LISSETTE Brian
Journey to the Horizon : Escape and Evasion in World War II.
Nedvison Publishing 2021.
(Édition anglaise d'un ouvrage paru en 1984 chez Hollandia aux Pays Bas. Il s'agit de plusieurs récits de sauvetage de pilotes en 1944. Il y est question d'Étampes Mondésir et Arrancourt).

PACORY Bernard
Patrimoine Champcueillois, L'église de Champcueil 2021.
(48 pages illustrées).

PAGANELLI Dominique
Murs… murs, la vie plus forte que les barreaux.

Glenat 2015.
(Un chapitre entier, illustré par Tignous, est consacré à la Maison d'Arrêt de Fleury-Merogis).

PARIS GILLES, ZALKO Aline
Inventer les couleurs.
Gallimard Jeunesse Giboulées 2019.
(L'histoire d'Hyppolite qui « vit avec son papa à Longjumeau »).

PARR BOODLINE
Ancestral Chains (Dna Part Iv Of VIII).
Lulucom 2017.
(On trouve dans cet étonnant roman, qui voyage entre passé et futur, un long développement sur Guillerval durant la 2e Guerre Mondiale).

PASQUIERS Olivier (photographe)
Nous sommes là !
Essonne 2014-2015.
Musée français de la photographie Creaphis éditions 2015.
(Série de portraits d'Essonniens).

PAVAGEAU Isabelle et Pascal
Quinte et Sens.
Les 3 colonnes 2024.
(Roman dont une partie de l'action se situe autour de Moigny-sur-École).

PAVAGEAU Isabelle et Pascal
Contre toute Atlante.
Les 3 colonnes 2024.
(Roman dont une partie de l'action se situe autour de Moigny-sur-École).

PELLETIER Denis, SCHLEGEL Jean-Louis
À la gauche du Christ. Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours.
Le Seuil 2012.
(Trois pages sont consacrés à Mai 68 au studium dominicain du Saulchoir à Étiolles).

PELLETIER Jean-Luc
L'amidonnerie-féculerie en France de la deuxième Guerre mondiale à nos jours.
Éditions SPM 2021.
(Plusieurs pages sont consacrés à l'entreprise Doittau de Corbeil-Essonnes).

PEREC Georges
L'attentat de Sarajevo.
Le Seuil 2016.

(Première édition de ce roman de Perec écrit dès 1957 et initialement refusé par les éditeurs. Dans la longue note sur l'établissement du texte il est précisé que sous la dictée de Perec le texte a été dactylographié par son ancienne camarade du lycée d'Étampes, Noëlla Menut. Perec lui avait dédicacé le tapuscrit « en témoignage de ma sympathie »).

PETITDEMANGE Jean-Sébastien, VITORINO Anthony
J'irai flâner sur vos tombes. Le guide insolite des tombes remarquables en France.
Larousse 2019.
(L'ouvrage consacre quelques pages aux tombes de Claude François à Dannemois, Raymond Queneau à Juvisy et Lino Ventura au Val-Saint-Germain).

PHAM Pierre
Le registre des oubliés.
Les éditions du Net 2017.
(Une partie de l'intrigue du roman se déroule à Chalou-Moulineux).

PIKETTI Caroline
Papiers Jean Zay.
Archives Nationales 2010.
(Le futur ministre Jean Zay, alors avocat, plaide au tribunal correctionnel d'Étampes le 19 octobre 1932).

PITRAT Michel, FOURY Claude
Histoires de légumes des origines à l'orée du XXIe siècle.
Éditions Quae 2012.
(Sont évoqués l'histoire des flageolets d'Arpajon, de la Maison Clause à Brétigny-sur-Orge, l'introduction du Crosnes à Crosnes, la culture des haricots en plein champ à Étampes et la maison Vilmorin à Verrières-le-Buisson).

POMMIER Frédéric
Le quart d'heure de célébrité.
Équateurs 2020.
(Trois des portraits présentés concernent des essonnien(e)s : le boxeur Christophe Dettinger surnommé « le Gitan de Massy », le chanteur Bilal Hassani qui a grandi à Breuillet et la comique Inés Reg originaire du quartier de la Grande-Borne à Grigny).

PONTAUT Jean-Marie
Un si cher ami.
Michel Lafon 2016.
(L'histoire de la relation tissée entre François Mitterrand et Patrice Pelat qui fut maire de Boutigny-sur-Essonne. L'implantation essonnienne de Patrice Pelat à partir des années 1950 est longuement évoquée).

POYET Stanislas
Défense d'entrer ? Enquête au cœur des quartiers ...
Éditions du Rocher 2022.
(Un chapitre entier est consacré à Grigny et Grigny 2).

PREVOST Aaron
Beeing there, almost.
Brill Rodopi 2016.
(Brillante étude de la poésie de Jacques Reda, mort en 2024. Y figurent des références aux poèmes « essonniens » : « Palaiseau » « Verrières-le-Buisson » « Itteville »).

QUEINNEC Marie-Louise
Les Chanoines de Notre-Dame de Paris au XVIII[e] Siècle - Éléments d'histoire Sociale et Institutionnelle.
Pu Rennes 2025.
(Il est question des possessions de Notre Dame en Essonne (Itteville, Corbreuse, Wissous).

RABATE Ulysse
Politique Beurk Beurk : Gauche et quartiers populaires : de la rupture à la transmission.
Éditions du Croquant 2021.
(Il est question de l'histoire récente du monde politique à Corbeil-Essonnes et Évry).

RAMBERT Francis (sous la direction de)
Métro le grand Paris en mouvement.
Cité architecture et Patrimonies. Société du Grand Paris 2023.
(Sont présentées, entre autres, les nouvelles gares de CEA Saint Aubin, Orsay-Gif, Palaiseau, Thiais Orly, ainsi que les Centres d'exploitation de Morangis et de Palaiseau).

REYNOUARD Vincent
En passant par Fleury-Merogis.
Onevsp 2025.
(Récit d'une détention datée de 2006).

RICHARD Franck
Mars 2221.
Librinova 2023.
(Une scène du roman se déroule à Marolles en Hurepoix).

RIOU Geneviève, DRONIOU Daniel
Promenade géologique à Palaiseau.
Biotope éditions 2024.
(Nouvelle édition d'un ouvrage paru primitivement en 2018).

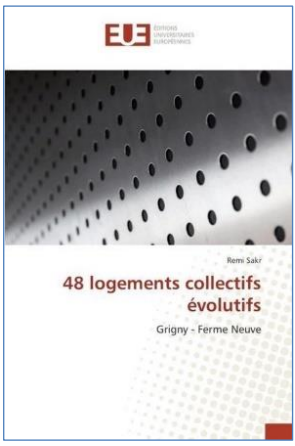
RITZ-GUILBERT Anne
La collection Gaignères, un inventaire du royaume au XVIIe siècle.
CNRS 2016.
(Pendant presqu'un demi-siècle, « l'antiquaire » François-Roger de Gaignières (1642-1715), accompagné d'un copiste-paléographe et d'un dessinateur, a parcouru la France en se donnant pour mission d'enregistrer toutes les traces laissées par l'histoire de la noblesse et de la monarchie françaises. Dépouillant inlassablement les chartriers des châteaux, des abbayes et des chapitres, copiant et relevant des centaines de milliers d'actes, de titres, d'édifices et de monuments pour beaucoup aujourd'hui disparus (tombeaux, épitaphes, plaques de fondation, vitraux, sceaux, tapisseries, etc.), Gaignières et son équipe ont rassemblé une collection documentaire exceptionnelle et sans précédent. De nombreuses monuments essonniens, souvent disparus, figurent dans l'inventaire).

ROSE Marie
Emma c'est moi.
Librinova 2021.
(Récit d'une jeune enseignante nommée au collège de Villeneuve-Saint-Georges mais qui rêve devant les noms du RER D Essonnien).

ROUX Marcelline
Celles qui regardent. Carnet des maisons.
Édition Rhubarbe 2017.
(Étonnant journal de bord tenu à l'occasion de la recherche d'une nouvelle maison. Belle évocation de la rue Charles Jozon à Corbeil-Essonnes).

ROWE Chris
Carmen Pomiès. Football legend and heroine of the French Resistance.
Pen & Sword, Barnsley Philadelphia 2022.
(Biographie (en anglais) de Carmen Pomiès née en 1900, grande athlète et pionnière dans le domaine du football féminin. Pendant la Guerre, elle fut membre de la résistance intérieure (FFI) à Paris. Sa fin de vie à l'hôpital Clemenceau de Champcueil est bien évoquée).

ROYERE Jean-Claude
Le dernier des capétiens. La quête utopique du roi Jean.
Les éditions Ovadia 2013.
(Ce roman historique se déroule au XIVe siècle. Le chapitre 10 met en scène Hugues de Bouville et le château de Farcheville).



SAKR Remi
48 logements collectifs évolutifs. Grigny-Ferme Neuve.
Éditions Universitaires Européennes 2015.
(75 pages illustrées).

SALELLES Clothilde
Nos insomnies.
L'Arbalète Gallimard 2024.
(Roman qui a pour cadre le village de Saint-Yon à partir des souvenirs de l'auteur qui y a vécu).

SCHMIDT Fabrice
La justice des Pères.
Librinova 2025.
(Un chapitre complet de ce roman se déroule à Corbreuse).

SETTOUL Elyamine
Penser la radicalisation djihadiste - Acteurs, Théories, Mutations
Presses Universitaires de France 2022.
(L'ouvrage cite plusieurs fois l'unité de prise en charge des radicalisés à Fleury-Merogis).

SIGNOL Christian
Une famille française (roman).
Albin Michel 2023.
(Antoine, l'un des protagonistes du roman, est nommé professeur dans un collège de Sainte Geneviève-des-Bois.).

SIRETCHI Roman et Marie-Annick
Les saints villages Ile de France.
BoD 2024.
(Plusieurs notices (remplies d'erreurs) concernent des hagiotoponymes essonniens).

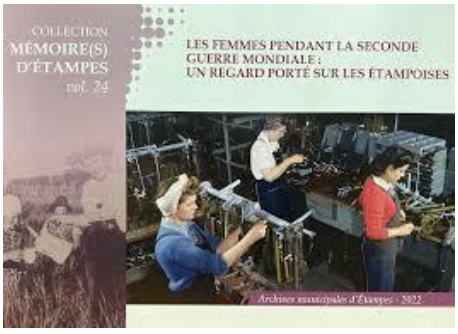
SORASSO Laure
Un été infini.
Éditions Paroles 2021.
(Roman dans lequel il est question de Palaiseau et de D'Huison-Longueville).

STEIN Anna
La vie d'Anna Stein ou comment devenir un ancêtre.
Le Lys Bleu 2021
(Récit autobiographique où il est question d'une maison achetée par l'auteur à Authon-la-Plaine. Un chapitre entier est intitulé « la vie à Authon-la-Plaine »).

STEINER Anne
Le Temps des révoltes. Une histoire en cartes postales des luttes sociales à la « Belle Époque ».
Éditions de l'Échappée 2024.
(Il est question des cartes postales éditées au moment des grèves de Draveil--Vigneux en 1908).

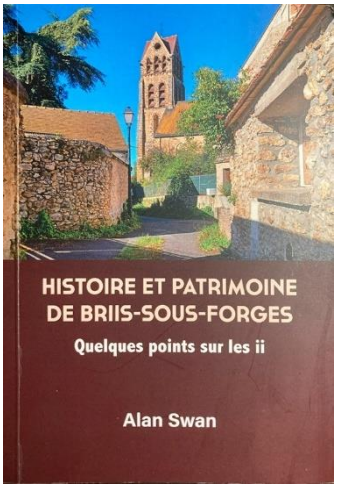
STEVENS CURLIN James
Ferdinand Quenisset, pionnier de l'astrophysique.
Société Astronomique de France 2023.
(350 pages illustrées).
(De nombreuses pages sont consacrées à l'observatoire de Juvisy).

SUREAU François
L'Or du Temps.
NRF Gallimard 2020.
(Récit littéraire d'un voyage aux bords de Seine. Un des chapitres, intitulé *« d'Evry à Ivry -sur-Seine »*, contient un sous chapitre *« le phalanstère de Draveil »* lequel ne parle absolument pas de Draveil mais de Créteil. Par ailleurs quelques pages sont consacrées aux séjours de Simenon à Morsang-sur-Seine. D'autres pages assez poétiques évoquent Port-Aviation (Viry-Châtillon) ainsi que l'aéroport d'Orly. On trouve aussi une mention du Christ-de-Saclay et deux mentions de Saint-Cyr-sous-Dourdan).



SURPLY Joëlle
Les femmes pendant la seconde Guerre Mondiale. Un regard porté sur les étampoises.
Collection Mémoire(s) d'Étampes Volume 24.
Ville d'Étampes, services archives et patrimoine architectural 2022.

SWAN Alan
Histoire et patrimoine de Briis-sous-Forges. Quelques points sur les ii.
A Swan 2025.
(68 pages illustrées).



TAILLANDIER Paul
La route, une famille !
Publibook 2015.
(Récit de la vie d'un routier qui passe par Athis-Mons).

TAVEAU Janine (avec la participation de Marie-Adrienne CARRARA)

De Bondoufle à Saint-Mesmes.
Collection une vie, un livre 2011.
(De nombreuses pages sont consacrées aux souvenirs à Bondoufle et à Saulx-les-Chartreux).

THUILLIER Freddy, LOUIS Etienne (sous la direction de)
Tourner autour du pot... Les ateliers de potiers médiévaux du Ve au XIIe siècle dans l'espace européen, 2015.
789 p., 462 ill.
(Contient un article de Vincent Goustard, « Les ateliers carolingiens et post-carolingiens de Saint-Maurice-Montcouronne (Essonne) »).

TOURANCHEAU Patricia
Le Magot. Fourniret et le gang des Postiches : mortelle rencontre.
Seuil Les Jours 2019.
(Le chapitre 3 est entièrement consacré à la détention de Fourniret à Fleury-Mérogis. Il est aussi question de la villa du 28 rue des Pins à Yerres où furent arrêtés quatre membres du « gang des postiches » en décembre 1986).

TREBAOL Nicolas
Arbitre de football de la France d'en bas.
Le Lys Bleu 2023.
(Une anecdote concerne un match arbitré sur le terrain de la ville de Fleury-Merogis).

TRUONG Fabien, TRUC Gérôme
Grands ensembles. Violence, solidarité et ressentiment dans les quartiers populaires.
La Découverte 2025.
(À rebours des clichés, une enquête patiente menée pendant dix ans par Fabien Truong et Gérôme Truc dans la foulée des attentats de 2015, à Grigny, ville « la plus pauvre de France » qui est aussi celle du « terroriste de l'Hyper Cacher »).

VAN HAMME Jean
Lady S nouvelle intégrale tome 2.
Dupuis 2018.
(Bandes Dessinées dont plusieurs cases son consacrées à Fleury-Merogis).

VAUTRIN Jean
L'été exaspérant où il a fait si chaud.
L'apprentie 2023.
(Recueil de nouvelles dont une est intitulée « signé Bondoufle »).

VAUTRIN Jean
Gipsy blues.

Allary Éditions 2014.
(L'auteur fait naitre le héros de son roman à Saint-Cyr-sous-Dourdan).

VIETTE Philippe, CACHAU Philippe
La forêt départementale de Bellejame à Linas et Marcoussis.
Rapport d'étude In Situ.
Conseil Départemental de l'Essonne 2023.
(174 pages).

VILLEMUR Michele
Conversations gourmandes avec Madame de Pompadour.
Le Cherche Midi 2016.
(Il est fait mention d'un « biscuit d'Étiolles » et qui n'est pas une porcelaine.)

VOSTRIKOV Wladimir
Boga son.
Publibook 2010.
(Évocation romancée de la reine Anne de Kiev où il est question de Boussy-saint-Antoine, Corbeil et la Ferté-Alais).

WAILLY Philippe de
Ces animaux qui nous guérissent.
Le Courrier du Livre 2015.
(Un épisode de la famille de Wailly touche le château d'Athis-Mons, occupé par les SS durant la Guerre).

WEISS Stéphane
Claude François, l'idole flamboyante.
Timée, 2010.
(Deux pages sont consacrées au « réceptions du moulin de Dannemois »).

WOLKEINSTEIN Julie
Adèle et moi.
POL 2013.
(Roman qui évoque le mystérieux déplacement du 118e régiment d'infanterie de passage à Juvisy).

ZEN Claude
La noyade des Poissons.
Le Lys Bleu Éditions 2023.
(Le chapitre 40 de ce roman nous conduit, via Juvisy, à Fleury-Merogis).

Ouvrages collectifs ou anonymes

Autour de Paris sans voiture. Guide de loisirs.
Balado 2015.
(39 pages sont consacrées à l'Essonne).

Caillebotte et les impressionnistes en Val d'Yerres Val de Seine.
Val d'Yerres Val de Seine 2024.
(72 pages illustrées).

Châteaux, villas et folies. Villégiature en Ile-de-France.
Lieux-dit 2024.
(Ouvrage admirablement illustré dans lequel figurent des notices sur : la villa Caillebotte à Yerres, le château de Vauboyen à Bievres, l'Ermitage à Gif-sur-Yvette, le château d'Avaucourt à Athis-Mons (1880, architecte Henri Pucey), la villa Kermina à Draveil (1891), le Castel d'Orgeval à Villemoisson-sur-Orge (1905) et la villa les Rochettes à Breuillet (1909)).



Bâtir. L'école normale supérieure Paris-Saclay
RPBW.
Archibooks 2023.
(215 pages illustrées).

Le Centre-Ville (de Draveil). Cartes d'antan … photographies d'aujourd'hui.
Association Images Mémoire Draveilloise 2023.

Christelle Téa à la propriété Caillebotte.
Propriété Caillebotte Yerres 2019.
(66 pages).
(De nombreux dessins de l'artiste représentent la propriété Caillebotte à Yerres).

Commune de Verrières-le-Buisson. Plan local d'Urbanisme.
Société Urballiance 2020.

Dans l'atelier du peintre au XIXe siècle. Propriété Caillebotte Yerres.
Catalogue de l'exposition présentée à la propriété Caillebotte en 2019.

Épinay-sur-Orge. Évaluation environnementale du PLU.
Rapport 2018.

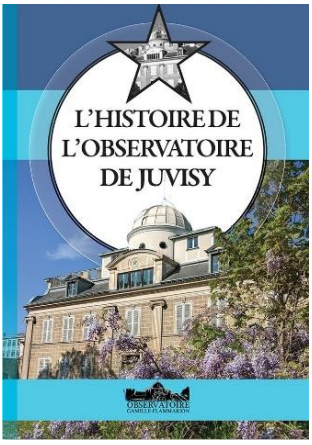


L'Essonne en chantier. Des années 50 aux années 90. Paroles de militants.
Centre Action Recherche Documentation des Entreprises 2024.
(96 pages illustrées).

Guide de la 2e DB. Des plages du Débarquement à Strasbourg.
Guide Michelin 2024.
(Douze pages de ce guide original sont entièrement consacrées à des communes essonniennes : Gif-sur-Yvette, Bures-sur-Yvette, Saint-Aubin, Orsay, Longjumeau, Épinay-sur-Orge, Chilly-Mazarin et Massy).

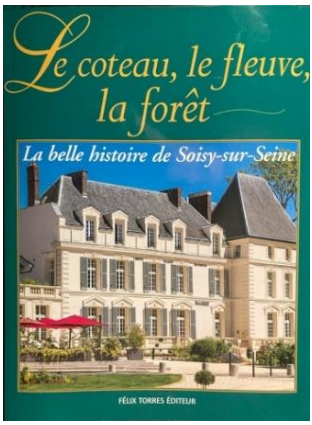
Guide des Grands Parisiens.
Magasins généraux 2021.
(Guide original qui se propose de faire découvrir des lieux insolites dont certains sont essonniens).
Guide des jardins remarquables en Île-de-France.
Éditions du Patrimoine, Centre des Monuments Nationaux 2023.
(Nouvelle édition du guide de 2019. Y figurent plusieurs jardins essonniens).

Guide des maisons des illustres en Île-de-France.
Ministère de la culture 2024.
(Pour l'Essonne on trouve de bonnes présentations de la maison Jean Cocteau à Milly-la-Forêt, de la maison atelier Foujita à Villiers-le-Bâcle et de la maison Caillebotte à Yerres).



Histoire de l'observatoire de Juvisy. Observatoire Camille Flammarion.
Société Astronomique de France 2023.
(20 pages bien illustrées).

La Cité des rimes perdues et retrouvées.
Éditions Corbeil de mots.
Ville de Corbeil-Essonnes 2024.
(Recueil de poésies composées par des scolaires des établissements Corbeil-essonnois. Certains textes, très intéressants, parlent et décrivent la ville de Corbeil-Essonnes).



Le coteau, le fleuve, la forêt. La belle histoire de Soisy-sur-Seine.
Felix Torres éditeur 2024.
279 pages illustrées.

Grand Paris Express.
Manifeste de la création.
Manifesto Alternatives 2017.
(Parmi les architectes présentés figurent : l'Atelier 2/3/4 pour la gare de Massy Opéra, l'Atelier Novembre pour les gares de Palaiseau, Orsay-Gif et CEA Saint Aubin, Richez et Associés pour la gare de Massy-Palaiseau).

Gustave Caillebotte. Paroles d'artistes (français anglais).
Éditions Fage 2022.
(Petit ouvrage intéressant. Des citations de Gustave Caillebotte commentent des œuvres. La propriété de Yerres est souvent citée).

Île-de-France 2030. La région se transforme redécouvrir la nature en Ville
Les carnets pratiques du SDRIF n°4, 2015.
(2 pages concernent Morsang-sur-Orge et Savigny-sur-Orge).

Manufactures, usines et industries.
Actes de la journée Un patrimoine du XXe siècle à (re) connaitre.
(Rencontre organisée par le Conseil Général de l'Essonne le jeudi 26 septembre 2016 à la médiathèque Chantemerle de Corbeil-Essonnes).

Héritage et art vivant. Entre Louette et Chalouette. Vie culturelle de la vallée. Des lieux, des légendes, des destinées et des passions.
Imprimerie Lefebvre 2024.
(100 pages très illustrées qui concernent Chalou-Moulineux, Chalo-Saint-Mars, Boutervilliers et Saint-Hilaire).

La Métropole du Grand Paris intensément culturelle.
Beaux-Arts éditions 2023.
(Y figure en particulier un article sur le sentier métropolitain du Grand Paris qui concerne une partie de l'Essonne).

Observatoire photographique des paysages. Orveau.
Parc naturel régional du Gâtinais Français 2020.

Paris 2024 Olympiade culturelle.
Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.
(Parmi les projets homologués figurent : « Viry terre d'égalité » à Viry-Châtillon, « Les trois mousquetaires » à Viry-Châtillon, « Sports en scène Escrivale » à

Villabé, « Jarry J'arrive » à Saulx-les-Chartreux, « Challenge Aggl Olympic » à Sainte-Geneviève-des-Bois, « Palc au Plateau » Ris Orangis, « FIP 2024 » Palaiseau, « Debout les sportives » Orsay, « Rocking Sportif » Morsang-sur-Orge, « Les extérieures » Morsang-sur-Orge,« Débat avec une ancienne sportive de haut niveau, Simone Therro » Massy, « Filmez le sport » Massy, « Street Urban out » Massy, « Écris ton Hyman » Lisses, « Ca va être du sport » Gif sur Yvette, « Fosse rencontrer » Évry, « La vie au grand air » Evry, « Foujit à vos marque spartez » Évry, « Pentathlon » Évry, « Sports @360 ° » Evry, « L'été danse l'Essonne » Évry, « 2// » Évry, « Terrain de cirque et ses déclinaisons » Évry, « Semaine du sport » Etrechy, « Le sport haut en couleur » Dourdan, « A la découverte des derniers chasseurs cueilleurs » Corbeil, « Danse ton sort » Bruyeres le Châtel, Suzie and the mad men » Brunoy).

Paysagistes urbains d'Ile-de-France.
Actes du colloque régionale 19-20 septembre 2013.
Somogy 2014.
(La Grande Borne est fréquemment citée).

Photo Paper 3 œuvre.
Helio Corbeil 2019.
(17 pages sont consacrées aux photos artistes prises à Corbeil-Essonnes de Jean-Christophe Bechet).

Pulp Non Fiction.
Dark Side 2024.
(Recueil de chroniques dont une, signée Benjamin Sack est intitulée le « Barbe Bleue » de l'Essonne. Elle raconte la triste histoire de Jamel Leulmi qui nous mène à Bretigny-sur-Orge et Marolles-en-Hurepoix).

Revues

Archeologia n°588, paru en 2020, contient un article concernant les découvertes faites sur le plateau de Saclay à l'occasion des récents travaux.

Archéologia n°635, paru en 2024, contient un article sur le château de Dourdan.

Archéologia n°639, paru en 2025, contient un article intitulé *« dans l'Essonne, les fouilles préventives menées depuis la fin des années 1990 à Arpajon lèvent le voile sur le passé antique de cette cité à la croisée des routes. »*

Gallia Préhistoire n° 59, paru en 2019, contient un article sur le campement magdalénien d'Étiolles.

Dossiers d'archéologie N° 428, paru en mars/avril 2025, contient un petit dossier intitulé « l'art néolithique en France » dont quatre pages concernant des sites essonniens (Milly-la-Foret, Maisse et Buno-Bonnevaux).

Revue Archéologique d'Ile-de-France - RAIF 13, 2022.

(Pour l'Essonne on relève : Un assemblage de restes de bovins au sein de l'établissement élitaire laténien de Palaiseau « Les Trois Mares » (Essonne) (C. Giorgi, G. Bayle, L. Gourichon, W. Ben Dhafer, E.-M. Geigl).

La Voix syndicale de l'Essonne N°137, paru en janvier-février-mars 2025, contient un article de Gilbert Dubant sur Pierre Dolivier, qui fut curé de Mauchamps au moment de la Révolution.

Vie et publications des associations historiques essonniennes (2024-2025)

Frédéric GATINEAU

La Société Historique et Archéologique de l'Essonne et du Hurepoix a dénombré pas moins de 198 associations d'histoires locales sur le territoire du département. Certaines sont anciennes et bien connues. D'autres sont très jeunes et ne regroupent que quelques passionnés. La plupart travaillent activement à la connaissance et à l'animation du patrimoine local. Ces associations historiques essonniennes constituent un riche tissu. La vocation départementale de la SHAEH se propose de contribuer à les mettre en lien.

Cette chronique a été établie grâce au dépouillement des bulletins des diverses associations ainsi que de leur site internet. Cette veille documentaire a été assurée par Frédéric Gatineau.

Toutes les contributions à venir concernant la vie des associations sont bienvenues (fregat65@hotmail.com).

Par ailleurs, nous invitons les associations à nous faire parvenir leurs publications (quel que soit leur forme ou leur taille) afin de pouvoir en faire une recension précise au siège de la SHAEH :

Société Historique et Archéologique de l'Essonne et du Hurepoix
Archives départementales de l'Essonne
Rue du Commandant Arnoux
91730 Chamarande

CGE (Centre Généalogique de l'Essonne)

Le vendangeur n°170 paru en décembre 2024 contient, entre autres, une étude sur une famille de huiliers de Méréville, sur Jean Guillaume Simoneau maire d'Étampes assassiné en mars 1792, sur le sportif Maurice Boyau de Brétigny, sur les carriers de Saint-Chéron et Souzy-la-Briche et sur l'aviateur André Bobba de Villemoisson.

Cineam

- Le 30 août 2024, à la salle polyvalente de Cerny, Cineam a présenté sa programmation sur l'histoire du parc du Gâtinais. Au programme : une ferme à Bouville dans les années 1960, le chantier de l'A6, le meeting aérien à Cerny en 1981...

- Le 20 septembre 2024, au hangar de l'aérodrome de Guillerval, Cineam a projeté une série de films amateurs sur le thème du sport en Étampois de 1927 à 1974 : la coupe Deutsh de la Meurthe en 1933, le tour de France en 1976, l'aéroclub d'Étampes-Mondésir en 1963, les chars des associations sportives à Angerville en 1974.

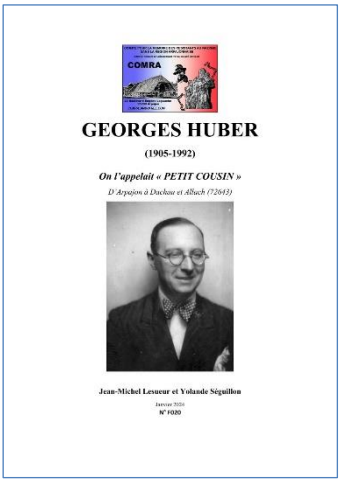
- Le 20 septembre 2024, à la médiathèque Albert Camus à Évry-Courcouronnes, Cineam a projeté un film sur le thème « 60 ans de pratiques sportives amateures à Grand Paris Sud ».

- Le 22 septembre 2024, au Ciné 220 à Brétigny, Cineam a présenté une série de films provenant de l'Amicale laïque des écoles publiques de Brétigny-sur-Orge : Rentrée des classes en 1956, construction du groupe scolaire Gabriel Chevrier, foires commerciales dans les années 1960, portes ouvertes au CEV en 1972.

Comité pour la Mémoire des Résistants au Nazisme dans la Région Arpajonnaise

En 2024, l'association a publié un ouvrage rédigé par Jean-Michel Lesueur et Yolande Séguillon sur une personnalité Arpajonnaise intitulé : « Georges Huber (1905-1992). On l'appelait petit cousin. D'Arpajon à Dachau ».

Du 12 au 21 octobre 2024, salle Francval à Arpajon, le COMRA a organisé une exposition sur « La libération de la ville d'Arpajon ».



Authon Patrimoine

Une trentaine de panneaux installés par l'association permettent désormais aux visiteurs du village d'en apprendre plus sur l'histoire d'Authon-la-Plaine. Ceux-ci ont été réalisés en partenariat avec la Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne.

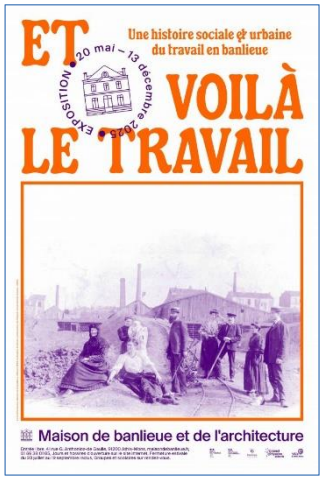
Archives Vivantes de Bièvres

L'association a publié deux ouvrages :

En 2022 : « La Grande ceinture en vallée de Bièvre. Conséquence sur la population » ;

En 2025 « Marie Claudepierre, une bièvroise d'exception 1887-1963 ».

Maison de Banlieue et de l'Architecture (Athis-Mons)



En mai 2025, la Maison de Banlieue a inauguré son exposition annuelle « Et voilà le travail, une histoire sociale et urbaine du travail en banlieue » et publié son cahier éponyme.

Section Brétigny Historique de l'Amicale Laïque des Écoles Publiques de Brétigny

En juin 2024, à l'occasion des 80 ans de la libération de Brétigny, Brétigny Historique a, en liaison avec la ville, organisé une exposition.

En septembre 2024, pour les Journées européennes du patrimoine, la section a assuré la visite commentée de l'église Saint-Pierre de Brétigny.

Corbeil (Mémoire et Patrimoine Vivant)



MPV a proposé son programme annuel de projection de films au cinéma Arcel :

Le 7 octobre « C'était comment avant… »

Le 4 novembre « le bombardement de Corbeil du 22 mai 1918 »

Le 2 décembre « Paroles de serviteurs »

Le 3 février « la musique et les chansons à Corbeil »

Le 7 avril « chronique de l'année 1895 au travers de l'Abeille de Seine-et-Oise »

Le 5 mai « la Libération de Corbeil et d'Essonnes »

Le 2 juin « le Saulchoir d'Étiolles »

Les Chevaliers de la Compagnie de l'Arquebuse Royale de Corbeil

En septembre 2024 dans le cadre des journées du Patrimoine la Compagnie a fait une présentation historique du « Noble Jeu de l'Arquebuse » par les Chevaliers de la Compagnie de l'Arquebuse Royale de Corbeil dans les jardins de Commanderie Saint-Jean.

Comité d'histoire locale de Courcouronnes

En septembre 2024, dans le cadre des journées du Patrimoine, l'association a présenté une exposition sur le 80ème anniversaire de la libération de Courcouronnes.

Par ailleurs une autre exposition, installée dans la salle de bal du Café Juncker, route de Versailles, a présenté divers objets de cette époque : bureau de la

maîtresse, tableau noir, pupitre en bois avec les encriers en porcelaine, matériel d'élèves, poêle en fonte… et l'Atelier du Rideau Rouge donne un spectacle intitulé « Chronique de mon village : Courcouronnes de 1944 à 1949.

En novembre 2024 le comité a proposé une exposition sur le thème de l'école pendant la 1ère Guerre Mondiale dans la Salle de bal du Café Juncker.

Les Amis du Château et du Musée de Dourdan

En octobre 2024, le château a présenté une exposition intitulé « Joseph Guyot ou les décors néogothiques et éclectiques du château de Dourdan ».

Dans son Bulletin de Liaison n° 79, ACMD a publié un article sur la Parterre et les Verteillac à l'occasion du tricentenaire de la construction du château du Parterre selon Guyot.

Par ailleurs, ACMD a publié sur son internet une étude sur les établissements religieux du Dourdannais dans la première moitié du XVIIe siècle comprenant 473 transcriptions d'actes notariés sur 12 établissements religieux locaux.

Cercle Littéraire et Historique de Draveil

L'association a publié en 2024 un ouvrage réalisé sous la direction de Serge Bianchi intitulé « la forêt de Sénart ».

Société d'histoire de Draveil-Vigneux

Christian Wanecque a publié en 2024 « Bonaparte à Fréjus. Au retour d'Égypte et la controverse Saint Raphaëloise ». À la page 72 on trouve un large extrait d'une lettre du général Sarrazin où il est question d'un séjour du général Bernadotte au Château-Frayé à Vigneux en 1799.

Film « la Totale » de Claude Zidi tournée en grande partie à Évry en 1991.

Étampes-histoire

L'association a proposé, comme chaque année, une série de conférence à la salle Saint-Antoine :

Le 14 septembre 2024, l'arrivée du chemin de fer à Étampes. Nouveaux regards sur la ville et les environs (1840 -1900) par Claude Robinot ;

Le 5 octobre 2024, « Tessier d 'Angerville, grand savant et homme de terrain au XVIIIe siècle » par Jacky Gélis ;

Le 9 novembre 2024, « Moigny-sur-École, un village du Gâtinais au XVIIIe siècle » par Jean -Pierre Durand ;

Le 7 décembre 2024, « Une œuvre sociale du canton de Méréville : la colonie de Mesquer (1947 -1984) » par Christian Carenton ;

Le 11 janvier 2025, « l'Histoire de l'École d'Étampes » par Franck Senaud ;

Le 8 février 2025, « les Vallées de Louette et Chalouette : une pépinière de talent » par Jean-Marc Warembourg ;

Le 8 mars 2025, « Méréville après Laborde : la dispersion d'un domaine exceptionnel » par Raymonde Autier et Jacky Gélis ;

Le 5 avril 2025, « Étampes dans la littérature » par Frédéric Gatineau ;

Le 28 juin 2025, une conférence promenade autour des moulins de Saint-Gilles par Marie-José Magot et Jean-Jacques Renard.

Le cahier d'Étampes Histoire n°21 paru en 2024 contient les articles suivants :
- Claude Robinot « condition féminine, naissance hors mariage et abandons d'enfants XVIIIe – 1850 dans l'Etampois » ;
- Raymonde Autier « l'atelier de couture à Méréville » ;
- Peter Robbins et Raymonde Autier « Rose Caron (née à Étampes NDLR), artiste lyrique et femme de caractère » ;
- Jean-Jacques Renard « une petite rivière, la Louette » :
- Christian Carenton « statuts et conditions des augustines de l'hôtel-Dieu d'Étampes au XVIIIe siècle » ;
- Jean-Marc Warembourg « une statue monumentale de Picasso à Saint-Hilaire ».

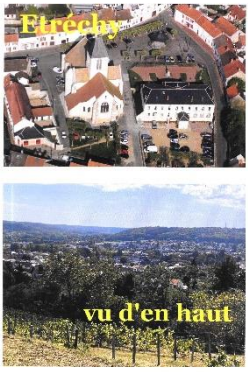
Sur les pas de dom Fleureau (Étampes)

Le 18 novembre 2024 l'association a proposée, dans l'église Saint-Basile, une conférence sur « Dom Fleureau 1er historien d'Étampes » par Frédéric Gatineau.

En mai 2025 dans le cadre du « Printemps des Cimetières », l'association a proposé une visite sur la symbolique de l'église de Saint-Basile d'Étampes.

Étréchy et son Passé

L'association a publié deux ouvrages :
- Étréchy vu d'en Haut en 2024 (28 pages illustrées) ;
- Mémoires de l'harmonie d'Étréchy. 150 ans d'harmonie 1875-2025, en 2025 (300 pages très illustrées).



Association Évry Village

En septembre 2024, dans le cadre des journées du Patrimoine l'association a proposé une visite historique du vieil Évry

Préfigurations (Évry)

Franck Senaud et l'association ont proposé une série de « sortie croquis » dans différents sites essonniens :

Le 21 septembre 2024 à Draveil, le 9 novembre au château de Dourdan, le 19 octobre au château de Villiers à Draveil, le 4 janvier 2025 à Bondoufle, le 15 février 2025 à St Pierre-du-Perray, le 15 mars 2025 la piscine d'en face à Sainte-Geneviève-des-Bois, le 5 avril à la médiathèque d'Évry, le 28 juin à Brunoy, le 4 juillet 2025 à Courson.

Par ailleurs l'association a organisé plusieurs balades découvertes : le 11 juillet 2024 à Dourdan, le 13 octobre 2024 à Évry-village, le 17 mai 2025 au Cyclop de

Milly, le 5 juin 2025 une balade *street art* à Évry, le 10 juin 2025 une balade « Découverte de la face cachée d'Évry », le 15 juin 2025 une balade sur le thème « Évry ville nouvelle architecture remarquable ».

Le 22 mars 2025, dans le cadre du cinquantenaire de la médiathèque de l'Agora, Frédéric Gatineau a été invité à donner une conférence « Évry au cinéma » suivi d'une balade « Évry décor de films ». La veille avait été projeté le

Mémoire Castelgometzienne

En novembre 2025, l'association a proposé une exposition sur l'histoire de Gometz-le-Châtel, des premières décennies du XIX[e] siècle jusqu'à la fin de la Grande Guerre, dans la salle communale Barbara.

Les amis de Gometz-la-Ville (AmiGoVille)

En 2024, l'association a édité le 2[e] volume de l'Histoire de Gometz-la-Ville (La Révolution, l'église, l'école) à partir des notes de Pierre Rousseau.



API Amicale de tous les collectionneurs et amateurs d'histoire locale (Itteville) Ittae Villa (Itteville)

- Le Bulletin n° 64 paru en 2023 contient, entre autres, un passionnant reportage photo des coursives souterraines autour de l'église d'Itteville et celle de l'ancienne chapelle Saint Gombert. Un autre reportage photo sur la maison du peintre Louis Icart à Itteville.

- Le Bulletin n° 65 paru en 2024 contient, entre autres, une histoire de la flamme postale d'Itteville, la reproduction du mémoire de Raoul Jouin qui raconte ses souvenirs à Itteville vers 1900.

L'Histoire Locale Janville Lardy, section du Centre Culturel de la Vallée de la Juine

Ces dernières années la section d'Histoire Locale du Centre Culturel de la Vallée de la Juine a publié un certain nombre de petits bulletins richement documentés.

Les N°80 et 81 sont consacrés aux fêtes communales de Lardy et de Janville ;

Le n°82 : l'histoire de la bibliothèque de Janville et Lardy ;

Le n°83 : Les cafés Véret, Pâté de Lardy. Corentine et Edgard Vilpoux, à Janville ;

Le n°84 : Souvenirs d'une écolière à Lardy...

Le n°85 : Les parcours de Charles Saccalais soldat de Lardy, et de Valentin Breton soldat de Janville ;

Le n°86 : Les enfants de l'école de Janville pendant la guerre 1914-1918 ;

Le n°87 : les Sapeurs-pompiers de Lardy et Janville ;

Le n°88 : 4 janvier 1939... Naissance d'une association : l'ASLJL ;

Le n°89 : Janville, Lardy, deux villages de villégiature...

Les n°90 et 91 sont consacrés à la famille Rousseau, ornemanistes ;

Les n°92 et 93 sont consacrés à Adrienne Michel dite *Tante Miche* « Juste parmi les Nations » ;

Les n°94, 95, 96, 97 et 98 sont consacrés à l'usine Chromex de Lardy ;

Le n°96 : La saga des Rousseau, ornemanistes...

Le n°99 : L'eau à Lardy et Janville.

Les Amis de l'église de Juvisy

En septembre 2024, dans le cadre des journées du Patrimoine, l'association a proposé des visites commentées de l'église Notre-Dame-de-France.

Linas Patrimoine et Traditions

En octobre 2024 l'association a organisé une exposition de photos d'époque et projection à l'occasion du centenaire de la construction de l'anneau de vitesse de l'autodrome.

Le bulletin n° 71 paru en octobre 2024 est entièrement consacré au centenaire de l'anneau de vitesse.

Le bulletin n° 72 paru en janvier 2025 est entièrement consacré à la classe, « musée » vivant animée par l'association.

Longjumeau Renaissance et Culture

Dans le cadre du 80ème anniversaire de la Libération de Longjumeau, La Ville de Longjumeau avec la participation d'un collectionneur Longjumellois et l'Association Renaissance et Culture ont proposé une exposition « Longjumeau, 1944, le souffle de la Liberté ».

Maisse Histoire et Patrimoine

L'association a créé une chaîne YouTube et propose en ligne plusieurs films sur de nombreux sujets d'histoire locale : le Terrain de Camping des Creuseaux, la vie piscine de la Ferté-Alais.

Les 16 et 17 novembre 2024, l'association a proposé une exposition sur l'histoire de l'église Saint-Médard de Maisse.

Le 24 mai 2025 Thierry Citron a donné une conférence sur le Prieuré Saint-Médard de Maisse.

Association Historique de Marcoussis,

Du 25 septembre au 6 octobre 2024, l'association proposait une exposition à l'Orangerie dans le parc des Célestins sur l'Arpajonnais (train sur rail qui a sillonné la N20 d'Arpajon jusqu'aux halles de Paris de 1893 à 1937).

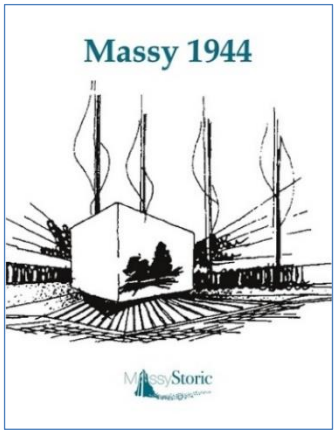
Le samedi 5 octobre était projeté un film documentaire sur l'Arpajonnais, au cinéma Atmosphère.

Histoire et Patrimoine de Marolles en Hurepoix

Le bulletin n°19 est paru en 2024

Massy Storic

En 2024 l'association a publié un ouvrage de 112 pages bien illustrées intitulé « Massy 1944 ».



Les Amis de Milly-en-Gâtinais et Environs

En 2024, l'association a publié un ouvrage de 78 pages très bien illustrées, rédigé par Maurice Gelbard et Éric Gachot consacré à « Lantara, un peintre Oncéen ».

Nozay et son histoire

Du mercredi 18 septembre au samedi 5 octobre 2024, l'association proposait à la Médiathèque Francis Huster une exposition intitulée « Nozay au travers du regard de Jules Kilchner de 1962 à 2006 ».

Comité d'Histoire locale d'Orsay et de ses environs

Le 12 novembre 2024, CHLOE organisait sa 25e soirée annuelle d'histoire locale à salle Jacques Tati sur le thème : « 1955, Orsay devient une ville universitaire ».

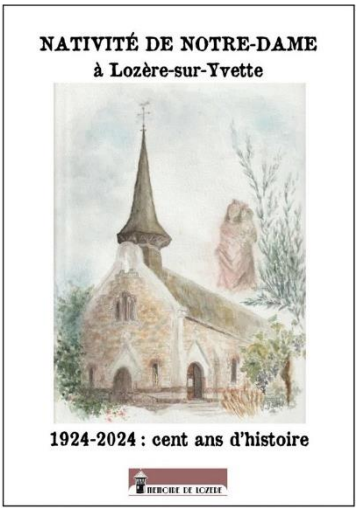
Le 13 mars 2025, l'Assemblée Générale était l'occasion de présenter une conférence sur « les belles demeures d'Orsay et leurs propriétaires ».

Du mardi 6 mai au jeudi 8 mai 2025, l'association proposait à la Bouvêche une exposition sur la Seconde Guerre Mondiale à Orsay.

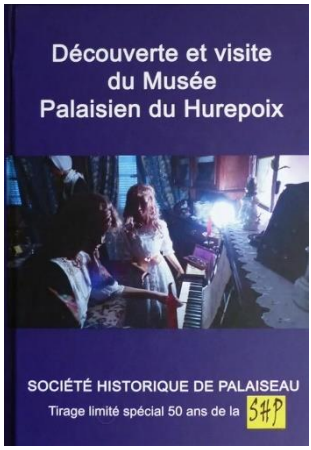
Mémoire de Lozère (Palaiseau)

À l'automne 2024, à l'occasion du centenaire de la consécration de l'église ND de Lozère, l'association a publié un ouvrage de 88 pages illustrées intitulé « Nativité de Notre-Dame à Lozère-sur-Yvette 1924-2024 : cent ans d'histoire ».

À l'occasion des journées du patrimoine l'association proposait un circuit dans l'ancien hameau de Lozère dans les pas de Charles Péguy.



Société Historique de Palaiseau



En 2024, la Société Historique de Palaiseau a publié trois ouvrages :

- Jean-Marie Allain, Deux hommes deux destins Correspondances de guerre 1914-1918 (245 pages illustrées) ;
- Luz Bimbot, Recherches sur le plateau d'Ardenay à Palaiseau (78 pages illustrées)
- Découverte et visite du Musée Palaisien du Hurepoix (144 pages 2024).

St Cyr et patrimoine

Pour les journées du patrimoine 2024, l'association a organisé une exposition sur la vie du village entre 1939 et 1945 et a édité un journal rassemblant les témoignages émouvants des anciens ayant vécu cette période.

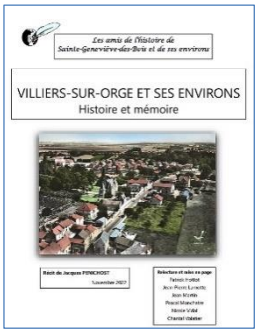
Début 2025, l'association a publié son premier bulletin de liaison « les pépites de la Rémarde » consacré à Saint-Cyr-sous-Dourdan au XIXe siècle.

Association histoire et patrimoine de Saint-Germain-lès-Corbeil

En 2024 l'association a publié une plaquette de 16 pages intitulée « Église Saint-Germain Saint-Vincent à Saint Germain-lès-Corbeil ».

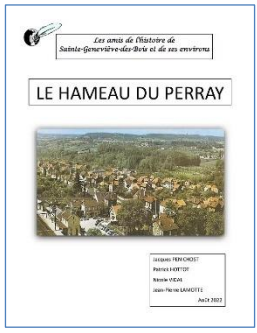
Les Amis de l'Histoire de Sainte-Geneviève-des-Bois

À l'occasion des journées du patrimoine, l'association proposait une visite du Donjon de l'ancien château.



En 2022 l'AHSGB a publié deux ouvrages :

- Villiers-sur-Orge et ses environs. Histoire et Mémoires par Jacques Penichost ;
- Le hameau du Perray par Jacques Penichost, Patrick Hooto, Patrick Vidal et Jean-Pierre Lamotte.



Association Valpuiseaux histoire AVE

La Gazette n°13 est parue en décembre 2024. Parmi les articles présentés on relève :

- Le mystérieux sarcophage d'Orveau par Jacky Gélis ;
- Histoire d'eau ou l'histoire de la Rivière de Valpuiseaux par Claude Briat ;

- Grossesses illégitimes, abandons et enfants placées à Valpuiseaux par Claude Robinot.

Mémoires Vives de Villabé

MVB a publié en 2024 : *Villabé, balade traversière tome 8, Bourg du village du cimetière à la place Roland-Vincent* chez Lys éditions Amatteis.

Videlles Passé Présent

Au cours de l'été 2024 l'association a contribué à la restauration d'un autel situé dans l'église St Léonard.

Chronique d'art et d'archéologie essonnienne (2024-2025)

Frédéric GATINEAU

Toutes les contributions pour alimenter cette chronique sont bienvenues.
Contact : Frédéric Gatineau : fregat65@hotmail.com.

Arpajon

Le 3 novembre 2024 fut organisé dans la salle paroissiale un après-midi rencontre autour de la figure d'André Bagnol (1922-2004), né à Limours qui fut tour à tour prêtre à Méréville, Massy, Arpajon et Montgeron. André Bagnol a déjà fait l'objet de deux biographies.

Breuillet

En mai 2025, dans le cadre du 80e anniversaire de l'Armistice, la ville a présenté une exposition proposée par l'Amicale des Anciens Combattants de Breuillet-Breux-Jouy sur la Guerre à Breuillet.

Brunoy

En septembre 2024 était présenté au musée de Brunoy l'exposition « Mémoire (s) d'avenir » qui présentait, entre autres, une série d'intéressants clichés de la ville.

Du 5 avril au 13 juillet 2025, le Musée de Brunoy présentait une nouvelle exposition « Brunoy au travail : commerce et industries dans le Brunoy d'autrefois ».

Chalo-Saint-Mars

Les 14 et 15 décembre 2024 au Tronchet, Jean-Marc Warembourg a fait une présentation du Prieuré de Saint-Hilaire.

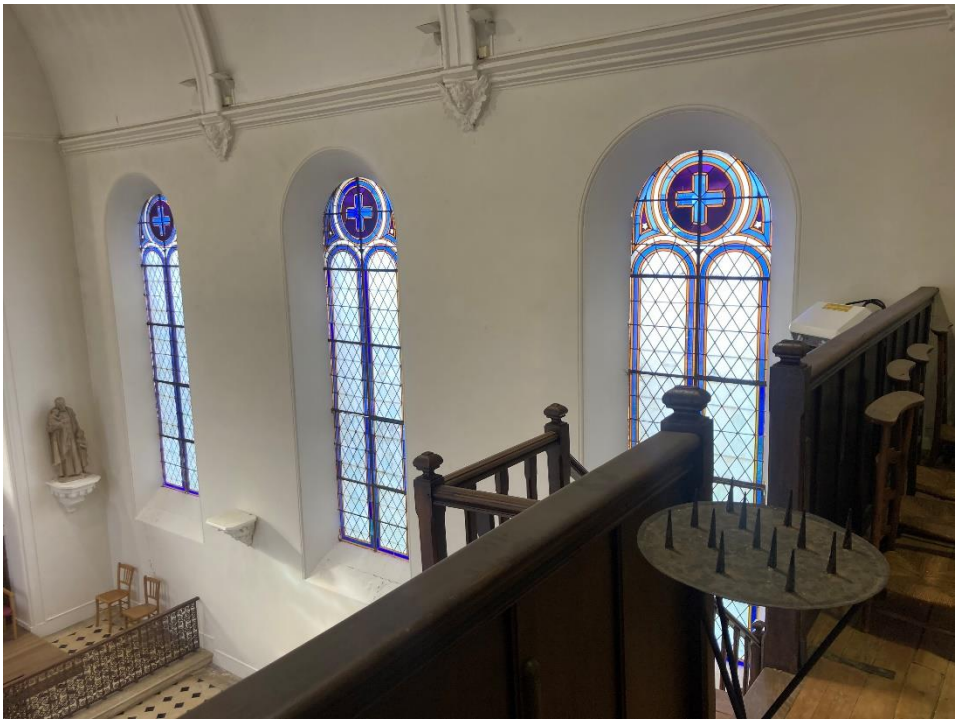
Chamarande

Du 2 juin au 20 décembre 2024, était présentée dans le hall des archives départementales, une exposition pour commémorer le centenaire de l'autodrome de Linas-Montlhéry intitulée « Casque, moteur, départ ! sur la piste de Linas-Montlhéry 1924-2024 ». L'exposition proposait, entre autres, des archives rares de Philippe Maillard-Brune, ancien directeur de l'Autodrome, conservées par les Archives départementales.

En juin 2025 s'ouvrait dans le hall des archives départementales une nouvelle exposition intitulée « Fabriques à graines, histoire de semences en Essonne » en partenariat avec la Société nationale d'horticulture de France. Les documents présentaient les grands semenciers locaux : Vilmorin à Verrières, Simon Louis Frères à Bruyères-le-Châtel et Clause à Brétigny.

Corbeil-Essonnes

En septembre 2024, dans le cadre des journées du patrimoine Frédéric Gatineau proposait une visite commentée de la chapelle de l'ancien hôpital-hospice Galignani, bâtie en 1866 qui, malgré quelques aménagements postérieurs a gardé son ordonnance originelle.



La chapelle Galignani depuis la tribune

Le 19 octobre 2024, dans le cadre des journées nationales de l'architecture était proposé un parcours découverte de l'architecture contemporaine remarquable à Corbeil-Essonnes. Parmi lesquels le stade nautique Gabriel Menut conçu selon un

plan-type par Paul Chemetov et Jean Deroche (1967) qui a reçu à l'occasion le label « Architecture Contemporaine Remarquable ».

Le 11 novembre 2024 a été inaugurée, dans la cathédrale Saint Spire, une plaque à la mémoire des huit victimes civiles du bombardement allemand de mai 1918 qui a touché un immeuble du cloitre Saint Spire. La plaque a été symboliquement dévoilée par les maires de Corbeil-Essonnes et de la ville jumelée de Sindelfingen.



La plaque commémorative du bombardement de Corbeil

Durant l'hiver 2024, une équipe d'archéologues a mené une fouille dans la cave d'un pavillon du quartier Montconseil à Corbeil-Essonnes, à proximité du site de l'ancien prieuré dyonisien de ND des Champs. Cette opération a été prescrite par le Service régional de l'archéologie d'Île-de-France. Elle fait suite à la découverte fortuite de squelettes, alors que le propriétaire réalisait des travaux de rénovation dans son sous-sol. Les quatre pièces de la cave ont été fouillées, pour une surface de 52 m². La fouille a permis de découvrir 38 sépultures réparties dans les quatre pièces de la cave. Malgré plusieurs affleurements rocheux, les sépultures ont été disposées selon des rangées parallèles, qui ont perduré durant les sept siècles d'utilisation du cimetière, entre le IIIe et le Xe siècle après J.-C. L'un des sarcophages était surmonté d'un bloc de pierre tendre, taillé et sculpté. Ce bloc n'est pas complet et il est difficile de lui restituer sa forme d'origine. On peut toutefois distinguer une partie de rosace, tandis que la face opposée possède une croix latine et une croix inscrite dans un cercle. Ces motifs sont régulièrement présents sur les sarcophages en plâtre et évoquent le domaine funéraire, mais également les ornements qui peuvent figurer sur les façades des lieux de culte chrétiens. Les squelettes vont être analysés en laboratoire. Les spécialistes vont déterminer le sexe des individus, leur âge au décès et leurs conditions de vie. La

position des ossements et du mobilier dans la tombe sera étudiée afin de préciser les gestes qui ont entouré la sépulture : comment est-elle constituée, comment le mort est-il déposé dans la fosse, y a-t-il eu des réouvertures ? Le mobilier récolté au cours de cette opération est quantitativement limité. Hormis quelques tessons de céramiques, on compte principalement des clous et quelques éléments métalliques indéterminés. Trois éléments de parures sont tout de même à relever, bien qu'ils aient été retrouvés en position secondaire : une épingle, une perle et un probable élément de garniture de ceinture. On notera également la présence d'un bloc fragmentaire de pierre tendre exogène, portant des gravures sur deux de ses faces, représentant des motifs connus dans l'iconographie funéraire alto-médiévale. Les sarcophages en plâtre sont présents uniquement dans le niveau le plus récent, mais ne constituent pas le contenant exclusif de ce niveau. En revanche, les horizons inférieurs semblent tous caractérisés par la présence de clous de types variés, mais qui suggèrent la présence d'un contenant en bois. Dans certains cas, des moellons de meulière sont disposés de chant et peuvent correspondre à des éléments de calage, par ailleurs des traces ligneuses ont pu être aperçues, dont la morphologie et la disposition abondent dans le sens de contenants rigides. Les sépultures qui semblent les plus anciennes sont installées dans des fosses très profondes et de grandes dimensions. Les réductions et les ossements en position secondaire présents dans les niveaux funéraires attestent une densité d'inhumation importante, concentrée seulement dans certains secteurs.



Quelques inhumations sur le site de l'ancien prieuré ND des Champs

Cependant, leur présence signale principalement la perturbation des niveaux supérieurs du cimetière, au cours de décaissements qui semblent postérieurement à son abandon. L'absence de réduction dans ou autour des sarcophages, qui sont tous occupés par un unique individu, est également à relever. (Clément Viau)

Les grands Moulins de Corbeil ont fait l'objet d'une nouvelle protection. Les façades et toitures du moulin de 1905, les façades sur l'avenue Darblay et les toitures de la centrale thermique de 1905 et 1910, une partie des façades et des toitures de la nouvelle centrale de 1917-1921, à l'intérieur de la centrale thermique de 1905 et 1910, le pont roulant en acier, à l'intérieur de la nouvelle centrale de 1917-1921, les murs décorés de faïence de la salle des machines font l'objet d'une inscription complémentaire par arrêté du 20 décembre 2024.



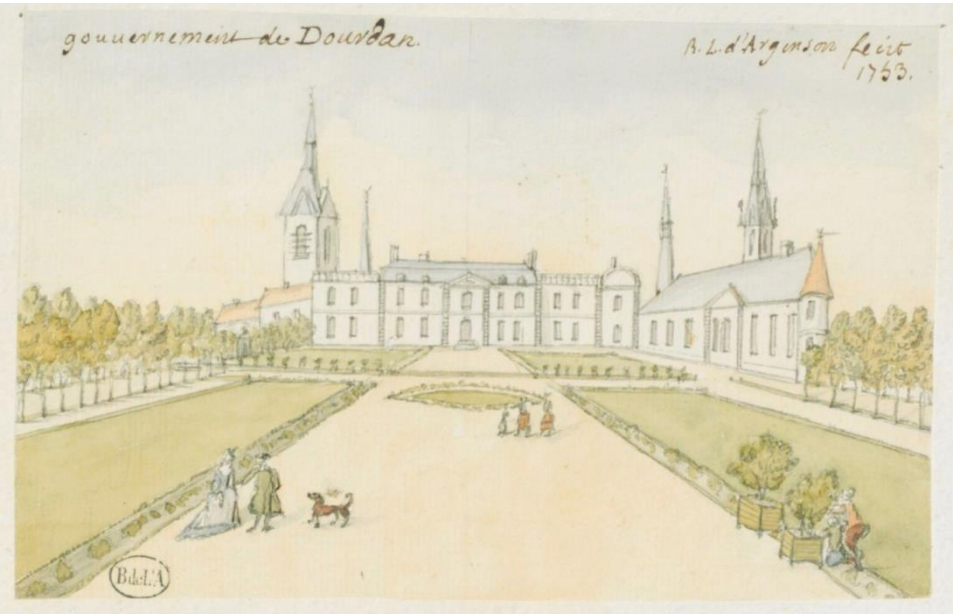
Les Grands Moulin de Corbeil, façades sur l'avenue Darblay

Le Coudray Montceaux

En septembre 2024 la commune du Coudray-Montceaux a reçu le label du patrimoine pour la restauration de l'église St Étienne de Montceaux.

Dourdan

Du 9 juillet au 4 octobre 2025, le musée du château de Dourdan propose une exposition intitulée « le château du Parterre – de la maison de maitre à la maison commune ». L'année 2025 correspond en effet au tricentenaire de la date du début de la construction de l'édifice, devenu par la suite l'Hôtel-de-Ville de Dourdan



Le Parterre, dessin de 1753

Draveil

En septembre 2024, dans le cadre des journées du patrimoine, étaient proposées plusieurs visites guidées du parc et du château de Villiers.

La « villa Lander » a fait récemment l'objet de premiers travaux de sécurisation préalable à l'indispensable restauration de l'édifice. Victime d'un incendie en 2004 qui a ravagé la toiture, la bâtisse a subi depuis les affres du temps, des intempéries et des squats successifs. Construit en 1895, le Domaine du Clos-Piquet devient propriété de Paul Morel, ingénieur civil. Il est ensuite cédé le 31 octobre 1906 à Alphonse Lander. Imaginée et réalisée par cet industriel, la Villa Lander revêt un intérêt patrimonial certain, vestige rare des constructions typiques des bords de Seine de la fin du XIXe et du début du XXe siècles. Les travaux de restauration se concentreront principalement sur la reconstruction de la charpente, de la couverture et des menuiseries extérieures selon les plans initiaux de 1907.

Épinay-sous-Sénart

En septembre 2024, dans le cadre des journées du patrimoine était proposée une visite découverte de l'Hôtel de Ville d'Épinay-sous-Sénart. Ancienne maison de famille construite en 1891 par Eugène Ritt (ancien directeur de l'Opéra de Paris), elle est habitée successivement par Jeanne et Jacques Froment-Meurice puis par Madeleine et Henri Caffin. La commune d'Épinay-sous-Sénart l'acquiert en 1967 pour en faire un hôtel de ville adapté à l'urbanisation de la ville.

En octobre 2024, dans le cadre des journées nationales de l'architecture était présentée la piscine « Tournesol » Pierre Bonningue.

Étampes

Le samedi 21 septembre Clément Wingler proposait une conférence « Autour du 80e anniversaire de la Libération dans notre région : l'apport des journaux de marche des unités américaines ».

La tour de Guinette, ancien donjon du château royal, fait l'objet d'un projet de restauration. Située dans le bois de Guinette à Étampes, classée site pittoresque en 1932, la tour quadrilobée est fermée au public depuis 2018 en raison de son état de dégradation avancée.



Tour de Guinette, détail intérieur

La restauration vise à sécuriser et stabiliser la structure pour permettre sa réouverture. Les travaux comprendront la réparation des arases fissurées, le remaillage et le refichage des lézardes, la suppression et le remplacement du sol en ciment par un sol perméable, la confortation des maçonneries instables, le calage des blocs de pierre de taille, la régénération des maçonneries, l'élimination de la végétation parasite, et la restauration des échelles métalliques corrodées.

Évry-Courcouronnes

En octobre 2024, dans le cadre des journées nationales de l'architecture était proposée une visite organisée place des Terrasses sur le thème de la restauration de l'œuvre « Évry » de Pierre Tual, réalisée en 1987 dans le cadre d'un concours lancé pour la réalisation d'un aménagement artistique sur la place des Terrasses de l'Agora. La sculpture est en poutre d'acier Corten, peinte en rouge pourpre.



La sculpture de Pierre Tual après restauration

En juin la célèbre sculpture la Goutte d'eau de l'artiste genovéfain Louis Molinori a quitté son emplacement originel, sur la dalle face à la poste, où elle trônait depuis 1975 pour « orner » un rond-point non loin de la cathédrale.

Gif-sur-Yvette

En septembre 2024, dans le cadre des journées du patrimoine était proposée une visite commentée du Centre Benoît-Frachon. Le centre de formation de la CGT baptisé Benoît Frachon en 1975, est installé sur le site de l'ancien moulin de Courcelle dont il ne reste aujourd'hui que le « Manoir ». En 1948, la CGT en fait l'acquisition et le transforme en centre dédié à l'éducation syndicale, organisant stages et cours du soir ou de fin de semaine, dans un cadre verdoyant sublimé par

plusieurs œuvres d'art, au sein duquel ont été construits divers bâtiments à l'architecture résolument originale destinés à l'accueil des stagiaires.

En octobre 2024, dans le cadre des journées nationales de l'architecture, était proposée une visite du nouveau bâtiment de l'École Normale Supérieure conçu par le célèbre architecte Renzo Piano (2019). En plus des salles de cours, il comporte un magnifique, jardin de nombreux laboratoires et ateliers, un atrium écologique, des amphithéâtres de cours, ainsi qu'un théâtre professionnel. Il est également doté de nombreuses œuvres d'art contemporain (statues, peintures, installations).



Le Bâtiment de l'ENS

Grigny

En septembre 2024, durant les journées du Patrimoine, Frédéric Gatineau proposait une conférence sur l'histoire de l'église Saint-Antoine Saint-Sulpice de Grigny récemment restaurée.

Longjumeau

Le 11 novembre 2024, Frédéric Gatineau proposait dans l'église Saint-Martin une conférence sur l'histoire de l'église de Longjumeau.

Marcoussis

Pour les journées européennes du patrimoine 2024, la carrière du Déluge à Marcoussis ouvrait ses « portes ». C'était l'occasion de découvrir des sédiments de plus de 30 millions d'années.

Méréville

En septembre 2024, dans le cadre des journées du patrimoine Aurore Dallérac proposait une visite de la piscine construite par Joseph Sapey-Triomphe après la Seconde guerre mondiale.

Le 13 octobre 2024, Nicole Gouiric proposait une Conférence sur la place du potager-fruitier dans un jardin pittoresque. La décision de Jean-Joseph de Laborde, en 1791, de déplacer le potager-fruitier du jardin de Méréville en l'intégrant dans le parcours de la promenade, illustre un des principes du jardin pittoresque : même les éléments utilitaires doivent contribuer à la beauté du lieu. L'espace de production de légumes et de fruits devient une fabrique spectaculaire offrant des points de vue à l'intérieur et en dehors du jardin, « une machine à voir et à être vue ». Cette intégration est renforcée par la plantation de nombreux arbres fruitiers dans les massifs du parc, mêlant davantage utile et agréable.

Le 24 novembre 2024 Marie-Claude Jardin proposait une conférence sur la relation entre Natalie de Laborde, la fille du propriétaire du domaine de Méréville et Chateaubriand.

Le 8 juin 2025 étaient inaugurés les travaux de restauration des miroirs d'eau du domaine départemental de Méréville. Le Grand Lac et le Petit Lac, deux pièces d'eau aménagées à la fin du XVIIIe siècle dans l'esprit des jardins pittoresques, ont été restaurés dans le cadre d'un chantier initié en 2021 par le Conseil départemental. La première phase du chantier, entre septembre 2021 et juin 2023, a permis de dégager le Grand Lac, envahi par un boisement spontané. Elle a aussi servi à curer les deux lacs dont environ 10.000 m³ de boues ont été extraits. Plusieurs ouvrages hydrauliques ont aussi été remis en état. Une opération de dépollution pyrotechnique a précédé les terrassements, en raison de la présence de munitions anciennes : 236 objets métalliques, potentiellement dangereux, ont été retirés du site, vestiges de l'occupation militaire pendant la Seconde Guerre mondiale.

Les Molières

À l'occasion des travaux de rénovation de l'église il a été trouvé dans le mur, près de l'autel, une niche arrondie contenant une piscine liturgique à trois petits bassins puis, à quelques pas avant, une autre petite niche avec un seul petit bassin et, encore quelques pas avant, une autre petite niche carrée. De même, les travaux ont mis à jour une superbe petite voûte de pierre pour l'accès au clocher, qui devrait rester apparente après fin des travaux.

La première tranche des travaux de restauration de l'église Sainte-Madeleine s'est achevée avec la réouverture de l'édifice le 27 avril 2025. La restauration de

la cloche « Ysabel » (1620) s'est, quant à elle, achevée par sa bénédiction et son remontage dans le clocher en juin 2025.

Montlhéry

En septembre 2024, dans le cadre des journées du patrimoine, le service patrimoine de la ville proposait plusieurs visites guidées de la ville : la tour, le porche de l'Hôtel Dieu, les prisons de la Prévôté et la porte Baudry.

Morsang-sur-Orge

En septembre 2024, dans le cadre des journées du patrimoine, étaient proposées plusieurs visites guidées du château de Morsang-sur-Orge.

Morsang-sur-Seine

Le 24 mai 2025, l'office de tourisme de Grand Paris Sud proposait une « visite théâtralisée » centrée sur l'auteur belge Georges Simenon qui avait ses habitudes dans sa péniche accostée sur les bords de Seine dans la commune.

Orsay

En septembre 2024, dans le cadre des journées du patrimoine, Patrice Godard, responsable de la valorisation du patrimoine culturel de l'Université Paris-Saclay proposait une visite sur le thème « De l'Art sur le campus d'Orsay ». Il s'agissait de redécouvrir les œuvres du 1% artistique. Œuvres de Belmondo, Janniot, Couturier, Fontanarosa, Cheyssial, Abbal. Le même Patrice Godard proposait une visite commentée à l'Institut des sciences moléculaires d'Orsay pour découvrir la sculpture Gorgone, œuvre de Vincent Barré, ancien architecte et chef d'atelier aux Beaux-Arts de Paris située au premier étage.



« Apollon » sculpture de Paul Belmondo 1951

Saclay

En septembre 2024, dans le cadre des journées du patrimoine était proposée une visite exceptionnelle du Centre d'Essai des propulseurs, installé depuis 1946 à Saclay sur 62 hectares.

Saint-Jean-de-Beauregard

Le 9 octobre 2024 le Conseil départemental de l'Essonne organisait une rencontre sur le thème « les défis de la transmission du patrimoine auprès des jeunes par le prisme de l'éducation artistique et culturelle ». La SHAEH y était représentée.

Sainte Geneviève-des-Bois

Considérablement altérées par l'humidité, la quarantaine de peintures murales de la crypte de Notre-Dame de l'Assomption à Sainte-Geneviève-des-Bois ont été entièrement restaurées La restauration des fresques s'est achevée en septembre 2024, après sept mois de travaux. Derrière les panneaux peints déposés dans les années 1970 sur deux parois, les restauratrices ont découvert des peintures d'Albert Benois rongées par l'humidité.

Soisy-sur-École

Le 12 septembre 2024 le square derrière la mairie de Soisy-sur-École a été dénommé Antonio Anniballi, infirmer américain de 24 ans qui a tenté de sauver les personnes abattues par les tireurs allemands le 22 aout 1944 à Soisy-sur-École.

Dans la nuit du 3 au 4 juin 2025 une grande partie du château des Réaux a brûlé. L'ancien domaine médiéval a été remanié plusieurs fois, en particulier dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Il avait été transformé en résidence de haut standing pour personnes âgées dans les années 1970 avant son abandon depuis quelques années.



Le château des Réaux avant l'incendie

Tigery

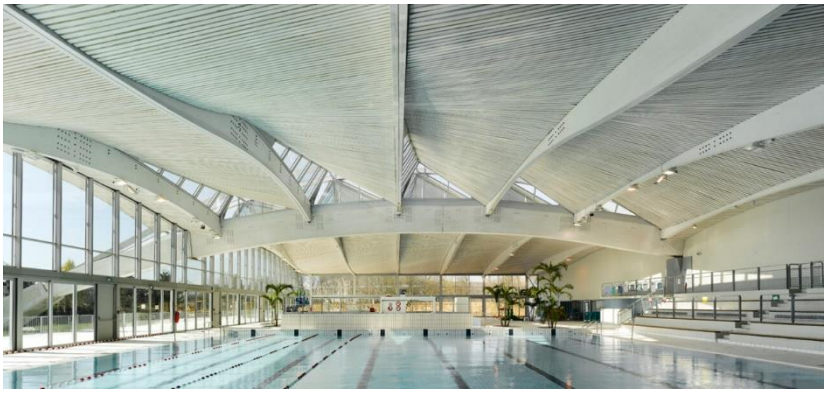
En septembre 2024, dans le cadre des journées du patrimoine, était proposée une visite du parc du château et de la chapelle.



Le château de Tigery

Les Ulis

En octobre 2024, dans le cadre des journées nationales de l'architecture, la ville a proposé l'histoire du projet urbain original. L'aménagement de la zone urbaine prioritaire (ZUP) des Ulis démarre dès 1966 sur les terres de Bures-sur-Yvette et d'Orsay. Les architectes en chef, Robert Camelot et François Prieur ont alors imaginé une ville à l'esthétique moderniste. La ville est fière de compter 11 édifices ou ensembles labellisés en 2024 : « Architecture Contemporaine Remarquable », parmi lesquels la piscine construite en 2007 par « Marc Mimram Architecture & Ingénierie ».



La piscine des Ulis

Vauhallan

Le 4 septembre 2024, pour célébrer la Libération de Vauhallan le 26 août 1944, le Syndicat d'Initiative de Vauhallan, en collaboration avec la Municipalité, a présenté une exposition « Il y a 80 ans Vauhallan était libéré » ; on y découvrait les documents d'archives de l'époque. Fut aussi rendu l'hommage aux deux Vauhallanais Robert Le Gall (1923-1967) pilote du char du général Leclerc et la grande résistante Charlotte Nadel (1920-2020).

Vayres-sur-Essonne

En 2024, la cressonnière Sainte Anne célébrait ses 170 ans. Créée en 1854, elle est la plus ancienne du département de l'Essonne.

Vigneux-sur-Seine

En septembre 2024, dans le cadre des journées du patrimoine, une vingtaine de plaques patrimoniales « Au fil de l'histoire » ont été inaugurées. Elles proposent au promeneur de découvrir l'histoire de quatre quartiers de la commune de Vigneux-sur-Seine : quartiers de la Mairie, du Lac, de la Gare et des Fleurs.

Anniversaires et commémorations essonniennes en 2026

Frédéric GATINEAU

Chaque année, France Mémoire, service de l'Institut de France, propose un calendrier d'une cinquantaine de dates anniversaires concernant des personnalités, des œuvres ou des événements marquants de l'histoire de France. Parmi les évènements retenus pour le calendrier officiel 2026, l'Essonne pourrait opportunément commémorer une dizaine d'évènements. Cette année 2026 pourrait être aussi l'occasion de faire mémoire d'autres d'événements ou de personnages liés à notre territoire essonnien. Certains ont une portée très locale, d'autre départementale, voire régionale. Voici donc quelques suggestions pour mener ce voyage dans l'espace et dans le temps.

Il y a 900 ans, en 1026 :

Concession faite par Louis VI à la collégiale de Saint-Victor de Paris des annates de onze prébendes dans diverses églises dont celles de ND d'Étampes, Montlhéry, Saint Spire de Corbeil. Le lien entre les Victorins de Paris et Corbeil va demeurer jusqu'à la Révolution.



Étampes

Il y a 800 ans, en 1226

Division des paroisses de Notre-Dame et de Saint-Basile d'Étampes, faite par l'ordre de Gautier III Cornut, archevêque de Sens, et acceptée par le clergé des deux églises.

Il y a 700 ans, en 1326 :

En mars, Gui de Châtres, originaire d'Arpajon, est élu abbé de Saint Denys du consentement unanime des religieux de Saint-Denis. Cette élection est confirmée par le pape Jean XXII le 7 avril suivant. L'abbé Guy restera 17 ans à la tête de l'abbaye de Saint-Denis.

Les 19 et 20 avril, séjour du roi Charles IV à Corbeil. 14 ans avant de devenir roi de France Charles avait épousé, en premières noces, Blanche de Bourgogne à Corbeil le 2 février 1308.

Il y a 600 ans en 1426 :

Le 2 février, les religieux de Chaumes, pour se libérer d'une rente annuelle et perpétuelle amortie qu'ils devaient aux chanoines réguliers de Saint-Antoine de Paris, cédèrent à ceux-ci la terre et seigneurie de « Boucy » avec tous ses droits et ses dépendances. Ce lien avec l'abbaye parisienne de Saint-Antoine est à l'origine du nom du nom de « Boussy-Saint-Antoine ».



Boussy-Saint-Antoine

Il y a 500 ans en 1526 :

Le 27 avril, accueil des reliques Saint-Honest à l'église d'Yerres, lesdites reliques provenaient de Saint-Sernin de Toulouse. Honest est un martyr du IIIe siècle originaire de Nîmes. Il semble que ce soit bien à partir de cette date que l'église d'Yerres soit dédiée à St Honest.

Le 11 juin consécration de « l'église paroichiale monseigneur Saint-Martin d'Estampes les Vielles » par Barthélemy, évêque de Sébaste et abbé de Saint-Chéron.

Le 26 octobre passage à Étampes du convoi funèbre de la reine Claude, première femme de François Ier. Claude, la fille aînée de Louis XII et d'Anne de Bretagne, avait succédé à sa mère dans la possession du comté d'Étampes.

Une dalle conservée dans l'église d'Épinay-sur-Orge mentionne :

Ci gist Jacquette feme
De Jehan Le moyne fille
De Jehan Pagin qui trespasa
Le dimanche de Quasimodo
Mil V cent XXVI



Saint-Martin d'Étampes



Dalle à Épinay-sur-Orge

Il y a 400 ans en 1626 :

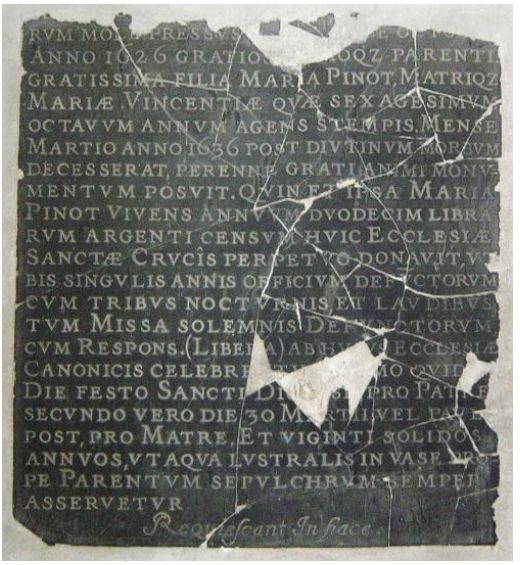
Le 16 aout Marguerite de Veny d'Arbouze, abbesse de Bièvres depuis 1612, meurt en odeur de sainteté, en revenant d'un voyage en Berry.



Le 2 juin, mort de Jacques Harlay de Sancy, prieur de Saint-Jean-en-l'Isle à Corbeil. Sa pierre tombale est conservée à la commanderie : *Ci gist noble et religieuse persone frere Jacques de Harlay de Sancy vivant chevallier de l'ordre de Sainct Jehan de Hierusalem comandeur de Coulours et prieur de ceans lequel deceda l'an de nostre seigneur le deuxième jour de juin Mil VI XXVI Priez Dieu pour luy.*



Saint-Jean de Corbeil



Dalle à Étampes

Érection de la chapelle Saint-Jean de Boutervilliers en paroisse indépendante de celle de Chalo-Saint-Mars.

Un millésime gravé au fronton de la chapelle Saint-Nicolas du domaine de Gillevoisin à Janville-sur-Juine atteste de l'achèvement probable de travaux de restauration.



Chapelle Saint-Jean de Boutervilliers



Chapelle du château de Gillevoisin à Janville

André Courtin, chanoine de Paris, seigneur de Petit-Bourg fonde dans l'église d'Évry une chapelle du titre de Saint-André

Marie Pinot érige une plaque à la mémoire de son père défunt dans la collégiale Sainte-Croix d'Étampes. L'inscription, rédigée en latin fait aussi état de fondations pieuses aux chapitres de Sainte-Croix en mémoire de ses parents. Les fragments de cette plaque ont été intelligemment recueillis par M. l'abbé Alliot, vicaire de Saint-Basile, au début du XXe siècle, reconstitués et encastrés dans le mur du transept gauche de cette église, près du portail nord.

Deux cloches nouvelles sont fondues pour l'église Saint-Germain de Dourdan. Louise et Nicole n'existent plus aujourd'hui.

Mention dans les registres paroissiaux d'Authon-la-Plaine que *l'autel de l'église de céans a esté fait par Jean Maria maitre Masson à Étampes*. Il ne s'agit pas de l'actuel maitre autel de l'église qui porte le millésime 1762.

Il y a 300 ans en 1726 :

Après achèvement des travaux de construction, les premiers offices sont célébrés dans la nouvelle église de Fleury-Mérogis.

À Dannemois on construit une maison pour loger l'instituteur sur les ruines de la chapelle Saint-Cosme et Saint-Damien.

Mort de Louis Legras qui fut curé de la paroisse de Saint-Étienne de Montceaux durant 58 ans !



Église de Fleury-Mérogis

Il y a 200 ans en 1826 :

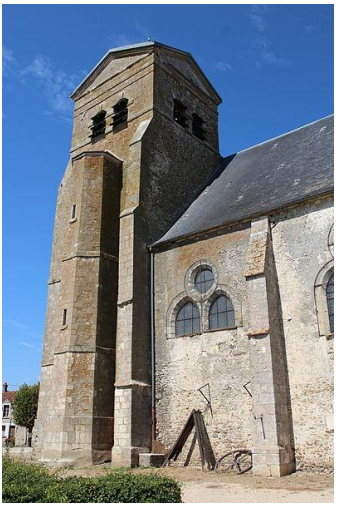
Le 19 octobre, mort de Talma, comédien. En 1803 François-Joseph Talma a acheté à Brunoy l'ancien « Gouvernement », résidence de Jules Cromot du Bourg, administrateur des propriétés du comte de Provence. Pour agrandir son domaine, il acquiert en 1815 une maison située en bordure de sa propriété. En 1822, Talma est nommé Conseiller municipal de Brunoy, et reste très attaché à sa maison de campagne jusqu'à sa mort. Le souvenir de Talma reste bien présent à Brunoy (lycée, rue, petite salle au Musée) mais hélas sa maison a disparu.



Talma

Reconstruction du clocher de Boissy-le-Sec à la suite de l'effondrement survenu en novembre 1815.

Bénédiction et installation de la nouvelle cloche de l'église de Torfou. Elle sera refondue en 1889.



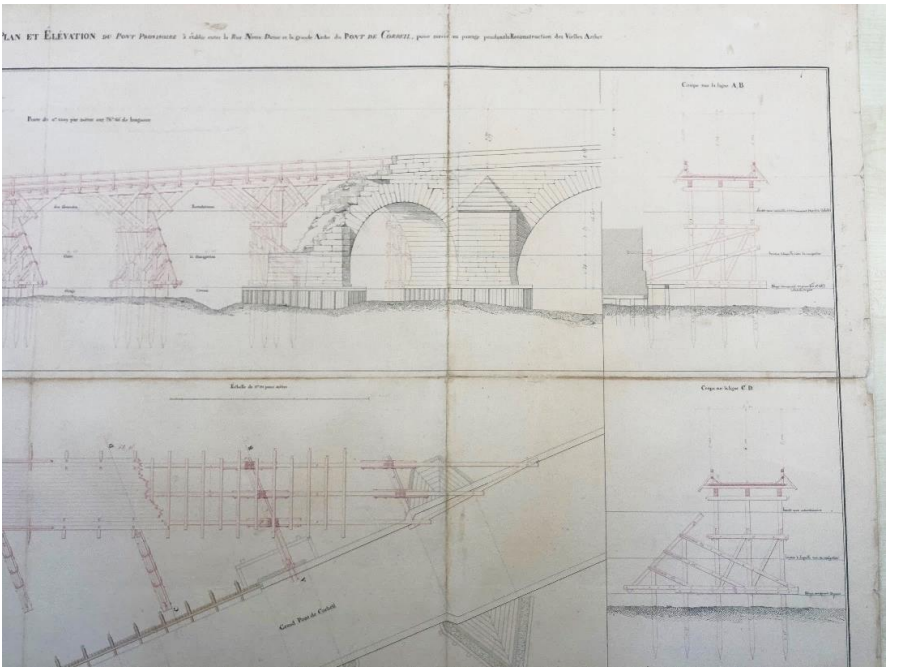
Église de Boissy-le-Sec



Cloche de Torfou

Novembre découverte dans un mur à Chalo-Saint-Mars, de 307 pièces de monnaies des derniers Valois et de Henri IV.

Étude d'un projet de reconstruction de deux arches du pont de Corbeil et les quais aux abords du pont.



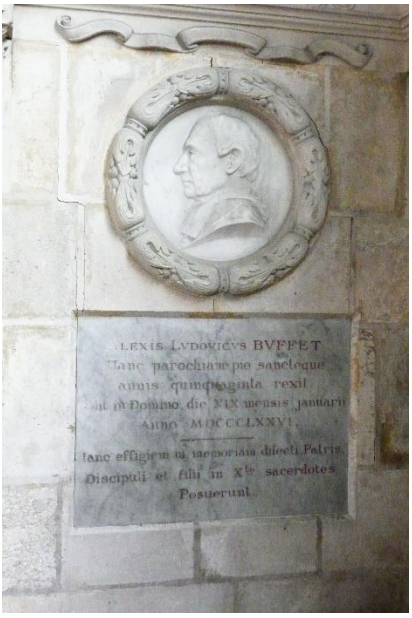
Plan du pont de Corbeil

Il y a 150 ans en 1876 :

19 janvier mort d'Alexandre Buffet qui fut curé de Saint-Basile depuis 1826 jusqu'à sa mort 50 ans plus tard. Il fut le restaurateur et décorateur inlassable de son église.

Le 8 juin, mort de George Sand, écrivaine qui s'installa en 1864 à Palaiseau.

Le 13 juillet, bénédiction et inauguration solennelle de l'orgue dans l'église d'Yerres.



Saint-Basile à Étampes



Église d'Yerres

Septembre démolition de l'ancienne nef romane de l'église de Linas pour permettre la construction de la nouvelle nef et la façade.



Église de Linas

Le 15 novembre, Naissance d'Anna de Noailles, écrivaine. Dans son recueil « les éblouissements » la comtesse nous laisse un poème intitulé « l'Île-de-France » dans lequel on trouve ces vers :

Bien plus que pour Bagdad dont le nom seul étonne,
Que pour Constantinople ineffable Houri,
Je m'émeus quand je vois dans un matin d'automne
Le clocher de Corbeil ou de Château-Thierry



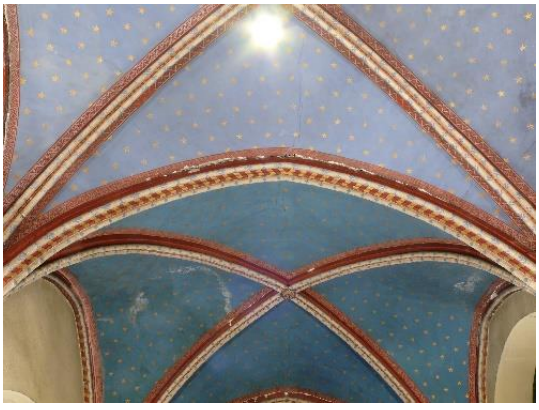
Saint-Maurice-Montcouronne



Verrières-le-Buisson

L'architecte Baurienne réalise la construction d'un nouveau bâtiment pour abriter à la fois la mairie, l'école et le presbytère à Saint-Maurice-Montcouronne.

L'architecte Maurice Ouradou répare le clocher de Verrières-le-Buisson jusqu'ici couvert d'un toit en pavillon aplati et y ajoute le dernier étage, la flèche à égout retroussé et la tourelle d'escalier.



Soisy-sur-Seine



Saint-Cyr-la-Rivière

La voutes du chœur de Soisy-sur-Seine est repeinte en bleu ciel ornementée d'étoiles.

André Charvet le curé de St Cyr-la-Rivière construit la chaire de son église de ses propres mains y compris le curieux « atlante » qui supporte la cuve.

Il y a 100 ans en 1926 :

Le 2 février, naissance de Valéry Giscard d'Estaing. En tant que président de la République, Giscard d'Estaing a effectué deux déplacements officiels à Évry. Le 26 février 1975 il tient un Conseil des ministres à la préfecture d'Évry et en 1979 il assite au 1er lancement d'Ariane au siège du CNES. Par ailleurs en 1979, il inaugure l'école nationale des officiers sapeurs-pompiers dans le domaine de Nainville-les-Roches.

Du 17 au 22 aout à l'occasion du 6e congrès démocratiques pour la Paix organisé à Bierville (Boissy-la-Rivière) Marc Sangnier fait construire un théâtre de verdure et la « tour de Notre-Dame-de-la-Paix ».



La tour de Boissy-la-Rivière



Briis-sous-Forges

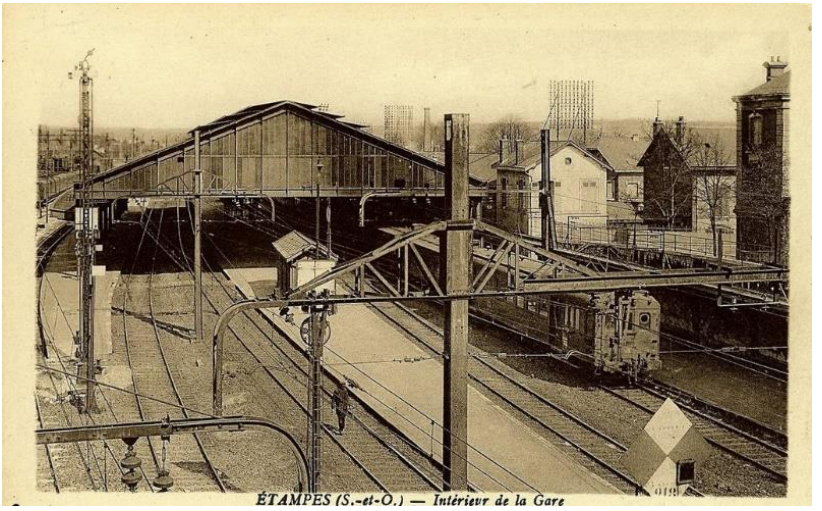
Le 1er octobre, béatification des martyrs de septembre 1792. On compte parmi eux trois évêques, 183 prêtres et religieux et cinq laïcs. Ils sont exécutés à Paris aux Carmes, à l'Abbaye, à Saint-Firmin et à La Force. Quatre prêtres essonniens figurent dans la liste : Robert Le Bis curé de Briis-sous-Forges, Pierre Bonzé curé de Massy, Nicolas Gaudreau curé de Vert-le-Petit et Jean-Baptiste Nativelle vicaire à Longjumeau. Certaines causes n'ont pas abouti à la béatification. Par ailleurs le décret de béatification en a différé 22 d'entre eux « jusqu'à ce qu'il soit plus informé et que les preuves soient fortifiées ». Parmi ces 22 « différés » il faut compter le nom d'Augustin Porlier, baptisé en l'église Saint Basile d'Étampes le 10 mai 1767 et qui fut chapelain à la collégiale Sainte-Croix d'Étampes.

Le 5 décembre, mort du peintre Claude Monet. Le grand-père maternel de Claude Monet était originaire de Brunoy mais les liens entre Monet et l'Essonne passent surtout par la famille Hoschédé qui possédait à Montgeron le château de

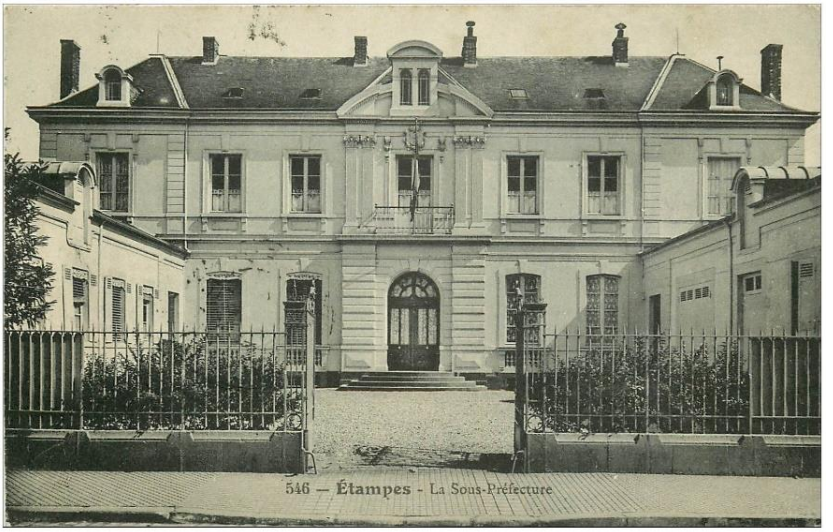
Rottembourg. Ernest et Alice Hoschédé s'intéressaient fort à la peinture et y recevaient les artistes. Claude Monet, fait un assez long séjour à Montgeron en 1876, et y peint plusieurs toiles dans le parc dont les célèbres « Dindons » aujourd'hui exposés au musée d'Orsay. Le peintre vint s'installer avec sa femme Camille dans une maison, « La Léthumière » que possédaient les Hoschédé, à Yerres.

Le 19 décembre bénédiction la une cloche « Maria-Ysabel » pour l'église de Vigneux.

En 1926 également, électrification de la ligne la ligne Paris-Orléans dont une bonne partie, depuis Athis Mons jusqu'à Angerville traverse l'actuelle Essonne.


ÉTAMPES (S.-et-O.) — Intérieur de la Gare

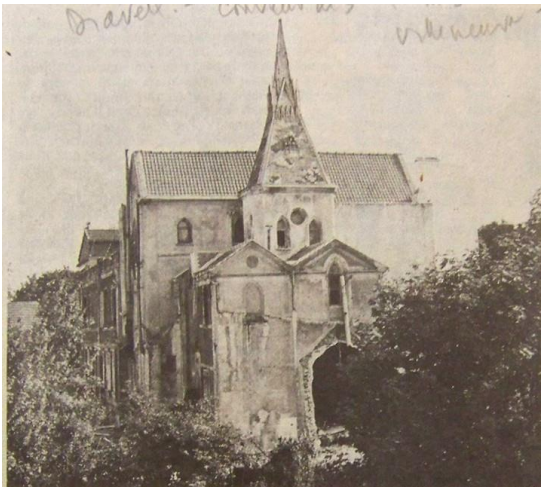
Étampes perd son rang de sous-préfecture. L'arrondissement d'Étampes était alors le moins peuplé et le plus petit de Seine-et-Oise. Supprimé par mesure d'économie, l'arrondissement d'Étampes sera rétabli en 1966 avec la création du département de l'Essonne.


546 — Étampes - La Sous-Préfecture

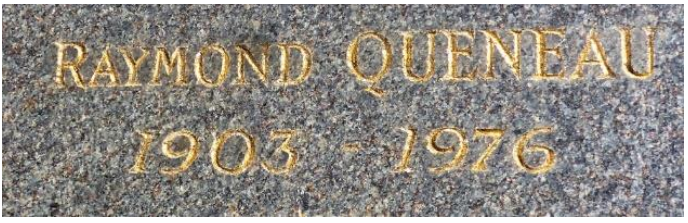
Il y a 50 ans en 1976 :

Le 20 février, mort de René Cassin, juriste de la France Libre et prix Nobel de la Paix. René Cassin a habité au 11 rue de Viry à Savigny-sur-Orge de 1939 à 1940 avant de rejoindre Londres.

En juillet, démolition de la chapelle du couvent de Saint-Thomas-de-Villeneuve à Draveil construite en 1848 (ci-contre).



Le 25 octobre, mort de l'écrivain Raymond Queneau. Queneau a plusieurs liens avec l'Essonne. Ses parents s'installent près de la gare Épinay-sur-Orge en 1920. Les deux volumes de ses « journaux » publiés en 1986 et 1996 (texte établi par Anne Isabelle Queneau) évoquent ses fréquentes balades en bicyclette dans la région : Ballainvilliers, Saulx-les-Chartreux, Longjumeau, Arpajon mais aussi Montlhéry que le poète qualifie de « bourg infect ». Queneau est enterré dans la sépulture familiale au cimetière de Juvisy-sur-Orge.



Le 15 novembre, mort de l'acteur Jean Gabin. En aout 1945, Gabin chef de char au régiment blindé de fusiliers-marins fait un petit séjour à Mennecy. Il a par ailleurs tourné plusieurs scènes à la prison d'Étampes (aujourd'hui démolie) pour ce qui sera son dernier film, *l'Année Sainte*.



Jean Gabin en tournage à la prison d'Étampes

Le 23 novembre, mort d'André Malraux. En 1969 son amie Louise de Vilmorin, qui vit dans son château de Verrières l'invite à s'installer dans un appartement du château. Louise de Vilmorin y décède le 26 décembre mais Malraux continuera à habiter Verrières en compagnie de la nièce de Louise, Sophie de Vilmorin sa dernière compagne qui s'occupera de lui jusqu'à sa mort. A son décès il est d'abord inhumé au cimetière de Verrières-le-Buisson avant que ces cendres ne soient transférées au Panthéon en 1996.



Tombe d'André Malraux à Verrières-le-Buisson

Restauration de la petite église Notre-Dame de la Nativité de Courcouronnes

Ouverture, au sein de l'Agora d'Évry, de « l'Aire Libre » lieu de rencontre et de communication



Notre-Dame de Courcouronnes



L'Agora d'Évry



Miss France à Évry



Relais paroissial à Étréchy

Une jeune réunionnaise, Monique Uldaric, est « élue Miss France 1976 » à l'Agora d'Évry.

L'architecte Issandou livre le « relais paroissial du Roussay à Étréchy ».



Breux rejoint Jouy



Église de Champlan

La commune de Breux est officiellement dénommée « Breux-Jouy ».

Grands travaux dans l'église Saint Germain de Champlan : une nouvelle voute en berceaux avec charpente de chêne remplace, sur toute la nef, le plafond en mauvais plâtre établi en 1854.

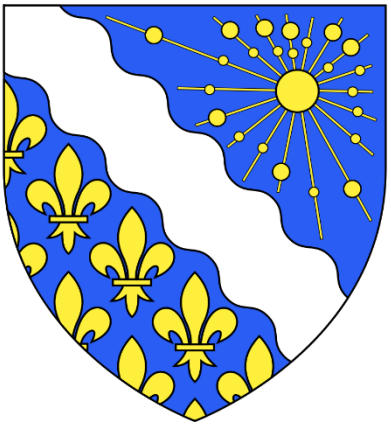
BULLETINS
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE
L'ESSONNE ET DU HUREPOIX

(Fondée en 1894)

TABLES 2015 - 2024

Publié avec le concours
de la Direction régionale des affaires culturelles de l'Île-de-France
(Ministère de la culture et de la communication)
et du Conseil départemental de l'Essonne

SHAEH



Supplément au Bulletin N° 94 – 2025

CHAMARANDE

Supplément au bulletin N° 94 – 2025

SOMMAIRE

Publications parues de 2015 à 2024 3
Table des matières des bulletins n° 85 à 93 4
Index des noms de lieux 11
Index des noms de personnes 18
Index des matières 25
Index des Chroniques de Morigny 27
Noms de personnes 27
Noms de lieux 35

Toutes demandes de renseignements peuvent être adressées à :

Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix
Archives départementales de l'Essonne
38, rue du Commandant Arnoux
91730 Chamarande

www.sha-essonne-hurepoix.fr

Publications parues de 2015 à 2024

BULLETINS

N° 85 – 125e année 2015
N° 86 – 126e année 2016
N° 87 – 127e année 2017
N° 88 – 128e année 2018
N° 89 – 129e et 130e années 2019 - 2020
N° 90 – 131e année 2021
N° 91 – 132e année 2022
N° 92 – 133e année 2023
N° 93 – 134e année 2024

Étampes

MÉMOIRES

XXIII – Michel CRABOL, Jacques HUARD, Gérard LEROY, Roland MELKIOR, Jean-Paul RUELLE, Jean-Marc WAREMBOURG, *Histoire de la vigne et du vin*, 2016, 242 p., 78 ill., 20 €. Coédition avec l'UTL.

XXIV – Michel AMAURY, Dominique BASSIÈRE, Serge BIANCHI, Pierre CATHALA, Jacques GÉLIS, Gérald GUELDRY, Jean-Jacques IMMEL, Annie JACQUET, Michel RIMBOUD, *L'Essonne au XVe siècle Colloque du 7 novembre 2015, Montlhéry,* 2017, 128 p., 30 ill., 20 €.

XXV – Nicole BARBARIN, Jean-Marie BRÉMARD, Jean-Marie FAYE, Gérard LEROY, France LÉOTARD, Jacqueline MÉLON, Dominique NOTTEGHEM, *Châteaux disparus en Essonne*, 2019, 312 p., ill., 20 €, Coédition avec l'UTL.

XXVI – Bernard GINESTE, *Chroniques de Morigny (1060-1150), éditées, complétées, traduites du latin et annotées*, 2024, 532 p., 30 €.

Tables des matières des bulletins n° 85 à 93

Table des matières du bulletin n° 85 – 2015

VIE DE LA SOCIÉTÉ 3
FIRON (Anne-Marie) et GINESTE (Bernard) : Le bailliage d'Étampes se prépare à la troisième guerre de religion 21
WAREMBOURG (Jean-Marc) : Censives des Dames de Longchamp (1268-1752) 37
WITTMER (Pierre) : le XVe siècle de l'abbaye d'Yerres (1380-1498) 59
ROUFFLET (François) : Une année terrible à Soisy-sous-Étiolles (septembre 1870- septembre 1871) 75
GATINEAU (Frédéric) : Montlhéry dans la littérature 101
GATINEAU (Frédéric) : Travaux et aménagements dans les églises de l'Essonne au cours du XVIIIe siècle. Chapitre III. La partie essonnienne relevant de l'ancien diocèse de Paris. L'ancien doyenné de Corbeil 131
BÉNARD (Alain) : Le polissoir de la garenne à Brières-les-Scellés 153
OLIVE (Monique) : Le site magdalénien d'Étiolles en 2015 157
NOTES ARCHÉOLOGIQUES 181
PATRIMOINE ARCHITECTURAL 187
GATINEAU (Frédéric) : Bibliographie essonnienne (2016) 195
GATINEAU (Frédéric) : Chronique d'art et d'archéologie essonnienne (2016) 209
IN MEMORIAM 229

Table des matières du bulletin n° 86 – 2016

VIE DE LA SOCIÉTÉ 3
WITTMER (Pierre) : À propos de Tallemant des réaux, de « Mesdames d'Yerres », d'une abbaye site littéraire de l'époque baroque 9
THIÉBAUD (François) : Léonor de Bracquemont, un curé de campagne sous Louis XIV 15
MACÉ (Jacques) : Charles-Louis Huguet de Semonville, un Talleyrand essonnien 25
DEVANLAY (Alain) : Histoire de la vigne à La Forêt-Sainte-Croix 47
GATINEAU (Frédéric) : Dourdan dans la littérature 51
GÉLIS (Jacques) et IMMEL (Jean-Jacques) : Les pourrissoirs 73
NOTES ARCHÉOLOGIQUES 119
PATRIMOINE ARCHITECTURAL 121
GATINEAU (Frédéric) : Bibliographie essonnienne (2016) 125
GATINEAU (Frédéric) : Chronique d'art et d'archéologie essonnienne (2016) 135
IN MEMORIAM 151

Table des matières du bulletin n° 87 – 2017

VIE DE LA SOCIÉTÉ 3
CACHAU (Philippe) : Les canaux de la Juine, de l'Essonne et de la Rimarde au XVIII[e] siècle. Projets de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne et consorts (1759-1767) 7
GINESTE (Bernard) : Un cas d'auto-combustion humaine à Morigny-Champigny en 1812 71
GINESTE (Bernard) : La dernière convocation du ban et de l'arrière-ban du bailliage d'Étampes (1697) 113
GATINEAU (Frédéric) : Travaux et aménagements dans les églises de l'Essonne au cours du XVIII[e] siècle. Chapitre III. La partie essonnienne relevant de l'ancien diocèse de Paris, 1695-1790. L'archidiaconé de Josas, l'ancien doyenné de Montlhéry 159
VALENTIN (Boris) : Le site magdalénien d'Étiolles en 2017 195
IN MEMORIAM 201
GATINEAU (Frédéric) : Bibliographie essonnienne (2017) 207
GATINEAU (Frédéric) : Vie et publications des associations historiques essonniennes (2017) 231
GATINEAU (Frédéric) : Chronique d'art et d'archéologie essonnienne (2017) 249

Table des matières du bulletin n° 88 – 2018

VIE DE LA SOCIÉTÉ 3
THIÉBAUD (François) : Le château de Bandeville à Saint-Cyr-sous-Dourdan, hier et aujourd'hui 7
THIÉBAUD (François) : Une femme collectionneuse au XVIII[e] siècle, Marie-Anne Catherine Bigot de Graveron, présidente de Bandeville 19
LÉGER (François) : Boscary de Villeplaine (1757-1827), financier, royaliste et châtelain de la Grange-du-Milieu (Yerres) 39
GATINEAU (Frédéric) : Une plaque à double inscription conservée dans l'église de Blandy 53
BIANCHI (Serge) et CONTREPOIS (Sylvie) : La papeterie Darblay à Corbeil et Essonnes. Essai d'histoire de l'entreprise, des origines à la patrimonialisation 61
VERHAEGHE (Virginie) ET GATINEAU (Frédéric) : Un plan inédit de la ville de Corbeil (vers 1787) 97
GINESTE (Bernard : Les hunes des cloches de Saint-Vrain 103
GATINEAU (Frédéric) : Travaux et aménagements dans les églises de l'Essonne au cours du XVIII[e] siècle. Chapitre III. La partie essonnienne relevant de l'ancien diocèse de Paris, 1695-1790. L'archidiaconé de Josas, l'ancien doyenné de Montlhéry (suite) 113
SALVON (Philippe) : Corbeil-Essonnes et la Seine, d'une rive à l'autre, d'hier à aujourd'hui 135
IN MEMORIAM 145
GATINEAU (Frédéric) : Bibliographie essonnienne (2018-2019) 147
GATINEAU (Frédéric) : Vie et publications des associations historiques essonniennes (2018-2019) 165

GATINEAU (Frédéric) : Chronique d'art et d'archéologie essonnienne (2018-2019) 177

Table des matières du bulletin n° 89 – 2019-2020

VIE DE LA SOCIÉTÉ 3
MARQUES OLIVEIRA (Vera) : Sondages des courtines nord-ouest et sud du château de Montlhéry (Essonne) 7
JACQUET (Annie) : Le domaine de Limours, XVe – XVIIIe siècles 43
GINESTE (Bernard) : Démographie historique du village d'Arrancourt au XVIIe siècle 83
DRONIOU (Daniel) : 1749-1756, Claude Pagès, curé de Palaiseau, enregistre 59 mariages de couples de religion protestante 149
CANTRYN (Dominique) : Correspondance entre Jean Le Maistre de la Martinière trésorier général de l'artillerie et du génie et son intendant au château du Marais Pierre Richard Dubau (1767-1783) 179
GÉLIS (Jacques) et IMMEL (Jean-Jacques) : De la maison mortuaire au cimetière, « cercueil du pauvre », « pierre d'attente » et « porte des morts » 207
BANDERIER (Gilles) : Documents inédits sur l'abbé Antoine Guenée 241
GATINEAU (Frédéric) : Travaux et aménagements dans les églises de l'Essonne au cours du XVIIIe siècle. Chapitre III. La partie essonienne relevant de l'ancien diocèse de Paris, 1695-1790. L'archidiaconé de Josas, l'ancien doyenné de Montlhéry (suite) 257
SALVON (Elisabeth et Philippe) et Gatineau (Frédéric) : 1808-1809, la renaissance de la confrérie Saint-Spire à Corbeil 283
FIRON (Anne-Marie) : Pussay et ses manufacturiers aux XVIIIe et XIXe siècles 291
BIANCHI (Serge) : Il était une fois l'Orangerie de Draveil 315
VALENTIN (Boris) : Le site magdalénien d'Étiolles, synthèse du bilan triennal 2017-2019 321
IN MEMORIAM (2019-2020) 327
GATINEAU (Frédéric) : Bibliographie essonnienne (2019-2020) 331
GATINEAU (Frédéric) : Vie et publications des associations historiques essonniennes (2019-2020) 347
GATINEAU (Frédéric) : Chronique d'art et d'archéologie essonnienne (2019-2020) 355

Table des matières du bulletin n° 90 – 2021

VIE DE LA SOCIÉTÉ 3
GINESTE (Bernard) : Rimé et Ténestine. Enquête sur un miracle survenu à Palaiseau 5
FIRON (Anne-Marie) et BASSIÈRE (Dominique) : Les maîtres de la Poste aux chevaux d'Angerville 83
GATINEAU (Frédéric) et THIÉBAUD (François) : Sépulture dans le sanctuaire et pouvoir nobiliaire : un différend concernant l'église de Courdimanche en 1685 133
GIVAJA (Jeannette) et GATINEAU (Frédéric) : Les morts de nourrissons aux Molières entre 1678 et 1835 157
GATINEAU (Frédéric) : Travaux dans les églises de l'Essonne au XVIIIe siècle (IVe partie) 197
GÉLIS (Jacques) et IMMEL (Jean-Jacques) : Le cercueil du pauvre de Saint-Maurice-Montcouronne 243
ROBINOT (Claude) : 1789, chronique étampoise d'une année mémorable 245
MACÉ (Jacques) : « 2021, année Napoléon » en Essonne 277
MACÉ (Jacques) : Les barons Gourgaud au château de La Grange, 1857-1992 285
LESCURE (Jean) ET SANTONI (Patricia) : Les « Morts pour la France » de Montlhéry pendant la guerre 1914-1918.Leur inscription sur les monuments et le livre d'or 293
SALVON (Philippe) ET GATINEAU (Frédéric) : Une description de l'église Saint-Spire de Corbeil vers 1943. Le « cahier d'archéologie » du jeune Jean Bâton 307
LOTODÉ (Ange) : Villa gallo-romaine de la Mare Champtier 325
VALENTIN (Boris) : Le site magdalénien d'Étiolles en 2020 335
IN MEMORIAM (2020-2021) 341
GATINEAU (Frédéric) : Bibliographie essonnienne (2020-2021) 347
GATINEAU (Frédéric) : Vie et publications des associations historiques essonniennes (2020-2021) 363
GATINEAU (Frédéric) : Chronique d'art et d'archéologie essonnienne (2020-2021) 371

Table des matières du bulletin n° 91 – 2022

VIE DE LA SOCIÉTÉ 3
LESREL (Olivier) : Seigneurs et châtelains de Morsang-sur-Seine 9
WAREMBOURG (Jean-Marc) : Le terrier des célestins de Marcoussis Saint-Hilaire, 1576 81
JOUSSET (François) : De l'écu de France à William Shakespeare, une aventure étampoise 109
BRIAT (Martine) et GATINEAU (Frédéric) : La vente des terres et seigneuries de Bouville et Farcheville en 1634 129
ROBINOT (Claude) : La justice du Bailliage du Mesnil-Girault au XVIIIe siècle 145
GATINEAU (Frédéric) : Travaux dans les églises de l'Essonne au XVIIIe siècle (IIIe partie) 183
VERNET (Jean-Paul) : Jean Pons Guillaume Viennet 245
GATINEAU (Frédéric) et TOMASINI (Françoise) : Un inventaire inédit de l'église Notre-Dame de la Ferté-Alais en 1790 259
DILL (Michel) : Le Bouchet – Survol des 200 ans de la poudrerie 273
BERTRAND (Régis) : Le cimetière de Brétigny en 1845 291
GATINEAU (Frédéric) et CHANDELLIER (Jean-Louis) : Les cartes postales de Brouy 295
BEIGER (Sarah) : Château de Montagu (Marcoussis), recherches actuelles (2019-2022) 323
IN MEMORIAM (2021-2022) 333
GATINEAU (Frédéric) : Bibliographie essonnienne (2021-2022) 339
GATINEAU (Frédéric) : Vie et publications des associations historiques essonniennes (2021-2022) 371
GATINEAU (Frédéric) : Chronique d'art et d'archéologie essonnienne (2021-2022) 387

Table des matières du bulletin n° 92 – 2023

VIE DE LA SOCIÉTÉ 3
LITAUDON (Marie-Pierre) et THIÉBAUD (François) : Jean Héroard, seigneur de Vaugrigneuse ; sa trajectoire sociale et politique au prisme du territoire 9
THIÉBAUD (François) : 1585, Persécution des protestants, prévôté de Montlhéry 69
GATINEAU (Frédéric) : 1653, le grand Archidiacre de Chartres en ses visites 127
THIÉBAUD (François) : Un plan de 1689 à Saint-Cyr-sous-Dourdan 147
GATINEAU (Frédéric) : L'énigmatique Gabriel Estancelin, curé de Boigneville (1644-1698) 155
BERLIN (Olivier) et GATINEAU (Frédéric) : 1716, le testament de l'abbé Bouvier, curé de Saint-Sulpice-de-Favières 167
CACHAU (Philippe) : Les Leroy : portrait d'une grande famille d'industriels essonniens 181
GATINEAU (Frédéric) : 1743, Jeanne Antoinette Poisson, future madame de Pompadour, marraine à Étiolles 209
FORTIN (François) : Sulpice chrétienne 215
GATINEAU (Frédéric) : Un plan inédit du prieuré de Chalo-Saint-Mars (1775) 223
BIANCHI (Serge) et GATINEAU (Frédéric) : 1798, deux courses pour « jeunes gens » sous le directoire à Villabé 227
GINESTE (Bernard) : Enquête sur le décor peint de la crypte de Notre-Dame d'Étampes, sa date et son commanditaire 233
GRONDARD (Luc) : Les métiers à Mondeville de 1836 à 1936 279
FONTAINE (Gérard) et LIAN (Bernard) : Gabriel Lemonnier : maire de Gometz-le-Châtel, joaillier de Napoléon III 299
GINESTE (Bernard) : Point de vue d'un cultivateur de Bouville sur le désastre de Sedan (1870) 313
GATINEAU (Frédéric) : Cioran, marcheur en Essonne 323
SENAUD (Franck) : Le triple nœud de la butte creuse. Un moment clé dans l'histoire de l'architecture : Pierre Riboulet, Immeuble de la Butte-Creuse à Évry. 1979-1984 335
BRETEAU (Claude) : Ma ville : Corbeil-Essonnes, regard d'un photographe 349
JACQUET (Annie) : Les travaux de restauration de l'église Saint-Pierre de Limours 367
LESEIGNEUR (Alain) : Restauration du portail et de la façade de la Basilique Notre-Dame de Bonne Garde à Longpont-sur-Orge 371
GATINEAU (Frédéric) et MARTELLIÈRE (Nils) : La chapelle de l'Hôtel-Dieu d'Arpajon ; inventaire avant dispersion – 2022 381
MEVEL (Ludovic) et VALENTIN (Boris) : Le site magdalénien d'Étiolles en 2021 389
VALENTIN (Boris) : Le site magdalénien d'Étiolles en 2022 393
IN MEMORIAM (2022-2023) 399
GATINEAU (Frédéric) : Bibliographie essonnienne (2022-2023) 401
GATINEAU (Frédéric) : Vie et publications des associations historiques essonniennes (2022-2023) 439
GATINEAU (Frédéric) : Chronique d'art et d'archéologie essonnienne (2022-2023) 451
GATINEAU (Frédéric) : Anniversaires et commémorations essonniennes en 2023 463

Table des matières du bulletin n° 93 – 2024

VIE DE LA SOCIÉTÉ 3
DUBOIS (Loïc) : L'adjonction nord de l'ancienne collégiale Saint-Spire de Corbeil-Essonnes (XIIIe siècle) 11
CHARRIER (Leny) et VENDEVILLE (Pol) : Le château de Corbeville à Orsay 25
THIÉBAUD (François) : le financement de la nouvelle église de Saint-Cyr-sous-Dourdan au début du XVIe siècle 53
DEJEAN (Mathieu) et LURIN (Emmanuel) : Les célèbres jardins de Chanteloup, merveille de la Renaissance 63
BRETEZ (Vincent) : Inventaire campanaire du département de l'Essonne, église des Molières 83
CACHAU (Philippe) : La papeterie d'Écharcon : une aventure industrielle au bord de l'Essonne 117
DOREL (René) et GATINEAU (Frédéric) : Le terrier d'Étiolles en 1786 159
FORTIN (François) : Les médaillés de Sainte-Hélène de Saint-Sulpice-de-Favières 181
LAURENT (Cathie) et GATINEAU (Frédéric) : Le bombardement de 1918 à Corbeil 187
FIRON (Anne-Marie) : Rumeau, Auchère, deux photographes pussayens, témoins et reflets du début du XXe siècle 203
CONTREPOIS (Sylvie) et al. : L'accès des femmes à la citoyenneté : à Essonnes, une première élection en 1925 241
VERMEULIN (Claude) : Décollation de Saint-Jacques par Hitler : une interprétation erronnée ? 249
SENAUD (Franck) : Architecture du sport 253
CHAUVEAU (Michel) : rénovation de l'église d'Authon-la-Plaine 263
LOTODÉ (Ange) : Villa gallo-romaine de la Mare-Champtier (plateau de Saclay, Orsay, quartier de Moulon) 265
BÉNARD (Alain) : Le site magdalénien d'Étiolles en 2023 271
BERLIN (Olivier) Erratum à l'article Sulpice Chrétienne de François FORTIN 277
IN MEMORIAM (2023-2024) 281
GATINEAU (Frédéric) : BIBLIOGRAPHIE ESSONNIENNE 285
GATINEAU (Frédéric) : Vie et publications des associations historiques essonniennes (2024) 305
GATINEAU (Frédéric) : Chronique d'art et d'archéologie essonnienne (2024) 315
GATINEAU (Frédéric) : Anniversaires et commémorations essonniennes en 2025 327

INDEX DES NOMS DE LIEUX DES ANNÉES 2015-2024

Pour les lieux qui ne sont pas en Essonne, le N° du département est indiqué ; le nom moderne des communes est utilisé, suivi éventuellement du nom ancien utilisé dans les parutions.

ANGERVILLE - 2021 n° 90, poste, p 83.
ANGERVILLIERS - MEM XXV, château, p 11.
ARPAJON - 2017 n° 87, travaux, p 159 ; 2023 n° 92, Hôtel-Dieu, p 381, protestants, pp 80 & 115 ; MEM XXIV, église, p 39 ; MEM XXV, château, p 15.
ARRANCOURT - 2019-20 n° 89, démographie, p 83.
ATHIS-MONS - 2017 n° 87, travaux, p 163 ; 2023 n° 92, protestants, p 99 ; MEM XXIII, vigne, p 75 ; MEM XXV, château, p 21.
AUTHON-LA-PLAINE (HÉROUVILLE) - 2015 n° 85, protestants, p 26 ; 2024 n° 93, fresques, p 263.
AUVERNAUX - MEM XXV, château, p 25.
AVRAINVILLE - 2017 n° 87, travaux, p 169 ; 2023 n° 92, protestants, p 92.
BALLAINVILLIERS - 2017 n° 87, travaux, p 171 ; 2023 n° 92, Protestant, p 76 & 102 ; MEM XXIV, église, p 39 ; MEM XXV, château, p 29.
BIÈVRES - 2022 n° 91, travaux, p 184 ; MEM XXIII, vigne, p 32 ; MEM XXV, château, p 35.
BLANDY - 2018 n° 88, église, p 53.
BOIGNEVILLE - 2023 n° 92, Sortie, p 3, Crypte, p 167 ; MEM XXIII, vigne, p 75.
BOISSY-LA-RIVIÈRE (MESNIL-GIRAULT) - 2022 n° 91, seigneur, p 145.
BOISSY-SOUS-SAINT-YON - 2017 n° 87, travaux, p 173 ; 2019-20 n° 89, rites mortuaires, p 211 ; 2023 n° 92, Protestant, pp 74 & 87; MEM XXIV, église, p 39.
BONDOUFLE - 2017 n° 87, travaux, p 180 ; 2023 n° 92, protestants, p 95 ; 2024 n° 93, architecture, p 253.
BOULLAY-LES-TROUX - 2022 n° 91, travaux, p 227 ; MEM XXIV, Guerre 100 ans, p 21 ; MEM XXV, château, p 41.
BOURAY-SUR-JUINE (FRÉMIGNY) - 2016 n° 86, seigneurie, p 40 ; 2021 n° 90, Napoléon, p 280 ; 2023 n° 92, protestants, pp 73 &83, (LA HONVILLE) p 85.
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE - 2016 n° 86, Rites mortuaires, p 101.
BOUVILLE - 2019-20 n° 89, rites mortuaires, p 224 ; 2022 n° 91, (FARCHEVILLE) terrier, p 129; 2022 n° 91, terrier, p 129 ; 2023 n° 92, Guerre 1870, p 313.
BRÉTIGNY-SUR-ORGE - 2017 n° 87, travaux, p 185 ; 2022 n° 91, peinture, p 291 ; 2023 n° 92, protestants, p 96 ; MEM XXIV, église, p 39 ; bataille, p 41 ; MEM XXV, château, p 47.
BREUILLET - 2023 n° 92, protestants, p 89.

BREUX-JOUY - 2023 n° 92, Protestant, pp 74 & 87-88.
BRIÈRES-LES-SCELLÉS - 2015 n° 85, seigneurie, p 37 ; archéologie, p 153.
BRIIS-SOUS-FORGES - 2015 n° 85, sortie, p 5 ; 2022 n° 91, travaux, p 185 ; 2023 n° 92, seigneur, p 47, Protestant, pp 77 & 108.
BROUY - 2022 n° 91, cartes postales, p 295.
BRUNOY - 2015 n° 85, travaux, p 133 ; MEM XXV, château, p 59.
BRUYÈRES-LE-CHÂTEL - 2017 n° 87, travaux, p 186, 189 ; 2022 n° 91, travaux, p 191 ; 2023 n° 92, protestants, p 91 ; MEM XXIII, vigne, p 32 ; MEM XXIV, église, p 39.
BURES-SUR-YVETTE - 2022 n° 91, travaux, p 193 ; 2023 n° 92, protestants, p 106.
CERNY - 2016 n° 86, (CHÂTEAU DE PRESLES) sortie, p 4 ; MEM XXIII, vigne, p 32.
CHALO-SAINT-MARS - 2023 n° 92, cartographie, p 223.
CHALOU-MOULINEUX - 2023 n° 92, poésie, p 330.
CHAMARANDE - 2017 n° 87, travaux, p 190.
CHAMPCUEIL - 2015 n° 85, archéologie, p 181 ; 2023 n° 92, papeterie, p 181.
CHAMPLAN - 2022 n° 91, travaux, p 195 ; 2023 n° 92, protestants, p 102.
CHÂTEAUFORT (78) - 2022 n° 91, travaux, p 183.
CHATENAY (28) - 2015 n° 85, protestants, p 31.
CHATIGNONVILLE - 2019-20 n° 89, rites mortuaires, p 213.
CHEPTAINVILLE - 2023 n° 92, protestants, p 82.
CHILLY-MAZARIN - 2015 n° 85, architecture, p 187 ; 2023 n° 92, Protestant, pp 75 & 100 ; 2023 n° 92, Protestant, p 75 ; MEM XXV, château, p 71.
COMBS-LA-VILLE (77) - 2024 n° 93, architecture, p 258.
CORBEIL - 2015 n° 85, Guerre 1870-1872, p 77 ; travaux, p 137 ; 2018 n° 88, papeterie, p 61, cartographie, p 97, travaux, pp 113 & 124 ; paysages, p 135 ; 2019-20 n° 89, sortie, p 3, confrérie, p 283 ; 2023 n° 92, photographie, p 349 ; 2021 n° 90, témoignage, p 306 ; 2022 n° 91, poudrerie, p 273 ; 2024 n° 93, église, p 11, 53, bombardement, p 187, citoyenneté, p 241 ; architecture, p 253 ; MEM XXIII, vigne, p 33 ; MEM XXIV, Guerre 100 ans, p 21 ; prieuré, p 40 ; MEM XXV, château, p 81.
CORBREUSE - MEM XXIII, vigne, p 76.
COUDRAY-MONCEAU (LE) - 2015 n° 85, travaux, p 138 ; 2018 n° 88, travaux, p 125 ; 2021 n° 90, travaux, p 206 ; MEM XXIII, vigne, p 43.
COURCOURONNES - 2018 n° 88, travaux, p 125.
COURDIMANCHE (BELESBAT) - 2021 n° 90, seigneur, p 146.
COURSON-MONTELOUP (LAUNAY-COURSON) - 2023 n° 92, seigneur, p 47. (ST-CEHOURS) p 90.
COURTABŒUF - 2023 n° 92, protestants, p 106.
CROSNE - 2015 n° 85, travaux, p 138.
DANNEMOIS - 2019-20 n° 89, rites mortuaires, p 224.

DENONVILLE (28) - 2015 n° 85, protestants, p 31.
DOURDAN - 2015 n° 85, architecture, p 187 ; 2016 n° 86, Littérature, p 51 ; MEM XXIII, vigne, p 34.
DRAVEIL - 2015 n° 85, travaux, p 139 ; 2019-20 n° 89, orangerie, p 315; MEM XXV, château, p 89.
ÉCHARCON - 2018 n° 88, travaux, p 126 ; 2024 n° 93, moulin, p 117.
ÉGLY - 2018 n° 88, travaux, p 127.
ÉPINAY-SOUS-SÉNART - 2015 n° 85, travaux, p 140.
ÉPINAY-SUR-ORGE - 2018 n° 88, travaux, p 127 ; 2019-20 n° 89, rites mortuaires, p 227 ; (LA GILQUINIÈRE) - 2023 n° 92, Protestant, pp 76 & 103-104 ; MEM XXIII, vigne, p 43.
ESSONNE (RIVIÈRE) - 2017 n° 87, canaux, p 7.
ÉTAMPES - 2015 n° 85, protestants, p 21 ; 2017 n° 87, bailliage, p 113; 2021 n° 90, Révolution, p 245 ; 2022 n° 91, poésie, p 109 ; 2023 n° 92, crypte, p 233 ; MEM XXIII, vigne, p 34 ; MEM XXIV, vitrail, p 107.
ÉTIOLLES - 2015 n° 85, Guerre 1870-1873, p 86, travaux, p 141, archéologie, p 157 ; 2017 n° 87, archéologie, p 195 ; 2019-20 n° 89, archéologie, p 321 ; 2021 n° 90, archéologie, p 335 ; 2023 n° 92, seigneur, p 209, archéologie, p 389 ; 2024 n° 93, terrier, p 159, architecture, p 258, archéologie, p 271 ; MEM XXV, château, p 95.
ÉTRÉCHY - (VAUCELAS) 2015 n° 85, protestants, p 34 ; MEM XXIII, vigne, p 76.
ÉVRY-COURCOURONNES - 2018 n° 88, travaux, p 130 ; 2023 n° 92, (LA BUTTE-CREUSE) architecture, p 335 ; 2024 n° 93, architecture, p 254 ; MEM XXV, château, p 109.
FERTÉ-ALAIS (LA) - 2022 n° 91, inventaire, p 259 ; (VILLIERS) 2023 n° 92, protestants, p 84.
FLEURY-MÉROGIS - 2018 n° 88, travaux, p 131 ; (PLESSIS-LE-COMTE) - 2021 n° 90, travaux, p 216 ; 2023 n° 92, protestants, p 96.
FONTENAY-LÈS-BRIIS - 2022 n° 91, travaux, p 196 ; (SOUCY) - 2023 n° 92, protestants, p 91 & 117.
FONTENAY-LE-VICOMTE - 2018 n° 88, travaux, p 134.
FORÊT-SAINTE-CROIX (LA) - 2016 n° 86, viticulture, p 47.
FORGE-LES-BAINS - 2022 n° 91, travaux, p 198 ; 2023 n° 92, protestants, p 111.
GIF-SUR-YVETTE - 2022 n° 91, travaux, p 200 ; 2024 n° 93, archéologie, p 265 ; MEM XXIII, vigne, p 35.
GOMETZ-LA-VILLE - 2022 n° 91, travaux, p 202 ; (CHAUMUSON) - 2023 n° 92, Protestant, pp 76 & 107.
GOMETZ-LE-CHÂTEL - 2022 n° 91, travaux, p 203 ; 2023 n° 92, (SAINT-CLAIR) protestants, p 106joaillerie, p 299 ; MEM XXIV, Guerre 100 ans, p 21.
GRANGES-LE-ROI (LES) - MEM XXIII, vigne, p 35.

GRIGNY - 2019-20 n° 89, travaux, p 257 ; 2024 n° 93, architecture, p 257 ; MEM XXIII, vigne, p 76.
GUIBEVILLE - 2023 n° 92, protestants, p 92.
GUIGNEVILLE - 2015 n° 85, architecture, p 191.
GUILLERVAL - 2024 n° 93, photographie, p 217.
ITTEVILLE - 2015 n° 85, archéologie, p 181.
JANVILLE-SUR-JUINE - 2015 n° 85, architecture, p 191 ; (GILLEVOISIN) 2023 n° 92, protestants, p 85.
JANVRY - 2022 n° 91, travaux, p 204 ; 2023 n° 92, protestants, p 117.
JUINE (LA - RIVIÈRE) - 2017 n° 87, canaux, p 7.
JUVISY-SUR-ORGE - 2019-20 n° 89, travaux, p 258 ; 2023 n° 92, protestants, p 99 ; MEM XXV, château, p 119.
LA NORVILLE - 2019-20 n° 89, travaux, p 262.
LA VILLE-DU-BOIS - MEM XXIII, vigne, p 166.
LARDY - 2019-20 n° 89, travaux, p 259 ; 2023 n° 92, Protestant, pp 74 & 85.
LEUDEVILLE - 2019-20 n° 89, travaux, p 262 ; (BRESSONVILLIERS) - 2023 n° 92, Protestant, pp 74 & 92-93.
LEUVILLE-SUR-ORGE - 2019-20 n° 89, travaux, p 263 ; 2023 n° 92, protestants, p 91.
LIMOURS - 2019-20 n° 89, seigneurie, p 43 ; 2022 n° 91, travaux, p 206 ; 2023 n° 92, protestants, p 108, église, p 367 ; MEM XXIV, visites, p 13 ; MEM XXV, château, p 127.
LINAS - 2019-20 n° 89, travaux, p 264 ; 2021 n° 90, Guerre 14-18, p 296 ; 2023 n° 92, Protestant, p 73 ; MEM XXIII, vigne, p 35 ; MEM XXV, château, p 137.
LISSES - 2019-20 n° 89, travaux, p 267.
LONGJUMEAU - 2019-20 n° 89, travaux, p 268 ; 2023 n° 92, protestants, p 102.
LONGPONT-SUR-ORGE - 2019-20 n° 89, travaux, p 272 ; 2023 n° 92, protestants, p 97, église, p 371 ; MEM XXIII, vigne, p 35.
LONGVILLIERS (78) - 2019-20 n° 89, rites mortuaires, p 230.
LOUVILLE-LA-CHÉNARD (28) - 2016 n° 86, Rites mortuaires, p 109.
MAINVILLIERS (45) - 2022 n° 91, terrier, p 139.
MAISONS (-EN-BEAUCE 45) - 2015 n° 85, protestants, p 30.
MAISSE - (BRETONVILLIERS) - 2022 n° 91, terrier, p 134 ; MEM XXV, château, p 145.
MARCOUSSIS - 2015 n° 85, architecture, p 191 ; 2021 n° 90, sortie, p 3 ; 2022 n° 91, terrier, p 81, travaux, p 208, archéologie, p 323 ; 2023 n° 92, protestants, (LE DÉLUGE) p 117 ; MEM XXIII, vigne, p 77 ; MEM XXV, château, p 151.
MAROLLES-EN-HUREPOIX - 2021 n° 90, travaux, p 197; 2023 n° 92, protestants, p 81.
MASSY - 2022 n° 91, travaux, p 210.
MAUCHAMPS - 2021 n° 90, travaux, p 198 ; 2023 n° 92, poésie, p 328.

MENNECY - 2021 n° 90, travaux, p 204 ; MEM XXV, château, p 159.
MÉRÉVILLE (ESTOUCHES) - 2015 n° 85, protestants, p 32.
MILLY-LA-FORÊT - 2023 n° 92, poésie, p 334.
MOISSY-CRAMAYEL (77) - 2024 n° 93, architecture, p 254.
MOLIÈRES (LES) - 2021 n° 90, nourrissons, p 157 ; 2022 n° 91, travaux, p 211 ; 2023 n° 92, protestants, p 106 ; 2024 n° 93, campanologie, p 83.
MONDEVILLE - 2023 n° 92, démographie, p 279.
MONTEREAU-SUR-LE-JARD (77) - 2015 n° 85, archéologie, p 181.
MONTGERON - 2015 n° 85, travaux, p 144 ; 2024 n° 93, vitrail, p 249 ; MEM XXV, château, p 169.
MONTLHÉRY - 2015 n° 85, Littérature, p 101 ; 2019-20 n° 89, château, p 7 ; 2021 n° 90, Guerre 14-18, p 293 ; 2023 n° 92, Protestant, pp 69 & 117 ; MEM XXIV, colloque, p 3, bataille, p 93.
MORANGIS - 2021 n° 90, travaux, p 212 ; (LOUANS) - 2023 n° 92, Protestant, pp 75 & 100 ; MEM XXV, château, p 175.
MORIGNY-CHAMPIGNY - 2017 n° 87, auto-combustion, p 71 ; (BONVILLIERS) - 2022 n° 91, terrier, p 139 ; (ABBAYE) - 2024 n° 93, chroniques, p 5 ; MEM XXIII, vigne, p 40 ; 2019-20 n° 89, rites mortuaires, p 226.
MORSANG-SUR-ORGE - 2021 n° 90, travaux, p 214 ; 2023 n° 92, protestants, p 98 ; MEM XXIII, vigne, p 43.
MORSANG-SUR-SEINE - 2015 n° 85, travaux, p 144 ; 2022 n° 91, seigneur, p 9.
NORVILLE (LA) - 2021 n° 90, travaux, p 214 ; 2023 n° 92, protestants, p 80.
NOZAY - 2022 n° 91, travaux, p 211 ; 2023 n° 92, protestants, p 105 ; MEM XXIII, vigne, p 43.
OLLAINVILLE - 2023 n° 92, protestants, p 91 ; MEM XXV, château, p 183.
ORMOY - 2021 n° 90, travaux, p 215.
ORMOY-EN-BRIE - 2015 n° 85, travaux, p 145.
ORMOY-LA-RIVIÈRE - 2016 n° 86, Archéologie, p 117 ; MEM XXIII, vigne, p 78.
ORSAY - 2015 n° 85, archéologie, p 183 ; 2021 n° 90, archéologie, p 325 ; 2022 n° 91, travaux, p 212 ; 2023 n° 92, Protestant, p 76 & 106 (VILHSIERS) p 108 ; 2024 n° 93, château, p 25, photographie, p 203, archéologie, p 265 ; MEM XXIV, château, p 87.
PALAISEAU - 2015 n° 85, archéologie, p 184 ; 2019-20 n° 89, protestants, p 149 ; 2021 n° 90, miracle, p 5 ; 2022 n° 91, travaux, p 217 ; MEM XXIII, vigne, p 43 ; MEM XXV, château, p 189.
PARAY-VIEILLE-POSTE - 2021 n° 90, travaux, p 215 ; (CONTINS) - 2023 n° 92, protestants, p 100. MEM XXIII, vigne, p 78.
PECQUEUSE - 2022 n° 91, travaux, p 223. 2023 n° 92, protestants, p 106.
PLESSIS-PÂTÉ (LE) - 2021 n° 90, travaux, p 217. 2023 n° 92, protestants, p 97.
PLESSIS-SAINT-BENOIST - 2015 n° 85, protestants, p 24.

PUSSAY - 2015 n° 85, protestants, p 31 ; 2019-20 n° 89, manufacture, p 291 ; 2024 n° 93, photographie, p 203 ; MEM XXV, château, p 193.
QUINCY-SOUS-SÉNART - 2015 n° 85, travaux, p 145.
RIMARDE (LA - RIVIÈRE) - 2017 n° 87, canaux, p 7.
RIS-ORANGIS - 2021 n° 90, travaux, pp 215 & 217.
ROUVRES-SAINT-JEAN (45) - 2015 n° 85, protestants, p 32.
SACLAY - 2021 n° 90, archéologie, p 325 ; 2022 n° 91, travaux, p 224 ; 2024 n° 93, archéologie, p 265.
SAINT-AUBIN - 2022 n° 91, travaux, p 225.
SAINT-CHÉRON - 2023 n° 92, protestants, p 89.
SAINT-CYR-LA-RIVIÈRE - 2016 n° 86, Rites mortuaires, p 110 ; 2019-20 n° 89, rites mortuaires, p 229 ; MEM XXV, château, p 201.
SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN - 2016 n° 86, curé, p 15 ; 2018 n° 88, sortie, p 4 ; 2019-20 n° 89, rites mortuaires, p 230 ; 2023 n° 92, protestants, p 116, cartographie, p 147 ; 2024 n° 93, église, p 53.
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS - 2021 n° 90, travaux, p 217 ; 2023 n° 92, protestants, p 96 ; MEM XXV, château, p 235.
SAINTE-MESME (78) - 2016 n° 86, Rites mortuaires, p 73.
SAINT-ESCOBILLE - 2015 n° 85, architecture, p 191 ; protestants, p 27 ; 2019-20 n° 89, rites mortuaires, p 234 ; MEM XXV, château, p 211.
SAINT-FARGEAU (89) - 2023 n° 92, papeterie, p 195.
SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON - 2021 n° 90, travaux, p 220 ; (SAINT-GERMAIN-LES-CHASTRES) 2023 n° 92, protestants, p 80, BRETHONNIÈRES, p 81 ; (CHANTELOUP) 2024 n° 93, jardins, p 63.
SAINT-GERMAIN-LÈS-CORBEIL - 2015 n° 85, architecture, p 192 ; travaux, p 146.
SAINT-HILAIRE - 2022 n° 91, terrier, p 81.
SAINT-MARTIN-DE-BRÉTHENCOURT (78) - 2019-20 n° 89, rites mortuaires, p 234.
SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE - 2021 n° 90, rites, p 243 ; 2023 n° 92, Protestant, p 74 & 89; MEM XXV, château, p 219.
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE - 2021 n° 90, travaux, p 221 ; 2023 n° 92, protestants, p 97.
SAINT-PIERRE-DU-PERRAY - 2015 n° 85, travaux, p 149, architecture, p 192.
SAINT-RIGOMER-DES-BOIS (45) - 2021 n° 90, miracle, p 12.
SAINTRY-SUR-SEINE - 2015 n° 85, travaux, p 147.
SAINT-SULPICE-DE-FAVIÈRES - 2021 n° 90, travaux, p 224 ; 2023 n° 92, protestants, p 118, église, p 155, campanologie, p 215 ; 2024 n° 93, médaillés, p 181, campanologie, p 277.
SAINT-VRAIN - 2018 n° 88, campanologie, p 103 ; 2021 n° 90, travaux, p 223 ; 2023 n° 92, protestants, p 83.
SAINT-YON - 2021 n° 90, travaux, p 225 ; 2023 n° 92, protestants, p 86.
SAINVILLE (28) - 2015 n° 85, protestants, p 27.

SAULX-LES-CHARTREUX - 2022 n° 91, travaux, p 227 ; 2023 n° 92, protestants, p 105 ; MEM XXIII, vigne, p 40.
SAVIGNY-SUR-ORGE - 2021 n° 90, travaux, p 227 ; 2023 n° 92, protestants, p 98.
SEDAN (08) - 2023 n° 92, Guerre 1870, p 313.
SERMAISE - 2019-20 n° 89, rites mortuaires, p 222 ; MEM XXIV, église, p 117.
SOISY-SUR-SEINE - 2015 n° 85, Guerre 1870-1871, p 75 ; travaux, p 148 ; MEM XXV, château, p 225.
SOUZY-LA-BRICHE - 2015 n° 85, protestants, p 33.
TIGERY - 2016 n° 86, Archéologie, p 117.
TORFOU - 2021 n° 90, travaux, p 228 ; 2023 n° 92, protestants, p 86.
ULIS (LES) - MEM XXIII, vigne, p 77.
VAIRES - 2022 n° 91, terrier, p 132.
VALPUISEAUX - 2015 n° 85, architecture, p 192.
VAL-SAINT-GERMAIN (LE) - 2019-20 n° 89, seigneurie, p 179 ; 2022 n° 91, sortie, p 5, Viennet, p 251 ; 2023 n° 92, protestants, p 116.
VARENNES-JARCY - 2015 n° 85, travaux, p 149.
VAUGRIGNEUSE - 2022 n° 91, travaux, p 231 ; 2023 n° 92, seigneur, p 8, protestants, p 77 & 111.
VAUHALLAN - 2021 n° 90, miracle, p 5 ; 2022 n° 91, travaux, p 235.
VAUX-DE-CERNAY (ABBAYE des - 78) - MEM XXIII, vigne, p 41.
VERRIÈRES-LE-BUISSON - 2022 n° 91, travaux, p 237 ; MEM XXIII, vigne, p 43.
VERT-LE-GRAND - 2021 n° 90, travaux, p 230 ; 2023 n° 92, Protestant, p 75 & 94-95.
VERT-LE-PETIT - 2021 n° 90, travaux, p 231 ; (LE BOUCHET) 2022 n° 91, poudrerie, p 281 ; 2023 n° 92, protestants, p 93 ; MEM XXV, château, p 243.
VIGNEUX - 2015 n° 85, travaux, p 150 ; MEM XXV, château, p 251.
VILLABÉ - 2021 n° 90, travaux, p 233 ; 2023 n° 92, sport, p 227 ; MEM XXIII, vigne, p 78.
VILLEBON - 2022 n° 91, travaux, p 242 ; 2023 n° 92, protestants, p 104.
VILLECONIN - 2015 n° 85, protestants, p 34 ; MEM XXIV, église, p 117.
VILLE-DU-BOIS (LA) - 2022 n° 91, travaux, p 239 ; 2023 n° 92, protestants, p 105.
VILLEJUST - 2022 n° 91, travaux, p 243.
VILLEMOISSON-SUR-ORGE - 2021 n° 90, travaux, p 235 ; 2023 n° 92, protestants, p 97.
VILLIERS-LE-BÂCLE - 2022 n° 91, travaux, p 244.
VILLIERS-SUR-ORGE - 2023 n° 92, protestants, p 104.
VIRY-CHÂTILLON - 2021 n° 90, travaux, p 238 ; 2023 n° 92, protestants, pp 98-99 ; MEM XXV, château, p 259.
WISSOUS - 2021 n° 90, travaux, p 241 ; MEM XXV, château, p 265.

YERRES - 2015 n° 85, abbaye, p 59 ; travaux, p 151 ; 2016 n° 86, littérature, p 9 ; (CHÂTEAU DE LA GRANGE-DU-MILIEU) 2018 n° 88, château, p 39 ; 2021 n° 90, Napoléon, p 285; MEM XXIII, vigne, p 40, vigne, p 79.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

AGUENIN (Jean) : 2022, n° 91, p 14.
ALLIOT (Abbé) : MEM XXIV, pp 15.
AMAURY (Michel) : MEM XXIV, pp 62-67.
ARNAULD-PERRIN : 2024, n° 93, p 29.
AUCHERE (Marius) : 2024, n° 93, p 203.
BACCIOCHI (Giulio) : 2023, n° 92, p 253.
BAILLY (Artuse) : 2022, n° 91, p 110.
BALU (Tristan de) : 2024, n° 93, p 61.
BANDERIER (Gilles) : 2019-20, n° 89, p 241.
BARBARIN (Nicole) : MEM XXV, pp 3-312.
BASIN (Thomas) : MEM XXIV, pp 66.
BASSIERE (Dominique) : 2021, n° 90, p 83; MEM XXIV, pp 5-12, 41-62.
BATON (Jean) : 2021, n° 90, p 306.
BAZIN (François) : 2018, n° 88, p 16.
BEIGER (Sarah) : 2022, n° 91, p 323.
BENARD (Alain) : 2015, n° 85, p 153 ; 2024, n° 93, p 271.
BERANGER (Alphonse-Mathurin) : 2024, n° 93, p 142.
BERLIN (Olivier) : 2023, n° 92, p 167 ; 2024, n° 93, p 277.
BERTRAND (Régis) : 2022, n° 91, p 291.
BESSON (Jean (de)) : 2021, n° 90, p 133.
BIANCHI (Serge) : 2018, n° 88, p 61 ; 2019-20, n° 89, p 315 ; 2023, n° 92, p 227 ; MEM XXIV, pp 3-4.
BIGOT DE GRAVERON (Marie-Anne) : 2018, n° 88, p 19.
BOLLEE (Louis) : 2024, n° 93, p 102.
BOSCARY DE VILLEPLAINE (Jean-Baptiste-Joseph) : 2018, n° 88, p 40.
BOUCHARD II : 2024, n° 93, p 13.
BOUGUIER (Jean) : 2024, n° 93, p 117.
BOURET (Étienne Michel) : 2022, n° 91, p 43.
BOURGEVIN DE VIALART (Charles Paul Jean Baptiste (de)) : 2022, n° 91, p 58.
BOUVIER (abbé) : 2023, n° 92, p 155.
BRACK (Fortuné-Antoine) : 2024, n° 93, p 123.
BRACQUEMONT (Léonor (de)) : 2016, n° 86, p 15.
BREDARIOL (Hugues-Antoine) : 2024, n° 93, p 147.
BRÉMARD (Jean-Marie) : MEM XXV, pp 3-312.

BRETEAU (Claude) : 2023, n° 92, p 349.
BRETEAU (Claude) : 2023, n° 92, p 349.
BRETEZ (Vincent) : 2024, n° 93, p 83.
BRIAT (Martine) : 2022, n° 91, p 129.
BRODEAU (Victor III) : 2023, n° 92, p 37.
CACHAU (Philippe) : 2017, n° 87, p 7; 2023, n° 92, p 181 ; 2024, n° 93, p 117.
CAILLEBOTTE (Gustave) : 2024, n° 93, p 239.
CANTRYN (Dominique) : 2019-20, n° 89, p 179.
CATHALA (Pierre) : MEM XXIV, pp 87-91.
CAVAILLER (Paulette) : 2015, n° 85, p 181 ; 2016, n° 86, p 119.
CHAMPIN (Jean-Jacques) : 2022, n° 91, p 292.
CHANDELLIER (Jean-Louis) : 2022, n° 91, p 323.
CHARRIER (Leny) : 2024, n° 93, p 25.
CHASTELLAIN (Georges) : MEM XXIV, pp 64.
CHATEAU (Robert) : 2024, n° 93, p 25.
CHAUVEAU (Michel) : 2024, n° 93, p 263.
CHAUVOT (Jean-Baptiste Edmé) : 2023, n° 92, p 218.
CIORAN (Emil) : 2023, n° 92, p 324.
CLERCQ (Jacques (du)) : MEM XXIV, pp 64.
COMMYNES (Philippe (de)) : MEM XXIV, pp 66.
CONTREPOIS (Sylvie) : 2018, n° 88, p 19 ; 2024, n° 93, p 241.
CRABOL (Michel) : MEM XXIII, pp 9-242.
CRÈVECOEUR (Antoine (de)) : MEM XXIV, pp 85.
DAGUERRE (Louis) : 2024, n° 93, p 204.
DAIGNEAU (Marc-Antoine) : 2023, n° 92, p 172.
DAMES DE LONCHAMP : 2015, n° 85, p 37.
DARBLAY (Paul) : 2018, n° 88, p 62, 2024, n° 93, p 140.
DEJEAN (Mathieu) : 2024, n° 93, p 63.
DENERVAUX (Jean-François) : 2023, n° 92, p 276.
DEVANLAY (Alain) : 2016, n° 86, p 47.
DILL (Michel) : 2022, n° 91, p 273.
DISDERI (Eugène) : 2024, n° 93, p 206.
DODUN (Pierre) : 2024, n° 93, p 117.
DOREL (René) : 2024, n° 93, p 159.
DOUBLET DE BANDEVILLE (Pierre-Michel) : 2018, n° 88, p 24.
DOUBLET DE CROUY (François) : 2018, n° 88, p 16.
DREUX (Émery) : 2022, n° 91, p 29.
DRONIOU (Daniel) : 2019-20, n° 89, p 149.
DRUMMOND : 2024, n° 93, p 261.
DUBAU (Pierre Richard) : 2019-20, n° 89, p 179.

DUBOIS (Loïc) : 2024, n° 93, p 11.
DUBOIS DE LA ROUANCE : 2017, n° 87, p 11.
DUHAMEL (Georges) : 2016, n° 86, p 66.
DUJONCQUOY (Pierre-Paul) : 2019-20, n° 89, p 292.
DUVAL (Guillaume) : 2023, n° 92, p 12.
ESCOUCHY (Matthieu (d')) : MEM XXIV, pp 63.
ESTANCELIN (Gabriel) : 2023, n° 92, p 167.
FAYE (Jean-Marie) : MEM XXV, pp 3-312.
FEUILLOY (Jean-Charles) : 2023, n° 92, p 314.
FILDIER : 2022, n° 91, p 295.
FILLEAU (Denis-Prosper) : 2017, n° 87, p 95.
FIRON (Anne-Marie) : 2015, n° 85, p 21 ; 2019-20, n° 89, p 291 ; 2021, n° 90, p 83 ; 2024, n° 93, p 203.
FLAVIGNARD (Jean-Baptiste-Joseph) : 2018, n° 88, p 58.
FONTAINE (Gérard) : 2023, n° 92, p 299.
FORT (Paul) : 2015, n° 85, p 101.
FORTIN (François) : 2023, n° 92, p 215 ; 2024, n° 93, p 181.
FRANCE (Charles (de)) : MEM XXIV, pp 69.
GAGUIN (Robert) : MEM XXIV, pp 66.
GATINEAU (Frédéric) : 2015, n° 85, pp 101, 131, 195, 209 ; 2016, n° 86, pp 51, 121, 125, 135 ; 2017, n° 87, pp 159, 207, 231, 249 ; 2018, n° 88, p 53, 97, 113, 147, 165, 177 ; 2019-20, n° 89, pp 257, 283, 331, 347, 355 ; 2021, n° 90, pp 133, 157, 197, 307, 347, 363, 371 ; 2022, n° 91, pp 129, 183, 259, 295, 339, 371, 387 ; 2023, n° 92, pp 127, 155, 167, 209, 223, 227, 323, 381, 401, 439, 451, 463 ; 2024, n° 93, pp 159, 187, 285, 305, 315, 327.
GELIS (Jacques) : 2016, n° 86, p 73 ; 2019-20, n° 89, p 207 ; 2021, n° 90, p 243 ; MEM XXIV, pp 107-115.
GINESTE (Bernard) : 2015, n° 85, p 21; 2017, n° 87, p 71, 113; 2018, n° 88, p 103; 2019-20, n° 89, p 83; 2021, n° 90, p 5; 2023, n° 92, p 233, 313; MEM XXVI, pp 3-530.
GIVAJA (Jeannette) : 2021, n° 90, p 157.
GOURGAUD (Gaspard) : 2021, n° 90, p 286.
GOURGAUD DU TAILLIS (Napoléon) : 2018, n° 88, p 39.
GRONDARD (Luc) : 2023, n° 92, p 279.
GUELDRY (Gérald) : MEM XXIV, pp 95-105.
GUENEE (Antoine (abbé)) : 2019-20, n° 89, p 241.
GUENOT (Jean-Baptiste) : 2024, n° 93, p 182.
GUOYT (Joseph) : 2016, n° 86, p 61.
HARDOUIN-MANSART de SAGONNE (Jacques) : 2017, n° 87, p 7.
HAYMON DE CORBEIL () : 2024, n° 93, p 13.
HAYNIN (Jean (de)) : MEM XXIV, pp 65.
HENNECART (J.L.) : 2024, n° 93, p 136.
HEROARD (Jean) : 2023, n° 92, p 9.

HUARD (Jacques) : MEM XXIII, pp 9-242.
HÜE (Jean) : MEM XXIV, pp 113.
HUGUET DE SEMONVILLE (Charles-Louis) : 2016, n° 86, p 25.
HURAULT DE L'HOSPITAL (Charles Paul) : 2021, n° 90, p 133.
IMMEL (Jean-Jacques) : 2019-20, n° 89, p 207 ; 2021, n° 90, p 243 ; MEM XXIV, pp 117-127.
JACQUET (Annie) : 2019-20, n° 89, p 43 ; 2023, n° 92, p 367 ; MEM XXIV, pp 13-40.
JAMET (Marguerite) : 2024, n° 93, p 217.
JOLY (Pierre-Marie et Marie-Agnès) : 2024, n° 93, p 121.
JOUSSET (François) : 2022, n° 91, p 109.
JOYEUSE (Anne (duc de)) : 2019-20, n° 89, p 54.
L'ESCLOSE (Pierre (de)) : 2021, n° 90, p 137.
L'HOSPITAL (Madeleine (de)) : 2023, n° 92, p 75.
LA MARCHE (Olivier (de)) : MEM XXIV, pp 65.
LA ROGERAYE (de) : 2024, n° 93, p 26.
LA ROQUE (Léonard Hippolyte (de)) : 2022, n° 91, p 38.
LACOUR (Jean-Pierre-François) : 2024, n° 93, p 119.
LAFLOQUE (Wilfrid) : 2024, n° 93, p 243.
LAGARDE (Charles-Alexandre) : 2024, n° 93, p 122.
LAMOIGNON (Chrétien-François II de) : 2024, n° 93, p 277.
LARREY (Dominique) : 2015, n° 85, p 85.
LAURENT (Cathie) : 2024, n° 93, p 187.
LE BON (Philippe) : MEM XXIV, pp 83.
LE FAURE (Jacques) : 2022, n° 91, p 19.
LE GAILLARD (Michel) : 2023, n° 92, p 75.
LE GRAY (Gustave) : 2024, n° 93, p 204.
LEGER (François) : 2018, n° 88, p 39.
LEMAIRE (François) : 2022, n° 91, p 28.
LEMAISTRE DE LA MARTINIERE (Jean) : 2019-20, n° 89, p 179.
LEMONNIER (Gabriel) : 2024, n° 93, p 299.
LENORMAN (Charles-Guillaume) : 2024, n° 93, p 160.
LÉOTARD (France) : MEM XXV, pp 3-312.
LEROUX (André-Jean) : 2024, n° 93, p 131.
LEROY (Gérard) : MEM XXIII, pp 9-242; MEM XXV, pp 3-312.
LEROY DE JUMELLES (Honoré) : 2022, n° 91, p 26.
LEROY (Louis) : 2023, n° 92, p 181.
LESCURE (Jean) : 2021, n° 90, p 293.
LESEIGNEUR (Alain) : 2023, n° 92, p 371.
LESREL (Olivier) : 2022, n° 91, p 9.
LETTENHOVE (Kervin (de)) : MEM XXIV, p 67.

LHUILLIER (famille) : 2023, n° 92, p 47.
LIAN (Bernard) : 2023, n° 92, p 299.
LITAUDON (Marie-Pierre) : 2023, n° 92, p 9.
LOTODÉ (Ange) : 2021, n° 90, p 325 ; 2024, n° 93, p 265.
LOUIS XI : MEM XXIV, p 69.
LURIN (Emmanuel) : 2024, n° 93, p 63.
MACE (Jacques) : 2016, n° 86, p 25 ; 2021, n° 90, p 277, 285.
MANAUTE (Benoît) : 2024, n° 93, p 251.
MARQUES (Oliveira) : 2019-20, n° 89, p 7.
MARTELLIERE (Nils) : 2023, n° 92, p 381.
MAUMEJEAN (Charles) : 2024, n° 93, p 251.
MAUPEOU (Auguste-Louis de) : 2024, n° 93, p 124.
MELKIOR (Roland) : MEM XXIII, pp 9-242.
MÉLON (Jacqueline) : MEM XXV, pp 3-312.
MEVEL (Ludovic) : 2023, n° 92, p 389.
MIGNÉ (Jean) : 2022, n° 91, p 25.
MILLIN (Aubin-Louis) : 2024, n° 93, p 20.
MOLINET (Jean) : MEM XXIV, pp 64.
MONTAGU (Jean (de)) : 2022, n° 91, p 323.
MONTHOLON-SEMONVILLE (Charles-Tristan (de) général) : 2021, n° 90, p 278.
NAPOLEON : 2021, n° 90, p 277; 2024, n° 93, p 182.
NAPOLEON III : 2015, n° 85, p 75; 2023, n° 92, p 302; 2024, n° 93, p 182.
NEANT (Amélie) : 2024, n° 93, p 241.
NEUDIN : 2022, n° 91, p 295.
NEUFVILLE (Jean de) : 2024, n° 93, p 63.
NEUFVILLE DE VILLEROY (François de) : 2024, n° 93, p 117.
NICOLE DE MORSAN (Jacques) : 2022, n° 91, p 45.
NIEPCE (Nicéphore) : 2024, n° 93, p 204.
NORMANT (Charles Guillaume (le)) : 2023, n° 92, p 209.
NOTTEGHEM (Dominique) : MEM XXV, pp 3-312.
OLIVE (Monique) : 2015, n° 85, p 157.
ORLEANS (Gaston (d')) : 2019-20, n° 89, p 63.
PAGES (Claude) : 2019-20, n° 89, p 149.
PARDAILLAN DE GONDRIN (Louis-Henri (de)) : 2023, n° 92, p 168.
PEGUY (Charles-Louis) : 2016, n° 86, p 66.
PETAU (Nicolas) : 2015, n° 85, p 21.
PINARD (Théodule) : 2024, n° 93, p 20.
PISSELEU (Anne (de)) : 2019-20, n° 89, p 50.
POISSON (Jeanne Antoinette) : 2023, n° 92, p 209 ; 2024, n° 93, p 163.
POITIERS (Diane (de)) : 2019-20, n° 89, p 48.

POLONCEAU (Antoine-Rémy) : 2024, n° 93, p 150.
POURTALES (Hélie (Comte de)) : 2018, n° 88, p 4.
PRIVEZ (Alexandre) : 2023, n° 92, p 314.
QUELAIN (Monsieur (de)) : 2023, n° 92, p 147.
RAPPOUEL (Thomas) : 2018, n° 88, p 16; 2024, n° 93, p 61.
REGNARD (Jean-François) : 2016, n° 86, p 51.
RIBOULET (Pierre) : 2023, n° 92, p 335.
RICHELIEU (Armand (cardinal de)) : 2019-20, n° 89, p 57.
RIMBOUD (Michel) : MEM XXIV, pp 69-86.
RIME (saint) : 2021, n° 90, p 5.
RIQUIEZ (Maurice) : 2024, n° 93, p 243.
ROBINOT (Claude) : 2021, n° 90, p 245 ; 2022, n° 91, p 145.
ROHAN (Louise-Julie-Constance (de)) : 2019-20, n° 89, p 70.
ROUFFLET (François) : 2015, n° 85, p 75.
ROUSSEAU (FRANCOISE) : 2017, n° 87, p 79.
ROUZADE (Léonie) : 2024, n° 93, p 241.
ROYE (Jean (de)) : MEM XXIV, pp 65.
RUELLE (Jean-Paul) : MEM XXIII, pp 9-242.
RUMEAU (Augustin) : 2024, n° 93, p 203.
SABATHIER (François) : 2023, n° 92, p 17.
SALVON (Elisabeth et Philippe) : 2019-20, n° 89, p 283.
SALVON (Philippe) : 2018, n° 88, p 145 ; 2021, n° 90, p 307.
SANTONI (Patricia) : 2021, n° 90, p 293.
SARCEY (Francisque) : 2016, n° 86, p 59.
SENAUD (Franck) : 2023, n° 92, p 335 ; 2024, n° 93, p 253.
SERVIGNY (Robert (de)) : 2022, n° 91, p 13.
SHAKESPEARE (William) : 2022, n° 91, p 109.
SIMONNEAU (Jacques-Guillaume) : 2021, n° 90, p 275.
TALLEMANT DES REAUX (Gédéon) : 2016, n° 86, p 9.
TALON (Omer) : 2016, n° 86, p 28.
TENESTINE (sainte) : 2021, n° 90, p 5.
THIEBAUD (François) : 2016, n° 86, p 15 ; 2018, n° 88, p 7, 61 ; 2021, n° 90, p 133 ; 2023, n° 92, pp 9, 69, 147 ; 2024, n° 93, p 53.
THOMARD (Pierre) : 2022, n° 91, p 109.
TOMASINI (Françoise) : 2022, n° 91, p 259.
TRALAIQUE () : 2017, n° 87, p 11.
TRESSAUD (André-Jean-Camille) : 2024, n° 93, p 147.
TRIMOND (Daniel-Victor de) : 2024, n° 93, p 122.
VALENTIN (Boris) : 2017, n° 87, p 195 ; 2019-20, n° 89, p 321 ; 2021, n° 90, p 335 ; 2023, n° 92, p 389, 393.
VENDEVILLE (Pol) : 2024, n° 93, p 25.

VERHAEGHE (Virginie) : 2018, n° 88, p 97.

VERMEULIN (Claude) : 2024, n° 93, p 249.

VERNET (Jean-Paul) : 2022, n° 91, p 245.

VIALAR (Paul) : 2016, n° 86, p 66.

VIENNET (Jean Pons Guillaume) : 2022, n° 91, p 245.

VOLTIGEM () : 2021, n° 90, p 145.

WAREMBOURG (Jean-Marc) : 2015, n° 85, p 37 ; 2022, n° 91, p 81 ; MEM XXIII, pp 9-242.

WAVRIN (Jean (de) : MEM XXIV, p 64.

WITTMER (Pierre) : 2015, n° 85, p 59 ; 2016, n° 86, p 9.

INDEX DES MATIÈRES

ABBAYE : 2015 pp 59.
ARCHÉOLOGIE : 2015 pp 153, 157, 181-184 ; 2016 pp 117 ; 2017 p 195 ; 2019-2020 p 321 ; 2021 pp 325, 335 ; 2022 p 323 ; 2023 p 389 ; 2024 pp 265, 271.
ARCHITECTURE : 2015 pp 187, 191-192 ; 2023 pp 335, 371, 2024 pp 253, 258.
AUTO-COMBUSTION : 2017 p 71.
BAILLIAGE : 2017 p 113.
BOMBARDEMENT : 2024 p 187.
CAMPANOLOGIE : 2018 p 103 ; 2023 p 215 ; 2024 pp 84, 277.
CANAUX : 2017 p 7.
CARTES POSTALES : 2022 p 295.
CARTOGRAPHIE : 2018 p 97 ; 2023 pp 147, 223.
CHATEAU : 2018 p 39 ; 2019-2020 p 7 ; 2024 p 25.
CHRONIQUES : 2024 p 5.
CITOYENNETÉ : 2024 p 241.
CONFRÉRIE : 2019-2020 p 283.
CRYPTE : 2023 pp 167, 233.
CURE : 2016 p 15.
DÉMOGRAPHIE : 2019-2020 p 83 ; 2023 p 279.
ÉGLISE : 2018 p 53 ; 2023 pp 155, 367, 371 ; 2024 p 53.
FRESQUES : 2024 p 263.
GUERRE 14-18 : 2021 pp 293, 296.
GUERRE 1870 : 2015 pp 75, 77, 86 ; 2023 p 313.
HÔTEL-DIEU : 2023 pp 367, 381.
INVENTAIRE : 2022 p 259.
JARDINS : 2024 p 63.
JOAILLERIE : 2023 p 299.
LITTÉRATURE : 2015 p 101 ; 2016 pp 9, 51.
MANUFACTURE : 2019-2020 p 291.
MÉDAILLES : 2024 p 181.
MIRACLE : 2021 p 5, 12.
MOULIN : 2024 p 117.
NAPOLÉON : 2021 pp 280, 285.
NOURRISSONS : 2021 p 157.
ORANGERIE : 2019-2020 pp 315.
PAPETERIE : 2018 p 61 ; 2023 pp 181, 195.
PAYSAGES : 2018 p 135.
PEINTURE : 2022 p 291.
PHOTOGRAPHIE : 2023 p 349 ; 2024 pp 203, 217.
POÉSIE : 2022 p 109 ; 2023 pp 328, 334.

POSTE : 2021 p 83.

POUDRERIE : 2022 pp 273, 281.

PROTESTANTS : 2015 pp 25-34 ; 2019-2020 p 149 ; 2023 pp 69-77.

REVOLUTION : 2021 p 245.

RITES MORTUAIRES : 2016 pp 73, 101, 109 ; 2019-2020 pp 211-234 ; 2021 p 243.

SEIGNEURIE : 2015 pp 37, 53 ; 2016 p 40 ; 2019-2020 pp 43, 179 ; 2021 pp 134, 146 ; 2022 pp 9, 145 ; 2023 pp 8, 47, 209 ; 2024 pp 53.

SORTIES : 2015 pp 5, 2016 p 4 ; 2018 p 4 ; 2021 p 3 ; 2022 p 5 ; 2023 p 3.

SPORT : 2023 p 227.

TÉMOIGNAGE : 2021 p 306.

TERRIER : 2022 pp 81, 129-159.

TRAVAUX : 2015 pp 132-141 ; 2017 pp 159, 191 ; 2018 pp 125, 134 ; 2021 pp 198-238; 2022 pp 184-243 ; 2019-2020 pp 257-272

VIENNET : 2022 p 251.

VITICULTURE : 2016 p 47.

VITRAIL : 2024 p 249.

INDEX DES CHRONIQUES DE MORIGNY

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

ADAM Abbé de Saint-Denis - § 67 (1104) p 64
ADELE Fille de Guillaume le conquérant - § 306 (1106) p 129
ADENOLFO Abbé de Farfa - § 604 (1130) p 195
AENOR DE CHATELLERAULT - § 717 (1137) p 223
AIMERAY DE LA CHÂTRE Cardinal - § 1178 (1131) p 369
AIMERY Cardinal-diacre de Notre-Dame-Nouvelle - § 603 (1130) p 194
ALARD Bouteiller - § 39 (1082) p 55
ALEAUME Connétable - § 113 (1067) p 80
ALFONSE Ier d'ARAGON - § 652 (1131) p 207
ALFONSE VII Roi de Galice - § 652 (1131) p 207
AMAURY DE MONFORT - § 143 (1107) p 91 - § 511 (1120) p 174
AMAURY LE ROUX D'ABLIS - § 132 (1080) p 88
ANACLET II Antipape - § 580 (1050) p 188
ANSEAU DE GARLANDE - § 210 (1111) p 108
ARBERT Évêque d'Avignon - § 1038 (1122) p 319
ARNAUD Fils d'Aubrée - § 134 (1107) p 90
ARRAUD DE CORBEIL - § 145 (1107) p 92
AUBERT Abbé - § 200 (1111) p 107
AUBERT Chanoine de Morigny, Fils d'Anseau - § 40 (1082) p 55 - § 57 (1102) p 59
AUBERT DE PITHIVIERS Fils de Tescelin - § 40 (1082) p 55
AUBERT DE SUÈVRES Prévôt d'Orléans - § 40 (1082) p 56
AUBRY DE TROIS-FONTAINES Chroniqueur - § 1075 (1241) p 333
AUBRY Évêque d'Ostie - § 783 (1140) p 242 - § 1339 (1144) p 430
AUGART Prieure de Fontevraud - § 1180 (1131) p 372
AUGRIN DES GUÉS D'ÉTAMPES - § 57 (1102) p 59
AUGUSTIN DE CANTERBURY - § 276 (1113) p 121
AUVIS Évêque d'Arras - § 781 (1140) p 239 - § 1270 (1137) p 397
AYMON Abbé de Saint-Magloire - § 67 (1104) p 65
BARTHÉLEMY DE FOURQUEUX - § 102 (1106) p 76
BARTHÉLEMY DE MONTREUIL Moine de Morigny - § 57 (1102) p 59
BARTHÉLEMY Prieur des Gués d'Étampes - § 767 (1139) p 236
BAUDOUIN V - § 969 (1119) p 300
BAUDRY Évêque de Noyon - § 64 (1104) p 64
BERNARD Abbé de Clairvaux - § 604 (1130) p 195

BERNIER Abbé de Saint-Florentin de Bonneval - § 394 (1119) p 150
BERNOAL Abbé de Notre-Dame d'Étampes - § 37 (1082) p 54
BERNOAL DE LA FERTÉ - § 23 (1060) p 49 - § 133 (1060) p 89
BERTRADE DE MONTFORT - § 63 (1104) p 63 - § 73 (1104) p 66 - § 608 (1131) p 196
BOSON Abbé de Saint-Benoît - § 515 (1120) p 175
BOSON Cardinal du titre de Sainte-Anastasie - § 394 (1119) p 150
BOUARD Chevalier - § 490 (1120) p 169
BOUCHARD Évêque de Cambrai - § 970 (1119) p 300
BOUCHARD Évêque de Worms - § 989 (1107) p 305
BOURDIN Archevêque de Braga - § 336 (1119) p 137
BOUTEILLER GISLEBERT - § 296 (1117) p 126
BROCHARD Évêque de Meaux - § 1122 (1131) p 358
BRUNEST Prévôt de Morigny - § 57 (1102) p 59
CADURCUS (CADOUR) Chancelier de Louis VII - § 810 (1141) p 248
CALIXTE II Pape - § 337 (1119) p 137 - § 926 (1119) p 292 - § 1029 (1119) p 315
CHARLES LE CHAUVE - § 126 (863) p 87
CHRYSOGONE Cardinal - § 350 (1119) p 140 - § 415 (1120) p 154 - § 979 (1119) p 302 - § 1256 (1136) p 394
CLOVIS Roi des Francs - § 176 (496) p 101
CONON (DOM) Évêque de Préneste - § 342 (1119) p 138 - § 1045 (1122) p 321
DAIMBERT Archevêque de Sens - § 64 (1104) p 64 - § 246 (1112) p 115
DIVIZO Évêque de Tuscolo - § 1045 (1122) p 321
ÉLISABETH DE MASSY - § 139 (1107) p 91
ENGENOUX DE LA FERTÉ - § 138 (1107) p 90
ENGENOUX Peintre - § 56 (1102) p 59
ENGUERRAND DE BOVES Évêque d'Amiens - § 1215 (1125) p 385
ÉTIENNE Abbé de Saint-Jean-en-Vallée - § 394 (1119) p 150
ÉTIENNE Archidiacre de Morigny - § 56 (1102) p 59
ÉTIENNE Chancelier - § 344 (1119) p 138
ÉTIENNE DE BESANÇON - § 389 (1119) p 149
ÉTIENNE Fils de Bérard - § 488 (1120) p 169
ÉTIENNE-HENRI Comte de Blois - § 306 (1106) p 129
EUDES Abbé de Saint-Rémi de Reims - § 541 (1129) p 181 - § 770 (1139) p 236 - § 1009 (1119) p 311 - § 1271 (1137) p 397 - § 1416 (1154) p 455
EUDES DE SAINT-CLOUD Moine de Morigny - § 56 (1102) p 59
EUDES Moine de Morigny - § 878 (1115) p 277
EUDES Prieur de Saint-Martin-des-Champs - § 1328 (1144) p 425
EUDES RUFFIN Prieur de la Madeleine - § 1180 (1131) p 372

EUGÈNE III Pape - § 856 (1147) p 261 - § 1407 (1146) p 451 - § 1416 (1154) p 455
ÉVRARD alias Érard, III Comte de Breteuil - § 854 (1147) p 260
ÉVRARD DU PUISET - § 564 (1129) p 186
FOUBERT D'ÉTAMPES Chanoine de Morigny - § 57 (1102) p 59
FOULQUES Abbé d'Épernay - § 1271 (1137) p 398
FOULQUES Comte d'Angers - § 1125 (1131) p 359
FOULQUES DE BEAUVAIS Doyen de Morigny - § 14 (1085) p 47 - § 56 (1102) p 59
FOULQUES V LE JEUNE Comte d'Anjou - § 608 (1131) p 196
FROGER DE CHALONS et son frère Bertrand - § 40 (1082) p 56
GACHON DE POISSY Connétable - § 90 (1106) p 71 - § 100 (1106) p 76
GAËTAN Jean - § 332 (1119) p 135
GALÉRAN Chambrier - § 113 (1067) p 80
GALON Évêque de Paris - § 64 (1104) p 64
GALON Évêque de Saint-Pol de Bretagne - § 394 (1119) p 150
GARIN LE BLANC Chroniqueur de Morigny - § 548 (1079) p 182 - § 675 (1131) p 215
GARIN RIDEAU - § 40 (1082) p 55
GARLANDE Étienne de - § 92 (1099) p 71 - § 508 (1120) p 172
GARNIER Abbé - § 21 (1060) p 49
GARSOIN Fils d'Anseau - § 485 (1120) p 168 - § 283 (1113) p 124
GAUCHER II DE CHATILLON Seigneur de Montjay - § 854 (1147) p 260
GAUTIER TYREAU (OU GEOFFROY) - § 1275 (1130) p 403
GEAUBERT - § 110 (1085) p 79
GÉLASE II Pape - § 332 (1119) p 135
GEOFFROY Archevêque de Rouen - § 591 (1130) p 190
GEOFFROY BOUILLANT - § 1405 (1146) p 449
GEOFFROY DE LAUROUX Archevêque de Bordeaux - § 701 (1137) p 217
GEOFFROY DE LÈVES Évêque de Chartres - § 394 (1119) p 150 - § 605 (1130) p 195 - § 653 (1131) p 207 - § 709 (1137) p 222
GEOFFROY DE VENDÔME Cardinal - § 923 (1119) p 291
GEOFFROY Évêque de Chalons - § 623 (1131) p 201 - § 1270 (1137) p 397
GEOFFROY Évêque de Paris - § 42 (1082) p 56
GEOFFROY MARTEL Plantagenêt - § 608 (1131) p 196
GEOFFROY prêtre - § 41 (1082) p 56
GEOFFROY SAUVAGE Prévôt d'Étampes - § 1286 (1141) p 409
GEOFFROY Vic
Comte de Thouars - § 1128 (1131) p 359
GÉRARD Abbé de l'abbaye de Saint-Wandrille - § 980 (1091) p 303
GERARD II DE BLAYE Évêque d'Angoulême - § 663 (1131) p 210 - § 735 (1130) p 228

GERVAIS Sénéchal - § 39 (1082) p 55 - § 109 (1085) p 78
GILLES Évêque de Tuscolo - § 765 (1139) p 235
GIRARD DE SAINTE-CROIX - § 826 (1144) p 252
GOTIELMUS Cardinal-prêtre de Sainte-Cécile - § 603 (1130) p 194
GRÉGOIRE Cardinal de Sainte-Lucine - § 1045 (1122) p 321
GRÉGOIRE Cardinal de Saint-Serge et Saint-Bacchus - § 1256 (1136) p 394
GRÉGOIRE DE TOURS Chroniqueur - § 1075 (590) p 332
GRÉGOIRE Évêque de Sant'Angelo - § 1045 (1122) p 321
GRÉGOIRE Évêque de Terracine - § 1045 (1122) p 321
GRÉGOIRE VII Pape - § 185 (1074) p 103 - § 276 (1113) p 121
GUILLAUME DE BÉTHISY Moine de Morigny - § 57 (1102) p 59
GUILLAUME DE ROS Abbé du monastère de Fécamp - § 987 (1107) p 305
GUILLAUME D'ÉTRÉCHY Fils d'Étienne - § 1131 (1158) p 417
GUILLAUME Évêque de Périgueux - § 1124 (1131) p 359
GUILLAUME Évêque de Préneste - § 603 (1130) p 194
GUILLAUME II Comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre - § 707 (1137) p 222
GUILLAUME III DE NANCLARS Évêque de Périgueux - § 1201 (1135) p 381
GUILLAUME III DE WARENNE, 3e Comte de Surrey - § 854 (1147) p 260
GUILLAUME Vicomte des Étampois - § 298 (1111) p 128
GUILLAUME VIII Comte de Poitou - § 700 (1137) p 220
GUY Archevêque de Vienne - § 339 (1119) p 138
GUY Cardinal de Saint-Adrien - § 1256 (1136) p 394
GUY Cardinal-Évêque de Tivoli - § 603 (1130) p 194
GUY Chambrier - § 90 (1106) p 71
GUY DE CASTELLO Cardinal-diacre de Notre-Dame-de-la-Voie-Lée - § 603 (1130) p 194
GUY DE GALLARDON Seigneur de Gallardon - § 395 (1119) p 151 - § 1239 (1135) p 390
GUY Fils d'Aubert de Vitry - § 40 (1082) p 55
GUY II DE MONTLHÉRY dit Trousseau - § 128 (1106) p 87
GUY Seigneur de Rochefort - § 491 (1120) p 169
HAIMER DE TUSCOLO - § 826 (1144) p 252
HELLIN Abbé de Saint-Thierry - § 1271 (1137) p 398
HEMELIN DE SAINT-LUCIEN - § 31 (1060) p 50
HENRI Ier BEAUCLERC Roi d'Angleterre - § 607 (1131) p 196
HENRI SANGLIER Archevêque de Sens - § 591 (1130) p 190 - § 604 (1130) p 195 - § 1202 (1135) p 381
HERBERT LE BORGNE - § 141 (1107) p 91
HERLOUIN Précepteur de Louis Fils du Roi - § 56 (1102) p 59
HERVÉ Chambellan de Morigny - § 57 (1102) p 59

HILDEBERT DE LAVARDIN Archevêque de Tours - § 591 (1130) p 190
HONOIRE II Pape - § 577 (1130) p 187
HUBERT Évêque de Senlis - § 64 (1104) p 64
HUGUES Abbé de Saint-Germain de Paris - § 541 (1129) p 181
HUGUES ACHARIN Prévôt royal - § 1226 (1135) p 387
HUGUES BARDOUX - § 40 (1082) p 55
HUGUES DE CHÂTEAUNEUF Évêque de Grenoble - § 657 (1131) p 208 - § 1260 (1137) p 396
HUGUES DE CRÉCY Sénéchal - § 40 (1082) p 55 - § 100 (1106) p 76 - § 309 (1119) p 130
HUGUES DE LA FERTÉ - § 193 (1111) p 105 - § 1089 (1123) p 346
HUGUES DE MÂCON alias de Vitry - § 658 (1131) p 209
HUGUES DE MELUN - § 40 (1082) p 55
HUGUES DE MÉRÉVILLE - § 1391 (1145) p 445
HUGUES DE SAINT-VICTOR - § 781 (1140) p 239
HUGUES DE VALENTON Moine de Morigny - § 57 (1102) p 59
HUGUES DU DÉSERT Prieur du Désert - § 1165 (1131) p 367 - § 1179 (1131) p 371
HUGUES III DE BOVES Archevêque de Rouen - § 651 (1131) p 207
HUGUES III DU PUISET - § 93 (1106) p 73
HUGUES Prévôt de Saint-Éloi - § 56 (1102) p 59
HUMBAUD Évêque d'Auxerre - § 64 (1104) p 64
HUMBERT / HUBERT Archevêque de Pise - § 603 (1130) p 194
INNOCENT II Pape - § 577 (1130) p 187 - § 809 (1141) p 248 - § 1242 (1136) p 391
ISEMBART - § 127 (1080) p 87
JEAN Cardinal de Saint-Chrysogone - § 1045 (1122) p 321
JEAN Cardinal-Évêque d'Ostie - § 603 (1130) p 194
JEAN DE CRÈME Cardinal-prêtre de Saint-Chrysogone - § 603 (1130) p 194
JEAN DE MAILLY Chroniqueur - § 1075 (1240) p 335
JEAN D'ÉTAMPES Chevalier, Fils de Payen - § 1275 (1130) p 403
JEAN Domestique de Saint-Éloi - § 56 (1102) p 59
JEAN Évêque d'Orléans - § 64 (1104) p 64
JORAN Abbé de Saint-Nicaise - § 1271 (1137) p 398
JOSCELIN Abbé de Saint-Père de Melun - § 775 (1140) p 238
JOSSELIN DE VIERZY Évêque de Soissons - § 1215 (1129) p 385
LAMBERT DE GUINES Évêque d'Arras - § 63 (1104) p 63
LAMBERT Évêque d'Ostie - § 1045 (1122) p 321
LANCELIN L'ANCIEN - § 14 (1085) p 47
LANDRY Moine originaire de Dourdan - § 792 (1140) p 245 - § 1312 (1158) p 417

LISIARD DE CRÉPY Évêque de Soissons - § 921 (1115) p 288 - § 1215 (1123) p 385
LISIARD DE FLANDRES Chambrier - § 113 (1067) p 80 - § 133 (1107) p 89
LITUISE Vicomtesse de Troyes - § 128 (1102) p 87
LOTHAIRE Roi des Alamans - § 607 (1131) p 196
LOUIS VI Roi de France - § 607 (1131) p 196
LOUIS VII Roi de France - § 307 (1106) p 129 - § 643 (1131) p 205 - § 725 (1137) p 225 - § 847 (1146) p 258 - § 1361 (1145) p 439 - § 1404 (1146) p 449
LUCE II Pape - § 825 (1144) p 252 - § 1407 (1146) p 451
MACAIRE Abbé de Fleury - § 1407 (1146) p 451
MACAIRE Abbé de Morigny - § 1302 (1142) p 415
MACAIRE Prieur de Longpont - § 781 (1140) p 239 - § 1291 (1142) p 411
MAHAUT - § 23 (1060) p 49 - § 133 (1107) p 89
MANASSE Évêque de Meaux, seigneur de Bulles - § 64 (1104) p 64 - § 854 (1147) p 260
MANGOZ DE MELUN Domestique de Saint-Éloi - § 56 (1102) p 59 - § 57 (1102) p 59
MARCILIE Prieure de la Madeleine - § 1180 (1131) p 372
MARCON Fils de Roscelin - § 86 (1106) p 70
MATTHIEU Chanoine de Reims - § 603 (1130) p 194
MILON 1er DE MONTLHÉRY - § 128 (1102) p 87 - § 136 (1107) p 90 - § 314 (1119) p 131
NICOLAS DE MARTONI Chroniqueur - § 1075 (1395) p 337
NOËL Chancelier Abbé de Rebais - § 781 (1140) p 239
NORBERT DE XANTEN Archevêque de Magdebourg - § 650 (1131) p 206
ODAUD Cardinal de Sainte-Balbine - § 1045 (1122) p 321
ODOUIN LE VÉNÉRABLE Abbé de Saint-Guislan-de-Celle - § 936 (1119) p 295
OUDARD Fils de Framery - § 40 (1082) p 56
OUGRIN - § 7 (1060) p 43
OUGRIN Archevêque de Bourges - § 591 (1130) p 190
OURSION Abbé de Saint-Denis (de Reims) - § 1271 (1137) p 398
OURY Seigneur de Corbie - § 1330 (1144) p 425
PASCAL II Pape - § 63 (1104) p 63 - § 84 (1104) p 67
PAULIN DE NOLE - § 429 (1120) p 157
PAYEN D'ORLÉANS alias Belotin, Bouteiller - § 90 (1106) p 71 - § 100 (1106) p 76 - § 261 (1113) p 119
PAYEN Fils d'Anseau - § 1087 (1123) p 345
PÉRONNELLE Abbesse de Fontevraud - § 1115 (1131) p 357
PERRONNELLE DE CHEMILLÉ Abbesse de Fontevraud - § 1179 (1131) p 371
PHILIPPE 1er Roi de France - § 35 (1080) p 53

PHILIPPE Fils du Roi Louis - § 610 (1131) p 198
PIERRE Chapelain du Roi - § 800 (1140) p 246
PIERRE Cardinal de Saint-Calixte - § 1045 (1122) p 321
PIERRE DE DAMMATIN Évêque de Beauvais - § 342 (1119) p 138
PIERRE dit le Vieillard, Cardinal-Évêque de Porto - § 588 (1130) p 190
PIERRE Évêque de Saintes - § 1126 (1131) p 359
PIERRE LE VÉNÉRABLE Abbé de Cluny - § 1180 (1131) p 372
PIERRE Prévôt de Paris, Fils d'Erard - § 40 (1082) p 55
PIETRO CARIACENO DE GARISENDO Cardinal-prêtre de Saint-Sylvestre et Saint-Martin-au-Mont - § 603 (1130) p 194
RAINIER Évêque de Rimini - § 1045 (1122) p 321
RAOUL Archevêque de Tours - § 64 (1104) p 64
RAOUL Archiprêtre - § 249 (1112) p 116
RAOUL DE VERMANDOIS Comte de Vermandois - § 625 (1131) p 201 - § 707 (1137) p 222 - § 1289 (1141) p 409 - § 1300 (1142) p 413 - § 1389 (1145) p 443
RAOUL LE VERT Archevêque de Reims - § 897 (1115) p 283 - § 1014 (1119) p 312 - § 1047 (1122) p 323
RAYNAUD Abbé - § 43 (1102) p 57
RENAUD Fils cadet du Comte de Nevers - § 854 (1147) p 260
RENAUD 1er Abbé de Saint-Germain-des-Prés - § 64 (1109) p 64
RENAUD Comte de Soissons - § 40 (1082) p 55
RENAUD D'ÉTAMPES Moine de St Germain de Fly - § 57 (1102) p 59 - § 67 (1104) p 65
RENAUD II DE MARTIGNÉ Archevêque de Reims - § 591 (1130) p 190 - § 1201 (1135) p 381 - § 1261 (1137) p 396
RICHARD Abbé de Mouzon - § 1271 (1137) p 398
ROBERT Comte de Rochefort - § 40 (1082) p 55
ROBERT D'AUVERS - § 40 (1082) p 55
ROBERT D'OINVILLE - § 212 (1111) p 109
ROBERT DE BRUYÈRES - § 800 (1140) p 246
ROBERT DE SAINT-CLOUD Moine de Morigny - § 57 (1102) p 59
ROBERT Ier DE DREUX - § 854 (1147) p 260
ROBERT LE CHAUVE - § 1085 (1123) p 345
ROBERT SAUVAGE - § 1392 (1145) p 445
ROGER Prieur de Morigny - § 549 (1100) p 183 - § 111 (1125) p 355
ROMAIN Cardinal-diacre de Notre-Dame du Portique - § 603 (1130) p 194
ROTROU Comte du Perche - § 707 (1137) p 222
SAINT BERNARD DE CLAIRVAUX Abbé de Clairvaux - § 1336 (1144) p 429
SAINT RÉMI Archevêque de Reims - § 176 (496) p 101
SAINT URBAIN Pape - § 171 (222) p 100

SAINT VITAL - § 1076 (1123) p 341
SAINT-GEOFFROY Évêque d'Amiens - § 878 (1115) p 277
SAINT-THOMAS - § 1067 (1122) p 330
SANSON Archevêque de Reims - § 1422 (1154) p 456
SAXON Cardinal de Saint-Étienne - § 1045 (1122) p 321
SEGUIN Fils de Tropidort - § 40 (1082) p 55
SENAUT de la Ferté-Baudouin - § 126 (1080) p 87
SERLON Abbé de Saint-Lucien de Beauvais - § 604 (1130) p 195
SIMON DE POISSY - § 800 (1140) p 245
SIMON II DE NEAUPHLES - § 143 (1107) p 91
SIRET - § 140 (1107) p 91
SUGER Abbé de Saint-Denis - § 1391 (1145) p 445
THIBAUD DE BLOIS Comte de Champagne - § 707 (1137) p 221
THIBAUD DE LÈVES Connétable - § 39 (1082) p 55 - § 109 (1085) p 78
THIBAUD Évêque de Paris - § 1321 (1144) p 423
THIBAUD II DE CHAMPAGNE - § 1122 (1131) p 358
THION D'ÉTAMPES Fils d'Ourson - § 40 (1082) p 55
THIOU - § 116 (1107) p 85 - § 866 (1112) p 267
THOMAS Chroniqueur de Morigny - § 168 (1108) p 99 - § 878 (1115) p 277
THOUIN Évêque de Santa Rufina - § 1256 (1136) p 394
THOUIN Prieur d'Argenteuil - § 830 (1144) p 253
THURSTAN Archevêque d'York - § 394 (1119) p 150
VIAL Évêque d'Albe - § 1045 (1122) p 321
YVES Évêque de Chartres - § 64 (1104) p 64 - § 980 (1119) p 303

INDEX DES NOMS DE LIEUX

ALLEMANT - § 957 (1119) p 298
ANGRE (HONNELLES) - § 959 (1119) p 299
ANGREAU (HONNELLES) - § 957 (1119) p 298
ARGENTEUIL (PRIEURÉ) - § 1451 (1151) p 462
ASNIÈRES (ÉPIEDS) - § 1142 (1131) p 361
ATH - § 958 (1119) p 299
ATHIS (HONNELLES) - § 961 (1119) p 299
AUBECHIES (BELŒIL) - § 972 (1119) p 300
AUDREGNIES - § 951 (1119) p 297
BAILLEUL-SUR-THERAIN - § 26 (1060) p 50
BASÈCLES (BELŒIL) - § 956 (1119) p 298
BAUDOUR (SAINT-GHISLAIN) - § 955 (1119) p 297
BAULNE - § 136 (1107) p 90 - § 469 (1120) p 165 - § 1382 (1145) p 442
BAUX-DE-BRETEUIL (LES) - § 1170 (1131) p 368
BEAUCOURT - § 1124 (1131) p 359
BEAULIEU (RIORGES) - § 1156 (1131) p 363
BEAUMONT - § 1136 (1131) p 360
BEAUVAIS (GRANGE ÉTAMPOISE) - § 481 (1120) p 167
BELHOMERT - § 1152 (1131) p 363
BÉTISY - § 1215 (1123) p 385
BEUGNIES(MONS) - § 963 (1119) p 299
BIÈVRES - (Notre-Dame du Val profond) - (1150) p 513
BISSAY - § 471 (1120) p 165 - § 499 (1120) p 171 - § 1384 (1145) p 442
BLAISON - § 1143 (1131) p 361
BLANDY - (1120) p 515
BLAUGIES (MONS) - § 946 (1119) p 297
BLÉVILLE - § 141 (1107) p 91 - § 221 (1111) p 111 - § 472 (1120) p 165 - § 1385 (1145) p 442
BLICQUY (LEUZE-EN-HAINAUT) - § 972 (1119) p 300
BOISSY-LE-GIRARD - § 472 (1120) p 165 - § 1385 (1145) p 442
BONNES - § 131 (1107) p 88 - § 469 (1120) p 165 - § 1382 (1145) p 442
BONNEVAL - § 924 (1119) p 291
BONVILLIERS - § 463 (1120) p 164 - § 1376 (1145) p 442
BORDEAUX - § 711 (1137) p 222
BOURAY-SUR-JUINE - § 145 (1107) p 92 - § 469 (1120) p 165 - § 1382 (1145) p 442
BOURGES - § 809 (1141) p 248
BOURTH - § 1172 (1131) p 368

BOUSSOIT-SUR-HAINE - § 943 (1119) p 296
BOUSSU (HAINAUT) - § 941 (1119) p 296
BRAGAYRAC (SAINT-AIGNAN) - § 1120 (1131) p 358
BRANTÔME - § 378 (1119) p 146
BRETEUIL - § 1170 (1131) p 368
BROUVILLE (PEAGE DE) - § 285 (1113) p 124 - § 460 (1120) p 164 - § 1373 (1145) p 441
BRUYÈRES-LE-CHÂTEL - (1070) p 514
CASTILLON(-LA-BATAILLE) - § 1124 (1131) p 359
CERISIERS (COUVENT) - § 1127 (1131) p 359
CERNY - § 137 (1107) p 90 - § 469 (1120) p 165 - § 1382 (1145) p 442
CHALO - § 298 (1111) p 128
CHAPPES - § 1158 (1131) p 364
CHARPEAUX (ÉTAMPES) - § 1088 (1123) p 346
CHÂTEAU(NEUF-EN-THYMERAIS) - § 1152 (1131) p 363
CHÂTEAU-LANDON - § 410 (1119) p 152
CHAVAGNES - § 1143 (1131) p 361
CHENECHÉ - § 1137 (1131) p 360
CHERMEL - § 1266 (1137) p 397
CHÉRONVILLIERS - § 1171 (1131) p 368
CHEVREAUX (LES) - § 1137 (1131) p 360
CHINON - § 1125 (1131) p 359
CIPLY (MONS) - § 957 (1119) p 298
CIVRY - § 1148 (1131) p 362
CLAIRVAUX - § 1139 (1131) p 361
CLUNY - § 586 (1130) p 189 - § 797 (1140) p 246
CORBEIL - (1134) p 513
CORBIE (ABBAYE DE) - § 1330 (1144) p 425
CORMEILLES - § 1126 (1131) p 359
COUCY - § 1019 (1119) p 312
COULOMBS (MONASTÈRE) - § 549 (1100) p 183 - § 1110 (1125) p 355
CREVECŒUR (MOULIN DE) - § 26 (1060) p 50
CROTHAIS - § 1154 (1131) p 363
DÉOLS - § 1157 (1131) p 364
DIMONT (SAINT-GHISLAIN) - § 957 (1119) p 298
DOMMERVILLE - § 465 (1120) p 164 - § 1378 (1145) p 442
DOUÉ(-LA-FONTAINE) - § 1143 (1131) p 361
DOUR (HAINAUT) - § 948 (1119) p 297
DOURDAN - § 282 (1113) p 123
DOUY-LA-RAMÉE - § 1179 (1131) p 371

ÉCHAINVILLIERS - § 127 (1080) p 87 - § 472 (1120) p 165 - § 1385 (1145) p 442
ELLIGNIES (BELŒIL) - § 971 (1119) p 300
ÉLOUGES (HAINAUT) - § 949 (1119) p 297
ÉPERNON - § 548 (1079) p 182
ERBAUT (JURBISE) - § 957 (1119) p 298
ERQUENNES - § 957 (1119) p 298
ESCORNAIX (MAKEDAL) - § 957 (1119) p 298
ÉTAMPES[1] - § 1108 (1123) p 352
ÉTAMPES (NOTRE-DAME D') - § 35 (1082) p 53
ÉTRECHY (PRIEURÉ D') - § 13 (1060) p 47 - § 126 (1107) p 86 - § 466 (1120) p 165 - § 1379 (1145) p 442 - § 1302 (1142) p 415
ÉVERBECQ (BRAKEL) - § 957 (1119) p 298
FÉCAMP - § 987 (1107) p 305
FEIGNIES - § 957 (1119) p 298
FERRIERES-EN-GATINAIS - § 403 (1119) p 152
LA FERTE-BAUDOUIN - § 468 (1120) p 165 - § 1381 (1145) p 442
FLEURY (MONASTÈRE) - § 184 (1108) p 103 - § 814 (1144) p 250
FOISSY (SAINT-PARRES-AUX-TERTRES) - § 1158 (1131) p 364
FONTAINE-AUBERT - § 1151 (1131) p 363
FONTAINE-LES-NONNES (PRIEURÉ) - § 1122 (1131) p 358 - § 1179 (1131) p 371
FONTALIER - § 1140 (1131) p 361
FONTEVRAUD - § 1115 (1131) p 357
FOUGERÉ - § 1127 (1131) p 359
FRESNOY-LE-GRAND - § 1215 (1125) p 385
FRÈTE (SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE) - § 1018 (1119) p 312
GESINEIS - § 957 (1119) p 298
GIF (Notre-Dame du Val) (1150) p 513
GOMETZ-LE-CHÂTEL - § 323 (1119) p 133
GOMMERVILLE - § 283 (1113) p 124 - § 471 (1120) p 165 - § 485 (1120) p 168 - § 840 (1144) p 256 - § 1384 (1145) p 442 - § 1405 (1146) p 449
GRANDE-CHARTREUSE (ABBAYE) - § 887 (1135) p 279
GUIGNEVILLE - § 133 (1107) p 89 - § 1382 (1145) p 442
GUILLERVAL - § 241 (1112) p 115
GUILLERVILLE - § 471 (1120) p 165 - § 1384 (1145) p 442
GUSSINEIS - § 957 (1119) p 298
HAUTRAGE (SAINT-GHISLAIN) - § 957 (1119) p 298
HERMES - § 29 (1060) p 50

[1] Les innombrables références à Étampes n'ont pas été relevées.

HERSEAUX (MOUSCRON) - § 957 (1119) p 298
HEYSEL - § 957 (1119) p 298
IMBRECHIES (MOMIGNIES) - § 957 (1119) p 298
JARNASAY - § 1132 (1131) p 360
JURBISE - § 957 (1119) p 298
KUSEL - § 1017 (1119) p 312
LA CHARITÉ-SUR-LOIRE - § 216 (1059) p 110
LA FERRIÈRE-AU-VAL-GERMOND - § 1153 (1131) p 363
LA FERTÉ-BAUDOUIN - § 468 (1120) p 165 - § 1381 (1145) p 442
LA JARIE - § 1138 (1131) p 361
LA JAUDONNIÈRE - § 1129 (1131) p 360
LA PORAIRE - § 1135 (1131) p 360
LA POSSONIÈRE - § 1140 (1131) p 361
LA REGRIPPIÈRE - § 1141 (1131) p 361
LA RIMONNIÈRE (LA PLAINE) - § 1146 (1131) p 362
LA TACONNIÈRE (MAISONTIERS) - § 1134 (1131) p 360
LANDE DE COURTONNE (LA) - § 1173 (1131) p 368
L'HÉBERGEMENT - § 1140 (1131) p 361
LIBAUD (LA RÉORTHE) - § 1128 (1131) p 359
LONGPONT (ABBAYE DANS L'AISNE) - § 1215 (1132) p 385
LONGPONT (NOTRE-DAME-DE) - § 318 (1119) p 133 - § 1082 (1123) p 342 - § 1273 (1130) p 399 - § 14524 (1145) p 459
LOUDUN - § 1142 (1131) p 361
MACHECOUL - § 1130 (1131) p 360
MAINTENON - § 1148 (1131) p 362
MAISONS-EN-BEAUCE - § 43 (1102) p 57 - § 472 (1120) p 165 - § 1384 (1145) p 442
MANCHECOURT - § 127 (1080) p 87
MANTERVILLE - § 394 (1119) p 151 - § 1086 (1123) p 345 - § 1093 (1123) p 349
MAREUIL(-EN-PÉRIGORD) - § 1124 (1131) p 359
MEAUX - § 64 (1104) p 64- § 1123 (1131) p 358 - § 854 (1147) p 260
MEERSEN - § 1016 (1119) p 312
MELUN - § 184 (1108) p 103 - § 244 (1112) p 115 - § 360 (1119) p 141 - § 400 (1119) p 151
MÉRÉVILLE - § 1155 (1131) p 363
MIREBEAU - § 1136 (1131) p 360
MONBERTIN (MAISONTIERS) - § 1133 (1131) p 360
MONCEAU (MOMIGNIES) - § 962 (1119) p 299
MONJEAN(-SUR-LOIRE) - § 1144 (1131) p 361
MONT ROUEL - § 1266 (1137) p 397

MONT-BOSON - § 1258 (1137) p 396
MONT-DIEU (CHARTREUSE NOTRE-DAME-DU) - § 1242 (1136) p 391 - § 1258 (1137) p 395
MONTFORT(-L'AMAURY) - § 1149 (1131) p 362
MONTGAUGIER (MAISONNEUVE) - § 1131 (1131) p 360
MONTLHÉRY - § 309 (1119) p 130 - § 1293 (1142) p 412
MONTMAJOUR (ABBAYE SAINT-PIERRE) - § 1038 (1122) p 319
MONTREUIL-BELLAY - § 1142 (1131) p 361
MORTAGNE(-SUR-GIRONDE) - § 1126 (1131) p 359
MORTAGNE-AU-PERCHE - § 1151 (1131) p 363
MORTERUIS - § 957 (1119) p 298
MOUCHAMP (BOIS-GOHIER) - § 1129 (1131) p 360
MOULENBAIX (CELLES) - § 972 (1119) p 300
MOUZON - § 1250 (1136) p 392
MOYENNEVILLE - § 29 (1060) p 50
NEAUPHLES - § 1149 (1131) p 362
NOTRE-DAME-DU-DÉSERT (MONASTÈRE) - § 1165 (1131) p 367
NOUVELLES (MONS) - § 945 (1119) p 297
OBIES - § 957 (1119) p 298
OFFIGNIES - § 947 (1119) p 297
OINVILLE-SOUS AUNEAU - § 212 (1111) p 109
OLEIS - § 957 (1119) p 298
OOMBERGEN (HAUTEM-SAINT-LIÉVIN) - § 957 (1119) p 298
ORLÉANS - § 1179 (1131) p 371 - § 1390 (1145) p 445
ORSAN (MAISONNAIS) - § 1157 (1131) p 364
ORVAULT - § 1135 (1131) p 360
OSTERGNIES (COLLERET) - § 957 (1119) p 298
OTTIGNIES - § 957 (1119) p 298
PARAVIS - § 1121 (1131) p 358
PASSAVANT(-SUR-LAYON) - § 1145 (1131) p 362
PÉRONNE - § 878 (1115) p 277
PÉRUWELZ - § 957 (1119) p 298
PERWEZ - § 972 (1119) p 301
PETIT-WASMES - § 957 (1119) p 298
PINEAUX (LES) - § 1136 (1131) p 360
PISE (CONCILE DE) - § 1194 (1135) p 379
PITHIVIERS - § 471 (1120) p 165
POISSY - § 85 (1106) p 69 - § 538 (1129) p 180
POITIERS - § 1142 (1131) p 361
PONT-DE-CÉ - § 1125 (1131) p 359

PONT-DE-LUET - § 1125 (1131) p 359
POPUELLES (CELLES) - § 972 (1119) p 300
PUISET (LE) - § 210 (1111) p 108
QUAREGNON - § 960 (1119) p 299
QUIÉVRAIN - § 952 (1119) p 297
RAMEGNIES (BELŒIL) - § 971 (1119) p 300
REBAIX (ATH) - § 957 (1119) p 298
REIMS - § 1009 (1119) p 311
REMPSIES (RAMOUSIES) - § 957 (1119) p 298
RESIGNIES (COLFONTAINE) - § 964 (1119) p 299
RETHEL - § 1014 (1119) p 312
ROISIN (HONNELLES) - § 957 (1119) p 298
SAINT-ALBAIN (CHAPELLE) - § 111 (1071) p 79
SAINT-ARNOULT DE L'YVELINE - § 495 (1120) p 170
SAINT-ARNOULT-DE-CRÉPY (MONASTÈRE) - § 1228 (1132) p 388
SAINT-ASTIER - § 1124 (1131) p 359
SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE - § 111 (1071) p 79 - § 1407 (1146) p 451
SAINT-CALAIS (MONASTÈRE) - § 1143 (1131) p 361
SAINT-CRÉPIN DE SOISSONS (monastère) - § 878 (1115) p 277
SAINT-DENIS (ABBAYE DE) - § 327 (1119) p 135 - § 1393 (1145) p 446 - § 1450 (1145) p 462
SAINT-DENIS-DE-LA-CHARTRE (SOUS-PRIEURÉ PARISIEN) - § 327 (1119) p 135
SAINT-DIDIER (MONASTÈRE) - (1070) p 514
SAINT-ÉLOI (ABBAYE DE) - § 46 (1102) p 58
SAINTES - § 1146 (1131) p 362
SAINT-ÉVROULT - § 140 (1107) p 91
SAINT-GERMAIN DE MORIGNY - § 463 (1120) p 164 - § 1376 (1145) p 442
SAINT-GERMER DE FLY (ABBAYE DE) - § 1 (1060) p 41
SAINT-GUÉNAULT - (1134) p 513
SAINT-GUISLAIN-DE-CELLE - § 936 (1119) p 295
SAINT-HERMAND - § 1128 (1131) p 359
SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE - § 700 (1137) p 220
SAINT-JEAN (HOSPICE) - § 103 (1085) p 77
SAINT-JEAN-EN-VALLÉE (MONASTÈRE) - § 1087 (1123) p 345
SAINT-JULIEN DE CHAMPIGNY - § 463 (1120) p 164 - § 1376 (1145) p 442
SAINT-LÉGER EN YVELINES - § 597 (1131) p 193
SAINT-LUCIEN DE BEAUVAIS - § 31 (1060) p 50
SAINT-MARTIN DE CHAMPIGNY - (1810) p 3

SAINT-MARTIN DES GUÉS D'ÉTAMPES - § 93 (1106) p 73 - § 467 (1120) p 165 - § 1380 (1145) p 442
SAINT-MARTIN-DE-BRÉTHENCOURT - § 285 (1113) p 124
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (MONASTÈRE) - § 1321 (1144) p 423 - § 1328 (1144) p 425 - § 1457 (1145) p 463
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS - § 866 (1112) p 267
SAINT-MÉDARD (CHAPELLE) - § 111 (1071) p 79
SAINT-PÈRE DE MELUN (MONASTÈRE) - § 775 (1140) p 238
SAINT-PIERRE (PAROISSE) - § 282 (1113) p 124
SAINT-PIERRE DE DOURDAN - § 470 (1120) p 165 - § 1382 (1145) p 442
SAINT-PIERRE D'ÉTAMPES - § 1273 (1130) p 399 - § 1277 (1141) p 407
SAINT-QUENTIN - § 878 (1115) p 277
SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE - § 1018 (1119) p 313 - § 1036 (1122) p 319
SAINT-SPIRE DE CORBEIL (957) p 513
SAINT-TIMOTHÉE DE REIMS - § 1015 (1119) p 312
SAINT-VICTOR (DE-BUTHON) - § 1152 (1131) p 363
SAINT-VICTOR-DE-PARIS (MONASTÈRE) - § 770 (1139) p 237 - § 1321 (1144) p 423 - § 1471 (1137) p 465
SAINT-WANDRILLE - § 980 (1091) p 303
SAINT-YON - § 216 (1059) p 110
SANTEUIL - § 261 (1113) p 119
SANZAY - § 1145 (1131) p 362
SENIZ - § 957 (1119) p 298
SENLIS - § 64 (1104) p 64 - § 81 (1104) p 67 - § 398 (1119) p 152 - § 790 (1140) p 244
SENS - § 778 (1140) p 239 - § 802 (1140) p 247 - § 1029 (1119) p 315
SENUC (PRIEURÉ DE SAINT-ORICLE) - § 1051 (1122) p 324
SEPTEUIL - § 1149 (1131) p 362
SÉTON - § 1265 (1137) p 397
SIMULGEIS - § 957 (1119) p 298
SIRAULT (SAINT-GHISLAIN) - § 957 (1119) p 298
SOUZY - § 139 (1107) p 91 - § 469 (1120) p 165 - § 1382 (1145) p 442
SPIENNES (MONS) - § 957 (1119) p 298
SUMWRCH - § 957 (1119) p 298
THUMAIDE (BELŒIL) - § 971 (1119) p 300
TONGRES - § 957 (1119) p 298
TORTONE - § 435 (1120) p 158
TOUCHET (LE) - § 490 (1120) p 169
URSINIIS - § 957 (1119) p 298
VACQUEUR (BELLAC) - § 1136 (1131) p 360
VALLET - § 1141 (1131) p 361

VAL-PROFOND (NOTRE-DAME-DU) - (1150) p 513
VAUDIGNIES (CHIÈVRES) - § 957 (1119) p 298 - § 965 (1119) p 299
VAUX-DE-CERNAY (ABBAYE DES) - § 143 (1107) p 92
VAYRES - § 138 (1107) p 90 - § 469 (1120) p 165 - § 1382 (1145) p 442
VELLEREILLE-LE-SEC - § 944 (1119) p 297
VERRINES - § 126 (1080) p 87 - § 472 (1120) p 165
VEZELAY - § 844 (1146) p 257
VIDAU (SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE) - § 1020 (1119) p 313
VILEROT (SAINT-GHISLAIN) - § 957 (1119) p 298
VILLE (HAUTRAGE) - § 957 (1119) p 298
VILLEPREUX - § 1155 (1131) p 363
VILLIERS-LE-BOUILLET - § 942 (1119) p 296
VILLIERS-SAINT-GHISLAIN - § 963 (1119) p 299
WADELINCOURT (BELŒIL) - § 965 (1119) p 299
WARGNIES - § 1331 (1144) p 425
WASMES (COLFONTAINE) - § 964 (1119) p 299
WIHÉRIES (QUIÉVRAIN) - § 950 (1119) p 297
YÈVRE - § 475 (1120) p 165
YVELINES (FORÊT D') - § 1320 (1142) p 419